



HAL
open science

Jeux de pouvoir pour l'accès aux ressources et devenir de l'élevage en Afrique soudanienne : le foncier pastoral dans l'Ouest du Burkina Faso

Alexis Gonin

► **To cite this version:**

Alexis Gonin. Jeux de pouvoir pour l'accès aux ressources et devenir de l'élevage en Afrique soudanienne : le foncier pastoral dans l'Ouest du Burkina Faso. Géographie. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2014. Français. NNT : 2014PA010703 . tel-02158083

HAL Id: tel-02158083

<https://theses.hal.science/tel-02158083>

Submitted on 17 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Ecole doctorale de géographie de Paris : espaces, sociétés, aménagement
UMR 8586 Prodig

Thèse pour l'obtention du grade de docteur en géographie
Présentée et soutenue publiquement le 14 novembre 2014 par
Alexis GONIN

Jeux de pouvoir pour l'accès aux ressources et devenir de l'élevage en Afrique soudanienne

Le foncier pastoral dans l'Ouest du Burkina Faso



Sous la direction de Bernard TALLET, professeur à l'université Paris 1

Membres du jury :

- Denis GAUTIER, chercheur au CIRAD/CIFOR
- Frédéric GIRAUT, professeur à l'université de Genève
- Philippe LAVIGNE-DELVILLE, directeur de recherche à l'IRD
- Géraud MAGRIN, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Laboratoire Prodig, UMR 8586

2 rue Valette

75005 Paris

Résumé

Le foncier pastoral dans les savanes soudaniennes d’Afrique de l’Ouest reste un thème peu étudié par rapport au foncier pastoral en zone sahélienne. Pourtant, depuis les années 1970, l’élevage s’y est développé au point de devenir la deuxième source de richesse derrière l’agriculture. L’augmentation de la population rurale entraîne l’accroissement des superficies cultivées et du cheptel. Cela alimente une concurrence spatiale accrue et potentiellement conflictuelle entre agriculture et élevage. A partir du cas de l’Ouest du Burkina Faso, cette thèse pose la question de la place de l’élevage dans les régions sous pression foncière. Les données ont été recueillies principalement à partir d’entretiens et questionnaires, du suivi d’un troupeau transhumant et de l’analyse d’images satellite. La première partie décrit le recul des espaces de parcours et ses conséquences sur les mobilités pastorales. La deuxième partie s’inscrit dans les champs de la *political ecology* et de la géographie du pouvoir. L’analyse des jeux de pouvoir locaux et des politiques nationales de développement rural montre comment la pression foncière s’accompagne d’une territorialisation des brousses au détriment des parcours pastoraux. Ce processus alimente les inégalités socio-économiques entre éleveurs. Enfin, la troisième partie rassemble les arguments qui plaident en faveur du maintien de la mobilité en zone soudanienne pour montrer que ces pratiques ne peuvent perdurer que si un droit foncier pastoral est inventé. L’analyse du rôle et des stratégies de chaque acteur offre des outils pour mener une politique de concertation sur l’usage partagé des ressources et l’intégration territoriale des activités.

Mots-clés : pastoralisme – foncier – Afrique de l’Ouest – Burkina Faso – territorialisation – géographie du pouvoir – *political ecology*

Abstract

Pastoral land tenure in Sudanian savannas is less studied than pastoral land tenure in Sahelian areas. However, livestock breeding has been growing in Sudanian areas since the 1970s, and is now the second largest source of wealth after agriculture. Increase in croplands and livestock stems from population growth. This entails a growing and potentially conflicting spatial competition between agriculture and stockbreeding. This PhD dissertation builds on the case of western Burkina Faso to deal with the issue of the role and the spatial organization of stockbreeding in regions under land pressure. Data were mainly collected through interviews with producers and key informants, questionnaires, accompanying along herds during transhumance and remote sensing analysis. The first part describes decrease in pasturelands and its consequences on pastoral mobility. The second part is entered in the search fields of political ecology and geography of power. The analysis of local power relations and national rural development policies shows that land pressure comes along with a territorialization of bushes to the detriment of pasturelands. This results into a growth of socio-economic inequalities between herders. Finally, the third part gathers arguments in favor of pastoralism in Sudanian areas and demonstrates that this production system will continue only if a pastoral land right is created. The analysis of the role and the strategy of each actor gives tools to conduct a policy of consultation on shared use of resources and territorial integration of activities.

Key words : pastoralism – land tenure – Western Africa – Burkina Faso – territorialization – geography of power – political ecology

*A mon oncle François Gonin
Et à tous les paysans qui s'engagent pour faire avancer le monde
Du Berry au Kéné Dougou, en passant par les Banwas, le Perche, les Côtes d'Armor, la Comoé...*

« Nul n'écrit, comme on le croit trop souvent, pour « communiquer » sa pensée, claire et distincte, mais pour approfondir le labyrinthe d'une pensée qui s'impose à nous comme une énigme, le symptôme d'une vérité qui fait signe et se manifeste à nous. On fait étalage d'une illusoire maîtrise quand on affirme la souveraineté d'un « je pense » ; en vérité, quelque chose veut se penser en moi, et je ne pense et n'écris que pour m'acheminer vers l'intelligence de cette idée qui veut devenir en moi »

(Jacques Darrilat, <http://www.jdarrilat.net/>)

Remerciements

Mon directeur de thèse, le professeur Bernard Tallet m'a ouvert les portes de l'Afrique subsaharienne ; avec bienveillance et intelligence, il m'a fait grandir dans ce monde inconnu qu'il savait exceptionnel.

A Bobo-Dioulasso Saidou Sanou et Moumouni Ouattara ont été de formidables parrains ; quant à Albert et Gabrielle Sanon, ils furent de véritables grands-parents burkinabè. Si « l'étranger a de gros yeux mais il ne voit rien », eux tous m'ont aidé à guérir un peu de ma myopie.

Denis Gautier m'a ouvert des horizons ; avec beaucoup d'intelligence, il m'a fait explorer des pistes nouvelles qui ont considérablement enrichi ma réflexion. C'est avec un grand plaisir que je travaille avec lui.

A Paris Christine Raimond, Géraud Magrin et Olivier Ninot m'ont accompagné à différentes étapes de mes mémoires et de ma thèse. Leurs commentaires, critiques et suggestions m'ont été salutaires.

Le personnel du Ministère des Ressources Animales, Edith Vokouma et Crépin Somé à la DGEAP, les directeurs régionaux et provinciaux, et les chefs de poste et chefs de zone m'ont donné de précieuses informations.

Dans les villages, les autorités coutumières et administratives m'ont permis de mener mes enquêtes. Les producteurs ont pris le temps de répondre à mes questions parfois dérangeantes. Mes *djatigui* m'ont accueilli dans les villages avec toute la chaleur de l'hospitalité burkinabè : Yero Diallo, Ousmane Traoré et Michel Traoré à Samorougan, Yaya Ouattara et Didier Ouattara à Mangodara, Idrissa Sidibe et Widi Sidibe à Barani, Fousséni Traoré à Djigoué, Moussa Diallo à Sidéradougou, Idrissa Sidibe du Recopa sur les pistes de transhumance des Banwas.

Abdoulaye Kandé a été indispensable sur tous les terrains ; si nous nous sommes parfois perdus en brousse, nous nous sommes finalement toujours retrouvés. Djibi Diallo, le véto volant, a une petite moto, mais il va loin ; il est toujours sympathique de le rencontrer au détour d'une piste.

Abdoulaye Rabdo a été de tous les coups (à boire) à Paris, Bobo et Ouaga. Les moments que nous passons ensemble sont précieux. Gabriel Sangli m'a accueilli avec beaucoup de chaleur à Ouagadougou. Au pays des hommes intègres, Bapouguini Tankoano et Loukmane Goumbane sont des hommes droits ; je leur souhaite beaucoup de ténacité. Issa Sorry et Laurent Ouédraogo sont précieux pour le Burkina ; qu'ils fassent attention à leur personne, l'avenir a besoin d'eux. L'association Kawrane fait œuvre utile, je lui souhaite longue vie.

A Prodig, il a été formidable de croiser des doctorants de Shanghai, Quito, Johannesburg, Pékin, Tunis, Abidjan, Lima, Yaoundé, Mexico, N'Djaména... Salut à Foussata, ma voisine à l'autre bout du chemin de fer, à Virginie qui n'a plus peur du froid, à Anne-Rose l'abidjanaise, à Jeff et Manu qui savent parler aux poissons. Même si les bœufs mangent les anacardes, notre collaboration avec Sarah Audouin fut fructueuse, au plaisir de travailler de nouveau ensemble.

Enfin, mes parents m'ont aidé à traquer les fautes d'orthographe qui parsemaient ces lignes.

A toutes et à tous, dans les villages de l'Ouest (du Burkina) et du Centre (de la France), à Bobo, Ouaga, Paris et Montpellier, un très grand merci !

Table des matières

Introduction	13
0.1 Positionnement bibliographique : foncier pastoral et pression sur les ressources	14
0.1.1 Une approche bibliographique peu documentée : le foncier pastoral dans les régions de savanes	14
0.1.2 Les relations hommes-environnement en zone soudanienne par le prisme du foncier pastoral	22
0.2 Région et objet d'étude : l'élevage dans une région en recomposition	30
0.2.1 « Du vide au plein » : les recompositions de l'Ouest	31
0.2.2 Les mutations de l'élevage prises dans les contradictions des recompositions	37
0.3 Problématisation : quelle place pour l'élevage dans des espaces sous pression foncière ?	45
0.3.1 Problématique	45
0.3.2 Positionnement épistémologique : une géographie du pouvoir	46
0.3.3 Hypothèses de recherche et plan	61
0.4 Méthodologie de recherche et recueil des données sur le terrain	62
0.4.1 Le choix des terrains d'enquête	62
0.4.2 Difficultés de recherche en milieu rural africain	68
0.4.3 Des entretiens pour comprendre les jeux de pouvoir	72
0.4.4 Triangler l'information : les méthodes complémentaires aux entretiens	77
Première partie. Les conséquences de la réduction des pâturages sur les mobilités pastorales	82
1 « La brousse est (presque) finie ! » : recul des espaces de parcours à l'échelle régionale	83
1.1 Les dynamiques de recul des espaces de parcours	84
1.1.1 Une première appréhension des espaces de parcours	84
1.1.2 L'évolution des parcours depuis l'ouverture du front pionnier (1970 – 2002)	89
1.1.3 Les dynamiques récentes (années 2000)	96
1.2 Le front pionnier agricole et la réduction des espaces de parcours	103
1.2.1 L'augmentation de la population rurale	103
1.2.2 L'augmentation des superficies agricoles	112
1.2.3 L'augmentation des besoins pastoraux	123
Conclusion du chapitre 1	130

2. A l'échelle locale, la fragilisation des territorialités pastorales	135
2.1 Espaces de parcours : des catégories des experts aux territorialités des éleveurs	136
2.1.1 La diminution des parcours à l'échelle locale : une revue critique de la littérature	136
2.1.2 Une autre approche des espaces de parcours : les territorialités pastorales	141
2.2 L'évolution de la géographie des parcours à l'échelle locale	156
2.2.1 L'analyse de la diminution des espaces de parcours dans la zone pastorale de Samorogouan	156
2.2.2 Pression sur les parcours et difficultés de conduite des troupeaux	159
Conclusion du chapitre 2	166
3. Pression sur les parcours et recomposition des mobilités pastorales	167
3.1 Des mobilités confinées dans les territoires locaux : un cheptel sédentaire sous pression	168
3.1.1 Les logiques des mobilités locales	168
3.1.2 La recomposition des mobilités locales face à la réduction des parcours	181
3.2 La fragilisation de la transhumance régionale	196
3.2.1 La transhumance, une réponse aux conditions pluviométriques	196
3.2.2 La recomposition des transhumances face à la réduction des parcours	217
Conclusion du chapitre 3	230
Conclusion de la première partie	231

Deuxième partie. Rapports de force et jeux de pouvoir : la territorialisation des espaces de parcours

232

4. Les éleveurs et leurs capitaux dans les négociations territoriales	233
4.1 Les capitaux économiques des éleveurs : de grandes inégalités	234
4.1.1 Evaluer les capitaux économiques : méthodologie	234
4.1.2. Une hiérarchie économique des éleveurs	238
4.2 Des capitaux socio-politiques plus ou moins bien établis	252
4.2.1 Les capitaux fonciers : différents degrés de sécurisation des espaces de pratique	252
4.2.2 Des capitaux sociaux et politiques inégalement répartis	260
Conclusion du chapitre 4	273
5. Le recul des parcours et la territorialisation des brousses	274
5.1 Le cadre de la territorialisation : politiques de développement rural et recul des pâturages	275
5.1.1 Politiques de développement agricole et recul des parcours	275
5.1.2 Une politique sur le foncier pastoral quasiment inexistante	278
5.2 Samorogouan : territorialisations concurrentes et recul des parcours dans une zone pastorale	288
5.2.1 Pourquoi les parcours reculent-ils dans la zone pastorale de Samorogouan ?	288
5.2.2 Quelles sont les stratégies des éleveurs pour stopper le recul des espaces de parcours ?	303

5.3 Mangodara : jeux de pouvoir et territorialisation sur un front pionnier	308
5.3.1 Pourquoi les brousses reculent-elles à Mangodara ?	308
5.3.2 La forêt classée du Dida : territorialisations concurrentes	319
5.4. Barani, une territorialisation en faveur de l'élevage	332
5.4.1 Déclin et renouveau du pouvoir des agro-pasteurs Sidibe de Barani	332
5.4.2 La zone pastorale de Barani, territoire de l'élevage	336
Conclusion du chapitre 5	343
6. Inégalités des droits sur les ressources : gagnants et perdants de la territorialisation	345
6.1 Les agro-éleveurs consolident leurs droits sur les ressources locales	346
6.1.1 Une territorialisation des parcours locaux au profit des agro-éleveurs	346
6.1.2 Politiques prosédentarisation et territorialisations inabouties récupérées par les agro-éleveurs	353
6.2 Les agro-pasteurs : des stratégies d'adaptation à la territorialisation plus ou moins réussies	361
6.2.1 Les grandes familles peules : le régional au secours du local	361
6.2.2 Les petits agro-pasteurs : prisonniers du local	370
6.2.3 Les bergers pauvres et isolés : territorialisation et marginalité socio-économique	373
Conclusion du chapitre 6	378
Conclusion de la deuxième partie	380
Troisième partie. Quelle place pour l'élevage dans les régions sous pression foncière ?	384
7. Comment répondre aux défis auxquels sont confrontés les éleveurs ?	385
7.1 Les quatre grands défis auxquels les éleveurs sont confrontés	386
7.1.1 Le recul continu des espaces de parcours	386
7.1.2 L'incertitude pluviométrique	389
7.1.3 L'augmentation de la demande en produits animaux	391
7.1.4 Les risques de paupérisation d'une partie des éleveurs	395
7.2 Intensifier l'élevage : une réponse à la pression foncière ?	398
7.2.1 Atouts et limites des modèles intensifs à fort investissement en capital	398
7.2.2 Intégration et intensification conjointe de l'agriculture et de l'élevage	407
7.3 Pérennité des transhumances et sécurisation des parcours	415
7.3.1 Les transhumances régionales : un système efficient en recomposition	415
7.3.2 Quelle sécurisation foncière des parcours de transhumance ?	421
Conclusion du chapitre 7 :	432
Conclusion générale	434

Bibliographie	441
Tables	458
Table des cartes	458
Table des figures	459
Table des photographies	460
Table des graphiques	461
Table des encadrés	462
Table des tableaux	463
Annexes	464
Annexe 1 – Questionnaire éleveurs	464
Annexe 2 – Exemple de guide d’entretien : récit de vie	465
Annexe 3 – Exemple de guide d’entretien : discussion collective	466
Annexe 4 – Enjeu locaux, entretien avec les personnes ressources	467
Annexe 5 - Cartographie participative et lecture de paysage	467
Annexe 6 - Itinéraires de transhumance au Burkina en 1982	468
Annexe 7 - Pistes à bétail au Burkina en 1989	469
Annexe 8 – Cahier des charges spécifique de la zone de Barani	470
Annexe 9 – Billet d’entrée dans la zone pastorale de Barani	484

Abréviations utilisées

APESS : Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane
AFD : Agence Française de Développement
CARC : Centre d'aménagement des ranchs collectifs (Samorogouan)
CDGRN : Comité Départemental de Gestion des Ressources Naturelles (Barani)
CDR : Comité de Défense de la Révolution
CEDEAO : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEZIET : Centre d'Encadrement des Zones d'Intensification de l'Élevage (Samorogouan)
CFDT : Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles
CIRDES : Centre International de Recherche Développement sur l'Élevage en zones sub-humides
CM : Conseil Municipal
CVD : Conseil Villageois de Développement
CVGRN : Comité Villageois de Gestion des Ressources Naturelles (Barani)
CVGT : Comité Villageois de Gestion des Terroirs
COGES : Comité de Gestion
DGEAP : Direction Générale des Espaces et Aménagements Pastoraux
FAO : Food and Agriculture Organisation
FEB : Fédération des Eleveurs du Burkina
FONAENF : Fonds pour l'Alphabétisation et l'Éducation Non Formelle
INSD : Institut National de la Statistique et de la Démographie
GPC : Groupement des Producteurs de Coton
GPS : Global Positionning System
GV : Groupement Villageois
JICA : Japan International Cooperation Agency
MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MRA : Ministère des Ressources Animales
ONERA : Office National de l'Exploitation des Ressources Animales
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OPSF : Opération Pilote de Sécurisation Foncière
PAEOB : Projet d'Appui à l'Élevage dans l'Ouest du Burkina
PATTEC : Campagne Panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose
PDLO : Projet de Développement Local de l'Ouest
PDRI : Projet de Développement Rural Intégré
PNGT : Programme National de Gestion des Terroirs
RBM : Réseau Billital Maroobe
RECOPA : Réseau de Communication sur le Pastoralisme
SOFITEX : Société Burkinabè des Fibres Textiles
UBT : Unité de bétail tropical (équivalent à un bovin de 250 kg)
UDE : Union Départementale des Eleveurs
UDEM : Union Départementale des Eleveurs de Mangodara
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Introduction

Le foncier pastoral dans les régions de savanes soudaniennes d'Afrique subsaharienne est un objet d'étude qui reste peu abordé dans la littérature scientifique. Cette thèse s'inscrit dans cette thématique et vise à répondre à la problématique suivante : quelle place pour l'élevage et les éleveurs dans des espaces sous pression foncière ? La pression foncière résulte de l'augmentation des densités rurales et des difficultés croissantes pour avoir accès aux ressources naturelles. Cette introduction vise à justifier la pertinence de cette problématique. Je montrerai d'abord la spécificité et les enjeux épistémologiques d'une étude sur l'élevage en savane humide dans la littérature scientifique. Puis, je présenterai les évolutions de l'élevage dans le contexte de l'Ouest du Burkina, régions agricoles sous pression foncière, en montrant que la problématique met en lumière les enjeux géographiques majeurs de la région. J'expliquerai ensuite comment les outils théoriques de la géographie du pouvoir seront mobilisés dans l'argumentation. Enfin, je détaillerai la méthodologie utilisée pour le recueil des données sur le terrain.

0.1/ Positionnement bibliographique : foncier pastoral et pression sur les ressources

0.2/ Région et objet d'étude : l'élevage dans une région sous pression foncière

0.3/ Problématisation : quelle place pour l'élevage et les éleveurs dans des espaces sous pression foncière ?

0.4/ Méthodologie de recherche et recueil des données sur le terrain

0.1 Positionnement bibliographique : foncier pastoral et pression sur les ressources

Le foncier pastoral dans les régions agricoles de savanes humides est une thématique très peu abordée dans la littérature. Elle permet pourtant de poser la question des conséquences de la croissance démographique sur les ressources naturelles dans les régions rurales dans toute sa complexité.

0.1.1 Une approche bibliographique peu documentée : le foncier pastoral dans les régions de savanes

D'une part, la thématique du foncier pastoral a été largement étudiée dans les régions arides et semi-arides d'Afrique subsaharienne. D'autre part, la littérature sur l'élevage dans les régions humides (approximativement entre 600 mm, limite nord de la zone soudanienne et 1500 mm, limite sud de l'élevage pastoral) où l'agriculture est majoritaire n'aborde que très peu la question du foncier pastoral. La question de la place de l'élevage et des éleveurs dans les régions humides sous pression foncière paraît donc un angle d'approche original peu étudié, qui lie deux bibliographies qui ne se recoupent que très peu.

Le foncier pastoral, une littérature fondée sur des études de cas de régions arides et semi-arides

La mobilité comme adaptation à l'incertitude pluviométrique. Dans les régions arides et semi-arides d'Afrique subsaharienne, (Demangeot 1999). les précipitations (de 100 mm à 400 mm pour la zone sahélienne) sont concentrées en deux à quatre mois de saison des pluies. Durant le reste de l'année, les précipitations sont nulles. Les troupeaux se déplacent en suivant ces pluies. En saison sèche, ils se trouvent dans les pâturages où la pluie est tombée le plus abondamment, là où la saison humide a été plus longue. En saison des pluies, ils quittent les pâturages plus arrosés où les maladies sont plus nombreuses et se dirigent vers les zones plus sèches, où il ne pleut que durant cette courte période et où le fourrage est particulièrement nutritif (Boudet 1975, Daget et Godron 1995). Ces mouvements d'échelle régionale ont été abondamment décrits dans la littérature. Ainsi, en Afrique de l'Ouest, les troupeaux effectuent des transhumances entre les pâturages sahéliens au nord où il pleut moins et les pâturages soudanien au sud où il pleut plus et plus longtemps (Boutrais 1994, Welte 1997, Marty *et al.* 2009, Boureima et Boutrais 2012, Gonin et Tallet 2012a). Ce schéma nord-sud général est parfois perturbé lorsque les configurations du milieu sont particulières. Dans les montagnes de l'Adamaoua camerounais (en zone soudanienne), les troupeaux descendent dans les vallées en saison sèche et remontent sur les versants en saison des pluies (Boutrais 1995). Dans le delta intérieur du Niger, les

transhumances s'effectuent entre les pâturages de décrue du fleuve en saison sèche et les pâturages sahéliens du nord en saison des pluies (Gallais 1984). Mais les précipitations à l'échelle locale ne sont pas aussi régulières que le laisse présager le régime annuel des pluies. Au-delà du schéma régional de transhumance, les pasteurs s'adaptent à la très grande variabilité dans la répartition des pluies et gèrent ainsi l'incertitude sur l'état du fourrage qui en découle (Jullien 2006). Au quotidien, ils aménagent leurs parcours en fonction de l'état de l'eau (quantité, qualité, accessibilité) et du fourrage (qualité, fréquentation des pâturages, repousses...) (Adriansen et Nielsen 2002, Adriansen 2008, Butt *et al.* 2009).

Le foncier pastoral comme adaptation à la mobilité. La mobilité pastorale est la meilleure réponse à la variabilité pluviométrique ; le foncier pastoral dans les régions arides et semi-arides doit donc être assez flexible pour s'adapter à la mobilité des troupeaux, tout en garantissant l'accès à des ressources incertaines (Fernández-Giménez 2002). Dans le cas des régions arides et semi-arides, l'appropriation sur une base territoriale des ressources par les éleveurs ne répond pas à ces exigences : « il y a très peu d'avantage à maîtriser parfaitement des territoires étendus et à la productivité aléatoire » (Thébaud 2002, p. 229). Les pasteurs possèdent bien un terroir d'attache mais ils n'y cantonnent pas les mobilités de leur troupeau. Le terroir d'attache correspond à l'espace où ils sont installés depuis le plus longtemps, où ils reviennent le plus régulièrement et où ils ont le réseau social le mieux structuré (Marty 1993, Thébaud 2002). Dans cet espace, ils ont un accès privilégié, mais non exclusif, aux ressources. Par exemple l'accès au puits est géré par celui qui l'a creusé ; il y possède un accès prioritaire (Diallo 1999a). Mais en aucun cas l'accès à l'eau n'est exclusif (Kintz 1982). Tout troupeau, même étranger au terroir d'attache, peut demander à avoir accès au puits. L'aîné du lignage qui gère le puits lui accorde, sauf s'il estime que le troupeau étranger présente un risque de maladie infectieuse ou si son séjour a trop duré au regard de l'état des pâturages environnants. L'accès au pâturage en zone aride découle de la disponibilité en eau et est donc en grande partie régulé via l'accès au puits. S'il y a un paiement, il est symbolique et l'étranger paye par exemple du thé et du sucre à celui qui lui a accordé l'accès au puits (Thébaud 1995). Surtout, ce système repose sur la réciprocité au sein d'une communauté très large de pasteurs et permet ainsi la mobilité à grande distance, gage de succès du pastoralisme dans des régions où l'incertitude pluviométrique est grande. Ce système est perturbé lorsqu'un Etat ou un projet de développement creuse des puits cimentés sans se poser la question de la gestion des droits d'accès (Thébaud et Batterbury 2001, Bonnet *et al.* 2005). En l'absence d'autorité locale légitime pour gérer le puits, le risque est grand de sur-fréquentation des pâturages aux alentours et de non-entretien des infrastructures hydrauliques. Quand une autorité ne vient pas perturber le jeu des mobilités, malgré la règle de la liberté d'accès aux ressources, il n'y a généralement pas de

surpâturage (Scoones 1994). Dans le cas des transhumances sahélo-soudaniennes, contrairement à la théorie de « la tragédie des communs » (Hardin 1968), la propriété commune n'entraîne pas la dégradation des ressources. En effet, il existe des formes de régulation par la concertation des éleveurs au sein du groupe familial puis entre familles d'une même communauté sur le choix des destinations lors des transhumances (Marty, Eberschweiler, et Dangbet 2009; Welte 1997). Quand un pâturage devient très fréquenté à une certaine période, les éleveurs préféreront partir plus loin, vers un autre pâturage. Le système foncier pastoral s'appuie donc fondamentalement sur une forme d'auto-régulation. Par ailleurs, d'autres systèmes fonciers existent pour des ressources plus stratégiques à plus haute valeur fourragère et/ou plus rares, telles que les pâturages humides de bas-fond (*bourgoutière*) ou les résidus de récolte. Leur accès est étroitement contrôlé par des groupes locaux, qu'ils soient éleveurs ou agriculteurs (Thébaud 2002). Dans certains cas très spécifiques, l'accès est historiquement géré par des institutions puissantes, comme les chefs peuls (*diaro*) qui régulent l'accès aux pâturages de décrue du delta intérieur du Niger (Gallais 1984).

Foncier pastoral et environnement. A partir de 1968 et de l'article de Hardin sur la « tragédie des communs » (1968), la bibliographie sur le foncier pastoral s'est surtout structurée autour de la question de l'impact environnemental supposé négatif que la gestion commune des pâturages était censée avoir sur les écosystèmes des régions arides et semi-arides. Les parutions sur le pastoralisme étaient unanimes en ce sens, au point de former un véritable paradigme (Warren 1995). Ces milieux étaient supposés atteindre un équilibre écologique fragile du fait des faibles précipitations ; les pasteurs étaient accusés d'être les responsables du déséquilibre de ces milieux et de leur désertification du fait du surpâturage. L'accès au pâturage était perçu comme libre et non réglementé par les chercheurs européens. En appliquant les théories micro-économistes de la rationalité individuelle aux pasteurs, ils déduisaient que l'intérêt de chacun était de maximiser le nombre de ses animaux, sans se soucier de la quantité de fourrage nécessaire, puisque celle-ci appartenait à tout le monde, donc à personne. Du fait de l'accès libre aux pâturages, les externalités négatives de la croissance de chaque cheptel n'auraient donc pas été supportées par les pasteurs eux-mêmes (Hardin 1968). A partir de ces bases théoriques, les écologues cherchaient à calculer la capacité de charge des différents types de pâturage pour limiter le nombre d'animaux sur chacun (Boudet 1975). Mais à partir des travaux pionniers de Horowitz (1979) et Sandford (1983) un véritable renversement de paradigme s'opère au début des années 1990. Le premier point de réfutation de la « tragédie des communs » est avancé par les écologues. Ils décrivent désormais les milieux arides et semi-arides comme des milieux fondamentalement déséquilibrés (Zimmerer 1994, 2000, Turner 1998). Du fait de la variabilité pluviométrique, les écosystèmes n'atteignent jamais un climax ; la production fourragère varie

considérablement d'une année à l'autre tant ces systèmes sont résilients aux déficits de précipitation. La mobilité pastorale est enfin reconnue par la communauté scientifique comme étant la meilleure stratégie pour s'adapter à ces milieux extrêmement variables (Behnke *et al.* 1993, Scoones 1994, Niamir-Fuller 1999). Le deuxième point de réfutation de la « tragédie des communs », est défendu par les anthropologues et spécialistes du foncier pastoral. Ils réaffirment que la gestion commune ne signifie pas accès libre mais accès ouvert et régulé aux ressources (Thébaud 2002). Les concertations entre communautés de pasteurs permettent ainsi d'éviter le surpâturage (Welte 1997, Marty *et al.* 2009). C'est lorsque ces régulations internes sont perturbées par des aménagements extérieurs ou par la législation, qu'arrive la dégradation des milieux (Boutrais 1992).

Fragilité des droits fonciers pastoraux. Une autre thématique importante de la bibliographie sur le foncier pastoral dans les zones arides et semi-arides est la fragilité des droits fonciers des pasteurs. « La présence des pasteurs en général, et des Peuls en particulier, est trop fugace pour aboutir à une empreinte foncière assez forte pour leur permettre de résister à la pression de l'agriculture [...] ou à la concurrence d'autres communautés pastorales » (Thébaud 2002, p. 222). Boutrais (1995) souligne lui aussi que l'élevage extensif n'imprime pas une marque sur l'espace aussi forte que l'agriculture, et peut donc facilement être envahi par celle-ci. L'élevage laisse moins de traces immédiatement visibles dans le paysage que l'agriculture, ce qui amène souvent les autres acteurs ruraux à considérer les espaces pastoraux comme des espaces inexploités (Hammel 2001). Ces espaces sont mal reconnus par les Etats subsahariens et mal protégés par les lois (Igoe et Brockington 1999, Hesse et Thébaud 2006).

Des parcours communs aux pâturages privés. Enfin, une autre partie de la littérature traite du mouvement d'enclosure des pâturages dans certaines régions arides et semi-arides, surtout en Afrique de l'Est (Behnke 1986, Fratkin 2001, Lesorogol 2003, Homewood *et al.* 2004). Les pasteurs Samburu, Masaï, Rendille au Kenya ou Boral en Ethiopie ont été incités à partir des années 1970 à diviser en pâturages individuels leurs parcours gérés auparavant collectivement. La Banque mondiale et les Etats concernés préconisaient cette transformation foncière d'envergure, suivant les préceptes du paradigme dominant de la « tragédie des communs ». La privatisation n'a jamais été complète et un système dual où les grands pâturages privés coexistent avec les parcours communs demeure jusqu'à aujourd'hui. Les clôtures érigées et les droits d'accès exclusifs à certains pâturages gênent les mobilités et provoquent des conflits. Les grands pâturages sont la propriété de fonctionnaires urbains investissant dans l'élevage, souvent des ressortissants des communautés pastorales ayant effectué des études en ville. Les pasteurs locaux sont généralement exclus de fait du processus de privatisation. Ces mouvements de privatisation sont plus fréquents dans les grands pays d'Afrique de l'Est, Kenya, Tanzanie,

Ethiopie. En Afrique de l'Ouest, la privatisation de pâturages existe, mais les formes d'appropriation et d'exclusion des ressources foncières sont plus diverses et moins bien renseignées (Bassett 2009).

Les axes de recherche sur l'élevage dans les régions agricoles de savanes

Si le foncier pastoral est un thème important dans la bibliographie sur le pastoralisme dans les régions arides et semi-arides, il est beaucoup moins traité dans la bibliographie sur l'élevage dans les régions de savanes, où la pression foncière est plus forte, comme l'Ouest du Burkina Faso. La bibliographie sur l'élevage dans les régions de savanes humides se structure en trois thèmes principaux : l'intégration agriculture-élevage ; la diversification des activités et l'émergence de l'agro-élevage et de l'agro-pastoralisme ; les conflits agriculture-élevage.

L'intégration agriculture-élevage. Agronomes et géographes ont produit une littérature abondante sur l'intégration agriculture-élevage. Cette thématique est une antienne depuis les premiers écrits des vétérinaires coloniaux (Curasson 1947). Les agronomes souhaitent transposer en l'Afrique subsaharienne le modèle intégré de la ferme européenne en polyculture élevage (Landais et Lhoste 1990). A partir du début des années 1990, l'intégration n'est plus pensée seulement à l'échelle de l'exploitation mais aussi à l'échelle du terroir, avec des échanges entre pasteurs et agriculteurs (Dugué et Dongmo 2004). Il faut au préalable que les deux communautés cohabitent pacifiquement sur le même territoire qu'elles se sont chacune appropriées et qu'elles aient eu l'occasion de tisser des liens économiques et sociaux solides (Gautier, Ankogui-Mpoko, *et al.* 2005). Cela suppose que les éleveurs de la zone agricole se soient sédentarisés (Dongmo, Djamen, *et al.* 2007, Dongmo, Havard, *et al.* 2007). La majorité des études théorise l'intégration sur un plan plus technique, en termes d'échanges entre fumure animale pour amender les champs et résidus de récolte pour alimenter le bétail. Au Nord-Cameroun, les flux de fumure et de fourrage entre agriculture et élevage ont même été quantifiés (Dugué 2000, Picard 2000). Mais les études de cas concluent le plus souvent à une intégration décevante de l'agriculture et de l'élevage, par manque de fumure pour fertiliser les champs, ou par manque de fourrage, ou encore par un mauvais aménagement de l'espace, ou enfin par manque d'intégration sociale (Dugué, Koné, *et al.* 2004, Vall *et al.* 2006).

Agro-élevage et agro-pastoralisme. A défaut de véritables synergies techniques entre agriculture et élevage qui conduiraient à une intégration des deux activités d'un point de vue agronomique, les chercheurs ont abondamment documenté l'adoption massive de l'élevage par les agriculteurs, devenus des agro-éleveurs. De manière symétrique, ils se sont intéressés à l'adoption de l'agriculture par les éleveurs, devenus des agro-pasteurs. Bien que l'intégration agriculture-élevage ne soit pas aboutie d'un point de vue technique, l'association des deux

activités au sein d'une même exploitation s'est généralisée à partir des années 1980 (d' Aquino *et al.* 1995). Les agro-éleveurs sont historiquement des agriculteurs qui font désormais de l'élevage ; l'agriculture reste toutefois prépondérante dans leur exploitation d'un point de vue économique. Les agro-pasteurs sont historiquement des éleveurs qui font désormais de l'agriculture ; l'élevage reste toutefois prépondérant dans leur exploitation d'un point de vue économique (Augusseau 2007). L'agro-élevage a émergé principalement dans les campagnes où une culture de rente est très répandue, comme dans les bassins cotonniers d'Afrique de l'Ouest (Vall *et al.* 2006). Le premier contact des agriculteurs avec l'élevage a été lors de l'adoption de la culture attelée à la fin des années 1980 (Tersiguel 1995, Dugué et Dongmo 2004). Les structures d'encadrement de la production, telles que les entreprises cotonnières ou arachidières, ont promu la culture attelée auprès des paysans dans le but d'augmenter les superficies emblavées et donc la production. Puis les agriculteurs ont investi massivement dans l'élevage, d'abord des petits ruminants puis des bovins, pour épargner les revenus qu'ils tiraient des cultures. Le troupeau est un signe de la réussite économique de l'agriculteur ; en cas de besoin (frais médicaux, scolarisation des enfants, achat de nourriture en période de soudure...) c'est également de l'argent immédiatement mobilisable. La diversification des exploitations agricoles vers l'élevage reste un processus difficile, qui ne se fait pas sans retour en arrière (perte des animaux) (Augusseau 2007, Vall *et al.* 2009). Le passage du pastoralisme vers l'agro-pastoralisme n'est pas non plus exempt de retour vers le pastoralisme en cas de migration ou de difficulté économique (Bonfiglioli 1990). Mais aujourd'hui, l'agro-élevage et l'agro-pastoralisme sont largement répandus dans les régions agricoles humides d'Afrique subsaharienne. L'agro-pastoralisme est ancien. Dès que les pasteurs se sédentarisent, ils développent l'agriculture. Cela leur permet de subvenir à leur alimentation autrement qu'en achetant des céréales et de marquer plus visiblement leur présence dans l'espace, tout en utilisant avantageusement la fumure de leurs animaux. (Boutrais 2000, d' Aquino 2000, Dongmo, Djamen, *et al.* 2007). L'adoption d'une petite agriculture par les éleveurs leur permet de faire face plus facilement à la paupérisation durant les périodes difficiles (déficit pluviométrique, instabilité politique...) (Arditi 2009, McCabe *et al.* 2010).

Les conflits agriculture-élevage. Les conflits agriculture-élevage sont un autre grand axe de la bibliographie sur l'élevage dans les régions agricoles. Ils sont analysés en termes de conflits entre deux activités (l'agriculture et l'élevage) plutôt qu'en termes de conflits entre deux types d'acteurs (les agriculteurs et les éleveurs). D'abord, agro-éleveurs et agro-pasteurs pratiquent l'élevage et l'agriculture au sein des mêmes exploitations. Cela n'a donc pas de sens d'opposer une communauté d'individus qui seraient strictement des éleveurs à une communauté d'individus qui seraient strictement des agriculteurs. Ensuite, la cause des conflits vient de

l'échec de l'intégration agriculture-élevage plutôt que d'un antagonisme social ou culturel entre agriculteurs et éleveurs. L'aménagement mal conçu des terroirs locaux pour que les deux activités cohabitent pacifiquement est la principale source de conflit. C'est le cas lorsque des animaux font des dégâts dans des cultures, soit qu'ils aient pénétré dans l'espace agricole du village, soit que les pâturages aient été mités par les champs. Enfin, les conflits sont souvent le symptôme d'une situation de blocage interne au groupe des agro-éleveurs ou des agro-pasteurs plutôt qu'une opposition d'intérêt frontale entre agriculteurs et éleveurs. Les *political ecologists* insistent particulièrement pour dépasser une explication trop directe et mécaniste de la cause des conflits (Turner 2004). Ceux-ci ne se résument pas par le déséquilibre entre usages et usagers des ressources naturelles et disponibilité de la ressource mais ont des facteurs politiques, sociaux et économiques plus importants (Benjaminsen *et al.* 2012). L'antagonisme entre éleveurs et agriculteurs peut être le résultat d'une politique de développement perçue par les intéressés comme favorisant trop les éleveurs ou les agriculteurs (Bassett 1988). Les conflits peuvent être le résultat de tensions sociales internes à un groupe. Le groupe extériorise ses tensions en rendant une communauté désignée comme adverse responsable de ses contradictions internes. Par exemple, les agro-éleveurs mossis du centre du Burkina Faso désignent systématiquement les éleveurs peuls comme responsables des dégâts aux cultures, même si ces dégâts ont dans la majeure partie des cas été causés par leurs propres bêtes. Il s'agit de reconstruire une communauté ethnique solidaire en l'opposant à un adversaire commun, alors même que cette communauté est sous-tendue par des inégalités économiques de plus en plus importantes qui mettent à mal sa cohésion (Breusers *et al.* 1998). Les conflits peuvent donc être une stratégie sociale de renforcement des liens (Turner 2004), alors qu'un groupe d'agro-éleveurs ou d'agro-pasteurs connaît des difficultés structurelles d'ordre politique, économique ou sociale social (Bassett 1988, Benjaminsen et Ba 2009). Dans tous les cas, les conflits sont le point saillant d'un processus de négociation ; dans l'analyse ils ne peuvent pas être isolés de l'ensemble de ce processus (Le Meur et Hochet 2010).

Le foncier pastoral dans l'Ouest du Burkina Faso : une question restée sans réponse. Les travaux sur l'élevage et les éleveurs dans l'Ouest du Burkina s'inscrivent dans les thématiques récurrentes de la bibliographie sur l'élevage en région de savanes : intégration agriculture-élevage, diversification des activités, conflits agriculture-élevage. Si plusieurs travaux posent comme constat préalable le recul des pâturages devant l'avancée des champs, aucun ne fait du foncier pastoral l'axe structurant de son analyse. Les premiers travaux sur des éleveurs de l'Ouest du Burkina sont parus en 1969 (Quéant et de Rouville 1969), sur les Peuls et les Rimaïbe (esclaves des Peuls) de la région de Barani, en zone sahélienne. Mais ce sont les travaux de Benoit à la fin des années 1970, sur les Peuls de Barani et Dokuy, qui constituent la première

étude complète sur le pastoralisme dans la région. Ils analysent à la fois l'écologie des pâturages (1977), les parcours locaux et les transhumances régionales, les migrations vers le sud et le Mali, le peuplement par les Peuls du reste de la région et les relations avec les agriculteurs (1978a, 1978b, 1979). En 1978, Benoit aborde dans un court article la question du foncier pastoral dans la région Ouest en s'interrogeant sur le maintien des mobilités alors que l'espace est en train de se densifier. Les travaux de l'historien Diallo prennent eux aussi appui sur la principauté peule de Barani (1994, 1997). Diallo continue ensuite ses travaux sur la migration des Peuls de Barani jusqu'au nord de la Côte d'Ivoire et sur les modalités de leur peuplement dans ces nouvelles régions (1999a, 1999b, 2008). Bassett et Turner (2007) produiront un article plus synthétique sur ce même mouvement migratoire nord-sud. A côté de ces travaux d'historiens et de géographes à l'échelle régionale, quatre thèses sur l'élevage dans l'Ouest du Burkina privilégiant l'échelle locale ont été entreprises depuis quinze ans (trois ont déjà été soutenues)(Petit 2000, Botoni 2003, Augusseau 2007, Vall et Diallo 2009)(Petit 2000; Botoni 2003; Augusseau 2007; Vall et Diallo 2009)(Petit 2000, Botoni 2003, Augusseau 2007, Vall et Diallo 2009)(Petit 2000, Botoni 2003, Augusseau 2007, Vall et Diallo 2009)(Petit 2000, Botoni 2003, Augusseau 2007, Vall et Diallo 2009)(Petit 2000, Botoni 2003, Augusseau 2007, Vall et Diallo 2009). Leur méthodologie est très similaire : les données principales se basent sur le suivi de troupeaux sur les parcours. L'objectif affiché de Petit (2000) est d'analyser le rôle du pâturage aérien pour différents types d'éleveurs ; elle réalise une description minutieuse des parcours locaux. Botoni (2003) cherche à comprendre dans une approche écologique les modifications des mobilités pastorales face aux changements d'occupation du sol. Augusseau (2007) décrit les pratiques des nouveaux acteurs de l'agro-pastoralisme et de l'agro-élevage. Diallo (thèse en cours en 2014) cherche à établir un lien quantifié entre les types de parcours de différents éleveurs et les performances reproductrices des vaches. L'intégration agriculture-élevage, l'émergence de l'agro-élevage et de l'agro-pastoralisme et les conflits agriculture - élevage sont tour à tour abordés dans les quatre thèses. Chacune approfondit plus ou moins un des questionnements. La dynamique de réduction des espaces de parcours est le point de départ de tous les travaux sur l'élevage dans l'Ouest du Burkina depuis Benoit (1977), mais aucun ne mène une analyse foncière de ce recul. C'est le but de mon travail qui questionne ici la place de l'élevage et des éleveurs dans des espaces où la pression foncière ne cesse d'augmenter.

0.1.2 Les relations hommes-environnement en zone soudanienne par le prisme du foncier pastoral

L'Ouest du Burkina, situé en majeure partie en zone soudanienne, est une région de savane humide, orientée vers l'agriculture et qui a connu une densification rapide de sa population rurale au cours des cinq dernières décennies. De ce fait, la pression foncière dans les espaces ruraux s'accroît. D'autres régions soudaniennes présentent des caractéristiques similaires. Derrière la question de la pression foncière se trouve celle de l'équilibre entre croissance démographique et ressources naturelles. Après avoir présenté les différentes approches épistémologiques qui traitent ce sujet, je montrerai ce qu'une étude sur le foncier pastoral peut apporter dans le débat sur la pression démographique sur les ressources naturelles dans les régions densément peuplées.

Croissance démographique et recomposition des espaces ruraux

Les régions soudaniennes d'Afrique de l'Ouest étaient historiquement peu peuplées. La forêt difficile à défricher sans une masse de travail critique, l'insalubrité propre aux régions humides (onchocercose, trypanosomiase...) et les sols de piètre qualité sont quelques-unes des raisons qui expliquaient ces faibles densités. Il existait toutefois en zone soudanienne des zones très peuplées, où des structures politiques d'encadrement fortes avaient permis le maintien de populations importantes. « Bien que l'inégalité des densités apparaisse comme un trait du peuplement commun à toute l'Afrique noire, nulle part les contrastes entre zones sous-peuplées et périmètres fortement occupés, voire surpeuplés, ne sont plus brutaux que dans les savanes soudaniennes » (Pélissier 1995, Fanchette 2011a). La croissance démographique généralisée dans les campagnes soudaniennes est donc un processus historique majeur qui a démarré il y a une cinquantaine d'années. Il change radicalement le visage de ces régions.

Croissance de la population rurale. L'accroissement de la population rurale est une variable structurelle et un facteur de la première importance pour expliquer les recompositions spatiales que connaissent les régions soudaniennes. L'augmentation des populations rurales s'inscrit dans un contexte de croissance démographique qui demeure exceptionnelle en Afrique subsaharienne (Ferry 2007). De 2002 à 2012, l'accroissement démographique annuel a été en moyenne de 2,67%¹ en Afrique subsaharienne, (2,73% en Afrique de l'Ouest). Sur la même période, le taux d'accroissement annuel moyen de la population rurale dans les pays d'Afrique de l'Ouest a été certes moins fort, mais reste remarquable : 1,7%. Le Niger est le pays où ce taux est le plus fort avec une moyenne de 3,6% annuel pour la décennie 2002-2012 ; la Côte d'Ivoire est le pays où ce taux est le plus faible avec une moyenne de 0,4%. Le Burkina Faso se situe dans

¹ Données Banque Mondiale, 2014

la moyenne des pays ouest-africains avec un accroissement annuel moyen de sa population rurale de 1,9%. La croissance démographique africaine est remarquable car la croissance urbaine se double d'une croissance rurale (Dubresson *et al.* 2011). Malgré les migrations des campagnes vers les villes, la population rurale continue d'augmenter dans la très grande majorité des régions. Cela est dû à plusieurs facteurs :

- La transition démographique n'est pas achevée (Guengant 2007). Dans l'ensemble, le solde naturel est toujours très positif. Certains pays comme le Burkina Faso, le Bénin le Niger ou le Mali voient encore leur solde naturel augmenter, ou à peine commencer à se stabiliser, tandis que d'autres comme la Côte d'Ivoire ou le Ghana sont plus avancés dans leurs transitions et voient leur solde naturel diminuer (CEDEAO 2006). Le taux de mortalité pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest a reculé régulièrement de 30‰ en 1950 à 14‰ en 2005² alors que le taux de natalité n'a amorcé une légère baisse qu'à partir des années 1980, passant de 50‰ en 1980 à 41‰ en 2005.
- Parallèlement aux migrations des campagnes vers les villes, il y a des migrations de retour des grandes villes vers les petites villes de l'espace rural ou même vers les villages.
- On note aussi des migrations de population d'une campagne à une autre. D'une part, les populations des campagnes très densément peuplées ont tendance à migrer vers d'autres campagnes moins densément peuplées, mais dont la population augmente de fait plus vite. C'est le cas des migrations du plateau mossi burkinabè vers l'Ouest du Burkina, mais aussi par exemple au Cameroun de la province de l'Extrême-Nord (entre 50 et 80 hab/ km²) vers la province du Nord (18 hab/km²) (Kossoumna Liba'a 2008). D'autre part, on enregistre des migrations de campagnes en crise vers des campagnes où les conditions sont plus propices aux activités rurales. Ce fut le cas dans les années 2000 des migrations des burkinabè installés dans les campagnes du sud de la Côte d'Ivoire, alors en guerre, et qui sont retournés s'installer dans l'Ouest du Burkina Faso.

Ainsi, le solde migratoire des campagnes n'est que faiblement négatif et se trouve plus que compensé par le solde naturel très positif.

Augmentation des densités. L'augmentation de la population dans les campagnes a pour conséquence une augmentation des densités rurales. Les densités rurales sont très différentes entre pays ouest-africains, mais au cours des cinquante dernières années, elles ont toutes connues une augmentation spectaculaire. On peut citer quelques exemples :

² Nations Unies 2006, World Population Prospect

- En Côte d'Ivoire, la densité rurale moyenne³ est passée de 9 hab/km² en 1961 à 29 hab/km² en 2012.
- Au Nigéria, pays le plus densément peuplé d'Afrique de l'Ouest, elle est passée 41 hab/km² en 1961, à 91 hab/km² en 2012.
- Au Burkina elle est passée 17 hab/km² en 1961, à 44 hab/km² en 2012.

A plus grande échelle, dans certaines régions sahélo-soudaniennes et soudaniennes, les densités rurales sont particulièrement élevées ; j'indique ici quelques exemples pour donner des ordres de grandeur des croissances de densité régionales au cours des 30-50 dernières années :

- Dans le plateau central du Burkina Faso elles sont passées de 20-35 hab/km² en 1968 à des moyennes comprises entre 50 et 75 hab/km² en 2006 (Savonnet 1968, Sangli 2011).
- la région du Nord-Cameroun compte aujourd'hui une densité moyenne de 25 hab/km² contre 7 hab/km² en 1976⁴.
- Dans le nord du Togo, la densité de la région des Savanes est passée de 38 à 90 hab/km² entre 1981 et 2010, de 37 à 62 hab/km² pour la région de Kara⁵.

Dans l'Ouest du Burkina Faso, les densités rurales atteignent 42 hab/km² en 2006⁶. Elles ont connu une augmentation tout aussi spectaculaire sur les cinquante dernières années, car elles étaient généralement de moins de 10 hab/km² en 1968 (Savonnet 1968). Le peuplement de ces campagnes est modifié en profondeur et est un facteur structurel de l'accroissement de la pression foncière dans les espaces ruraux.

Fronts pionniers agricoles et pression foncière. Un front pionnier est une « forme d'occupation de l'espace qui vise à conquérir de nouvelles terres, supposées vierges ou faiblement exploitées, à les convertir et à les mettre en valeur au moyen de techniques et de pratiques (défriche-brûlis, déforestation, assèchement, etc.) qui conduisent à une modification profonde de l'environnement. » (Cormier Salem 2007). Des fronts pionniers de défrichement agricole se sont mis en place depuis les années 1970 dans les régions soudaniennes jusqu'alors faiblement peuplées (Chauveau 2004, Tallet 2007, Devèze 2008), comme les « Terres-Neuves » à l'est et au sud-est du bassin arachidier au Sénégal à partir des années 1970, l'expansion du cacao et du café dans le sud de la Côte d'Ivoire à partir des années 1960, ou encore le sud-ouest de Madagascar. « Les espaces soudaniens constituent le dernier front pionnier des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest » (Fanchette 2011a, p. 55). Les paysages y ont été profondément modifiés. Les espaces agricoles qui s'étendent au détriment des autres types d'occupation de l'espace. « La brousse est finie ! » s'exclament par exemple les villageois de l'Ouest du Burkina (Tallet 1997). En Afrique

³ Densité rurale approximative calculée en divisant la population rurale du pays (selon la nomenclature nationale) par la superficie du territoire national. Données Banque Mondiale, 2014.

⁴ Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BCREP), Cameroun

⁵ Bureau central du recensement, Togo, 2011.

⁶ INSD, 2006

subsaharienne, les migrants agricoles se sont installés dans des régions qui leur semblaient vierges. Ils y ont défriché de vastes superficies pour installer leurs champs, profitant de la rente forêt (Ruf 1987) : les premières années après l'abattage du couvert arboré, les cultures profitent de la richesse du sol. Au fur-et-à-mesure que la population agricole augmente et que les surfaces cultivées s'étendent, le système agraire évolue. Le système d'abatti-brûli est abandonné. Basé sur la « rente forêt » il consiste en des cycles de culture courts de deux à trois ans, après quoi le champ est laissé en jachère pendant au moins dix ans, tandis qu'un nouveau champ est ouvert dans la forêt à proximité. Très consommateur d'espace, l'abatti-brûli ne peut persister dans des régions où les densités augmentent au-delà de 30 hab/ km² (Mazoyer et Roudart 2002). Ce système de culture itinérant évolue alors vers un système de culture sédentaire, où les champs sont cultivés plus longtemps grâce aux apports en intrants organiques et chimiques permettant d'amender le sol, et où la durée des jachères est réduite. Quand les surfaces augmentent encore, les temps de jachère diminuent jusqu'à leur disparition dans certaines zones très peuplées. Dans les systèmes agricoles des zones de savane, l'augmentation des surfaces demeure le plus souvent le seul moyen d'augmenter la production. Dans les régions où la population rurale continue à augmenter alors que les terres potentiellement cultivables sont quasiment entièrement cultivées, la pression foncière se traduit par des tensions sociales croissantes. Les pâturages diminuent devant l'avancée des champs ; Dugué (2004) constate qu'au-delà de 60 hab/km², dans ce type de région marqué par une utilisation des sols majoritairement agricole, il n'y a plus assez de pâturage pour les cheptels locaux qui sont obligés de partir. La pression foncière augmente donc dans ces espaces du fait de l'accroissement d'une population d'usagers des ressources naturelles, alors que ces ressources sont limitées. Il se pose donc la question de l'équilibre entre population et ressources naturelles.

Croissance démographique et pression sur les ressources

L'équilibre population/ ressource entre Malthus et Boserup. La question de l'équilibre entre ressources naturelles et population est posée depuis T. Malthus (1798). Celui-ci écrivait que les ressources augmentaient selon une progression arithmétique tandis que la population augmentait selon une progression géométrique. Selon lui, il en résultait un déséquilibre croissant qui menait à la dégradation des ressources, aux famines, aux guerres. Des analyses qui se rattachent de près ou de loin aux théories malthusiennes peuvent expliquer en partie les évolutions de certaines campagnes africaines. Elles se sont développées essentiellement à partir du milieu des années 1980. Plus ou moins pessimistes sur les conséquences de la croissance démographique dans les pays du Sud, certaines sont mêmes catastrophistes (Kaplan 1997, 2000) quand d'autres prédisent une bombe démographique (Ehrlich 1972). Sans baisse de la croissance démographique en Afrique, les conflits sembleraient inévitables, ce que Pourtier

(2006) résume dans une formule choc : « la kalachnikov ou le préservatif ». En effet, les conflits seraient le résultat logique de la pression démographique sans cesse croissante sur un stock de ressources limité (Homer-Dixon 2010). Toutefois, des analyses s'opposent à ces visions néo-malthusiennes en montrant que le stock de ressources n'est pas forcément une limite absolue. Boserup (1965) a mis en évidence que l'augmentation de la pression démographique sur les ressources pouvait aussi encourager les innovations techniques permettant de tirer un meilleur rendement de ces dernières et ainsi de subvenir aux besoins d'une population croissante et donc d'éviter les conflits. Cette analyse a par exemple été reprise pour expliquer la renaissance du zaï sur le plateau mossi burkinabé (Jouve 2006). Dans une campagne où les densités rurales atteignent entre 50 et 75 hab/ km²⁷, et où les sols lessivés étaient épuisés, la technique du zaï a été réhabilitée. Le zaï permet, grâce à un apport de fumure très ponctuel au pied de la céréale, d'augmenter le rendement de sols appauvris par des années consécutives d'exploitation. Moritz (2012) étend la théorie à l'élevage. Il montre que les processus d'intensification de l'élevage en périphérie des villes africaines sont une adaptation boserupienne à la pression sur les pâturages dans ces zones. Mais les analyses boserupiennes ou néo-malthusiennes, si elles ont le mérite de proposer des cadres explicatifs généraux, posent les relations population – environnement de manière trop directe, au risque de paraître simplistes.

Réintroduire les analyses politiques dans les relations hommes-environnement. La *political ecology* est un courant de pensée et d'analyse, essentiellement développé dans la géographie anglo-saxonne, issu de la géographie radicale des années 1970. Il a pour origine une critique des analyses néo-malthusiennes qui « traitaient, de façon assez mécanique, les relations entre la croissance démographique et les crises environnementales » (Gautier et Benjaminsen 2012, p. 8). Ces critiques ont d'abord été menées dans la revue de géographie radicale *Antipode* (Lowe et Worboys 1978). Peluso et Watts (2001) par exemple, rejettent explicitement les analyses catastrophiques de Kaplan et les liens « automatiques et simplistes » établis par Homer-Dixon entre croissance démographique, diminution des ressources et conflits. Ils voient la violence comme « un phénomène lié aux conditions spécifiquement locales, ancré dans les histoires locales et les relations sociales bien que connecté à des processus plus généraux de transformations environnementales et de relations de pouvoir » (2001, p. 5). A l'instar de Peluso et Watts, les *political ecologists* tentent de rendre la relation entre population et environnement dans toute sa complexité. Ils croisent les échelles locales et globales pour expliquer ces relations dans une région donnée à partir d'études de terrain ciblées et s'abstiennent de toute généralisation abusive. Surtout, ils replacent les relations hommes-environnement dans les champs sociaux et politiques. Le rapport entre population et ressources ne se résume pas à un

⁷ Institut national de la démographie et de la statistique, INSD, 2006.

équilibre ou à un déséquilibre quantitatif entre un effectif d'individus et un stock de ressources. Ils posent la question des conditions et de l'inégalité d'accès aux ressources (Ribot et Peluso 2003). Ils mettent en avant l'impact des politiques économiques nationales sur les modalités de l'exploitation des ressources par les communautés locales. Enfin, ils confrontent les discours et les récits sur l'environnement à la réalité d'un terrain pour mettre en évidence le rôle de ces discours sur les relations hommes-environnement. En cela, *political ecologists* anglo-saxons et géographes africanistes francophones, sans avoir les mêmes références bibliographiques, se rejoignent sur bien des points dans leurs approches (Gautier et Benjaminsen 2012). Des africanistes francophones se sont eux aussi efforcés de dépasser le lien mécaniste entre croissance de la population et pression sur les ressources en réintroduisant des variables explicatives politiques et économiques. Par exemple, étudiant respectivement le Nord-Cameroun et l'Ouest Burkina, deux régions connaissant depuis les dernières décennies des augmentations très importantes de population et une certaine pression sur les terres cultivables, Kossouma Liba'a (2008) et Tallet (2007) mettent en avant l'impact des choix des politiques économiques nationales dans le défrichement des espaces naturels. Dans les deux régions, le coton a été privilégié comme moteur du développement économique. La mise en place de filières cotonnières, avec des crédits octroyés aux producteurs en début de campagne sur les intrants agricoles et des crédits à plus long terme pour qu'ils puissent s'équiper du matériel de culture attelé, explique la diffusion très importante du coton et l'accélération des défrichements agricoles. De la même manière, le succès commercial de l'arachide avait expliqué à partir des années 1950 la conquête pionnière de l'est du Sénégal par les agriculteurs, repoussant les éleveurs plus loin vers l'Est et vers le Ferlo (Pélissier 1966). Dans ces trois régions, la pression foncière découle certes pour partie de l'augmentation de la population rurale et du stock limité de ressources naturelles. Mais une analyse de la pression foncière ne peut se résumer à ces deux facteurs fondamentaux. La pression foncière peut se définir comme une difficulté croissante d'accès aux ressources, qui s'explique par l'augmentation de la population, la diminution des ressources, mais également par la concurrence entre usagers et par les jeux de pouvoir dont ils sont parties prenantes et qui aboutissent à la redéfinition des règles d'accès. Des analyses politiques sont donc nécessaires pour comprendre ce phénomène.

Le foncier pastoral comme analyse des rapports de pouvoir dans les espaces sous pression

Le foncier pastoral, un objet social et politique. L'objectif de ce travail est d'analyser les dynamiques à l'œuvre dans les régions d'Afrique qui connaissent de forts taux de croissance démographique et une certaine pression sur leur environnement en se concentrant sur un cas particulier, l'Ouest du Burkina Faso. L'analyse de la pression foncière dans ces espaces s'inscrit dans le cadre plus large des études des relations hommes-environnement. Pour restituer ces

relations dans toute leur complexité, je me rattache aux courants épistémologiques, aussi bien anglo-saxons que francophones, qui placent le politique et le social au centre de leur démarche. Plutôt que de mener une géographie politique régionale, sujet trop vaste dans le cadre d'une thèse, j'ai préféré me concentrer sur un objet d'étude ciblé : le foncier pastoral mis en regard du développement agricole de l'Ouest burkinabè. Toutefois, suivant la mise en garde de Weber (1998), le foncier pastoral ne doit pas être défini comme l'étude de l'appropriation des espaces pastoraux. En effet, il n'y a pas d'espace dont l'usage n'est propre qu'au pastoralisme. Il y a plutôt une multitude d'espaces où les usages peuvent être à la fois ou successivement agricoles, pastoraux, cynégétiques, de cueillette, halieutiques... Si j'évoque un espace pastoral, je considérerai toujours cet espace comme superposé, enchevêtré à des espaces agricoles, halieutiques, cynégétiques, de cueillette. En s'inspirant de Weber, je définirai donc le foncier pastoral comme l'étude des droits d'accès aux ressources pastorales d'un espace et leur usage par les éleveurs, en rapport avec les autres usages de cet espace.

Deux références aux démarches similaires. Si le foncier pastoral dans les régions agricoles est une question peu abordée dans la littérature scientifique, elle a tout de même été posée par quelques auteurs. Boutrais et Bassett, particulièrement, analysent le foncier pastoral comme un ensemble de rapports de pouvoir locaux et nationaux sur les espaces. Leurs travaux concernent l'Ouest Cameroun et le Nord Côte d'Ivoire, deux régions où la pression foncière s'accroît depuis quelques décennies. La thèse de Boutrais (1995) a pour sujet d'étude les Peuls mbororos dans les CaBBals, hauts plateaux volcaniques des savanes humides de l'Ouest du Cameroun. L'accès des pasteurs aux pâturages est évoqué à plusieurs reprises. Au début du XXe siècle, les Peuls mbororos fuient l'Adamaoua camerounais et la domination des Foulbés pour s'installer sur de nouveaux pâturages, les *grassfields*, très densément occupés par les éleveurs à partir de 1940. L'accès à ces pâturages est soumis par l'administration coloniale anglaise à une taxe. A partir des années 1970, les mbororos se trouvent confrontés à l'avancée d'un front agricole qui réduit des pâturages déjà saturés par la croissance du cheptel. Les mbororos sont minoritaires face aux populations agricoles. Boutrais détaille leurs stratégies de conservation des droits d'accès aux pâturages menacés par l'avancée des plantations de café et les cultures féminines. Face aux femmes agricultrices, ils cherchent à s'attirer les bonnes grâces des chefs coutumiers et des autorités administratives, notamment en essayant de corrompre ces responsables. Boutrais approfondit pour la première fois un questionnement sur le foncier pastoral dans une région agricole. Il met en lumière les conséquences des politiques menées depuis la colonisation sur les espaces pastoraux. Il décrypte les rapports de pouvoir sous-jacents à l'accroissement de la pression foncière. Ce type de questionnement est repris par Bassett (2009) dans un article majeur pour notre propre problématique sur la place de l'élevage et des éleveurs dans les

régions agricoles. Bassett analyse l'évolution des droits d'accès des Peuls aux pâturages dans le Nord de la Côte d'Ivoire alors que des lois sur la titrisation des terres rurales ont été votées en 1998 (et dont les principes fondamentaux ont été réaffirmés dans une nouvelle loi foncière votée en août 2013). Ces lois ne sont pas appliquées mais leurs effets se font tout de même sentir. Le Nord de la Côte d'Ivoire est une région où les densités de population et la pression foncière augmentent. Les agriculteurs sont engagés dans une course à la terre spéculative ; chacun cherche à marquer son appropriation sur les brousses servant de pâturage, notamment en plantant des vergers d'anacardiers, en prévision de la privatisation des terres prévue par la loi. Les Peuls, qui comptaient jusqu'ici sur la flexibilité des droits d'accès aux pâturages pour la mobilité de leurs troupeaux (cruciale pour la productivité des bovins), se trouvent à leur tour sous pression. Par exemple, ils doivent payer des droits pour avoir accès aux résidus de récolte ; sur leurs pâturages de transhumance, ils se trouvent en concurrence avec des agro-éleveurs qui envoient leurs troupeaux sur les mêmes fourrages. Bassett, qui se revendique *political ecologist*, fait le lien entre les politiques foncières ivoiriennes et les pressions foncières croissantes dans le Nord, tout en mettant en relief les rapports de pouvoir entre éleveurs peuls, agro-éleveurs et agriculteurs sénoufos. A l'instar de Bassett, je souhaite mettre en perspective, grâce à l'analyse des rapports de pouvoir sur les espaces, l'évolution de l'accès aux ressources pastorales dans un contexte d'accroissement de la pression foncière dans l'Ouest du Burkina.

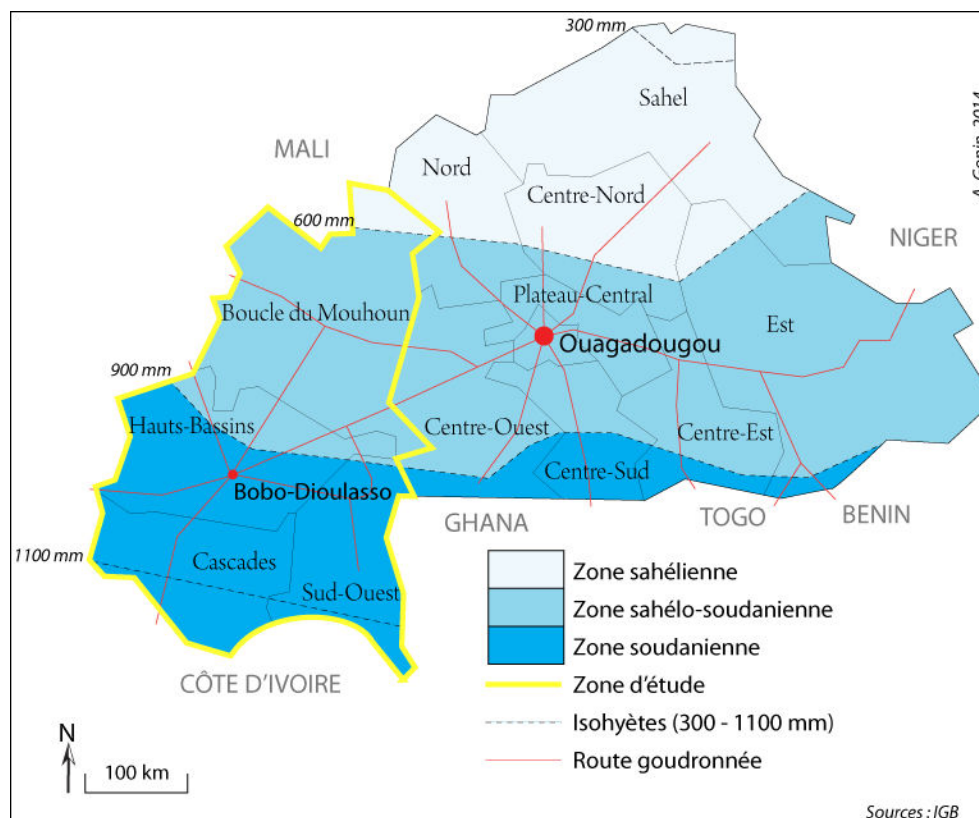
Encadré 1: Pastoralisme et élevage, questions de vocabulaire

L'élevage répond en premier lieu à une définition économique. C'est l'activité d'élever des animaux domestiqués dans le but d'en tirer un produit (viande ou lait dans le cas de l'élevage bovin). L'élevage relève donc bien d'une rationalité économique : il s'agit d'adapter des moyens à un objectif (dégager un profit par un travail). Le pastoralisme a un sens à la fois plus restreint et plus large que l'élevage. Plus restreint car d'un point de vue économique, il correspond à un type d'élevage, l'élevage extensif (George et Verger 2004). Le pastoralisme se pratique sur de vastes espaces, nécessite moins d'intrants et de moyens humains par unité produite que l'élevage intensif. Historiquement, c'est un élevage découplé de l'agriculture, contrairement aux autres types d'élevage qui ont très tôt été pratiqués en synergie avec cette activité (modèle de l'élevage intégré à l'agriculture dans de petites exploitations européennes du XVIIIe siècle, (Dugué 2000)). La mobilité des troupeaux est au cœur de la pratique du pastoralisme ce qui explique que « pour les systèmes pastoraux plus encore que pour les systèmes d'élevage la référence à l'espace est essentielle » (Blanc-Pamard et Boutrais 1994, p. 8). Le pastoralisme met en jeu des espaces d'échelles différentes. Mais d'un autre côté, le pastoralisme a un sens plus large que l'élevage car il renvoie à des dimensions sociales et culturelles qui ne sont pas mises immédiatement en lumière lorsque l'on utilise le terme d'élevage. Les auteurs font souvent

allusion à un « mode de vie pastoral » (Homewood 2008) ou à un « genre de vie » pour les géographes de l'école classique française. Les sociétés pastorales sont des groupes dont l'élevage est l'activité principale, à tel point que le troupeau est au centre des pratiques sociales et devient un marqueur d'identité culturelle fort. Toutefois, le pastoralisme renvoie à un très grand nombre de pratiques différentes, en fonction de la taille des troupeaux, de leur mobilité, de leur rôle économique et social pour le groupe (Homewood 2008). J'analyse ici certaines activités qui relèvent plutôt du pastoralisme (transhumance, modes de vie basés sur le troupeau...), et d'autres plutôt de l'élevage au sens économique (troupeaux au sein de systèmes agricoles avec de courts déplacements, embouche bovine...). L'objet d'étude sera donc l'élevage au sens large, terme englobant ces différentes pratiques.

0.2 Région et objet d'étude : l'élevage dans une région en recomposition

Carte 1 : Régions du Burkina et zones climatiques



Le but de cette partie est de montrer que l'Ouest du Burkina Faso est une étude de cas qui permet de fournir des éléments de réponses à une problématique sur la place de l'élevage et des éleveurs dans une région agricole sous pression foncière et, de façon réciproque, qu'une telle problématique permet de mettre en valeur les enjeux géographiques majeurs de l'Ouest du Burkina. D'une part, la pression foncière ne cesse de croître dans l'Ouest du Burkina. D'autre

part, l'élevage, activité seconde dans la région, voit sa place évoluer en fonction des recompositions régionales.

0.2.1 « Du vide au plein » : les recompositions de l'Ouest

Depuis les années 1970, l'Ouest du Burkina Faso connaît des changements majeurs qui prennent la forme d'une recomposition des espaces régionaux. Les ethnies autochtones (Bobo, Bwa, Samo, Sénoufo, Lobi...) étaient majoritaires dans leurs terroirs. La forêt claire, les savanes arborées et arbustives étaient omniprésentes dans le paysage. Faiblement mise en valeur et peu peuplée, la région était considérée comme périphérique tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle de la sous-région ouest-africaine. Depuis les années 1970, la région change de visage. Les densités augmentent, les ethnies migrantes sont majoritaires dans les villages, les paysages agricoles prennent le dessus. Le moteur de la saturation foncière est le développement agricole de la région. Succès économique, il pose malgré tout question quant à sa pérennité sociale.

L'Ouest avant la recomposition : une région marginale

Une région pendant longtemps vide d'hommes. Sur le temps long de l'histoire, l'Ouest de l'actuel Burkina Faso est une région vide d'hommes. Il y a peu de témoignages écrits sur la région avant le récit d'exploration de Binger (1892). Lorsqu'il emprunte l'axe commercial qui part de Kong (au nord de l'actuelle Côte d'Ivoire) pour aller jusqu'à Sya (actuel Bobo-Dioulasso) avant de poursuivre vers le pays mossi, Binger fait état d'une voie très fréquentée par les commerçants avec des relais majeurs le long de l'axe, en premier lieu Sya. Mais en dehors de cet axe, le peuplement est très ponctuel. Le paysage devait vraisemblablement ressembler à celui d'une savane arborée plus ou moins dense, avec de grandes distances à parcourir en brousse entre les villages et les petites clairières de défrichement agricole qui les entouraient. Ce type de peuplement et le paysage qui lui est lié, était encore présent dans la région du sud-ouest du Burkina jusque dans les années 1980. Par exemple, sur la piste entre Mangodara et Sidéradougou, dans l'actuel Comoé, on pouvait jusque dans les années 1970 faire 20 à 30 km entre les villages sans rencontrer de lieu de peuplement. Ce n'est qu'à partir des années 1980 que les lieux de peuplement ont commencé à se multiplier avec les migrations et la fondation de hameaux de culture (Sangli 2011). La première description complète et précise des densités régionales date de 1968 (Savonnet 1968). Il s'agit d'une carte des densités pour toute la Haute-Volta. Il est frappant de constater que dans une large partie de la région (vallée de la Volta Noire (actuel Mouhoun), grande région du sud de Bobo-Dioulasso jusqu'à la frontière ivoirienne en passant par Sidéradougou), les densités de population sont inférieures à 1 hab/ km². Seul le pays gourmantché, dans l'Est du pays, descend à ces très faibles niveaux de densité. Le plateau mossi est déjà à l'époque beaucoup plus densément peuplé (de 35 à 50 hab/km² dans la région de

Ouagadougou, 50 à 75 hab/km² dans la région de Koudougou). Dans l'Ouest, seules les régions de Gaoua et autour de l'axe Bobo-Banfora ont des densités entre 35 et 50 hab/km². En reprenant les analyses de la géographie tropicaliste classique française, on pourrait expliquer l'extrême faiblesse de ses densités par l'absence de structures d'encadrement politiques et économiques fortes (Sautter 1966, Gourou 1973). L'Ouest du Burkina est majoritairement constitué d'une multitude de petites sociétés acéphales, qui n'ont, jusqu'à la colonisation française, jamais été unifiées dans un ensemble politique et administratif puissant. Jusqu'aux dernières années de la colonisation, la région n'a pas attiré les migrants. De plus, jusque dans les années 1950, les sociétés de l'Ouest n'ont pas entamé de transition démographique. La mortalité restait haute, pratiquement au même niveau que la natalité. Elle s'explique par le manque d'hygiène, les maladies, l'absence d'infrastructures de santé.

Une région périphérique et dominée sur le plan politique. L'impression de marge laissée par les caractéristiques historiques du peuplement est renforcée par la situation politique de la région sur le temps long de l'histoire. L'Ouest de l'actuel Burkina Faso était au XIXe siècle un espace interstitiel (Diallo 2008) aux confins des grands empires de la région : le royaume mossi à l'Est, l'empire bambara de Ségou puis le royaume sénoufo du Kéné Dougou à l'Ouest, le royaume du Macina au nord, et le royaume de Kong au sud (Coquery-Vidrovitch 1999, Jolly 2008). Sous l'influence des commerçants (*dioulas*) du royaume de Kong (au nord-est de l'actuelle Côte d'Ivoire) depuis le début du XVIIIe siècle, la région est conquise formellement par Famaghan, frère de Seku Ouattara, roi de Kong, entre 1735 et 1738 et prend le nom de Gwiriko (Kodjo 2006). Le dioula, la langue des commerçants, peine à s'imposer et la région n'a pas vraiment l'unité politique et administrative d'un royaume. Les soldats protègent les axes et relais commerciaux, mais il n'y a pas de pénétration des campagnes. L'Ouest de l'actuel Burkina reste un assemblage disparate de petites sociétés locales, une mosaïque ethnique. Le Gwiriko chute lorsque Samory Touré attaque et rase Kong, la capitale du royaume éponyme, tuteur du Gwiriko, en 1897. Après avoir à leur tour vaincu Samory Touré, les Français s'installent à Sya, décrètent en 1899 les cercles de Bobo-Dioulasso, Sikasso, San, Diébougou (pour ne citer que ceux concernant notre région d'étude) comme appartenant à la colonie du Soudan français. En 1919, les cercles de Bobo et Diébougou intégreront la colonie de Haute-Volta.

Des axes commerciaux structurant. L'Ouest de l'actuel Burkina est une région de confins tant du point de vue de son peuplement que du point de vue politique. Malgré cela, la principale ville de la région, d'abord appelée Sya puis Bobo-Dioulasso, est un carrefour commercial historique majeur sur des axes de première importance à l'échelle continentale. Sya était un relai commercial entre Kong et Djenné, dans le delta intérieur du Niger de l'actuel Mali. Il s'agissait de l'une des routes méridiennes historiques entre le nord du Sahara et le golfe de Guinée. Sur cette

route, Sya est le principal débouché des chevaux venus du Macina. Il s'y échange également des esclaves, de l'or venu des régions forestières et des armes à feu venues du commerce avec les Européens sur la côte. De passage à Sya en 1888, Binger décrit l'animation du marché, qui se tient tous les cinq jours, et énumère tous les produits qui s'y échangent (Binger 1892). Durant la période coloniale, Bobo-Dioulasso demeure une place commerciale majeure (Cissé 2013). Les grandes maisons de négoce européennes y ont des représentations. Les entrepôts du centre-ville sont les marques encore visibles de ce passé. Bobo-Dioulasso est directement relié à Abidjan, le débouché maritime de la colonie de Haute Volta. L'axe commercial est encore renforcé par la construction de la ligne de chemin de fer Abidjan-Bobo-Dioulasso-Ouagadougou qui arrive en 1933 à Bobo-Dioulasso et 1954 à Ouagadougou.

Du début du XVIIIe siècle à la fin du XXe siècle, l'Ouest de l'actuel Burkina Faso est structuré par les axes commerciaux nord-sud, et secondairement est-ouest entre Bobo et Ouagadougou. Toutefois, la situation de carrefour commercial de Bobo-Dioulasso ne suffit pas à entraîner sa région dans son développement. Aux confins des grands empires ouest-africains aux XVIIIe et XIXe siècles, puis des colonies de la côte dans l'empire français, l'Ouest de l'actuel Burkina reste pendant longtemps une périphérie peu intégrée qui manque d'unité. Cette marginalité, visible aussi bien dans le peuplement, les paysages que dans l'organisation politique, reste la caractéristique majeure de la région jusque dans les années 1970. Débute alors un processus de recomposition qui va bouleverser le visage de l'Ouest.

Développement agricole et accroissement de la pression foncière

La croissance de la population agricole. Le changement le plus spectaculaire est la croissance de la population et l'augmentation des densités. On passe schématiquement d'une région « vide » à une région « pleine » (Nelen *et al.* 2004). La population des quatre régions de l'Ouest burkinabé (Boucle du Mouhoun, Haut-Bassins, Sud-ouest et Cascades) est passée de 2,35 millions de personnes en 1985 à 4 millions au recensement de 2006⁸ soit une croissance annuelle de 2,6% pendant vingt-ans. La croissance démographique régionale reste toutefois légèrement au-dessous de la croissance nationale, qui est de 2,7 % par an sur la même période⁹. La densité régionale moyenne a augmenté de 25 hab/km² à 42 hab/km². Cet accroissement démographique s'explique à la fois par un accroissement naturel très fort comme partout au Burkina (il est passé de 3,2% à 3,4% de 1985 à 2006 pour l'ensemble du pays) et par un solde migratoire également positif. L'Ouest a été à partir des années 1970 le réceptacle de migrations

⁸ Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD). Les statistiques de ce paragraphe sont issues des recensements de l'INSD.

⁹ Cela peut s'expliquer en partie par le fait que la croissance moyenne annuelle de Ouagadougou sur la période a été de 6% et a tiré la croissance nationale (la croissance annuelle moyenne de Bobo-Dioulasso n'a été que de 2,5 %). Par ailleurs, le solde naturel est resté très positif dans toutes les régions du pays.

massives, essentiellement d'agriculteurs mossis, mais également de pasteurs peuls, qui s'inscrivent dans le temps long d'une histoire nationale marquée par les mobilités (Lentz *et al.* 2003).

Un front pionnier agricole. La croissance démographique a donc été le véritable moteur de l'avancée d'un front pionnier agricole. Celui-ci comprend l'installation massive de population agricole dans les villages, la création de nouveaux lieux de peuplement (hameaux de culture qui peuvent devenir avec le temps des villages) et de défrichements agricoles. Avec l'arrivée d'une main d'œuvre paysanne nouvelle, la mise en valeur des terroirs et son corollaire, la transformation des paysages, se sont accélérées. Le signe le plus visible de la rapidité et de la radicalité de la recomposition régionale est la transformation des paysages (Tallet 1997). Les savanes boisées et les forêts claires qui occupaient l'essentiel de la superficie ont été rapidement défrichées, remplacées par des champs. Avec l'arrivée en nombre des migrants, il y avait la main d'œuvre supplémentaire requise pour défricher la brousse. La brousse tient alors un double rôle ambigu : elle est à la fois l'espace peuplé de bêtes sauvages qui repousse et qui fait peur (le *mogho* en moré, la brousse non défrichée au sens d'espace non civilisé, royaume des génies et des morts, (Déverin 2004)) ; la brousse est en même temps l'espace à défricher, promesse de bonnes récoltes futures. Les ethnies autochtones ont donc accueilli et installé, le plus souvent de bonne grâce, les migrants mossis qui fuyaient les difficiles conditions de leur région de départ. L'accroissement démographique ne s'est pas accompagné de mutations majeures dans le système agricole. Bien au contraire, pour répondre aux besoins du surplus de population, la solution mise en œuvre a été l'extension des surfaces cultivées. L'ancienne organisation auréolaire avec les champs de case et les champs sous parc arboré a été abandonnée. Seuls les champs de brousse ont persisté et se sont agrandis jusqu'aux confins des terroirs (Tersiguel 1995). « Tous unis pour faire reculer la brousse » (Tallet 2007, p. 64) migrants et autochtones ont étendu les superficies cultivées, transformant ainsi de manière radicale les paysages de l'Ouest du Burkina Faso. A l'échelle régionale, les migrants se sont d'abord installés au nord de Bobo-Dioulasso, dans les provinces de la Kossi, du Mouhoun et des Banwas. Le front pionnier s'est ensuite progressivement déplacé plus au sud, dans la région de Bobo (Kéné Dougou, Houët, Tuy), avant d'atteindre dans les années 1990 et 2000 le sud de la région (régions des Cascades et du Sud-Ouest).

Les politiques de développement agricole de l'Ouest. Les migrations de cultivateurs, en majorité des Mossis venus du plateau central, ont alimenté la dynamique du front pionnier. Elles ont été largement spontanées (Benoit 1972, Rémy 1979). Lorsque le gouvernement a voulu organiser les migrations et le peuplement, comme dans le cas du projet d'Aménagement des

Vallées des Volta (AVV, 1979), cela s'est largement soldé par un échec¹⁰ ; à chaque fois les migrations spontanées ont pris le dessus (Marchal et Quesnel 1997). Toutefois, il ne faut pas sous-estimer l'importance des politiques publiques dans le développement agricole de la région. Elles ont largement contribué à alimenter les dynamiques pionnières. L'Ouest du Burkina, dont la partie sud, au-delà de l'isohyète 1000 mm, est la plus arrosée du pays, est considéré depuis la colonisation comme le « grenier agricole du pays ». Cette représentation transparait dans les discours des membres des gouvernements successifs. A ce titre, l'Ouest bénéficie depuis longtemps de politiques de soutien et de développement agricole, dans le but de mettre en valeur ses potentialités naturelles. L'Ouest a bénéficié de grands projets d'aménagement agricole (périmètres irrigués du Sourou, vallée du Kou, plaine rizicole de Banzon, canne à sucre de Bérégadougou...). Mais c'est le soutien continu et massif à la filière cotonnière, via la Sofitex (Société burkinabè des fibres textiles créée en 1979 pour remplacer la Compagnie Française des Fibres Textiles, CFDT) qui met le mieux en évidence le rôle de l'Etat et de ses services dans le développement agricole régional.

L'agriculture centrale dans l'économie régionale. Les productions agricoles sont la principale source de création de richesse dans l'Ouest du Burkina. Une grande partie de la production vivrière du pays est réalisée dans l'Ouest. La production de céréales (en majorité maïs, mil et sorgho) entre 2005 et 2011 a été en moyenne de 1, 67 millions de tonnes chaque année dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins, des Cascades et du Sud-Ouest¹¹. Cela représente environ 45%¹² de la production nationale de céréales, ce qui est relativement important : les quatre régions concernées représentent un tiers de la superficie du pays et 27% de la population¹³. Par rapport aux autres régions du pays, l'Ouest possède donc une production vivrière importante. Le poids économique de l'agriculture se mesure également aux productions de rente. L'Ouest est, de loin, la première région cotonnière du pays. Les quatre régions de l'Ouest représentent 90% du coton produit au Burkina Faso¹⁴ et environ 80% des capacités d'égrenage (Renaudin 2010). Lors de la décennie 2000, la production de coton a considérablement varié d'une année à l'autre. Ces variations sont dues pour une part aux aléas pluviométriques, à la fluctuation des cours mondiaux (renforcée par les fluctuations du cours du franc CFA par rapport au dollar), et aux problèmes d'organisation au sein des filières (retards dans la commercialisation, dans l'annonce du prix d'achat au producteur, dans la livraison des intrants... qui découragent les producteurs) (Schwartz 1997, Renaudin 2010). Malgré ces

¹⁰ Dans le cadre de l'AVV, le projet initial prévoyait l'installation de 70 000 familles en 10 ans. A peine 5% de cet objectif a été réalisé.

¹¹ Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles DGPSA. Les données sur les productions agricoles de ce paragraphe proviennent toutes de la même source.

¹² DGPSA. Ce chiffre s'appuie sur les résultats des campagnes 2006/07 et 2010/11.

¹³ INSD, 2006

¹⁴ DGPSA. Ce chiffre s'appuie sur les résultats des campagnes 2006/07 et 2010/11.

variations, à l'échelle du pays, la production de coton de l'Ouest représente toujours une richesse considérable. Entre 2000 et 2007, les exportations de coton en valeur s'élevaient à environ 5% du Produit Intérieur Brut (PIB) du Burkina : tous secteurs confondus, elles représentaient la principale source de recettes du pays à l'exportation (Bedossa 2012). A partir de 2008, la structure des exportations du Burkina a connu une mutation considérable : la production d'or a considérablement augmenté. Les exportations de coton continuent à croître en valeur entre 2008 et 2011, mais moins vite que le PIB : elles ne représentent plus que 3,7% en 2011¹⁵. Dès 2009, les exportations d'or dépassaient celles de coton. En 2011, l'or représentait 77% de la valeur des exportations contre 12% pour le coton. En 2008, le coton représentait encore 40% des exportations et l'or seulement 25%. Ces chiffres ne doivent pas minorer l'importance du coton pour l'Ouest du Burkina. Il n'y a pas de grande mine d'extraction de l'or dans l'Ouest ; l'économie régionale reste avant tout agricole. Ces chiffres ne doivent pas non plus minorer l'importance du coton de l'Ouest pour l'ensemble du pays : la production de coton et les exportations demeurent, en valeur absolue, une richesse importante pour le Burkina. De façon beaucoup plus marginale, le sud de la région produit beaucoup d'anacardes. L'exportation des noix représentait 2,7% de la valeur totale des exportations en 2011.

Les tensions sociales liées au développement agricole. Le développement agricole de l'Ouest, malgré le relatif succès économique qu'il représente à l'échelle du pays, interroge quant à ses conséquences sociales. Alors que les défrichements agricoles se poursuivent dans le sud de la région, au nord de Bobo-Dioulasso, beaucoup de terroirs sont saturés : « tout est champ » disent couramment les paysans qui se plaignent d'avoir trop peu d'espace pour cultiver dans leur village pour nourrir leur famille. Le modèle agricole extensif, qui prédomine jusqu'à présent, suppose une augmentation des superficies cultivées pour parvenir à une augmentation de la production. Or, dans beaucoup de villages, l'extension des surfaces n'est plus possible ; ailleurs, les paysans anticipent sur cette saturation agricole de leur terroir et s'engagent dans une « course à la terre » (Tersiguel 1995, Arnaldi di Balme *et al.* 2010). Chacun cherche à défricher et à cultiver de nouvelles terres le plus rapidement pour marquer son appropriation, en prévoyant que dans un avenir proche, il ne sera plus possible d'acquérir ainsi de nouveaux espaces. La pression foncière fait monter la pression sociale dans les villages de l'Ouest. Des lignes de tension, voire de véritables clivages selon les localités, apparaissent. Entre migrants et autochtones, anciens migrants et nouveaux migrants, aînés et cadets des familles, jeunes et vieilles générations, l'accès à la terre devient un enjeu de conflit (Paré et Tallet 1999, Tallet 2001, Gonin 2008). La gestion de la terre, historiquement centralisée au niveau des autorités coutumières de chaque village, a tendance à être éclatée entre une multitude de centres de

¹⁵ Agence pour la Promotion des Exportations, APEX, 2012.

décisions que représentent les chefs de lignages, voire les chefs de famille autochtones. Chacun gère un domaine foncier qu'il s'approprie. La pénurie de terre et la généralisation des cultures de rente entraînent une monétarisation de la terre. Ce qui était auparavant un tabou, la location ou la vente de terre, est désormais largement répandu dans les villages de l'Ouest. La terre est devenue un enjeu financier, ce qui exacerbe encore les tensions au sein des villages (Baud 2001). Jusqu'à présent les politiques publiques échouent à calmer les tensions foncières. Une nouvelle loi foncière votée en 2009, propose de nouveaux outils pour s'adapter à la diversité des situations foncières locales. La gestion foncière est désormais décentralisée au niveau des communes et des villages. Le processus de titrisation est simplifié et rendu plus souple avec des outils adaptés¹⁶. Toutefois, en 2014, la mise en place des outils proposés par la loi n'a lieu que dans quarante-sept communes, dans le cadre d'un projet foncier financé par le MCA (Millennium Challenge Account, Etats-Unis), ainsi que dans quinze communes de la Boucle du Mouhoun, dans le cadre du projet d'appui aux communes de l'Ouest du Burkina Faso en matière de gestion du foncier et des ressources naturelles financé par l'AFD (Agence Française de Développement, France). Les tensions sociales nées de la pression foncière restent généralisées.

Du point de vue de l'orientation économique, de l'utilisation du sol, des choix politiques effectués depuis quarante ans, l'agriculture est la principale activité de l'Ouest du Burkina. L'élevage y est une activité seconde. Mais en se focalisant sur la place de l'élevage, on révèle en négatif les contradictions du développement agricole et de la pression foncière qu'il a entraînée.

0.2.2 Les mutations de l'élevage prises dans les contradictions des recompositions régionales

Longtemps marginal, l'élevage est passé en quelques années au rang de deuxième activité de l'Ouest. Cette évolution est indissociable des recompositions agricoles qui ont changé le visage de la région. L'élevage a en effet connu une impulsion décisive grâce à l'agriculture (intégration des deux activités) et aux agriculteurs (essor de l'agro-élevage). Toutefois, les modalités du développement agricole (en premier lieu le maintien des techniques extensives très consommatrices d'espace et qui entraîne l'empiètement des cultures sur les pâturages) fragilisent le succès de l'élevage jusqu'à remettre en question les pratiques pastorales.

¹⁶ La propriété privée n'est plus le seul mode d'accès à la terre. Le don, le prêt, la location de terres peuvent être formalisés par des documents officiels.

La nouvelle donne de l'élevage

L'élevage a longtemps été une activité marginale dans l'Ouest. Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle les troupeaux étaient cantonnés dans le nord de la région ; le reste du territoire était alors largement infesté par la trypanosomiase. Les pasteurs peuls de Barani et Dokuy étaient les principaux éleveurs ; les agriculteurs possédaient peu de troupeaux. A partir des années 1970, et dans un mouvement qui s'accélère dans les années 1980 et 1990, l'élevage dans l'Ouest va complètement changer de visage, à l'instar de ce qui se déroule dans toute la zone sahélo-soudanienne de l'Afrique de l'Ouest (Turner et Hiernaux 2008). Trois changements majeurs doivent être retenus : les effectifs du cheptel vont glisser vers le sud soudanien, de nouveaux acteurs vont faire leur apparition dans le secteur, et les pratiques pastorales vont considérablement évoluer.

Le glissement vers le sud du cheptel. Pendant très longtemps, les troupeaux de zébus, qui concernent l'essentiel de l'effectif bovin, étaient cantonnés à la zone sahélienne. L'omniprésence des glossines vectrices de la trypanosomiase en zone soudanienne, mortelle pour les zébus, empêche l'extension de l'élevage. Pendant très longtemps, il n'y avait donc pas – ou très peu – d'élevage dans l'Ouest de l'actuel Burkina. Toutefois, à partir des années 1960, les troupeaux de zébus sahéliens vont lentement migrer vers le sud soudanien (Bassett et Turner 2007). Ce mouvement va s'accélérer avec les sécheresses des années 1974 et 1984, alors que les pasteurs vont essayer de trouver refuge au sud, dans des zones plus arrosées. Ces migrations nord-sud concernent toute l'Afrique de l'Ouest (Boutrais 1994). Elles sont permises par une éradication progressive (et partielle) des glossines à trypanosomiase, et surtout par une hybridation des zébus avec des taurins résistants à la maladie. L'Ouest du Burkina est concerné par ce vaste mouvement. Les Peuls du delta intérieur du Niger et des principautés de Barani et Dokuy empruntent un large couloir nord-sud de migration englobant l'ouest du Burkina et le sud du Mali, jusqu'au nord de la Côte d'Ivoire. Ainsi, dès les années 1970, l'élevage est, grâce aux migrations peules, présent dans tout l'Ouest burkinabè. Cette présence est d'abord sporadique, elle va ensuite s'étendre à partir des noyaux initiaux de peuplement peuls.

L'arrivée de nouveaux acteurs : les agro-éleveurs. A partir de la fin des années 1980, un changement social majeur se produit dans le secteur de l'élevage, jusqu'alors dominé par les pasteurs peuls. Comme dans les autres régions subsahariennes où la diffusion d'une culture de rente permet aux agriculteurs de dégager plus de revenus monétaires qu'ils épargnent dans l'élevage, la diffusion du coton dans l'Ouest burkinabè entraîne l'essor de l'agro-élevage. Le MRA estimait qu'en 2003, 45% du cheptel national était détenu par des agriculteurs, le reste étant détenu par des pasteurs, principalement Peuls (*Analyse de la filière bétail-viande au Burkina Faso*

2007) (*Analyse de la filière bétail-viande au Burkina Faso 2007*). L'essor de l'agro-élevage a contribué à l'augmentation du cheptel global de petits et grands ruminants. Il a aussi renforcé la diffusion géographique de l'élevage dans tout l'Ouest.

La diminution des mobilités. Historiquement, les troupeaux des pasteurs transhument selon des trajets saisonniers nord-sud plus ou moins longs. Schématiquement, les troupeaux restent dans les pâturages sahéliens du nord en saison des pluies, alors que ceux-ci sont productifs et particulièrement nutritifs. Avec la fin de la saison des pluies et la fin du pâturage dans les résidus de récolte, les troupeaux se dirigent vers les pâturages soudaniens du sud, où le fourrage est moins rare en saison sèche et où les premières pluies de la nouvelle saison arrivent plus tôt. Alors que la zone intertropicale de convergence remonte progressivement vers le nord, les troupeaux quittent les pâturages soudaniens et remontent peu à peu vers le nord et les pâturages sahéliens. Ces mouvements nord-sud sont plus ou moins amples selon la période historique considérée et les pasteurs concernés ; ils suivent toujours la même logique générale. Mais depuis quelques décennies, une part de plus en plus réduite du cheptel de l'Ouest burkinabè effectue ces transhumances. L'essor de l'agro-élevage, notamment, explique la diminution globale de la mobilité du cheptel régional. En effet, les troupeaux des agro-éleveurs ne partent généralement pas en transhumance. Ils restent toute l'année dans le terroir villageois ou à proximité. De plus, on assiste depuis plusieurs décennies à une relative sédentarisation des pasteurs peuls qui effectuaient les transhumances. Ceux-ci ont dans la très grande majorité des cas un terroir d'attache dans lequel la famille et une partie ou l'intégralité du troupeau restent tout au long de l'année. Cette sédentarisation est notamment due à une diversification des activités des pasteurs vers l'agriculture, ce qui oblige une partie de la famille à rester près des champs pendant plusieurs mois. Les obstacles aux transhumances (restriction des pâturages, coût logistique de la mobilité) découragent les pasteurs ayant les plus petits troupeaux de partir loin de leur terroir d'attache. Enfin, la sédentarisation témoigne d'un changement culturel, notamment chez les jeunes, qui rechignent de plus en plus à adopter un mode de vie nomade pendant une partie de l'année. Ainsi, l'essor de l'agro-élevage et l'évolution des pratiques des pasteurs ont pour conséquence qu'une part importante du cheptel régional reste dans ou à proximité des terroirs d'attache. Cette part est difficilement quantifiable : d'une part, le seuil entre troupeau sédentaire et troupeau transhumant est difficile à fixer (à partir de combien de jours de déplacement, ou de quelle distance considère-t-on qu'un troupeau est transhumant ?) ; d'autre part, les troupeaux qui transhument sont très mal enregistrés dans les statistiques du MRA, car les bergers n'enregistrent pas leurs déplacements auprès des postes vétérinaires comme ils en auraient l'obligation légale.

Diversité des fonctions et des statuts des éleveurs

La perte de l'homogénéité du groupe des éleveurs. Historiquement, dans l'Ouest du Burkina, les éleveurs étaient assimilés aux pasteurs peuls. Les éleveurs ont donc constitué pendant longtemps une catégorie homogène sur le plan ethnique, mais aussi des points de vue :

- économique : toutes les exploitations familiales d'éleveurs produisaient avant tout du lait, base de l'alimentation, dont les surplus étaient vendus. La viande rapportait l'essentiel des revenus monétaires.
- de la composition du cheptel : les bovins de race zébu étaient dominants.
- des pratiques de mobilités : la transhumance était généralisée.
- des statuts : la famille représentait l'unité d'exploitation. On trouvait en son sein les propriétaires des animaux, le patriarche gérait le troupeau et les enfants étaient bergers.

Avec l'essor de l'agro-élevage, le groupe des éleveurs a considérablement augmenté en nombre de personnes concernées : plus de 80% des ménages agricoles pratiquent une forme d'élevage qui représente près de 40% de leur revenu¹⁷. On entend fréquemment les techniciens, fonctionnaires, experts et les producteurs eux-mêmes affirmer que tout le monde pratique l'agriculture ET l'élevage. Cela n'est vrai que dans une certaine mesure. Il existe une large proportion d'agriculteurs pauvres qui ne peuvent pas acheter de bovins, de caprins ou d'ovins. Dans le reste de la population, les producteurs ruraux associent très fréquemment l'élevage et l'agriculture, mais de façons très différentes. Dès lors, comment caractériser cette diversité ? Quels critères distinguent un éleveur d'un autre ?

Agro-éleveurs et agro-pasteurs. Il est très utile de distinguer les agro-éleveurs et les agro-pasteurs. Ces deux catégories couvrent l'ensemble du groupe des éleveurs. En effet, dans l'Ouest burkinabè, il n'existe quasiment pas de purs pasteurs comme on peut en rencontrer au Sahel, au sens d'un producteur qui ne ferait que de l'élevage (nomade ou transhumant) sans faire d'agriculture. Tous les éleveurs de l'Ouest ont au minimum un petit lopin de terre qu'ils cultivent. Les deux catégories ont l'avantage de mettre en avant un héritage historique. Les agro-pasteurs sont les anciens pasteurs peuls qui ont diversifié leur activité depuis une trentaine d'années. Ils ont accordé une place de plus en plus importante à l'agriculture, vivrière voire de rente, dans leur exploitation. Les agro-éleveurs sont des agriculteurs qui ont épargné leurs revenus issus du coton dans l'élevage. Entre les agriculteurs qui font de plus en plus d'élevage et les éleveurs qui font de plus en plus d'agriculture, on pourrait croire à une convergence historique des deux groupes dans un type unique de producteur. Toutefois, la distinction entre

¹⁷ Contribution de l'élevage à l'économie et à la lutte contre la pauvreté et les déterminants de son développement, ministère des Ressources animales (MRA) du Burkina Faso, Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), novembre 2011

les deux catégories garde toute sa pertinence. D'abord, elle recouvre un critère ethnique fort : les agro-pasteurs sont tous des Peuls. Ensuite, elle permet de distinguer deux types de structures économiques dans les exploitations. Les agro-éleveurs tirent la majorité de leurs revenus de l'agriculture, les agro-pasteurs de l'élevage. En cas de pénurie de main d'œuvre à une période de l'année particulièrement chargée, les premiers concentreront leurs efforts sur l'agriculture, les deuxièmes sur l'élevage. Les agro-éleveurs se reconnaissent eux-mêmes plus compétents en agriculture, les agro-pasteurs en élevage. Enfin, les deux catégories recouvrent dans une large mesure des pratiques de mobilités distinctes : les troupeaux des agro-éleveurs sont moins mobiles que ceux des agro-pasteurs, sans que l'on puisse dire toutefois que les mobilités locales sont l'apanage des premiers et les transhumances régionales l'apanage des seconds. Je garderai donc ce critère de différenciation, très signifiant, dans toutes mes analyses et typologies à venir.

Un troupeau, trois fonctions. Derrière le terme d'éleveur, se cachent trois fonctions : celles de propriétaire, gestionnaire et berger (ou bouvier). Comme le remarquent justement Turner et Hiernaux (2008), il est très rare qu'une même personne assume les trois fonctions. Dans certains cas, elles sont même totalement dissociées. Jusqu'à l'émergence de l'agro-élevage, les Peuls possédaient et géraient les troupeaux ; les bergers étaient généralement de la famille du gestionnaire. Le gestionnaire était lui-même le plus grand propriétaire du troupeau familial, même si toutes les bêtes ne lui appartenaient pas. Dans son ouvrage de référence, Dupire (1970) détaille les propriétés des bovins dans un troupeau familial chez les Peuls. Lors du mariage, le mari constitue un douaire à son épouse au cas où celle-ci lui survivrait. Les animaux ne quittent pas le troupeau familial. Après la naissance du premier ou du deuxième enfant, les vaches de l'épouse rejoignent le troupeau familial ; elles lui appartiennent toujours en propre. A la naissance, chaque enfant se voit attribuer une vache ; sa descendance lui appartiendra également. Au cours de son adolescence, à son retour de l'école coranique par exemple, ou lors de son mariage, un fils peut se voir attribuer de nouvelles bêtes. Elles restent également dans le troupeau de la famille. Quand elles se marient, les filles doivent également avoir des vaches, qui quitteront le troupeau familial quelques années plus tard. Ainsi, dans le troupeau familial, les bêtes appartiennent au patriarche, à ses épouses, à ses filles et à ses fils. Le troupeau sert à l'installation des fils, à la sécurité et à l'autonomie économique des épouses, et aux mariages des filles. Malgré cette multitude de propriétaires au sein d'une même famille, il n'y a qu'une seule personne, le patriarche, qui prend les décisions concernant les déplacements, les soins vétérinaires, les achats et les ventes. Il peut consulter l'avis de ses fils, mais il prendra les décisions en dernier ressort. Enfin, les bergers qui accompagnent le troupeau sont généralement les fils ou les petits-fils, jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur trentième ou quarantième année. Avec l'essor de l'agro-élevage, la distribution des fonctions s'est encore complexifiée. Chez les agro-

éleveurs, le propriétaire des animaux est généralement le chef d'exploitation. Les femmes et les enfants n'ont pas, ou rarement, de bêtes leur appartenant. Un même troupeau est fréquemment composé d'animaux appartenant à plusieurs agro-éleveurs et agro-pasteurs différents. Le troupeau peut être géré par le chef d'exploitation, par un membre de sa famille ou par un agro-pasteur peul à qui il a confié ses animaux. Souvent, la gestion est partagée entre l'agro-éleveur qui prend certaines décisions (choix de ne pas partir en transhumance, choix des traitements vétérinaires) et l'agro-pasteur qui en prend d'autres (mobilité quotidienne, conseil sur les traitements à effectuer, les bœufs à vendre...). Les troupeaux des agro-éleveurs peuvent être conduits au pâturage par un de leur fils, le fils de l'agro-pasteur qui est le co-gestionnaire ou par un berger salarié. Un troupeau n'est donc plus systématiquement associé à une famille.

Succès et fragilités dans le développement de l'élevage

Aujourd'hui, l'élevage est le deuxième pilier économique de l'Ouest. Mais cette réussite pourrait être fragile : les parcours diminuent, sapant les bases du pastoralisme sans que d'autres modes d'élevage n'aient fait leurs preuves d'un point de vue économique et environnemental.

Les enjeux économiques. Le secteur de l'élevage a représenté sur la période 2001-2010 environ 19% du PIB burkinabè¹⁸. Au sein du secteur primaire, la part de l'élevage n'a cessé d'augmenter depuis 1990, jusqu'à être comparable à celle de l'agriculture (graphique 1). Les bovins représentent 43% de la valeur ajoutée, les caprins 31% et les ovins 26%. Les exportations des produits de l'élevage (viande, bétail sur pied, peaux, cuirs principalement) vers les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest (Nigéria, Bénin, Togo, Ghana et Côte d'Ivoire principalement) ont été stables durant la décennie 2000-2010. Elles s'élevaient à une valeur représentant entre 1,5% et 2% du PIB sur la période (Bedossa 2012) et représentaient ainsi la troisième recette d'exportation après l'or et l'agriculture (14% des exportations en valeur en 2009 ((RDP s.d.)). Les performances économiques de l'élevage reposent sur le deuxième cheptel bovin de l'UEMOA, derrière le Mali¹⁹. Il est passé d'environ trois millions de têtes en 1961 à environ 9,8 millions en 2009²⁰. C'est le pays d'Afrique de l'Ouest qui connaît les plus fortes densités de bovin par kilomètre carré (Sebastian 2014). Les quatre régions de l'Ouest représentent un tiers de l'effectif national (3,3 millions). Ainsi, même si depuis l'Indépendance le nord du Burkina est considéré dans les politiques nationales d'aménagement comme la région de l'élevage et l'Ouest le grenier

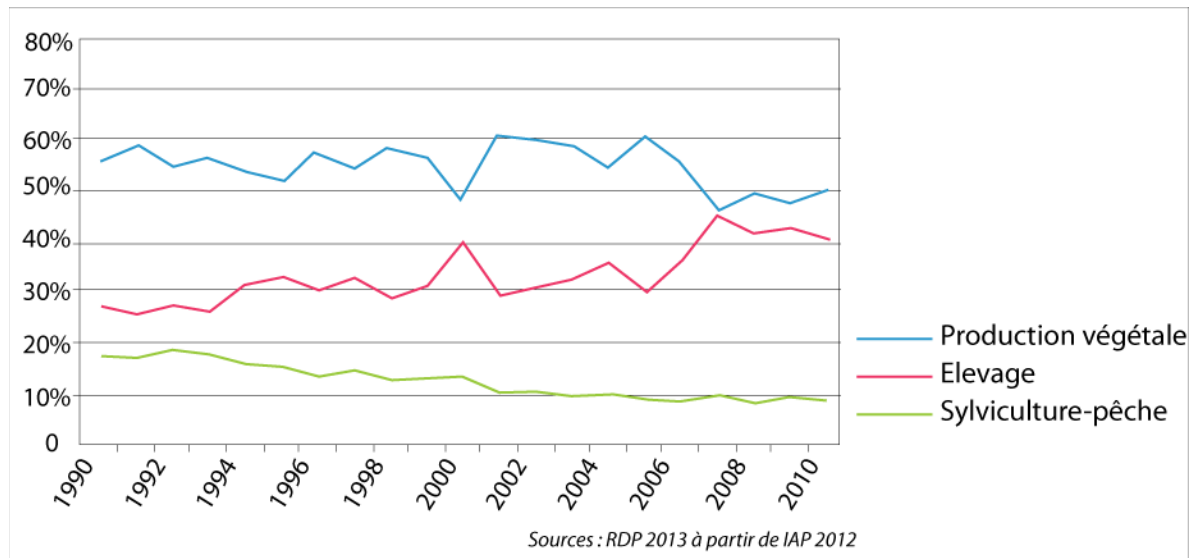
¹⁸ En prenant en compte l'élevage proprement dit, mais également la contribution de l'élevage à l'agriculture (production de fumure, traction animale...), les activités de commerce et industrielles liées à l'élevage... Source : Contribution de l'élevage à l'économie et à la lutte contre la pauvreté et les déterminants de son développement, ministère des Ressources animales (MRA) du Burkina Faso, Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), novembre 2011

¹⁹ FAO

²⁰ MRA, 2009

agricole du pays, cette distinction ne correspond plus totalement à la réalité : l'Ouest est également une région d'élevage de grande importance au niveau national.

Graphique 1: Evolution de la part des sous-secteurs dans la valeur ajoutée du secteur primaire



La diminution des pâturages. La diffusion du pastoralisme des Peuls et de l'agro-élevage conduit à une augmentation régulière du cheptel régional depuis les années 1970, estimée à 2% par an par le Ministère des Ressources Animales (MRA). Or, une diminution à l'échelle régionale des pâturages est constatée dans le même temps. Elle se fait réellement sentir dans le nord de la région à partir des années 1990 et dans le sud à partir des années 2000. Auparavant, le pâturage était abondant en toute saison pour les ruminants. Les savanes boisées et les forêts claires occupaient l'essentiel des superficies jusque dans les années 1970. Elles représentaient de vastes pâturages pour les troupeaux des pasteurs peuls. Jusqu'aux années 1980, le principal facteur limitant l'extension de l'élevage dans la région n'est pas le manque de pâturage mais la présence des glossines porteuses de la trypanosomiase, notamment au sud de Bobo-Dioulasso. Désormais la diminution des pâturages est devenue un enjeu majeur pour les pasteurs. Toutefois c'est un phénomène complexe à appréhender, qui ne se résume pas à une simple réduction des surfaces de pâture. La diminution des pâturages est très disparate selon les régions. Elle est plus avancée au nord de Bobo-Dioulasso qu'au sud, où il reste localement des pâturages très importants, comme dans la province de la Comoé.

La remise en cause politique du pastoralisme mais l'absence d'un nouveau modèle. Le pastoralisme connaît donc aujourd'hui de profondes évolutions. Les mobilités, élément fondamental de la gestion du troupeau dans ce type d'élevage, sont fragilisées par la diminution des pâtures. Plus fondamentalement, je montrerai que la remise en cause du pastoralisme est le

résultat de rapports de force entre acteurs ruraux défavorables aux pasteurs et de choix politiques adverses. En effet, depuis la colonisation, les décideurs politiques prônent une « modernisation » des pratiques pastorales perçues comme « archaïques ». Ces perceptions politiques sont basées sur les travaux des scientifiques qui, jusqu'au début des années 1990, rendaient massivement les pasteurs responsables de la dégradation de l'environnement par la mauvaise gestion des pâtures (Hardin 1968), et les accusaient d'être des éleveurs « contemplatifs » (Faye 2006) incapables de rendre le secteur de l'élevage économiquement dynamique. Toutefois, les politiques de sédentarisation et d'intensification de la production ont été, dans l'Ouest burkinabè comme ailleurs en Afrique, des échecs. Les formes d'élevage sédentaire avec apport de fourrage extérieur développées jusqu'à présent dans la région (embouche bovine, ferme laitière à la périphérie de Bobo-Dioulasso) demeurent marginales. La réhabilitation du pastoralisme depuis les années 1990 (Behnke *et al.* 1993, Scoones 1994, Niamir-Fuller 1999) et le changement de paradigme scientifique (Warren 1995) sur l'écologie du pastoralisme n'ont pourtant pas infléchi les politiques d'élevage du Burkina. Cela peut s'expliquer par l'inertie des orientations politiques prises il y a plusieurs années (Warren 1995) ou par le caractère trop abstrait des recommandations des tenants du « nouveau paradigme » visant à promouvoir le pastoralisme (Turner 2011). Aujourd'hui, le pastoralisme est en situation de grande fragilité alors même qu'aucun modèle alternatif d'élevage n'a encore fait ses preuves.

L'élevage a connu ces cinquante dernières années des mutations importantes dans une région elle-même en recomposition. Il est donc légitime de s'interroger sur la place de l'élevage et des éleveurs au regard des évolutions régionales. L'Ouest burkinabè fait partie de ces régions où la pression foncière a considérablement augmenté en quelques décennies. De ce point de vue, étudier l'évolution de l'ancrage foncier de l'élevage éclairera les contradictions spatiales du développement agricole de la région.

0.3 Problématisation : quelle place pour l'élevage dans des espaces sous pression foncière ?

0.3.1 Problématique

Une problématique sur les dynamiques régionales. Les analyses construites dans le cadre de cette thèse portent sur des dynamiques régionales : changements dans l'utilisation des sols et mutations paysagères, évolutions des pratiques pastorales, dynamique des rapports de force, processus d'adaptation des acteurs aux difficultés d'accès aux ressources... L'échelle de temps adoptée pour étudier ces évolutions est les cinquante dernières années, depuis que la région a commencé une recomposition radicale. Aujourd'hui, cette recomposition est toujours en cours. Les analyses sont donc un arrêt sur image sur la région Ouest dans une situation donnée mais je m'efforcerai sans cesse de replacer les processus étudiés (diminution des pâturages, rapports de force, territorialisation, accroissement des inégalités entre éleveurs, évolution économique de l'activité) dans leurs dynamiques.

Problématique : Quelle place pour l'élevage dans des régions sous pression foncière ?

Si la « place » à laquelle il est fait référence n'est pas un terme fondamentalement géographique, elle renvoie à un questionnement multiple sur l'évolution de l'inscription spatiale de l'élevage.

- Quelles sont les évolutions de la place de l'élevage (au sens des espaces de parcours disponibles) depuis l'ouverture du front pionnier dans l'Ouest ? Comment expliquer ces évolutions (chapitre 1) ?
- De quelle manière le recul des parcours affecte-t-il au quotidien les espaces de pratique des éleveurs (chapitre 2) ?
- Comment les mobilités pastorales évoluent-elles sous l'effet de la réduction des parcours (chapitre 3) ?
- Quelles places - quels statuts - pour les éleveurs au sein de la société rurale (chapitre 4) ?
- Dans quelle mesure la place des éleveurs dans les jeux de pouvoir explique-t-elle le recul des parcours (chapitre 5) ?
- En quoi la territorialisation change-t-elle les droits d'accès aux ressources pastorales selon les catégories d'éleveurs (chapitre 6) ?
- Quelle sera la place de l'élevage qui permettra de répondre aux grands enjeux de demain (chapitre 7) ?

Les multiples questionnements sur la place de l'élevage et des éleveurs renvoient tous à la spécificité du sujet d'étude, le foncier pastoral dans les espaces sous pression foncière. L'analyse

de l'accès aux espaces de parcours, prenant appui sur une description fine de la diminution des pâturages et de l'évolution des mobilités, est une clé pour comprendre l'évolution des conditions d'existence des pasteurs (*pastoral livelihoods*) et de l'économie de l'élevage (Turner 2011). La problématique apporte un regard géographique sur l'élevage en éclairant les dynamiques hommes-ressources dans les espaces ruraux sous pression foncière.

0.3.2 Positionnement épistémologique : une géographie du pouvoir

Pour répondre à la problématique, je considérerai que la place des éleveurs et de l'élevage dans une région agricole comme l'Ouest du Burkina n'est pas acquise. Elle ne résulte pas simplement de la convergence de processus tels que la croissance démographique, l'avancée des champs, la régression des pâturages, la réorganisation des mobilités pastorales ou la recomposition sociale des éleveurs. Ces processus sont alimentés par des négociations continues, aux échelles locales, régionales et nationales, entre une multitude d'acteurs impliqués dans les activités rurales. La place de l'élevage et des éleveurs, dans tous les sens que recouvre le terme, est le résultat toujours provisoire des rapports de pouvoir entre ces multiples acteurs. Puisque les rapports de pouvoir évoluent sans cesse, cette place est continuellement redéfinie. Par ailleurs, la pression foncière n'est pas le simple résultat de l'accroissement démographique et de la diminution des ressources, comme le voudrait une logique malthusienne. C'est un accroissement continu des difficultés, pour certains plus que pour d'autres, d'accès aux ressources. Ces difficultés tiennent certes pour partie à la diminution des ressources et à la multiplication des usagers, mais également aux jeux de pouvoir qui visent la restriction des droits d'accès pour certaines catégories d'acteurs. Je me situe explicitement dans une approche de la question foncière en Afrique qui fait consensus (Lavigne-Delville et Chauveau 1998, Lavigne-Delville *et al.* 2000, Barrière et Rochegude 2008, Le Roy 2011). « On peut définir cette approche en disant qu'elle s'intéresse d'abord aux relations des hommes et des groupes à propos de l'accès à la terre et de son usage et de manière seulement secondaire, sans pour autant les ignorer, [...]aux angles d'approche juridique et normatif » (Chauveau 1998). Les droits d'accès ne répondent pas seulement à des normes : ils sont construits dans la négociation (Barrière 2008). De fait, les rapports de pouvoir occupent une place centrale dans notre analyse. Pour la mener à bien, les outils théoriques de la géographie du pouvoir seront mobilisés. La géographie du pouvoir, telle que Raffestin (1980) l'avait initiée et telle que des géographes se réclamant de la *political ecology* (Gautier et Benjaminsen 2012) la pratiquent, emprunte à l'analyse stratégique, à l'interactionnisme (Chauveau 1998) et à la philosophie de Foucault.

Les relations sociales comme relations de pouvoir

Le pouvoir est la capacité d'un individu, d'un groupe social ou d'une institution d'influencer l'action de quelqu'un d'autre (Foucault 1982). Le pouvoir n'est pas seulement celui d'une institution politique souveraine, comme l'Etat, sur des sujets qu'elle domine et qui lui obéissent ; le pouvoir n'est pas sens unique, du haut vers le bas (Foucault 1976). Je pose comme axiome préalable structurant mon cadre d'analyse que les relations de pouvoir sont co-existantes à toute relation sociale : « les relations de pouvoir s'enracinent dans l'ensemble du réseau social » (Foucault 1982). Les relations de pouvoir se glissent dans toutes les marges ou entre-deux des interactions sociales (Foucault 1977a). « Entre chaque point d'un corps social, entre un homme et une femme, dans une famille, entre un maître et son élève, entre celui qui sait et celui qui ne sait pas, passent des relations de pouvoir » (Foucault 1977b). Pour adapter cette affirmation au contexte de l'Ouest du Burkina Faso on pourrait ajouter qu'entre autochtones et migrants, jeunes, chefs de familles et aînés des lignages, agro-éleveurs, agriculteurs et éleveurs, riches et pauvres, villageois, hommes politiques locaux et nationaux, villageois et fonctionnaires de l'administration locale... passent des relations de pouvoir. Elles sont conditionnées par les normes et les institutions du groupe social et politique auquel appartiennent les deux individus ou les groupes sociaux ; en un sens, elles constituent les règles du jeu de pouvoir dans lequel ils sont engagés. Je comprendrai également la notion de pouvoir dans son acception historique et non-foucauldienne, comme pouvoir d'un Etat sur sa population. Ainsi, les interactions entre les politiques publiques pastorales et les relations de pouvoirs qui structurent les relations entre acteurs de l'élevage à tout niveau seront également prises en compte. Seront donc considérées à la fois :

- L'autorité qu'a l'Etat burkinabè sur sa population, par le biais des lois, de sa police et de son administration par exemple.
- Les résistances de la population au pouvoir de l'Etat (arrangements avec les lois par exemple).
- Les relations de pouvoir entre des autorités d'échelle mondiale (bailleurs de fonds, grandes entreprises...), l'Etat et les populations locales.
- Les relations de pouvoir structurant les sociétés rurales, en premier lieu celles structurant les communautés villageoises

Une grille d'analyse pour comprendre les recompositions de l'élevage dans l'Ouest

Les relations de pouvoir évoluent, se renversent, sont parfois inversées. Le pouvoir est « une coupe instantanée » de rapports de force toujours mouvants, toujours changeants. La grille d'analyse des jeux de pouvoir que l'on se propose d'adopter présente le risque de réifier les

rapports de force. Toutefois, par nécessité, toute analyse a tendance à être un « arrêt sur image » d'une réalité sociale qui est fondamentalement en mouvement (Durand-Dastès 2001). Je m'efforcerai donc, une fois les rapports de pouvoir décrits, de les replacer dans les dynamiques spatiales dont ils sont les moteurs. Auparavant, j'analyserai les rapports sociaux entre acteurs ruraux de l'Ouest du Burkina, en considérant les *champs* dans lesquels ils se déroulent, *les enjeux* qui les motivent, les *acteurs* et *leurs stratégies* qu'ils impliquent avant de s'intéresser aux *jeux de pouvoir* qu'ils constituent.

Des champs de pouvoirs multiscalaires. Raffestin (1980) emprunte à Foucault (1981) l'expression de « maille du pouvoir » pour désigner le domaine d'intelligibilité d'une relation de pouvoir. La maille de pouvoir est le périmètre social dans lequel celui qui domine la relation de pouvoir peut agir sur l'action des autres par rapport à des enjeux pertinents dans ce périmètre. Raffestin emprunte par ailleurs à la physique la notion de *champs de pouvoir*, comme il y a des *champs de force*. Un champ de pouvoir est traversé par des rapports de force sociaux qui structurent le groupe social²¹. Dans une toute autre tradition sociologique, on peut également s'appuyer sur la notion de « système d'action concret » présentée par Crozier et Friedberg (1977) comme un cadre social où les individus sont interdépendants et où se jouent les rapports de pouvoir. Une société villageoise africaine peut ainsi être considérée comme un champ de pouvoir (Fauroux 2002). On y trouve des enjeux (par exemple l'accès à la terre cultivable), différents acteurs villageois impliqués dans des relations de pouvoir (autochtones, migrants, membres des différents lignages, jeunes, aînés...) mais aussi des acteurs non-villageois (l'Etat par le biais de son administration locale et des textes législatifs sur le foncier, les ressortissants du village vivant en ville...). Ainsi, un champ ne se limite pas à une échelle géographique, celle du village, mais doit être compris comme un emboîtement d'échelles. Il est structuré par des relations de pouvoir horizontales (appartenant à un même niveau scalaire, celui du village par exemple) et verticales (appartenant à différents niveaux scalaires, et qui constituent l'emboîtement d'échelles, entre l'échelle de l'Etat et celle du village par exemple).

Enjeux : les droits sur les ressources. Raffestin distingue trois enjeux du pouvoir propres à la géographie politique : le contrôle des populations, des territoires et des ressources. Dans le cadre de l'accroissement de la pression foncière dans l'Ouest du Burkina, c'est aux deuxième et troisième enjeux que l'on s'attache plus spécifiquement ici. Les ressources auxquelles je m'intéresserai seront avant tout les ressources foncières (terres cultivables) et pastorales

²¹ Pour Bourdieu, un champ est un « espace social spécifique (le champ politique, artistique, sportif) qui dispose d'une certaine autonomie à l'égard de l'espace social global et exige de la part des agents qui y évoluent un *illusio* (un ensemble de croyances le plus souvent tacites portant sur les manières de voir et d'agir au sein du champ). [...] Tout champ est à la fois un champ de forces et un champ de luttes » (Riutort 2004).

(fourrage herbacé, aérien, résidus de récolte, eau d'abreuvement). Ce n'est pas la *composante naturelle* seule qui constitue la ressource mais *la composante naturelle en tant qu'elle est mise en valeur par les hommes pour répondre à leur besoin* qui fait d'un matériel naturel une *ressource* (Dunlop 2009). Les enjeux de pouvoir qui vont être analysés ne sont pas tant les ressources naturelles en elles-mêmes. C'est le type de droit sur les ressources qui constitue le cœur des négociations au sein des champs de pouvoir villageois. L'enjeu pour les acteurs est de négocier des *droits* pour garantir leur usage des ressources. Ostrom et Schlager (1992) définissent les droits comme ce qui est autorisé et distinguent cinq degrés de droits :

- Le droit d'accès est le droit minimal. C'est le droit de pénétrer dans l'espace qui contient la ressource (simplement traverser un champ ou un pâturage).
- Le droit de prélèvement. C'est le droit de retirer des produits de la ressource (pâture du fourrage, récolter les fruits d'un arbre...).
- Le droit de gestion. C'est le droit de réguler l'accès des autres à une ressource et de transformer la ressource pour l'améliorer (l'exploitant agricole a un droit de gestion sur les champs qui lui appartiennent ou qui lui ont été alloués).
- Le droit d'exclusion. C'est le droit de décider qui a accès ou non à une ressource, qui peut la gérer ou non, comment ces droits peuvent se transmettre d'un individu à un autre (le chef de terre coutumier a historiquement un droit d'exclusion sur les terres cultivables du village. Il peut les allouer et les retirer aux autres cultivateurs).
- Le droit d'aliénation. C'est le droit de vendre ou de louer une parcelle. La propriété privée dans la juridiction européenne est un droit d'aliénation.

Chacun des droits englobe le précédent. L'échelle de droit de Ostrom et Schlager a été appliquée aux droits fonciers par Le Roy (2011) et Benjaminsen (2002) pour définir les relations des individus au foncier. L'enjeu des négociations est, pour chaque individu, de garantir tel droit dans la hiérarchie ou d'augmenter son droit à tirer profit d'une ressource.

Acteurs : une hiérarchisation fondée sur les capitaux. Le piège d'une lecture trop rapide des sociétés villageoises serait de les considérer comme des communautés homogènes. De virulentes critiques ont été adressées à la démarche participative largement employée dans les projets de développement. Elles mettent notamment en avant le fait que la démarche participative pose comme hypothèse préalable que toute société villageoise est une communauté homogène, égalitaire et démocratique (Guijt et Shah 1998, Cooke et Kothari 2001, Blanc-Pamard et Fauroux 2004). Pourtant les sociétés villageoises africaines sont extrêmement hiérarchisées. La place de chaque acteur dans la hiérarchie villageoise repose pour partie sur son statut : personne âgée/ jeune, homme/femme, premier arrivé/ migrant récent, membre d'un lignage fondateur/ lignage migrant... Les hommes âgés des lignages autochtones ont l'influence

la plus importante. Toutefois, celle-ci n'est pas affichée sur la place publique, à tel point que Fauroux évoque une « crypto-gérontocratie » (Fauroux 2002). La place de chaque acteur repose pour une autre part sur les capitaux (au sens de Bourdieu (1980)) qu'il possède et sa capacité à les mobiliser (Sen 2000). Foucault s'opposerait à cette analyse du pouvoir en termes de répartition des capitaux (Foucault 1976, p. 131). Le pouvoir n'est pas un capital distribué aux acteurs selon leurs ressources, mais il constitue un processus de transformation. Toutefois, cette approche théorique est difficilement opératoire sur un terrain villageois. Décrire les capitaux des acteurs permet de mieux comprendre les relations de pouvoir que l'on peut, au terme de l'analyse, replacer dans leurs dynamiques. Ainsi, je distinguerai plusieurs formes de capitaux que chaque acteur peut mobiliser et qui déterminent ainsi sa capacité à agir.

Stratégies. En fonction de leurs *ressources*, les *acteurs* élaborent des *stratégies* au sein de leur *champ social* pour maîtriser les *enjeux*, c'est-à-dire avoir le maximum de droits sur les ressources. Le cadre foncier est structuré de telle manière dans les régions rurales subsahariennes que les acteurs bénéficient de marges de manœuvre très importantes pour mettre en place leurs stratégies. Dans le vocabulaire de l'analyse stratégique (Crozier et Friedberg 1977), on les appelle les « zones d'incertitudes ». Ce sont les marges de liberté dont bénéficient les individus dans un système d'action et qu'ils vont chercher à maîtriser par leur pouvoir ; de façon réciproque, la maîtrise de ces « zones d'incertitude » renforce leur pouvoir. Pour les acteurs villageois de l'Ouest burkinabè, les « zones d'incertitude » sont très importantes. En effet, en matière de foncier rural, les règles co-existantes sont très nombreuses (règles coutumières, lois foncières, chartes locales...). Les unes sont écrites, les autres orales. Les unes sont défendues par l'Etat, les autres par les chefferies coutumières locales, d'autres sont promues par des ONG travaillant sur des projets de développement locaux ayant un volet foncier. Certaines sont fermement appliquées, d'autres tombées en désuétude, mais pour autant toujours existantes. Leur cohérence n'est pas effective, et leur superposition crée donc des zones d'incertitudes dont les acteurs peuvent tirer profit (Le Roy 1995, Lavigne-Delville et Chauveau 1998). La pluralité des normes n'est pas, par ailleurs, un phénomène propre à l'Afrique rurale contemporaine (Chauveau *et al.* 2001). Pour déployer leurs stratégies, les acteurs ont la possibilité de jouer sur plusieurs registres normatifs, faisant référence en priorité à celui qui sert le mieux leurs intérêts à un moment donné. En matière foncière, les acteurs n'ont donc pas de *droit* définitivement acquis (Le Roy *et al.* 1996). Ainsi l'accès est mieux défini comme « la *capacité* de bénéficier » d'une ressource plutôt que comme le *droit* de bénéficier de cette ressource (Ribot et Peluso 2003). En posant un cadre où la pluralité des normes est généralisée, créant ainsi des zones d'incertitudes très importantes, on ouvre la voie à une analyse des stratégies des acteurs. En théorisant les multiples formes d'accès aux ressources en milieu rural,

Ribot et Peluso (2003), à l'instar des anthropologues français du foncier, s'élèvent contre la propriété privée (*ownership* en anglais) comme seul cadre pour penser cet accès. Les régimes d'appropriation (*property*) sont beaucoup plus divers (Le Roy 2011) : les stratégies d'accès aux ressources dépassent de loin la seule propriété privée. Ribot et Peluso distinguent une dizaine de « mécanismes » ou stratégies d'accès. L'accès peut être acquis notamment par le contrôle d'une main d'œuvre qui permet d'exploiter une ressource (par exemple plus un patriarche a une grande famille dans sa concession, plus il peut cultiver une superficie importante), par la possession d'une technologie (par exemple une pompe à eau permettant de mettre en valeur des terres pour le maraîchage) ou encore par l'appartenance à une institution dont l'autorité est reconnue (par exemple un fonctionnaire local). La justification de l'appartenance d'un individu au groupe des premiers arrivants (autochtones) d'un village par des récits fondateurs et des généalogies est parmi les stratégies les plus répandues pour l'accès à la terre agricole (Lentz 2005). Lorsque les acteurs mettent en place leur stratégie, les négociations au sein du champ de pouvoir peuvent dégénérer en conflit ouvert. Les conflits sont un moment du processus de négociation et peuvent être à leur tour analysés comme une stratégie déployée par l'un des acteurs pour faire avancer ses revendications (Le Meur et Hochet 2010).

Dans la première partie, j'expliquerai comment l'accès aux ressources pastorales est devenu un enjeu dans l'Ouest du Burkina. J'utiliserai ensuite cette grille d'analyse dans la deuxième partie, dans le cadre des champs de pouvoir villageois, mais également ceux des institutions nationales et internationales dans lesquelles sont élaborées les politiques publiques d'élevage. Le chapitre 4 présentera les différents types de capitaux mobilisés par les éleveurs dans les négociations. Les chapitres 5 et 6 détailleront les stratégies d'appropriation des ressources les plus fréquemment mises en œuvre.

La grille de la géographie du pouvoir appliquée aux sociétés locales africaines

Des champs de pouvoir villageois ouverts aux négociations. Il est intéressant de considérer les communautés villageoises africaines comme des champs de pouvoir car les marges de négociations y sont très grandes. Les outils de la géographie du pouvoir s'y révèlent particulièrement utiles. Il y a un très large consensus parmi les chercheurs travaillant sur les questions foncières en Afrique subsaharienne pour considérer qu'il n'y a pas de droits fixes, précisément définis qui règlent l'accès aux ressources naturelles (Lavigne-Delville et Chauveau 1998, Lavigne-Delville *et al.* 2000, Barrière et Rochegude 2008). Dans les pays développés où il y a des lois claires, fixes, globalement légitimes et appliquées sur le foncier, et où il existe des transactions formelles, consignées dans un cadastre, les acteurs ont des marges de négociations restreintes. Ils doivent se conformer à la loi, c'est-à-dire dans la plupart des cas au régime de

propriété privée, pour faire usage d'une ressource. Ils devront en être propriétaire ou louer un accès au propriétaire de la ressource. En Afrique subsaharienne, des lois foncières existent mais elles ne sont ni uniformément appliquées, ni totalement légitimes. De plus, elles se superposent à d'autres règles qui ne sont pas forcément émises par l'Etat. « Les règles compliquées et dynamiques du jeu foncier, leur continuel changement et réinvention sont décrites [ainsi] : flexibles, contestées, négociables, empruntant au bricolage ou au « shopping institutionnel »... ce sont les termes que l'on retrouve dans le débat actuel » (Toulmin 2002). « Les normes officielles ou officieuses sont fortement instables, non cristallisées, non stabilisées, malléables. Il en résulte une importante marge de négociation, et ceci à tous les niveaux, à l'échelle domestique comme à l'échelle villageoise ou à l'échelle des rapports avec l'administration » (Chauveau *et al.* 2001, p. 150). Deux caractéristiques de la question foncière en Afrique subsaharienne ouvrent la porte aux négociations et donnent aux individus une grande marge de manœuvre : la pluralité des normes et leur caractère dynamique.

- L'existence concomitante de plusieurs normes permet aux individus de se référer tour à tour à un système de règles différent, celui qui les arrange le plus. Par exemple, pour avoir accès à la terre dans un village, les autochtones se référeront typiquement aux normes coutumières qui donnent aux premiers arrivants la préséance, tandis que les migrants se référeront aux lois nationales pour avancer l'argument que la terre appartient à celui qui la cultive.
- Le caractère dynamique et flexible des normes donne la possibilité aux acteurs de les modifier à leur convenance. Par exemple, Lavigne-Delville (2002) montre que l'introduction de « petits papiers » par les villageois pour formaliser les transactions foncières est une forme d'innovation institutionnelle ; Lentz (2005) montre comment la variabilité des récits fondateurs est utilisée à l'insu par les groupes sociaux pour adapter les règles foncières actuelles.

L'arrivée d'un nouveau migrant, le règlement d'un conflit, l'arrivée d'un projet de développement dans un village sont autant de points saillants des négociations où il est possible de faire évoluer telle ou telle règle. Les rapports de pouvoir opposent selon les enjeux et les localités les communautés ethniques entre elles, les autochtones et les migrants, les vieux et les jeunes, les hommes et les femmes, les notables coutumiers, les responsables politiques, les fonctionnaires locaux... Les lignes de clivages et les alliances évoluent, il n'y a pas de catégories d'acteurs que l'on pourrait définir *a priori* et de manière générale pour l'ensemble des villages. Les négociations ont lieu dans le cadre de la communauté villageoise, ce qui ne signifie pas que seuls des acteurs villageois y participent : l'Etat et son administration, les ressortissants du village, les projets de développement sont autant d'acteurs qui, d'une manière ou d'une autre,

prennent part aux négociations. Lentz (2005) identifie trois aspects des règles qui font particulièrement l'objet des négociations :

- La limite du groupe des ayants-droits. L'accès à la terre étant lié à l'appartenance à un groupe (héritée ou par mariage), l'appartenance au groupe est négociée.
- Les limites géographiques du territoire sur lequel telle règle s'applique. Quand la terre était disponible, le territoire n'avait pas de limites claires, mais des confins en brousse. Avec la saturation foncière, les limites se clarifient et se fixent dans un processus de négociation où chaque groupe villageois entend définir une limite à son avantage.
- La stratification des droits. Plusieurs personnes ou groupes ont des droits sur une parcelle donnée, mais ils n'ont pas le même contenu. Ce contenu est l'objet de négociations.

Les champs de pouvoir villageois sont donc des espaces de négociation ouverts, opposant des acteurs qui ont des usages potentiellement concurrentiels des ressources du terroir.

Les capitaux utilisés dans les négociations. Les acteurs qui négocient dans le champ de pouvoir villageois ont des usages différents et potentiellement concurrentiels d'une même ressource et peuvent vouloir utiliser la ressource comme ils l'entendent : par exemple la brousse peut être vue par les agriculteurs comme une réserve de terres cultivables et par les éleveurs comme des pâturages. Devant la montée de la pression foncière, les producteurs peuvent vouloir s'assurer d'un usage exclusif d'une ressource en diminution qui ne peut suffire à tous. Pour parvenir à ces objectifs, ils mettent en place des stratégies dans les négociations qui dépendent étroitement du type et de l'importance des capitaux dont ils disposent (Scoones 1998). Dans ce contexte, un capital peut être défini comme un bien (*asset*) matériel ou social. On peut distinguer une série de capitaux habituellement mobilisés par les acteurs villageois dans les négociations pour l'accès aux ressources naturelles du terroir. La liste qui suit distingue différents types de capitaux en les isolant les uns des autres pour la clarté de l'analyse. Toutefois il ne faut pas oublier que les capitaux sont intrinsèquement liés entre eux, en interaction. Un acteur ou un groupe d'acteurs donné a en main un panel de capitaux qui se combinent, se renforcent les uns les autres. Les capitaux sont partiellement convertibles entre eux (Bourdieu 1986). De plus, les capitaux détenus évoluent constamment. D'une part, tel acteur perd ou gagne des capitaux dans le jeu des négociations. D'autre part, un capital n'a de valeur que dans un contexte donné où il est valorisé (par exemple, détenir des pouvoirs coutumiers n'est un capital important que dans un village où le système coutumier de gestion des ressources est encore très légitime). Les rapports de pouvoir font évoluer le contexte de la négociation, ce qui, par répercussion, fait évoluer la valeur de tel ou tel capital (si dans la négociation le système coutumier est discrédité, le fait de détenir un pouvoir coutumier n'aura plus autant de valeur).

- Dans les sociétés rurales d'Afrique de l'Ouest, l'autochtonie est un argument de poids pour justifier un large faisceau de droits sur les ressources du terroir (Lentz 2005). L'origine des droits du groupe des autochtones, ou pour être plus précis, des premiers arrivants, tient à la fondation du village par un ancêtre commun. Le récit fondateur met généralement en avant le fait que le territoire a été découvert par cet ancêtre, qu'il était vide d'hommes auparavant et qu'il n'appartenait donc à personne. L'acte fondateur est rappelé lors des rites. L'enjeu pour les premiers arrivants est de légitimer le récit aux yeux des derniers arrivés pour que ceux-ci leurs reconnaissent des droits particuliers (notamment celui de distribuer et de reprendre la terre) sur les ressources. L'appartenance au groupe autochtone peut donc être considérée comme un capital social dans les négociations : si le système des règles coutumières est encore légitime, il permet aux autochtones de justifier des droits étendus et prioritaires sur les ressources.
- Pour ceux qui ne sont pas reconnus comme appartenant au groupe des premiers arrivés, l'ancienneté dans le village joue tout de même un rôle et peut être considéré comme un capital. Les migrants les plus anciennement installés auront un avantage sur les migrants récents dans les négociations.
- Liée directement aux deux types de capitaux précédents, la détention de droits fonciers (qu'ils soient coutumiers, fruits de négociations antérieures, légaux comme ceux prouvés par un titre de propriété formel...) représente un capital majeur. En fonction du contenu de ses droits déjà acquis dans des négociations précédentes (mais qui peuvent toujours être remis en cause, le capital foncier étant fragile), un acteur peut potentiellement acquérir de nouveaux droits sur une ressource. S'il a le droit d'attribuer les ressources à d'autres personnes (comme c'est le cas classiquement pour les chefs de terre, les chefs de lignage, mais aussi pour certains migrants installés depuis longtemps) il aura un atout majeur dans les négociations. Il pourra aussi utiliser ce capital pour se constituer un capital économique (en tirant profit des ressources qu'il maîtrise), social ou politique (en distribuant des ressources).
- La richesse économique (revenus et patrimoine) est un capital important dans les négociations. D'une part, un individu riche est un atout pour le village dans son ensemble. Il participe aux dépenses sociales (fêtes, rites...) et aux aménagements du village (qu'ils soient publics, comme une mosquée, un forage... ou privés mais pourvoyeur d'externalités positives pour l'ensemble du village, comme une boutique). Dans la politique de la « grandeur de la cité » (Arnaldi di Balme 2006), c'est-à-dire la volonté d'accroître la taille d'une localité pour attirer les investisseurs (Etat, ONG...) et la doter en infrastructures (électricité, eau, goudron...) (Arnaldi di Balme 2006)(Arnaldi di Balme 2006)(Arnaldi di Balme 2006)(Arnaldi di Balme 2006)(Arnaldi di Balme 2006)(Arnaldi di Balme 2006)(Arnaldi di Balme 2006)(Arnaldi di Balme 2006)(Arnaldi di Balme 2006)(Arnaldi di Balme 2006).

2006)(Arnaldi di Balme 2006), les membres les plus riches de la communauté apportent une impulsion décisive. D'autre part, le capital économique peut se convertir dans d'autres types de capitaux utiles dans les négociations (social, en distribuant de l'argent pour se constituer un réseau d'alliés, politique, en étant capable de financer une campagne électorale...).

- L'appartenance à une communauté dont le poids démographique est important, à l'instar des Mossis dans l'Ouest du Burkina, est un capital dans la mesure où, en cas de conflit violent, la majorité aura le dessus sur la minorité. Le poids du nombre plane donc comme une menace potentielle au-dessus des débats, invitant en dernier ressort la minorité à trouver un compromis plutôt qu'à entamer un conflit violent.
- Le capital social peut être défini dans le contexte des villages africains comme la possession d'un réseau d'alliés ou d'individus redevables et qui sont prêts, au cours d'une négociation, à mettre leurs propres capitaux au service d'une tierce personne ou à l'aider d'une quelconque manière dans sa stratégie. Les liens du réseau reposent sur l'appartenance à une même famille (les liens tissés entre deux familles par le mariage sont très importants), à une même communauté ethnique, ou sur le clientélisme (un individu a fait bénéficier d'autres personnes de ses largesses ; celles-ci sont dorénavant formellement ou moralement redevables envers lui). L'importance du capital social de quelqu'un dépend de la taille de son réseau, des capitaux possédés par les personnes du réseau, et de la force des liens qui les unissent. Le capital social peut directement servir pour renforcer son capital politique.
- Le capital politique est la détention et l'exercice de pouvoirs officiels (membre du bureau d'une association ou du Conseil Villageois de Développement, CVD, conseiller municipal, conseiller régional, député, haut-fonctionnaire...). La hiérarchie des postes définit l'importance du capital politique. Le capital politique est en interaction étroite avec le capital social.
- Les responsabilités coutumières (chef de village, chef de terre, descendant des chefs de canton) peuvent être assimilées, et parfois cumulées, au capital politique.
- Les responsabilités religieuses (prêtres, imams, marabouts...) confèrent comme les responsabilités politiques, respect et autorité à ceux qui les détiennent.
- Les systèmes politiques villageois africains sont encore en grande partie gérontocratiques. Les personnes âgées, formellement écoutées et respectées dans les débats, détiennent également une grande influence, du fait même de leur âge. Etre âgé constitue donc un capital naturel.
- De même, les systèmes politiques villageois donnent l'avantage aux hommes plutôt qu'aux femmes dans les négociations publiques et domestiques.

- Dans un autre registre, la force de travail possédée par un chef d'exploitation conditionne étroitement l'accès aux ressources (Ribot, Peluso 2003). La quantité de ressources appropriées dépend étroitement des outils que les acteurs possèdent (par exemple une paire de bœufs de trait permet d'emblaver des surfaces plus grandes qu'une *daba*) et de la main-d'œuvre qu'ils maîtrisent. Dans les négociations, la force de travail ne suffit pas, mais elle est tout de même nécessaire à un individu pour justifier ses prétentions sur telle ressource : il doit être capable de la mettre en valeur. Elle peut donc être considérée comme un capital nécessaire dans les négociations. La maîtrise de la force de travail et des outils techniques est très fortement corrélée au capital économique.
- De manière similaire, les connaissances locales sur les ressources (*traditional ecological knowledge* (TEK) ou *indigenous ecological knowledge* (IEK)) sont aussi un capital nécessaire pour avoir accès aux ressources. Par exemple, les agro-pasteurs peuls ont une connaissance plus fine que les agro-éleveurs des pâturages. Cette appréhension plus fine de la ressource leur permet de mieux négocier son accès.
- Enfin, dans un contexte où le taux d'alphabétisation demeure faible, être éduqué confère un avantage qui peut être décisif, dans la compétition pour l'accès aux postes politiques par exemple. Dans certains villages de l'Ouest, une ou deux personnes seulement parlent couramment français. Lorsqu'un étranger arrive au village, par exemple un promoteur d'un projet de développement, elles seront ses interlocuteurs privilégiés. Elles peuvent tirer une rente, économique, sociale, politique, de cette situation à l'interface entre le village et le monde extérieur non dioulaophone, jusqu'à devenir pour certaines d'entre elles des « courtiers en développement » (Bierschenk *et al.* 2000). Par ailleurs, l'éducation permet d'utiliser ses capitaux avec plus de finesse et d'efficacité dans les négociations (Sen 1984).

Les acteurs détiennent des capitaux en quantité inégale ; ils ne sont pas tous capables de les mobiliser de manière aussi efficace. Dans un contexte où les droits sur les ressources doivent être négociés, cela crée des inégalités au sein des sociétés rurales.

Inégalités d'accès, inégalités sociales. La conséquence des jeux de pouvoir villageois est le renforcement mutuel des hiérarchies socio-politiques et socio-économiques au sein des sociétés rurales. Toutes les stratégies ne sont pas gagnantes, tous les acteurs ne disposent pas des mêmes ressources. Ceux qui ont les ressources les plus importantes auront plus de poids dans les relations de pouvoir et pourront potentiellement se garantir les accès les plus larges aux ressources ; cela renforcera encore leurs ressources foncières et économiques. D'autres verront leur accès menacé, ce qui contribuera en retour à l'amoindrissement de leurs ressources. La

négociabilité généralisée pour l'accès aux ressources engendre des processus d'exclusion et la formation de classes sociales (Winter 2001, Jayne *et al.* 2003, Peters 2004). Toutefois, le lien entre jeux de pouvoir pour l'accès aux ressources et accroissement des inégalités à l'échelle locale, au sein des populations villageoises, demeure peu exploré dans la littérature. Par exemple, parmi les anthropologues travaillant sur les sociétés pastorales, le paradigme dominant à partir des travaux fondateurs de Evans-Pritchard sur les Nuers (1940) et jusqu'à la fin des années 1980 a été celui de l'égalité socio-économique au sein des groupes pastoraux. Il se trouvait encore quelques anthropologues pour soutenir ce point de vue à la fin des années 1990 (Salzman 1999). Il a pourtant été violemment critiqué (Sutter 1987, Rigby 1988). Il a été démontré qu'après les sécheresses de 1974 et 1983-4, certains pasteurs ont pu recouvrer rapidement leur cheptel tandis que d'autres se sont paupérisés (Fratkin et Roth 1990, De Bruijn 1999). Mais le lien entre inégalité d'accès aux ressources pastorales et inégalités socio-économiques n'a pas été discuté avant les années 2000. Certains auteurs, à partir d'études de cas est-africaines, ont alors mis en avant le lien entre appropriation formelle des pâturages par une minorité d'éleveurs et leur enrichissement, tandis que la majorité se trouvait exclue de ces pâturages et se paupérisait (Fratkin 2001, Lesorogol 2003, Homewood *et al.* 2004, McCabe *et al.* 2010). Toutefois, ces analyses ne s'intéressent qu'à un mode unique d'accès à la terre, la propriété privée. La privatisation des pâturages est un cadre d'analyse trop restrictif, et qui concerne très peu de régions en Afrique de l'Ouest, pour comprendre le lien entre négociations d'accès et inégalités. Je m'inscris dans la critique apportée par Gray et Dowd-Urbe (2013) : « une attention a récemment été apportée à l'accaparement des terres à l'échelle mondiale pour la production de nourriture pour l'exportation et les biocarburants comme mécanisme de dépossession des petits paysans. Cependant la réalité pour la plupart des petits producteurs en Afrique subsaharienne est un processus plus subtil de dépossession à travers les systèmes fonciers coutumiers » (p. 686). Dans ce travail, je souhaite me saisir de la question des inégalités socio-économiques qui résultent des rapports de force pour l'accès à la terre comme un outil supplémentaire de la géographie du pouvoir. Par exemple, je dresserai une typologie des inégalités entre acteurs de l'élevage qui sera un instrument de prospective pour mieux comprendre les évolutions de la place de l'élevage et des éleveurs.

Pouvoir et espace : les processus de territorialisation

Dans un contexte de pression foncière, l'accès aux ressources n'est plus ouvert à tous : il doit se négocier. L'analyse des jeux de pouvoir permet d'appréhender la façon dont les acteurs cherchent à contrôler l'espace pour maîtriser leur accès aux ressources. La notion de territorialisation fait le lien entre pouvoir et espace.

La « mise en territoire » des espaces. Dans les régions rurales en recomposition comme l'Ouest du Burkina « la densification en cours conduit à terme vers un achèvement des territoires : les marges floues, les étendues d'incertitude se résorbent rapidement. » (Tallet 2007, p. 4). L'accroissement de la pression foncière s'accompagne d'une « mise en territoire » des espaces (Pourtier 2005, p. 39). Alors que les densités de population sont basses, les ressources abondantes ne font pas l'objet d'une appropriation spécifique par les usagers. L'espace est « fluide ». La mise en place d'un contrôle de l'accès aux ressources engendrerait un surcoût inutile. Quand l'espace se densifie et l'accès aux ressources devient plus concurrentiel : il est désormais un enjeu des rapports de pouvoir. Pour conserver l'usage qu'il fait d'une ressource et préserver ainsi ses pratiques, chaque acteur peut être tenté d'établir des droits d'accès à la ressource à son propre profit. Pour Pourtier, on passe de « l'âge de la fluidité » à « l'âge géométrique » puis à « l'âge biologique » (p. 40). L'espace auparavant ouvert, constitué de confins, se ferme progressivement. Une autorité centrale, comme un Etat, y dessine un quadrillage (par exemple périmètres administratifs) afin de garantir un partage équitable des ressources qu'il contient (« âge de la géométrie »). Ensuite, chaque acteur construit sa propre territorialité. Il en résulte un foisonnement de territoires qui se chevauchent ; les limites mêmes sont dépassées (« âge biologique » des territoires). La « mise en territoire » serait donc un moyen de contrôle de l'espace, des populations qui l'habitent et des ressources qu'il contient. Elle ne serait plus le fait des seuls Etats mais d'une multitude d'acteurs. Ce processus trouve une théorisation plus aboutie dans le concept de « territorialisation ».

La territorialisation comme stratégie spatiale de contrôle des ressources. En s'inspirant de Sack²² (1983, 1986), Vandergeest et Peluso²³ (1995) et Peluso²⁴ (2005) on peut définir la territorialisation comme une stratégie spatiale déployée par des acteurs (individus, institutions, Etat) participant à des jeux de pouvoir pour contrôler l'accès à et l'usage d'une ressource au moyen d'une aire géographique délimitée sur laquelle ces acteurs cherchent à faire reconnaître leur autorité.

Comme Sack (1983) le met en avant, il existe des actions non spatiales pour affirmer son pouvoir sur quelqu'un ou quelque chose. Concernant le contrôle des ressources naturelles, les stratégies spatiales sont les plus employées, l'accès aux ressources s'inscrivant par définition dans un espace. La territorialisation est une stratégie spatiale dans le sens où les acteurs utilisent et

²² « Territoriality is a spatial strategy to affect, influence, or control resources and people, by controlling area » (1986, 5)

²³ « Territorialization is about excluding or including people within particular geographic boundaries, and about controlling what people do and their access to natural resources within those boundaries » (388)

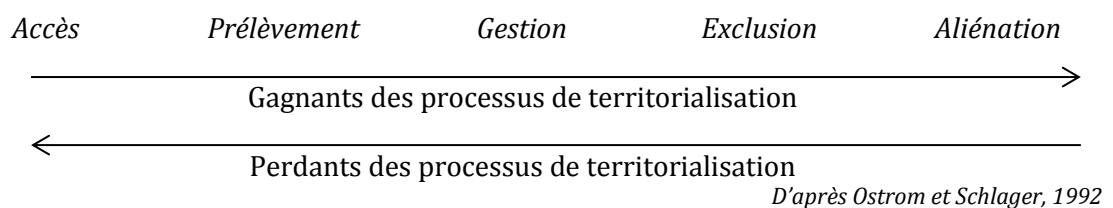
²⁴ Territorialization is « the creation and maintenance of spatialized zones within certain practices are permitted based on the explicit or implicit allocation of rights, controls, and authority »

transforment la nature d'un espace comme moyen de contrôle des ressources. Ils le délimitent et cherchent à y faire reconnaître un pouvoir, des règles, une autorité : ils veulent faire de l'espace qui contient les ressources un territoire. Il n'y a pas de territorialisation aboutie sans délimitation. Les limites spatiales sont les limites d'extension du pouvoir qui s'affirme sur les ressources. Elles participent donc à la définition de ce pouvoir. Les limites spatiales, si elles sont claires et visibles par tous permettent de signifier, de communiquer le pouvoir et ainsi de le rendre effectif, exécutable, contestable. Les limites peuvent prendre une variété de formes matérielles : marques sur l'écorce des arbres, série de rochers, cours d'eau, fil barbelé, limite d'une défriche, points relevés au GPS et consignés dans un document de type cadastral... Mais la délimitation n'est pas le seul moyen de mener une territorialisation. Peluso (2005) critique l'approche de Sack (1983) en arguant que la territorialisation n'est pas toujours aussi explicite ou intentionnelle que celui-ci le laisse entendre. « Les changements dans les pratiques quotidiennes peuvent être aussi effectifs que les stratégies ouvertes et directes pour revendiquer des droits sur les ressources territoriales. Les mots et les actions, comme les cartes, comptent. » (2005, p. 4). Fréquenter quotidiennement un même pâturage, couper les branches de certains arbres pour le fourrage (Gautier, Bonnerat, *et al.* 2005), ramasser les fruits de certains arbres, défricher une brousse, causer des dégâts intentionnels dans un champ cultivé, allumer un feu de brousse, édicter des interdits coutumiers, faire des sacrifices, proférer des menaces... sont autant d'actions spatiales qui peuvent entrer dans le cadre d'une stratégie de territorialisation. Par ailleurs, la territorialisation permet d'inclure certains acteurs, d'en exclure d'autres, de proscrire certaines activités, d'en prescrire d'autres (Vandergeest et Peluso 1995) : ce faisant elle participe à la définition des ressources. Par exemple, une brousse, composée d'une forêt claire traversée par un marigot est à la fois une réserve de gibier, une source de production de produits forestiers ligneux et non-ligneux, un ensemble de terres fertiles, un pâturage. Tous ces usages potentiels ne sont pas compatibles entre eux. Selon que les chasseurs, les cueilleurs, les bucherons, les agriculteurs ou les éleveurs mèneront un processus de territorialisation, c'est l'un ou l'autre ou plusieurs de ces usages qui seront privilégiés au détriment d'autres. La brousse sera alors une ressource fourragère, et/ou cynégétique, ou agricole... Par exemple, un espace cultivé est à la fois territorialisé en tant que champ durant la campagne agricole et comme pâturage après les récoltes. Par conséquent, en considérant un ensemble de ressources sur un espace donné, plusieurs processus de territorialisation sont à l'œuvre. Ils se superposent, s'enchevêtrent, débordent les uns sur les autres à différentes échelles. La territorialisation est une « fabrication débridée de territoires » (Antheaume et Giraut 2005). On trouve plusieurs acteurs, alliés ou concurrents derrière ces territorialisations multiples. La territorialisation étant l'affirmation d'un *contrôle* sur des ressources, ces acteurs sont pris dans des jeux de pouvoir. La territorialisation est bien un processus spatial fruit de rapports sociaux. On retrouve l'argument

défendu par Painter (2010) selon lequel les territoires sont un effet (*outcome*) des réseaux d'acteurs. En particulier, l'Etat, ses services, son administration, sont des acteurs majeurs des processus de territorialisation. La délimitation et la reconnaissance des frontières internationales sont par exemple une territorialisation de l'espace à petite échelle où les Etats jouent le premier rôle. Le découpage administratif est également une territorialisation. Mais l'influence de l'Etat se retrouve de façon directe ou indirecte dans tous les processus de territorialisation (Vandergeest, Peluso 1995). L'Etat dispose de moyens spéciaux dans les jeux de pouvoir : il a le « monopole de la violence légitime » (Weber), peut légiférer, affirme sa puissance par la police, l'armée, son administration... qui tous peuvent mener des actions spatiales en vue de la territorialisation d'un espace.

En privilégiant dans l'analyse le terme de territorialisation à celui de territoire, j'insiste sur la dynamique des processus. Les territorialisations ne sont jamais complètement abouties : elles peuvent toujours être remises en cause. De plus, plusieurs territorialisations peuvent être effectives au même moment sur un même espace, offrant aux acteurs plusieurs cadres de références et de légitimation pour leurs pratiques. On peut coupler l'analyse en terme de territorialisation aux différents droits sur les ressources distingués par Ostrom et Schlager (droits d'accès, de prélèvement, de gestion, d'exclusion, d'aliénation). Ceux qui mènent le processus de territorialisation cherchent à définir quel type de droit s'appliquera aux ressources ; généralement, il s'agit pour eux de gagner des droits (passer d'un droit d'accès à un droit de prélèvement, puis à un droit de gestion... jusqu'au droit d'aliénation). Ceux qui subissent la territorialisation perdent des droits (figure 1).

Figure 1: Territorialisation et droits sur les ressources



Les territoires sont les résultats des processus de territorialisation. Telle que je l'emploierai, la notion de territoire ne se résume pas, comme dans la géopolitique classique, à l'espace délimité par des frontières sur lequel s'exerce l'autorité d'un Etat. Elle ne s'étend pas non plus, comme dans la géographie culturelle classique, jusqu'à la notion d'un espace approprié, investi de sens et d'émotions par les individus qui l'habitent, où « s'enracinent leurs valeurs et se conforte leur identité » (Bonnemaison 1981). Je retiens ici une définition médiane, entre le sens restreint de la géopolitique et le sens large de la géographie culturelle. Un territoire est un espace de pratique (*action space*, (Painter *et al.* 1994)), approprié par un groupe social ou une institution qui en

contrôle l'accès et l'usage des ressources qu'il contient (Agnew 2010a). La notion de territoire est donc intimement liée à celle de pouvoir, dans le sens où le contrôle de l'accès et des usages est l'expression du pouvoir d'un groupe social ou d'une institution sur un espace et ses ressources.

Une question déjà formulée en 1978. La problématique qui guide l'article de Benoit de 1978 sur le pastoralisme dans l'Ouest du Burkina Faso (encore appelée Haute-Volta à l'époque) ferait presque figure de question programmatique pour mon travail : comment préserver des pratiques pastorales de mobilité qui fonctionnaient avec faibles densités humaines et bovines quand ces densités augmentent très fortement ? Alors qu'en 1978 l'augmentation démographique a commencé depuis une dizaine d'années dans l'Ouest et ne touche pas encore toute la région, Benoit souligne déjà les changements structurels que va engendrer la saturation foncière : « Le passage d'un espace polarisé (ouvert sur l'infini) à un espace territorialisé (fini) se fera assez vite et se fera mal pour le pasteur. Plus exactement, il se fera contre lui. Cela a déjà commencé : périmètres agricoles, projets de ranch, zone de protection du milieu naturel (forêts classées, parcs nationaux). » (1978b, p. 219). Benoit pose déjà en termes de territorialisation la question de l'accès des pasteurs à des espaces qui se réduisent. Derrière les projets de ranch, périmètres agricoles et zone de protection, il pointe déjà des jeux de pouvoir entre l'Etat, les bailleurs de fonds et les éleveurs qui ont des répercussions sur un espace régional en mutation. Il n'approfondit toutefois pas la question des jeux de pouvoir à l'échelle locale. Sans aller plus avant dans ces analyses sur la territorialisation des espaces, il se contente de proposer une territorialisation des espaces de parcours au profit des éleveurs, par la création d'aires pastorales reconnues et protégées par la loi. Plus de 35 ans après Benoit, et alors que la pression foncière est devenue forte dans une grande partie de l'espace régional, je reprends le questionnement de cet auteur et tente d'apporter des éléments de réponse grâce aux outils de la géographie du pouvoir.

0.3.3 Hypothèses de recherche et plan

Les outils de la géographie du pouvoir, c'est-à-dire la grille d'analyse des jeux de pouvoir, les notions de territorialisation et de territoire, seront utilisés pour répondre à la problématique : quelle place pour l'élevage et les éleveurs dans des espaces sous pression foncière ? La place de l'élevage est fonction des capacités de négociation des éleveurs et du déroulement des rapports de pouvoir dans lesquels ils sont engagés. Afin de répondre à la problématique en ce sens, deux hypothèses de recherches ont été posées au préalable, pour orienter la méthodologie de collecte de données sur le terrain et leur analyse.

Première hypothèse de recherche : La pression foncière dans l'Ouest s'accompagne d'une territorialisation des brousses qui se fait au détriment des espaces de parcours et qui traduit la faiblesse globale des éleveurs dans les rapports de pouvoir.

Deuxième hypothèse de recherche : les espaces de parcours restant font l'objet de processus de territorialisation, ce qui crée une inégalité d'accès aux ressources pastorales entre éleveurs.

La pression foncière et ses conséquences sur les mobilités pastorales seront l'objet de la première partie, essentiellement descriptive. La deuxième partie, essentiellement explicative, mobilisera les outils de la géographie du pouvoir afin de mener à bien la vérification des deux hypothèses. Les rapports de pouvoir qui sous-tendent la territorialisation des espaces seront détaillés. Dans les jeux de pouvoir, tous les éleveurs n'ont pas les mêmes capitaux, ni les mêmes capacités à les mobiliser. Certains profitent des processus de territorialisation tandis que d'autres les subissent. Au fil de la deuxième partie, j'élaborerai ainsi une typologie des éleveurs sur des critères socio-économiques, de mobilités des troupeaux et de droits sur les ressources.

0.4 Méthodologie de recherche et recueil des données sur le terrain

Après avoir justifié le choix des terrains, je décrirai les différentes méthodes de recueil de données utilisées.

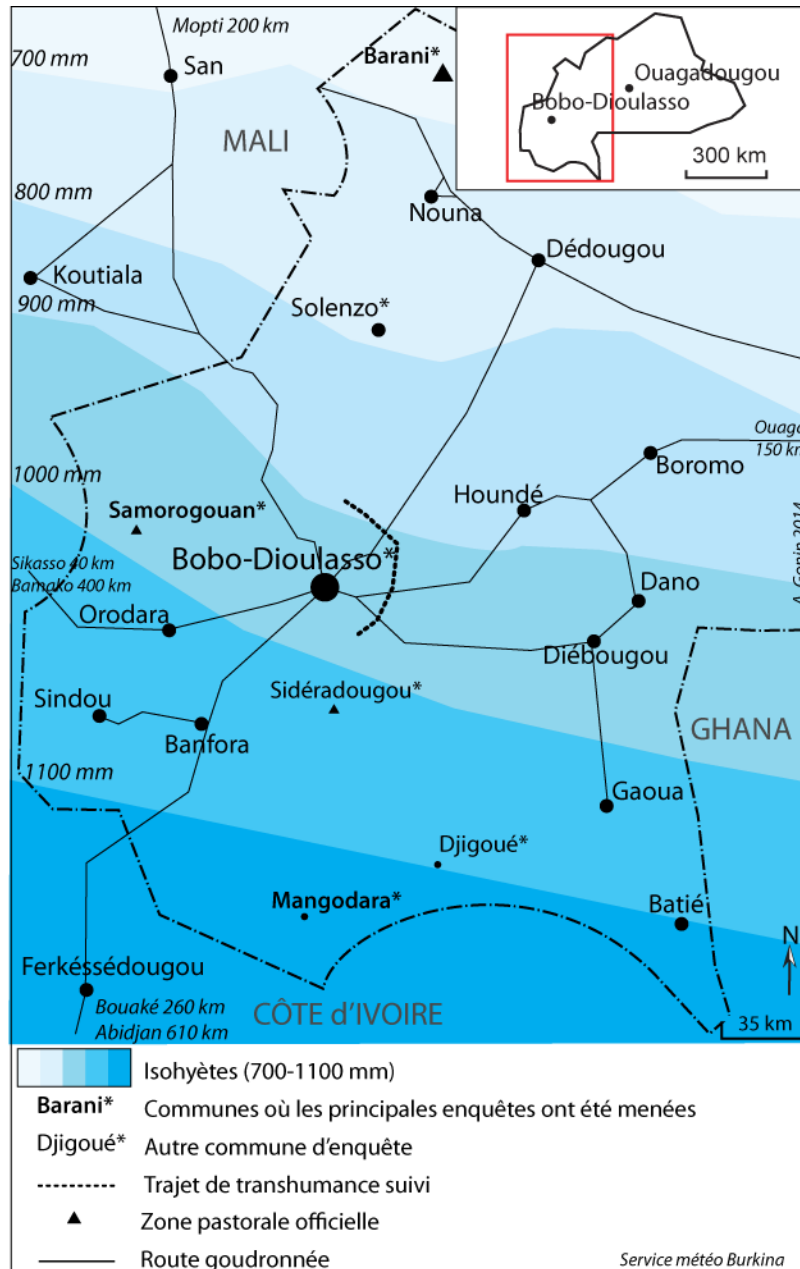
0.4.1 Le choix des terrains d'enquête

Les recherches de terrain ont eu lieu en 2012 et 2013, durant quinze mois au total²⁵. Elles se sont déroulées principalement dans trois communes rurales, Barani, Samorogouan et Mangodara. Les trois communes ont d'abord été choisies afin d'avoir des totaux pluviométriques et des types de parcours pastoraux très différenciés et représentatifs de l'ensemble de la région. Ensuite, Barani et Samorogouan ont été choisis pour leurs zones pastorales officielles, Mangodara comme ancienne zone de destination des transhumances régionales. Enfin, les trois communes sont à des stades différents du processus d'accroissement de la pression foncière. A Mangodara et Samorogouan, la croissance démographique est très soutenue, et le front pionnier, arrivé à Samorogouan au milieu des années 1980 et à Mangodara au début des années 1990 est toujours dynamique. A Barani, la situation est très contrastée entre une zone de pâture très bien conservée et le reste du terroir bientôt saturé par les champs. Quoiqu'il en soit, dans les trois

²⁵ Un stage de recherche lors de mon master 1 en 2008 a été l'occasion d'une première étude dans l'Ouest du Burkina. Les recherches portaient alors sur le foncier dans le département de Padéma, dans la province du Houët, à une centaine de kilomètres au nord de Bobo-Dioulasso. En 2009, je suis retourné à Padéma et dans une deuxième commune, Samorogouan, pour recueillir des données pour un master 2 sur les mobilités pastorales.

localités, les dynamiques d'avancée des champs et de recul des pâturages sont toujours en cours ; c'est pour cela qu'on a choisi des zones aux marges de la région plutôt qu'au cœur du bassin cotonnier, où les pâturages ne sont plus qu'à l'état résiduel depuis une dizaine d'années. Si l'échelle villageoise est celle du recueil des données, l'échelle régionale reste le cadre privilégié de cette étude : pour cela, je mettrai sans cesse en rapport les dynamiques foncières dans les trois communes en les replaçant dans les évolutions régionales.

Carte 2 : Localisation des terrains d'étude



La croissance de la population. La commune rurale de Barani se situe dans la province de la Kossi, à une soixantaine de kilomètres du chef-lieu, Nouna. Elle se trouve en limite de zone sahélienne, au niveau de l'actuel isohyète 600 mm. La population au dernier recensement de 2006 était de 47 991 habitants²⁶. La croissance moyenne annuelle était de + 2,6% par an entre 1996 et 2006 correspondant au taux de croissance régionale. Les densités de population sont passées de 19 hab/ km² à 25 hab/km² entre 1996 et 2006, bien au-dessous de la moyenne régionale. Toutefois, en décomptant la zone pastorale de 49 000 ha, inhabitée, du total de la superficie communale, on atteint une densité plus élevée, mais toujours au-dessous de la moyenne, de 34 hab/km² en 2006 pour les zones réellement habitées. J'ai mené mes enquêtes à Barani, chef-lieu de la commune, dans les villages riverains de la zone pastorale et à Illa, situé à une soixantaine de kilomètres de Barani sur les rives du Sourou.

Historique de l'élevage. Barani est une chefferie peule fondée vers la fin du XVIIIe siècle, début du XIXe (Diallo 1997), autrefois à la tête d'un puissant royaume à l'échelle régionale, qui s'étendait dans une bonne partie de l'intérieur de la Boucle du Mouhoun. Barani était donc peuplé majoritairement de Peuls venus du Macina, au nord, et des esclaves capturés lors des razzias en pays bwa et bobo, les *rimaïbés*. Depuis l'arrivée des Peuls, l'élevage a toujours été très important à Barani, mais tout au long du XIXe siècle, l'économie était fondée sur les razzias plutôt que sur le pastoralisme. Avec la colonisation française et l'interdiction formelle de l'esclavage, les Peuls de Barani réinvestissent massivement dans l'élevage. Les effectifs augmentent (Diallo 1997). Les troupeaux se déplacent en saison sèche vers la plaine d'inondation du Sourou, un affluent-défluent du Mouhoun, où les bourgoutières constituent d'excellents pâturages. En saison humide, les troupeaux retournent à Barani ou dans la vaste plaine entre Barani et le Sourou, où ils trouvent des ressources abondantes.

Les recompositions spatiales récentes. A partir des années 1940, et surtout dans les années 1960, Barani connaît une forte émigration des Peuls (Quéant et de Rouville 1969). La population baisse et le village de Barani se réduit considérablement. Celui-ci ne regagnera jamais son ancienne influence. A partir des années 1990, des migrants agricoles, notamment des Dogons venus du Mali voisin, s'installent dans la zone et défrichent les brousses. Barani n'est pas dans le bassin cotonnier : le front pionnier a été moins actif ici que plus au sud. Toutefois, les nouveaux migrants défrichent de vastes superficies principalement pour la culture du mil et du sésame. A partir de 1991, dans le cadre du Projet de Développement Rural Intégré – Houët, Kossi, Mouhoun (PDRI – HKM), les habitants de la commune délimitent une zone pastorale de 49 000 ha dédiée exclusivement au parcours des troupeaux. Les agriculteurs installés dans ce périmètre sont déguerpis. Un comité départemental de gestion est constitué afin de faire respecter et

²⁶ INSD

aménager la zone. Jusqu'à aujourd'hui, le comité départemental a réussi à réserver la zone pour l'usage exclusif des éleveurs, alors que le reste de la commune connaît maintenant, sous l'avancée des champs, une pression foncière très importante.

*Autres projets et recherches scientifiques*²⁷. Après le PDRI-HKM, la zone pastorale de Barani a reçu le soutien du Ministère des Ressources Animales par le biais du PATTEC (Programme panafricain d'éradication de la mouche Tsé-tsé et de la trypanosomiase) en 2010 et 2012 pour la constitution d'un cahier des charges de la zone pastorale et pour le renouvellement du comité départemental de gestion. En outre, depuis 2010, une équipe de chercheurs en géographie des universités d'Orléans et de Tours de laboratoire CEDETE mène régulièrement des recherches à Barani sur l'agro-écologie.

Samorogouan

La croissance démographique. La commune rurale de Samorogouan se situe dans la province du Kéné Dougou, à une cinquantaine de kilomètres au nord d'Orodara, le chef-lieu, et environ cent-vingt kilomètres à l'Ouest de Bobo-Dioulasso. Elle reçoit entre 800 et 1000 mm de pluies par an. En 2006 la population était de 35 015 habitants²⁸. Entre 1996 et 2006, la croissance moyenne a été très forte : + 4,5% par an. Bien que toujours au-dessous de la moyenne régionale, les densités ont très fortement augmenté entre 1996 et 2006, passant de 19 à 30 hab/km². La croissance démographique est alimentée depuis les années 1980 et surtout 1990 par de fortes migrations d'agriculteurs, principalement mossis (Nelen *et al.* 2004). Les autochtones, membres de la petite ethnie des *Samoghos*,²⁹ installent les migrants agricoles dans les brousses encore largement disponibles de la commune. Outre le chef-lieu, Samorogouan, et ses hameaux de culture, j'ai mené mes enquêtes dans les villages de Tenasso, Djingouan, Camp Peul 1 et Camp Peul 2 et leurs hameaux attenants.

L'élevage et les recompositions spatiales. En 1975, les autorités coutumières de Samorogouan ont signé un procès-verbal de palabre par lequel elles s'engageaient à céder 124 500 ha de leurs terres à l'Etat pour que celui-ci aménage une zone pastorale. Le projet était financé au départ par la Banque Mondiale, qui soutenait alors dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne la création de ranchs d'élevage. La zone a reçu quelques aménagements mais le désengagement de l'Etat a vite suivi le retrait de la Banque Mondiale en 1983, après l'arrivée de Sankara au

²⁷ Je ne cite ici que les projets et recherches scientifiques de terrain qui ont un rapport avec l'élevage ou le foncier.

²⁸ INSD

²⁹ Cette ethnie est principalement présente dans deux villages du Kéné Dougou, Samorogouan et Samogohiri.

pouvoir³⁰. A partir du milieu des années 1980, les défrichements agricoles dans la zone pastorale, qui devait théoriquement couvrir une grande partie de la commune de Samorogouan, se sont accélérés. Pourtant, incités par l'Etat et la progressive éradication de la mouche tsé-tsé, de nombreux éleveurs peuls s'étaient installés avec leurs troupeaux à Samorogouan à la fin des années 1970, début des années 1980. La résurgence sporadique de la trypanosomiase dans la première moitié des années 1980 a incité une partie d'entre eux à quitter la zone peu de temps après leur installation. Les autres sont demeurés sur place avec leurs troupeaux, jusqu'à ce que les pâturages commencent à manquer dans les années 1990 et que beaucoup de troupeaux de Samorogouan partent toute l'année en transhumance. Les défrichements agricoles ont été encouragés par la culture du coton. Samorogouan est la deuxième plus grande commune productrice de coton du Kéné Dougou, après Kourouma. La commune se situe sur une frange active du bassin cotonnier de l'Ouest. Les grands producteurs de coton ont pu constituer avec leurs revenus des troupeaux bovins importants, accentuant ainsi la concurrence pour l'accès aux ressources pastorales.

Autres projets et recherches scientifiques à Samorogouan. De très nombreux projets et organismes de recherche sont venus à Samorogouan, après celui de la Banque mondiale et le projet de Centre d'Aménagement de Ranchs Collectifs (CARC) en 1975. Je ne cite ici que ceux dont l'action a pu avoir des conséquences, directes ou indirectes, sur le foncier ou l'élevage. La coopération néerlandaise (SNV) est restée dans la commune de 1996 à 2003 et y a ouvert un centre de documentation pour la formation et la sensibilisation des villageois aux problèmes fonciers. Le Programme national de gestion des terroirs (PNGT) intervient depuis 2002 pour tracer des pistes à bétail, aider au reboisement, lutter contre l'érosion... Entre 2009 et 2013, des anthropologues du Laboratoire citoyeneté³¹ ont dressé des diagnostics fonciers dans trois villages de la commune. Sur cette base, le GRET³² et le Cinesda (Centre International d'Etudes Sociologiques et de Droit Appliqué³³) ont mené des concertations villageoises pour l'aménagement local de la zone pastorale. Le Pattec a rédigé en 2010 un cahier des charges de la zone pastorale. Enfin, l'Ecole de Lutte anti tsé-tsé (Elat) et le Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zones subhumides (Cirdes) interviennent dans le cadre du Pattec pour lutter contre la mouche Tsé-Tsé en posant des pièges dans les zones infestées.

³⁰ Le capitaine Sankara arrive au pouvoir par un coup d'Etat. Il se réclame de l'idéologie communiste, ce qui est une des raisons de l'arrêt des financements de la Banque Mondiale au Burkina, institution internationale clairement marquée à l'Ouest durant la Guerre Froide. L'Etat sankariste reprend la gestion de la zone pastorale sans avoir les moyens de financer les aménagements sur ses ressources propres.

³¹ Association burkinabè de recherche pour le développement. www.labo-citoyennete.org/

³² ONG française de développement

³³ Association burkinabè, opérateur de projets visant à permettre aux citoyens burkinabè de se saisir plus facilement des outils législatifs à leur disposition.

Mangodara

La croissance démographique et les migrations. La commune rurale de Mangodara, frontalière avec la Côte d'Ivoire, est située dans la province de la Comoé, à cent kilomètres de Banfora. Elle reçoit un peu moins de 1 100 mm de pluie par an. En 2006 la population était de 51 799 habitants³⁴. Entre 1996 et 2006, la population a crû au rythme très élevé de + 5% par an en moyenne. Pour autant, les densités moyennes, 12 hab/ km² en 1996 et 20 hab/km² en 2006 restent quasiment deux fois inférieures aux moyennes régionales. Mangodara est une commune du front pionnier agricole seulement depuis les années 1990. L'ethnie autochtone, les *komonos*, appartiennent au grand groupe sénoufo. Ils sont désormais minoritaires. La croissance démographique a été alimentée par des migrations d'agriculteurs mossis venus du plateau central et de l'Ouest du pays (familles de migrants s'étant déplacées une première fois dans l'Ouest puis une deuxième fois plus au sud, à Mangodara) mais aussi *karaboros*, venant de Banfora et sa région. Dans les années 1990, beaucoup de Peuls installés au nord de la Côte d'Ivoire, dans la région de Korhogo, sont revenus du côté burkinabè de la frontière et se sont installés à Mangodara (Diallo 2008). Ils fuyaient les conflits avec les agriculteurs sénoufos. De plus, dans les années 2000, Mangodara a accueilli beaucoup d'agriculteurs burkinabè installés en Côte d'Ivoire et fuyant la guerre.

Les recompositions spatiales récentes. La région de Mangodara est restée pendant longtemps largement couverte par la forêt. Trois forêts classées entourent la commune : celle de la Comoé-Léraba à l'ouest, de Koflondé au nord et du Dida à l'est. Au sud, le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire marquée par le fleuve Comoé, la couverture forestière reste également très importante. Mais dans le centre de la commune, la forêt a largement diminué au profit des espaces cultivés. Durant les années 1990, Mangodara était connue pour sa culture de l'igname. Ce tubercule nécessite des terres nouvellement défrichées, et a ainsi participé à la disparition progressive de la forêt. A partir des années 2000, les vergers d'anacardes se sont largement diffusés localement. L'anacardier produit la noix de cajou, vendue aux exportateurs asiatiques. Il représente désormais une source de revenus très importante pour les producteurs de la commune. Beaucoup ont pu investir dans l'élevage grâce à ces revenus. La récolte a lieu en février - avril. Durant cette période les troupeaux de bovins, qui mangent le fruit, ne peuvent pas approcher des vergers. De nombreux conflits agriculteurs-éleveurs, parfois mortels à la fin des années 1990, éclatent pour cette raison (Ouédraogo 1997). Jusque dans les années 1990, Mangodara était une zone de destination privilégiée pour les transhumants de la région. A cause de la diffusion des anacardiens et du manque d'eau de surface en saison sèche, les transhumants ne viennent plus à Mangodara. Les éleveurs peuls installés localement font la transhumance en

³⁴ INSD

saison sèche dans le sud de la commune, sur les rives de la Comoé, ou dans la forêt classée du Dida, malgré l'interdiction qui leur est faite de pénétrer la zone.

Autres projets et recherches scientifiques à Mangodara. Peu de recherches ont été faites à Mangodara. Botoni (2003) et Augusseau (2007) ont investi le village de Torokoro au nord de la commune pour leurs recherches sur la composition des pâturages et l'agro-élevage. Entre 1995 et 2002, l'Association inter - villageoise de Gestion des Ressources Naturelles et de la Faune (AGEREF) a été financée par le Fond pour l'Environnement Mondial pour assurer le respect des limites de la forêt classée de la Comoé-Léraba. La SNV est intervenue en appui au balisage de pistes à bétail menant au barrage de Mangodara en 2012-2013.

0.4.2 Difficultés de recherche en milieu rural africain

Le manque de références méthodologiques. Les géographes n'ont pas ou peu formalisé de méthodologie de terrain propre à leur discipline, contrairement à ce qui a pu être fait en sociologie, anthropologie et ethnologie. Dans ces disciplines, de nombreux manuels sur les méthodes d'entretiens compréhensifs ont été écrits et sont exploités dès les premières années de licence (De Singly 2005, Beaud et Weber 2010, Kaufmann 2011). En géographie, le terrain, souvent mythifié par les africanistes (D'Alessandro-Scarpari 2005) est encore trop souvent considéré comme une boîte noire (Retailé et Collignon 2010). Pourtant, les géographes travaillant sur les pays du sud, se heurtent d'emblée à « l'altérité culturelle fondamentale » (Sanjuan 2008) des sociétés qu'ils étudient, ce qui pose des questions tant sur le *statut* des données produites à partir d'entretiens auprès des populations que sur les *conditions* de production de ces données.

Les difficultés méthodologiques

Les décalages culturels. La première difficulté tient à « l'altérité culturelle fondamentale » que représente au départ pour le chercheur les villages burkinabè. Il est nécessaire d'apprendre les codes culturels : manières d'agir, de se comporter, attitudes à avoir. Les visites de courtoisie et l'ordre dans lequel elles sont faites sont par exemple très importants pour gagner le respect et la confiance des villageois. Il faut également vite acquérir des repères au sein des villages, à la fois géographiques et sociaux (identification des différentes personnes, leur place et leur rôle dans la hiérarchie villageoise), pour ne pas commettre d'impairs (par exemple ne pas reconnaître une autorité coutumière dans la rue et ne pas aller la saluer). Le respect des codes culturels permet de ne pas accentuer la défiance des populations locales envers le chercheur. La relation entre un chercheur européen, diplômé de l'enseignement supérieur et un producteur rural souvent analphabète est très déséquilibrée sur le plan symbolique. La situation est souvent

intimidante pour le producteur. A cela s'ajoute la défiance qu'il peut légitimement ressentir envers quelqu'un qu'il ne connaît pas et qui est seulement de passage chez lui. Le chercheur peut être lui-même intimidé en arrivant dans un village qu'il ne connaît pas et dans une société dont il ne maîtrise pas les codes. Ensuite, la simple présence d'un Européen dans un village pose des biais spécifiques qu'il faut prendre en compte. La plupart des Européens qui arrivent dans les villages sont soit chercheurs, soit promoteurs de projets de développement. Dans les deux cas, leur venue au village peut signifier à terme un apport d'argent ou un aménagement. De plus, le chercheur présente dans sa tenue et son matériel des signes extérieurs de richesse qui doublent le déséquilibre symbolique de sa relation avec les villageois d'un déséquilibre économique. Je me suis donc efforcé systématiquement de bien me présenter comme étudiant menant un travail à visée uniquement universitaire, séparé de tout type de projet de développement. Dans la plupart des cas, cela n'a pas suffi à lever toutes les ambiguïtés. Dans les entretiens les villageois avaient toujours intérêt à se construire un statut de pauvre et à mettre en évidence les difficultés du village, ce qui influait de façon importante sur leurs réponses. Beaucoup d'entretiens se terminaient par une liste de doléances, à laquelle j'expliquais que je ne pourrai pas répondre.

La non-maîtrise des langues locales. Dans les villages de l'Ouest du Burkina, la plus évidente difficulté que pose « l'altérité fondamentale » est la barrière des langues. Dans un village donné, plusieurs langues sont parlées. Le dioula est la langue véhiculaire, parlée par quasiment tous les villageois dans l'Ouest burkinabè. Mais les langues autochtones (bobo, komono, samogho), les langues des migrants (au premier rang desquelles le moore des Mossis et le fulfulde des Peuls) sont également très utilisées. J'ai fait le choix de ne pas investir de temps dans l'apprentissage, forcément long et fastidieux, d'une de ces langues locales. Or, dans les villages enquêtés, très peu de personnes parlent le français couramment. Toute communication devait alors passer par le truchement d'un interprète, un étudiant en licence 3 de géographie à l'université de Ouagadougou, parlant le dioula et le fulfulde, et qui m'a accompagné sur tous mes terrains. En travaillant toujours avec la même personne, j'ai pu tisser une certaine complicité dans le travail. L'interprète maîtrisait les hypothèses de recherche et de ce fait était capable de relances pertinentes, même si c'est toujours moi qui menais les entretiens. Je connais également un certain nombre de mots clés en fulfulde et en dioula qui me permettaient malgré tout de suivre l'entretien. Mais quoiqu'il arrive, il y a toujours une perte importante d'information. La personne à l'interface entre l'acteur et le chercheur n'est pas un traducteur mais un interprète : pour passer d'une langue à l'autre il doit faire un travail d'analyse du discours et de reformulation en direct, dans lequel plus ou moins d'informations se perdent. S'il veut être plus proche du discours du producteur interrogé, il doit l'interrompre souvent pour traduire, ce qui coupe le rythme de l'entretien et renforce son caractère formel. S'il veut donner de la fluidité à

l'entretien, il laisse parler longtemps le producteur mais ne restitue au chercheur qu'un résumé de ce qui a été dit. Dans le cadre des questionnaires avec des questions fermées, ces difficultés pouvaient être plus facilement surmontées car j'attendais du producteur des réponses courtes à une liste d'items préalablement déterminés. Dans la conception du questionnaire, il faut alors prévoir toutes les modalités de réponses possibles, d'où l'utilité de mener des enquêtes qualitatives préparatoires en amont. Au-delà des difficultés propres à l'entretien, l'essentiel de l'information sur les sujets importants s'échange en dehors des entretiens, lors des conversations informelles et plus décontractées. De fait, je me trouvais exclu de ces conversations. Ainsi, la critique d'Oliver de Sardan envers certains ethnographes pourrait s'appliquer à cette recherche géographique en partie basée sur des entretiens compréhensifs : « la non-maîtrise des langues locales en situation quotidienne, [est un] travers déplorable opposé au principe même de toute bonne ethnographie » (2008, p. 278). Toutefois, après avoir identifié sur le terrain de façon concrète ces difficultés et les critiques majeures que pourrait recevoir cette recherche, j'ai cherché à contourner les obstacles pour tenter de recueillir des données valables.

Descendre dans l'arène et négocier sa place de chercheur

Si l'on considère un village comme une arène de négociation et que les relations de pouvoir structurent le groupe villageois, la place du chercheur sur son terrain d'enquête ne va pas de soi. Les biais sont inévitables. Plutôt que de chercher une utopique neutralité en tant que scientifique, je me suis efforcé de découvrir les multiples biais que ma présence sur le terrain entraînait. Pour Olivier de Sardan, « la politique de terrain se mène en navigant à vue entre les biais » (2008, p. 91).

Le chercheur dans les jeux de pouvoir. Mis à part Samorogouan, je ne connaissais pas les villages dans lesquels je voulais enquêter. Les enjeux de pouvoir, les clivages, les alliances sont *a priori* dissimulés. Il faut donc choisir avec soin sa porte d'entrée dans le village, pour ne pas être d'emblée assimilé à un camp et rompre la confiance avec toute une partie du village. Pour cela, le logeur (*djatigui* en dioula) est une personne clé. C'est lui qui est responsable de « son » étranger. C'est lui aussi qui l'introduit auprès des autorités villageoises (coutumiers) et communales (maire et préfet), une étape préalable très importante pour montrer son respect, être pris au sérieux et commencer à établir des liens de confiance. Le logeur ne doit donc pas être trop fortement assimilé à un camp dans les jeux de pouvoir. A Barani, mon logeur était le fils de l'ancien chef du village. Son oncle est actuellement chef, et la succession qui se prépare est problématique. Mon logeur, le fils de l'ancien chef, et le fils de l'actuel chef (son cousin) sont en concurrence pour prendre la place. Logeant chez un des prétendants, j'étais pour les villageois

son allié objectif dans les luttes de pouvoir, pour un enjeu qui ne concernait absolument pas mon objet de recherche. Mon logeur avait des gestes « politiques » avec moi. Par exemple, les jours de marché, il recevait ses alliés de toute la commune et me présentait à eux comme un ami ; dans le marché, il me tenait la main en signe d'amitié et m'empêchait de sortir seul. Aux yeux des villageois, l'amitié que mon logeur affichait avec moi était riche de sous-entendus, qu'il entretenait volontiers. En tant qu'Européen, je pouvais être promoteur d'un projet de développement et apporter à terme de l'argent au village. Malgré mes démentis répétés, c'était un récit d'autant plus facile à entretenir qu'une autre équipe de chercheurs, dont mon logeur est l'interprète, intervient à Barani en tant qu'universitaire et en tant qu'agent de développement en apportant argent et aménagements au village. J'étais donc un argument de plus pour mon logeur dans sa lutte pour s'emparer de la chefferie. Mon entrée à Barani m'avait échappé. Au fur-et-à-mesure, la présence de mon logeur devenait plus envahissante et entravait ma récolte d'informations. J'ai mis beaucoup de temps ensuite à me débarrasser de mon affiliation avec lui. Je l'ai fait au prix d'un conflit avec lui, qui m'a rangé, aux yeux des villageois, dans le camp opposé. Fort de cette expérience, j'ai mieux préparé mon arrivée à Mangodara. Je suis allé voir le directeur régional puis le directeur provincial du ministère des ressources animales, qui m'ont recommandé au chef de poste vétérinaire de Mangodara. En tant que fonctionnaire, il est à la fois suffisamment extérieur au village pour ne pas être trop partie prenante des luttes de pouvoir, et suffisamment bien intégré pour connaître les autorités et les éleveurs. Je logeais dans un lieu neutre aux yeux des villageois. De plus, les éleveurs avaient une grande confiance en ce vétérinaire dont ils reconnaissaient les qualités professionnelles. Etant « son » étranger, j'ai pu établir plus rapidement des liens de confiance avec eux par son entremise.

Gérer les temporalités. En tant que chercheur, j'avais mes propres contraintes de temps qui ne correspondaient pas à celles du village. Le respect des horaires de rendez-vous était assez aléatoire pour les personnes rencontrées et je pouvais facilement attendre une demi-journée pour un entretien. Les fêtes villageoises, nombreuses en saison sèche, les fêtes religieuses et les jours de marché sont autant de moments durant lesquels il est difficile de travailler. Toutefois, les moments entre les entretiens sur rendez-vous ou les occasions spéciales sont une bonne opportunité pour recueillir de l'information. A Mangodara par exemple, les jours de marché, les éleveurs de toute la commune rendent visite au vétérinaire dans le chef-lieu. Ils s'échangent des informations sur les prix, les pluies, les maladies... Je pouvais ainsi récolter beaucoup de données, souvent moins biaisées que celles des entretiens.

Gagner la confiance des villageois. En arrivant au village, le chercheur européen est une personne étrangère, porteuse de codes culturels très différents et dont les objectifs ne sont pas facilement compréhensibles pour quelqu'un qui n'appartient pas à la sphère universitaire. Il est

donc naturellement un objet de suspicion pour la population locale. Certains villages, notamment les plus faciles d'accès, à proximité de Bobo-Dioulasso ou le long des voies goudronnées, reçoivent beaucoup de chercheurs ou de projets de développement et sont donc plus habitués aux personnes étrangères. Dans ce cas, il peut y avoir une lassitude des villageois vis-à-vis des demandes d'enquête trop souvent répétées ou une attente de financement lorsque le village a bénéficié de projets de développement précédemment. Cela pouvait être le cas lors de certains entretiens à Samorogouan et Barani, où plusieurs chercheurs étaient déjà allés. Dans tous les cas, il faut expliquer soigneusement et à plusieurs reprises le but de sa venue dans le village. Il faut également gagner la confiance des villageois. La participation aux événements festifs auxquels j'étais invité était une occasion de lier des contacts plus informels, tout en faisant constamment attention à garder une attitude professionnelle. A Barani et Samorogouan, j'ai réussi à casser l'image de l'Européen représentant une ONG et bailleur de fonds en suivant avec les bergers des troupeaux en brousse durant toute la journée. Cette attitude inhabituelle a provoqué la surprise et créé un décalage entre mon comportement et la représentation habituelle de l'Européen dans les villages. Puisque les discours sont vains, c'est par la pratique que je suis parvenu à faire passer un message : j'étais justement venu pour comprendre les pratiques des éleveurs. En plus de l'information directement récoltée lors des suivis, cette méthode a facilité les entretiens ultérieurs. Enfin, j'ai constaté qu'en revenant plusieurs fois, à des intervalles de quelques mois, dans les mêmes villages, je gagnais à chaque fois la confiance des personnes enquêtées. Ces retours étaient pour eux un gage de mon sérieux et du respect et de l'intérêt que je leur portais.

0.4.3 Des entretiens pour comprendre les jeux de pouvoir

Les entretiens ont été la principale méthode d'enquête. Je les ai réalisés avec la conscience aigüe des rapports de pouvoir entre acteurs rencontrés. Je me suis servi de ces jeux de pouvoir comme entrée méthodologique pour progresser dans les enquêtes de terrain puis pour analyser les données issues des entretiens.

Une grille d'analyse des jeux de pouvoir

Les outils de la géographie du pouvoir ont été présentés comme instruments d'analyse des données pour construire la réponse à la problématique. Il s'est avéré qu'ils pouvaient être mobilisés de façon très concrète dès la phase de recueil des données, pour contourner certaines des trois grandes difficultés inhérentes aux méthodes qualitatives dans les villages africains.

Une méthode fondée sur l'analyse des jeux de pouvoir. Fauroux (2002) est l'un des rares chercheurs africanistes qui ait théorisé sa méthode d'enquête sur la terrain. Il constate l'échec

des projets de recherche et de développement qu'il a effectué auparavant, basés sur des enquêtes participatives et des questionnaires. L'information recueillie était trop biaisée et les actions de développement phagocytées au profit de la minorité la plus riche de chaque village. Fauroux réoriente alors sa façon de travailler. Il pose comme point de départ un constat foucauldien : « on ne peut comprendre une société sans comprendre ses structures de pouvoir et la façon dont s'y prennent les décisions » (2002, p. 19). Il s'agit avant tout de considérer les structures micro-locales de pouvoir ; chaque village est vu comme une arène où se déroulent des jeux de pouvoir. Pour lui, cette démarche n'est pas si difficile à adopter : il y a un nombre limité d'acteurs qui interviennent dans les jeux de pouvoir villageois. Dépassant la théorie, il détaille une méthode pratique de recherche applicable dans les villages africains, la méthode « A+ ». Un des points clé est la triangulation de l'information. Plusieurs outils sont mobilisés, dont aucun n'est parfait en soi, mais dont la combinaison permet de recueillir un grand nombre d'informations :

- Les entretiens, qui doivent se rapprocher le plus possible de la conversation informelle : impromptus, sans papier, sans matériel d'enregistrement.
- L'observation des pratiques, éventuellement participative
- Les assemblées participatives où l'on peut emprunter les outils de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) (Sellamna *et al.* 2000) : cartographie participative, évaluation des richesses avec des tas de haricots proportionnels...
- Les visites de terroirs avec des villageois, pour comprendre leur organisation spatiale (toponymes, lieux de culte, domaines lignagers...) et les différents éléments du paysage dans les langues vernaculaires
- La reconstitution des généalogies villageoises et leurs histoires
- Le travail avec les villageois sur les conflits passés pour comprendre les lignes de fracture, les alliances et les oppositions internes au village

Fauroux préconise de mener ce travail dans des équipes pluridisciplinaires et mêlant chercheurs nationaux et étrangers. Il encourage également à revenir le plus longtemps possible sur les mêmes terrains : le chercheur tisse ainsi un lien de confiance avec les villageois qui lui permet de recueillir plus facilement des informations et, s'il peut revenir à des intervalles suffisamment longs sur une grande période, il peut se rendre compte par lui-même des changements intervenus dans le village.

Une grille de lecture des jeux de pouvoir. Face aux difficultés méthodologiques rencontrées sur le terrain, la démarche et quelques-uns des outils proposés par Fauroux m'ont paru utiles. Je me suis inspiré de la méthode A+ en l'adaptant à mes moyens de recherche. Comme Fauroux, je suis parti de l'axiome que toute relation sociale dans un village est une

relation de pouvoir et que la hiérarchie sociale y est extrêmement prégnante. A mon arrivée dans le village, ma présentation aux autorités communales (le maire et ses conseillers), départementales (préfet), et coutumières, puis les premières rencontres avec les villageois me permettait d'ébaucher d'emblée une esquisse de la hiérarchie sociale du village. Cette esquisse était ensuite modifiée et précisée au cours de mon séjour dans le village, parfois considérablement, au-fur-et-à-mesure que je comprenais le rôle d'individus n'ayant pas de statut officiel mais dotés d'un pouvoir important dans le village. Souvent, ces personnes restaient discrètes, peu visibles dans le village et en arrière-plan des conversations. Généralement, les personnes les plus présentes n'étaient pas celles qui détenaient véritablement le pouvoir mais les envoyées de ces dernières. Les réseaux de pouvoir établis au-fur-et-à-mesure de l'enquête servait donc de structure à l'organisation des acteurs dans l'arène villageoise. Tout en décryptant ce réseau d'acteurs, j'élaborais au cours de mon séjour une grille de lecture du champ de force villageois. Je cherchais à déterminer :

- Quels sont les enjeux locaux ? Ceux-ci ne recouvrent pas forcément mon objet d'étude. Il s'agit des problèmes importants ou des richesses potentielles qui cristallisent les luttes de pouvoir et organisent les lignes de clivage. A Barani par exemple, un enjeu important est le contrôle des taxes d'entrée dans la zone pastorale par le comité de gestion. L'appartenance à ce comité est un enjeu pour les villageois, qui rentre dans mon objet d'étude. A Niambrigo, dans la commune de Mangodara, l'accès à l'eau est difficile et le contrôle du seul forage du village est un enjeu important. Il rentre en partie dans mon objet d'étude (concurrence de l'abreuvement des animaux avec les autres usages) mais le dépasse largement. Toutefois, il était crucial de prendre en compte cet enjeu fort au niveau local : il révèle les oppositions et les alliances au sein du village.
- Quels sont les intérêts et objectifs de chaque type d'acteur par rapport aux enjeux ?
- Quels sont les stratégies mises en place par chaque type d'acteur pour atteindre ses objectifs ? Ces stratégies sont très diverses. Elles recouvrent des jeux d'alliance ou, au contraire, des oppositions avec d'autres types d'acteur. Elles sont aussi spatiales (course à la terre par exemple). Beaucoup d'entre elles sont basées sur les discours et sur les récits historiques de fondation du village, les mythes, les généalogies qui peuvent justifier un droit d'accès sur telle ressource (Lentz 2003).
- Quels sont les capitaux mobilisés par les villageois ? La marge de manœuvre, les stratégies mises en place et l'influence des acteurs dans les jeux de pouvoir dépendent de leurs capitaux et de leur capacité à les mobiliser. Ces capitaux sont d'abord évalués au niveau individuel dans les entretiens et questionnaires. Ils sont d'ordre économique (revenu et patrimoine), social (réseau), politique (fonction officielle).

- Quelle est l'influence des autres échelles de pouvoir au niveau villageois ? Les choix politiques, les lois votées au niveau national et appliquées –ou non – par les administrations locales font partie intégrante des jeux de pouvoir locaux. Les projets de développement en tant que structures sociales sont également des éléments importants qui se transforment souvent en enjeu pour les villageois. Les ressortissants du village vivant en ville, à Bobo-Dioulasso ou Ouagadougou, peuvent également avoir une influence décisive au niveau local.

La réponse à ces questions émergeait souvent de la confrontation des entretiens entre eux.

Mener et analyser les entretiens à l'aune des jeux de pouvoir

Les entretiens. Au total, 248 entretiens ont été réalisés dans le cadre de cette thèse. 24 d'entre eux étaient des entretiens collectifs ou « focus groupes » rassemblant de cinq à vingt personnes (annexe 3). Ils étaient généralement les premiers entretiens réalisés dans les villages et permettaient une première prise de contact. Dans la majeure partie des cas, je faisais un entretien collectif dans le centre du village, avec les autorités locales et des éleveurs qui étaient en majorité des agro-éleveurs, puis un entretien collectif dans les campements peuls attenants et les hameaux de culture importants. Les participants étaient contactés par le président du Conseil Villageois de Développement (CVD) ou le conseiller municipal qui étaient mes référents dans les villages. 165 entretiens ont ensuite été menés avec des producteurs, sur leurs parcours de vie (annexe 2), leurs conditions de vie et leurs pratiques agricoles et pastorales. 12 familles de pasteurs transhumants ont fait l'objet d'enquêtes plus approfondies. Plusieurs membres de la famille ont été interrogés. J'ai rencontré les fils avec le troupeau dans le sud, entre Sidéradougou et Djigoué, puis je suis allé voir les pères et les oncles dans leurs villages d'attache dans les Banwas, entre Solenzo et Sanaba. Dans certaines familles, j'ai pu rencontrer jusqu'à trois membres dans trois villages différents éloignés de plusieurs centaines de kilomètres. 45 entretiens ont été réalisés dans les villages avec des personnes ressources (annexe 4), ce terme très large comprenant tous ceux qui ne sont pas producteurs ou que je suis allé voir pour leurs fonctions sociales et non pas parce qu'ils étaient producteurs par ailleurs : autorités coutumières, autorités politiques locales, fonctionnaires locaux, vétérinaires, techniciens agricoles... Enfin 14 entretiens ont été menés à Bobo-Dioulasso et Ouagadougou avec des consultants, experts en matière d'élevage, membres d'ONG et fonctionnaires du ministère de l'élevage.

Entretiens avec les producteurs : 165
<i>Agro-pasteurs/ transhumants locaux</i> : 53
<i>Agro-pasteurs/ grands transhumants</i> : 69
<i>Agro-éleveurs</i> : 43
Entretiens collectifs : 24 dont 14 cartographies participatives
Personnes ressources dans les villages : 45
Personnes ressources à Bobo-Dioulasso et Ouagadougou : 14
Total : 248

Situer les entretiens dans le champ de force villageois. Je me suis efforcé de choisir les personnes avec qui m'entretenir en fonction de leur place dans les jeux de pouvoir. Au fur-et-à-mesure des entretiens et alors que ma grille de lecture s'étoffait, les besoins changeaient. Je veillais à voir des personnes de tous les partis qui pouvaient me sembler opposés pour confronter leurs points de vue. En règle générale, les acteurs ayant le moins de pouvoir dans les négociations ou disposant de moins de capitaux étaient les plus difficiles à contacter. Il fallait passer un long temps sur le terrain pour parvenir jusqu'à elles. Ensuite, je gardais à l'esprit lors des entretiens que toutes les paroles de mon interlocuteur étaient situées. Ce qu'il disait était étroitement lié à son rôle dans les jeux de pouvoir. Au-delà du cadre de l'entretien, il pouvait avoir des intentions dans les négociations villageoises et l'entretien pouvait alors être pour lui une ressource, ou un moyen pour sa stratégie. A la relecture des entretiens, la question la plus importante à se poser n'est pas « que dit tel acteur sur tel sujet ? » mais plutôt « pourquoi tel acteur dit ceci sur tel sujet ? ». Une phase importante de l'analyse consiste à lire plusieurs entretiens de personnes différentes ensemble, à partir d'une thématique précise. Il faut alors confronter les informations délivrées par chaque acteur en fonction de son statut, son rôle, ses intérêts que l'on resitue grâce à la grille de lecture des jeux de pouvoir. J'analyse les concordances et les divergences entre les propos de chacun. Grâce à cette relecture transversale des entretiens, je redessine peu à peu le champ de force villageois. Je peux alors compléter la grille de lecture des jeux de pouvoir, qui devient une grille d'analyse des entretiens, construite à partir des entretiens. J'obtiens donc des données scientifiques en confrontant les informations recueillies et en resituant chaque acteur qui s'exprime dans les jeux de pouvoir : c'est un premier niveau de triangulation. D'une certaine manière, j'ai essayé de dépasser la difficulté inhérente à chaque entretien pris individuellement en mettant en résonance les entretiens réalisés dans un village.

0.4.4 Trianguler l'information : les méthodes complémentaires aux entretiens

En même temps que je triangulais l'information issue des entretiens, je confrontais les données obtenues par ce biais à des données obtenues par d'autres méthodes d'enquête, certaines inspirées de la MARP ou de la méthode A+.

Tableau 1 : Complémentarité des méthodes et triangulation de l'information

Méthodes utilisées	Types de données obtenues
<i>Entretiens avec des producteurs, des autorités politiques et coutumières, et autres personnes ressources</i>	Mobilité des troupeaux. Enjeux de pouvoir locaux ; rapports de pouvoir entre acteurs ; politiques d'élevage Trajectoires de vie des éleveurs
<i>Questionnaires</i>	Données socio-économiques sur les éleveurs. Mobilité des troupeaux.
<i>Observation, visite de terroirs, suivis de troupeaux.</i>	Organisation de l'espace des terroirs ; utilisation des pâturages ; mobilité des troupeaux ; conséquence du recul des parcours sur la conduite des troupeaux.
<i>Cartographie participative</i>	Organisation de l'espace des terroirs ; réduction des parcours à l'échelle locale ; mobilité des troupeaux.
<i>Archives</i>	Recul des parcours ; politiques d'élevage.
<i>Télédétection</i>	Recul des parcours aux échelles régionales et locales.

Les questionnaires. Une série de 129 questionnaires à questions fermées a été menée en complément des entretiens dans trois villages de Samorogouan, deux villages de Mangodara et deux de Barani (annexe 1). Compte-tenu de la faiblesse de mes moyens, il n'était pas possible d'avoir un échantillon d'éleveurs très important. Pour les entretiens, je choisissais mes interlocuteurs selon leur rôle dans les jeux de pouvoir, au-fur-et-à-mesure que je redessinais le champ de force villageois ; pour les questionnaires, je choisissais mes interlocuteurs de manière aléatoire dans les concessions d'un village donné. Je n'avais pas les moyens de recenser tous les

éleveurs des villages pour estimer la proportion de catégories d'éleveurs définies *a priori*. Je n'ai donc pas pu établir un échantillon représentatif de population des éleveurs. Mais le but du questionnaire n'était pas d'être représentatif. Je ne l'ai pas exploité en établissant à partir des réponses des statistiques sur les caractéristiques des éleveurs. L'objectif du questionnaire était de couvrir toute la diversité des éleveurs dans les villages d'enquête. Cette diversité était perçue par un grand nombre de critères (reflétant les capitaux économiques, sociaux et politiques des éleveurs), plus précisément et systématiquement quantifiés que lors des entretiens. J'ai arrêté les questionnaires quand je rencontrais plusieurs fois les mêmes profils d'éleveurs sans trouver de nouvelles caractéristiques originales. A partir des réponses aux questionnaires, j'ai essayé de dégager des critères qui étaient les plus discriminants pour distinguer les éleveurs entre eux. Sur la base de ces critères, j'ai établi des types et des sous-types d'éleveurs par-delà les catégories définies *a priori* d'agro-éleveurs et d'agro-pasteurs. Les questionnaires ont été réalisés en 2012 durant la première phase du terrain. Ils ont permis de mieux cibler, lors de la deuxième phase en 2013, les personnes choisies pour les entretiens. Je me suis ainsi assuré que tous les types d'éleveurs définis grâce aux questionnaires étaient suffisamment bien représentés dans les entretiens et j'ai ainsi complété le panel des enquêtés.

L'observation. L'observation tient un rôle important dans la méthode A+ et recouvre une très large palette de pratiques. J'ai privilégié deux types d'observation. J'ai visité à moto les terroirs des villages d'enquêtes plusieurs fois, avec des personnes différentes. Cela constituait un bon complément aux entretiens avec ces personnes. La parole était plus libérée qu'en face-à-face, les échanges plus informels. Surtout, la personne pouvait me montrer et me décrire plus concrètement ce qu'elle voulait me dire sur certains aspects (utilisation des sols, types de pâturages, accessibilité aux points d'eau, limites de terroir, limites contestées d'une forêt classée...). Je pouvais ensuite confronter les visites d'un même terroir par deux personnes différentes. Chacune me montrait des choses différentes ou les expliquait différemment selon sa place dans les jeux de pouvoir. J'ai également suivi des bergers et leurs troupeaux dans les parcours. Cette méthode avait été très utilisée dans les thèses précédentes dans l'Ouest du Burkina (Petit 2000, Botoni 2003, Augusseau 2007, Vall et Diallo 2009). J'ai choisi d'utiliser les données présentées par les précédents doctorants, assez précises sur la description des mobilités. J'ai tout de même suivi quatre troupeaux pour mieux appréhender les techniques de recueil des données par les autres chercheurs et pour comprendre dans le détail leurs résultats. Surtout, les suivis réalisés ne concernaient que les mobilités locales. J'ai donc suivi durant quinze jours, en juin-juillet 2012, un troupeau transhumant sur 84 km. Au début de la saison des pluies, ce troupeau quittait les pâturages du sud de saison sèche vers Sidéradougou pour aller 250 km plus au nord, vers les pâturages de saison humide, vers Dio (carte 2). J'ai suivi ce troupeau sur

une portion de son trajet, entre Baré et Mounkouma dans la province du Houët. J'étais équipé d'un récepteur GPS (*Global Positioning System*) pour localiser mes observations. Le but de ce suivi était d'appréhender les choix de trajet, les parcours empruntés à l'échelle micro-locale et les obstacles rencontrés à partir des catégories en fulfulde de description des unités de parcours. Au-delà des discours toujours généraux sur la diminution des pâturages, je voulais observer les conséquences très concrètes et telles qu'endurées par les bergers de ce processus sur la mobilité des troupeaux. Diallo et Vall (2009) démontrent la pertinence des catégories utilisées par les Peuls pour décrire leurs parcours par rapport aux catégories des experts agronomes (savanes arborées, arbustives, forêt claire, dense...). Les catégories peules sont construites à partir de critères pratiques qui guident directement les choix de parcours pour les bergers en fonction de cinq saisons pastorales (au lieu de la dichotomie saison des pluies/ saison sèche) : disponibilité et qualité du fourrage, de l'eau, risque de maladies et risque de dégâts dans des parcelles cultivées. Les experts étrangers ne retiennent que le critère de la valeur alimentaire des pâturages pour les classer en différentes catégories. Avec les bergers, en leur demandant à chaque fois d'explicitier leurs choix, j'ai appris à lire les paysages et la mobilité du troupeau entre les différentes mobilités paysagères à partir des catégories peules. Les observations m'ont donc permis de compléter les informations recueillies par entretiens, très insuffisantes pour décrire les mobilités pastorales.

La cartographie participative. Cette méthode est directement inspirée de la MARP. 14 cartographies participatives ont été réalisées dans des villages et campements peuls (annexe 5). Je tentais de rassembler une dizaine de personnes à chaque fois ; en général, trois ou quatre participaient activement et dessinaient sur le sol. Les autres étaient plus ou moins actives selon les assemblées et les corrigeaient. Les assemblées étaient constituées d'hommes, éleveurs ou non. Plusieurs cartographies étaient réalisées par village. Elles étaient ensuite confrontées les unes aux autres. L'expérience a montré qu'il était plus efficace de séparer les Peuls agropasteurs d'un côté et les agro-éleveurs, agriculteurs et autorités villageoises de l'autre. Autrement, les assemblées étaient trop importantes et les Peuls n'intervenaient que très peu. Dans la cartographie et la discussion dont elle était le prétexte, j'insistais sur les unités paysagères du village, les changements dans l'occupation des sols et les mobilités des troupeaux. J'essayais d'avoir les descriptions les plus précises possibles. Les cartographies s'insèrent très bien dans le panel des méthodes d'enquêtes. Elles suppléaient efficacement les entretiens et complétaient judicieusement les observations sur les dynamiques de réduction des pâturages et les mobilités pastorales.

Une analyse réflexive des conditions d'enquêtes. Sur le terrain, la manière dont se sont déroulés les entretiens, questionnaires, observations, cartographies participatives, et plus

largement les comportements des personnes à mon égard ont été riches d'enseignements. Il s'agit en quelque sorte de recueillir des données d'une « méta-recherche », ou d'une réflexion sur les conditions de la recherche de terrain. Notés dans le journal quotidien de recherche, les anecdotes, imprévus, tout ce qui se passe entre les entretiens fournit des informations souvent riches sur les acteurs, leurs stratégies, leurs jeux de pouvoir (Fauroux 2002, Beaud et Weber 2010). Il arrive par exemple de rencontrer dans un village une personne qui n'a pas de fonction spécifique et qui est pourtant très présente durant l'enquête. Il peut être intéressant de s'interroger sur ses objectifs implicites. Inversement, un acteur qui semblait *a priori* central, comme le président d'une association d'éleveurs ou un notable coutumier par exemple, peut être très difficile à rencontrer, bien qu'il soit présent au village. Là aussi, on peut s'interroger sur les raisons d'un évitement manifeste. La place et le statut de mes logeurs, l'enchaînement des circonstances qui m'ont conduit chez eux fut parfois aussi source d'informations majeures sur les jeux de pouvoir dans le village.

Les archives. Dans les bibliothèques de Ouagadougou, et particulièrement aux archives nationales et aux archives du ministère des ressources animales, j'ai consulté des rapports et des textes législatifs en rapport avec l'élevage. Certains remontaient à la colonisation. Ils m'ont permis de mener une analyse critique des politiques publiques d'élevage depuis la colonisation.

Au laboratoire : la télédétection. L'analyse d'images satellite Landsat 5³⁵ a été réalisée avec le logiciel Envi pour décrire l'occupation des sols à l'échelle régionale. La méthode d'analyse retenue a été la classification supervisée, à partir de zones test repérées au GPS sur le terrain et complétées par la lecture de photographies aériennes. Je voulais réaliser une analyse diachronique entre six images landsat couvrant la totalité de la région à deux dates différentes. Mais les difficultés techniques étaient importantes. Pour les surmonter, il aurait fallu beaucoup de temps et une formation plus approfondie à la télédétection. Relativement à l'importance de ce résultat par rapport à ma problématique de recherche, j'ai décidé de me contenter d'une analyse de l'occupation des sols à l'échelle régionale à une seule date, en 2010. Pour appréhender les dynamiques dans l'occupation des sols, d'autres sources de données étaient disponibles, comme la base de données sur l'occupation des terres (BDOT, réalisée par l'Institut Géographique du Burkina en 2002). Surtout, j'ai mené une analyse diachronique à l'échelle de la zone pastorale de Samorogouan, entre 1986 et 2010. La télédétection occupe donc une place secondaire dans mon panel de méthode. Elle permet d'appréhender de façon plus complète la répartition des pâturages à l'échelle régionale et d'avoir un aperçu de la dynamique de réduction des parcours sur un des terrains.

³⁵ Images obtenues à partir du portail USGS, Earth Explorer.

La plupart des difficultés posées par les entretiens dans les villages ont été surmontées. Les informations recueillies ont été objectivées grâce à la grille de lecture sur les jeux de pouvoir et à la confrontation des entretiens entre eux. Les difficultés liées aux conditions de l'entretien et à l'altérité culturelle ont été aplanies grâce à des séjours prolongés et répétés dans les villages. La non-maîtrise des langues locales a été contournée par l'insertion des entretiens dans un large panel de méthodes d'enquête. Cela a permis de maximiser les informations recueillies sur le terrain, de les trianguler et de les objectiver. J'ai ainsi un socle de données solides, mais dont j'ai pris en compte les limites pour construire mon argumentation.

Première partie

Les conséquences de la réduction des pâturages sur les mobilités pastorales

Le premier chapitre est une description à l'échelle régionale du recul des parcours et de ses causes. L'échelle privilégiée dans le deuxième chapitre est locale, afin de mieux appréhender les effets de la diminution des pâturages sur les territorialités des éleveurs. Enfin, le troisième chapitre détaille les conséquences du recul des parcours sur les mobilités pastorales.

Chapitre 1

« La brousse est (presque) finie ! » : le recul des espaces de parcours à l'échelle régionale

Quelles sont les évolutions de la place de l'élevage (au sens des espaces de parcours disponibles) depuis l'ouverture du front pionnier dans l'Ouest ? Comment expliquer ces évolutions ?

Les dynamiques de recul des espaces de parcours depuis les cinquante dernières années seront appréhendées à travers différentes sources de données : archives, télédétection, observations de terrain. Un tableau des changements majeurs de l'occupation des sols dans l'Ouest burkinabè jusqu'à une date récente sera dressé. Je mettrai ensuite en lien ces évolutions avec la croissance démographique, l'extension des superficies cultivées et l'augmentation du cheptel.

1.1/ Les dynamiques de recul des espaces de parcours

1.2/ Le front pionnier agricole et le recul des espaces de parcours

1.1 Les dynamiques de recul des espaces de parcours

Pour évaluer les dynamiques de recul des espaces de parcours, il faut au préalable en préciser la définition. Des références reconnues sont couramment utilisées pour définir ce qu'est un pâturage. Plusieurs sources de données seront ensuite mobilisées, à la fois quantitatives et qualitatives, pour tenter d'appréhender les changements dans l'occupation des sols à l'échelle régionale depuis une cinquantaine d'années.

1.1.1 Une première appréhension des espaces de parcours

Les parcours peuvent être définis dans un premier temps comme l'ensemble des espaces que les troupeaux parcourent assez librement pour pâturer et s'abreuver (Daget et Godron 1995). Les écologues les caractérisent habituellement par la flore (espèces) et la végétation (hauteur, volume, stratification et pérennité des plantes). Pour appréhender l'évolution de ces espaces, il faut au préalable les définir de manière fine, en s'appuyant sur les classifications conventionnelles existantes qui sont le plus couramment utilisées. Deux typologies seront présentées. La première est une typologie générale des paysages africains dont l'un des critères essentiel est l'état de la strate herbacée. La deuxième est une typologie spécifique des pâturages tropicaux.

Les pâturages dans les faciès paysagers

Un regard technicien sur les paysages. Du 29 juillet au 8 août 1959, une réunion s'est tenue à Yangambi au Congo Belge à l'initiative du Conseil Scientifique pour l'Afrique au sud du Sahara (CSA) dépendant de la Commission de Coopération Technique en Afrique au sud du Sahara (CCTA)³⁶ et sur l'invitation de l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo Belge (INEAC)³⁷. De nombreux experts des pays colonisateurs étaient présents. L'objectif était d'établir une nomenclature commune aux scientifiques des différents pays colonisateurs et valable pour toute l'Afrique des faciès paysagers que l'on rencontre sur le continent. Cette typologie des paysages, construite à partir des critères des scientifiques européens, traduit donc leur regard sur l'environnement africain. Bien que critiquée sur le plan technique à plusieurs reprises, elle est toujours largement utilisée par les écologues et autres spécialistes de l'environnement. Par exemple la Base de Données de l'Occupation des Terres (BDOT) élaborée pour le Burkina en

³⁶ La CCTA est un organisme de coopération scientifique entre puissances coloniales et gouvernements blancs d'Afrique subsaharienne : France, Grande-Bretagne, Belgique, Portugal, Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland et Union d'Afrique du sud.

³⁷ L'INEAC a été créé en 1933 par la Belgique pour promouvoir le développement de l'agriculture, et notamment des plantations du Congo.

2002 la reprend en partie. Dans les publications sur le pastoralisme, on assimile souvent les espaces de parcours à des types de paysages (savane, steppe...).

Les pâturages et les types de paysages. Les critères retenus par les conférenciers de Yangambi pour distinguer les différents types de pâturage sont la densité du couvert végétal, la hauteur de la strate herbacée et la hauteur des ligneux. Les principaux types sont :

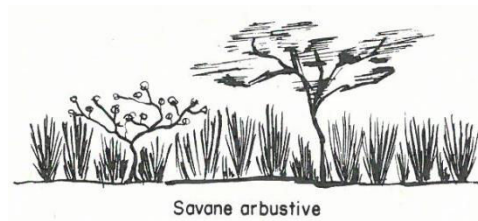
- **le désert.** Il est dépourvu de végétation.

- **les steppes.** Seule la strate herbacée est présente, elle ne dépasse pas 80 cm. Plus il pleut, plus le couvert est dense. Quelquefois, une végétation arbustive est présente sous forme de fourrés.



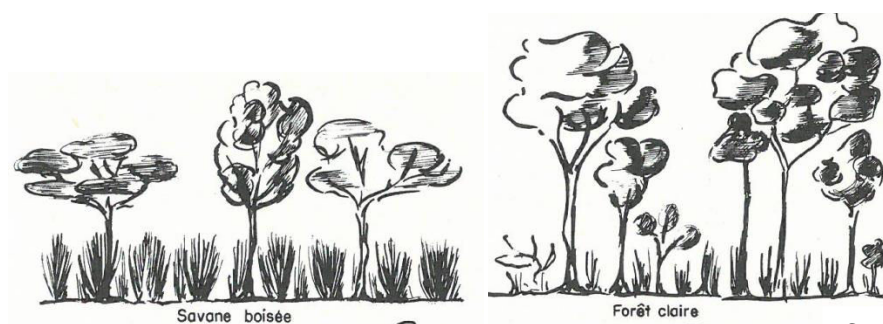
Source : Benoit 1975

- **les savanes arbustives.** Le couvert herbacé fait au moins 80 cm de hauteur. Les ligneux ne dépassent pas 7 mètres et sont espacés.



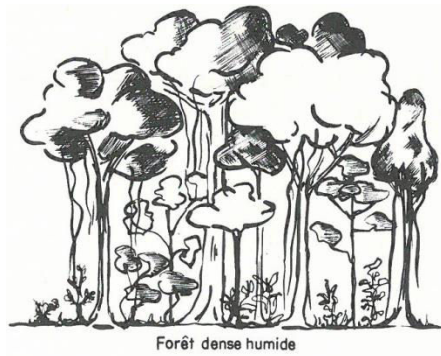
Source : Benoit 1975

- **les savanes boisées à forêt claire.** Les ligneux font plus de 7 mètres de hauteur. Dans la savane, le tapis herbacé est dense. Dans la forêt claire, les cimes des arbres sont plus ou moins jointives (le recouvrement atteint au moins 40%) et le tapis graminéen est lâche et discontinu.



Source : Benoit 1975

- **les forêts denses humides.** C'est un peuplement fermé, avec plusieurs strates ligneuses à plusieurs hauteurs. Le tapis graminéen est généralement absent.



Source : Benoit 1975

La strate herbacée des écosystèmes de steppe et des différents types de savane leur confère une bonne valeur fourragère. Les arbustes et arbres fournissent un pâturage aérien d'appoint. C'est pourquoi à l'échelle continentale les pâturages sont souvent assimilés à ces types de paysages. A grande échelle, ces catégories ne sont toutefois pas suffisantes pour caractériser avec finesse un pâturage.

Une typologie technicienne des pâturages

Critères utilisés pour classer les pâturages. Boudet (1975) définit les pâturages tropicaux à l'aide d'une typologie construite à partir des critères suivants :

- **La pluviométrie** (quantité de précipitations annuelles et durée de la saison pluvieuse). On distingue classiquement les zones guinéennes (pluviosité supérieure à 1500mm, période active des pâturages de 7 à 10 mois), soudanienne (400 – 1500 mm, période active de 4 à 7 mois) et sahélienne (pluviosité inférieure à 400 mm, période active inférieure à 3 mois).

- **Les sols**, définis d'abord selon leur situation topographique. On distingue les **sols minéraux bruts**, dans les zones hautes ou érodées, sur les cuirasses affleurantes ; les **sols squelettiques ou lithosols**, où la roche-mère se trouve à moins de 30 cm de profondeur, ils se situent sur les parties hautes des versants et les zones de replats ; les **sols hydromorphes**, dans les dépressions mal drainées. Les sols sont ensuite définis selon le climat et l'on distingue de nouveau des **sols bruns et brun-rouge** dans les régions arides où la pluviosité ne dépasse pas 500 mm, formés à partir des dépôts éoliens ; des **sols ferrugineux**, entre 500 et 1200mm ; et enfin des **sols ferralitiques** très altérés, à plus de 1200mm.

- **La physionomie de la végétation.** La typologie de Yangambi est reprise ici.

- **La structure des formations herbeuses.** Différents types biomorphologiques sont distingués en fonction du caractère vivace ou annuel de la plante, de sa taille et de son implantation (en touffe, en tige...).

- **La liste floristique**, avec mention des différentes espèces de graminées vivaces ou annuelles et des ligneux, ainsi que leur fréquence d'apparition dans l'écosystème. C'est le Code international de la nomenclature botanique qui est utilisée.

- **La productivité d'un pâturage**. On prend en compte seulement la production des plantes appréciées, qui est étroitement liée à la durée de la saison pluvieuse.

Les différents types de pâturage. A partir de cette liste de critères Boudet définit différents types de pâturages. Il reprend comme critère principal celui de la pluviométrie pour distinguer les pâturages sahéliens, soudaniens et guinéens. Pour affiner ces types, il distingue pour chaque zone des sous-types en fonction de la nature du sol et des sous-zones climatiques. Pour chaque type et sous-type, il détaille ensuite les physionomies de végétations, les structures de formations herbeuses et les listes floristiques les plus communes. Je synthétise ici les caractéristiques des trois principaux types de pâturages :

- Dans les pâturages de type sahélien, les graminées annuelles dominent. Elles peuvent atteindre un mètre. Les steppes et les savanes arbustives sur dunes et pénéplaines sableuses sont les principaux paysages. La productivité des pâturages est extrêmement variable d'une année à l'autre en fonction de la pluviométrie.

- Dans les pâturages soudaniens, les sols ferrugineux dominent. Les pâturages varient beaucoup si les sols sont squelettiques à cuirasse, à gravillon, sur des plateaux ou hydromorphes. Les savanes sont omniprésentes. Les graminées annuelles dominent au nord de la zone, les vivaces et les ligneux au sud. La productivité est variable d'une année à l'autre, mais moins qu'au Sahel. La valeur dépend de l'activité agricole : sur les jachères, la végétation qui repousse est très différente de la végétation originelle.

- Les pâturages guinéens sont sur des défriches des forêts originelles. Les graminées vivaces sont les principales espèces appréciées ; elles sont très productives.

Boudet a voulu construire une typologie sur l'ensemble des pâturages tropicaux (même si les critères retenus sont définis à partir de l'Afrique de l'Ouest et que les types s'appliquent seulement aux pâturages de cette région du monde). Les types distingués et les critères retenus constituent toujours un cadre de référence pour les agropastoralistes, écologues et géographes. A l'instar de Benoit (1977, 1978), ils affinent les critères pour les adapter à l'échelle régionale ou locale.

Un regard technicien sur les pâturages. Pour Boudet « l'agropastoraliste a eu pour vocation initiale l'inventaire des pâturages naturels afin d'en estimer les potentialités (capacités de

charge) » (1984, p. 161). La capacité de charge peut être définie simplement comme le nombre de têtes de bétail (ramené à une unité standard, l'UBT, unité de bétail tropical) qu'un pâturage peut nourrir pendant une certaine durée. *In fine*, le calcul de la capacité de charge a pour but d'éviter la dégradation des pâturages par la fréquentation trop importante des troupeaux. Il s'agit de réguler l'accès des troupeaux aux pâtures en fonction d'un critère objectif. Les agropastoralistes veulent ainsi donner les moyens de résoudre scientifiquement un problème dont les éleveurs sont, depuis Hardin (1968), tenus responsables : le surpâturage et la désertification. A « l'irrationalité » des éleveurs africains (Faye 2006) dans la conduite de leurs troupeaux sur les parcours est opposée la « rationalité » d'une approche agropastorale scientifique occidentale, chiffrant précisément les caractéristiques des pâturages. « L'agropastoraliste demeure donc un chercheur 'technicien' soucieux de la conservation de l'écosystème pâturé avec des préoccupations portant sur :

- la typologie et le zonage des formations végétales pâturables
- l'estimation de la productivité de ces unités,
- l'estimation de l'évolution de ces unités

-la recherche d'innovations susceptibles d'améliorer la production de ces unités » (ibid, p. 162).

Toujours selon Boudet, le géographe pastoraliste, quant à lui fait le lien entre les savoirs techniciens et les savoirs locaux des éleveurs : « Le géographe pastoraliste enquêtait auprès des éleveurs pour connaître comment ils estimaient leurs pâturages et en assuraient la gestion [...]. En élevage traditionnel [l'agropastoraliste] n'apporte que ses connaissances techniques au géographe pastoraliste qui est à l'écoute de l'éleveur dont il doit pouvoir détecter les besoins prioritaires et les acceptations ou les refus d'innovations proposées par l'agropastoraliste » (ibid, p. 162). La typologie des pâturages proposés par Boudet (1975) répond aux critères de la rationalité occidentale. Elle est le reflet du regard extérieur, que l'on peut qualifier de technicien, du scientifique étranger. Il est opposé par Boudet lui-même aux représentations des éleveurs que le géographe pastoraliste serait chargé de comprendre. Par exemple les agropastoralistes utiliseront pour nommer la flore les noms latins, plus stables, plus universels et plus précis car ils rattachent un individu à un genre et à une espèce, plutôt que les noms vernaculaires utilisés par les éleveurs locaux.

Les critères de Boudet et de Yangambi sont largement utilisés pour définir les espaces de parcours dans l'Ouest par Benoit et la BDOT, les deux sources utilisées pour décrire les dynamiques de changement d'utilisation des sols durant la phase pionnière.

1.1.2 L'évolution des parcours depuis l'ouverture du front pionnier (1970 – 2002)

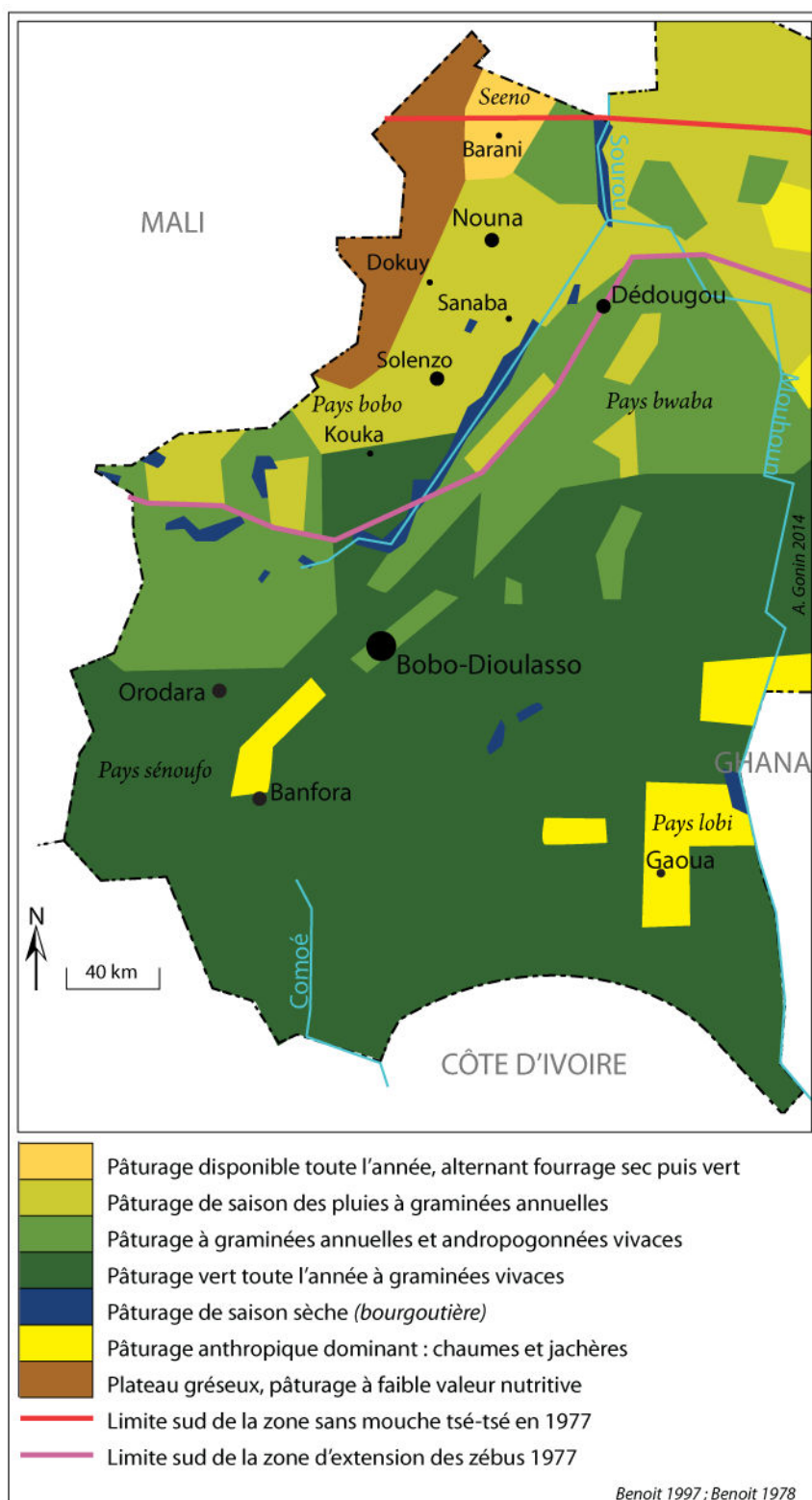
A l'aide des travaux du géographe Benoit et d'une base de données établie en 2002, l'évolution des espaces de parcours au début puis en plein cœur de la période du front pionnier seront appréhendés de manière d'abord qualitative, puis quantitative.

L'état des espaces de parcours à l'ouverture du front pionnier agricole

Des pâturages abondants. Quatre travaux de Benoit sur le pastoralisme dans l'Ouest de ce qui s'appelait encore la Haute-Volta, sont publiés entre 1977 et 1979. A cette époque, l'essentiel des éleveurs de la région est encore concentré dans le nord du pays bobo, autour des anciennes principautés peules de Barani et Dokuy. Les publications de Benoit sont très utiles car elles dressent un tableau à l'échelle régionale des pâturages au moment où les grandes vagues de migrants agriculteurs et éleveurs commencent juste à arriver dans l'Ouest. On a ainsi un aperçu des pâturages disponibles juste au moment de la mise en place du front pionnier, avant que la pression agricole ne les modifie profondément. Les facteurs qui déterminent alors le choix des parcours ne sont pas les mêmes qu'aujourd'hui, maintenant que la pression foncière est haute. Ainsi, Benoit peut-il écrire que le taux d'occupation du sol par les cultures est « toujours modeste, il n'est jamais très contraignant pour l'éleveur tant que les champs ne ceinturent pas les points d'eau » (1978a, p. 16). Les bergers ont accès à « de grandes brousses déshumanisées » (Benoit 1979, p. 111). Dans le nord de la région, où sont présents les pasteurs peuls, les densités maximales de populations sont alors de 20 hab/km² (Savonnet 1968). En l'absence de grands espaces cultivés, les contraintes qui limitent l'accès aux pâturages sont de deux types :

- A l'échelle de l'ensemble de la région Ouest, le principal facteur limitant l'accès aux pâturages à la fin des années 1970 est la trypanosomiase. La mouche tsé-tsé est présente dans toute la région (carte 3) (Benoit 1977). Au nord, la prévalence de la trypanosomiase est plus faible et les zébus peuvent la supporter. Au sud d'une ligne Faramana-Kouka-Bondoukui, les glossines porteuses de la trypanosomiase empêchent l'élevage de zébu. Seuls les taurins, espèce trypano-résistante, peuvent subsister dans les pâturages méridionaux.
- Dans la région de Barani, l'accès à l'eau est difficile durant toute la saison sèche. La nappe est à 50-60 mètres de profondeur et le nombre de puits est réduit ; ils sont prioritairement réservés aux besoins de la population. L'eau de surface est accessible pour l'abreuvement des animaux dans les bourgoutières de la rivière Sourou, sur les rives du Mouhoun ou plus au sud, dans la région de Bobo-Dioulasso.

Carte 3 : L'état des pâturages à la fin des années 1970



Les types de pâturages disponibles. Pour définir les types de pâturage de l'Ouest voltaïque, Benoit reprend en les adaptant au contexte régional les critères techniciens de Boudet. Sa description à l'échelle de la Haute-Volta (1977) et du pays bobo (1978a) montre leur très grande

disponibilité (carte 3). La plaine sableuse de Barani (le *Gondo* en dioula, ou *seeno* en fulfulde) constitue un pâturage de qualité variable, mais apprécié en toute saison. Sur la rive gauche du Mouhoun, se trouvent des pâturages où dominent les graminées annuelles : ils sont surtout appréciés en saison des pluies, lors de la transhumance. Le plateau gréseux, qui s'étend le long de la frontière entre la Haute-Volta et le Mali offre de faibles capacités fourragères. Plus au sud et à l'intérieur de la boucle du Mouhoun, se trouvent des pâturages de très bonne qualité. Les graminées annuelles et pérennes sont appréciées toute l'année ; le sol garde longtemps une certaine humidité qui permet les repousses jusqu'à une période avancée durant la saison sèche. On y trouve des *andropogon gayanus* et des *andropogon ascinodis* en abondance, deux espèces très appréciées des zébus, qui ont depuis largement disparu de ces pâturages. Toutefois, ces pâturages se situent en grande partie dans des zones où les concentrations de glossines de la trypanosomiase sont trop fortes pour que les zébus y soient présents. Dans toute la région au sud de Bobo-Dioulasso, les pâturages sont verts quasiment toute l'année. Les graminées vivaces de bonne qualité dominent et font des regains en saison sèche. Mais ces pâturages sont également infestés par la trypanosomiase et ne sont donc accessibles qu'aux seuls taurins, par ailleurs peu nombreux. Sur les rives du fleuve Mouhoun et de son affluent-défluent le Sourou, les pâturages de plaines inondables, ou bourgoutières, offrent du fourrage en abondance durant la saison sèche. Du fait de la faible emprise agricole, les pâturages sur chaume de début de saison sèche (vaine pâture) sont très peu étendus dans l'Ouest, alors qu'ils sont majoritaires dans le plateau mossi.

Une faible charge animale. La pression sur les pâturages est encore très faible à la fin des années 1970. C'est seulement dans la plaine du *seeno* autour de Barani en saison humide, et dans les bourgoutières du Sourou en saison sèche que les pâturages commencent à se dégrader du fait de la forte charge des troupeaux des Peuls. Ceux-ci ont massivement migré vers le Mali et la Côte d'Ivoire dans les années 1960 en partie pour ces raisons. Ceux qui sont restés transhumant et migrent désormais de plus en plus sur la rive gauche du Mouhoun, entre Sanaba, Solenzo et Kouka. Au fil des années, ils vont un peu plus au sud, en suivant le fleuve. Les troupeaux qui transhumant profitent de la complémentarité fourragère entre les graminées annuelles qu'ils pâturent en saison des pluies dans la région de Barani et les graminées pérennes qu'ils pâturent en saison sèche dans la région de Solenzo (Benoit 1979).

Les dynamiques de recul des pâturages pendant la phase pionnière

La Base de Données de l'Occupation des Terres (BDOT) permet de réaliser des cartographies précises de l'occupation des sols dans tout le Burkina Faso en 1992 et en 2002. Par rapport à la fin des années 1970, les espaces de parcours sont considérablement réduits. Les éleveurs peuls

et leurs troupeaux ont migré dans toute la région. Les troupeaux locaux des agro-éleveurs se multiplient. La trypanosomiase a été en grande partie éradiquée au sud³⁸ et les zébus sont croisés avec des taurins pour les rendre plus résistants à la maladie. L'élevage est donc présent dans toute la région, et la charge animale sur les pâturages est plus importante. Grâce à la BDOT, il est possible d'appréhender les dynamiques de recul des pâturages à l'échelle régionale sur un intervalle de 10 ans qui correspond à la deuxième phase des recompositions régionales entraînées par la densification des espaces ruraux : alors que les mutations sont en grande partie achevées dans le bassin cotonnier au nord de Bobo-Dioulasso, le front pionnier est très actif durant cette période dans le sud de la région. Malgré les imprécisions de la BDOT, elle est un complément utile à mes propres analyses de télédétection.

Apports et limites de la BDOT. La BDOT a été réalisée de 2003 à 2005 par une équipe d'experts cartographes de l'Institut Géographique Burkinabé (IGB) appuyée par l'Institut Géographique National français (IGN) dans le cadre du Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT). La méthode utilisée a été celle de la Photo-Interprétation Assistée par Ordinateur (PIAO) à partir d'images Landsat TM et Landsat ETM+ (résolution spatiale de 30 mètres). Chaque photo-interprète avait en charge une partie du pays. À l'aide des images satellites, il devait affecter à chaque élément de plus de 25 hectares, détectable à une échelle avoisinant les 1/50000e, une classe correspondant à la nomenclature européenne CORINNE. Dans cette nomenclature, les postes « forêts » (31), « savanes » (321) et « végétation clairsemée » (333) correspondent à des espaces qui ne sont pas cultivés et qui sont potentiellement pâturables en saison agricole. Les planches réalisées par chacun des photo-interprètes ont ensuite été assemblées et homogénéisées. Une autre équipe a réalisé 172 points de contrôle et a validé 76% des échantillons comme bien classés. La BDOT présente plusieurs avantages pour mes travaux. Elle permet une analyse diachronique de l'occupation des sols à l'échelle régionale, ce que je n'ai pas pu faire par mes propres moyens. Elle a été réalisée par une équipe de professionnels, avec les moyens d'un projet de grande envergure et a subi plusieurs étapes d'évaluation. Elle constitue donc a priori une base de données relativement fiable. Toutefois, plusieurs éléments incitaient à ne pas se contenter de cette seule source d'information. D'abord, les résultats de la BDOT datent de 2002. Les dynamiques de recomposition des espaces, soutenus par une croissance démographique forte, sont très rapides. Depuis 2002, l'occupation des sols a donc beaucoup changé. Les résultats de la BDOT se limitent aux frontières du Burkina Faso. Or les mobilités pastorales dépassent les frontières nationales. La vérification de la PIAO s'est faite sur un nombre d'échantillons réduits au regard de la surface traitée. De plus, le taux de 76% des échantillons testés exacts paraît insuffisant au regard des

³⁸ Notamment grâce au Projet de Développement de l'Élevage financé entre 1975 et 1984 par la Banque Mondiale.

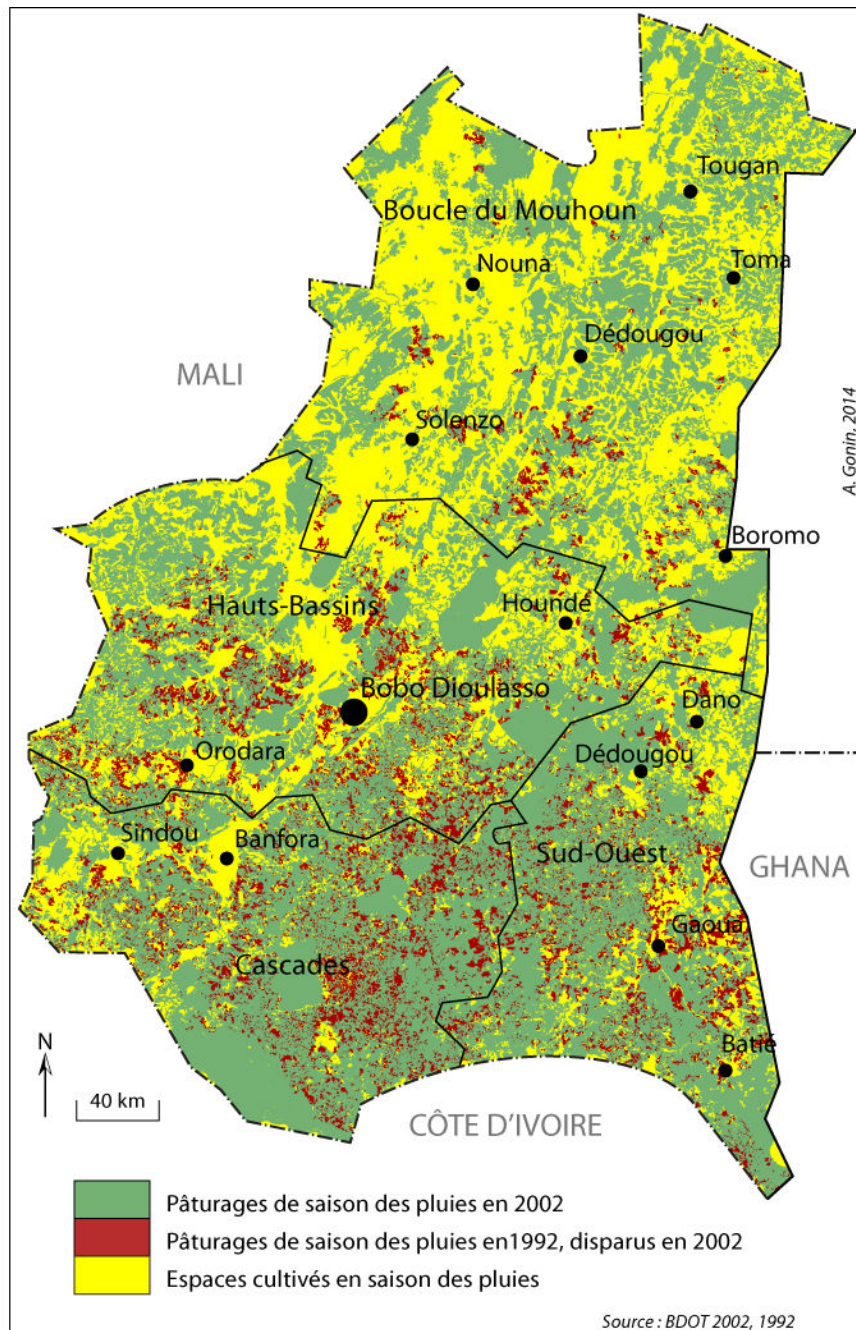
moyens engagés. J'ai effectué une vérification visuelle non systématique pour évaluer de façon qualitative la BDOT, à l'échelle de 1/50000, en superposant les images Google Earth et la BDOT. Les grandes zones de pâturage sont dans l'ensemble repérées, mais leurs limites sont très inexactes. Cela pourrait venir du décalage temporel entre les images de Google Earth (les premières datant de 2005) et la BDOT basée sur des images de 2002. Le défrichement a pu faire reculer certaines brousses. Mais à l'inverse, de grandes brousses sont visibles sur Google Earth ; j'ai vérifié sur le terrain qu'elles étaient bien des zones de pâture en saison des pluies depuis au moins 10 ans (ce sont des zones de collines non fertiles). Pourtant, ces zones apparaissent comme cultivées dans la BDOT. Par ailleurs la taille minimale pour la saisie des entités sur la BDOT était 25 ha. De fait, les petites brousses intercalaires n'apparaissent pas dans la BDOT. La BDOT reprend les limites officielles des forêts classées en ignorant les espaces cultivés qui se trouvent parfois à l'intérieur, comme dans la forêt classée des Deux-Balés par exemple (Caillault 2011). Finalement, la BDOT est utilisable à l'échelle régionale, pour avoir une idée approximative de l'occupation des sols ; il faut garder à l'esprit que les espaces cultivés y sont en règle générale surestimés. A grande échelle géographique, elle est trop imprécise pour être utilisée.

La disparition des pâturages en 1992 et 2002. Notre utilisation de la BDOT se limite à l'analyse du recul des pâturages de saison des pluies. Les types d'occupation du sol distingués dans la BDOT reprennent ceux de la nomenclature de Yangambi. J'ai considéré que les catégories « forêts » (31), « savanes » (321) et « végétation clairsemée ou steppes » (333) correspondaient à des espaces qui pouvaient potentiellement être pâturés durant la saison des pluies, alors que les champs sont cultivés et donc inaccessibles aux animaux. Les données ont été sélectionnées pour les quatre régions administratives de l'Ouest qui couvrent 94 648 km² soit environ un tiers de la superficie du Burkina. En 1992, les pâturages de saison des pluies représentaient 54 378km² ; en 2002 45 193km². **Les surfaces de pâture en saison des pluies dans l'Ouest ont donc diminué de 17% en 10 ans.** A l'échelle du pays, ce sont seulement environ 10% des pâturages de saison des pluies qui ont disparu entre 1992 et 2002 (IGN 2004). L'Ouest compte pour 60% des disparitions des pâturages du pays, alors qu'il ne représente qu'un tiers de la surface totale.

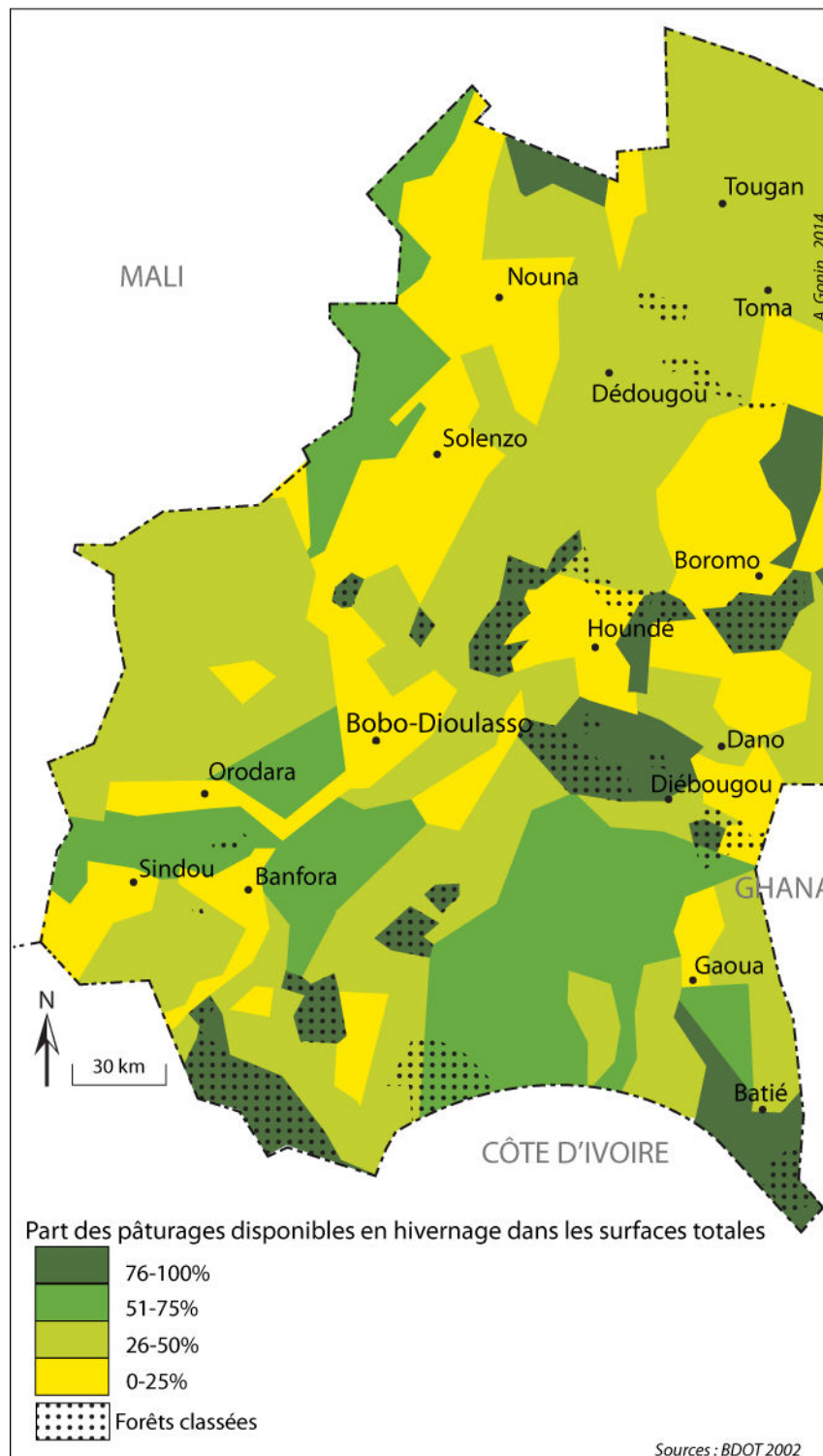
Des dynamiques de réduction inégales. Les diminutions de pâture sont beaucoup plus importantes au sud de Bobo-Dioulasso qu'au nord. Cela correspond au déplacement du front pionnier, ouvert au nord de Bobo-Dioulasso à partir du milieu des années 1970 et qui s'est déplacé vers le sud à partir des années 1990. Les disparitions de grandes zones de pâture sont rares. Elles sont observables autour de Bobo-Dioulasso, Gaoua, au sud de Dédougou, vers Sindou et Orodara (carte 4). Ailleurs, et notamment dans la région des Cascades, la diminution des

pâtures prend la forme d'un grignotage des champs sur les pâtures existantes. A l'échelle nationale, les diminutions des régions des Hauts-Bassins, Cascades et Sud-Ouest ressortent clairement comme les plus importantes. C'est seulement au sud de Ouagadougou (province de la Sissili) et dans l'Est, autour de Fada N'Gourma et Diapaga, que l'on observe des disparitions notables, mais moins importantes que dans l'Ouest.

Carte 4 : Les dynamiques de disparition des pâturages (1992-2002)



Carte 5 : Les pâturages de saison des pluies en 2002



1.1.3 Les dynamiques récentes (années 2000)

Le front pionnier est toujours actif dans les années 2000, notamment dans le sud de la région. Les flux migratoires sont maintenant plutôt orientés dans cette direction. Les pratiques agricoles continuent d'être extensives et les défriches vont bon train. Contrairement aux recompositions spatiales dans le nord de Bobo-Dioulasso dans les années 1970 et 1980, le coton n'est plus le moteur du front pionnier. Au sud, ce sont les vergers d'anacardes qui s'étendent au détriment des pâturages.

Apports et limites de la télédétection

Les objectifs de la télédétection. Je voulais produire mes propres données sur l'occupation des sols avec quatre objectifs :

- Multiplier les sources et confronter mes données avec celles de la BDOT.
- Actualiser les données de la BDOT. L'objectif était de chiffrer les superficies de pâturage à l'échelle régionale pour comparer avec le résultat de 2002.
- Mener une analyse diachronique pour décrire les changements dans la répartition espaces cultivés/ pâturages sur la période récente. Il s'agissait de localiser avec plus de précision l'avancée du front pionnier lors des dernières années.
- Enfin, en sélectionnant une petite zone du front pionnier, décrire avec précision les formes spatiales que prennent l'avancée des champs et le recul des pâturages.

Méthodologie empruntée. Six images satellite Landsat 5 de 2010 d'une résolution spatiale de 30 mètres ont été nécessaires pour couvrir tout l'Ouest du Burkina. Après plusieurs essais, il s'est avéré que le contraste maximal entre les espaces cultivés et les espaces de brousse apparaissait dans les images de début de saison sèche (novembre – décembre). En pleine saison des pluies, la couverture nuageuse était trop importante sur les images disponibles. En pleine saison sèche, les différents types d'occupation du sol ne se distinguent pas bien. Les images ont été traitées grâce au logiciel Envi 4.7 suivant une méthode de classification supervisée. La classification par maximum de vraisemblance est une méthode probabiliste qui définit pour chaque pixel la probabilité qu'il a d'appartenir à telle ou telle classe (Girard et Girard 2010). C'est une méthode très utilisée pour l'analyse de l'occupation des sols en Afrique subsaharienne (Petit *et al.* 2001, Serneels *et al.* 2001, Mugisha 2002, Mbonile *et al.* 2003, Campbell *et al.* 2005, Baldyga *et al.* 2008, Turyahabwe 2013). Cinq classes (eau, forêt dense, champs cultivés, espace de parcours sur colline et espace de parcours de plaine) ont été définies a priori. Je me suis donc inspiré en partie du critère « sols » de Boudet et des types paysagers de Yangambi (en distinguant forêt et savane) pour construire ces catégories. Des échantillons représentatifs de chacune des cinq classes ont été réalisés à partir des relevés GPS de terrain et de l'interprétation

visuelle des images de Google Earth datant de 2010. J'ai traité les six images séparément avec des échantillons propres et des processus de classification séparés. En effet la région couvre près de 95 000 km² et elle est traversée par plusieurs isohyètes du nord au sud. Les paysages sont hétérogènes et ne pouvaient pas faire l'objet d'une unique classification. En sélectionnant les échantillons, je me suis assuré qu'ils étaient bien distincts les uns des autres (critère de séparabilité : les valeurs de leurs pixels devaient être bien distinctes entre les échantillons pris deux à deux) et qu'ils étaient relativement homogènes (faible écart-type des valeurs de leurs pixels). Plusieurs itérations, avec amélioration à chaque fois des échantillons de base, ont été nécessaires pour parvenir à une classification de bonne qualité. La quasi-totalité des pixels des images traitées ont pu être classés (seuil de rejet 2%). Deux types d'espaces de pâture qui avaient été distingués a priori (parcours sur colline et parcours sur plaine) ont été réunis au terme de l'analyse, réduisant le nombre de classes à quatre. Si cette distinction a permis d'améliorer la classification, le résultat final montrait trop de confusions entre ces deux catégories. La distinction entre ces parcours est en effet plus structurale (forme spatiale de ces entités) que texturale (réflectance de ces entités) Girard et Girard 2010).

Insuffisance des résultats. Les résultats des classifications successives ont été jugés insuffisants. La modification des échantillons, le choix d'images à des dates différentes n'apportaient pas d'amélioration nette à l'issue de chaque essai. L'évaluation de la qualité des classifications était réalisée grâce aux matrices de confusion et à deux indicateurs globaux de la précision de chaque classification. La justesse globale a atteint 80% dans certains cas et le coefficient de Kappa 0,7 ce qui correspond à une précision moyenne. Sur d'autres images, ces deux indicateurs étaient encore plus bas. De manière plus qualitative, j'ai vérifié visuellement à une échelle d'affichage entre 1/10000^e et 1/20000 la qualité des résultats en superposant les classifications obtenues aux images 2010 de Google Earth. Il ressort que les pâturages sur colline, les forêts claires et les forêts galeries étaient très bien classés par rapport aux espaces cultivés. Les limites spatiales de ces différentes classes étaient assez fidèles et les erreurs peu fréquentes. Par contre, dans les plaines, la distinction entre les champs d'une part et les jachères et résidus de brousse d'autre part était parfois beaucoup moins nette, surtout au sud de Bobo-Dioulasso, en zone soudanienne. De manière générale, les résultats étaient meilleurs au nord, en zone sahélienne, qu'au sud, en zone soudanienne. Cela est due au fait que l'intrication entre champs et brousses est moins complexe au nord qu'au sud. Au total, les espaces cultivés ont été sous-estimés ; en 2010, selon les classifications, entre 42% et 47% de la surface totale des six images Landsat couvrant l'Ouest burkinabè aurait été des champs, alors que la BDOT indiquait qu'en 2002 52% de la surface était consacrée aux champs. Au regard de tous les autres indicateurs (démographiques, paysagers, économiques), ces résultats étaient incohérents et j'ai

préférez ne pas les prendre en compte. J'ai également abandonné l'idée de réaliser une analyse diachronique en faisant une classification sur des images antérieures.

Les explications possibles à l'échec des classifications régionales. Tout d'abord, le projet était beaucoup trop ambitieux du fait de la surface à classifier. Pour couvrir l'ensemble du Burkina, le projet BDOT bénéficiait de financements importants et d'une équipe de plusieurs photo-interprètes. Dans la littérature, les analyses de changements d'occupation du sol se font sur des aires qui ne dépassent généralement pas 10 000 km². La couverture des sols à l'échelle régionale est trop hétérogène pour être analysée dans son ensemble, même avec des échantillons différents selon les zones. La fiabilité des échantillons test doit être remise en cause. Enfin, le problème majeur dans les paysages de savane est la distinction entre les savanes arborées et forêts claires d'une part et les champs sous parc d'autre part. Les parcs plus ou moins denses selon les zones peuvent avoir la même signature spectrale que les brousses et l'on confond ainsi espaces de parcours et espaces cultivés. C'est un problème rencontré par exemple par Baldyga et al. 2008 dans les savanes du Kenya ou Petit et al. 2001 dans celles de Zambie.

Apports des résultats. Toutefois, les tentatives de classification n'auront pas été totalement vaines. Sur les quatre objectifs affichés au départ, deux (confronter les données avec celles de la BDOT et quantifier la répartition pâturages/ champs) ont clairement échoué. Mais les résultats obtenus permettent de répondre tout de même en partie au troisième, la localisation des dynamiques pionnières récentes. En effet, la cartographie des résultats des classifications donne une image cohérente, à l'échelle régionale, avec la répartition des espaces cultivés et des pâturages donnée par la BDOT. En utilisant différentes sources, on peut situer à l'échelle régionale le front pionnier dans les années 2000. Enfin, le quatrième objectif a été rempli. Les classifications ont donné de bien meilleurs résultats à l'échelle locale, sur la zone pastorale de Samorogouan d'environ 1000 km². La justesse globale et l'indicateur de Kappa étaient meilleurs à cette échelle. J'ai pu faire une analyse diachronique, entre une image Landsat 5 de 1986 et une de 2010 de la zone de Samorogouan. J'ai pu ainsi observer de manière précise les changements d'occupation du sol sur un front pionnier actif durant toutes ces années.

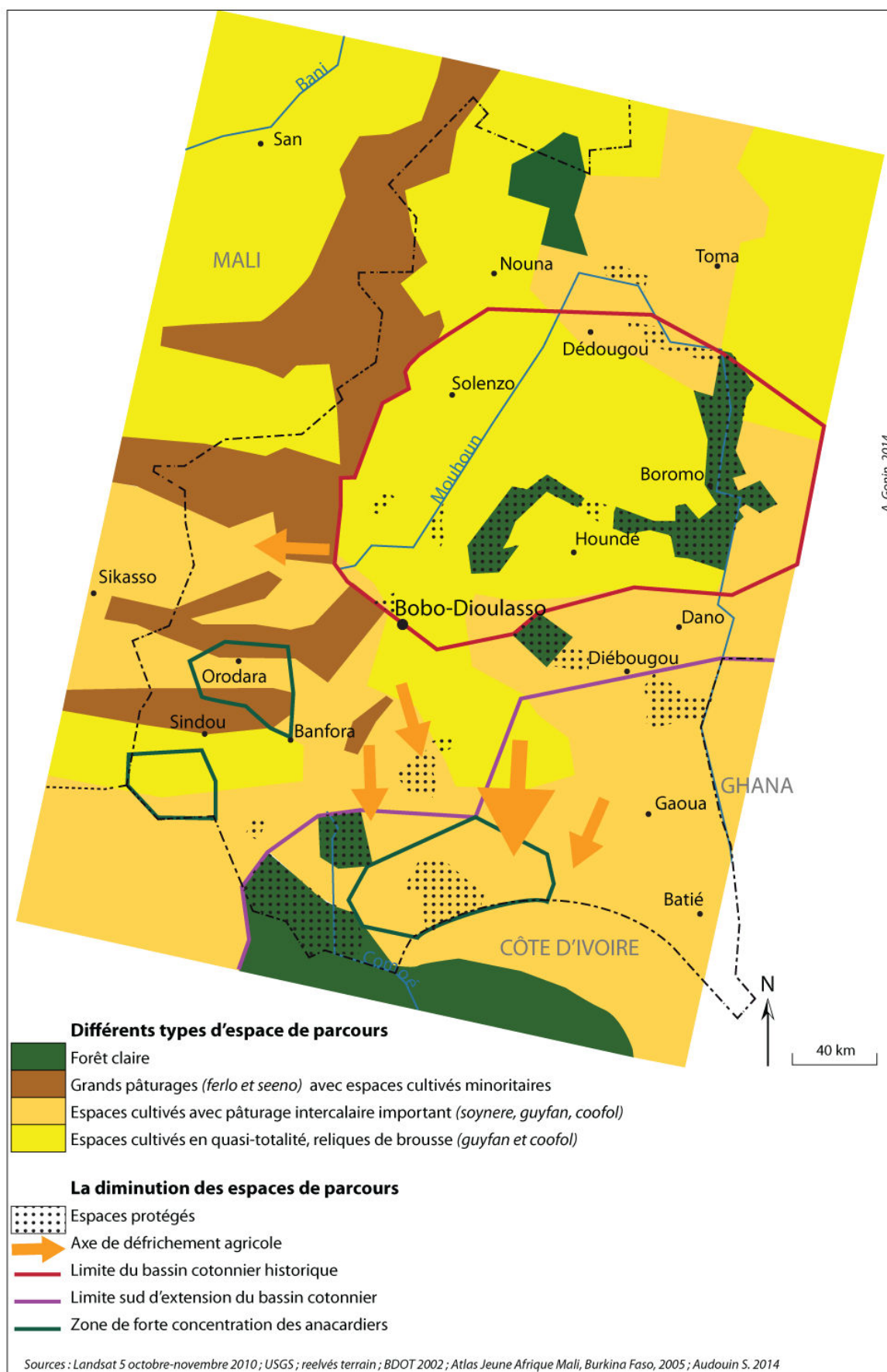
Les espaces de parcours dans l'Ouest en 2010

La carte 6 présente une interprétation des résultats des classifications d'images Landsat de 2010 confortés par d'autres sources. Les grands types d'occupation des sols proposés ici à l'échelle régionale sont issus de ces sources croisées. Les entrées de la légende sont inspirées à la fois par les types proposés par Boudet (1975) ou Yangambi mais également des catégories issues des savoirs locaux (infra).

Au nord de la région, la disparition des pâturages de saison des pluies. Par rapport aux descriptions de Benoit à la fin des années 1970, la répartition régionale des pâturages a radicalement changé. Les zones de transhumances sur la rive ouest du Mouhoun, qui étaient de vastes pâturages de savanes, sont maintenant quasiment entièrement cultivées. A l'intérieur de la Boucle du Mouhoun, depuis 2002, les champs ont continué de s'étendre. On est au cœur du bassin cotonnier historique, qui s'étend entre Boromo, Houndé, Bobo-Dioulasso, la frontière malienne, Nouna et Dédougou. Dans cet espace, les brousses ont été largement défrichées (Tallet 2001). Les résidus de récolte sont abondants, mais ils ne durent que deux mois, entre décembre et janvier. En saison des pluies, les troupeaux se réfugient dans les brousses résiduelles, souvent des collines, nombreuses mais très restreintes. Le reste de l'espace est occupé par les céréales et le coton. Au nord de Bobo-Dioulasso, les derniers grands pâturages en saison des pluies sont :

- les forêts classées qui représentent environ 10% de la superficie totale des quatre régions de l'Ouest. Toutefois, les troupeaux n'ont pas le droit d'y pénétrer. En pratique, elles sont utilisées par les bergers dans leurs parcours. Certaines d'entre elles sont largement cultivées, ce qui réduit encore les espaces pour les éleveurs.
- La zone pastorale de Barani, au nord de Nouna, attire avec ses 50 000 hectares les grands troupeaux de l'extrême nord de la région et du Mali voisin.
- Les collines gréseuses le long de la frontière avec le Mali, à l'Ouest. Leur qualité fourragère est toutefois très variable.

Carte 6 : Le recul des espaces de parcours dans l'Ouest



Au sud de la région, la diminution des pâturages de saison sèche. La trypanosomiase a été éradiquée de vastes zones au sud de Bobo-Dioulasso à partir des années 1980. La concentration de glossines reste malgré tout importante localement dans certains endroits et interdit l'accès des troupeaux à de vastes pâturages durant la saison des pluies. Benoit décrivait le sud de la région comme très peu peuplé et quasiment tout entier disponible pour le pâturage (des taurins résistants à la trypanosomiase). Aujourd'hui, ces pâturages ont reculé et les charges animales très fortement augmenté. Au sud de Bobo-Dioulasso et à l'Ouest de Banfora les défrichements agricoles ont avancé dans deux couloirs. Déjà entamés entre 1992 et 2002, ils se sont accélérés dans la dernière décennie. Le bassin cotonnier s'étend vers le sud. Les brousses de pâturage sont maintenant résiduelles dans ces deux zones. Le front pionnier a progressé à l'Ouest de Bobo-Dioulasso, vers la frontière malienne, mais surtout au sud, dans la province de la Comoé, en direction de la frontière ivoirienne. Les défrichements agricoles sont ponctuels. Les paysages ressemblent à une mosaïque de champs et de brousses arborées et arbustives. Les jachères sont encore très nombreuses. Il reste localement de grandes superficies de pâture en saison des pluies, mais la trypanosomiase limite l'accès à un certain nombre d'entre elles. L'extension des vergers d'anacardiens a été la dynamique de transformation des espaces la plus marquante depuis le milieu des années 1990 dans le sud (Audouin 2014). Les vergers d'anacardiens ne sont pas repérables par télédétection, et il existe peu de données sur l'augmentation des arbres plantés. Les anacardiens se concentrent particulièrement dans trois zones, mais ils sont largement présents dans tout le sud. Les vergers d'anacardiens réduisent les pâturages de saison sèche.

Les ressources en eau toujours précaires en saison sèche. Les ressources en eau sont très variables sur le temps court. A l'échelle de plusieurs années, on ne peut pas décrire de tendance d'évolution des ressources en eau. Elles dépendent étroitement de la quantité de précipitations, qui peut varier beaucoup d'une année à l'autre. A l'échelle d'une année, la variabilité des ressources en eau est également très importante, mais suit un schéma général simple. Durant la saison des pluies, de juin à octobre, l'abreuvement du bétail ne pose pas problème. Les lentilles d'eau (*parkoru* en fulfulde), et petites mares (*nabbere*) sont nombreuses, facilement accessibles, avec une eau de bonne qualité. Les lentilles d'eau disparaissent dès la fin des dernières pluies. Les petites mares s'assèchent également très rapidement. Mis à part les cours d'eau les plus importants (les fleuves Mouhoun et Comoé, la Léraba, le Poni et la Bougouriba dans leur partie aval), les marigots s'assèchent également rapidement. Les étendues d'eau un peu plus grandes dans les bas-fonds (*yayre*) durent plus longtemps, mais elles sont moins nombreuses. Le système de télédétection EMMA (European Mapping and Monitoring for Africa, European Commission

2014³⁹) permet de repérer les surfaces en eau de plus de 1 km². Au début du mois d'avril 2013, il n'y avait plus que 11 étendues d'eau de plus de 1 km² dans tout l'Ouest du Burkina, alors que la saison des pluies 2012 avait été plutôt bonne. Les surfaces plus petites ne sont pas détectables par satellite. Selon les dires des acteurs et les observations de terrain, on constate que leur date de disparition est très variable, selon leur localisation, leur taille et la quantité de précipitations lors de la dernière saison des pluies. Certaines années, les plus grandes ne s'assèchent pas ; d'autres années, elles disparaissent dès le mois de février. Elles durent plus longtemps dans le sud, où les précipitations sont plus abondantes. Toutefois, la répartition des eaux de surfaces est extrêmement variable à l'échelle locale. Dans certaines zones, même au sud, il n'y a plus du tout d'eau de surface à des dizaines de kilomètres à la ronde dès le mois de février. La qualité de l'eau se dégrade fortement au cours des semaines et aggrave les maladies animales à une période où le bétail est affaibli du fait du manque de fourrage. Finalement, au cours des mois de mars à mai, le bétail doit s'abreuver aux barrages, très peu nombreux dans l'Ouest (Cecchi *et al.* 2007) ou aux forages. Cette dernière solution ne va pas sans difficulté. Dans certaines zones, les forages ne sont pas même suffisants pour les besoins de la population. L'abreuvement au forage ou au puits est très long et le plus souvent n'est pas envisageable pour les troupeaux de plus de 50 têtes. Finalement, les mois de mars à mai sont très critiques pour l'abreuvement des animaux. Les ressources en eau sont très ponctuelles. En cette saison, c'est plus la proximité d'un point d'eau que la quantité de fourrage qui détermine l'accès à un pâturage. Les points d'eau sont tout de même plus nombreux au sud de la région. Surtout, les premières pluies d'importance arrivent plus rapidement dans le sud et reconstituent plus vite les réserves d'eau en surface. C'est un facteur important, avec l'état des pâturages, pour expliquer les transhumances des troupeaux et les migrations des pasteurs vers le sud. Or, c'est dans le sud que l'on constate les réductions de surfaces pâturables les plus importantes à cause de la généralisation des vergers d'anacardes. Les deux facteurs, précarité des ressources en eau et diffusion de l'anacarde, sont donc corrélés pour expliquer la pression croissante sur les parcours à l'échelle régionale.

La place de l'élevage dans l'Ouest a donc régulièrement diminué depuis les années 1970. Cette dynamique s'explique par la mise en place d'un front pionnier agricole (Tallet 2007).

³⁹ Base de données consultable à distance et actualisée en permanence sur les précipitations, l'état de la végétation dans toute l'Afrique. (<http://bioval.jrc.ec.europa.eu/EMMA/index.php>)

1.2 Le front pionnier agricole et la réduction des espaces de parcours

L'expansion des espaces agricoles, pour les cultures vivrières et de rente, est alimentée par la croissance de la population rurale. Dans le même temps, le cheptel augmente, ce qui accentue encore la pression sur les ressources pastorales en diminution. La combinaison de ces facteurs explique la diminution des espaces de parcours dans l'Ouest.

1.2.1 L'augmentation de la population rurale

Malgré des migrations importantes des campagnes vers les grandes villes de l'Ouest (Bobo-Dioulasso, et secondairement Banfora et Dédougou), la population rurale continue d'augmenter sur le long terme. Le solde naturel élevé, les migrations de campagnes à campagnes, et des migrations de retour des grandes villes vers les petites villes de l'espace rural expliquent cette dynamique. En conséquence, les densités rurales sont passées de 25 à 34 hab/km² entre 1985 et 2006. La hausse est inégale et a suivi des rythmes très différents selon les zones.

Des soldes naturels et migratoires très positifs depuis cinquante ans

Une transition démographique encore inachevée. Entre les recensements de 1985 et 2006, la population rurale des quatre régions de l'Ouest du Burkina a augmenté de 2,6% chaque année. Ce taux d'accroissement élevé s'explique d'abord par un solde naturel très largement positif depuis plusieurs décennies. L'Ouest du Burkina a entamé dans les années 1950 sa transition démographique par la baisse de la mortalité. Aujourd'hui, le taux de mortalité a beaucoup baissé, mais le taux de natalité n'a qu'à peine commencé à diminuer. Faute de données régionales, je rapporte ici les indicateurs démographiques essentiels pour l'ensemble du Burkina.

Tableau 2 : Mortalité et natalité au Burkina

	1980*	2006**
Taux de mortalité brut (pour 1000 personnes)	20	11,8
Taux de natalité brut (pour 1000 personnes)	49	45,8
Taux de natalité brut population rurale (pour 1000 personnes)	-	48,4

Sources : * Banque mondiale ; ** INSD

En 2003, l'indice synthétique de fécondité était encore de 6,1 enfants par femme dans la région des Cascades, 6,4 dans les Hauts-Bassins et 6,7 dans la Boucle du Mouhoun et le Sud-Ouest (contre 6,2 pour l'ensemble du Burkina)⁴⁰. Comme ailleurs en Afrique subsaharienne (Guengant 2007) la faible diffusion des méthodes contraceptives et le faible taux d'instruction des femmes sont parmi les causes déterminantes du maintien de la fécondité à un haut niveau dans l'Ouest du Burkina.

L'ampleur des migrations rurales à l'échelle nationale. L'INSD (Institut National de la Statistique et de la Démographie) prend en compte dans ses recensements généraux de 1985, 1996 et 2006 les migrants « durée-de-vie ». Ce sont les personnes qui, l'année du recensement, résident dans une commune différente de celle où elles sont nées et qui ont donc migré au moins une fois dans leur vie. Je ne considère tout d'abord que les migrations à l'intérieur du Burkina Faso. En valeur absolue, le nombre de migrants a plus que doublé entre 1985 et 2006 (tableau 3) ce qui est logique. Les migrants « durée-de-vie » de 2006 sont ceux qui ont migré pour l'essentiel entre les années 1960 et 2006 ; la catégorie englobe donc les migrants « durée-de-vie » du recensement 1985 qui ne sont pas décédés et ceux qui ont migré entre 1985 et 2006.

Tableau 3 : Les migrations internes au Burkina

	Migrants internes	Part des migrants internes dans la pop. totale	Migrants ruraux	Part des migrants ruraux dans le total des migrants
1985	1 067 470	13,4 %	857 470	80,4 %
1996	1 277 281	12,4 %	840 450	65,8 %
2006	2 200 564	15,7 %	1 253 920	57 %

Sources : INSD

On constate donc qu'un volume important de migrations a eu lieu entre le début des années 1970 et 1985, puis de nouveau entre 1996 et 2006, si tant est que les données du recensement de 1996 soient fiables⁴¹. Par ailleurs, les migrations rurales ne représentent plus que 57% des migrations internes. Elles augmentent toutefois en valeur absolue (+ 46% entre 1985 et 2006). Les migrations des campagnes vers les villes sont donc en hausse, mais elles restent toujours minoritaires par rapport aux migrations des campagnes vers d'autres campagnes. Ce constat est

⁴⁰ INSD, 2006

⁴¹ Les données du recensement général de la population de 1996 sont sujettes à caution par beaucoup de spécialistes (Sangli, 2011).

encore renforcé si l'on ne considère que les migrants vers les deux grandes villes du pays, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, représentent seulement 20% du total des migrants. Les migrants installés dans les villes petites et moyennes de l'espace rural représentent donc 23% des migrants. Sur le temps long, les migrations rurales, qui sont quasiment toutes des migrations agricoles, sont donc un phénomène très important à l'échelle nationale. Si à partir des années 1990, les migrations vers les villes ont augmenté massivement, elles n'ont pas marginalisé les migrations vers les campagnes.

L'Ouest, une région d'immigration. Dans ce panorama des migrations à l'échelle du Burkina, l'Ouest occupe une place majeure. Depuis des décennies, et singulièrement depuis les années 1970, c'est une grande région d'accueil des migrants agricoles dans ses campagnes et des migrants urbains à Bobo-Dioulasso. En 2006, les régions des Hauts-Bassins et des Cascades comptaient parmi les régions du Burkina ayant le plus de migrants (respectivement 23,4% et 23,8% de leur population), derrière la région de Ouagadougou (37,3%). Le Sud-Ouest et la Boucle du Mouhoun sont un peu au-dessous de la moyenne nationale (respectivement 12% et 11,4% de leur population résidente sont des migrants). Les deux grandes régions de l'Ouest qui accueillent des migrants ont des profils assez différents (tableau 4). Les Hauts-Bassins ont surtout accueilli des migrants mossis venus du plateau central. La région est de façon secondaire le réceptacle des régions voisines de l'Ouest (Boucle du Mouhoun, Sud-Ouest et Cascades). A l'inverse, les Cascades accueillent d'abord des migrants venant des trois régions voisines de l'Ouest et de façon secondaire des migrants venant du plateau mossi.

Tableau 4 : Provenance des migrants installés dans les Hauts-Bassins et les Cascades

Régions de résidence en 2006	Hauts-Bassins	Cascades
Région de naissance		
Régions du plateau central burkinabé	40 %	27 %
Régions de l'Ouest	28 %	41 %
Côte d'Ivoire	20 %	23 %
Autre (régions du Sahel, de l'Est, autres pays)	12 %	9 %
Total	100 %	100 %

Lecture en colonne : « 40% des migrants de la région des Hauts-Bassins viennent des régions du plateau central burkinabè ». Source : INSD

Historique des flux de migrants dans l'Ouest. Les données de 2006 laissent apparaître en filigrane l'historique des migrations dans l'Ouest. Depuis l'époque précoloniale, il y a un déséquilibre entre le plateau central mossi, qui connaît de fortes densités (entre 30 et 70 hab/km², Savonnet 1969) et l'Ouest du Burkina où les densités sont en générales inférieures à

10 hab/km². Face à la saturation progressive des espaces agricoles du plateau mossi, les espaces quasiment vides de l'Ouest constituent un exutoire possible des fortes densités, selon un schéma récurrent en Afrique subsaharienne de migrations entre les zones à fortes densités et les zones à faibles densités (Sautter 1980). La baisse de la fertilité des champs, le poids de la hiérarchie famille pour les cadets et les stratégies familiales de recherche de nouvelles terres sont les principales raisons au départ (Tallet 1998). On peut distinguer cinq périodes dans l'historique des migrations vers l'Ouest :

- Les Mossis ont d'abord émigré vers les pays côtiers. En 1961, 85 700 Voltaïques, principalement Mossis, travaillaient en Côte d'Ivoire et 47 700 au Ghana (Rémy 1973). Les premières migrations mossies dans l'Ouest concernent la vallée du Sourou et la plaine du Gondo ; en 1956, 27 000 Mossis étaient recensés dans le cercle de Tougan, 4 000 dans le cercle de Nouna (Rémy 1973). Il s'agit de migrations spontanées et de migrations organisées dans le cadre de l'aménagement agricole de la rive est du Sourou.

- Les flux migratoires se mettent en place à partir de la fin des années 1960 (Rémy 1973). Au début des années 1970, ils sont encore marginaux. Kohler (1972) montre que 80% des migrants de l'Ouest du pays mossi se dirigent vers la Côte d'Ivoire contre seulement 3% vers l'Ouest de la Haute-Volta.

- Les flux ne deviennent massifs qu'à partir du milieu des années 1970. En 1982, 130 000 Mossis étaient installés dans l'Ouest, essentiellement en pays bwa à l'intérieur de la Boucle du Mouhoun et sur la rive gauche du Mouhoun, dans les régions de Solenzo et Nouna (Benoit 1982a). Les sécheresses de 1974 et 1984, qui ont durement affecté le plateau mossi ont accéléré les départs. Les terroirs que les Mossis découvrent, où la brousse est majoritaire, contrastent singulièrement avec leurs villages d'origine. L'espace leur apparaît vide (Rémy 1981, p. 120). Les migrants gardent un lien fort avec leur village d'origine. Après le départ des premiers migrants, les réseaux sociaux qui se mettent en place entre le plateau mossi et l'Ouest facilitent les migrations ultérieures. Dans les villages d'accueil, les Mossis forment des communautés de plus en plus importantes numériquement, et dont la hiérarchisation reproduit le modèle social mossi d'origine (Rémy *et al.* 1977). Cette solide structuration des communautés migrantes permet de contrôler de la main d'œuvre et est à la base de la réussite économique des Mossis dans l'Ouest (Tallet 1998).

- Dans les années 1990 les espaces au nord de Bobo commencent par endroit à atteindre des densités très fortes, comparables à celles du plateau mossi. Des flux de migrants se mettent alors en place entre le nord de la région (Boucle du Mouhoun, Hauts-Bassins) et le sud (Cascades). Il s'agit en particulier des enfants des premiers migrants mossis, nés dans l'Ouest et cherchant un

nouveau village d'accueil dans la région des Cascades, ce que le tableau 4 laisse apparaître. Il y a également des migrations d'autochtones du pays bobo ou bwa délaissant leur village saturé et allant vers les Cascades. Dans une moindre mesure, il peut aussi s'agir de migrants venant du plateau mossi, ayant fait une première étape dans un village de la Boucle du Mouhoun ou des Hauts-Bassins et déménageant une deuxième fois vers les Cascades. Enfin, les flux directs entre le plateau mossi et l'Ouest se réorientent dans les années 1990 et 2000 de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins vers les Cascades.

- La dernière phase de la recomposition des flux migratoires à destination de l'Ouest date du début des années 2000. A la suite des événements politiques en Côte d'Ivoire et du climat de défiance envers les Burkinabè instaurés par les tenants de « l'ivoirité », on assiste à des retours de Burkinabè de Côte d'Ivoire au Burkina. Les retours sont massifs entre 2001 et 2005, avec un pic en 2002 après le coup d'Etat manqué des rebelles du nord de la Côte d'Ivoire contre le président Laurent Gbagbo élu en 2000. Le solde migratoire entre les deux pays, historiquement négatif pour le Burkina, devient positif sur ces cinq années (INSD 2006). Il ne redevient négatif qu'en 2006. Entre 1996 et 2006, 574 488 retours de Burkinabè vivant en Côte d'Ivoire ont été enregistrés par l'INSD. 33% d'entre eux se sont installés dans les régions de l'Ouest, 20% à Ouagadougou et 12% dans la région du Centre-Ouest. Dans l'Ouest, ils se sont surtout dirigés vers les provinces de la Comoé, le Ioba et le Poni, où il restait un peu plus d'espace disponible. Ces retours massifs n'ont toutefois pas été sans poser des problèmes fonciers importants localement (Zongo 2003). Alors que la situation politique en Côte d'Ivoire s'est peu à peu apaisée après les accords de Ouagadougou en 2007, nombre de Burkinabè sont repartis. Toutefois, ces mouvements n'ont pas été réellement documentés.

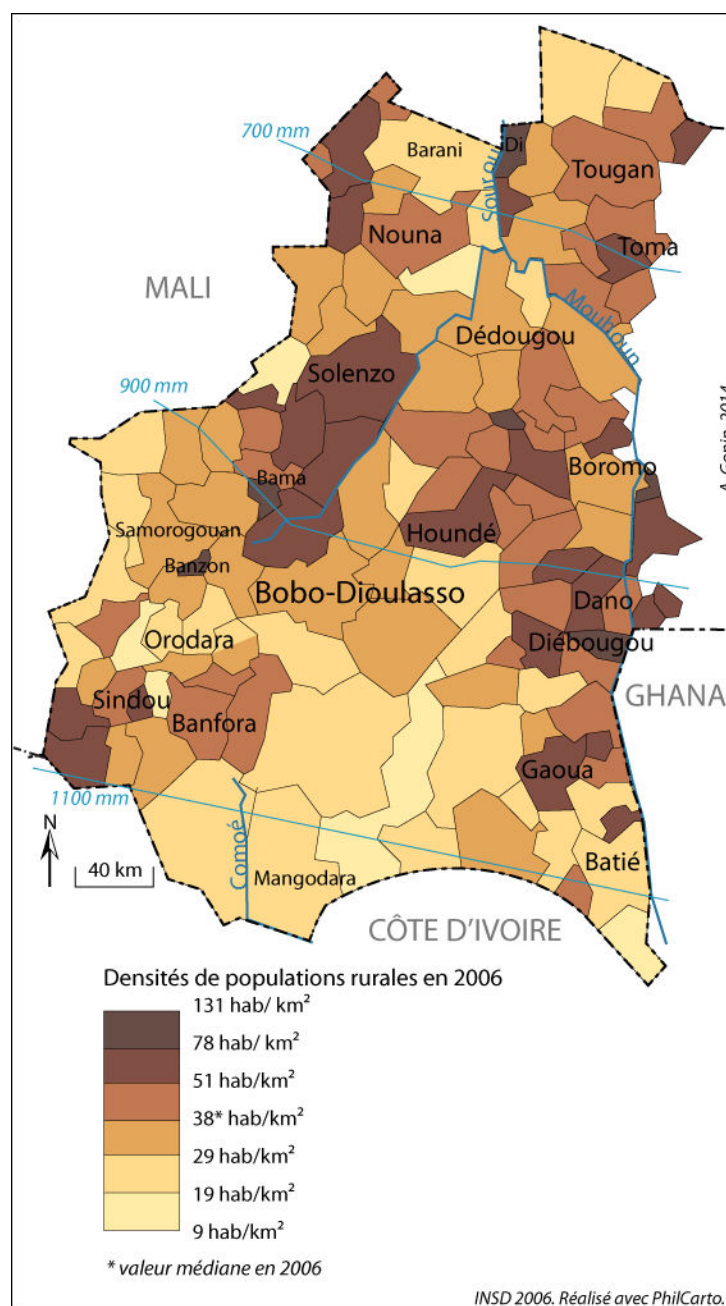
La croissance démographique, alimentée par les soldes naturels et migratoires positifs, se traduit par un changement radical du peuplement rural : en quelques décennies les densités augmentent de façon très importante.

L'augmentation des densités rurales

Zones de fortes et de faibles densités. Les données du recensement général de la population de 2006 offrent une photographie du peuplement avec la commune comme échelon de base (carte 7). On observe ainsi le résultat des dynamiques d'immigration des cinquante dernières années⁴².

⁴² J'ai obtenu les densités rurales à partir des populations rurales de chaque commune. Pour les trois villes de plus de 35 000 habitants (Bobo-Dioulasso, Dédougou, Banfora), j'ai retranché la population de la ville à la population communale. Pour les petites villes de moins de 35 000 habitants, j'ai considéré qu'elles faisaient pleinement partie de l'espace rural ; l'ensemble de leur population a été compté comme rurale.

Carte 7 : Le peuplement de l'Ouest en 2006



De manière générale, le nord de la région est nettement plus densément peuplé que le sud. Plus précisément, on peut distinguer six zones qui ont des densités au-dessus ou très au-dessus de la valeur médiane des densités communales (38 hab/km²) :

- Le nord de la région : la plaine du Gondo, au nord de Nouna, accueille des migrants dogons du Mali, samos et mossis ; le Sourou autour de Tougan et Toma ; les rives aménagées de la rivière.
- La rive ouest du Mouhoun, entre Solenzo et Bobo-Dioulasso, région d'accueil des premiers migrants mossis dans les années 1970.

- L'intérieur de la boucle du Mouhoun, entre Dédougou, Boromo, Diébougou et Houndé. C'est une région d'accueil depuis les années 1970 et le cœur du bassin cotonnier historique.
- Le pays lobi, autour de Gaoua.
- La région de Banfora et Sindou. C'est une zone d'accueil plus récente, qui a vu le coton se diffuser depuis les années 1990.

Plus ponctuellement, on distingue clairement les communes ayant bénéficié d'aménagement hydro-agricoles, concernées par des colonisations planifiées dans le cadre de projet et connaissant des densités record de plus de 80 hab/km² : Di, Bama et Banzon.

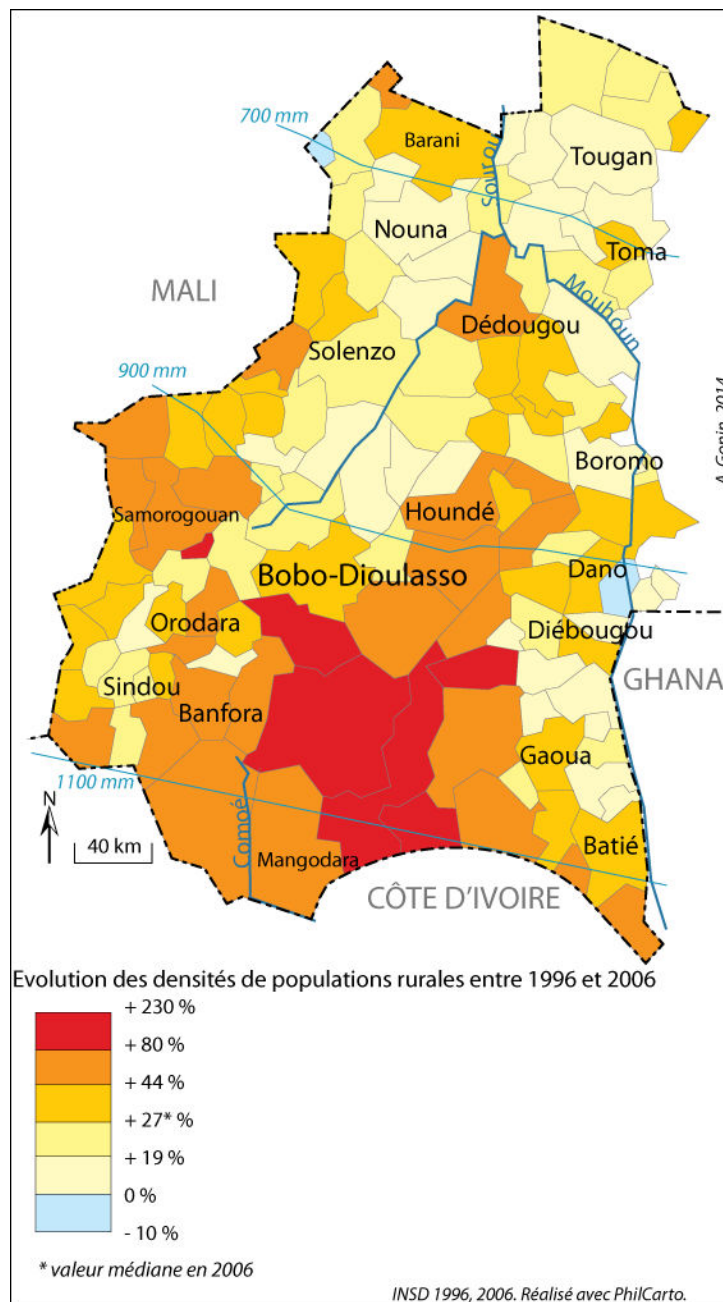
Les dernières zones de faible densité. Il ne demeure que peu de communes dont les densités sont inférieures à 29 hab/km². La région entre Bobo-Dioulasso et Orodara est en train de se peupler. Trois zones de faibles densités subsistent réellement, toutes au sud de la région :

- La frange ouest à la frontière avec le Mali.
- La grande région frontalière de la Côte d'Ivoire, entre les pôles plus peuplés de Banfora, Bobo-Dioulasso et Gaoua. Cela correspond à l'essentiel de la province de la Comoé et l'ouest du Poni.
- Enfin, la province du Nounbiel autour de Batié, entre le Ghana et la Côte d'Ivoire.

Au nord, la vaste commune de Barani et sa zone pastorale de 50 000ha inhabitée se distingue même à l'échelle régionale. Mais dans l'ensemble, il n'y a plus de communes faiblement peuplées au nord de Bobo-Dioulasso.

Localisation récente du front pionnier. Les dynamiques de peuplement les plus récentes que l'on peut documenter pour toute la région sont celles mesurées par les recensements généraux de 1996 et 2006. L'augmentation des densités rurales entre 1996 et 2006 est très importante de manière générale. Toutefois, au nord de la région, dans les communes les plus densément peuplées, les premières à avoir accueilli des migrants dans les années 1970, les densités ont moins augmenté qu'ailleurs. En 1996, ces communes étaient déjà proches de la saturation. L'augmentation de la population est essentiellement le fait du croît démographique ; elles n'ont pratiquement pas accueilli de nouveaux migrants. La zone de Houndé, densément peuplée en 2006, avait connu une augmentation forte sur la période précédente. La frange ouest de la région, autour de Samorogouan, a également été une zone d'accueil importante des migrants entre 1996 et 2006. Mais la carte 8 montre essentiellement un « remplissage » d'une grande zone vide. La vaste région peu densément peuplée entre Banfora, Bobo et Gaoua a connu un phénomène de rattrapage entre 1996 et 2006. Les densités y ont doublé voire triplé en 10 ans. Elles étaient très faibles en 1996, et malgré cette forte progression, elles restent bien inférieures à la valeur médiane régionale en 2006.

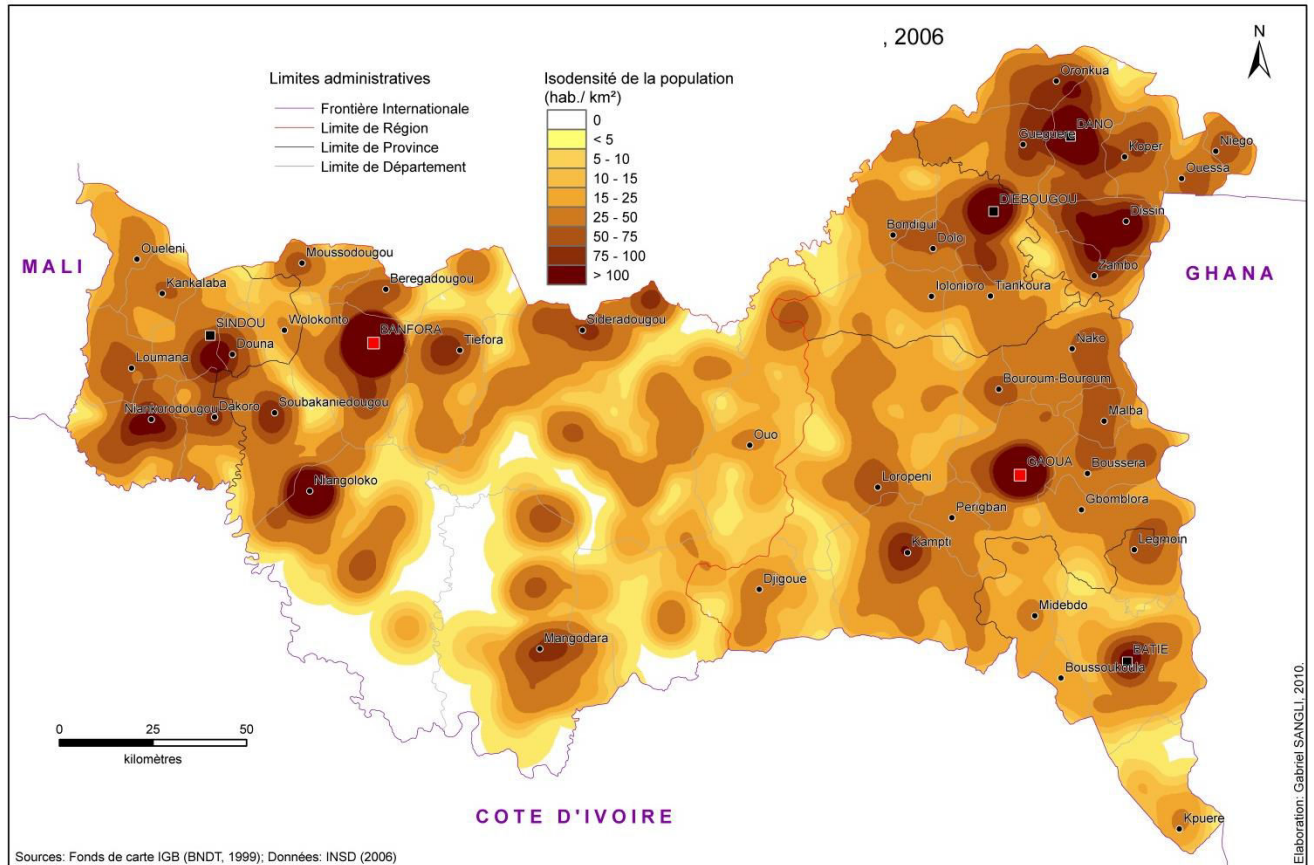
Carte 8 : Les dynamiques de peuplement récentes



Le rattrapage est donc loin d'être effectué à cette date, mais les enquêtes sur le terrain laissent supposer qu'entre 2006 et 2013, la zone est demeurée privilégiée par les migrants, sans que l'on dispose toutefois de chiffres fiables sur ces flux. Ces communes constituent la nouvelle grande zone d'accueil des migrants venus du nord de la région, du plateau mossi et d'installation des Burkinabè de Côte d'Ivoire entre 2001 et 2005 : c'est là que se situe actuellement le front pionnier agricole. Sangli (2011) a étudié spécifiquement le peuplement des régions du Sud-ouest et des Cascades entre 1975 et 2006. A l'aide de la méthode de Kernel, et du recueil de données à l'échelle des villages, il construit des cartes d'isodensités qui s'affranchissent des limites

administratives des communes. On a ainsi une représentation du peuplement beaucoup plus proche de la réalité que les cartes 7 et 8.

Carte 9 : Le peuplement du sud-ouest du Burkina en 2006 (Sangli, 2011)



Un vaste polygone de faibles densités ayant pour sommets Sidéradougou, Niangoloko, Mangodara, Djigoué, et Loropéni se distingue depuis 1975 des régions voisines beaucoup plus peuplées de Gaoua et Banfora. A l'intérieur de ce polygone, les densités augmentent progressivement entre 1975 et 2006, à partir des foyers de peuplement que constituent les plus gros villages. Les densités s'étendent en tâche d'huile autour des grands villages et se rejoignent partiellement en 2006. Toutefois, la carte 9 de 2006 laisse toujours apparaître des zones très peu peuplées aux confins des villages. La vallée de la Comoé et la forêt de la Comoé-Leraba à la frontière ivoirienne apparaissent comme les dernières grandes zones vides d'homme dans l'Ouest du Burkina.

Vers la fermeture du front pionnier. Le suivi des destinations des migrants ruraux depuis les années 1970 permet de retracer l'évolution du front pionnier agricole dans l'Ouest. Après s'être étendu au nord de la région, dans la boucle du Mouhoun et sur la rive ouest du fleuve, le front pionnier a gagné dans les années 1980 et 1990 l'ouest de Bobo, la région de Banfora et Sindou. La plupart de ces zones ont maintenant des densités rurales très fortes, et beaucoup de

localités ont atteint le point de saturation foncière. Le front pionnier subsiste maintenant sur une petite partie de la frontière malienne, à l'ouest de la province du Kéné Dougou, vers Samorogouan, N'Dorola et Sindo. Il est surtout localisé dans un vaste polygone recoupant les provinces de la Comoé et de la Léraba, dans les communes de Sidéradougou, Ouo, Mangodara, Niangoloko et Djigoué. Les dernières données complètes datent de 2006, mais les observations sur le terrain autorisent à dire qu'à l'intérieur même de ce polygone, le front pionnier a bien avancé. Sur le modèle de ce qui s'est passé dans les années 1990 au nord de la région (Tallet 1998), le peuplement comble maintenant les confins des villages et les poches résiduelles de faibles densités qui se résorbent très rapidement. La décennie 2010 verra sans nul doute la fermeture du front pionnier dans l'ouest du Burkina Faso et la fin d'une phase historique de peuplement ayant débuté cinquante ans plus tôt, à la fin des années 1960.

1.2.2 L'augmentation des superficies agricoles

Avec la croissance démographique, la culture itinérante sur brûlis disparaît rapidement (Mazoyer et Roudart 2002). Les superficies agricoles augmentent, puis les temps de jachères diminuent. En effet, la croissance démographique entraîne une hausse de la demande en produits vivriers ; elle se solde aussi par une augmentation de la main d'œuvre agricole disponible, qui peut donc cultiver de plus grandes surfaces. L'extension des champs est encore accélérée par la diffusion de la culture attelée. Quand il est installé, le front pionnier s'auto-entretient. Les défrichements s'accroissent par un phénomène de spéculation foncière et de « course à la terre ». Ce sont les mécanismes qui expliquent l'augmentation spectaculaire des terres cultivées en Afrique de l'Ouest depuis 1960 (graphique 2)

Graphique 2: Evolution des superficies cultivées en Afrique de l'Ouest depuis 1960

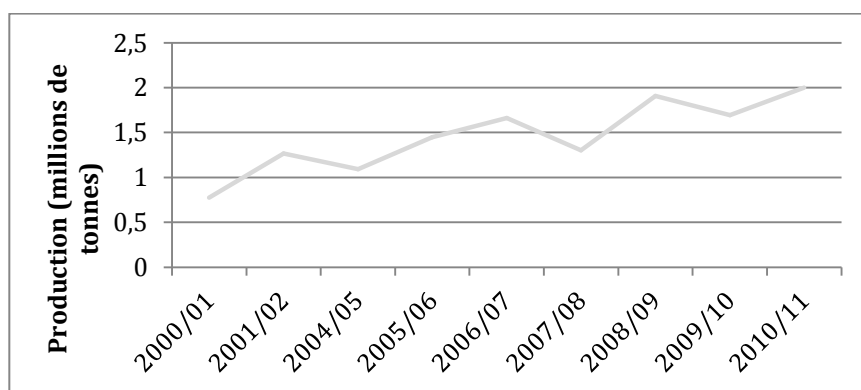


Augmentation des surfaces de cultures vivrières et de cultures de rente

Le constat d'un lien fort entre croissance démographique et augmentation des surfaces cultivées a de nouveau été récemment établi et cartographié par Caillault (2011) dans la région de Boromo. Je détaille ici les maillons de la chaîne de cause à effet qui conduit de l'augmentation des densités rurales à l'augmentation des surfaces cultivées dans une région telle que l'Ouest burkinabé.

Hausse des besoins alimentaires et augmentation des surfaces. Au fur-et-à-mesure que la population augmente, les besoins alimentaires globaux croissent. Durant les cinquante dernières années, la hausse de la production céréalière a globalement permis de répondre aux besoins alimentaires à l'échelle nationale. Les principales céréales cultivées et consommées⁴³ sont le maïs, le mil et le sorgho. La région Ouest, qui assure 45%⁴⁴ de la production céréalière nationale pour seulement 27% de la population, compte pour une bonne part dans cette réussite. Depuis la mise en valeur agricole dans les années 1970, l'Ouest est généralement en surplus agricole, méritant ainsi son titre de « grenier agricole » du pays. Le graphique 3 montre que de 2000 à 2010, la production céréalière (maïs, mil et sorgho) a tendanciellement augmenté pour les quatre régions administratives de l'Ouest. Les tendances à long terme sont aussi à une augmentation, bien que la production soit très irrégulière d'une année à l'autre (*Rapport d'évolution du secteur agricole 2009*).

Graphique 3: Production céréalière de l'Ouest



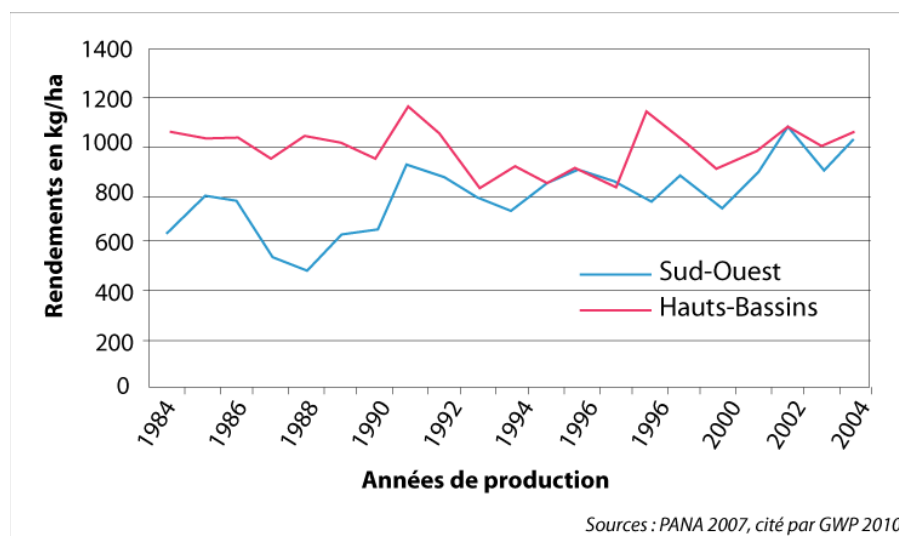
Source : Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles (DGPSA)

⁴³ Ces céréales sont pilées. Avec la farine, les femmes préparent le tô, le plat le plus consommé dans les campagnes et les villes. Il s'agit d'une sorte de polenta, obtenue en chauffant la farine avec de l'eau. Le tô est accompagné d'une sauce à base de légumes.

⁴⁴ DGPSA. Données pour les campagnes 2006-07 et 2010-11 qui sont représentatives des dernières années. Les données agricoles sont généralement recueillies par les agents techniques de l'agriculture à l'échelle des villages et de la commune. Il s'agit **d'évaluation** des quantités produites et des surfaces emblavées pour chaque spéculation. Les données communales sont ensuite agrégées aux niveaux provincial, régional, national.

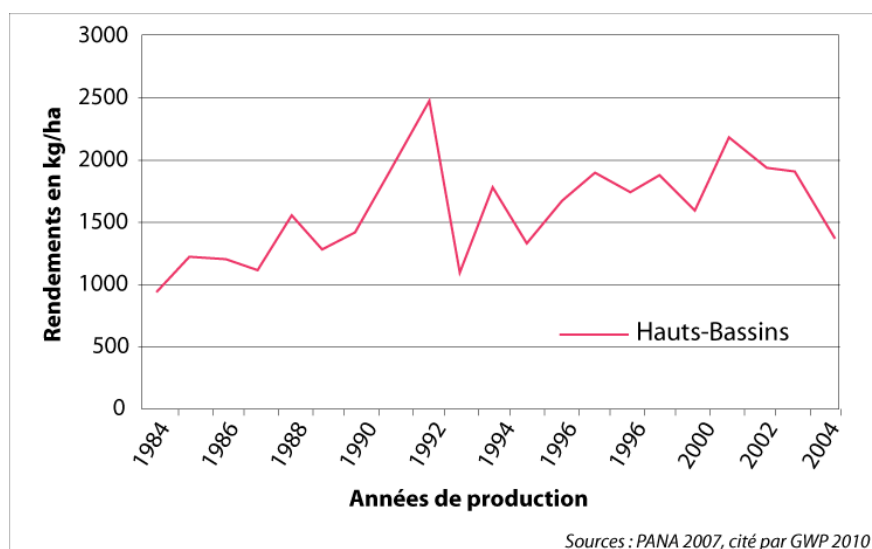
La hausse de la production ne s'explique que très partiellement par la hausse des rendements. A l'échelle nationale, si l'on se fie aux données présentées par la Banque Mondiale⁴⁵, la production annuelle moyenne de céréales au Burkina a été multipliée par 3,6 entre les périodes 1980-1983 et 2009-2012 (passant de 1,162 millions de tonnes en moyenne sur la période 1980-1983 à 4,182 millions de tonnes en moyenne entre 2009 et 2012). En revanche, sur le même intervalle, le rendement annuel moyen de céréales n'a été multiplié que par 1,9 (passant de 557 kg/ha entre 1980 et 1983 à 1 072 kg/ha entre 2009 et 2012). Les rendements céréaliers dans l'Ouest sont généralement plus élevés que dans le reste du pays, notamment grâce à une pluviométrie plus abondante. Malgré tout, ils n'ont que peu augmenté. Comme le montre le graphique 4 les rendements de sorgho sont restés relativement stables sur 20 ans dans les Hauts-Bassins, ils ont légèrement augmenté dans le Sud-Ouest (PANA 2007). Les rendements de maïs (graphique 5) ont augmenté, mais de façon très irrégulière, dans les Hauts-Bassins. Entre 1984 et 1990, ils étaient plutôt compris entre 1t/ha et 1,5t/ha ; entre 1995 et 2004, ils étaient plutôt compris entre 1,5 t/ha et 2t/ha. La hausse tendancielle entre 1984-1990 et 1995-2004 s'explique par une généralisation des engrais et la rotation bisannuelle du maïs avec le coton.

Graphique 4 Evolution des rendements de sorgho dans deux régions de l'Ouest



⁴⁵ <http://donnees.banquemondiale.org/>

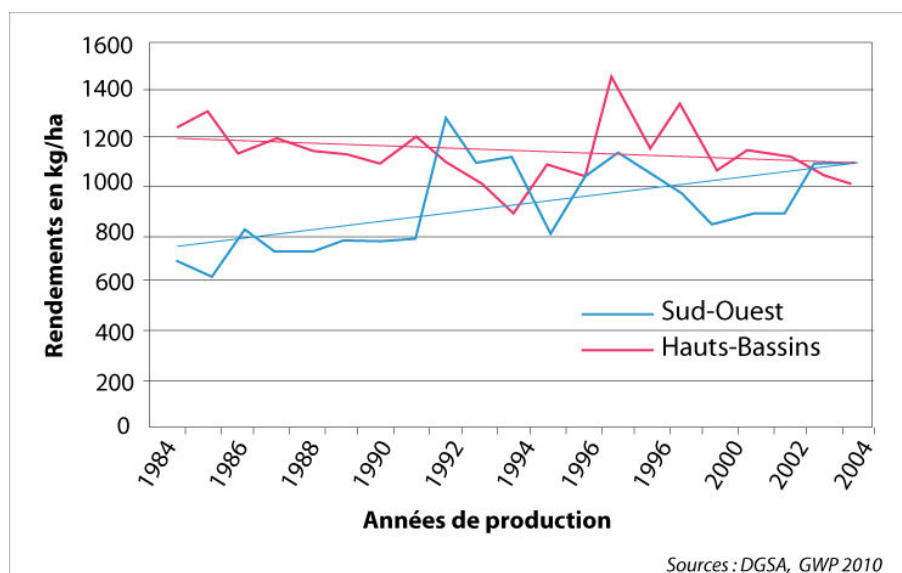
Graphique 5 : Evolution des rendements de maïs dans les Hauts-Bassins



Sur le long terme, la hausse de la production vivrière pour répondre aux besoins alimentaires a donc été réalisée grâce à l'accroissement des surfaces emblavées en céréales.

Le coton, moteur du front pionnier jusqu'en 2000. La deuxième composante de l'augmentation des surfaces agricoles est l'extension des cultures de rente, au premier rang desquelles le coton.

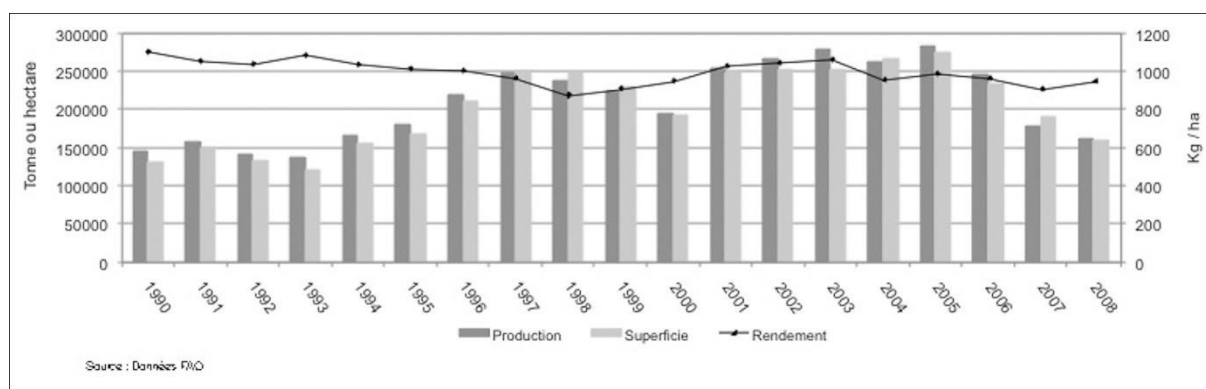
Graphique 6 : Evolution des rendements de coton pour deux régions de l'Ouest



Depuis la fin des années 1980, les rendements de coton ne progressent plus en Afrique de l'Ouest ; ils stagnent autour de 1t/ha (Renaudin 2010). Ce constat est valable dans l'Ouest du Burkina Faso : même si d'une année à l'autre, les variations peuvent être très importantes, la tendance générale est à la stagnation, voire à la baisse (graphique 6). Dans la région des Hauts-

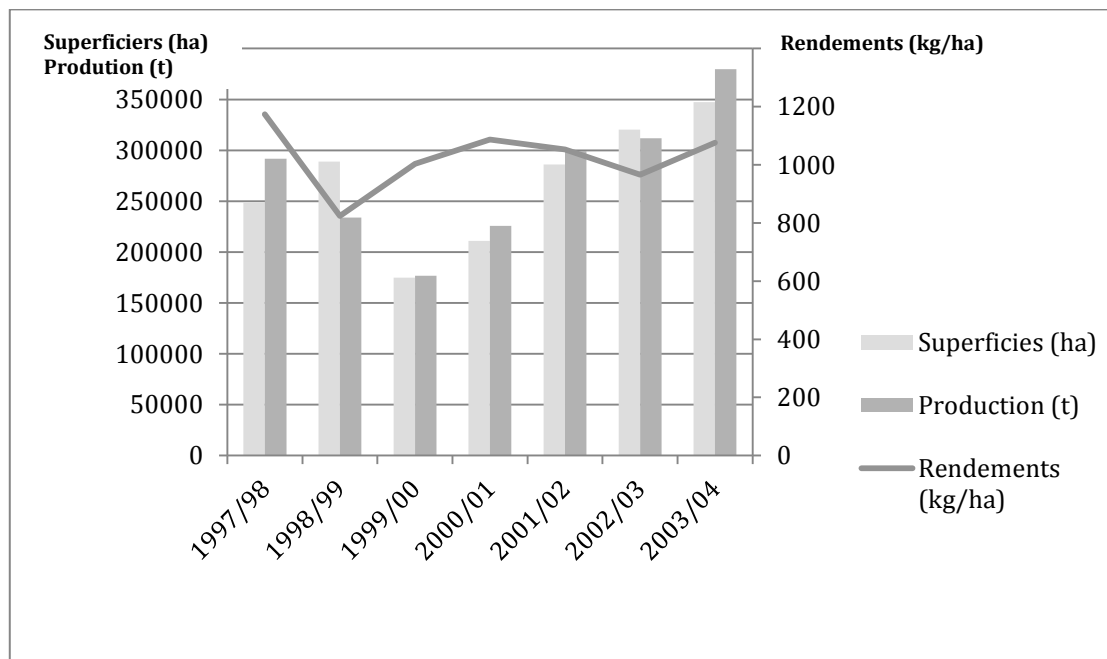
Bassins, les rendements baissent tendanciuellement. Dans le Sud-Ouest, ils ont rattrapé les niveaux de ceux des Hauts-Bassins et ne connaissent plus d'amélioration notable depuis le début des années 1990. Les variations de la production sur le long terme sont donc d'abord corrélées aux variations des superficies semées par les paysans chaque année. Ce constat a été établi par Renaudin pour les pays producteurs de la zone FCFA (graphique 7) ; il se vérifie à l'échelle de l'Ouest du Burkina (graphique 8).

Graphique 7 : Evolution des rendements, superficies et production de coton-graine pour la zone CFA



Source : FAO, Renaudin 2010

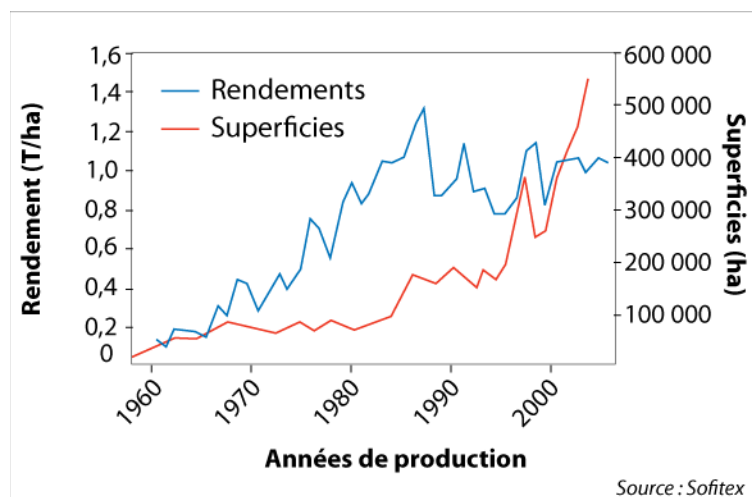
Graphique 8 : Evolution des rendements, superficies et production de coton-graine pour l'Ouest



Source : Sofitex

Dans les années 1980 et 1990, le moyen privilégié pour augmenter la production de coton a donc été l'augmentation des surfaces. Le graphique 8 montre une première augmentation notable des surfaces de coton à la fin des années 1980, et une deuxième à la fin des années 1990.

Graphique 9 : Evolution des rendements et des surfaces de coton-graine au Burkina⁴⁶



La première correspond à l'extension des surfaces dans le bassin cotonnier historique, entre Houndé, Bobo-Dioulasso et Dédougou. La deuxième à l'extension des surfaces aux marges occidentales (Kéné Dougou) et méridionales (région de Banfora et de Diébougou) du bassin de production. L'ouverture entre 1995 et 2007 de quatre usines d'égrenage dans ces nouvelles zones (Kourouma, N'Dorola, Banfora et Diébougou) témoigne de cette expansion à l'échelle régionale. Toutefois, le fait notable depuis les années 1990 et jusqu'à nos jours est la grande variabilité de la production et des surfaces plantées d'une année à l'autre. Cela tient aux variations pluviométriques, mais plus encore à la variabilité des cours mondiaux du coton, du cours du franc CFA face au dollar (devise dans laquelle sont faites les exportations) et aux problèmes d'organisation interne à la filière et à l'entreprise qui l'intègre, la Sofitex (Société burkinabè des Fibres Textiles). Depuis une dizaine d'années, il n'y a plus de grand mouvement de défriche à l'échelle régionale motivé par la volonté de produire plus de coton. Les superficies de coton ne s'étendent plus que dans les espaces résiduels du sud et de l'ouest du bassin cotonnier. L'anacarde est désormais le moteur du nouveau front pionnier de la Comoé et du Kéné Dougou.

L'anacarde, moteur de l'actuel front pionnier. Les vergers d'anacardes sont passés de 1000 ha en 1980 à 80 000 ha aujourd'hui⁴⁷. L'essor de l'anacardier a débuté de façon

⁴⁶ Sur le graphique, les superficies représentées sont celles pour tout le Burkina. L'Ouest représente 90% environ de ces superficies.

spectaculaire à partir de 1995. Les premiers vergers ont été promus par l'Etat pour diversifier les revenus monétaires des paysans. Mais les producteurs ont été réellement incités à planter lorsque la demande, venue d'Inde, est devenue très forte. Aujourd'hui, 95% de la production d'anacarde provient du sud-ouest du Burkina. Les vergers sont plantés sur les fronts pionniers actuels : 30% des vergers sont dans la province de la Comoé et 18% dans celle du Kéné Dougou. L'anacarde a donc pris le relai du coton à partir des années 2000 comme moteur du front pionnier agricole.

Augmentation de la force de travail et augmentation des superficies. L'augmentation des superficies des cultures vivrières et de rente pour répondre aux nouveaux besoins alimentaires et financiers n'a été permise que par l'accroissement de la force de travail. Si la croissance démographique est synonyme de nouvelles bouches à nourrir, elle procure aussi de nouveaux bras pour travailler. Les familles les plus grandes peuvent ainsi cultiver les superficies les plus importantes. Ce fait est toujours vérifié malgré la diffusion de la culture attelée à la fin des années 1980. La traction animale permet de diminuer le temps de travail pour certaines tâches comme le labour de près de 30% (Tersiguel 1995). Elle permet aux paysans d'emblaver des surfaces beaucoup plus importantes. Dans les années 1980, peu d'agriculteurs utilisaient la culture attelée ; ils sont aujourd'hui plus de 80% (Schwartz 1996, 2008) Avant son introduction, la main d'œuvre était le facteur limitant l'étendue des superficies labourées. Pour autant, Tersiguel met en avant le fait que l'introduction de la culture attelée n'a pas effacé les contraintes liées à la disponibilité de la main d'œuvre. La technique a permis d'alléger la charge de travail en début de campagne agricole, lors de la préparation des champs (labour et buttage). Mais le sarclage, aux mois de juillet et d'août, demande toujours beaucoup de temps et de main d'œuvre. Il peut toutefois être accéléré par l'emploi d'herbicides. « La combinaison judicieuse, autour du travail manuel, de l'utilisation des herbicides et de la traction bovine en période de surcharge conditionne la maîtrise des sarclages et l'extension des surfaces » (Tersiguel p. 132). En fin de campagne, la récolte est toujours manuelle. La culture attelée a donc déplacé le goulot d'étranglement en terme de charge de travail du début de la saison (labour) à la fin (récolte). Ainsi, l'augmentation de la main d'œuvre familiale reste un facteur déterminant de l'augmentation des surfaces cultivées, même si son effet est amplifié par l'usage de la culture attelée. Cette évolution technique a permis aux agriculteurs de maximiser la productivité de leur travail en étendant les surfaces cultivées plutôt que de maximiser la productivité de la terre en augmentant la quantité de travail et d'intrants pour améliorer les rendements : « l'intensif nourrit et l'extensif rapporte » (Pélissier 1996).

⁴⁷ Enquêtes permanentes 2011-2012 du Ministère de l'Agriculture d'Hydraulique et des ressources Halieutiques du Burkina Faso. Ces données doivent être prises avec précaution car elles sont issues d'estimations réalisées par les techniciens agricoles locaux.

L'augmentation des besoins alimentaires et de la force de travail, la diffusion des cultures de rente sont les facteurs premiers de l'augmentation des superficies cultivées et du recul des brousses. Mais ces facteurs n'auraient pas eu d'effet si les systèmes fonciers des sociétés de l'Ouest n'avaient pas facilité l'avancée du front pionnier.

L'augmentation des superficies cultivées et la transformation des systèmes fonciers

« *Tous unis pour faire reculer la brousse !* ». Le système foncier dit traditionnel, ou coutumier, en vigueur au début du front pionnier, a facilité les défrichements massifs. Dans la plupart des villages de l'Ouest, les autochtones ont accueilli sans problème les premiers migrants. A l'époque, la brousse fait encore peur. La mystique villageoise en fait le domaine de l'inconnu, du sauvage, opposé à l'espace civilisé qu'est le village (le *mogho* en moré, la brousse non défrichée au sens d'espace non civilisé, royaume des génies et des morts, (Déverin 2004)). Les animaux sauvages (lions, éléphants...) y sont nombreux et potentiellement dangereux pour les activités humaines. Pour les autochtones, les migrants représentent une force de travail leur permettant d'aménager leur terroir : « tous unis pour faire reculer la brousse » (Tallet 2007). Les représentations de l'espace sont donc un premier facteur qui favorise l'expansion des espaces cultivés. Ensuite, selon l'éthique traditionnelle, la terre devait être donnée à celui qui en avait besoin pour nourrir sa famille. Nul n'était propriétaire d'une terre considérée comme un don des ancêtres et un legs à transmettre aux générations futures. Nul ne pouvait se déclarer propriétaire d'une terre et refuser de la donner à quelqu'un dans le besoin. Historiquement, dans la plupart des ethnies de l'Ouest, la gestion de la terre est centralisée au niveau du village. Le migrant qui arrive s'adresse généralement à un autochtone, ou à un migrant antérieur qui le conduit vers un autochtone. Cet autochtone devient le tuteur du migrant. Il le conduit chez le chef de terre, à qui il présente la requête du nouvel arrivé. Les aînés du village, et en particulier le chef de terre, reçoivent toutes les demandes pour l'ouverture d'un nouveau champ sur la brousse. Dans certains villages, le chef de terre délègue ensuite la gestion des droits d'installation et de défriche aux chefs lignages, qui s'occupent chacun d'une partie de la maîtrise foncière villageoise (Chauveau *et al.* 2006). Le migrant, son tuteur autochtone, le responsable lignager et/ou le chef de terre se rendent ensuite en brousse et indiquent au migrant un endroit qu'il peut cultiver. Soit les autochtones indiquent une direction dans laquelle défricher, soit ils délimitent un espace à partir de repères naturels (rochers, grands arbres, marigots...). La transaction foncière est consacrée par un sacrifice rituel. La souplesse du système foncier traditionnel est un second élément d'explication de l'extension rapide des champs dans les premières années du front pionnier (années 1970 et 1980). Le plus souvent, les autochtones indiquent au migrant une ancienne jachère, ou une terre gravillonnaire peu fertile, plus ou moins éloignée du village. Pour les Mossis, ces terres semblent toujours meilleures que celles du

plateau central. Les autochtones ouvrent de nouveaux champs sur les meilleures terres, qui n'ont jamais été défrichées, et bénéficient ainsi de la « rente forêt⁴⁸ » (Ruf 1987). On assiste donc dès les années 1950 à un éclatement de la structure auréolaire des espaces cultivés autour du village décrite par Savonnet (1959), Capron (1973) et Manessy (1960). La culture attelée va permettre la mise en culture des terres plus lourdes ; la diffusion de la bicyclette celle des terres plus éloignées du village (Tersiguel 1995). On assiste à un mitage de la brousse par les champs, ce qui renforce l'impression de recul de la brousse. Le système socio-foncier traditionnel a ainsi facilité l'installation des premiers migrants et l'ouverture d'un front pionnier agricole. Mais l'avancée des champs va en retour transformer le système foncier traditionnel.

La « course à la terre » et l'accélération des mises en culture. Dans les années 1990, les superficies emblavées ont déjà considérablement augmenté. La peur de la grande brousse cède la place dans les esprits des villageois à une autre impression : « la brousse est finie ! » les entend-on s'exclamer (Tallet 1997). Un sentiment totalement nouveau émerge : un jour, il n'y aura peut-être plus suffisamment de terres pour tout le monde. Ce changement de représentation va entraîner des mutations profondes dans le système foncier, dont vont rendre compte de nombreuses publications à partir d'étude de cas dans l'Ouest, à la fin des années 1990, début des années 2000. On peut synthétiser l'évolution du système foncier en six points.

- *Rénégociation.* Les nouvelles générations vont renégocier les accords fonciers conclus avec leurs parents (Tallet 1998). Les jeunes autochtones qui fondent leur famille ont besoin de terres à cultiver, alors que le domaine familial peut être épuisé. Ils vont alors remettre en cause la transmission des terres allouées à un migrant à son fils. La transaction initiale entre les parents n'ayant généralement pas été consignée par écrit, une marge de négociation existe, notamment pour discuter le fait de savoir si la terre est donnée (à titre définitif) ou prêtée (à titre temporaire). Si les autochtones arrivent à faire reconnaître un prêt, ils peuvent y fixer une durée et récupérer la terre au terme de quelques années (Gonin 2008). Mais les fils de migrants ne se considèrent pas eux-mêmes comme des migrants, étant né et ayant grandi dans le village d'accueil de leurs parents. Ils considèrent que les terres que cultivent leurs parents sont les leurs. Parfois, les négociations laissent place à des actes autoritaires : certains autochtones s'organisent pour retirer de force la terre à un migrant et la cultiver à sa place (Baud 2001, Paré 2001). Pour rendre le retrait acceptable aux yeux de la communauté, les autochtones arguent un non-respect des interdits coutumiers par le migrant concerné, justifiant ainsi un acte unilatéral (Mathieu *et al.* 2003). La multiplication de ces actes dans certaines localités accentue l'insécurité des migrants.

⁴⁸ Les premières années après une défriche, les cultures bénéficient des nutriments contenus en grande quantité dans le sol.

- *Sécurisation.* Au fur-et-à-mesure que la pression foncière monte, les migrants cherchent à sécuriser leurs droits d'accès aux terres. Certains multiplient les logeurs et demandent plusieurs champs à plusieurs personnes différentes. Ainsi, si un logeur leur retire un champ, ils ont des solutions de repli avec d'autres autochtones (Sanou 2001). D'autres, touchés par des retraits ou dont l'ancrage foncier est devenu trop précaire, décident de migrer une seconde fois plus au sud de la région (Mathieu *et al.* 2003). En ouvrant de nouveaux champs dans de nouvelles localités, ils participent à la consolidation du front pionnier sur ses nouvelles marges. Au moment où ils arrivent, la pression est moins forte et les migrants sont plus en sécurité.

- *Anticipation.* Ayant conscience de la diminution rapide des brousses à l'échelle locale, les acteurs anticipent la saturation foncière. Ils cherchent à mettre en réserve des étendues pour les besoins futurs de leurs familles. Cette stratégie est plus facilement mise en œuvre par les autochtones. Par exemple, une famille autochtone peut vouloir mettre en réserve une grande brousse. Au lieu de cultiver pour ses besoins alimentaires et financiers actuels des champs contigus, la famille va ouvrir des champs éparpillés autour de cette brousse. Elle encercle ainsi un espace dont elle se réserve implicitement l'accès pour les années à venir (Tersiguel 1995). Si la famille n'a pas assez de bras pour mettre en culture suffisamment de champs pour encercler un espace, elle peut installer en son nom des migrants sur cet espace. Elle « impose son tutorat foncier » (Jacob 2003) sur une brousse, ce qui est une manière de se l'approprier. Les autochtones se disent qu'au moment où ils auront besoin de ces terres pour leur propre usage, ils pourront en chasser « leurs » migrants et récupérer l'espace. Ces stratégies d'anticipation amplifient les effets de la croissance démographique sur la recomposition des espaces ruraux en accélérant les défrichements.

- *Atomisation.* Avec la saturation progressive des terroirs, la gestion des terres, concentrée auparavant dans les mains du chef de terre et des chefs de lignage, est peu à peu atomisée (Paré 2001, Tallet 2007). De plus en plus, les chefs de famille ou les cadets sociaux n'hésitent plus à allouer des terres à des migrants, souvent sans informer leurs aînés. Une terre est ainsi parfois attribuée à plusieurs migrants par plusieurs autochtones : il en résulte des situations hautement conflictuelles. Parfois, les premiers migrants reçoivent de la part des autochtones une délégation pour installer de nouveaux migrants en leur nom. Ils deviennent à leur tour des gestionnaires fonciers (Hochet et Arnaldi di Balme 2012). L'atomisation de la gestion foncière a pour conséquence une accélération de l'installation des migrants et des mises en culture. Migrants et cadets sociaux s'engagent dans la gestion des terres car ces transactions peuvent être une source nouvelle de revenus.

- *Monétarisation*. Alors que le front pionnier avance, les terres disponibles deviennent, à l'échelle locale, une ressource rare. Elles prennent de la valeur, et très souvent une valeur monétaire. Ainsi, de nombreux auteurs attestent d'un changement radical observé dans de nombreux villages de l'Ouest dans les années 1990 : la monétarisation des transactions foncières (Paré et Tallet 1999, Baud 2001, Paré 2001, Mathieu *et al.* 2003, Tallet 2007). La location et la vente de terre, qui est un tabou dans l'ancien système foncier, sont maintenant généralisées. Elles se déroulent généralement de façon informelle, ce qui ne favorise pas la sécurité du locataire. La durée du bail est rarement précisée, et le locataire hésite à amender la terre qu'il loue de peur de ne pas pouvoir amortir son investissement sur au moins deux années. En 2000 dans les départements de Bama et Padéma, au nord de Bobo-Dioulasso, les prix variaient entre 7500 F/ha/an et 12 000 F/ha/an selon la demande et la qualité de la terre (Baud 2001). Les ventes sont réalisées par de jeunes autochtones qui veulent investir dans de nouvelles activités ou construire une maison en dur. De vieux autochtones peuvent aussi avoir des besoins ponctuels. Les ventes étaient auparavant soumises à l'approbation de toute la famille, mais de plus en plus elles se font sans contrôle. Les acheteurs sont des commerçants, des fonctionnaires ou des migrants assez riches. Dans les départements de Bama et Padéma en 2000, 50% des ventes ne donnaient pas lieu à une consignation sur un acte écrit (Baud 2001). Les ventes sont les plus nombreuses dans les villages les plus accessibles aux investisseurs urbains, autour de Bobo-Dioulasso et le long des axes goudronnés. Les fonctionnaires ou commerçants urbains riches qui investissent dans l'agriculture, appelés « agro-businessmen », achètent de très grandes parcelles. Ces investissements sont particulièrement concentrés dans le front pionnier de la Comoé, entre Sidéradougou et Mangodara. La monétarisation des transactions foncières accélère aussi les défrichements.

- *Spéculation*. Les phénomènes d'anticipation et de monétarisation des transactions ouvrent la voie à la spéculation foncière. Des autochtones ou des migrants cherchent à s'approprier, par des stratégies d'occupation de l'espace ou par l'achat, des terres aujourd'hui dans l'optique de les revendre dans quelques années. La progression du front pionnier au sud et la disparition des brousses résiduelles au nord ont encore fait augmenter la pression foncière. Les terres du « grenier agricole » du Burkina auront pris encore plus de valeur, par le jeu de l'offre et de la demande.

Dans les années 1990 et 2000, la renégociation, la sécurisation, l'anticipation, l'atomisation, la monétarisation et la spéculation ont participé à la « course à la terre » (Tersiguel 1995, Arnaldi di Balme *et al.* 2010). Les acteurs ruraux, qu'ils subissent la pression foncière (cherchant alors à renégocier les droits pour les autochtones ou à les sécuriser pour les migrants) ou qu'ils cherchent à en tirer profit (anticipant et spéculant sur la fin des terres) participent tous en

retour à l'accélération des mises en culture. L'avancée des champs est un phénomène qui s'auto-entretient en s'accélération par le biais des représentations et des anticipations que les acteurs portent sur lui. Ainsi, l'assertion qui dit « la brousse est finie ! » alors qu'elle ne l'est pas encore tout à fait, pourrait être un exemple de prophétie auto-réalisatrice en géographie (Staszak 2000). Elle pousse les acteurs à avoir des comportements (sécurisation, anticipation, spéculation...) qui *in fine*, rendent cette assertion réelle. Au nord, cela se solde par la régression des brousses résiduelles à l'échelle locale ou micro-locale. A l'ouest, dans le KénéDougou, ou au sud, dans la Comoé, cela se traduit par une avancée massive du front pionnier à l'échelle régionale. Au nord, ce sont les espaces de repli pour les troupeaux en saison des pluies qui sont affectés. Au sud, ce sont les espaces de parcours de saison sèche pour les troupeaux locaux et transhumants qui sont réduits.

1.2.3 L'augmentation des besoins pastoraux

La réduction des espaces de parcours face à l'avancée des champs s'accompagne d'une mutation majeure de l'élevage. D'un cheptel réduit et cantonné au nord de la région avant les années 1960, on est passé en quelques années à des effectifs très importants et en hausse régulière répartis dans toute la région. La mutation de l'élevage est concomitante de l'avancée du front pionnier. Elle y est en partie liée : le développement de l'agriculture a permis à certains paysans d'investir dans l'élevage.

Un cheptel réduit, une faible pression sur les ressources (XVII^{ème} siècle – 1960)

Sur le temps long de l'histoire, et jusqu'aux années 1960, les effectifs du cheptel sont très réduits dans l'Ouest de l'actuel Burkina. Depuis le XVII^{ème} siècle environ, les pasteurs peuls arrivent très progressivement dans la région avec leurs troupeaux. Ce peuplement ne s'accélère qu'à partir de l'Indépendance.

Le peuplement progressif de la boucle du Mouhoun par les éleveurs peuls. Le foyer de peuplement des éleveurs peuls de l'Ouest de l'actuel Burkina se situe dans la vallée du Niger, plus au nord de la région. Les premiers migrants peuls s'installent au nord du Yatenga, à la fin du XVII^{ème} siècle, début XVIII^{ème} (Diallo 1997). Ils ne pénètrent pas plus au sud dans l'empire mossi, où leur installation est étroitement surveillée. Ils glissent ainsi progressivement sur les marges est et ouest de l'empire. A l'ouest, ils arrivent en pays Samo, sur la rive gauche du Sourou, puis franchissent le fleuve Mouhoun au début du XIX^e siècle pour s'installer en pays bwa, dans la boucle du Mouhoun. Entre temps, au début du XVIII^e siècle, des Peuls Sidibe quittent le delta intérieur du Niger et s'installent au sud de la plaine du Gondo-Sourou où ils sont accueillis favorablement par les Bobos et les Bwabas. En pays bwa et bobo, les Peuls prennent assez vite

leur indépendance (Diallo 1999a). Ils fondent la chefferie de Barani vers la fin du XVIIIe siècle, début du XIXe dont l'économie restera basée sur les raids dans les villages autochtones et l'asservissement des bwaba jusqu'à l'arrivée des colons français (Diallo 1994). La chefferie de Barani domine une vaste région à l'intérieur de la boucle du Mouhoun. Les populations soumises doivent lui payer un tribut en mil et en cauris. Des campements peuls satellites de Barani sont présents dans tout le pays bwa, jusqu'à une centaine de kilomètres au nord de l'actuelle route Bobo-Ouagadougou. Ce sont des migrants venants de Barani ou du foyer peul du nord du Yatenga. La présence peule va être renforcée au début du XIXe siècle par de nouveaux afflux de migrants fuyant l'empire du Macina, fondé en 1818 par Cheickou Amadou dans le delta intérieur du Niger (Coquery-Vidrovitch 1999). Les Peuls migrants fuient le rigorisme religieux du nouvel empire islamique. Vers 1830, l'empire du Macina lance un jihad contre Barani. La principauté garde toutefois une certaine indépendance par rapport à son puissant voisin du nord. Une autre principauté peule est fondée à Dokuy, au sud de Nouna, par les Sangaré, vers le milieu du XIXe siècle (Diallo 1997). Le peuplement par les éleveurs peuls de la Boucle du Mouhoun a donc été progressif tout au long du XIXe siècle. Il s'effectue grâce aux migrations provenant du foyer du Macina, plus au nord : la Boucle du Mouhoun est une marge de l'empire, à l'interstice entre le Macina et l'empire Mossi du Yatenga (Diallo 2008). Leur présence jusqu'au sud du pays bwa est confirmé par Binger (1892) qui, lors d'une halte sur son trajet de Bobo-Dioulasso à Ouagadougou, s'arrête à Kotédougou où il rencontre une dizaine de familles peuls libres. Ils sont venus du Sourou dans les années 1830 et demeurent toujours sous l'autorité lointaine du chef de Barani. Kotédougou aurait alors été la limite sud de l'extension des Peuls de Barani dans l'intérieur de la boucle du Mouhoun (Diallo 1997).

Le développement de l'élevage peul au nord du pays bobo et dans la boucle intérieure du Mouhoun. A l'époque coloniale, à l'échelle continentale, les Peuls élargissent leur zone de peuplement (Boutrais 1994). Ils progressent vers l'Est, jusqu'à la vallée du Nil bleu et au Darfour. Au nord, ils investissent les zones sahéliennes jusqu'aux limites du Sahara : en un sens, ils prennent la place laissée vacante par les Touaregs, vaincus par les Français. Par contre, les colons limitent leur progression vers le sud car les Peuls sont identifiés comme un vecteur de l'islamisation des sociétés. Dans l'ouest de l'actuel Burkina, le cheptel bovin du nord du pays bobo (à Barani et Dokuy) et du pays bwa (à l'intérieur de la boucle du Mouhoun), ne progressera pas dans le sud de la région avant les années 1940. Widi, le puissant chef de Barani au moment de l'installation des Français dans la région en 1897, s'allie aux colons. L'administration coloniale s'appuie sur les Peuls pour lever les impôts auprès des Bobos et des Bwaba. L'esclavage est interdit, au moins formellement. Les Peuls de Barani abandonnent donc leur économie de prédation fondée sur les raids pour réinvestir le secteur de l'élevage. Durant la

première moitié du XXe siècle, le cheptel bovin, de race zébu (*seenooji* en fulfulde, d'après *seeno*, pâturage de plaine sableuse que l'on trouve en abondance dans la région de Barani) augmente très fortement. Il part en transhumance à l'est de Barani, sur les rives du Sourou. Quelques troupeaux partent au sud, dans la région de Nouna et Solenzo, mais les effectifs demeurent modestes (Quéant et de Rouville 1969). Ainsi, l'élevage peul reste quasi-inexistant en pays bobo durant la période coloniale. La trypanosomiase, très largement présente à partir de la latitude de Bobo-Dioulasso et jusqu'au sud de la région, interdit l'expansion des Peuls et de leurs zébus, race sensible à la maladie.

L'élevage des agriculteurs : une réalité longtemps marginale. Le cheptel bovin des agriculteurs (agro-éleveurs) est très réduit dans l'Ouest de l'actuel Burkina jusqu'aux années 1980. Dans le détail, les situations sont très différenciées. En pays bwa, il semble qu'un « système de culture perfectionné » (Savonnet 1959) intègre l'élevage de quelques bovins de race taurine (*mereeji* en fulfulde) au système agricole auréolaire depuis longtemps. Les Myniankas, une autre ethnie au Mali voisine des Bobos adopte un système d'agro-élevage similaire (Jonckers 1987). L'omniprésence de parcs à *faidherbia albida* dans ces deux régions témoigne bien de cette place centrale de l'élevage dans le système agricole. En effet, les *faidherbia albida*, dont la feuillaison est inversée, constituent un excellent fourrage de saison sèche pour les animaux. Quand ils pâturent dessous, les ruminants fertilisent avec leurs déjections les terres agricoles des parcs à *faidherbia albida*. En Afrique de l'Ouest, leur présence dans les terroirs agricoles témoigne donc de la présence de longue date de systèmes d'agro-élevage (Pélissier 1978). Chez les Sénoufos du nord de l'actuelle Côte d'Ivoire, l'élevage occupe une place secondaire mais les troupeaux sont présents depuis longtemps. Leur présence est attestée par Binger (1892) lors de son passage dans la région sur la route entre Kong et Bobo. On trouve généralement un ou deux troupeau(x) de 30-40 têtes dans chaque village (Coulibaly 1978). Dans cette zone méridionale, infestée par les mouches porteuses de la trypanosomiase, les taurins, espèce de bœufs tolérante à la maladie, sont l'espèce privilégiée. Les troupeaux sont confiés à des bergers peuls (Holas 1966), comme ailleurs dans les systèmes d'agro-élevage (Doutressoulle 1947). Les propriétaires se consacrent essentiellement à l'agriculture, le troupeau étant un moyen d'épargne ; les ventes ont lieu seulement pour les obligations sociales. L'élevage n'est pas aussi bien intégré à l'agriculture que chez les bwa, puisque les champs de villages semblent moins bien entretenus et que le mode principal d'agriculture est la culture sur brûlis avec longues jachères (Coulibaly 1978). Pendant longtemps, les effectifs ne semblent donc pas avoir été très importants dans la région. L'essor spectaculaire de l'agro-élevage à partir des années 1980 est donc une véritable rupture historique.

La diffusion de l'élevage et l'essor rapide des effectifs (1960 – 2010)

L'augmentation du cheptel bovin aujourd'hui est grossièrement estimée à 2% par an par le Ministère des Ressources Animales (MRA). Pour atteindre ce rythme, il a fallu que l'élevage se diffuse dans toute la région et que de nouveaux acteurs, les agro-éleveurs, rejoignent les agro-pasteurs peuls dans l'activité.

Carte 10 : Le peuplement peul de l'Ouest burkinabè



La diffusion du cheptel dans toute la région Ouest. A l'échelle ouest-africaine, on constate aux Indépendances l'amorce d'un mouvement de migration des Peuls suivant des couloirs nord-sud (Boutrais 1994). Dans l'Ouest du Burkina, la migration des Peuls de Barani a commencé dès les années 1940 (carte 10). Les départs se font vers le sud du cercle de Nouna, mais surtout vers les cercles de Koutiala, San et Sikasso, au sud-ouest de Barani, dans l'actuel Mali. Les migrations s'accroissent dans les années 1960, car 25% de la population aurait quitté Barani entre 1960 et 1969 d'après Quéant et Rouville (1969). Les premiers Peuls de Barani franchissent la frontière

Mali-Côte d'Ivoire en 1964 et fondent un premier campement au sud de Tengréla, appelé Fulabougou (le camp des Peuls en dioula). En 1984, 70% des Peuls de Côte d'Ivoire viennent du Burkina, 30% du Mali. 50% d'entre eux sont des Sidibe de Barani, 25% des Sangaré de Dokuy (Bernardet 1984). A partir des années 1970, une partie des Peuls venant du Burkina et migrant par la route malienne quitte le trajet normal vers la Côte d'Ivoire et bifurque vers l'Est au niveau de Sikasso pour retourner au Burkina par Orodara (Diallo 2008). Ils s'installent dans la région de Sindou et Banfora. Les migrations des Peuls autres que Sidibe et Sangaré dans le reste de la région Ouest du Burkina sont moins bien documentées. D'après mes enquêtes, il s'agit surtout de familles Diallo, Barry, Boly... qui se sont installées en pays bobo, dans le bassin cotonnier historique au nord de Bobo-Dioulasso, dans les années 1960, 1970 et 1980. Ils venaient à l'origine du Sahel burkinabè, au nord du pays, et fuyaient les sécheresses de 1974 et 1984. Après une première implantation au nord de Bobo, ces familles ont pu migrer progressivement vers le sud de la région, alors que les zones infectées par la trypanosomiase commençaient à être traitées dans les années 1980. Dans les années 1980, ils retrouvent au sud de la région, vers Sidéradougou, Mangodara, Banfora, Sindou, Loumana, dans des zones où les pâturages sont encore très disponibles, des Peuls installés en Côte d'Ivoire et retournant au Burkina après les conflits graves les ayant opposés aux paysans sénoufos (Bassett 1988, Diallo 2008). Ainsi, vers 1980, les Peuls sont présents dans toute la région, et leur cheptel va augmenter de façon importante après la sécheresse de 1984.

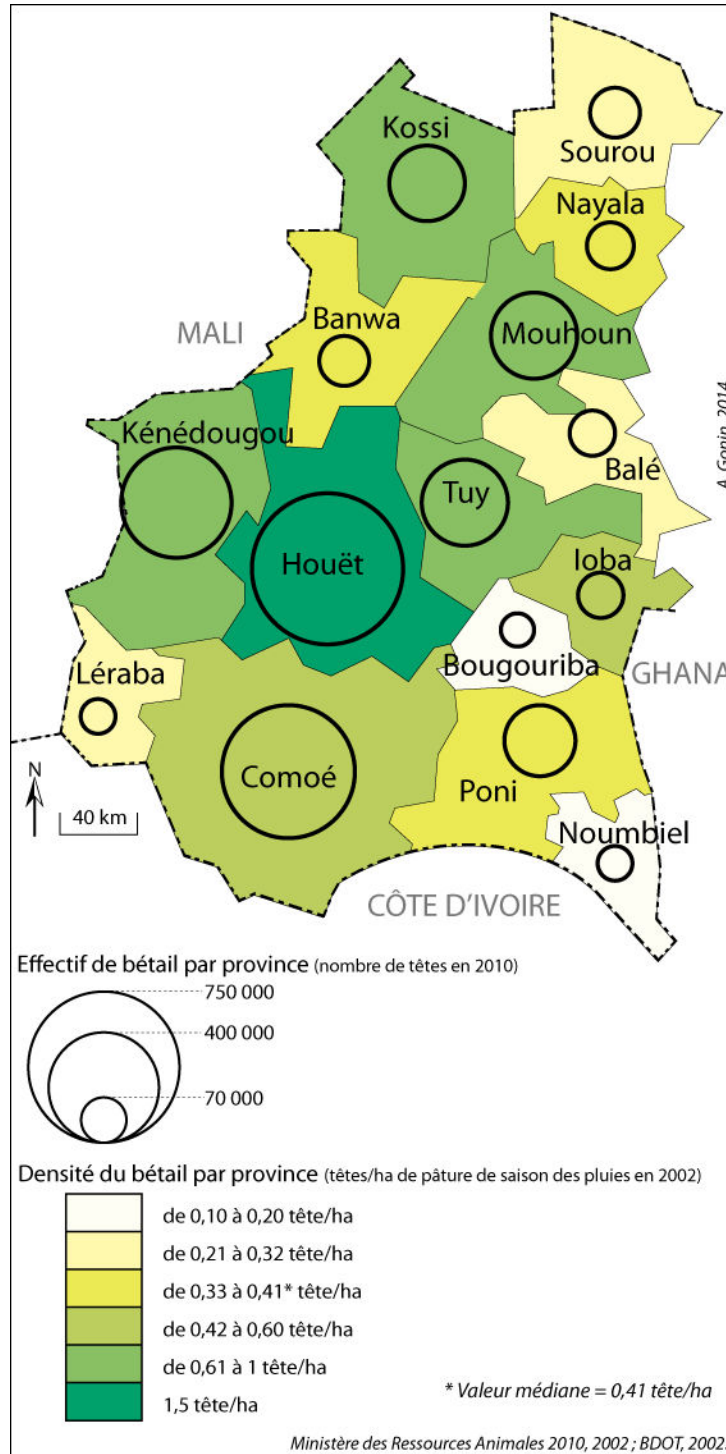
Les causes des migrations peules. Pour Benoit, le départ des pasteurs serait précipité par le déséquilibre entre la croissance du cheptel et les ressources disponibles : « lorsque les charges deviennent localement trop fortes, le déséquilibre bétail-ressources s'accroît, le remède étant, dans le cas des aires pastorales en forme de pôles ouverts sur un espace infini, la migration de l'homme et du troupeau vers d'autres lieux » (1978a, p. 31). En ce sens, les sécheresses de 1974 et 1984 expliqueraient l'afflux de pasteurs migrants des régions sahéliennes vers les régions soudaniennes. Toutefois, ces migrations ne sont pas une réponse directe à la diminution des ressources mais une stratégie de long terme (Bassett et Turner 2007). Amorcées avant les grandes sécheresses, dans les années 1960, les migrations des Peuls vont être très progressives et se dérouler sur plusieurs décennies. L'hybridation des zébus (*seenooji*) non résistants à la trypanosomiase avec des taurins résistants (*mereeji*) pour donner une race alliant résistance et bonne carrure (*worsooji*) (Boutrais 1994) prend du temps. La prise de contact avec les populations locales, l'exploration de nouveaux pâturages, l'installation dans de nouveaux villages plus au sud est un processus qui se fait par étape pour les familles peules, sur plusieurs générations. De plus, la recherche de meilleurs pâturages n'est pas le seul facteur encourageant ces migrations. Les politiques des Etats côtiers dont la production de viande nationale ne répond

pas à la demande, comme la Côte d'Ivoire, encouragent la venue du cheptel des pays sahélo-soudaniens (Niger, Burkina, Mali) par une politique avantageuse pour les éleveurs : taxes faibles, lutte contre la trypanosomiase, aménagements hydrauliques... En Côte d'Ivoire, c'est l'orientation politique voulue par le président Houphouët Boigny et menée par la Société pour le développement de la production animale (SODEPRA) (Bernardet 1984, Bassett 1988).

L'agro-élevage et l'essor décisif des effectifs bovins. Le développement agricole de l'Ouest du Burkina a pour corollaire à partir des années 1980 le développement de l'agro-élevage. La conduite du troupeau de l'agriculteur est généralement confiée à un berger peul. L'agro-élevage existait déjà auparavant dans les sociétés sénoufo, bwaba, mynianka, mais les effectifs de taurins étaient très faibles. C'est la politique de crédit à cinq ans de la Sofitex auprès des cotonculteurs pour qu'ils s'équipent d'une paire de bœufs et du matériel de culture attelée qui est à l'origine de l'essor spectaculaire de l'élevage dans les exploitations agricoles dans les années 1980 (Tersiguel 1995). L'objectif premier est d'augmenter la production en augmentant les surfaces emblavées grâce à la traction animale. En augmentant leur production de coton, les paysans dégagent plus de revenus qu'ils investissent dans l'élevage. Toutefois, le passage d'une paire de bœufs de trait à un troupeau avec des femelles est un long processus pour l'agriculteur. Pour acquérir de nouveaux animaux, l'agro-éleveur doit être dans une situation économique stable. Il commence par investir dans de petits ruminants, moins chers à l'achat. Lorsqu'il a accumulé suffisamment de capital, il investit dans des vaches. Il doit être ensuite en mesure de conserver et d'élever les veaux et de ne pas vendre trop de vaches. Si trop de difficultés surviennent, il est obligé de vendre des vaches et son troupeau diminue. Le processus de passage de l'agriculture à l'agro-élevage n'est pas linéaire et sans retour en arrière (Augusseau 2007). C'est seulement lorsque le troupeau dépasse un certain seuil (de 30 à 50 têtes) qu'un cercle vertueux de développement peut être durablement enclenché pour l'agro-éleveur. Au sein du système que forme l'agro-élevage, le troupeau apparaît avant tout, du point de vue des agro-éleveurs, comme un moyen d'épargne des revenus de l'agriculture. Le coton reste le moteur économique des grandes exploitations. Le troupeau constitue une assurance propre à amortir les années déficitaires pour les grands cotonculteurs. Il constitue également une source de liquidité immédiatement accessible. Pour faire face aux dépenses de santé, à la scolarisation des enfants, à l'achat d'intrants, les agriculteurs vendent fréquemment un animal de leur troupeau. Les agro-éleveurs restent avant tout des agriculteurs : cette activité reste leur domaine de compétence et la source principale de leurs revenus. Si tous les agriculteurs n'ont pas accès à l'élevage, beaucoup ont pu développer un troupeau, d'une dizaine à une centaine de têtes. En 2003, les agro-éleveurs détenaient 45% du cheptel bovin burkinabè, les 55% restants étant détenus par des pasteurs Peuls (PAPISE 2010).

La répartition du cheptel bovin. Les effectifs du cheptel bovin dans les provinces sont pour une part corrélés positivement avec la présence du coton dans la zone de vieille (Houët, Tuy, Mouhoun) et nouvelle (Kéné Dougou, Comoé) colonisation agricole (carte 11).

Carte 11 : La répartition du cheptel dans l'Ouest



Il s'agit ici des troupeaux que les agro-éleveurs ont acquis grâce aux revenus du coton. Mais certaines provinces cotonnières comme les Banwas ont des effectifs réduits car les troupeaux

ont en grande partie migré vers le sud à cause de la réduction des pâturages. De manière générale, les provinces cotonnières du nord ont la densité de bétail par rapport aux pâturages disponibles en saison des pluies la plus forte. Dans la Comoé, les pâturages encore relativement abondants attirent les troupeaux des agro-éleveurs mais surtout des pasteurs peuls. Les provinces de la Bougouriba, du Poni et du Nounbiel ont été le théâtre à plusieurs reprises de violents affrontements entre agriculteurs et éleveurs. Cela limite l'installation des éleveurs dans ces provinces.

Conclusion du chapitre 1

Depuis l'ouverture du front pionnier dans l'Ouest, les espaces de parcours ont considérablement diminué à l'échelle régionale sous l'effet de la croissance de la population rurale qui entraîne l'extension des superficies cultivées et de l'augmentation des cheptels.

A l'échelle régionale, les espaces de parcours n'ont fait que se réduire depuis une cinquantaine d'années. Ils ont reculé devant l'avancée d'un front pionnier agricole, d'abord dans la vieille zone de colonisation au nord de Bobo-Dioulasso, puis actuellement sur la frange ouest de la région au niveau de la province du Kéné Dougou et au sud, dans la province de la Comoé. Le peuplement des campagnes de l'Ouest, alimenté par une croissance démographique soutenue sur plusieurs décennies, est le facteur structurant l'avancée du front pionnier. Les cultures, vivrières ou de rente, s'étendent en réponse aux besoins croissants des populations et grâce à l'afflux de main d'œuvre agricole. Les systèmes fonciers ont accompagné, voire accéléré l'avancée du front pionnier et le recul des espaces de parcours. L'augmentation concomitante du cheptel bovin a encore accentué la pression sur des ressources pastorales en diminution. Au premier abord, la réduction des parcours de l'élevage résulte donc de l'articulation de variables démographiques, économiques et foncières.

La comparaison des dynamiques pionnières au Nord-Cameroun, au Sud du Tchad, en Haute-Casamance et à l'Ouest du Burkina (encadré 2) est une façon de mettre en avant les enjeux communs aux régions soudaniennes sous pression foncière. Ces quatre régions étaient périphériques par rapport à leur territoire national. Face à la croissance démographique généralisée et aux sécheresses de 1974 et 1984, elles ont été vues par les autorités et les migrants comme des soupapes possibles aux régions sahéliennes et sahélo-soudaniennes saturées, densément peuplées et à la pluviométrie moins avantageuse. Les opportunités de développement, notamment agricole, étaient très importantes. L'élevage s'y est développé de

manière concomitante, que l'activité ait été auparavant marginale (Ouest Burkina, Sud du Tchad) ou déjà très présente (Haute-Casamance, Nord-Cameroun). La densification du peuplement, l'extension des superficies cultivées et la croissance du cheptel dans les régions soudaniennes conduit à une diminution des parcours et à une saturation foncière progressive. La question de l'aménagement des espaces ruraux pour l'accès d'un nombre croissant d'usagers à des ressources en diminution se pose partout de façon pressante. J'ai documenté plus précisément le cas de la diminution des ressources pastorales dans l'Ouest burkinabè. Mais s'intéresser spécifiquement à la diminution des espaces de parcours et à la place de l'élevage et des éleveurs dans les zones sous pression foncière est une façon de réinterroger de façon plus générale l'équilibre population/ ressources dans ces régions en recomposition.

Encadré 2: Dynamiques pionnières et réduction des parcours dans quelques savanes soudaniennes d'Afrique de l'Ouest

D'autres régions soudaniennes connaissent des dynamiques pionnières comparables en de nombreux points à celles de l'Ouest du Burkina. Elles conduisent également à une diminution des espaces de parcours. En écho aux mutations de l'Ouest burkinabè, on évoque ici les facteurs qui ont présidé à la mise en place de fronts pionniers en Haute-Casamance (sud du Sénégal, pluviométrie comprise entre 1100-1300 mm), au Sud du Tchad (800-1100 mm) et dans la province du Nord-Cameroun (900- 1200 mm).

L'augmentation de la population rurale. Les trois régions ont connu depuis les années 1970 des forts taux de croissance annuels moyens de la population, de 2,5% (Sud du Tchad, Haute-Casamance) à 6% (Nord-Cameroun). En conséquence, les densités ont fortement augmenté : 40 hab/km² en Haute-Casamance en 2002 (20 hab/ km² en 1988⁴⁹) ; 25 hab/km² au Nord-Cameroun en 2005 (7 hab/km² dans le bassin de la Bénoué en 1976⁵⁰) ; entre 20 et 30 hab/km² dans les campagnes du Sud tchadien à la fin des années 1990 ((Arditi 1999, Magrin 2001, Sougnabe 2003). Ces densités ne sont que des valeurs moyennes. Les régions pionnières sont caractérisées par de fortes inégalités de peuplement entre les marges du front pionnier et les zones mises en valeur depuis plus longtemps. Par exemple dans le Sud du Tchad, la dorsale entre Fianga et Moissala compte 60 hab/km², alors que les marges régionales connaissent encore des densités très faibles (Magrin 2001). Au Nord-Cameroun les contrastes sont encore plus forts. Si les départements de Mayo Rey et Faro comptent ente 7 et 10 hab/km² et sont actuellement la véritable zone pionnière, celui de la Bénoué atteint 59 hab/km² et celui de Mayo Louti 86 hab/km²⁵¹. Ces deux derniers départements n'accueillent plus de migrants

⁴⁹ Agence Nationale pour la Statistique et la Démographie (ANSD), Sénégal

⁵⁰ Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BCREP), Cameroun

⁵¹ BCREP

aujourd'hui. Ces régions ont donc un profil démographique similaire à l'Ouest burkinabè (densité moyenne de 38 hab/km², pour des valeurs extrêmes comprises entre 10 et 70 hab/km²). Au-delà des niveaux de densités atteints aujourd'hui, se sont surtout les dynamiques démographiques qui sont comparables. Ces régions soudaniennes ont connu un accroissement rapide et important de leur population qui a bouleversé leur géographie. Les migrations essentiellement agricoles ont alimenté les fronts pionniers. Au Nord-Cameroun, les flux de migrants en provenance de la province de l'Extrême-Nord ont été organisés par les pouvoirs publics. Au Sénégal, les migrations agricoles s'effectuent depuis le début du XXème siècle du bassin arachidier très peuplé vers ses marges est et sud-est, appelées les « Terres Neuves » (Lericollais 1999). Depuis les années 1980, les flux de migrants agricoles se sont réorientés vers le Sénégal oriental et la Casamance. Les migrants viennent pour l'essentiel des pays Sereer et Wolof, très densément peuplés. Comme dans l'Ouest du Burkina, la densification du peuplement va de pair avec une extension des surfaces cultivées et un recul des pâturages.

L'augmentation des superficies agricoles. Partout, l'extension des surfaces cultivées tient à la fois à l'augmentation des superficies de cultures vivrières et à l'introduction de nouvelles cultures de rente. La croissance démographique apporte une main d'œuvre supplémentaire déterminante dans le cadre de techniques agricoles faiblement mécanisées. La force de travail a été décuplée par l'introduction de la culture attelée dans les années 1980 qui a permis d'emblaver des superficies beaucoup plus importantes. La croissance démographique est aussi synonyme de croissance des besoins alimentaires, et encourage par ce biais également l'extension des cultures vivrières. Dans le Sud du Tchad par exemple, le manioc a connu une diffusion très importante depuis les années 1970 : la culture des tubercules s'adapte très bien aux sols fatigués par le coton, elle a des rendements supérieurs aux céréales (bien qu'elle soit moins nutritive) et peut rester en terre longtemps, ce qui est un avantage dans une région où l'insécurité est importante. Par contre, le fait qu'elle puisse rester en terre toute l'année représente un véritable problème pour les éleveurs qui doivent contourner les champs de manioc (Arditi 2002). Du côté des cultures de rente, le coton est présent dans ces trois régions soudaniennes, mais il n'y a pas tenu le même rôle décisif dans l'avancée du front pionnier que dans l'Ouest burkinabè. Le Sud du Tchad est l'un des plus anciens bassins cotonniers du continent ; la région a permis au Tchad de se classer parmi les premiers producteurs africains aux Indépendances. Depuis, la production augmente de façon très irrégulière, et trop lentement pour permettre au Tchad de conserver son rang. Le coton n'y a pas joué un rôle moteur dans l'avancée du front pionnier (Magrin 2001). Dans la province du Nord-Cameroun, les surfaces cotonnières n'ont pas non plus beaucoup augmenté depuis les années 1970 (Kossoumna Liba'a 2008) Enfin, en Haute-Casamance, malgré les efforts de la Sodefitex (Société de Développement

des Fibres Textiles) pour introduire le coton dans les années 1970, les superficies cultivées par producteur sont restées très réduites, autour de 0,6 ha (Fanchette 2011b). Le principal facteur explicatif du succès du coton dans l'Ouest du Burkina et de son échec relatif dans les autres régions est la meilleure structuration de la filière par la Sofitex burkinabè que par les autres sociétés cotonnières tchadiennes, camerounaises et sénégalaises (Renaudin 2010). Dans ces trois autres régions, ce sont le riz et l'arachide, des cultures caractéristiques du « vivrier marchand » (pouvant être vendues ou consommées selon les besoins) (Chaléard 1996) qui ont contribué à relayer le coton comme forces motrices des défrichements agricoles. Au Sud du Tchad par exemple, les superficies d'arachide augmentaient de 3% par an dans les années 1990 (Magrin 2001). A l'instar de l'anacarde dans le Sud Burkinabè, elles ont été massivement adoptées et diffusées par les paysans eux-mêmes, hors et parfois contre les structures d'encadrement et de conseil agricole, comme pour l'arachide en Haute-Casamance. Ainsi, dans ces trois régions comme dans l'Ouest burkinabè, les parcours ont reculé devant l'extension des superficies cultivées. Toutefois, on ne peut pas évoquer de saturation foncière dans ces régions. Dans la province du Nord-Cameroun, les terres cultivées occupent entre 10 et 15% de l'espace en saison des pluies, les forêts classées (théoriquement interdites à la pâture) 45% et les grands parcours entre 33 et 40% (Labonne *et al.* 2003, Kossoumna Liba'a 2008). Les parcours y sont toutefois très fragmentés, ce qui perturbe le système pastoral de mobilité (Labonne *et al.* 2003). En Haute-Casamance, la dynamique pionnière a été « modérée par la distance et les barrières opposées par la Gambie ou le parc national Niokolo Koba » (Magrin et Ninot 2005, p. 27). Le taux d'occupation des sols par les cultures atteint au maximum 25% dans le département de Vélingara, 5% seulement dans celui de Kolda (Cesaro *et al.* 2010). A l'échelle locale, on constate toutefois une saturation des fonds de vallées par les rizières et un déplacement des éleveurs vers les parcours encore disponibles situés sur les plateaux, où la densité est encore inférieure à 14 hab/ km² (Fanchette 2011). Si les dynamiques pionnières sont très similaires entre l'Ouest burkinabè et ces trois régions, elles sont à des stades très différents.

L'augmentation des cheptels. La pression sur les parcours s'est également accentuée avec l'accroissement du cheptel. Dans ces régions soudaniennes, la présence de glossines a historiquement limité la présence de zébus (Boutrais 1994). Au Sud du Tchad comme dans l'Ouest du Burkina, l'élevage était très peu présent avant 1970. A l'inverse, en Haute-Casamance et au Nord-Cameroun, l'élevage est implanté depuis très longtemps, avec un cheptel de taurins trypano-résistants relativement important (Seignobos et Thys 1998). Au Nord-Cameroun, les FulBe, sédentarisés, et les Mbororos, plus mobiles, fréquentent les pâturages de la région depuis le XIX^{ème} siècle (Boutrais 1995, Kossoumna Liba'a 2008). Quant à la Haute-Casamance, la région constitue un refuge pour les Peuls fuyant les guerres depuis le XV^{ème} siècle (Fanchette 2011). A

la fin du XIX^{ème} siècle, les Peuls de la région se libèrent de la tutelle de l'empire mandingue et fondent leur propre royaume, le Fuladu. Il y a donc en Haute-Casamance et au Nord-Cameroun un substrat ancien de peuplement pastoral, contrairement au Sud du Tchad et à l'Ouest du Burkina. Toutefois, les quatre régions vont accueillir des vagues d'éleveurs migrants de grande importance à partir des années 1970 qui vont radicalement y changer le visage de l'activité. Elles s'inscrivent dans le schéma commun à toute l'Afrique de l'Ouest des migrations nord-sud à partir des grandes sécheresses de 1974 et 1984 (Boutrais 1994). Au Tchad, les Arabes Missirié et les Arabes Dakara migrent des régions du nord sahélien vers le sud soudanien à partir des années 1960 ; les flux deviennent massifs dans les années 1980. Au Sénégal à la même période, les Peuls du Ferlo migrent progressivement vers le sud du pays, le Sénégal Oriental et la Haute-Casamance. Les causes des migrations sont partout les mêmes : la péjoration pluviométrique au nord, la perspective de meilleurs pâturages au sud, l'éradication progressive de la trypanosomiase, de nouvelles opportunités de débouchés pour les produits animaux sur les marchés locaux du sud, l'encouragement des autorités étatiques poussent les pasteurs à descendre vers le sud. La pression sur les pâturages soudaniens augmente encore avec le développement de l'agro-élevage. Les mécanismes sont les mêmes que dans l'Ouest du Burkina : les agriculteurs qui peuvent dégager des revenus dans les cultures de rente ou du vivrier marchand les investissent pour partie dans l'élevage. Il résulte des mouvements de migration des pasteurs et de l'essor de l'agro-élevage une augmentation considérable du cheptel de ces régions à partir des années 1970. 10% du cheptel bovin tchadien était localisé au Sud en 1970 (Arditi 2002) ; en 2000, 50% (soit trois millions de têtes) (Haessler *et al.* 2003). Au Nord-Cameroun, les estimations sont moins précises : la province accueillerait entre 10% et 23% du cheptel national (Labonne *et al.* 2003). En Haute-Casamance, le département de Velingara est parmi ceux qui connaissent la plus haute densité de bovin par kilomètre carré (Cesaro *et al.* 2010). L'augmentation du cheptel se conjugue donc à la diminution des pâturages pour accroître la pression sur les parcours.

Chapitre 2

A l'échelle locale, la fragilisation des territorialités pastorales

De quelle manière le recul des parcours affecte-t-il au quotidien les espaces de pratique des éleveurs ?

Ce chapitre est centré sur l'échelle locale pour appréhender de manière plus détaillée le recul des pâturages et ses conséquences au quotidien pour les éleveurs dans la conduite de leurs troupeaux. Ce changement d'échelle requiert au préalable de redéfinir notre compréhension des espaces de parcours pour la rapprocher de la vision que les éleveurs ont de leurs espaces de pratique. C'est la place de l'élevage au sens de sa territorialité qui sera interrogée dans ce chapitre.

2.1/ Espaces de parcours : des catégories des experts aux territorialités des éleveurs

2.2/ L'évolution de la géographie des parcours à l'échelle locale

2.1 Espaces de parcours : des catégories des experts aux territorialités des éleveurs

2.1.1 La diminution des parcours à l'échelle locale : une revue critique de la littérature

La place restreinte des espaces de parcours dans la bibliographie sur l'occupation des sols. Les travaux sur la diminution des espaces de parcours dans les régions densément peuplées s'intègrent dans une bibliographie plus large sur les changements de couverture/ d'utilisation des sols perçus grâce aux techniques de télédétection. La disparition des forêts occupe l'essentiel des analyses à ce sujet en Afrique. Les changements au sein des régions rurales densément anthropisées sont en proportion beaucoup moins traités. Dans ces travaux, l'analyse de la dynamique des équilibres espaces cultivés/ espaces de parcours a une place marginale. Les publications qui existent s'appuient essentiellement sur des zones d'étude est-africaines. Huit articles publiés depuis 2000 sur les changements d'utilisation des sols dans des régions fortement anthropisées sont passés en revue (tableau 5). Ils ont été choisis car, dans une certaine mesure, ils sont comparables à ma démarche dans l'Ouest du Burkina :

- la pluviométrie est similaire à celle de la zone sahélo-soudanienne et soudanienne d'Afrique de l'Ouest.
- Les densités de populations sont très variables, mais partout en forte augmentation sur les dernières décennies.
- Dans ces régions, les espaces de parcours diminuent devant l'avancée des surfaces cultivées.
- Pour rendre compte de l'évolution dans l'occupation des sols, des techniques de télédétection sont utilisées.

Tableau 5 : La diminution des parcours analysée par télédétection : revue bibliographique

	Localisation zone étude <i>Particularités</i>	Pluviométrie	Superficie (ha)	Densité	Croissance démo.	Images satellite	Méthode	Evaluation qualité	Classes parcours	% pâtures date initiale	% pâtures date finale	Discussion : causes diminution ?
(Turyahabwe 2013)	Ouganda <i>Zones humides</i>	900-1500 mm	3 zones = 265 600	250-480 hab/km ²	+ 3,7% (2002)	1986, 2000, 2011 Landsat TM/ETM+/MS S (30m)	Classification supervisée	Vérification GPS ; focus groupes	« Permanent grasslands » et « seasonal grasslands »	1986 = 34%	2011 = 15%	- Migration agricole - Extension culture riz - Développement marché urbain
(Baldyga et al. 2008)	Rivière Njoro (ouest Kenya) <i>Périphérie parc national</i>	940 mm	-	-	-	1986n 1995, 2003 Landsat	Classification supervisée et non supervisée	Justesse globale = 83% ; Kappa = 0,76. Vérification GPS	« Mixed small-scale agriculture and managed pastures »	-	-	-
(Borjeson et al. 2008)	Kilimandjaro (nord-est Tanzanie) <i>Hautes terres : agriculture ; plaines sèches : pâturages</i>	400-600 mm	13 690 000	-	-	1970s, 1980s, 2000s Landsat	Classification supervisée	-	Grasslands	Cartographié mais pas quantifié		-Diversification pasteurs masai vers agriculture - Expansion agriculture commerciale
(Campbell et al. 2005)	Kilimandjaro (Kajiado district Kenya) <i>Hautes terres : agriculture ; plaines sèches : pâturages</i>	500 mm	168 964	19 hab/km ² (1999)	+ 4,5 à 6%/an (1969-99)	1973 1983 1994 2000 Landsat Spot	Interprétation visuelle ; enquêtes terrain	Observation terrain	« Rangelands »	1973 = 95%		2000 = 82%

	Localisation zone étude <i>Particularités</i>	Pluviométrie	Superficie (ha)	Densité	Croissance démographique	Images satellite	Méthode	Évaluation qualité	Classes parcours	% pâtures date initiale	% pâtures date finale	Discussion : causes diminution ?
(Mbonile et al. 2003)	Pentes sud du Kilimandjaro (Tanzanie) <i>Extension ceinture plantation de mi-pente vers le bas. Pastoralisme en bas.</i>	700-2500 mm	151 862	300 hab/km ²	+ 2% (1967-02)	1973, 1984, 1999, 2000 Landsat	Interprétation visuelle	-	« Bushland-grassland »	1973 = 18%	2000 = 11%	- Croissance démographique - Création aires protégées - Destruction système foncier
(Mugisha 2002)	Ouest Ouganda <i>Savane agro-pastorale</i>	900-1500 mm	1 383 100	-	-	1955, 1975, 2000 Landsat, photo	Classification supervisée ; carte topo	-	« Savannah » et « short/ong grass »	1955 = 35%	2000 = 21%	
	Localisation zone étude <i>Particularités</i>	Pluviométrie	Superficie (ha)	Densité	Croissance démographique	Images satellite	Méthode	Évaluation qualité	Classes parcours	% pâtures date initiale	% pâtures date finale	Discussion : causes diminution ?
(Petit et al. 2001)	Lusitu (sud-est Zambie) <i>Savane</i>	600 mm	21 778	70 hab/km ² (1994)	+ 2%/ an (1963-94)	1986, 1992, 1997 SPOT	Classification supervisée	Justesse globale = 83%. Kappa = 0,8	« Herbaceous savannah » et « woody savannah »	1986 = 16,5%	1997 = 13%	Croissance démographique
(Serneels et al. 2001)	Narok district (sud-ouest Kenya) <i>Agriculture plateau ; réserve Masai Mara sur savanes sèches en contrebas</i>	400-1200 mm	1 419 000	-	-	1975, 1985, 1995 Landsat Base de données 1981-84	NDVI	-	Déclin végétation pâturage assimilé à un changement dans l'utilisation des sols	- 8 % entre 1975 et 1995		

Une catégorisation imparfaite des espaces de parcours. Dans la plupart des articles les chercheurs définissent des catégories d'occupation, de couverture ou d'usage des sols à partir de l'observation des paysages sur leur terrain. Les catégories définies s'inspirent des nomenclatures conventionnelles, comme celle de Yangambi ou le « Land Cover Classification System » de la FAO (2000, Africover project). Dans ces typologies, les espaces de parcours sont contenus dans une catégorie, parfois deux. L'intitulé de ces catégories n'est pas très descriptif (« pâturage » ; « *rangelands* » ; « *grasslands* »). La description du contenu de chaque catégorie ou les critères ayant guidé son élaboration ne sont pas explicités. Dans Petit et al. (2000), Mugisha et al. (2002) et Mbonile et al. (2003) les catégories paysagères de Yangambi sont prises comme références et les savanes herbeuses assimilées aux pâturages. Au sein des typologies, les pâturages sont ainsi différenciés des espaces cultivés et des autres espaces « naturels » (forêts, zones humides, zones de haute montagne, étendues sableuses). De manière générale, les espaces de parcours sont définis à partir d'un faciès paysager, d'un type d'occupation ou de couverture du sol mais non pas à partir des usages (la conduite des troupeaux sur tel ou tel espace). L'adéquation entre la catégorie « pâturage » ou « savane » définie par les chercheurs et les espaces de pratique des éleveurs est donc sujette à caution. L'agriculture est un usage du sol qui laisse une marque repérable avec des images satellites. L'extension des pratiques agricoles peut donc être assez facilement décrite grâce aux méthodes de télédétection. A l'inverse, l'élevage ne laisse pas de traces visibles sur une image satellite ou une photo aérienne. Il est donc difficile de définir une catégorie d'occupation du sol « pâturage » qui recouvre entièrement et uniquement l'étendue des pratiques d'élevage. Dans les publications citées ce problème est le plus souvent éludé. Les données quantitatives concernant ces catégories doivent donc être interprétées avec précaution.

Des discussions sur les causes des changements plutôt que sur leurs conséquences. Dans les huit articles, les variations des superficies de chaque catégorie sont données sous forme de tableaux, généralement accompagnés de cartes. Les évolutions sont commentées. Les changements d'occupation des sols sont généralement cartographiés, mais ils ne sont que très peu analysés d'un point de vue géographique. Par exemple, s'agit-il de fronts pionniers agricoles linéaires qui avancent sur les autres espaces ou d'un émiettement des champs entraînant une fragmentation des parcours, des savanes, des forêts ? Y a-t-il des zones où les champs avancent plus vite que dans d'autres ? Comment l'expliquer ? Y a-t-il des pôles (villes, villages) à partir desquels se diffusent les changements d'occupation des sols ? Les réponses à ce type de question sont trop souvent allusives. Après l'exposé et le commentaire des résultats, les grandes causes de l'augmentation des espaces cultivés et de la diminution des espaces de parcours et des espaces « naturels » occupent l'essentiel des parties « discussion » des articles. La croissance

démographique est toujours évoquée comme un facteur structurel déterminant. Des causes économiques (développement de la demande agricole locale ou internationale pour les cultures d'exportation) et politiques (réformes foncières qui favorisent la grande culture, politique de développement agricole) sont également mises en avant selon les situations locales. Par contre, les conséquences des changements d'occupation des sols sont rarement évoquées. Par exemple, les stratégies d'adaptation ou les migrations possibles des éleveurs devant la diminution de leurs espaces de parcours ne sont pas décrites. Cela s'explique par la démarche scientifique empruntée. La télédétection est la méthode centrale de ces travaux. Elle permet de produire des résultats quantitatifs sur les changements d'occupation des sols. Pour vérifier et discuter ces résultats, des enquêtes complémentaires sur le terrain sont souvent réalisées. Elles ont pour but principal de conforter les résultats trouvés par les chercheurs grâce aux méthodes de télédétection par les « perceptions » ou les « représentations » des populations locales sur les changements d'occupation du sol (Mugisha 2002, Mbonile *et al.* 2003, Campbell *et al.* 2005, Turyahabwe 2013). Les analyses sur l'adaptation des populations aux changements d'occupation des sols se trouvent dans des publications distinctes de celles sur les causes de ces changements.

Les limites des analyses sur la réduction des espaces de parcours. Les travaux présentés quantifient le recul des pâturages dans certaines régions humides. On peut supposer que les éleveurs ont des difficultés croissantes pour avoir accès aux ressources fourragères. Mais au-delà de cette conclusion générale, quelle est la véritable nature du problème posé aux éleveurs ? Quelles sont les difficultés concrètes et quotidiennes dans la conduite des troupeaux posées par le recul des parcours ? Les études répertoriées ici ne permettent pas de répondre de manière complètement satisfaisante à ces questions. Tout d'abord, les espaces de parcours sont considérés comme un ensemble homogène, regroupé en une ou deux catégories seulement. Cela entraîne une perte d'information sur la diversité des pâturages. Les espaces de parcours sont certes difficiles à détecter et à caractériser à distance ; pourtant, quelques grands types de pâturages pourraient être distingués sur les images satellites ou les photographies aériennes, en fonction des éléments du relief par exemple (pâturages de plaine, de colline, de bas-fonds). On aurait ainsi des données sur les types de pâturages qui disparaissent, et cela permettrait d'affiner l'étude des conséquences de ces diminutions pour les éleveurs. Il serait par exemple possible de savoir à quelle saison la diminution de tel type de pâturages pose problème. Un type particulier de pâturages diminue-t-il particulièrement ? Quelles en sont les conséquences sur l'alimentation des troupeaux ? Y'a-t-il des moments critiques dans l'année pastorale ? Sont-ils de plus en plus critiques à cause de la diminution des ressources ? Ensuite, si les formes spatiales que prennent l'extension des surfaces agricoles et la diminution des pâturages étaient mieux

décrites, on pourrait tirer plus de renseignements sur le changement des pratiques pastorales. Par exemple, si l'on assiste à un émiettement des champs, la diminution des superficies peut ne pas être quantitativement importante et pourtant la gêne occasionnée pour les éleveurs très grande : on assiste à un phénomène de fragmentation et les parcours quotidiens des troupeaux peuvent être entravés par les surfaces cultivées, il peut être difficile d'aller d'un pâturage à l'autre. L'augmentation des superficies agricoles doit elle aussi être questionnée en elle-même pour ses conséquences sur l'élevage. La multiplication des champs entraîne une augmentation du risque de dégâts aux cultures causés par les animaux. Des surfaces de pâturage peuvent subsister, mais si elles sont trop proches des superficies cultivées, elles deviennent plus difficilement utilisables par les éleveurs. Enfin, l'évolution de l'autre grande ressource pastorale, l'eau pour l'abreuvement des animaux, n'est jamais analysée. Seul Campbell et al. (2005) notent que les points d'eau sont de plus en plus encerclés par les champs et leur accès rendu plus difficile. Si les troupeaux n'ont pas accès à l'eau dans une zone, tous les pâturages de cette zone sont inutilisables.

Pour répondre à toutes ces limites il faut redéfinir la catégorie « espace de parcours » et revoir ses modalités d'appréhension par l'analyse d'images satellite.

2.1.2 Une autre approche des espaces de parcours : les territorialités pastorales

On démontrera ici la pertinence d'un changement d'outil théorique pour analyser le recul des pâturages à l'échelle locale. Les catégories issues des savoirs locaux et utilisées par les Peuls de l'Ouest du Burkina pour définir leurs parcours sont plus utiles que celles issues des nomenclatures occidentales car elles correspondent de façon concrète aux territorialités pastorales.

L'appréhension des parcours par les savoirs locaux

Revue bibliographique : les savoirs locaux sur les espaces de parcours. Depuis les années 1990, les savoirs locaux sur l'environnement (« traditional ecological knowledge » (TEK) ou « indigenous ecological knowledge » (IEK)) sont réhabilités par la communauté scientifique. Sous l'influence du post-modernisme qui incite à la remise en cause de la valeur absolue et incontestable du savoir académique, des travaux, tels que celui de Niamir (1995) ont revalorisé aux yeux des scientifiques occidentaux le savoir des communautés locales sur leurs écosystèmes. Il a été démontré que des communautés telles que les pasteurs, que l'on accusait de dégradation de leur environnement, ont des connaissances qui leur permettent de réguler leur usage des ressources. Les chercheurs ont ainsi récolté de plus en plus de données sur les savoirs locaux ;

ils ont parfois structuré leurs propres données selon les catégories des savoirs locaux (typologies vernaculaires des espaces, de la végétation...). Plus spécifiquement, les recherches sur les savoirs locaux des éleveurs sur leurs espaces de parcours ont pris de l'ampleur à partir du milieu des années 1990. On prend en compte ici dix articles à partir d'études de cas essentiellement est-africaines (Oba *et al.* 2000, Oba et Kotile 2001, Mapinduzi *et al.* 2003, Gemedo-Dalle *et al.* 2006, Angassa et Oba 2008), mais aussi ouest-africaine (Doumbia 2006, Adriansen 2008, Vall et Diallo 2009, Dongmo *et al.* 2012) et une étude sur la Mongolie (Fernandez-Gimenez 2002). Les typologies « techniques » des experts occidentaux, telles que celle proposée par Boudet (1975) continuent d'être utilisées ; elles sont dans les faits assez complémentaires avec les savoirs des éleveurs locaux. L'essentiel de cette bibliographie est structurée autour de la question de la perception par les éleveurs de l'évolution des écosystèmes dont ils ont l'usage. Dans ce type de publication, les données récoltées par des techniques scientifiques occidentales sont comparées avec les représentations des éleveurs. Les travaux concluent fréquemment à l'efficacité de l'appréhension par les éleveurs de la biodiversité, de son évolution et de la productivité des pâturages par rapport aux mesures occidentales de ces mêmes paramètres.

Les critères de classification des espaces de parcours dans les savoirs locaux. Les types de pâturages distingués dans les savoirs locaux sont généralement définis à deux échelles, micro-locale et régionale. A l'échelle micro-locale, la catégorisation des différents espaces de parcours par les éleveurs se fait selon des critères paysagers et des critères fonctionnels directement utiles pour la conduite des troupeaux. Parmi les critères paysagers, on retrouve, dans les communautés pastorales d'Afrique de l'Est, de l'Ouest ou de Mongolie :

- la situation du pâturage par rapport au relief. Est-il sur un versant (en haut ou en bas ?), dans une plaine ou dans une zone humide ? Dans les régions montagneuses ou de plateau, la situation par rapport au relief est corrélée dans les descriptions des éleveurs avec les températures et les précipitations. En Afrique de l'Est par exemple, les pâturages des hauts-plateaux et des montagnes sont plus froids et plus humides que les plaines.

- La physionomie de la végétation : hauteur et densité des strates herbacées, arbustives et arborées.

- Le type du sol. Celui-ci est souvent lié à la situation par rapport au relief. Les types de sol ne sont pas définis selon leur composition minérale et organique, mais selon leur aspect extérieur, en premier lieu leur couleur, leur structure et leur perméabilité.

On constate que les variables descriptives issues des savoirs locaux sont très semblables à celles utilisées dans les typologies occidentales. C'est la manière d'appréhender ces variables qui diffère entre les deux régimes de savoir. Par exemple, pour décrire les sols, les usagers locaux se

basent sur leur aspect extérieur ; les chercheurs occidentaux se réfèrent à une analyse physico-chimique.

Les critères fonctionnels utilisés pour la catégorisation des espaces de parcours par les communautés pastorales sont directement liés à leur pratique de ces espaces :

- La présence d'eau est une variable importante qui discrimine les différents types de pâturages. Selon que l'eau est accessible en surface ou doit être puisée, le travail d'abreuvement ne sera pas le même et le type de pâturage changera aux yeux des éleveurs. Si l'on trouve au pâturage de l'eau en surface, sa qualité et sa disponibilité aux différentes saisons seront des variables clés dans le classement d'un espace de parcours dans telle ou telle catégorie.

- La qualité du fourrage est évaluée par les pasteurs. Ils ont une connaissance fine des espèces de graminées et de ligneux. Les noms vernaculaires décrivent en général l'aspect et l'utilité d'une plante. L'aspect de la flore (taille, lignification, fourrage frais ou sec...) varie selon les saisons et les types de pâturages. La qualité du fourrage est évaluée directement à partir de l'aspect de la végétation et par la santé des animaux. Par exemple, sur les zébus, plus la concavité du flanc gauche est accentuée, plus la prise alimentaire est jugée insuffisante (Vall et Diallo 2009).

- La distance du pâturage au campement peut également être un critère pour classer et évaluer un espace de parcours. Celui-ci est corrélé négativement avec le taux de fréquentation de ce pâturage par les autres troupeaux.

- La présence ou non de parasites. Certains pâturages sont par exemple localement réputés pour être infestés par la mouche tsé-tsé.

Les critères fonctionnels ont une plus grande importance dans les typologies locales qu'occidentales. Ils sont directement utiles pour la conduite quotidienne des troupeaux. Les différents critères paysagers et fonctionnels sont plus ou moins importants selon les communautés. Ils sont corrélés entre eux et permettent aux éleveurs de définir jusqu'à une dizaine de types de pâturages à l'échelle locale. Chaque type est nommé par un mot vernaculaire, qui rend compte dans son étymologie des caractéristiques les plus importantes de l'espace. Chaque typologie est reconnue et utilisée par l'ensemble d'une communauté pastorale (les Peuls, les Masaï...). Les types de pâturages sont plus ou moins bons et les éleveurs les hiérarchisent. Si les experts occidentaux mesurent la productivité d'un pâturage et en déduisent sa capacité de charge, les éleveurs locaux évaluent cette productivité à la santé des animaux et à leur production (poids, lactation, fréquence des vêlages). Les éleveurs considèrent également la capacité de charge et évitent un pâturage quand il est trop fréquenté (Oba et Kotile 2001). Si le cheptel compte plusieurs espèces de ruminants, la hiérarchie change en fonction de l'espèce considérée : tel pâturage peut convenir à des ovins mais pas à des camélidés par exemple.

Trois types de parcours à l'échelle régionale. Les typologies locales sont subsumées par une typologie régionale des espaces de parcours. Celle-ci est relativement simple et se retrouve partout. Au minimum trois types de parcours apparaissent définis à partir de la distance au campement de l'éleveur, de la saison d'utilisation, de la date des premières pluies et de la progression des récoltes (Dongmo *et al.* 2012) :

- les pâturages locaux, autour du campement principal de l'éleveur et sur lesquels se déroulent les parcours quotidiens. Le troupeau peut-être parqué au domicile de l'éleveur durant la nuit. Ils sont utilisés toute l'année par le troupeau des vaches laitières (*cuuraaji* en fulfulde) pour subvenir aux besoins de la famille. Ils peuvent également n'être fréquentés qu'en saison humide.

- les pâturages locaux à plus d'une journée de marche. Ils se situent à quelques dizaines de kilomètres de la résidence de l'éleveur. Le berger reste avec la partie du cheptel familial qui est envoyé sur ces pâturages (le troupeau de brousse, ou *garci*). Ces pâturages peuvent être fréquentés pendant quelques semaines à quelques mois en fonction des besoins du troupeau. Ils sont généralement fréquentés en saison sèche, au fur-et-à-mesure des récoltes, quand les pâturages locaux ne peuvent plus subvenir au besoin de tout ou une partie du troupeau. L'éleveur peut rendre visite quotidiennement à son troupeau.

L'ensemble des pâturages locaux sont dans le « terroir d'attache » de l'éleveur (Marty *et al.* 2006).

- les pâturages de grande transhumance. Ils sont éloignés de plusieurs centaines de kilomètres du village principal de l'éleveur. Ils sont fréquentés durant la saison sèche. Les premières pluies les touchent en premier avant de tomber sur les « terroirs d'attache ». Les bergers peuvent établir des campements provisoires dans ces pâturages, ou une partie de la famille de l'éleveur (son fils, son frère...) peut s'installer plus durablement dans ces terroirs éloignés.

Dans chacun de ces types définis à l'échelle régionale, les éleveurs distinguent à grande échelle différents parcours selon les critères paysagers et fonctionnels micro-locaux.

Typologies issues des savoirs locaux et typologies occidentales. Les deux modes de catégorisation des espaces de parcours ont de nombreuses correspondances, à la fois dans les critères qui servent à bâtir les typologies et dans les types de pâturages. Les catégories occidentales et locales se recouvrent plus ou moins selon les régions. Les typologies issues des savoirs locaux, sont logiquement souvent plus fines et mieux adaptées à un contexte particulier. Les éleveurs distinguent plus de catégories de pâturage que les typologies conventionnelles applicables à petite échelle. Les typologies issues des savoirs locaux sont souvent construites à partir de plus de critères. La physionomie de la végétation et la qualité du fourrage sont bien sûr

des critères importants pour les éleveurs. Mais par rapport aux typologies occidentales, les critères sur l'eau, la salubrité, la distance au campement sont plus précis et font l'objet d'une attention particulière dans les savoirs locaux. Ensuite, dans ces savoirs, l'accent est autant mis sur la dimension temporelle que spatiale d'un pâturage, alors que d'un point de vue occidental, un pâturage est avant tout une unité spatiale. Tous les critères sont variables au cours d'une année. Aux yeux des éleveurs, on pourrait presque dire que les pâturages apparaissent puis disparaissent au fil des saisons. Un pâturage qui n'est plus utilisable en saison sèche n'existe plus pour les éleveurs en tant qu'espace. Il n'est plus fréquenté, et il n'est pas approprié par des marques matérielles visibles qui garantiraient son accès à la prochaine saison des pluies. Les typologies occidentales présentent un découpage de l'espace qui paraît plus figé et qui couvre la totalité de l'étendue. Les typologies locales laissent apparaître un espace réticulaire et mouvant au fil des saisons.

La typologie des parcours des Peuls de l'Ouest du Burkina

Vall et Diallo (2009) ont fait un travail de terrain approfondi et novateur dans un village de l'Ouest burkinabè : Koumbia (province du Tuy). Dans le cadre d'un projet de recherche-action⁵², ils ont d'abord travaillé avec les éleveurs peuls pour comprendre comment ils catégorisaient leurs espaces de parcours. Ces catégories ont ensuite été vérifiées dans d'autres villages : elles sont partagées par tous les éleveurs peuls de la région, et même par les Peuls en général jusqu'au Nord-Cameroun (Dongmo et al. 2012). Les pasteurs peuls décrivent les espaces de parcours de manière plus fine que les autres éleveurs qui considèrent souvent la brousse comme un tout opposé à l'espace cultivé. C'est pour cette raison que les connaissances des Peuls sur les espaces de parcours ont été prises comme savoir local de référence. Diallo a ensuite suivi des troupeaux locaux sur leurs parcours quotidiens, en collectant des données formalisées à partir des catégories issues des savoirs locaux. Les autres chercheurs ayant réalisé des suivis de troupeaux dans l'Ouest (Petit 2000, Botoni 2003, Augusseau 2007) avaient utilisé les nomenclatures occidentales conventionnelles. La typologie des éleveurs peuls de l'Ouest du Burkina répond parfaitement aux logiques générales des typologies spatiales issues des savoirs locaux présentées auparavant. Je reprendrai ici les travaux de Vall et Diallo (2009) et de Dongmo et al. (2012) pour la présenter.

Les critères utilisés par les Peuls. De façon classique, les Peuls de l'Ouest burkinabè caractérisent les différents types de parcours à l'aide de variables paysagères (situation par

⁵² ATP Cirop du Cirad : action thématique programmée, « conception des innovations et rôle du partenariat) et projet DURAS : promotion du développement durable dans les systèmes de recherche agricole des pays du sud.

rapport au relief, physionomie de la végétation et type de sols) et fonctionnelles (qualité et accessibilité de l'eau, qualité et quantité de fourrage, risque de dégât dans les champs des agriculteurs). Les variables évoluent dans le temps et dans l'espace : je distinguerai dans un premier temps des unités temporelles (les saisons du calendrier pastoral) puis des unités spatiales (les types de pâturages). Les types de parcours distingués par les Peuls de l'Ouest burkinabè résultent de la combinaison des unités temporelles et spatiales.

Les unités temporelles : le calendrier pastoral. Alors que l'on distingue habituellement deux saisons en climat soudanien (humide et sèche), les pasteurs perçoivent de façon plus fine les changements pluviométriques et de température, en fonction des variables fonctionnelles. Ces changements affectent la manière de conduire le troupeau.

- **Gataaje** est le début de la saison des pluies (mai-juin). Ces premières pluies, encore rares, éparses et irrégulières, sont cruciales pour les pasteurs car elles marquent le début du reverdissement sporadique des pâturages, le renouvellement des points d'eau de surface et la fin d'une période très difficile pour les troupeaux. Les bergers conduisent leurs troupeaux vers les zones où il pleut en premier, à l'échelle régionale (grande transhumance) ou locale. C'est aussi la période des premiers semis et des premiers risques de conflit avec les agriculteurs.

- **Ndungu** (juillet-septembre) est la pleine saison des pluies. L'eau et le fourrage sont abondants et de bonne qualité. Par contre, *ndungu* est aussi la période de la campagne agricole, et les risques de dégâts dans les champs des agriculteurs sont très importants.

- **Yaamde** (octobre- novembre) est la saison des dernières pluies et des premières récoltes. Le fourrage et l'eau sont encore abondants, et les risques de dégâts encore plus grands.

- **Dabbude** (novembre – février) est le début de la saison sèche. Les températures sont encore fraîches car l'harmattan souffle. Le fourrage est très important, composé par les résidus de culture. Au début de la saison, les animaux pénètrent dans les espaces agricoles alors que tous les champs ne sont pas récoltés : les risques de dégâts sont au maximum. A la fin de la saison, quand tous les champs ont été récoltés, les risques de dégâts sont nuls. L'eau accessible en surface se réduit progressivement.

- **Ceedu** (mars-mai) est la saison sèche et chaude, la plus difficile pour les troupeaux. Le fourrage est rare, l'eau se tarit. Dans de la plupart des zones, l'abreuvement doit se faire au forage ou au puits, ce qui n'est possible qu'avec les troupeaux aux effectifs réduits. Les autres partent alors en transhumance vers le sud où les ressources sont un peu moins rares et où les pluies de *gataaje* arrivent plus tôt.

Les unités spatiales : les pâturages. Huit types de pâturages sont distingués en fonction du changement des variables fonctionnelles et paysagères dans l'espace. Je reprends ici les termes en fulfulde pour les désigner.

Les pâturages de colline :

- Le **ferlo** (pl. : *perde*) est un pâturage de zone de collines sous savane arborée ou arbustive. Situé sur les pentes, composé de sols rocheux ou de latérite gravillonnaire, il s'assèche vite et n'est utilisé qu'en saison pluvieuse (*ndungu*), où il constitue un des pâturages principaux.

Photographie 1 : Un ferlo à Diarakorosso en début de saison des pluies



(A. Gonin, mars 2013)

- Le **fukkaawo** (pl. : *fukkaaje*) est un pâturage situé en hauteur sur des surfaces planes, là où les cuirasses affleurent. Les arbres et arbustes, moins nombreux, zèbrent les grandes étendues herbeuses qui occupent la majorité du *fukkaawo*. Des termitières en forme de champignon, d'une trentaine de centimètres de hauteur, parsèment ces étendues. Après chaque pluie, le sol du *fukkaawo* regorge d'eau, mais il s'assèche ensuite très vite. Seules des flaques d'eau (*parkoji*) subsistent et permettent l'abreuvement des animaux. Ce pâturage n'est utilisable qu'en saison des pluies (*ndungu*) ; il est cependant moins recherché que les *ferlo*.

Photographie 2 : Un *fukkaawo* à Samorogouan en début de saison de pluies



(A. Gonin, mai 2013)

Les pâturages de plaine :

- Le *seeno* (pl. : *ceene*) est un pâturage de plaine sèche, sablonneuse, sous savane arborée ou arbustive. Il est recherché en toute saison mais très vulnérable aux défrichements. Il s'assèche vite après les pluies.

Photographie 3 : Un *seeno* à Mangodara en début de saison des pluies



(A. Gonin, mars 2013)

Les pâturages de zone de culture :

- Les **gese** (sg. : *gesa*) désigne en fulfulde les champs cultivés. Ils constituent le pâturage principal de la saison sèche et froide (*dabbude*), quand les récoltes sont effectuées. Les animaux pâturent alors les résidus de récolte (*nyayle*) : tiges de mil, maïs, sorgho, coton, niébé, capsules de coton... Le risque de dégâts dans les cultures est très important car en début de saison, les champs récoltés jouxtent les champs non récoltés.

Photographie 4 : Pâturage dans les résidus de récolte en saison sèche et froide



(A. Gonin, janvier 2012)

- Les **coyde** (sg. : *soynere*) sont les jachères. C'est un des principaux pâturages durant toute la saison des pluies (*ndungu*). Le risque de dégâts dans les champs peut être important car les jachères sont souvent encerclées par les cultures.

Photographie 5 : Une jachère à Diarakorosso en début de saison des pluies



(A. Gonin, mars 2013)

- Les **guube** (pl. : guyfan) ne sont pas des pâturages à proprement parler. Ce sont des reliques arborées ou arbustives denses qui forment un lacs de brousse entre les champs. La végétation n'y est pas appréciée par les bovins. Par contre, ce sont des espaces de circulation entre les champs très importants durant la campagne agricole pour aller d'un pâturage à un autre ou à un point d'abreuvement.

Photographie 6 : Un *guyfan* à Baré en début de saison des pluies



(A. Gonin, juin 2012)

Les pâturages de zones inondables et de bas-fonds :

- Les *bolaawo* et le *bomboru* sont des pâturages sous savanes arborées ou arbustives. Les sols argileux retiennent l'eau longtemps dans des petites mares. Ces pâturages sont rapidement inondés en saison des pluies. Ils ne sont utilisés qu'en saison sèche et chaude (*ceedu*), et de manière occasionnelle car le fourrage y est de qualité médiocre.

- Les *cofofo* (sg. : *cofol*) sont des pâturages de bas-fond sous formation ripicole. Ils sont très utilisés en début et fin de saison des pluies (*yaamde* et *gaataje*) ; durant la saison des pluies ils sont généralement inondés. Ils constituent une grande partie de l'année la zone principale d'abreuvement grâce aux étendues d'eau qui demeurent dans les marigots (*yayre*).

Photographie 7 : Un cofol à Baré en début de saison des pluies



(A. Gonin, juin 2012)

Figure 2 : La typologie des pâturages des Peuls de l'Ouest

Pâturages de colline			Pâturages de plaine		Pâturage de zones inondables et bas-fonds	
Ferlo	Fukkaawo	Ferlo	Seeno Guyfan	Gesa (résidus de culture) Soynere (jachères)	Bolaawo Bomboru	Cofol
		Sols gravillonnaires		Sols sablonneux, argileux		Sols argileux
Saison des pluies			Toute l'année	Saison sèche et froide après les récoltes	Saison chaude (occasionel)	Début/fin saison des pluies

D'après Vall et Diallo, 2009

Les types de parcours : des unités spatio-temporelles. Les parcours sont une combinaison des unités spatiales (pâturages) et temporelles (saisons). « A la notion de temps se superpose celle de l'espace pour former ainsi un tout, difficilement dissociable quand on cherche à comprendre l'organisation spatio-temporelle de la conduite des troupeaux au pâturage » (Vall et Diallo 2009, p. 128). Les parcours s'inscrivent dans tel ou tel pâturage selon la saison considérée, en fonction de l'état du fourrage, de l'eau, des risques de dégâts. Vall et Diallo les présentent comme des « chaînes de pâturages » (2009, p. 131). Considéré du point de vue des Peuls, un parcours est donc une séquence spatio-temporelle qui combine selon la saison, à l'échelle d'une journée et d'un terroir, ou à l'échelle d'une région et de plusieurs semaines, différents types de pâturages

de la meilleure façon possible pour l'alimentation des animaux. Les parcours sont hiérarchisés par les éleveurs selon leur intérêt.

Tableau 6 : Les parcours selon les Peuls. Des unités spatio-temporelles

Type d'espace Saison	Pâturage des zones de collines		Plaine sèche	Pâturage des zones inondables ou de bas-fonds			Pâturage des zones de culture	
	<i>Ferlo</i>	<i>Fukkaawo</i>	<i>Seeno</i>	<i>Cofol</i>	<i>Bolaawo</i>	<i>Bomboru</i>	<i>Soynere</i>	<i>Gesa</i>
<i>Gataaje</i> Début de saison des pluies (mai-juin)	+	-	++	+++	-	-	++	++
<i>Ndungu</i> Saison des pluies (juil-sept)	++ +	++	++	+	-	-	+++	-
<i>Yaamde</i> Début des récoltes	++	+	++	+++	+	-	++	+
<i>Dabbude</i> Saison sèche et froide (nov-fev)	+	-	++	+	-	-	-	+++
<i>Ceedu</i> Saison sèche et chaude (mars-avril)	++	-	++	+	+	+	+	++

+++ : parcours principal ; ++ parcours secondaire ; + parcours ayant peu d'intérêt ; -parcours sans intérêt ou impossible

Source : Vall et Diallo, 2009

Ces types de parcours se retrouvent dans le terroir d'attache et dans les terroirs de transhumance.

Conceptualiser le rapport à l'espace des éleveurs : territorialités du pastoralisme

Les savoirs locaux : une meilleure prise en compte de la spatialité du pastoralisme. Les catégories cognitives peules sont des clés pour comprendre la spatialité du pastoralisme, c'est-à-dire la manière dont les pasteurs, par leurs pratiques, inscrivent leur activité dans l'espace et la manière dont ils se représentent l'espace de leurs pratiques. Les représentations peules de l'espace sont construites à partir des contraintes et des ressources qu'ils rencontrent pour la

conduite des troupeaux. Elles sont immédiatement opératoires pour comprendre « l'espace d'action » des pasteurs : les variables paysagères et fonctionnelles utilisées pour définir les différents types de pâturage et de saison sont celles qui sont utiles aux pasteurs pour régler leurs pratiques. Dans le contexte des campagnes africaines, un espace d'action (*action space*) peut être défini comme « la distribution géographique et temporelle de l'ensemble des ressources et des contraintes locales et lointaines que les individus exploitent et surmontent pour tenter de survivre et d'améliorer leurs vies » (Painter *et al.* 1994, p. 452). L'espace d'action d'un groupe particulier ne peut donc pas être défini a priori. Il n'est pas tout entier contenu dans un territoire administratif (commune, région, pays) ou dans un terroir villageois. Il décrit l'ampleur, l'organisation, l'inscription dans l'espace des pratiques d'un groupe social donné. Les parcours pastoraux peuvent être compris comme les espaces d'action des pasteurs peuls. Ils recouvrent une pratique, la conduite des troupeaux, dont la forme géographique et temporelle est façonnée par la volonté des pasteurs de valoriser des ressources (fourrage, eau...) et de surmonter des contraintes (cultures...) elles-mêmes variables dans le temps et l'espace. Les catégories idéelles construites par les Peuls rendent compte des différentes composantes de leur espace d'action. Les catégories construites par les experts sont dans une certaine mesure disjointes des pratiques pastorales car « elles ne prennent pas en compte la manière dont [les éleveurs] pensent et exploitent leurs territoires pastoraux » (Vall, Diallo 2009, p. 124). Le géographe a donc tout intérêt à utiliser les catégories des Peuls sur l'espace et le temps pour comprendre la spatialité du pastoralisme et son évolution face à la réduction des pâturages. On répond ainsi au vœu de Rettaillé (2005) qui souhaite que les scientifiques prennent mieux en compte la pratique de l'espace. En utilisant les catégories des acteurs fondées sur leurs usages, on réduit le décalage entre la manière dont l'espace est pratiqué et la manière dont il est formalisé.

« *Les espaces mobiles* » des pasteurs peuls : des espaces construits. Les espaces d'actions des Peuls se transforment au fil du cycle des saisons pour reprendre des formes similaires chaque année : tel pâturage (unité spatiale) est utilisé régulièrement à telle saison (unité temporelle), selon un type de parcours (unités spatiotemporelles). L'espace d'action des pasteurs est donc mouvant, il change de configuration au gré des saisons. On peut le qualifier « d'espace mobile », que Rettaillé définit comme « un espace de l'usage, perpétuellement recomposé » (2005, p. 176). Rettaillé a construit ce concept qui lui est propre pour mieux appréhender la « spatialité africaine » qui désigne pour lui « la manière dont les sociétés [en l'occurrence les pasteurs sahéliens] sont avec l'espace par une combinaison de leur travail sur l'espace et dans l'espace » (2005, p. 182). La spatialité africaine qu'évoque Rettaillé a été construite par les éleveurs sur des espaces de faible peuplement. Dans ce contexte, les pratiques

peuvent se déployer librement, en fonction des contraintes et des ressources propres au pastoralisme. Quand la pression foncière est faible, il est possible de ne tenir compte qu'à la marge des autres activités (au premier rang desquelles l'agriculture). La variable fonctionnelle « risque de dégâts dans les champs » est bien un élément important de la construction des parcours par les Peuls. Mais tant que les champs restent ponctuels et la brousse largement étendue, cette variable n'est pas la plus déterminante pour les pasteurs. Comme les catégories le laissent entrevoir, l'espace défini par les Peuls est fluide, constitué pour chaque moment de l'année de pâturages et de points d'abreuvement mis en réseau par les mobilités des troupeaux. Les limites sont floues, imprécises, il n'y a pas de marque d'appropriation matérielle, visible des pâturages. Les parcours des pasteurs peuvent donc être assimilés dans une certaine mesure à des « espaces mobiles » caractéristiques de la « spatialité africaine ». Dans une certaine mesure seulement, car si l'on prend en compte une échelle de temps plus large que le cycle annuel du calendrier pastoral, l'augmentation de la pression démographique depuis cinquante ans dans l'Ouest du Burkina a participé au changement de la spatialité pastorale. Sur le temps long, on peut émettre l'hypothèse d'une moins grande « mobilité » de la spatialité pastorale.

La spatialité peule à l'épreuve de la densification : la fragilité des territorialités pastorales. La densification de l'Ouest du Burkina Faso et la pression foncière croissante amènent une nouvelle question qui justifie une problématique sur la place de l'élevage et des éleveurs. Comment la spatialité du pastoralisme se superpose-t-elle/ s'emboîte-t-elle/ se confronte-t-elle aux spatialités d'autres usages du même espace physique, par exemple la spatialité de l'agriculture ? Dans le nouveau contexte de forte pression, la spatialité peule semble fragile. Cette fragilité tient peut être au fait que les espaces de parcours, tels qu'on les conçoit à travers les catégories spatiotemporelles des pasteurs, ne constituent pas une territorialité dans le sens plein du terme. Dans un sens plutôt francophone du terme, la territorialité peut être comprise comme « le rapport d'une société à un territoire [...] qui s'imprime dans un registre de valeurs culturelles et sociales, mémorielles et symboliques » (Di Méo 2003). En ce sens « le concept de territorialité désigne l'ensemble des relations socio-spatiales qui dérivent et résultent des modes de gestion des ressources, des actions, pratiques mobiles, intentions, ressorts, genèses, histoires particulières et attendus cognitifs qui accompagnent la construction et/ ou la production des territoires » (Gautier 2011). C'est une acception du terme proche de celle de Debardieux (2009). La fréquentation cyclique et régulière des pâturages, la connaissance fine que les pasteurs en ont, l'exploitation des ressources, aboutissent à des formes d'appropriation des espaces de parcours par les Peuls dont témoignent les catégories cognitives qu'ils ont élaborées pour les désigner. Les espaces d'action (ou espaces de pratique) sont le substrat des territorialités. Mais les relations des pasteurs à leur territoire restent dans des registres symboliques, culturels,

sociaux et affectifs. Elles ne s'impriment pas de façon matérielle dans l'espace. L'appropriation des pasteurs n'est pas marquée, pas visible, pas signifiée aux autres usagers. Ainsi, la spatialité pastorale est loin d'être une forme de territorialité dans le sens strict, et plutôt anglo-saxon du terme : « l'organisation et l'exercice du pouvoir, légitime ou non, sur des parties de l'espace » (Agnew 2010b). De fait, les pasteurs de l'Ouest du Burkina n'exercent aucun pouvoir sur les espaces de parcours qu'ils fréquentent, contrairement aux Peuls du Nord Cameroun par exemple (Dongmo *et al.* 2012). Ils ne délimitent pas leurs espaces pour en protéger l'accès (chapitre 5). La spatialité du pastoralisme dans l'Ouest n'est donc qu'une territorialité incomplète et fragile dans un contexte d'accentuation de la pression sur les ressources. C'est ce que je vais démontrer en analysant l'évolution des spatialités pastorales à l'échelle locale.

La prise en compte des savoirs locaux pour définir les territorialités des éleveurs offre un outil efficace pour appréhender la manière dont le recul des parcours impacte les pratiques quotidiennes. J'applique cet outil au recul des pâturages à Samorogouan pour tenter de comprendre ses conséquences pour les éleveurs de cette commune.

2.2 L'évolution de la géographie des parcours à l'échelle locale

L'analyse de l'évolution de l'occupation des sols à l'échelle locale dans l'un des trois terrains d'enquêtes, Samorogouan, permet de formaliser des types de changements majeurs dans la géographie des parcours qui sont ensuite repérables ailleurs.

2.2.1 L'analyse de la diminution des espaces de parcours dans la zone pastorale de Samorogouan

Samorogouan est situé dans la province du Kéné Dougou, à environ cent-vingt kilomètres à l'ouest de Bobo-Dioulasso (carte 2). Le choix de la zone pastorale pour l'étude des changements d'utilisation des sols à l'échelle locale se justifie par deux raisons. Premièrement, Samorogouan est représentatif des zones pionnières de l'Ouest du Burkina. Les dynamiques pionnières se sont développées à partir du milieu des années 1980 et sont toujours actives aujourd'hui. Samorogouan est au cœur d'un des deux derniers fronts pionniers de l'Ouest burkinabè, celui des marges occidentales. Les espaces de parcours ont fortement diminué, mais il en reste encore beaucoup : ces pâturages résiduels sont donc un enjeu fort dans un contexte régional où la pression sur les ressources pastorales est généralement plus forte qu'à Samorogouan. Deuxièmement la zone pastorale est officiellement dédiée à l'élevage, et les activités agricoles sont censées y avoir une extension très limitée. Alors que le Ministère des Ressources Animales (MRA) réactualise ses projets de développement de l'élevage dans la zone, le taux d'occupation des champs en saison des pluies est une donnée très discutée et fortement politisée, à l'échelle

locale et nationale. Il n'y avait jusqu'à présent qu'une seule estimation du taux d'occupation des champs dans la zone pastorale. En présentant mes propres résultats, j'espère ainsi contribuer aux débats en cours sur l'avenir de la zone pastorale.

Samorogouan, un front pionnier depuis le milieu des années 1980. Samorogouan a toutes les caractéristiques typiques des espaces pionniers de l'Ouest. Entre 1985 et 2006, la commune a connu un accroissement démographique particulièrement élevé de 4,75% par an en moyenne⁵³. Durant ces vingt années, la densité de population a triplé, passant de 11,5 hab/km² à 30 hab/km². Outre un solde naturel élevé comme partout au Burkina, la croissance a surtout été alimentée par des migrations, essentiellement agricoles. Elles ont commencé à être massive à partir de 1984, année de grande sécheresse au Sahel. Par la suite, elles n'ont cessé de prendre de l'ampleur : on a compté environ 3000 nouveaux migrants agricoles et 1000 migrants éleveurs entre 1981 et 1985 ; ils étaient 14 000 nouveaux migrants agricoles et 3000 nouveaux migrants éleveurs installés entre 1996 et 2002 (Nelen *et al.* 2004). Ici comme ailleurs dans un contexte d'agriculture extensive, la croissance démographique a alimenté les défrichements agricoles. La large diffusion du coton, dont Samorogouan est la deuxième commune productrice de la province derrière Kourouma, a également contribué à l'extension des superficies cultivées. La croissance du cheptel local s'est conjuguée aux défrichements agricoles pour faire augmenter la pression sur les espaces de parcours. De nombreux éleveurs, essentiellement peuls, sont arrivés depuis le début des années 1980 avec leurs troupeaux, attirés par le projet de zone pastorale. Comme ailleurs, la croissance du cheptel a également connu une impulsion décisive au début des années 1990 avec le développement de l'agro-élevage. Toutain (1979) estimait à 1200 les effectifs de bovin à Samorogouan à la fin des années 1970 ; il y avait 32 000 bovins en 2000⁵⁴, alors que les capacités fourragères de la zone pourraient en supporter seulement 25 000 têtes (Nelen *et al.* 2004). 65% du cheptel appartiendrait aux Peuls (*ibid.*). Ces chiffres sont à prendre avec précaution car il s'agit d'estimations et non réellement de comptages ; ils sont toutefois les seuls disponibles. Cela correspondrait à une croissance moyenne du cheptel local de 10% par an depuis quarante ans. L'augmentation du cheptel n'a toutefois pas été régulière, certaines années on a pu observer des diminutions (maladies, départ des éleveurs...). Pour tenter de mieux appréhender la pression sur les parcours et ses conséquences pour les éleveurs, une analyse des changements d'utilisation des sols a été menée par des méthodes de télédétection.

Une classification basée sur les catégories spatiales peules. Mon analyse par télédétection a pour fondement la comparaison de l'occupation des sols telle qu'elle est perceptible sur des

⁵³ INSD

⁵⁴ Plan communal de développement de Samorogouan, reprenant l'Enquête National sur les Effectifs du Cheptel (ENEC) menée par les services du Ministère des Ressources Animales.

images Landsat 5 en 1986 et 2010. Une classification supervisée par maximum de vraisemblance a été réalisée sur chacune des deux images. Comme l'atteste la revue bibliographique du corpus d'articles sur les changements d'occupation des sols en zones rurales subsahariennes (tableau 5), c'est la méthode la plus couramment utilisée. Mais contrairement aux démarches exposées dans ces articles et à celle adoptée pour la classification à l'échelle régionale, la définition a priori de classes d'occupation des sols ne fut pas inspirée par les nomenclatures scientifiques occidentales. J'ai utilisé la typologie des pâturages des Peuls de l'Ouest du Burkina (Vall et Diallo 2009) pour définir les catégories que la classification supervisée devait faire ressortir. Ainsi, cinq classes ont été définies a priori : *fukkaawo* et *ferlo* (pâturages de collines réunis en une seule classe car très similaires), *seeno* (pâturages de plaines), *cofol* (pâturages de bas-fonds), *gesa* (champs cultivés) et eau libre. Pour l'image de 2010, des échantillons test ont été tracés à l'aide de relevés GPS issus des observations de terrain avec les pasteurs peuls, complétés avec les images de Google Earth disponibles. Pour l'image de 1986, les échantillons test ont été élaborés à l'aide d'une photographie aérienne de la zone de Samorogouan en 1986. Une vérification visuelle a été réalisée en superposant la classification issue de l'image de 2010 aux images de Google Earth et celle de 1986 à la photographie aérienne à une échelle d'environ 1 :15 000. Les résultats ont été jugés très satisfaisants. Les deux classifications ont finalement été superposées dans un logiciel SIG (Système d'Information Géographique), Arc Gis 10. La superposition a fait apparaître six classes : les trois catégories de pâturage (*ferlo* et *fukkaawo*, *cofol*, *seeno*) n'ayant pas changé d'usage entre 1986 et 2010, les champs n'ayant pas changé d'usage entre 1986 et 2010, les champs en 1986 devenus des pâturages en 2010 et les pâturages en 1986 devenus des champs en 2010 (carte 12). Le succès de la classification de Samorogouan par rapport à celle menée à l'échelle régionale peut s'expliquer par trois facteurs :

- La classification locale concernait une zone beaucoup plus réduite et donc plus homogène que la classification des images satellite à l'échelle régionale. La classification a été réalisée pour une zone de 125 000 ha. On se situe dans les ordres de grandeur moyens de ce type d'étude (tableau 5).
- A Samorogouan, les contrastes entre les différents types de couverture de sol sont très marqués. Les *fukkaawo* et *ferlo* dans le sud de la zone se distinguent très nettement. Les *seeno* sont sous un couvert forestier plus dense qui contraste avec les champs sous parc arboré.
- Enfin, je connaissais très bien la zone pour l'avoir régulièrement parcourue à pied et en moto. J'ai pu ainsi choisir avec beaucoup de soin les échantillons, dont la qualité conditionne celle de la classification supervisée (Girard et Girard 2010).

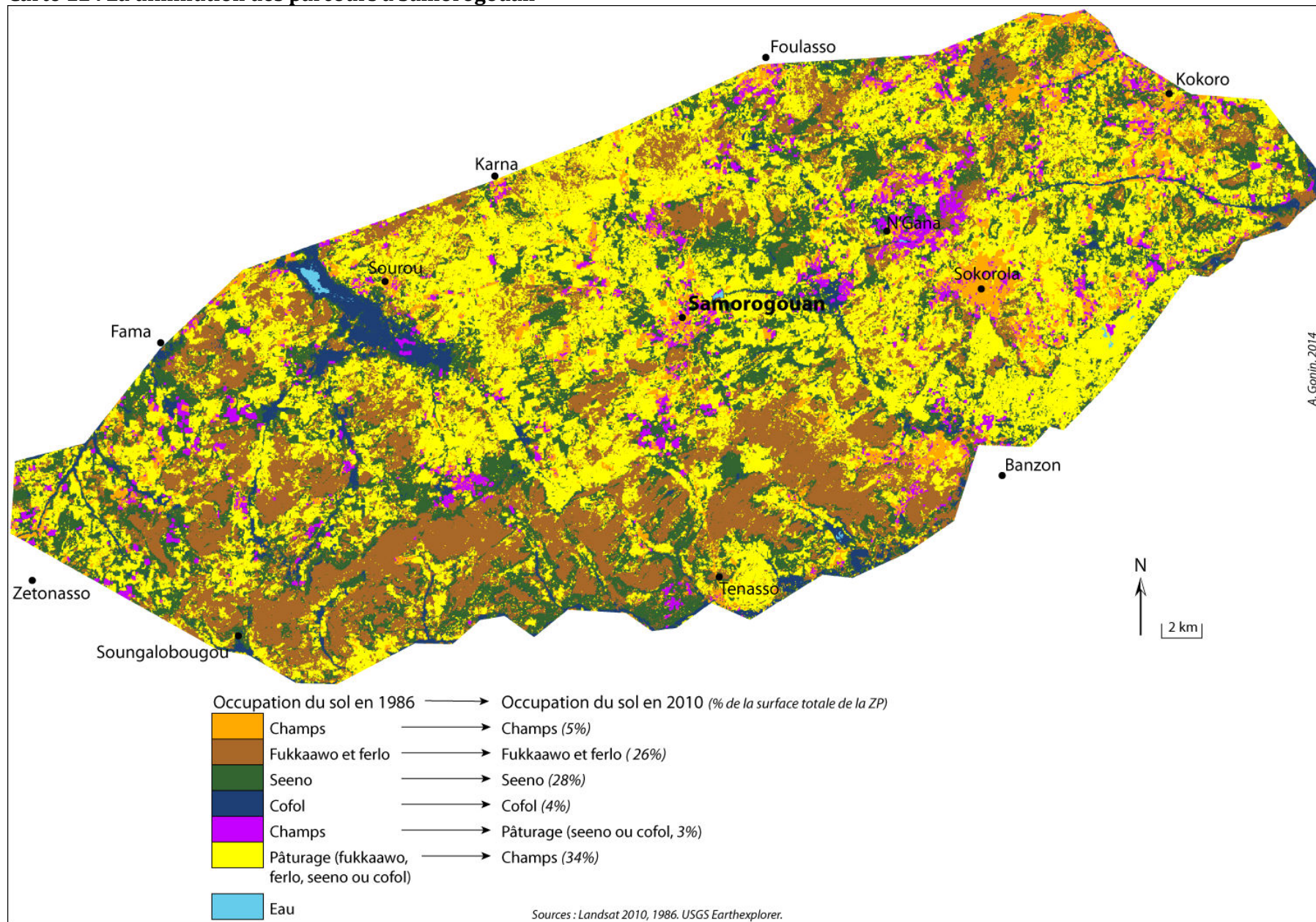
Résultats quantitatifs. A l'ouverture du front pionnier à Samorogouan, en 1986, les superficies cultivées représentaient 8% des 125 000 ha de la zone pastorale. En 2010, elles s'élevaient à 39% de la zone. Dans le même temps, l'ensemble des pâturages (*ferlo, fukkaawo, seeno et cofol*) diminuaient de 92% à 61% de la zone. Ainsi, en vingt-quatre ans, un tiers de la zone pastorale a été défrichée. Si tant est qu'une comparaison avec des régions au contexte très différent ait un sens, le rythme de diminution des espaces de parcours à Samorogouan est très élevé par rapport aux autres cas d'étude (tableau 5). Toutefois, ces résultats ne sont pas du tout en accord avec l'autre estimation disponible jusqu'ici. En interprétant des données de la Direction des Aménagements Pastoraux et du Foncier (DAPF), Nelen et al. (2004, p. 16) estimaient que 40% de la zone pastorale était occupée en 1999 par des superficies emblavées ou des jachères courtes. Il s'agit d'une extrapolation à partir du nombre de ménages agricoles installés dans la zone. En 1999, 3300 ménages étaient installés dans la zone. Selon Nelen et al., ils cultivaient environ 52 500 ha. En prenant un taux de croissance de 5% par an du nombre de personnes installées dans la zone, ils estimaient qu'en 2010, 78% de la zone pastorale serait occupée par des champs, soit le double du taux d'occupation obtenu par analyse d'image satellite. Nelen et al. ne donnent pas de détails sur leurs calculs, il est donc difficile de critiquer leur résultat. Il est probable qu'ils aient surestimé les superficies cultivées par chaque ménage.

Au-delà des résultats quantitatifs de changement d'occupation des sols, il est important de spatialiser les données issues des classifications pour percevoir les changements dans la géographie pastorale de la zone de Samorogouan.

2.2.2 Pression sur les parcours et difficultés de conduite des troupeaux

L'usage des catégories peules d'occupation du sol permet d'aller plus loin que d'autres études de télédétection sur les changements d'occupation du sol (tableau 5) dans la discussion des résultats du traitement des images satellite. En spatialisant les résultats et en utilisant les critères d'appréhension des espaces de parcours des Peuls, je tenterai de répondre à cette question : qu'est-ce que le recul des espaces de parcours implique pour les pasteurs ?

Carte 12 : La diminution des parcours à Samorogouan



Diminution des surfaces et diminutions saisonnières du fourrage. A Samorogouan, 34% de la zone pastorale a changé d'usage en passant de pâturages à champs, soit près de 40 000 hectares. 58% des pâturages disparus entre 1986 et 2010 sont des *seeno*, 21% sont des *fukkaawo* et 21% des *cofol*. La majeure partie ont disparu dans le nord et l'est de la zone pastorale (carte 12). A Samorogouan, les *seeno* sont des pâturages de plaine sous forêts claires, aux sols argilo-sableux. Ils peuvent être pâturés en toute saison (tableau 6). Mais les sols étant relativement fertiles, les *seeno* sont très facilement défrichés et mis en culture pour les céréales ou le coton en saison des pluies. Pour les pasteurs, la transformation des *seeno* en champs cultivés est de façon évidente une perte de fourrage en saison des pluies. Les *seeno* étaient également des pâturages importants durant la saison sèche et chaude (*ceedu*), notamment par l'émondage des arbres pour le fourrage aérien. Les champs qui ont remplacé les *seeno* ne fournissent pas, durant *ceedu*, autant de fourrage qu'en fournissaient les *seeno* : les résidus de récoltes ont quasiment disparu et il y a dans les champs moins d'arbres pour le pâturage aérien. Le raccourcissement des temps de jachère (*soynere*) pose des problèmes similaires à la disparition des *seeno* car les deux types de pâturages sont utilisés de façon semblable au fil des saisons. Les *cofol*, dans les bas-fonds, sont le deuxième type de pâturages le plus touché par la mise en culture. Au nord de Bazon, un grand *cofol* a disparu avec l'aménagement de rizières. Au nord-ouest de la zone pastorale, à Sourou, et au sud, à Tenasso, de grands *cofol* subsistent (carte 12). Mais ils sont peu à peu grignotés par les cultures maraîchères de contre-saison. La disparition des *cofol* est une perte d'un fourrage surtout utilisé au début (*gataaje*) et à la fin (*yaamde*) de la saison des pluies. Toutefois, dans la rizière de Bazon par exemple, les résidus de riz offrent une nouvelle source de fourrage très appréciée des troupeaux après chaque récolte. A l'inverse, les *ferlo* et *fukkaawo*, pâturages de colline sur sols caillouteux ou gravillonnaires n'ont été touchés qu'à la marge par l'extension des champs. Leurs sols sont peu propices à l'agriculture. C'est seulement dans les terroirs saturés que les champs remontent peu à peu le versant des collines, ce qui n'est pas le cas à Samorogouan. Une bande de *ferlo* et de *fukkaawo* occupe tout le sud et l'ouest de la zone pastorale (carte 12). Elle constitue un vaste espace de pâtures pour l'hivernage (*ndungu*), remarquable à l'échelle régionale par sa superficie. Enfin, un type de ressources fourragères a augmenté avec l'extension des surfaces cultivées : les résidus de récoltes (*nyayle*) à la fin de l'hivernage (*yaamde*) et au début de la saison sèche et froide (*dabbude*). C'est une ressource essentielle, très appréciée des troupeaux et largement disponible à Samorogouan à cette saison.

Fragmentation des parcours et difficultés d'accès aux ressources. Au-delà de la diminution des surfaces et donc du fourrage, la fragmentation des parcours, c'est-à-dire l'émiettement des espaces de pâture pose problème aux éleveurs. Caillault et al. (2012) montrent bien dans la boucle du Tuy comment la fragmentation des brousses par les champs caractérise la première

phase du front pionnier, avant que les blocs de cultures se rejoignent dans une deuxième phase et que les champs deviennent continus, les brousses ne subsistent plus qu'à l'état de résidu. Le sud de la zone pastorale de Samorogouan est toujours dans la première phase, le nord à l'entrée de la deuxième. A certaines saisons, principalement pendant l'hivernage (*ndungu et yaamde*), les pâturages peuvent se trouver isolés les uns des autres par les champs cultivés. Les parcours sont des séquences spatio-temporelles qui combinent différents types de pâturages de la meilleure façon possible pour l'alimentation des animaux ; à l'échelle locale, la fragmentation des pâturages empêche donc ces combinaisons. Les parcours locaux sont des réseaux de pâturages dont les nœuds seraient les grands pâturages et les points d'abreuvement associés dans les collines (*ferlo, fukkaawo*) les plaines (*seeno*), les bas-fonds (*cofol*) ; les liens du réseau seraient les pistes à bétail à travers les zones de culture empruntant principalement les *guyfan* (lacis de brousses résiduelles entre les champs) et *soynere* (jachères). Le recul des pâturages met à mal ces réseaux qui sont les supports des parcours. Non seulement les nœuds (les grands pâturages) diminuent ; mais les liens entre ces nœuds sont coupés par les champs qui obstruent les pistes pour le passage des animaux. La fragmentation s'opère lorsque, dans les zones de culture, l'entrelacs des brousses résiduelles est déchiré par les champs. Ainsi, le raccourcissement des durées de jachères (*soynere*) et la mise en culture des reliques arborées denses (*guyfan*), espaces de faible superficie mais essentiels pour assurer la liaison entre les pâturages les plus grands, a un impact bien plus important sur les parcours que leur simple disparition en tant que superficies fourragères. Sur la carte 12, on observe différents stades de fragmentation des parcours. Au sud de la zone pastorale, les vastes *ferlo* et *fukkaawo* ne sont que faiblement pénétrés par les champs. En hivernage (*ndungu*) ils forment un espace de parcours quasiment continu. Dans toute la partie est de la zone pastorale, il reste beaucoup de pâturages en plaine (*seeno*) et sur les collines (*ferlo et fukkaawo*). Mais ceux-ci sont très fragmentés par les cultures qui s'insinuent entre eux et qui, en hivernage, gênent la circulation des troupeaux de l'un à l'autre. Enfin, un troisième cas de figure est représenté au nord de la zone, entre Samorogouan, Sourou et Foulasso. L'espace est majoritairement cultivé, les pâturages sont très réduits.

Le tableau 7 synthétise les difficultés liées à la fragmentation des parcours selon les saisons (lecture en ligne) et les types de pâturages (lecture en colonne). En lisant le tableau en ligne, il apparaît clairement que c'est lors de l'hivernage (*ndungu*) et les récoltes (*yaamde*) que les pasteurs ont le plus de difficultés à avoir accès aux pâturages, et notamment aux principaux d'entre eux (*ferlo, soynere, cofol*). Les champs sont alors cultivés et ne peuvent pas être traversés par les troupeaux. Ce sont les périodes durant lesquelles les pâturages sont les plus isolés les uns des autres. Il est par exemple potentiellement difficile pour les animaux de rallier les *ferlo* des collines et les *soynere* des plaines. Pourtant, s'ils sont associés dans les parcours, les fourrages

que ces deux types d'espaces offrent sont très complémentaires pour la nutrition des bovins (Dongmo *et al.* 2012). Bien souvent, les animaux doivent pourtant être cantonnés durant tout l'hivernage dans un *ferlo* entouré par les champs, comme c'est le cas pour les *ferlo* du nord de la zone pastorale (carte 12). S'agissant de l'abreuvement, les animaux peuvent avoir accès durant la saison des pluies aux flaques résiduelles (*parkoru*) et aux mares de plaine (*nabbere*) qu'ils trouvent un peu partout. Mais les problèmes se posent dès la fin de la saison des pluies. L'eau de surface disparaît sauf dans les lits des marigots dans les bas-fonds (*yayre*). Les bas-fonds peuvent être difficilement accessibles jusqu'à ce que les récoltes soient entamées. Par exemple, les animaux sur le *ferlo* au nord de Samorogouan doivent traverser un espace cultivé pour aller s'abreuver à une retenue d'eau deux kilomètres plus au sud. Un couloir de passage a été aménagé, mais il est souvent obstrué.

Tableau 7 : A quelles saisons et sur quels pâturages les pasteurs rencontrent-ils des difficultés pour accéder aux parcours ?

Types de pâturage Saison	Collines		Plaines	Zones de culture			Bas-fonds
	Ferlo	Fukkaawo	Seeno	Guyfan	Soynere	Gesa	Cofol
Gataaje (<i>début de l'hivernage, quand les pluies ne sont pas encore installées</i>)	+	-	++	+	++	++	+++
Ndungu (<i>hivernage</i>)	+++	++	++	+	+++		+
Yaamde (<i>fin de la saison pluvieuse, début des récoltes</i>)	++	+	++	+	++	+	+++
Début dabbude (<i>saison sèche et froide ; les récoltes sont en cours</i>)	+	-	++	+	-	+++	+
Fin dabbude (<i>saison sèche et froide ; les récoltes sont terminées</i>)	+	-	++	+	-	+++	+
Ceedu (<i>saison sèche et chaude</i>)	++	-	++	+	+	++	+

Accessibilité :

	Toujours difficile
	Souvent difficile
	Parfois difficile
	Pas de difficulté d'accès
	Pâturage impossible
+++	Parcours principal
++	Parcours secondaire
+	Parcours ayant peu d'intérêt
-	Parcours sans intérêt

Source : Vall et Diallo 2009, entretiens, observations

Durant le reste de l'année, la fragmentation des parcours se fait moins sentir et les pâturages principaux sont facilement accessibles. Seul l'accès à l'eau dans bas-fonds pose problème. C'est ce que l'on observe en lisant le tableau en colonne. Les pâturages de bas-fonds (*cofol*), pourtant essentiels, apparaissent comme les plus difficilement accessibles tout au long de l'année. Du riz

peut y être semé dès les premières pluies (*gataaje*). Durant l'hivernage (*ndungu*) ils sont inondés. Tant que les récoltes ne sont pas faites (*yaamde, dabbude*) ils peuvent être inaccessibles. Enfin, durant les saisons sèches (*dabbude* et *ceedu*), les cultures maraichères peuvent gêner ponctuellement l'accès des troupeaux aux marigots (*yayre*). C'est le cas par exemple à Tenasso pour accéder à la rivière Pindia qui fait la limite sud de la zone pastorale ou par endroits autour du bas-fond de Sourou (carte 12). La lecture en colonne du tableau 7 montre enfin la vulnérabilité des petits pâturages de plaine (*guyfan* et *soynere*), les plus facilement fragmentés et isolés à très grande échelle. A l'échelle du terroir, leur émiettement a des conséquences sur l'accessibilité des pâturages les plus importants, *ferlo, fukkaawo* et *seeno*.

Multiplication des champs et risques de dégâts. Après la diminution du fourrage et les problèmes d'accessibilité, la multiplication des risques de dégâts est la troisième conséquence concrète du recul des parcours pour les éleveurs. Les risques de dégâts sont très ponctuels dans le temps et l'espace, mais ils posent d'importants problèmes sur certains parcours stratégiques. Les dégâts aux cultures sont un risque présent durant toute la campagne agricole, mais les enquêtes de terrain montrent qu'il se réalise de façon très fréquente durant *yaamde*, au début des récoltes (tableau 8). Les cultures sont alors mûres et très appétissantes pour les animaux alors que par ailleurs, le fourrage commence à diminuer. C'est lorsque les troupeaux sont dans les zones de cultures (*soynere, guyfan* et *gesa*) que les dégâts sont les plus fréquents. Contrairement aux pâturages des collines, ces espaces sont enchevêtrés dans les espaces de culture. De superficie réduite, ils nécessitent une surveillance accrue des troupeaux pour que ceux-ci ne pénètrent pas dans les champs. Les grands troupeaux sont moins maniables. Ils ne peuvent pas pâturer dans ces zones à haut risque. Lorsqu'ils les traversent durant la saison des pluies, les dégâts sont fréquents. Lorsque les récoltes sont bien entamées, au début de la saison sèche (*dabbude*), les animaux rentrent dans l'espace agricole. Pour les champs qui ne sont pas encore récoltés (notamment les champs de coton), le risque de dégât est à son niveau le plus élevé. C'est la période où il y a les dommages les plus importants. Les dégâts surviennent généralement :

- avec les grands troupeaux, quand il n'y a pas assez de bergers pour les conduire ;
- avec les troupeaux conduits par des bergers inexpérimentés ou des enfants ;
- la nuit, quand les animaux ne sont pas parqués ou quand ils s'échappent de leur enclos ;
- lorsqu'un pâturage est très réduit et entouré de champs ;
- lorsqu'un champ est cultivé de façon isolée, au milieu d'un grand pâturage. Cela peut-être un champ « piège » qu'un agriculteur a semé pour provoquer ultérieurement un conflit intentionnel avec les éleveurs, afin de s'approprier un pâturage ou dans l'espoir de toucher une indemnité financière importante pour les dégâts causés.

Ainsi, le recul des parcours est non seulement une diminution des surfaces de pâturages qui entraîne une diminution du fourrage, mais également une fragmentation des espaces qui handicape les mobilités des troupeaux et un risque accru de dégâts dans les champs cultivés.

Tableau 8 : A quelles saisons et sur quels pâturages les éleveurs ont-ils le plus de risque d'occasionner des dégâts ?

Types de pâturage Saison	Collines		Plaines	Zones de culture			Bas-fonds
	Ferlo	Fukkaawo	Seeno	Guyfan	Soynere	Gesa	Cofol
Gataaje (début de l'hivernage, quand les pluies ne sont pas encore installées)	+	-	++	+	++	++	+++
Ndungu (hivernage)	+++	++	++	+	+++		+
Yaamde (fin de la saison pluvieuse, début des récoltes)	++	+	++	+	++	+	+++
Début dabbude (saison sèche et froide ; les récoltes sont en cours)	+	-	++	+	-	+++	+
Fin dabbude (saison sèche et froide ; les récoltes sont terminées)	+	-	++	+	-	+++	+
Ceedu (saison sèche et chaude)	++	-	++	+	+	++	+

Risques de dégâts dans les champs cultivés :

	Très élevé
	Elevé
	Faible
	Nul
	Pâturage impossible
+++	Parcours principal
++	Parcours secondaire
+	Parcours ayant peu d'intérêt
-	Parcours sans intérêt

Source : Vall et Diallo 2009, entretiens, observations

Conclusion du chapitre 2

La prise en compte des territorialités des éleveurs montre que le recul des pâturages a trois effets sur les pratiques de conduite des troupeaux : la fragmentation des parcours, l'augmentation du risque de dégâts dans les cultures et l'accentuation de la pression fourragère.

L'analyse des conséquences concrètes pour les éleveurs du recul des parcours montre qu'au-delà d'une simple diminution des espaces de pâture, on assiste à une fragilisation des territorialités pastorales. Le recul des pâturages n'est donc pas seulement un problème de réduction des superficies, comme la seule analyse à l'échelle régionale pourrait le faire croire. Il est à la fois une diminution des fourrages, une rupture des chaînes de parcours et l'augmentation des risques de dégâts. Ces trois résultats sont valables dans les autres terrains, comme les observations et les entretiens qui y ont été réalisés le laissent penser. Les analyses de changement d'occupation des sols à l'échelle locale complètent celles entreprises à l'échelle régionale dans le premier chapitre. En effet, à l'échelle locale, les difficultés apparaissent comme ponctuelles dans l'espace, selon les types de pâturages, et très variables dans le temps, selon la saison. L'emboîtement des deux échelles permet une compréhension fine de la place de l'élevage, au sens de son emprise spatiale puis de sa territorialité, dans une région sous pression foncière comme l'Ouest burkinabè.

Chapitre 3

Pression sur les parcours et recomposition des mobilités pastorales

Comment les mobilités pastorales évoluent-elles sous l'effet de la réduction des parcours ?

Sous l'effet de la réduction des parcours et de la fragilisation des territorialités pastorales, analysées dans les chapitres 1 et 2, les mobilités se recomposent. Je décris dans ce chapitre les évolutions en cours des mobilités locales puis des transhumances régionales. Pour ces deux types de mobilité, j'explique quelles sont les logiques qui ont prévalu dans les espaces ouverts puis comment les pratiques de mobilité changent sous l'effet de la pression sur les parcours.

3.1/ Des mobilités confinées dans les territoires locaux : un cheptel sédentaire sous pression

3.2/ La fragmentation des parcours de transhumance régionale

3.1 Des mobilités confinées dans les territoires locaux : un cheptel sédentaire sous pression

Je décris dans un premier temps les logiques des mobilités locales avant de voir comment celles-ci s'adaptent à la réduction des parcours. Les données proviennent des entretiens, questionnaires, cartographies participatives, suivis de troupeaux et observations dans les terroirs.

3.1.1 Les logiques des mobilités locales

Une revue de la littérature sur les mobilités locales permet de mettre en lumière les principaux critères utilisés pour caractériser les mobilités locales. Fort de cet éclairage méthodologique, je décris ensuite les mobilités locales dans les terroirs de l'Ouest du Burkina aux différentes saisons.

Caractériser les mobilités locales

Comment définir les mobilités locales ? Dans l'Ouest burkinabè, on distingue généralement éleveurs transhumants et sédentaires (Petit 2000, Augusseau 2007, Dongmo *et al.* 2012). Au moins deux objections peuvent être faites à cette classification. D'une part, quasiment aucun éleveur de l'Ouest burkinabè ne peut être qualifié de sédentaire car il y a très peu de troupeaux bovins qui restent toute l'année en stabulation ou dans des prairies clôturées. Je préfère donc employer l'expression de « mobilités locales » plutôt que de décrire des éleveurs « sédentaires », comme on le lit souvent. D'autre part, ces appellations sont des facilités de langage qui présentent le danger de réifier l'extrême diversité d'éleveurs et la grande fluidité des mobilités pastorales. Retailé (2003) préfère parler de « gradient » de mobilité, depuis les troupeaux en stabulation jusqu'à ceux qui nomadisent tout au long de l'année sans réel point fixe. On peut donc accepter ces termes si l'on considère qu'ils sont des points de repère dans le gradient des mobilités plutôt que de catégories strictement définies auxquelles chaque type d'éleveur peut être assimilé. La grande diversité des durées, des longueurs et des motivations des déplacements font que chaque éleveur se situe quelque part sur le gradient des mobilités entre « sédentarité » et « nomadisme », mais, dans l'Ouest du Burkina, aucun n'est strictement ni exclusivement sédentaire, transhumant ou nomade. Comment dès lors définir un groupe d'éleveurs sédentaires, ou, pour le dire plus précisément, un groupe d'éleveurs dont les mobilités sont locales ? Sur quels critères le distinguer d'un groupe de transhumants ? En considérant les mobilités d'un troupeau donné tout au long d'une année, on peut distinguer deux échelles de déplacements. D'une part, ceux qui se cantonnent à des déplacements locaux, d'autre part ceux qui partent en transhumance régionale. Mais à partir de quelle ampleur dans les

mobilités change-t-on d'échelle ? « L'espace d'action » d'un éleveur ne se limite que très rarement à son terroir villageois, contrairement aux agriculteurs (Painter *et al.* 1994). Les troupeaux parcourent au moins les pâturages du terroir et ceux des terroirs voisins. De proche en proche, certains se déplacent à 20, 50, 100... kilomètres de leur village d'attache, c'est-à-dire celui où ils habitent depuis le plus longtemps et où se trouvent la cour principale et les champs de la famille. A partir de quelle distance parcourue et de quelle durée de déplacement peut-on les qualifier de transhumants ? Il n'existe pas de seuil de durée ou de distance. Si la différence entre transhumances et mobilités locales est bien une question d'échelle, on ne peut pas définir les échelles locales et régionales à partir d'un critère de distance kilométrique. Les échelles locales et régionales de mobilités sont pertinentes plutôt parce qu'elles recouvrent des logiques et des pratiques d'élevage clairement distinctes. Dans l'Ouest, les transhumances régionales sont par exemple essentiellement le fait des pasteurs peuls. Je tente d'expliquer ici quelles sont les logiques des mobilités locales.

Pourquoi certains troupeaux restent-ils toute l'année sur les parcours locaux ? En règle générale, les agro-éleveurs villageois choisissent de garder tout au long de l'année leur troupeau à proximité du siège de l'exploitation. Pour les agro-pasteurs peuls, c'est en général un choix subi. Ils parcourent toute l'année les pâturages locaux car ils n'ont pas les moyens de partir en transhumance. Chez les agro-éleveurs, l'agriculture reste une priorité par rapport à l'élevage. C'est dans ce domaine qu'ils sont le plus compétents. Généralement, c'est l'agriculture qui leur rapporte leurs principaux revenus. L'élevage est plutôt conçu comme un complément à l'agriculture, en termes agronomiques et économiques. C'est cette position de l'élevage dans le système agricole de l'exploitation qui explique que les mobilités du troupeau soient retraintes à l'échelle locale. D'abord, l'intégration agriculture-élevage à l'échelle d'une exploitation ou d'un terroir ne peut être réalisée que si les troupeaux ont des mobilités locales. La fumure animale produite par le troupeau ne peut être utilisée comme amendement pour les cultures seulement si les bêtes parcourent intensément les champs de l'agriculteur ou si elle peut être ramassée dans un espace proche pour être transportée dans les champs. Ensuite, économiquement, le troupeau représente souvent une épargne sur pied des revenus issus de l'agriculture. Il constitue donc une bonne part du patrimoine de l'agro-éleveur. Or, les agro-éleveurs ne disposent généralement pas de très bonnes compétences pastorales pour conduire les animaux sur les parcours locaux, encore moins régionaux. C'est d'ailleurs un fait qu'ils reconnaissent spontanément dans les entretiens. La plupart des agro-éleveurs confie donc leurs animaux à un berger peul, qui gère par délégation le troupeau d'un ou plusieurs agro-éleveurs, en complément ou non de ses propres bovins, selon qu'il en possède ou non. Les agro-éleveurs ont un minimum de confiance en leur berger pour que celui-ci prenne soin de leurs animaux.

Toutefois, les entretiens avec les agro-éleveurs montrent que cette confiance est limitée. Le propriétaire des bœufs rend visite quasi-quotidiennement à son berger pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème. Souvent, il dépêche un de ses enfants pour accompagner le troupeau avec le berger peul, comme pour mettre celui-ci sous pression morale et s'assurer qu'il effectue convenablement son travail. Cette surveillance n'est possible que si le troupeau est à proximité de l'exploitation. Quand on leur demande pourquoi ils ne partent pas en transhumance, beaucoup d'agro-éleveurs répondent qu'ils ne font pas confiance à leur berger. Ils disent que si celui-ci part loin, il n'est pas sûr qu'il revienne. Certains agro-éleveurs ne font pas confiance aux bergers peuls et préfèrent placer leur troupeau sous la surveillance de leurs propres enfants. Ceux-ci n'ont pas les compétences nécessaires pour conduire le troupeau en transhumance. Enfin, beaucoup d'agro-éleveurs possèdent moins de cinquante bêtes. Au-dessous de ce seuil, les dépenses engagées pour la transhumance dépassent les bénéfices qu'on peut en escompter. En effet, les produits d'un troupeau de cinquante têtes (lait, veaux) sont logiquement moins importants que ceux d'un troupeau d'une centaine de têtes. Le surplus de dépenses engagés pour la transhumance (il faut souvent engager plus de bergers, des personnes plus qualifiées, il y a aussi des coûts de logistiques supplémentaires) est moins bien compensé par les petits troupeaux. Ceci est d'autant plus vrai que les troupeaux aux effectifs réduits auront moins de difficultés à trouver du pâturage dans les terroirs locaux en saison sèche que les grands troupeaux. C'est pour cette même raison que certains agro-pasteurs peuls ne partent pas en transhumance. Pour eux, la restriction des mobilités à l'échelle locale n'est pas choisie mais subie (Arditi 2009). C'est une conséquence de leur paupérisation. Soit ces Peuls sont les bergers des agro-éleveurs, ce qui les empêche de transhumer, soit ils ont un nombre de têtes trop réduit pour transhumer.

Tableau 9 : Bibliographie : le suivi des troupeaux

	Zone d'étude	Nb de suivis	Méthode de suivi	Variables mesurées	Type d'analyse
(Dongmo <i>et al.</i> 2012) et (Vall et Diallo 2009)	Nord-Cameroun et Ouest BF (Koumbia)	10	Suivi GPS par chercheur	Activité du troupeau, durée, distance selon les types de pâturage	Qualitative
(Augusseau 2007)	Ouest BF (Kourouma, Wara, Torokoro)	45	Localisation GPS des points d'abreuvement, pistes et pâturages + suivi	Durée, distance, type de parcours	Qualitative
(Botoni 2003)	Ouest BF (Kourouma, Wara, Torokoro)	7	Suivi par chercheurs et techniciens	Activité du troupeau, relevé espèces consommées, milieu fréquenté, et état du pâturage	Qualitative/ quantitative
(Petit 2000)	Ouest BF (Barani, Kourouma, Ouangolodougou)	34	Suivi GPS par chercheur	Distance au campement, distance parcourue, durée, type de pâturage...	Qualitative/ quantitative
(Butt <i>et al.</i> 2009)	Kenya	10	Collier GPS pendant 1 an. Relevé automatique des positions.	Durée et longueur des parcours	Quantitative
(Kossoumna Liba'a 2008)	Nord-Cameroun	46	Suivi GPS par chercheur	Itinéraires, durée, longueur, activité	Qualitative
(Adriansen et Nielsen 2005)	Sénégal (Ferlo)	1	Pasteur prend lui-même les mesures GPS 1j/sem pendant 1 an	Distance au campement, distance parcourue	Qualitative/ quantitative
(Turner et Hiernaux 2008)	Ouest-Niger	6 434	Berger questionné sur le parcours de la veille. Suivi d'un échantillon représentatif de 396 troupeaux par des assistants.	Distance parcourue, taille et composition du troupeau, caractéristiques du berger....	Quantitative

L'organisation des mobilités pastorales dans les espaces locaux. De nombreux zootechniciens et géographes se sont intéressés aux mobilités locales et ont opté pour le suivi de troupeau comme méthode d'acquisition de données. Les zootechniciens travaillent à l'échelle des pâturages. Ils acquièrent des données sur le comportement des animaux (durée du pâturage, espèces ingérées...) pour les mettre en relation avec d'autres variables sur la santé ou la production animale (poids des animaux, lactation, vêlages...). Les géographes travaillent plutôt à l'échelle des parcours. Ils étudient la mobilité en tant que telle, pour comprendre comment s'organisent les parcours et comment ils s'inscrivent dans l'espace. Parmi tous les travaux ayant comme base méthodologique le suivi des troupeaux, sont présentés ici tous ceux qui ont eu lieu dans l'Ouest du Burkina complétés par quelques autres, récents, dans le Ferlo au Sénégal, au Nord-Cameroun et au Kenya (tableau 9). Ils semblent tous répondre à une question de recherche commune : comment évoluent les mobilités tout au long de l'année en fonction des ressources et des contraintes propres à chaque saison ? Les méthodes d'acquisition des données, les variables mesurées et les résultats diffèrent peu entre les différents travaux. Seule Botoni (2003) a des résultats un peu différents car elle réalise un traitement plus technique de ses données. Dongmo et al. (2012) et Vall et Diallo (2009) ont des résultats plus originaux car ils utilisent les catégories définies de description des parcours pour recueillir leurs données et traiter leurs résultats. Les résultats uniquement quantitatifs sur les distances parcourues et les durées des sorties ne sont pas très intéressants car ils ne font que confirmer une évidence : en saison des pluies, lorsque les ressources sont abondantes, les troupeaux font des déplacements plus courts pour s'alimenter qu'en saison sèche, quand les ressources sont plus rares (Adriansen et Nielsen 2005, Butt *et al.* 2009). La méthode des suivis apporte une vraie plus-value quand le chercheur lui-même effectue des observations auprès du troupeau et acquiert des données qualitatives en complément des données géolocalisées par GPS. Les résultats sont présentés de manière similaire dans les publications. Les parcours sont cartographiés selon les saisons pastorales. Puis sont analysés, selon la saison :

- la structure du parcours quotidien (aller-retour, boucle simple ou boucle multiple) ;
- les types de pâturages utilisés ;
- l'activité du troupeau (pâturage, repos, marche) selon l'espace traversé ;
- la durée consacrée à chaque activité et passée sur chaque type d'espace ;
- les points d'abreuvement utilisés.

Ces analyses font ressortir que les parcours se structurent localement principalement en fonction des ressources disponibles (eau pour l'abreuvement et types de fourrages) et des contraintes à surmonter (champs cultivés en hivernage). Toutefois, au-delà de ces trois éléments de description de la physionomie des parcours locaux, on constate en comparant les parcours suivis par les différents auteurs une très grande diversité dans les types de mobilités locales,

même si l'on ne considère que les mobilités locales dans l'Ouest du Burkina. Les parcours quotidiens sont très différents du point de vue de leur longueur, des pâturages utilisés, de la part consacrée à la marche, au repos, au pâturage... Le facteur le plus important pour expliquer la diversité des types de mobilités locales est la localisation et la géographie des terroirs. Les parcours dans les terroirs comportant beaucoup de collines seront par exemple très différents de ceux des zones de plaine. En saison des pluies, les troupeaux se réfugieront sur les collines dans le premier type de terroir, tandis qu'ils devront pâturer dans les interstices de brousses entre les champs dans le second. De même, les parcours dans les villages du nord, en zone sahélo-soudanienne, seront très différents de ceux du sud, en zone soudanienne. La saison des pluies sera décalée, les fourrages disponibles ne seront pas les mêmes, pas au même moment. Les mobilités locales varient essentiellement en fonction du type de terroir considéré, je m'appuierai par la suite sur de nombreux exemples locaux différents. Ensuite, les auteurs différencient les types de parcours suivis selon la saison pastorale. Par exemple les distances parcourues en saison sèche seront plus longues que celles de saison des pluies. Enfin, d'autres facteurs mineurs interviennent sur la géographie des mobilités locales : la compétence du berger (souvent liée à son âge, à son statut de salarié ou de main d'œuvre familiale, s'il est Peul ou non...) et la taille du troupeau (par exemple les grands troupeaux effectuent des sorties plus longues que les petits).

Les mobilités locales dans l'Ouest burkinabè au fil des saisons.

Démarche méthodologique : une description générale des mobilités locales. Il est difficile de décrire les mobilités locales à l'échelle de toute une région tant les travaux précédents ont montré leur grande diversité d'un terroir à l'autre. Je tente malgré tout ici de dégager des caractéristiques générales des mobilités locales, tout en donnant un aperçu de leur diversité. Pour cela, j'ai choisi de les présenter selon la saison pastorale. Dans un premier temps, le but est de comprendre les logiques des mobilités locales lorsqu'elles ne sont pas fondamentalement perturbées par la réduction des parcours et la fragilisation des territorialités pastorales. Cet effort de généralisation s'appuie :

- sur les exemples de suivis de troupeaux présentés dans la littérature (Petit 2000, Botoni 2003, Augusseau 2007) ;

- sur mes propres enquêtes de mobilités pastorales effectuées à Barani, Samorogouan et Mangodara.

Sachant par la littérature et les entretiens que les parcours locaux se structurent à partir des points d'abreuvement, des types de pâturages et des zones cultivées à éviter, j'ai cartographié ces éléments pour chaque village, grâce à 14 cartographies participatives, des observations et des relevés GPS dans les terroirs. Les résultats récoltés sur le terrain serviront à appuyer

ponctuellement des descriptions plus générales sur les mobilités locales ainsi qu'à nuancer le propos en donnant un aperçu de la diversité des mobilités locales.

- **Les mobilités locales durant *yaamde* et *dabbude***

Le fourrage. A *yaamde*, la fin de la saison des pluies (octobre), les pasteurs allument des feux pour éliminer les herbes lignifiées et favoriser les dernières repousses d'herbes tendres. A la saison sèche et froide (*dabbude*, novembre-février), les troupeaux parcourent quasi-exclusivement les champs (*gesa*) de leur terroir venant d'être récoltés. Les tiges de mil, maïs, sorgho, les capsules de coton constituent un fourrage de bonne qualité et quantitativement très important. De Leeuw (1997) montre que les résidus de récoltes peuvent constituer un quart de l'alimentation annuelle du bétail. Dans le sud du Burkina, la biomasse présente dans les champs est pratiquement équivalente à celle de la végétation naturelle (Slingerland 2000). A Ouara, au sud de Bobo, Botoni (2003) évalue la biomasse de résidu dans les champs après les récoltes à 2-4 t/ha. A Torokoro, les champs ont une biomasse une fois et demie plus importante que la végétation naturelle. Selon l'auteur, les résidus représentent 80% de l'alimentation du bétail à *dabbude*. Pour Petit (2000) à Kourouma, ils en représentent 60%.

Les parcours. Les parcours ont lieu entre le parc, situé près de la cour du chef d'exploitation, les marigots ou les puits et le domaine foncier agricole du propriétaire du troupeau. Les petits troupeaux divaguent dans les champs sans autre surveillance que celle des enfants ; les grands troupeaux sont encadrés par un berger, mais laissés assez libres dans leurs mouvements (Turner et Hiernaux 2008). Augusseau (2007) et Dongmo et al. (2012) montrent que les troupeaux vont d'abord pâturer dans les champs du propriétaire. A Kourouma (KénéDougou), les troupeaux des agro-éleveurs autochtones tirent parti des grands champs des propriétaires tout au long de la saison. Les agro-éleveurs migrants et les peuls cultivent de moins grandes superficies : ils ont moins de résidus à offrir à leurs animaux. Ils doivent négocier l'accès aux résidus avec d'autres agriculteurs (dans le cadre des contrats de fumure) ou partir en transhumance dès le mois de janvier. Par ailleurs, la pratique du pâturage de nuit reprend durant *dabbune* (Dongmo et al. 2012).

L'abreuvement. Les parcours sont polarisés par les quelques points d'abreuvement disponibles du terroir. A *dabbude*, il reste encore généralement de l'eau de surface de relativement bonne qualité dans les marigots les plus importants et les retenues d'eau aménagées. Les troupeaux s'y rendent une fois par jour, le plus souvent dans la matinée avant 11h, parfois dans la soirée entre 15h et 18h. A Samorogouan, les bergers conduisent leur troupeau au barrage au nord du village. Dans le sud de la zone pastorale, le fleuve Pindia offre

plusieurs points d'abreuvement. L'eau n'est donc pas une contrainte forte à cette saison. Barani fait figure d'exception : l'eau de surface disparaît dès la fin de la saison des pluies. Les bergers sont donc obligés de diriger les animaux vers les puits ou les forages. L'exhaure demande beaucoup de travail (environ une heure pour un troupeau de 40 têtes d'après les observations de terrain). La plupart des troupeaux quittent la zone pastorale pour les berges de la rivière Sourou dès le début de *dabbude*, non pas à cause du manque de fourrage mais plutôt à cause du manque d'eau. D'autres font des allers retours entre la zone pastorale et les puits et forages en périphérie, ce qui n'est pas sans difficulté à cause des champs qui encerclent la zone et empêchent parfois les animaux d'en sortir (carte 28, chapitre 5). Ils empruntent alors les pistes à bétail entre les champs.

- **Les mobilités locales durant *ceedu***

Le fourrage. A la saison sèche et chaude (*ceedu*, mars-mai), il reste quelques résidus à pâturer, mais ils ont perdu quasiment toute leur valeur nutritive et sont choisis par les animaux à défaut d'autre chose. Les feux tardifs nettoient le champ en éliminant ce qu'il restait de fourrage ; ils sont relativement rares (Caillault 2011). Toutefois, l'apport de fourrage le plus important durant *ceedu* est l'émondage des arbres pour leurs feuilles. Botoni (2003) estime que les arbres constituent 80% de la ration quotidienne durant cette saison. Petit (2000) montre que pour un troupeau d'une soixantaine de têtes suivi à Barani, 300 arbres ont été émondés au cours d'une saison. Au cours d'un parcours, les espèces les plus couramment émondées à Barani sont *khaya senegalensis*, *pterocarpus erinaceus* et *afzelia africana*. La coupe a lieu le matin, une partie des feuilles émondées sont broutées. Puis le troupeau revient brouter le reste dans la soirée, après l'abreuvement, lorsque les feuilles ont été séchées au soleil.

Les parcours dans le terroir. Du fait de la raréfaction des ressources, les animaux doivent marcher plus longtemps chaque jour pour s'alimenter et s'abreuver. Durant *ceedu*, les parcours s'allongent en distance et en durée et utilisent une partie plus importante du terroir. Les troupeaux parcourent indifféremment les champs (*gesa*), les collines (*ferlo*) et les bas-fonds (*cofol*) (Vall et Diallo 2009). Le plus souvent, les bergers laissent les animaux divaguer : ils ne risquent plus de faire des dégâts dans les champs (Petit 2000, Turner et Hiernaux 2008). Toutefois, le berger a encore un rôle important à jouer, notamment pour l'abreuvement et l'émondage des arbres. Gautier et al. (2005) montrent qu'au Nord-Cameroun, les arbres pour l'émondage sont appropriés par les pasteurs. Tel berger sait qu'il peut couper tels arbres en brousse. Dans les champs, les arbres sont appropriés par les agriculteurs qui en interdisent l'accès aux bergers. Les parcours de *ceedu* sont donc définis en fonction de cette appropriation tacite des arbres. Petit (2000) repère des passages répétés sur les mêmes espaces : ses

observations sont confirmées par les analyses de Gautier et al. Les parcs de nuit sont installés le plus souvent à proximité des cours, pour fumer les champs de case (observations Samorogouan).

Photographie 8 : Un marigot à Diarakorosso (Mangodara) en saison sèche



(A. Gonin, mars 2013)

L'abreuvement. L'eau est la principale contrainte durant *ceedu*. Seuls les marigots les plus importants et les retenues d'eau aménagées subsistent ; l'eau de surface est souvent boueuse et impropre à la consommation (photographie 8). A Samorogouan, le barrage et la rivière Pindia fournissent de l'eau toute l'année. Mais dans les terroirs de Mangodara, l'eau est très rare. Le barrage de Mangodara, mis en eau en 2012, facilite depuis peu les mobilités des troupeaux du village. Ailleurs, les parcours sont dictés par la recherche de points d'eau souvent lointains. La plupart des points d'eau tarissent en mars et il y a une période de soudure pour les animaux de un à deux mois avant qu'ils ne soient réalimentés. Les éleveurs du hameau de Oubré par exemple doivent parcourir 15 à 20 km par jour pour aller au seul marigot de la zone qui n'est pas tari. Les plus petits troupeaux peuvent être abreuvés aux puits et forages. Cela demande beaucoup de travail de la part des bergers. Les puits sont appropriés ; sauf arrangement, un berger ne peut abreuver le troupeau qu'au puits de son propriétaire. L'usage des forages est souvent très conflictuel entre les femmes qui s'en servent pour la consommation domestique et les bergers. A Niambriogo, près de Mangodara, il n'y a qu'un seul forage pour le village. Après plusieurs conflits, les femmes ont obtenu que les animaux ne puissent plus être abreuvés au forage du village, dont le débit n'était pas suffisant pour satisfaire aux besoins de tous les

usagers. Dans les zones où l'eau se fait rare, les pasteurs creusent des puisards (*bildi*) dans les bas-fonds. L'eau stagne au fond, ce qui facilite le travail d'abreuvement. Seul le troupeau de celui qui a creusé le puisard s'en sert.

Les transhumances locales : à la recherche de fourrage et d'eau. Il est difficile de distinguer « petites » et « grandes » transhumances (infra). Je me concentre ici sur les transhumances locales, ou « mineures » (Dongmo *et al.* 2012) vers des terroirs éloignés d'une cinquantaine de kilomètres environ⁵⁵ du terroir d'attache, ce que Benoit (1978a) appelle « l'aire d'aisance » du troupeau, et Marchal (1983) « l'aire de délestage », c'est-à-dire l'espace proche où il peut trouver des ressources quand celles du terroir d'attache sont épuisées. Les transhumances locales sont pratiquées indistinctement par les troupeaux des agro-éleveurs et des agro-pasteurs peuls, dès lors que l'effectif dépasse une cinquantaine de têtes. Les troupeaux plus petits demeurent toute la saison dans le terroir d'attache (Turner et Hiernaux 2008). Les transhumances locales sont généralement, comme les transhumances régionales, orientées vers le sud. Les pasteurs partent à la recherche d'eau et de fourrage durant un à trois mois particulièrement difficiles, où les ressources ont beaucoup diminué dans les terroirs d'attache.

Dans les villages du sud de la région, tels que ceux de la commune de Mangodara (enquêtes et Augusseau 2008, Botoni 2003) ou Ouangolodougou (commune de Niangoloko, Petit 2001), les troupeaux partent à des distances comprises entre vingt et quarante kilomètres au sud de leur terroir d'attache, sur les berges des cours d'eau frontaliers avec la Côte d'Ivoire, la Léraba et la Comoé. Ils établissent un campement provisoire non loin des berges, côté burkinabè ou côté ivoirien. Entre un tiers (Augusseau 2008 à Torokoro) et 90% (Petit 2000 à Ouangolodougou) des troupeaux effectuent la petite transhumance. Selon mes propres enquêtes, tous les troupeaux des hameaux peuls de Niambrigo (Mangodara) partent vers le sud, seuls les troupeaux des agro-éleveurs restent sur place ; la situation est la même dans le village de Diarakorosso. La recherche d'eau est la première cause de départ en transhumance invoquée par les éleveurs de Mangodara (enquêtes). La Léraba et la Comoé ne tarissent jamais et sont donc des points d'abreuvement pendant *ceedu*. Dès que la saison des pluies commence à s'installer, les troupeaux quittent les berges infestées par les glossines de la trypanosomiase.

Plus au nord, dans le Kéné Dougou, à Samorogouan (enquêtes) ou Kourouma (Augusseau 2008, Botoni 2003, Petit 2000), les transhumances s'effectuent vers la plaine rizicole de Bazon, le vaste marigot de Sourou dans la commune de Samorogouan, le triangle entre Orodara, Sindou et Banfora ou la frontière malienne vers Kologo. Les trajets font entre vingt et soixante-dix

⁵⁵ Il n'y a pas de seuil kilométrique à proprement parler, j'indique ici plutôt un ordre de grandeur qui correspond aux transhumances locales effectuées depuis Barani, Samorogouan et Mangodara.

kilomètres. Le bas-fond de Sourou (1600 ha) et la plaine de Banzon (6000 ha) sont de vastes *cofol* qui attirent à l'échelle régionale les transhumants depuis les années 1970. Le fourrage et l'eau y sont abondants même durant *ceedu*. Les zones d'Orodara, Samogohiri, Mondo, Bérégadougou, Banfora, Moussodougou, Tourni, à une soixantaine de kilomètres au sud de Samorogouan sont des destinations de transhumance plus récentes. Les pasteurs de Samorogouan, essentiellement les Peuls, partent durant *ceedu*, quand les fourrages sont épuisés dans les parcours locaux. Ils y restent entre un et trois mois. Les premières pluies font souvent reverdir les pâturages plus tôt dans cette zone qu'à Samorogouan, bien que cela soit variable selon les années et que ces transhumances ne soient pas systématiques.

Les troupeaux de Barani qui passent la saison des pluies dans la zone pastorale partent dès la fin de celle-ci en transhumance vers les bourgoutières du Sourou, à l'est de la commune (carte 28, chapitre 5). Ce sont des mouvements très anciens, qui remontent au XIX^{ème} siècle lorsque les *rimaïbe*, les esclaves des Peuls Sidibe de Barani conduisaient les troupeaux de leur maître dans cette zone. Sur le même modèle que les bourgoutières du delta intérieur du Niger (Gallais 1984), les pâturages se découvrent au-fur-et-à mesure de la décrue du Sourou. La transhumance est motivée par le manque d'eau dans la zone pastorale. En effet, Quéant et Rouville (1969) remarquaient que les bourgoutières du Sourou étaient infestées de parasites ; les pâturages de Barani, riches en *andropogon gayanus*, étaient même de meilleure qualité que les bourgoutières. Mais la grande profondeur de la nappe et l'épuisant travail d'exhaure qu'elle induisait limitait à la seule présence des petits troupeaux les pâturages à l'Ouest du Sourou. Aujourd'hui encore, seuls les petits troupeaux passent *ceedu* dans les terroirs villageois de la commune à cause du problème d'eau. Les grands troupeaux perpétuent le mouvement de transhumance est-ouest. Ils sont rejoints par des troupeaux maliens.

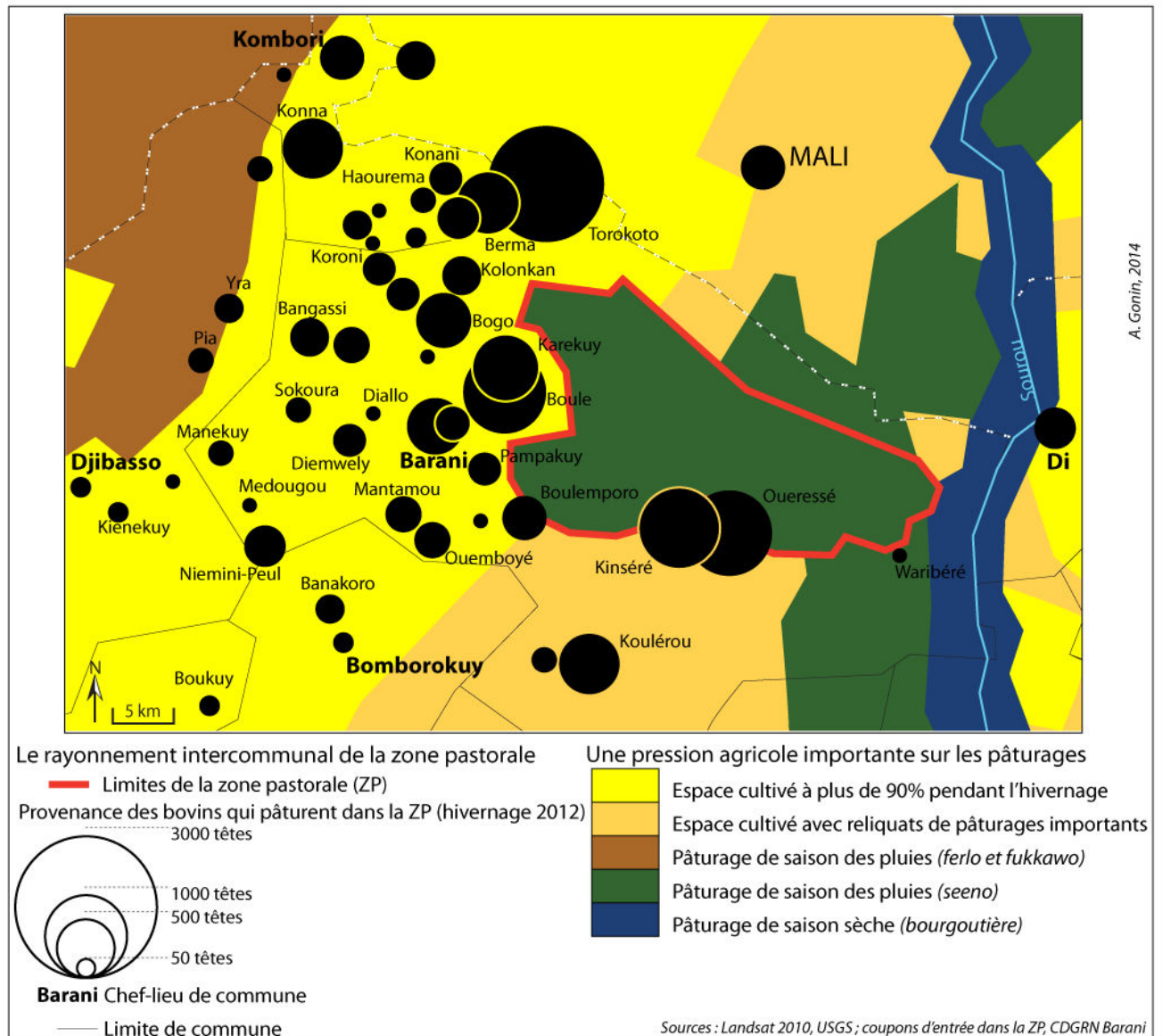
- **Les mobilités locales durant *gataaje* et *ndungu***

Fourrage. Avec les premières pluies du début de saison (*gataaje*, mai-juin) les pâturages reverdissent et la période de pénurie prend progressivement fin pour les animaux. Les jeunes pousses sont particulièrement nutritives (Daget et Godron 1995). En pleine saison des pluies (*ndungu*, juillet-septembre), la biomasse est particulièrement importante et les espèces appréciées diversifiées. Les bergers les plus compétents savent accompagner les troupeaux sur des parcours quotidiens où les différentes espèces végétales seront complémentaires d'un point de vue nutritionnel pour la santé et la production animale (Daget et Godron 1995, Turner et Hiernaux 2008, Dongmo *et al.* 2012).

Parcours. Durant *gataaje*, les *cofol* (bas-fonds) sont les pâturages les plus prisés (Diallo et Vall, 2009). C'est là que les repousses sont les plus denses. Les pâturages de plaine - les champs qui ne sont pas encore cultivés et les jachères - sont également appréciés pour leurs repousses. Avant les semis, les bovins peuvent être parqués dans les champs pour que ceux-ci bénéficient d'un apport de fumure pour la nouvelle campagne (Boutrais 2000). Durant *ndungu*, les ressources sont abondantes, la durée et la longueur des parcours se raccourcissent. L'abreuvement en particulier, dès les premières pluies, n'est plus un problème. L'eau de surface est abondante et de bonne qualité. Quand la saison agricole s'installe, les troupeaux doivent éviter les cultures, la contrainte majeure durant cette saison. On peut distinguer trois types de terroirs et trois types de parcours associés pendant *ndungu* selon les types de pâturages présents et le taux d'occupation de l'espace par les champs :

- Dans les terroirs où les espaces agricoles sont clairement distincts des espaces de parcours, la cohabitation des deux activités pendant *ndungu* peut normalement se faire sans trop de problèmes. A Kourouma (Augusseau 2008) et à Samorogouan (enquêtes, carte 12) l'espace est en grande partie occupé par des *ferlo*. En saison des pluies, les parcs de nuits sont installés sur ces collines, à l'écart des champs. Durant la journée, les troupeaux parcourent quasi-exclusivement les *ferlo* et les *fukkaawo*. Après les pluies, ils y trouvent des mares d'eau (*parkoru*). Les animaux doivent parfois descendre des *ferlo* et traverser l'espace cultivé, soit pour diversifier le fourrage et aller pâturer dans des jachères (*soyeneré*) ou des *seeno*, soit pour aller s'abreuver dans les marigots. S'il n'y a pas de pistes à bétail ou si celles-ci sont obstruées, le risque de dégâts dans les cultures est alors important. A Barani (enquêtes) la zone pastorale est un grand *seeno* à l'écart des zones de culture (carte 13). Durant tout *ndungu*, les troupeaux y pâturent en sécurité. La zone pastorale de Barani attire les troupeaux des villages environnants jusqu'aux communes voisines et au Mali ; exceptés les grands *ferlo* de l'ouest, le *seeno* de Barani est le seul espace de parcours suffisamment vaste dans une zone où les terroirs sont très densément cultivés (carte 13).

Carte 13 : Le rayonnement de la zone pastorale de Barani



- Dans les terroirs où les espaces de parcours et les espaces cultivés s'entremêlent mais où les pâturages sont suffisamment grands, les parcours s'effectuent entre les champs. Ces terroirs sont surtout représentés dans la partie sud de la région. Les risques de dégâts sont élevés, et les bergers doivent être particulièrement attentifs. Les dégâts surviennent fréquemment quand le berger n'est pas compétent, comme c'est le cas avec les enfants trop jeunes pour guider un troupeau de bovins trop nombreux. Niambriko et Diarakorosso, deux villages de la commune de Mangodara (enquêtes) sont représentatifs de ce type de terroirs. Les troupeaux sont parqués la nuit dans la concession. Ils pâturent la journée dans les jachères, reliquats de brousse et vergers d'anacardes à proximité immédiate des champs du propriétaire. A Torokoro, également dans la commune de Mangodara, Augusseau avait obtenu les mêmes résultats en suivant 16 troupeaux

appartenant à des Peuls, agro-éleveurs autochtones et agro-éleveurs migrants. Les parcours ne se superposent pas. Agro-éleveurs autochtones et migrants font chacun pâturer leurs animaux dans la partie de la trame foncière qui leur est assignée, autour de leurs champs. Les Peuls fréquentent plutôt les brousses entre les champs des autochtones, plus vastes et moins sujettes à des défrichements imprévisibles comme celles dans la partie du terroir attribuée aux migrants.

- Dans les terroirs où les espaces de parcours et les espaces cultivés s'entremêlent mais où les pâturages sont réduits, les parcours s'effectuent dans de minces interstices entre les champs. Ce genre de situation est la plus courante dans la moitié nord de la région et autour de Bobo-Dioulasso, dans le grand bassin cotonnier. La conduite des troupeaux est particulièrement difficile, notamment pour les grands effectifs. Les pistes à bétail jouent alors un rôle crucial pour le déplacement du cheptel local entre les pâturages et les points d'abreuvement. Les dégâts aux cultures demeurent très fréquents dans ce type de terroir. A Wara, seuls les troupeaux petits et moyens ont pu rester dans le terroir (Augusseau 2008). Les autres doivent quitter le terroir en saison des pluies. Les troupeaux qui restent sont cantonnés aux marges du domaine villageois, sur les *fukkaawo* incultes. A Koumbia (Dongmo et al. 2012), 53% du terroir villageois est consacré à l'agriculture en saison des pluies ; la densité de bétail peut atteindre 150 UBT⁵⁶/km² sur les pâturages restants. La pression est donc très forte sur les pâturages. Les parcours s'effectuent à 57% dans les plaines (principalement dans les jachères entre les champs), 27% dans les *cofol* et 16% sur les *ferlo*. Les parcours de plaines sont très fragmentés et le risque de dégât particulièrement élevé à Koumbia.

Les mobilités locales décrites aux différentes saisons subissent de profonds changements face à la réduction des parcours.

3.1.2 La recomposition des mobilités locales face à la réduction des parcours

Dans le chapitre 2 (2.2/) trois conséquences pour les pasteurs de la réduction des parcours ont été mises en avant : la diminution des ressources fourragères, la fragmentation des parcours et l'augmentation des risques de dégâts. A partir d'études de cas issues des enquêtes à Barani, Samorogouan et Mangodara, j'approfondis l'étude de ces conséquences à partir de cartes sur les mobilités pastorales locales. Je propose d'avancer dans l'analyse en décrivant la recomposition des mobilités et les stratégies d'adaptation mises en place par les pasteurs pour parer à ces conséquences négatives.

⁵⁶ Unité de Bétail Tropical

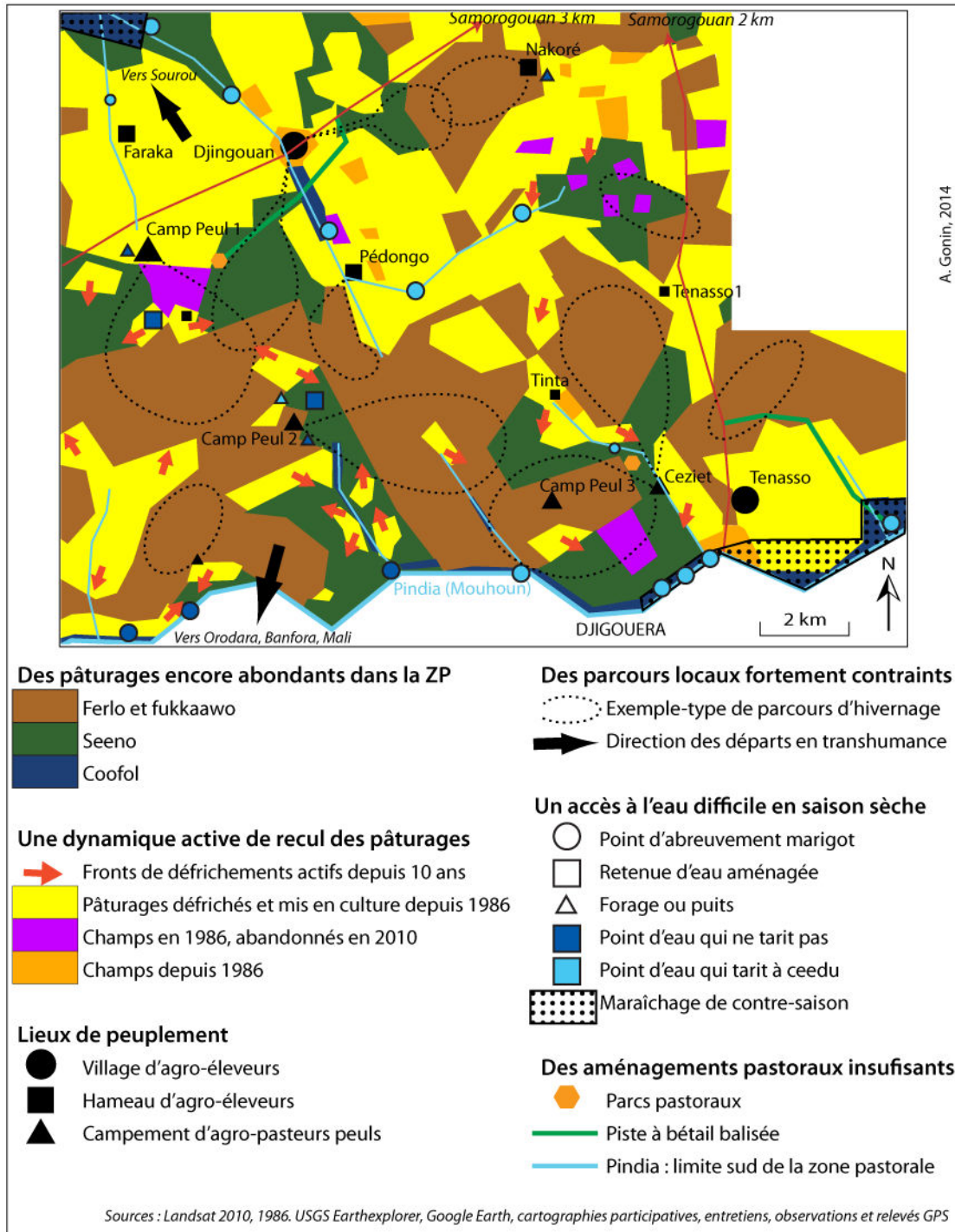
Les transhumances de saison des pluies, une adaptation à la réduction des pâturages

Pendant la saison des pluies, les éleveurs de la zone soudanienne ont toujours eu à prendre en compte la présence des champs dans leurs parcours quotidiens. L'importance relative des parcelles cultivées aux alentours des pâturages et le risque de dégâts aux productions agricoles qui y est corrélé est un critère de définition des territorialités pastorales parfaitement intégré par les pasteurs peuls (Vall et Diallo 2009). Jusqu'à un certain seuil, la présence de champs n'empêche pas les mobilités. Toutefois, on observe que dans certains endroits, les superficies cultivées sont devenues trop importantes et handicapent considérablement la conduite quotidienne des troupeaux. Les superficies de pâturage sont trop réduites pour un cheptel croissant ou les parcours sont trop fragmentés pour qu'ils puissent être suivis par les troupeaux. Nombre d'éleveurs, notamment les pasteurs peuls qui possèdent les plus grands troupeaux, sont obligés de quitter leur terroir d'attache pour partir effectuer, en saison des pluies, une deuxième transhumance après celle de la saison sèche. Dans les terroirs où tous les grands troupeaux partent en transhumance en saison des pluies, un seuil au-delà duquel l'occupation de l'espace par les champs rend les parcours locaux impraticables a été franchi. A partir de deux études de cas, le sud de la zone pastorale de Samorogouan et le village de Niambriko dans la commune de Mangodara, je m'intéresse aux conditions dans lesquelles ce seuil est franchi et au processus de recomposition des mobilités locales face à la réduction des pâturages pendant *ndungu*.

- **Fragmentation des *ferlo* et évolution des mobilités locales : le cas de Samorogouan**

Le sud de la ZP, des parcours distincts des champs cultivés. Le sud de la zone pastorale (ZP) de Samorogouan, délimité par le cours d'eau Pindia, a été moins touché que le nord par l'avancée des champs entre 1986 et 2010 (carte 12). L'essentiel des parcours durant l'hivernage (*ndungu*) se déroulent sur des *ferlo* et *fukkaawo* nettement distincts des espaces cultivés. Toutefois, les dynamiques de défrichements agricoles sont très actives depuis au moins dix ans. En sillonnant cette zone d'environ 15 000 ha (12% de la superficie totale de la ZP) à moto, j'ai pu observer en 2012 et 2013 de nombreuses nouvelles défriches. La zone choisie reprend une bonne partie de l'ancien « ranch 1 » mis en place par le CARC (Centre d'aménagement des ranchs collectifs), projet d'intensification de l'élevage financé par la Banque Mondiale à la fin des années 1970 devenu dans les années 1980 le CEZIET (Centre d'Encadrement des Zones d'Intensification de l'Élevage). La direction du CEZIET se trouvait d'ailleurs à deux kilomètres à l'ouest du village de Tenasso. Elle a aujourd'hui été investie par des pasteurs peuls. Si le sud de la ZP bénéficie encore de surfaces relativement étendues de pâturage en saison des pluies, c'est aussi le périmètre de la ZP qui concentre le plus de bovins. Camp Peul 1, installé à la fin des années 1970 par le projet, est aujourd'hui un village peul très important ; il y a aussi de nombreux parcs à Camp Peul 2 et à

Carte 14: Fragmentation des parcours et mobilités dans le sud de la zone pastorale de Samorogouan



Tenasso. Pour comprendre l'évolution des mobilités dans la zone par rapport aux dynamiques spatiales, j'ai effectué des entretiens collectifs (*focus groups*) dans tous les villages et hameaux de la zone, 19 entretiens avec des éleveurs, 45 questionnaires portant notamment sur les mobilités du troupeau tout au long de l'année et 6 cartographies participatives à Tenasso, au camp peul du Ceziét, à Camp Peul 2, Djingouan, Nakoré et Pédongo. De nombreuses observations paysagères

et des relevés GPS ont permis de compléter les informations. Le recoupement de ces différentes sources, et notamment des cartographies participatives, avec l'analyse de l'occupation des sols à partir des images Landsat 5, a permis d'élaborer la carte 14 sur laquelle reposent l'analyse sur l'évolution récente des parcours.

Des mobilités locales de plus en plus contraintes. Entre 1986 et 2010, ce sont les *seeno* qui ont le plus reculé face aux défrichements agricoles. Or, s'ils fournissent un type de fourrage important dans la chaîne de pâture car complémentaire avec celui des *ferlo* (Dongmo *et al.* 2012), ils servent également d'espaces de liaison entre les différents *ferlo* et les points d'abreuvement (carte 14 et *supra*, chapitre 2, 2.2/). Les bergers doivent donc faire face non seulement à une diminution de la quantité de fourrage disponible mais aussi à une fragmentation des espaces qui complique considérablement les déplacements quotidiens. En effet, les déplacements sont de plus en plus cantonnés à un seul *ferlo* ou *fukkaawo* ; les passages d'un *ferlo-fukkaawo* à un autre sont parfois tellement réduits que le risque que le troupeau s'échappe dans les champs cultivés voisins est très élevé. SB, agro-pasteur à Camp Peul 1 rend compte du problème : « Il y a des problèmes d'alimentation car toutes les portes de sortie sont fermées, en saison des pluies les bœufs ne peuvent plus sortir. C'est le principal problème. C'est là qu'il y a le plus de dégâts. » De ce point de vue, on constate une différence entre le nord de la zone d'étude (carte 12), où l'espace de parcours durant *ndungu* est déjà fragmenté en pâturages isolés les uns des autres par des champs, et le sud où le processus de fragmentation est en cours mais où il y a toujours continuité entre les pâturages. Ainsi, les entretiens et cartographies participatives réalisés à Djingouan et Nakoré montrent que la vingtaine de parcs (entre 10 et 50 bovins chacun) du premier village et la douzaine du second sont confinés sur un seul *ferlo* d'environ 200 ha en hivernage. Les bergers ne peuvent pas, ou difficilement, varier les parcours en rejoignant les *ferlo* plus au sud. Les Peuls installés à l'ancienne direction du Ceziét, gèrent 20 troupeaux composés de leurs propres animaux et de ceux des agro-éleveurs de Tenasso. Ils ont accès à trois espaces de parcours possibles en hivernage : le *ferlo* au nord de Tenasso, le *fukkaawo* au nord de leur campement et le *fukkaawo* à l'ouest. Les animaux sont parqués la nuit près du campement. Chaque matin, le berger se dirige vers un des trois espaces possibles. C'est lorsqu'il les rejoint depuis le campement qu'il passe à proximité des cultures et que les risques de dégâts sont importants. Les mobilités quotidiennes sont ensuite cantonnées à un seul des trois espaces, car ceux-ci sont entourés par les champs. Pour le moment, les mobilités des troupeaux des Peuls du siège du Ceziét sont encore fluides, car ils bénéficient d'espaces assez vastes. Mais l'extension des champs des agriculteurs du hameau de Tinta est en train de fragmenter cet espace ; si les défrichements continuent, l'accès au *ferlo* du nord de Tenasso pourrait devenir beaucoup plus compliqué pour les Peuls. La fragmentation des parcours ne vient pas uniquement de l'avancée des espaces agricoles du nord dans le réseau des *ferlo* et

fukkaawo du sud. On observe également des défrichements isolés, que les populations locales qualifient « d'anarchiques », en plein milieu des *seeno*, et parfois même des *ferlo* et des *fukkaawo*. Les entretiens, confirmés par les observations de terrain et l'analyse d'image satellite, montrent que c'est le cas notamment au sud de la ZP, entre Tenasso et Camp Peul 2. Sur la carte 14 ne sont représentés que les plus grands champs qui ont une pérennité pluriannuelle. Mais chaque année, il y a de nouveaux défrichements au beau milieu de la brousse. Les bergers de Camp Peul 2 se plaignent que cela complique considérablement leur travail, car au lieu de laisser pâturer le troupeau à sa guise, il leur faut le surveiller étroitement à l'abord de ces nouveaux champs, qu'ils n'ont pas toujours bien repérés. La conséquence la plus tangible de ce processus de fragmentation, est l'augmentation des dommages dans les cultures. La plupart de ceux-ci sont mineurs, le berger rattrape le plus souvent ses animaux avant qu'ils ne saccagent un champ. Les quelques pistes existantes, qu'elles soient délimitées spécifiquement comme pistes à bétail par le PNGT 2 (Programme National de Gestion des Terroirs) ou qu'elles soient de simples pistes rurales, ne sont pas suffisantes pour permettre la fluidité des mobilités pastorales et la sécurisation des cultures.

Les mobilités hors du terroir d'attache en saison des pluies. Dans le schéma habituel des mobilités locales, les transhumances ont lieu durant *ceedu*. Durant *ndungu*, la saison des pluies, les troupeaux profitent des ressources pastorales locales. Mais devant les difficultés rencontrées dans cette partie sud de la ZP pendant l'hivernage, on observe depuis une dizaine d'années des déplacements hors des terroirs d'attache en saison des pluies. C'est le cas à Camp Peul 1, un hameau de plus de 1000 habitants avec de nombreux agro-pasteurs peuls. Or, la grande majorité du cheptel bovin de Camp Peul 1 n'est pas dans les parcours aux alentours durant l'hivernage. Seuls les plus petits troupeaux et les vaches laitières (*cuuraaji*) demeurent toute l'année auprès des concessions. On observe plusieurs types de mobilités à Camp Peul 1 qui ont toutes pour point commun l'évitement des parcours locaux durant *ndungu* :

- Les grands troupeaux transhument durant *ceedu* plus au sud, dans le triangle Banfora – Sindou – Orodara, ou vers la frontière malienne à Koloko. En plus de cette transhumance normale, ils repartent dès que la saison des pluies est installée vers Korokoni, un peu plus au sud. Ils passent l'hivernage dans les parcours de Korokoni, essentiellement constitués de vergers d'anacardes et de mangues. Ils ne sont donc à Camp Peul 1 que durant *gataaje*, pour profiter des premières repousses quand les champs ne sont pas encore semés et fumer les terres, et à *dabbude*, pour pâturer dans les résidus de récoltes.
- Certains troupeaux ne reviennent plus à Camp Peul 1. Tandis que le patriarche et l'essentiel de la famille reste sur place avec quelques vaches et les petits ruminants,

l'essentiel du troupeau est au sud de la région, vers Banfora, ou en Côte d'Ivoire, avec l'un des fils.

- Enfin, après plusieurs années où le troupeau n'a pas passé la saison pluvieuse à Camp Peul 1, de nombreuses familles de la localité sont définitivement parties s'installer ailleurs.

A Camp Peul 2 et au campement peul du siège du Ceziet, la situation est bien différente. Pendant *ndungu*, l'essentiel des troupeaux restent sur les pâturages voisins. Il y a quelques départs hors du terroir au mois de septembre vers les terroirs voisins mais il s'agit, selon les pasteurs, de trouver de nouvelles repousses, les herbes sur les pâturages locaux commençant à lignifier. Or, les pâturages autour de Camp Peul 1 ne semblent pas avoir plus diminué ni être plus fragmentés qu'autour de Camp Peul 2 et du siège du Ceziet (carte 14). L'espace au nord de Camp Peul 1 est certes entièrement défriché, mais il reste un grand *ferlo* au sud et deux *seeno* conséquents à l'est et à l'ouest. Pourquoi dès lors y a-t-il des départs massifs du cheptel de Camp Peul 1 durant l'hivernage, et pourquoi n'assiste-t-on pas au même phénomène ailleurs ? Il est vrai que le cheptel de Camp Peul 1 est beaucoup plus important (sans doute une soixantaine de parcs) que celui de Camp Peul 2 (une trentaine de parcs) et du siège du Ceziet (une vingtaine de parcs). Néanmoins, quelques grands troupeaux pourraient tout de même rester dans les parcours locaux. Il faudra donc chercher une autre explication aux déplacements hors du terroir de saison des pluies que simplement le déséquilibre entre ressources fourragères disponibles et effectifs du cheptel (chapitre 5).

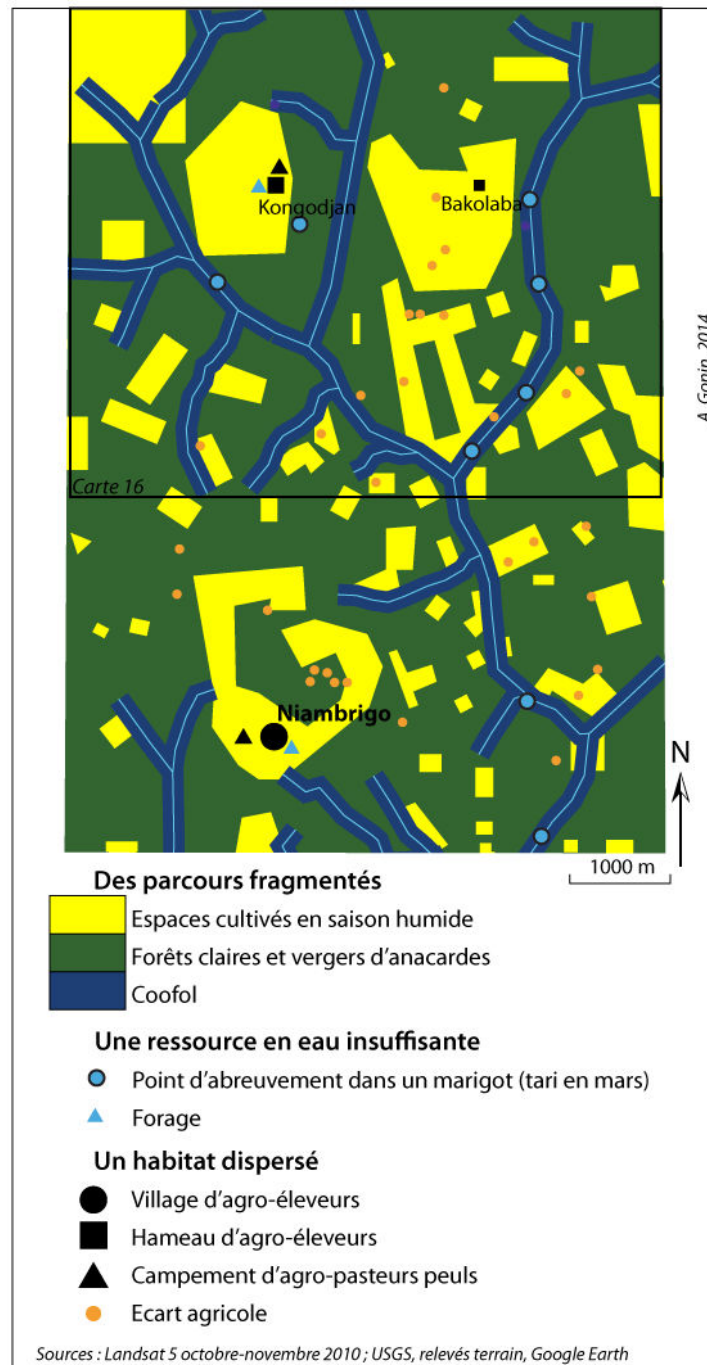
- **Diminution des *seeno* et évolution des mobilités locales : le cas de Niambrigo**

Niambrigo, des parcours d'hivernage entre les champs. Pour tenter d'expliquer l'apparition de transhumance durant l'hivernage, il m'a paru utile de présenter une autre étude de cas pour illustrer la diversité des situations possibles et nuancer le propos. Niambrigo se situe à une dizaine de kilomètres à l'est de Mangodara. C'est un village d'environ 1000 habitants, caractérisé par un habitat dispersé, où la densité ne dépasse par la moyenne communale de 20 hab/km². Les pâturages dominants durant la saison des pluies sont des *seeno* et les vergers d'anacardes qui, récoltés, sont ouverts au pâturage des animaux. Les champs s'étendent rapidement, mais on estime que les pâturages représentent encore 80% de l'espace local d'après une classification des parcelles grâce aux images Google Earth. Niambrigo est représentatif des terroirs où pâturages et champs sont étroitement intriqués durant l'hivernage (carte 15). Au fur-et-à-mesure que les champs s'étendent au détriment des pâturages, la conduite des troupeaux pendant *ndungu* se complique. Le risque de dégâts dans les cultures augmente. Les parcours deviennent plus tortueux entre les champs (comme à Torokoro, au nord du département de

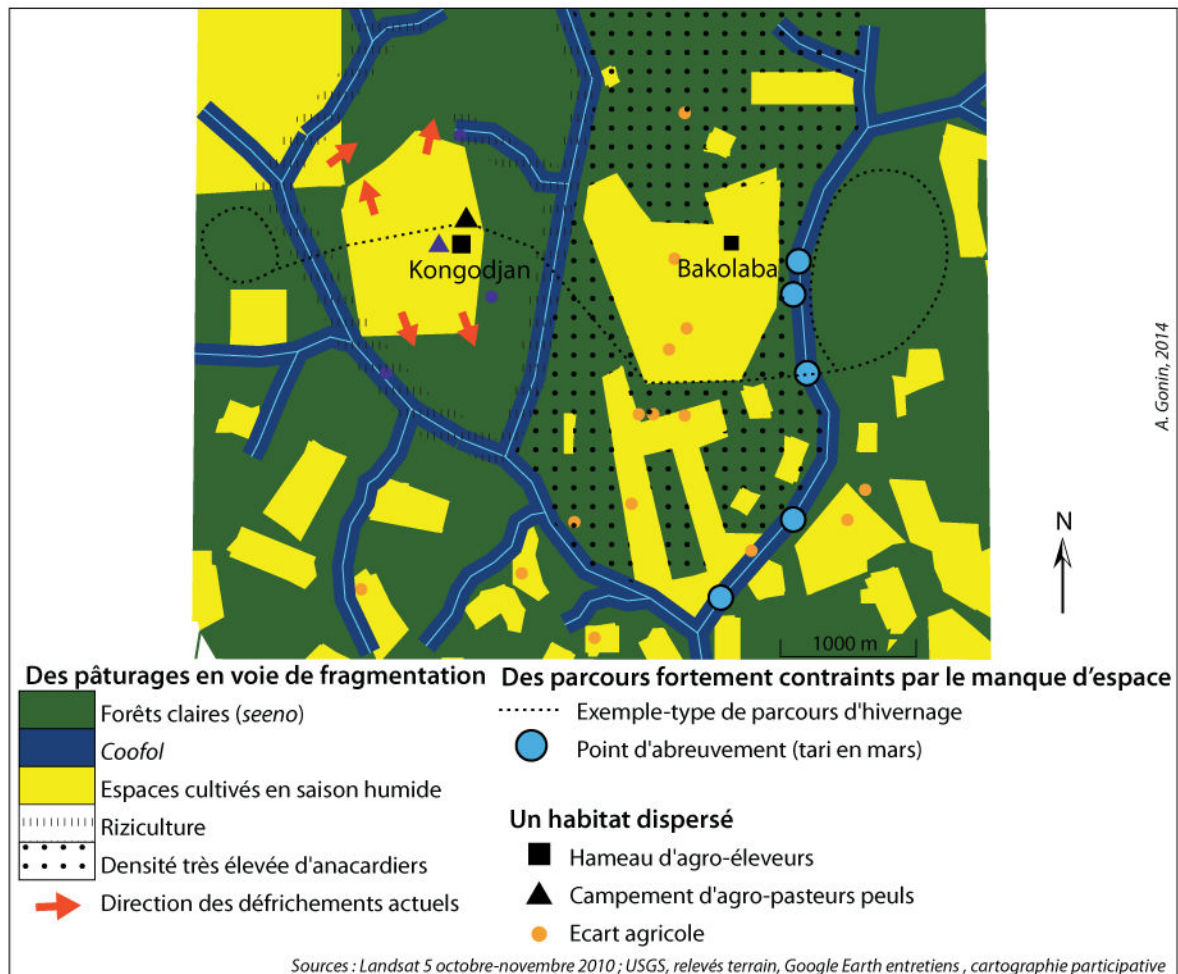
Mangodara, à une trentaine de kilomètres de Niambriogo ; Augusseau 2008). Si les pâturages diminuent encore, les parcours ont lieu dans les dernières marges incultes du terroir pour les petits troupeaux : les grands effectifs doivent quitter le terroir en saison des pluies (Wara, Augusseau 2008). Cependant, à Niambriogo, les pâturages sont encore suffisamment vastes pour que la conduite des troupeaux ne soit pas fortement contrainte. J'ai choisi cette étude de cas car, comme pour le sud de la zone pastorale de Samorogouan, les champs sont encore minoritaires, mais les dynamiques de réduction des pâturages sont actuellement très rapides. Si elles se perpétuent, les mobilités locales à Niambriogo pourraient bientôt ressembler à celles de Torokoro, puis à celles de Wara étudiées par Augusseau. C'est ce processus que je cherche à analyser. 4 entretiens collectifs, 3 cartographies participatives et 16 entretiens individuels ont été effectués au chef-lieu du village, à Kongodjan et Tiéfesso, les deux principaux hameaux, et dans les différentes exploitations isolées du terroir.

Au sein d'un même terroir, deux types de mobilités très contrastés. Niambriogo semble suivre un processus de réduction rapide des pâturages, l'espace entre les champs tend à se résorber, sans qu'il n'y ait de grands *ferlo* et *fukkaawo* refuges comme dans la ZP de Samorogouan. Face à cette situation, les mobilités locales évoluent de façons différentes entre les deux campements peuls du terroir, où habitent ceux qui gèrent les plus grands troupeaux (plus de 80 têtes). Le toponyme « *kongodjan* » désigne en dioula « la grande brousse », ou « la brousse éloignée ». Kongodjan, au nord de Niambriogo, est un hameau fondé par un agriculteur dogossé au début des années 1980. Le lieu était effectivement au milieu d'une grande brousse non défrichée, comme le montre une photographie aérienne de la zone prise en 1983. Les premiers troupeaux sont arrivés à Kongodjan avec les Peuls en 1993. Les pâturages alors abondants sont aujourd'hui en voie de réduction rapide (carte 16). Toutefois, la vingtaine de troupeaux basée dans le hameau reste encore dans les pâturages locaux durant la saison des pluies. Si les anciens pâturages au nord du hameau sont maintenant un grand espace de culture continu, les troupeaux peuvent sortir chaque matin de leur parc situé à proximité des concessions, se frayer un passage entre les champs à l'est pour gagner les *seeno* à l'est du terroir, qui présentent selon les Peuls les meilleurs fourrages de la zone (carte 16). Par contre, les jachères à l'ouest et au sud, qui étaient assidûment fréquentées les dernières années, sont depuis une date récente de nouveau remise en culture à un rythme rapide.

Carte 15 : Niambrigo, espaces de cultures et de pâtures intriqués pendant l'hivernage



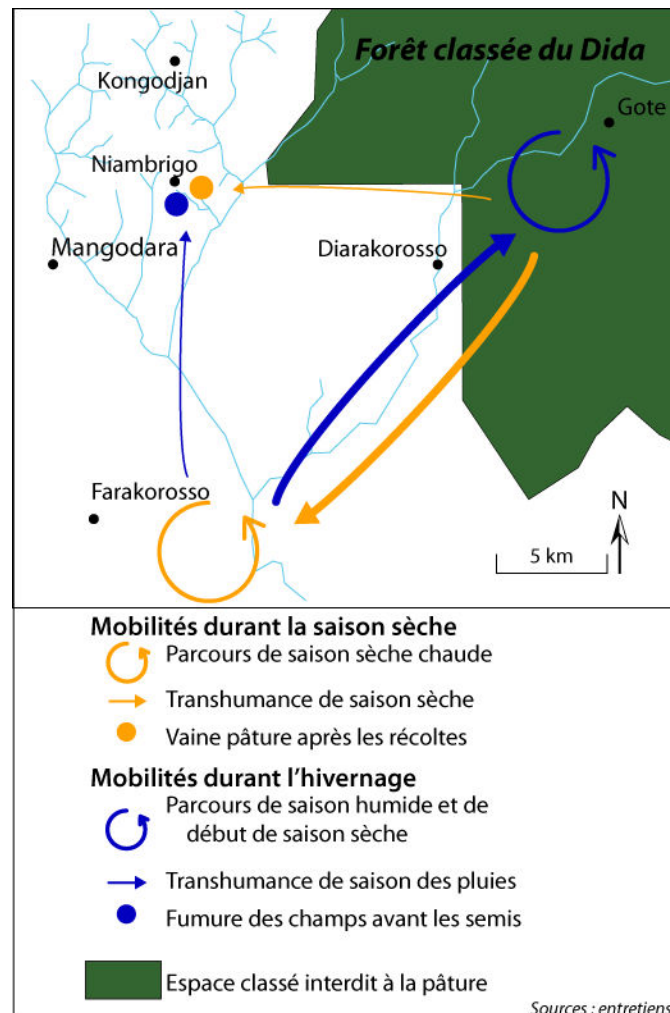
Carte 16 : A Kongodjan, des mobilités locales sous pression



A 5 kilomètres plus au sud, la situation est très différente pour les pasteurs du campement peul à proximité du village de Niambriogo. Les deux premières familles de Peuls se sont installées à Niambriogo en 1988, fuyant un climat tendu entre agriculteurs et éleveurs dans le nord de la Côte d'Ivoire (Bassett 1988). Elles ont été rejointes par une dizaine d'autres au début des années 1990. En 1998, il y avait 16 familles dans le campement peul. De 1988 à 1998, les troupeaux des Peuls restaient sur les parcours locaux tout au long de l'année, bien qu'il soit difficile de trouver de bons points d'abreuvement durant *ceedu*. A partir de 1998, devant l'avancée des vergers d'anacardes, et le manque d'eau, la majorité des familles sont reparties en Côte d'Ivoire. D'autres ont fait le choix de rester sur place et d'envoyer leurs troupeaux en transhumance durant *ceedu* à quelques dizaines de kilomètres au sud du département, sur les rives de la Comoé. En 2008, les troupeaux ont commencé à partir de Niambriogo également durant *ndungu*. SH, agro-pasteur peul de Niambriogo, décrit la situation ainsi : « C'est la famille maintenant qui est à Niambriogo, les bœufs ne viennent jamais. Même s'il y a les pluies, il y a trop de champs. Et en saison sèche il y a trop d'anacardes. Pourquoi la famille reste-t-elle à Niambriogo ? On n'a pas envie, on est fatigué d'avoir trop bougé. Quand les anacardes commencent à diminuer, au début des pluies, des troupeaux reviennent ici pour engraisser les

champs. Mais pas tous les troupeaux. Puis quand les cultures commencent les bœufs bougent ». La majeure partie des troupeaux des six familles peules de Niambriogo font des allers retours entre la forêt classée de Dida, à l'est de la commune, où ils restent durant *ndungu* et *dabbude* bien que le pâturage y soit interdit, et Farakorosso, au sud-ouest, où ils passent *ceedu* (carte 17). Le trajet d'une quarantaine de kilomètres dure trois jours. Durant *ndungu* et *dabbude*, le fourrage est abondant dans la forêt classée ; les pâturages sont étendus, il y a peu de champs. Mais à *ceedu*, il n'y a plus d'eau disponible pour l'abreuvement. Les troupeaux se déplacent donc vers Farakorosso, où l'eau est davantage disponible, et où, ces dernières années, les pluies ont été assez précoces dans la saison par rapport au reste de la commune. Une petite partie du troupeau vient pâturer dans les résidus de récoltes à Niambriogo durant *dabbude*. Une autre revient à *gataaje* pour amender les champs avant les semis.

Carte 17 : Les transhumances des agro-pasteurs de Niambriogo



- **La transhumance d'hivernage, une réponse à la pression sur les pâturages ?**

L'émergence d'une nouvelle forme de mobilité locale dans l'Ouest. Le sud de la ZP de Samorogouan et Niambriogo sont deux types d'espaces différents. Dans le premier, les troupeaux sont de plus en plus confinés sur les collines ; les parcours se fragmentent. Dans le deuxième, pâturages et champs forment une fine mosaïque, et la réduction des surfaces accessibles aux troupeaux compliquent les parcours qui deviennent plus tortueux (Kongodjan). Dans les deux espaces, les dynamiques de défrichements sont actuellement très rapides. On observe des mutations récentes et toujours en cours dans les mobilités de saison des pluies. La transhumance de saison des pluies est un phénomène récent à Camp Peul 1 et Niambriogo mais qui s'est répandu dans l'Ouest du Burkina au fur-et-à-mesure de la saturation des terroirs par les champs cultivés. Il concerne avant tout les agro-pasteurs peuls, qui ont généralement les troupeaux le plus grands, ceux qui sont les plus difficiles à conduire dans des espaces restreints. Le terme de « transhumance » pour ce type de mobilité est une facilité de langage car ces mouvements répondent à la pression agricole et à la diminution des ressources fourragères dans les terroirs d'attache et ne correspondent pas aux logiques habituelles des transhumances, qui sont celles d'une réponse aux variations pluviométriques. C'est néanmoins le terme employé par les auteurs ayant déjà décrit le phénomène dans l'Ouest burkinabè (Petit 2000, Botoni 2003, Augusseau 2007, Dongmo *et al.* 2012) que je reprends. Avant d'apparaître dans l'Ouest du Burkina, la transhumance de saison des pluies était déjà pratiquée par les pasteurs peuls du Yatenga, au nord du Burkina, dans les années 1980. Les pâturages du plateau central mossi avaient alors déjà largement disparu devant l'avancée des champs. Les transhumances historiques des Peuls du plateau central s'effectuaient auparavant uniquement durant *ceedu*, vers le sud, à la rencontre des premières pluies. Marchal (1983) décrivait ainsi la recomposition des mobilités locales dans les années 1980 face à la réduction des pâturages en région mossi : « la transhumance de saison des pluies est « l'envers » des stratégies pastorales observées [...] dans le Boobola (Benoit, 1979) [...] Il s'agit bien aujourd'hui de « l'envers » d'un monde qui existait encore une soixantaine d'années » (p. 573). Aujourd'hui, les transhumances se sont également « inversées » dans l'Ouest du Burkina, région qui servait de référence à Marchal en 1983.

Comment expliquer les transhumances de ndungu ? Le fait d'avoir choisi deux terroirs très dynamiques où l'évolution des mobilités d'hivernage n'est pas au même stade permet de poser la question suivante : dans quelle mesure les transhumances de saison des pluies sont-elles une adaptation des pasteurs à la réduction de leurs pâturages locaux ? Dugué et al. (2004) proposent, à partir des exemples du bassin arachidier au Sénégal et cotonnier au Nord-Cameroun, une typologie des terroirs d'Afrique de l'Ouest basée sur les densités rurales et le

degré d'occupation de l'espace par les champs ; les transhumances de saison des pluies seraient une réponse mise en place par les pasteurs passé un certain seuil de réduction des pâturages :

- En-dessous de 20 hab/km² et 10UBT/km² la culture itinérante sur brûlis est dominante. Les pâturages disponibles sont pléthoriques. Le ratio cheptel/ superficies cultivées permet un bon apport de fumure animale ;
- De 20 à 60 hab/km² et 30 à 60 UBT/km², la culture devient continue, l'élevage est rejeté pendant l'hivernage à la périphérie des terroirs et doit pratiquer en saison sèche la transhumance ;
- Au-dessus de 60 hab/km², il y a saturation foncière. On assiste à une multiplication des conflits, les effectifs du cheptel diminuent, les pasteurs émigrent. Lorsque les pâturages sont, en hivernage, en deçà de 30% de la surface totale du terroir, les troupeaux partent en transhumance en saison des pluies. Le ratio cheptel/ superficies cultivées ne permet plus un bon approvisionnement des champs en fumure organique. L'intensification échoue, les rendements baissent, les résidus de culture ne suffisent plus : un cycle régressif pour l'agriculture et l'élevage se met en place.

Cette typologie représente un effort de généralisation à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest qui est bienvenu. Les seuils distingués sont plus des ordres de grandeur, et les scénarios décrits ne prétendent pas expliquer l'évolution de tous les espaces ruraux mais sont plus des outils pour la réflexion. Niambriogo et le sud de la ZP de Samorogouan pourraient correspondre à un moment de l'évolution entre le deuxième et le troisième type. Toutefois, ces deux études de cas incitent à critiquer l'usage de ce modèle comme outil d'analyse de l'évolution des mobilités pastorales en réponse à l'extension des champs. Les densités de population étaient, en 2006, de 20hab/km² dans la commune de Mangodara, 30 hab/km² à Samorogouan. Elles sont bien au-dessous du seuil de 60 hab/km² défini par Dugué et al. au-delà duquel la cohabitation entre agriculture et élevage devient tellement difficile que les troupeaux doivent partir. Mais sans discuter le niveau des seuils fixés par Dugué et al., c'est l'existence même d'un seuil au-delà duquel l'élevage ne serait plus possible dans le même terroir que l'agriculture en saison des pluies qui paraît critiquable. En effet, à l'échelle des terroirs, l'exemple de Niambriogo et du sud de la ZP de Samorogouan montre que certains troupeaux restent sur place tandis que d'autres se déplacent ailleurs, alors même qu'ils font face à peu près aux mêmes contraintes. Le taux d'occupation des sols par les cultures et la densité de bétail sur les pâturages ne sont donc pas les seuls facteurs qui expliquent le choix de certains pasteurs de partir en transhumance durant l'hivernage. En reprenant ces études de cas par la suite, je montrerai (chapitre 5) que l'accès aux pâturages et les mobilités pastorales qu'ils déterminent sont le fruit des jeux de pouvoir locaux.

Les entraves aux mobilités locales durant la saison sèche

Le difficile accès à l'eau en saison sèche. Les récoltes commencent à la fin de la saison des pluies (*yaamde*) et se poursuivent durant la saison sèche et froide (*dabbude*). Les espaces de parcours, restreints pendant *ndungu*, se libèrent peu à peu. Les troupeaux peuvent pénétrer dans les champs pour pâturer les résidus de récoltes. Les bergers doivent être très attentifs car certains champs ne sont pas encore récoltés : c'est la période à laquelle il y a le plus de dégâts. Si les ressources fourragères ont tendance à décroître depuis 50 ans durant *ndungu*, les résidus de récoltes augmentent, du fait de l'extension des champs et de l'accroissement de la production. Toutefois, le cheptel augmente lui aussi, et la concurrence dans les terroirs pour l'accès aux résidus est de plus en plus vive. A cette époque, c'est plutôt la pénurie d'eau pour l'abreuvement qui est devenu la contrainte majeure dans certains terroirs depuis quelques années. Normalement, à *dabbude*, l'abreuvement se fait dans le lit des marigots (*yayre*). L'eau diminue peu à peu en quantité, et devient de plus en plus boueuse et impropre à la consommation au-furet-à mesure de l'avancée de la saison. Selon les conditions hydrographiques locales, l'eau de surface se résorbe généralement au milieu de *dabbude* ou durant *ceedu*. D'autres points d'abreuvement ne se tarissent jamais. Ailleurs, l'accès à l'eau est parfois une difficulté majeure dès *yaamde*. Au sud de Camp Peul 1 par exemple (carte 14), le point d'eau aménagé (bouli) doit permettre l'abreuvement des animaux à *yaamde* alors que les petites mares (*parkoji*) se résorbent avec les dernières pluies. Mais celui-ci est entouré par des champs qui ne sont pas encore récoltés : il y a donc pendant environ un mois (avant les récoltes) un problème majeur d'accès à l'eau pour les troupeaux de Camp Peul 1. A Tenasso, les troupeaux ont des difficultés d'accès au Pindia à *dabbude*. Sur les deux rives du fleuve, il y a de grands périmètres de maraîchage de contre-saison (carte 14). De décembre à mai, les berges du fleuve sont occupées de façon quasi-continue par des plantations de bananes, maïs, pommes de terre et autres cultures maraîchères. Il est difficile pour les troupeaux, surtout les plus grands, de parvenir jusqu'au lit du marigot en se frayant un chemin parmi les cultures. En aval de Tenasso, une piste a été aménagée et facilite l'accès au point d'abreuvement. Les dégâts dans ces cultures ne sont pas rares, comme en témoignent les producteurs et les bergers. Vers la fin de *dabbude*, l'eau s'épuise dans le lit du Pindia ; les pompes pour l'irrigation prélèvent une grande partie du faible débit de la rivière. Le peu d'eau qui reste devient vite boueux avec le piétinement des troupeaux qui viennent s'y abreuver. Si les agro-pasteurs de Camp Peul 1 et Camp Peul 2 citent la restriction des pâturages durant *ndungu* comme leur principal problème, pour ceux du campement du siège du Ceziét à côté de Tenasso, c'est l'abreuvement durant *dabbude* et *ceedu* qui est la principale difficulté. Les points d'abreuvement en amont sur le Pindia sont utilisés par les pasteurs de Camp Peul 2 et Camp Peul 3 ; ils sont trop loin de Tenasso pour un abreuvement quotidien. Les agro-pasteurs du campement du Ceziét précisent que c'est d'abord à cause des

difficultés d'abreuvement qu'ils partent en transhumance à *ceedu*, plutôt que par manque de fourrage, contrairement à ceux des autres campements peuls. Il y a une dizaine d'années, ces transhumances étaient moins fréquentes ; les cultures maraîchères étaient moins étendues à Tenasso et l'abreuvement ne posait pas de difficulté majeure.

Les contraintes sur les transhumances locales de ceeu. Durant la saison sèche beaucoup d'agro-pasteurs et d'agro-éleveurs partent en transhumance locale à la recherche de ressources toujours difficiles à trouver à cette période. Or, l'accès aux pâturages de transhumances est parfois fragilisé par la concurrence des activités agricoles. Par exemple, les agro-pasteurs qui ont passé l'hivernage dans la zone pastorale (ZP) de Barani la quittent dès la fin de la saison des pluies à cause du manque d'eau. Une majorité se dirige vers les berges du Sourou pour abreuver plus facilement dans l'affluent-défluent du fleuve Mouhoun et pour pâturer dans les bourgoutières (carte 28, chapitre 5). Avant que la majeure partie du cheptel de Barani ne migre définitivement vers le sud dans les années 1960, le Sourou accueillait un grand nombre de troupeaux. En 1968, Quéant et Rouville en avaient compté 108 ; il y en avait déjà moins que quelques années auparavant. A l'époque, il n'y avait pas d'obstacles pour parcourir librement les bourgoutières. Aujourd'hui, les bourgoutières sont réduites. A *dabbude*, le riz est planté sur de très larges portions le long des berges, au-fur-et-à-mesure de la décrue. Jusqu'à sa récolte en janvier, les animaux ne peuvent pas accéder aux pâturages. Dans le delta intérieur du Niger, la cohabitation des pêcheurs, des producteurs de riz et des éleveurs était historiquement régulée par les institutions peules (Gallais 1984). Comme au Sourou actuellement, les éleveurs de retour de transhumance dans les pâturages sahéliens attendaient la récolte de riz pour pénétrer dans les bourgoutières du delta. Depuis les années 1980, l'extension des cultures de riz, qui est le fait des *rimaibe*, les anciens esclaves des Peuls, et qui est encouragée par l'Etat du Mali, a entraîné une réduction drastique des pâturages du delta intérieur ce qui provoque de nombreux conflits (Benjaminsen et Ba 2009). Depuis quelques années, l'extension du riz sur la rive ouest du Sourou alimente des conflits similaires. A Illa, à la frontière avec le Mali, l'accès au Sourou est compliqué jusqu'au mois d'avril (carte 28, chapitre 5). Depuis cinq ans, les agriculteurs du village ont acheté des pompes et font du maraîchage. Le périmètre irrigué ne concerne actuellement que 200 ha, mais il s'agrandit chaque année. Si la gêne pour les bergers est pour le moment limitée, les dynamiques d'occupation de l'espace leur sont défavorables. Dans quelques années, il pourrait y avoir autant de problèmes pour pâturer sur la rive ouest du Sourou qu'il y en a depuis les années 1970 sur la rive est. En 1976, un canal a en effet été construit à la confluence avec le Mouhoun pour qu'une plus grande quantité d'eau du fleuve se déverse dans le Sourou pendant l'hivernage ; un barrage construit la même année retient l'eau du Sourou plus longtemps en saison sèche. La décrue du Sourou se poursuit donc moins loin ; des surfaces plus

réduites de pâturages sont découvertes à *ceedu*. Par ailleurs, des périmètres irrigués sont aménagés sur la rive ouest. Pendant la révolution sankariste de 1983 à 1987, l'aménagement agricole de la rive ouest du Sourou est accéléré (Bethemont *et al.* 2003). Aujourd'hui encore, trois rampes circulaires peuvent asperger potentiellement trois fois 128 ha à Di. Entre Di et Lanfiéra, sur la rive est, et à Sono (périmètre de 210 ha), sur la rive ouest, le riz, le maïs, les légumes sont cultivés en saison sèche. Dans ces villages, les précieux pâturages de saison sèche ont disparu. Toutefois, le retrait de l'Etat du financement des aménagements après les Plans d'Ajustement Structurel (PAS) des années 1990 a stoppé la dynamique d'extension des périmètres irrigués et de diminution des bourgoutières. Aujourd'hui, ce sont des coopératives privées, comme à Sono, qui continuent d'agrandir les périmètres, mais à un rythme moins rapide. A une échelle plus réduite, l'extension des cultures maraîchères est le résultat des initiatives individuelles des agriculteurs, comme à Illa. La dynamique globale d'occupation de l'espace sur les rives du Sourou semble donc toujours défavorable aux éleveurs transhumants. A terme, c'est le schéma des transhumances locales des pasteurs des communes voisines du Sourou qui est menacé. Si les transhumances locales ne sont plus possibles dans les bourgoutières, c'est la présence des troupeaux à Barani tout au long de l'année qui est remise en question. En effet, la ZP et les rives du Sourou sont deux espaces complémentaires sur lesquels repose tout le système des mobilités locales.

De la même manière qu'à Barani, les mobilités locales à Samorogouan sont menacées par la disparition progressive des pâturages de saison sèche entre Orodara, Banfora et Sindou, destination des transhumances de *ceedu*. L'extension des vergers d'anacardiens oblige en effet les bergers à rechercher sans cesse d'autres destinations de transhumance locale. Quand ce n'est plus possible, ils doivent migrer ou partir en transhumance plus loin. Toutefois, ces solutions ne sont pas accessibles à tous les éleveurs, le plus souvent par manque de moyens pour assurer la logistique de déplacements plus importants. A Mangodara, l'extension spectaculaire des vergers d'anacardiens empêche l'accès aux pâturages pendant *ceedu* et oblige les pasteurs à modifier complètement leur schéma de mobilités locales, à l'instar de ceux de Niambriogo (carte 17). Les conséquences de la diffusion des anacardiens sur les mobilités pastorales sont similaires pour les éleveurs locaux et pour les transhumants régionaux. Elles seront donc étudiées dans la partie suivante.

A l'échelle locale, la réduction des parcours accentue la pression fourragère sur le cheptel qui doit désormais de plus en plus effectuer des transhumances pendant la saison des pluies. Il faut maintenant s'intéresser aux conséquences de la réduction des parcours sur les transhumances régionales.

3.2 La fragilisation de la transhumance régionale

La fragmentation des parcours remet en cause les transhumances régionales, basées sur la mise en relation des pâturages sahéliens et soudaniens. Après avoir décrit aux échelles régionales et locales les parcours des grandes transhumances en montrant qu'ils sont une réponse à la variabilité des pluies, je montrerai comment ces mobilités évoluent face à la fragilisation des territorialités pastorales.

3.2.1 La transhumance, une réponse aux conditions pluviométriques

Dans les zones sahéliennes et soudaniennes, les pluies sont très variables dans le temps et l'espace. Or, elles déterminent la disponibilité des ressources pastorales (fourrage et eau). Les transhumances sont une réponse fine à cette variabilité. Elles permettent aux pasteurs, essentiellement Peuls, de tirer le meilleur parti des ressources disponibles tout en surmontant les contraintes liées au manque de précipitations.

Répartition et variabilité des pluies dans les zones sahélo-soudaniennes et soudaniennes

Le gradient pluviométrique nord-sud. Une caractéristique essentielle et bien connue de la géographie de l'Afrique de l'Ouest est le gradient pluviométrique régional nord-sud. Les pluies sont apportées chaque année par la zone intertropicale de convergence (ZIC) qui se déplace du golfe de Guinée, au sud, jusqu'aux marges du Sahara, au nord. C'est ce qu'on appelle le phénomène de la mousson africaine (Demangeot 1999). Au nord, dans le désert du Sahara, les précipitations sont quasi-nulles. Sur la côte du Golfe de Guinée, elles dépassent 1800 mm à Abidjan ou à Lagos. Du nord au sud, les totaux pluviométriques augmentent grossièrement de 100 mm tous les 100 km. Le régime des pluies est uni-modal dans la quasi-totalité de l'Afrique de l'Ouest (sauf sur le littoral) : il y a alternance au cours d'une année d'une seule saison des pluies et d'une seule saison sèche. Dans les savanes d'Afrique de l'Ouest, la pluie est le déterminant majeur des activités de productions agricoles et pastorales. Ainsi, on distingue schématiquement les zones climatiques selon la durée et la quantité de précipitation annuelle :

- la zone sahélienne de 300 à 600 mm, avec une saison des pluies inférieure à 3 mois
- la zone sahélo-soudanienne, de 600 à 900 mm
- la zone soudanienne de 900 à 1200 mm, saison des pluies de 4 à 7 mois
- la zone guinéenne, de 1200 à 1500 mm, saison des pluies de 7 à 10 mois
- la zone équatoriale, jusqu'à 2000 mm de pluie sans réelle saison sèche

L'Ouest du Burkina est compris entre les isohyètes 700 et 1100mm⁵⁷ en zones sahélo-soudanienne et soudanienne.

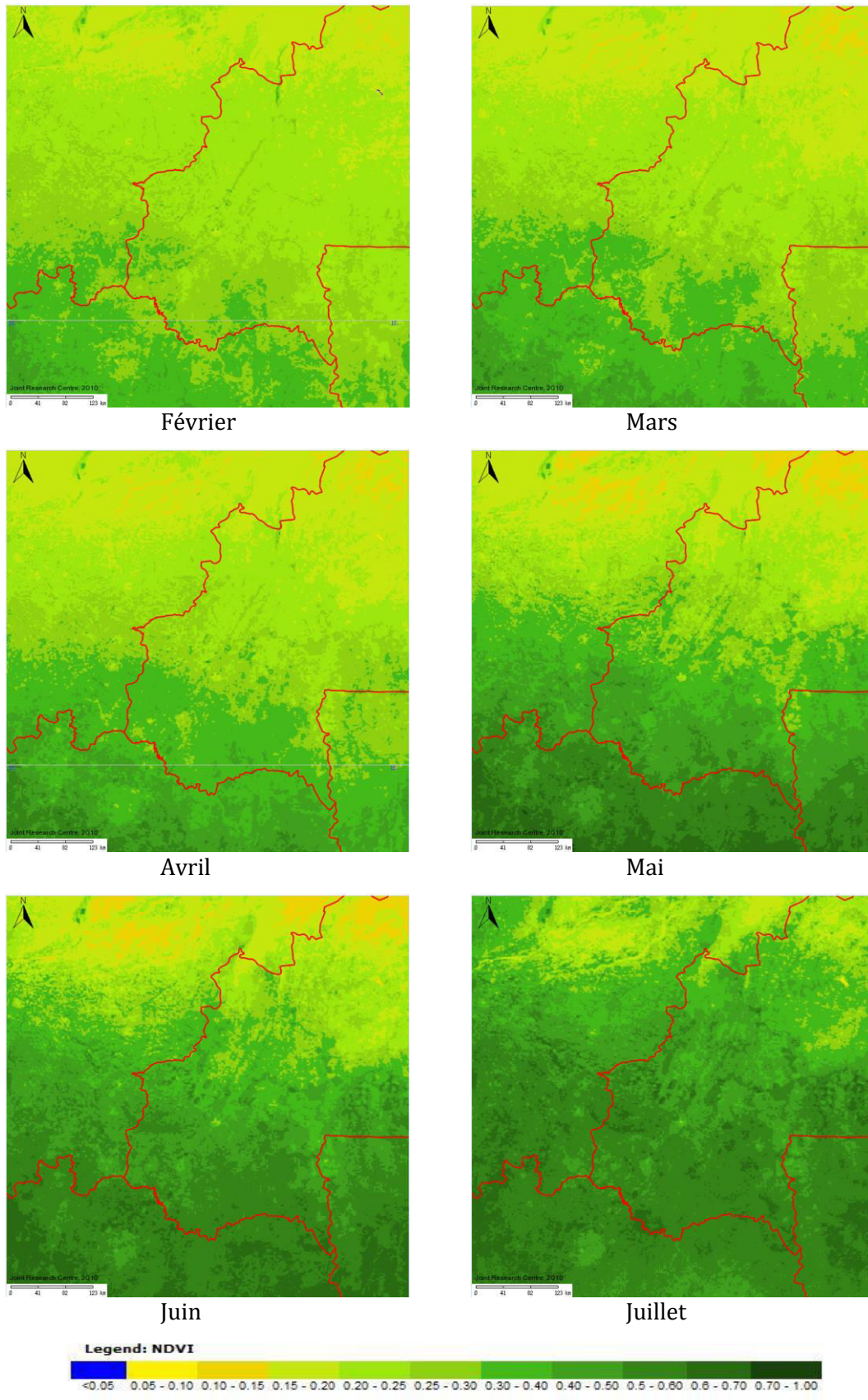
Le gradient de végétation nord-sud. Le gradient pluviométrique est essentiel pour comprendre les mobilités pastorales à petite échelle géographique. En effet, la quantité et la durée des pluies déterminent directement la disponibilité du fourrage et de l'eau de surface pour l'abreuvement, qui augmente du nord au sud. On peut rendre compte de la corrélation entre le gradient pluviométrique et le gradient fourrager par l'indice normalisé de végétation (NDVI en anglais). C'est un indice très couramment utilisé en télédétection pour mesurer la densité et la santé de la végétation (Herring et Weier 2000). Il est basé sur le fait qu'une végétation saine absorbe la lumière visible (à cause de la synthèse chlorophyllienne) et réfléchit les rayonnements du proche infrarouge. Le NDVI est calculé à partir de la formule suivante :

$$\text{NDVI} = (\text{NIR} - \text{VIS}) / (\text{NIR} + \text{VIS})$$

où NIR est le rayonnement proche infrarouge et VIS le rayonnement visible. Le NDVI varie de -1 à 1. Les valeurs négatives signalent la présence d'eau. Les valeurs proches de 0 signalent la présence de roches, sable ou neige. Les valeurs moyennes (0,2-0,3) correspondent aux formations herbeuses, arbustives et aux zones cultivées. Les valeurs élevées (0,6-0,8) renvoient aux forêts tempérées ou tropicales humides. Dans l'Ouest du Burkina Faso, en plein cœur de la campagne agricole (septembre), le NDVI moyen de 1998 à 2012 est partout supérieur à 0,5. Ces valeurs hautes marquent l'omniprésence des cultures dans les champs. A la mi-février, quand le NDVI est partout au minimum dans la région, les valeurs ne dépassent nulle part 0,5. Dans toute la partie nord de la région, elles sont comprises entre 0,20 et 0,25. Ces valeurs correspondent aux champs récoltés : terre nue jonchée de quelques résidus secs de végétation et parsemée de quelques arbres ; formations arbustives sèches. Au sud, les valeurs sont généralement comprises entre 0,25 et 0,35. Elles sont le signe d'un couvert forestier un peu plus dense ou des toutes premières repousses herbeuses. Le NDVI est un indice synthétique qui donne une idée de l'état du pâturage à l'échelle régionale. La série de cartes 18 montre l'évolution du NDVI moyen entre 1998 et 2012 dans l'Ouest du Burkina Faso pour la deuxième décennie de chaque mois entre février et juillet. La série 13 donne ainsi une idée de l'évolution de l'état de la végétation durant cette période cruciale pour les pasteurs qui comprend la saison sèche et chaude (*ceedu*) et le début de la saison des pluies (*gataaje*).

⁵⁷ Direction de la Météorologie Nationale, Burkina Faso

Carte 18: Evolution du NDVI moyen de février à juillet dans l'Ouest



Source : European Commission, Joint Research Center, Emma 2012. <http://bioval.jrc.ec.europa.eu/EMMA/>

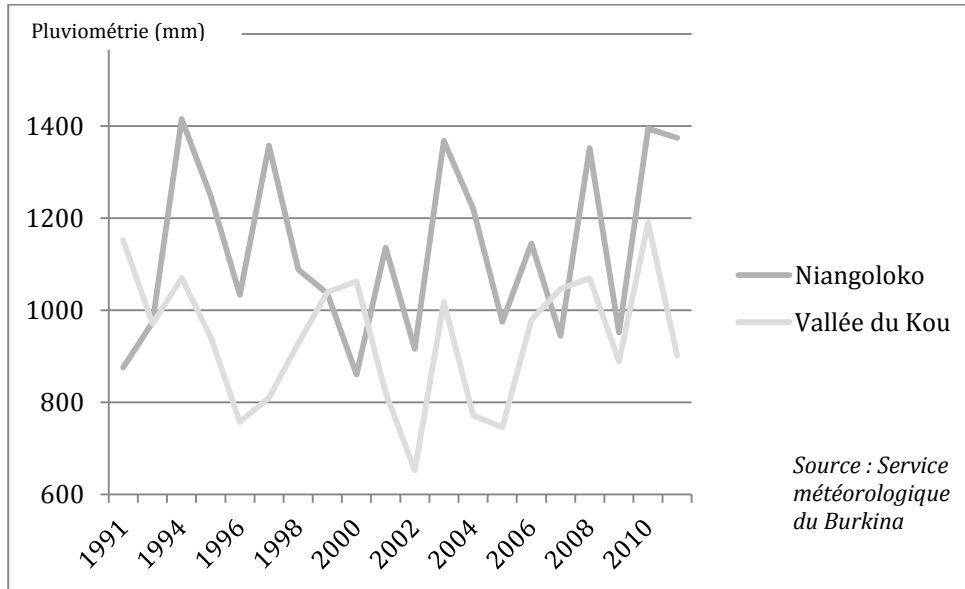
La deuxième décennie de février est le moment où le NDVI est le plus bas au sud de la région, c'est-à-dire le moment où la végétation est la plus sèche. Avec l'arrivée des toutes premières pluies, la végétation commence à reverdir au sud dès le mois de mars. Au nord, le NDVI continue à diminuer jusqu'en avril, moment où il est le plus bas. Au fil des mois, la végétation reverdit du sud au nord, suivant l'avancée du FIT. A la deuxième décennie de juillet, la saison des pluies est bien installée dans toute la région, partout la végétation est entrée dans sa phase de pleine production. Les semis commencent à pousser, ce qui augmente encore l'indice NDVI.

La complémentarité des pâturages du nord et du sud. Le NDVI donne une idée grossière de la quantité de fourrage disponible. Mais il est important de considérer également la qualité du fourrage. De ce point de vue, les pâturages de type sahéliens, (au nord de la région), et les pâturages soudaniens, (au sud de la région), apparaissent très complémentaires. La qualité des pâturages sahéliens, et la présence plus importante de maladies en saison des pluies dans les pâturages soudaniens que sahéliens, expliquent pourquoi les troupeaux remontent vers le nord en début de saison des pluies et ne passent pas toute l'année au sud, où le fourrage est pourtant quantitativement plus important tout au long de l'année (Boudet 1975, Daget et Godron 1995). Dans les pâturages sahéliens, les graminées annuelles et les herbacées sont très appréciées en saison des pluies. Elles sont riches en azote. *L'andropogon gayanus* est une des graminées les plus appréciées des pâturages du nord. Elle pousse en touffe de un mètre de diamètre et présente des qualités nutritives remarquables. L'extension des surfaces labourées et le surpâturage font qu'elle a aujourd'hui beaucoup diminué. Dans les pâturages soudaniens, les graminées annuelles et vivaces donnent un fourrage abondant. Elles sont productives plus tôt dans l'année, mais lignifient plus rapidement : elles sont alors moins nutritives et moins digestes pour les bovins. De manière générale, les premières repousses après les pluies sont les plus nutritives.

La très grande variabilité des pluies à l'échelle locale. Au-delà du gradient pluviométrique nord-sud à l'échelle régionale, on observe une très grande variabilité des pluies à l'échelle locale. Le graphique 10 montre les totaux pluviométriques annuels dans la station de la vallée du Kou, au nord de Bobo-Dioulasso, et à celle de Niangoloko, au sud à la frontière avec la Côte d'Ivoire. Il pleut généralement plus à Niangoloko que dans la vallée du Kou, ce qui s'explique par les quelques 200 km de distance nord-sud entre les deux stations. Toutefois, la variation pluviométrique d'une année à l'autre est ici encore très importante. Certaines années, comme en 1991, 2000 et 2007, il a plus plu dans la vallée du Kou qu'à Niangoloko : le gradient pluviométrique nord-sud est donc un modèle général qui n'est pas tout le temps respecté. Les pluies sont très variables d'une année à l'autre, mais également d'une zone à l'autre, et ceci à

grande échelle. L'incertitude liée à cette variabilité, bien que moins importante qu'en zone sahélienne, reste très importante dans la zone soudanienne.

Graphique 10 : Variation interannuelle des pluies dans deux stations de l'Ouest



La transhumance à l'échelle régionale : une adaptation au gradient pluviométrique

A l'échelle régionale, les mouvements de transhumance s'adaptent au gradient pluviométrique.

Gradient pluviométrique et mouvements nord-sud saisonniers. Les mouvements de transhumance, qui prennent une direction nord-sud dans toute l'Afrique de l'Ouest sahélo-soudanienne, sont un phénomène spatial bien connu et abondamment décrit dans la littérature (Boutrais 1994, Welte 1997, Marty *et al.* 2009, Turner 2011, Boureima et Boutrais 2012, Gonin et Tallet 2012a). Stenning définit la transhumance comme un « mouvement saisonnier régulier de bovins, en direction du sud pendant la saison sèche pour répondre aux manques de pâture et d'eau, [...], c'est un modèle constant [...] parmi les bergers peuls de la zone de la savane » (1957, p. 60). De manière schématique, les troupeaux quittent les pâturages sahéliens du nord au début de la saison sèche (*dabbude*), lorsque les résidus de culture dans les champs sont épuisés ou ne sont plus accessibles. Ils descendent plus ou moins rapidement vers le sud pour passer le reste de la saison sèche dans les pâturages soudaniens du sud. Le fourrage et l'eau y sont plus importants. Les premières pluies arrivent plus tôt dans l'année, faisant reverdir la végétation (carte 18). Ibrahim (2012, p. 77) montre que les premières pluies significatives arrivent en moyenne un mois plus tôt à Gaoua, au sud de la région, qu'à Dédougou, 280 kilomètres plus au nord. Les troupeaux remontent alors progressivement vers le nord au début de la saison des

pluies (*gataaje*), au rythme des premières repousses. Ils passent la saison des pluies (*ndungu*) dans les pâturages sahéliens du nord. La transhumance telle qu'elle est pratiquée en Afrique de l'Ouest est donc une adaptation au gradient pluviométrique qui détermine la disponibilité des ressources fourragères et en eau. Les pâturages sahéliens et soudaniens, potentiellement complémentaires pour la nutrition et la sécurité alimentaire d'un troupeau donné, sont rendus effectivement complémentaires par les mouvements de transhumance qui les relie (Jullien 2006).

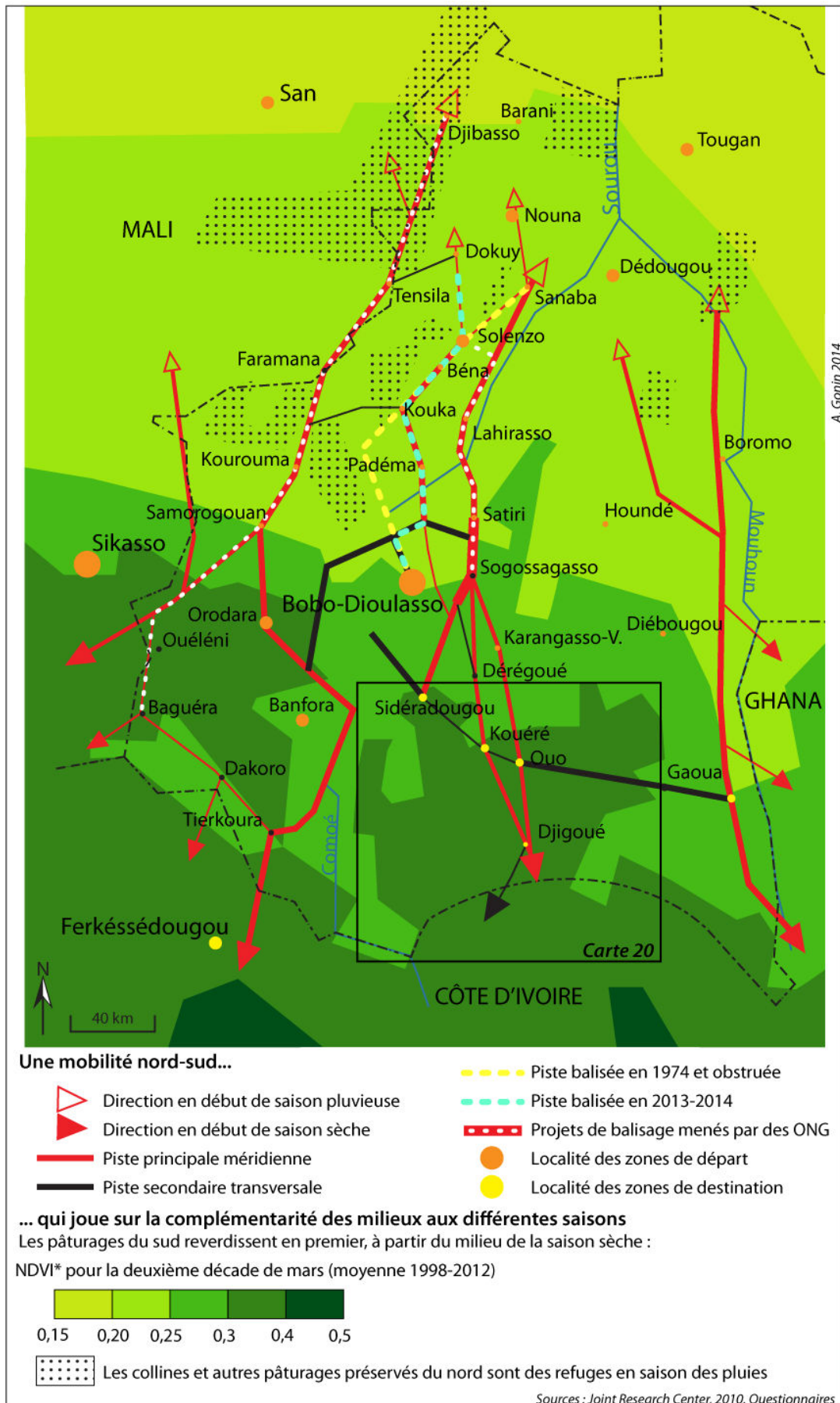
Un jeu sur la complémentarité des espaces. La transhumance permet de maximiser les ressources et de surmonter les contraintes du climat sahélo-soudanien :

- les troupeaux profitent, du sud au nord, de la très bonne qualité des pâturages juste après les premières pluies (premières repousses non lignifiées) (Niamir-Fuller 1999) ;
- ils pâturent le fourrage sahélien très nutritif de la saison des pluies (Penning de Vriès et Dijitèye 1982) ;
- ils profitent le plus longtemps possible de l'eau de surface de qualité et facilement accessible. L'abreuvement des troupeaux au forage ou au puits, qui nécessite beaucoup de temps pour les grands effectifs, n'est nécessaire que pendant une petite partie de l'année (*ceedu*, juste avant les premières pluies) ;
- la saison la plus difficile, *ceedu* (saison sèche et chaude ; c'est le moment de l'année où le fourrage et l'eau sont les plus rares ou les plus difficilement accessibles) est réduite au minimum ;
- les zones et les moments à plus grand risque de maladie (les pâturages soudaniens pendant la saison des pluies) sont évités.

Le principal inconvénient de la transhumance est son coût élevé en termes financiers ; la logistique des déplacements demande également beaucoup de main d'œuvre. Toutefois, ces charges plus élevées sont compensées par la plus grande productivité du troupeau en lait et en viande lorsqu'il transhume (Livingstone 1991, Upton 1986, de Ridder et Wagenaar 1986, Western 1982, Colin de Verdière 1995).

Les mouvements de transhumance dans l'Ouest du Burkina Faso s'inscrivent dans le schéma général des transhumances en Afrique de l'Ouest. La carte 19 montre comment les transhumants profitent du reverdissement précoce (dès le mois de mars) des pâturages du sud par rapport à ceux du nord.

Carte 19 : Les transhumances régionales dans l'Ouest



La transhumance analysée à l'échelle locale : une adaptation à la variabilité des pluies

Il est nécessaire d'examiner à grande échelle ce schéma régional pour montrer en quoi la transhumance, en plus d'être une mise en valeur du gradient pluviométrique, est une réponse à la variabilité des précipitations et pare à l'incertitude qu'elle engendre. Les analyses sont fondées sur les entretiens réalisés auprès de 69 transhumants en avril 2012 et avril 2013 entre Sidéradougou et Djigoué, ainsi que sur le suivi d'un troupeau transhumant pendant 84 km. Contrairement aux mobilités locales, les transhumances régionales ont été peu suivies, et les données ont été recueillies et analysées plutôt sous angle anthropologique que géographique (Bonfiglioli 1988a, Welte 1997, Marty *et al.* 2009) . C'est pour cela qu'il m'a paru nécessaire d'acquérir mes propres données.

• **La mobilité de saison des pluies dans les territoires du nord**

Géographie des zones de départ. Les entretiens auprès des transhumants rencontrés à Sidéradougou, Djigoué et dans la zone de Ferkéssédougou au nord de la Côte d'Ivoire montrent que ceux-ci ne viennent pas seulement du nord sahélien mais de toute la région ouest : le « nord » est donc une notion relative... Les localités citées par les transhumants comme leur lieu de départ en transhumance peuvent être classées en trois zones (carte 19) :

- Le nord de Bobo-Dioulasso : les provinces des Banwas (Solenzo, Kouka, Sanaba, Tensila), de la Kossi (Dokuy, Nouna, Djibasso) et la grande région de San au Mali. Cependant, il y a peu de départs au nord de Nouna, dans les régions de Barani et de Tougan. Les pasteurs qui habitent dans ces localités préfèrent effectuer une transhumance longitudinale en saison sèche sur les berges du Sourou.
- Le centre : les provinces du Kéné Dougou (Samorogouan, Kourouma), du Houët (Bobo-Dioulasso) et du Tuy (Houndé) ainsi que la région de Sikasso au Mali.
- Le sud de Bobo-Dioulasso : Orodara, Banfora, Sidéradougou, Karangasso-Viguié, Diébougou...

Certaines localités, telles que Sidéradougou, peuvent donc être à la fois des zones de départs de grande transhumance vers le sud et des zones de destinations pour des pasteurs plus au nord. Les logiques de déplacement nord-sud sont les mêmes quelle que soit la zone de départ. Les transhumances qui partent de la zone sud sont simplement plus courtes, ou alors elles vont plus loin au sud, jusqu'en Côte d'Ivoire.

Les logiques de mobilités durant l'hivernage (ndungu). Les localités citées par les transhumants comme leur point de départ ne sont pas forcément les endroits où les troupeaux ont passé l'hivernage. Elles correspondent le plus souvent au « terroir d'attache »(Marty 1993)

des pasteurs. Il s'agit du village où le patriarche réside avec une partie de la famille et du terroir dans lequel une partie du troupeau (les vaches produisant le lait pour la famille, *cuuraaji*) pâture tout au long de l'année. La partie du cheptel familial qui transhume (*garci*) peut continuer son chemin au-delà du terroir d'attache. Beaucoup de troupeaux du nord passent l'hivernage dans les collines (*ferlo*) du nord du Kéné Dougou (entre Kourouma et Faramana), des Banwas entre Kouka et Sanaba ou dans la grande zone au nord de Tensila, sur la frontière avec le Mali (carte 19). Ces collines ne sont pas cultivées et sont des zones refuges pour les troupeaux qui y trouvent un fourrage de qualité et de l'eau relativement disponible dans les flaques de surface (*parkoru*) et dans les marigots au pied des collines (*yayre*). Ainsi, même durant l'hivernage, les transhumants conservent une plus grande souplesse que les autres éleveurs. Ils ont un spectre de pâturages possibles pour passer l'hivernage bien plus large puisqu'il dépasse l'échelle du terroir. Ils peuvent changer de zone à plusieurs reprises durant un même hivernage, en fonction de la qualité du fourrage et de l'eau, des risques de dégâts dans les champs, de la date des dernières pluies ou de la disponibilité des résidus de culture au début de la saison sèche.

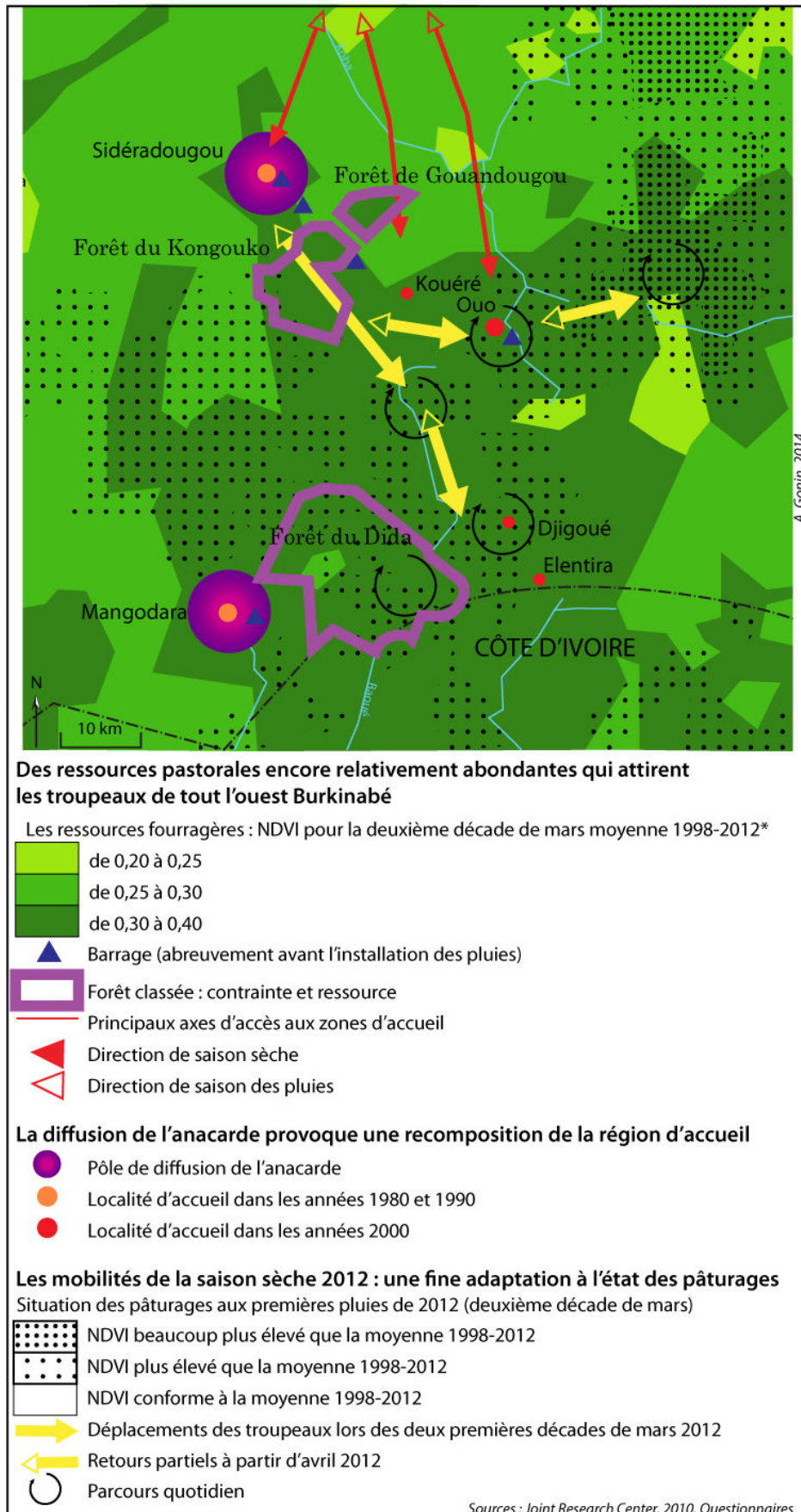
- **La mobilité dans les territoires du sud**

Géographie des zones de destination. Les principales zones de destination se situent à l'ouest autour de Ferkéssédougou en Côte d'Ivoire, au centre dans le large couloir entre Sidéradougou et Djigoué qui se prolonge jusqu'en Côte d'Ivoire, et à l'est au Ghana (carte 19). Welte (1997) a accompagné un groupe de transhumants au Bénin et Marty et al. (2009) au Tchad. Ils rendent compte des discussions en famille avant le départ et pendant le trajet pour choisir la zone de destination. Le patriarche a une grande influence, mais comme il n'accompagne pas le troupeau, il n'impose pas son choix. Pour les bergers, plusieurs critères sont à prendre en compte : ils préfèrent les destinations les moins éloignées, à proximité des villages où ils pourront vendre le lait et se ravitailler. Il faut également que les pâturages visés ne soient pas trop fréquentés par d'autres transhumants, que les premières pluies aient eu lieu et qu'il n'y ait pas trop de champs cultivés qui gênent le parcours des animaux. Dans mes propres enquêtes, les critères des pluies et de la présence ou non d'anacardes sont ceux qui reviennent le plus souvent dans les raisons données par les bergers pour justifier leur choix de destination. Mais on remarque également une certaine inertie des choix sur plusieurs années. La plupart des transhumants rencontrés à Sidéradougou et Djigoué fréquentent la zone depuis plusieurs années. Ils connaissent les villages, les personnes ressources, les autres transhumants et les pâturages, ce qui facilite leur venue sur place. Quelques-uns d'entre eux changent parfois radicalement de destination, et délaissent la région de Ferkéssédougou pour se diriger vers Djigoué par exemple. Mais ces derniers cas sont plutôt rares et font suite à une année de pénurie de fourrage dans telle zone,

ou à une année où des maladies supposées être liées à une zone en particulier ont fait beaucoup de dommages dans le troupeau.

Les logiques de mobilité à l'échelle des zones de destination. Si l'on examine les mobilités des transhumants à grande échelle, on se rend compte que les pasteurs ont une très grande fluidité de mouvement à l'intérieur de chacune des zones. Chaque zone est un « nuage » (Turner 2011) de destinations possibles. Au cours d'une même saison sèche, ils peuvent changer plusieurs fois de localités à l'intérieur d'une même zone. Mes enquêtes se sont concentrées particulièrement sur la zone centrale (carte 19). Les mobilités au sein de la zone de destination sont d'abord dictées par la recherche de fourrage et d'eau. Avant le départ, pendant le trajet, et à leur arrivée dans la zone, les bergers recueillent sans cesse des informations dans les marchés auprès des autres transhumants et par téléphone auprès de parents sur la situation, notamment pluviométrique, dans l'ensemble d'une vaste zone. Ils peuvent ainsi guider avec soin les troupeaux vers telle ou telle localité. La date et le lieu des premières pluies, qui font dès début mars sortir les jeunes pousses d'herbes, sont particulièrement stratégiques pour les pasteurs. DM, vétérinaire à Sidéradougou, résume en avril 2012 les mouvements locaux des transhumants dans les deux mois précédents : « Avant la première pluie, ça été difficile. Les pâturages, l'abreuvement ont beaucoup diminué. Les premiers transhumants arrivés à Sidéradougou ont pour cela continué vers Djigoué. D'autres sont partis juste au moment de la première pluie, le 19 mars, puis ils sont revenus. Il est tombé 40 mm, puis 50 mm le 5 avril. Ceux qui sont arrivés plus tard sont restés à Sidéradougou. ». Les propos de DM sont confirmés par le NDVI de la zone lors de la deuxième décennie de mars 2012, juste avant la première pluie à Sidéradougou (carte 20). Le NDVI autour de Djigoué et entre Djigoué et Sidéradougou est plus élevé que le NDVI moyen pour cette période depuis 1998. C'est le signe qu'il a déjà plu dans ces zones. A Sidéradougou, le NDVI est conforme à la moyenne. Les transhumants rencontrés en avril 2012 à Djigoué m'ont confirmé qu'à leur arrivée dans la zone, ils ont d'abord fait une halte à Sidéradougou, Ouo ou Kouéré. Ne voyant pas la première pluie venir, ils ont préféré au bout de quelques semaines continuer vers Djigoué où ils ont trouvé des pâturages déjà couverts d'un tapis herbacé. Ceux qui étaient en mars 2012 à Djigoué y sont restés jusqu'en avril-mai, avant de commencer à remonter très progressivement vers le nord à partir de mai-juin, en faisant de longues haltes à Sidéradougou, Kouéré ou Ouo. Beaucoup de ceux qui étaient entre Sidéradougou et Djigoué en mars 2012 sont remontés à Sidéradougou à partir du 19 mars, date de la première pluie. Il y a à proximité de Sidéradougou deux retenues d'eau qui facilitent l'abreuvement des animaux. De plus, le vétérinaire de Sidéradougou est une personne de confiance pour beaucoup d'éleveurs ; il est plus facile pour eux d'être à proximité.

Carte 20: Les dynamiques de la zone d'accueil des transhumants de Sidéradougou-Djigoué



Des échelles de mobilités emboîtées. A l'intérieur même de la zone d'accueil, les échelles de mobilité sont emboîtées :

- au cours d'une journée, le troupeau parcourt les pâturages autour du campement et se rend une fois au point d'eau principal ;
- tous les dix jours environ, les bergers déplacent le campement de quelques kilomètres, toujours à moins d'une heure de marche du même point d'eau principal ;
- quelques fois dans la saison, en fonction des pluies, les bergers déplacent le campement de dix ou vingt kilomètres pour avoir accès à un autre point d'eau principal et aux autres pâturages qui s'y rattachent ;
- une ou deux fois dans la saison, les bergers peuvent parcourir une cinquantaine de kilomètres dans la zone d'accueil et changer complètement d'espace car ils ont entendu dire qu'il a plu à un autre endroit et que les ressources sont plus abondantes ailleurs.

Cet emboitement d'échelles est spécifique au pastoralisme des grandes transhumances. A chaque échelon, les bergers conservent un large choix de parcours, pour tirer parti au maximum des ressources et surmonter au mieux les contraintes liées au fourrage et à l'abreuvement. Si la situation l'impose, ils changeront facilement de niveau scalaire : s'il ne pleut pas aux alentours de leur point d'eau principal, ils n'hésiteront pas à effectuer un déplacement de leur campement de base d'une vingtaine ou d'une cinquantaine de kilomètres pour se diriger vers la zone où il a plu. Les mobilités sont rendues ainsi très fluides. Cet emboitement d'échelles permet aux transhumants, contrairement aux éleveurs plus sédentaires, de tirer profit de façon très fine d'un vaste espace.

Les mobilités à différentes échelles pour maîtriser l'incertitude pluviométrique. La maîtrise d'un espace étendu est une garantie contre l'incertitude pluviométrique, particulièrement forte au tout début de la saison (*gataaje*) alors même que les premières pluies sont les plus stratégiques pour les éleveurs. En effet, si la variabilité pluviométrique est très élevée en un point, comme le montre le graphique 10, elle est atténuée si l'on considère une grande zone. Les pasteurs ont une forte incertitude sur les dates des premières pluies à Sidéradougou. Par contre, ils savent qu'il y a une probabilité extrêmement forte pour qu'il y ait des premières pluies capables de faire reverdir les pâturages dès début mars quelque part dans la région entre Sidéradougou, Ouou, Djigoué et le nord de la Côte d'Ivoire. Si la première pluie a lieu à Djigoué comme en mars 2012, ils iront vers Djigoué, puis affineront leur échelle d'appréciation des pâturages pour choisir les meilleurs parcours aux alentours de Djigoué. Mes enquêtes montrent toutefois que cette fluidité dans le déplacement peut être un peu altérée par le poids des habitudes (un berger rechigne toujours à emmener le troupeau près d'une localité qu'il ne connaît pas) et le contrôle à distance du propriétaire du troupeau.

Surtout, la réduction des espaces de parcours apporte de nouvelles contraintes très fortes aux bergers dans leur zone de transhumance.

- **Entre le nord et le sud, les territoires de liaison**

Les territoires de liaison en forme de « corde tressée ». Pour relier les territoires du nord et ceux du sud, « il y a une voie reconnue, mais en brousse tu peux bouger, changer de direction. » (BO, transhumant entre Solenzo et Djigoué). Les pistes de transhumance ne sont pas balisées matériellement. Toutefois, elles sont reconnues par les bergers. Lors du suivi d'un troupeau transhumant, j'ai pu observer que tous les troupeaux prennent, entre deux localités, la même voie. Les pistes de transhumance ont la forme de « cordes tressées » (Turner 2011). Il y a une direction principale. Pour un itinéraire nord-sud donné, les bergers citent toujours les mêmes localités traversées, même s'il y a parfois des variantes dans l'itinéraire sur plusieurs dizaines de kilomètres. Entre chaque localité, les observations de terrain montrent qu'il y a plusieurs voies possibles. Parfois le tressage de la corde des pistes de transhumance est très lâche, comme lors de la descente en saison sèche lorsque les contraintes sont faibles ; parfois il est plus resserré, comme lors de la remontée vers le nord, lorsque les champs semés opposent plus de contraintes dans le choix des voies à emprunter. La Carte 19 montre qu'il y a trois « cordes tressées » ou trois couloirs de transhumance nord-sud principaux. Ils conduisent les transhumants vers l'une des trois zones de destinations possibles. Arrivées dans les zones, les pistes principales se subdivisent en une multitude de pistes secondaires qui drainent l'ensemble de la zone. Des voies secondaires, moins empruntées, existent pour passer d'un axe à l'autre et changer de zone de destination.

La territorialité des pistes de transhumance à grande échelle. Le suivi d'un troupeau de transhumants sur une portion de 84 km lors de sa remontée vers le nord entre Sidéradougou et Solenzo m'a permis, grâce aux observations et aux échanges avec les bergers, d'affiner mon appréhension de la géographie des pistes de transhumance. A l'échelle régionale, les trajets paraissent emprunter le plus court chemin possible entre les espaces de parcours du nord et du sud. A l'échelle locale, entre deux haltes pour la nuit, le trajet ne s'écarte pas non plus beaucoup de la plus courte distance à vol d'oiseau. Une préoccupation majeure dans le choix des trajets quotidiens est donc de minimiser la distance pour épargner de la fatigue aux animaux. Les pistes de transhumance ne sont pas seulement des voies de communication pour le déplacement des troupeaux. Elles doivent répondre à cinq fonctions qui correspondent aux besoins habituels d'un troupeau : se déplacer, pâturer, s'abreuver, se reposer et éviter les dégâts dans les champs cultivés (tableau 10). Les voies de transhumance sont structurées par le réseau des *ferlo*

(collines). En effet, celles-ci ne sont pas cultivées et offrent donc un passage sûr aux bergers au début de la saison des pluies, lors de la remontée vers le nord. Les *ferlo* constituent également des lieux de halte appréciés pour la nuit, car les animaux ne risquent pas de faire des dégâts dans les champs (carte 23c).

Photographie 9 : Avancée lente et pâturage sur un *ferlo* le 24 juin à Baré



(A. Gonin, juin 2012)

**Photographie 10 : Repos et pâturage le soir sur un *ferlo* après une journée de marche
(Sogossagasso 25 juin 2012)**



(A. Gonin, juin 2012)

Entre chaque *ferlo*, les pistes empruntent préférentiellement les *cofol* (bas-fonds, lit des marigots) qui permettent un passage entre les champs cultivés (carte 23a). Les animaux peuvent facilement s'y abreuver, notamment lors de la descente vers le sud en saison sèche quand l'eau est plus rare.

**Photographie 11 : Le troupeau transhumant au pâturage et à l'abreuvement dans un *cofol*
le 24 juin 2012 à Baré**



(A. Gonin, juin 2012)

Quand il n'y a ni *ferlo* ni *cofol* à emprunter, les troupeaux passent par les reliques de brousses arborées ou arbustives et les jachères (*seeno*, *guyfan* et *soynere*). Les troupeaux peuvent pâturer dans les *seeno*, et les *soynere*, mais les *guyfan* ne leur offrent aucune ressource intéressante (carte 23a). Quand les espaces agricoles (*gesa*) ne sont pas encore cultivés, ils peuvent les emprunter.

Photographie 12 : Le troupeau traverse un *guyfan*



(A. Gonin, juin 2012)

Photographie 13 : Arrivée du troupeau transhumant dans un espace en train d'être mis en culture (Sogossagasso, 25 juin 2012)



(A. Gonin, juin 2012)

Photographie 14 : Pâturage du troupeau dans un espace de culture



Arrivée à Korma le 28 juin 2012. Après quelques heures de marche dans la journée, le troupeau pâture dans les champs du terroir qui ne sont pas encore semés. Le berger est posté à la limite d'un champ enssemencé pour éviter que les bovins n'y pénètrent. (A. Gonin, juin 2012)

De manière synthétique, on peut dire que lors de la remontée vers le nord, les bergers visent les *ferlo* (collines) et vont d'un *ferlo* à un autre en empruntant les bas de versants (*cofol*) ou le lacis des reliques de brousses qui ne risquent pas d'être cultivées. Quand il n'y a pas d'autres possibilités et qu'il y a un risque élevé de dégât, le troupeau peut emprunter une « voie rouge » de latérite gravillonnaire (carte 23b). C'est un choix de dernier recours car les animaux ne peuvent pas y pâturer en même temps qu'ils se déplacent. De manière générale, les espaces que traversent les pistes de transhumance sont, au début de la saison des pluies, très dynamiques. Les champs sont en train d'être semés, de nouveaux champs peuvent être défrichés dans une brousse que le troupeau empruntait l'année précédente. Les bergers doivent être rapidement adaptables et prêts à changer la direction du troupeau à tout moment. Dans le groupe que je suivais, deux bergers devançaient le troupeau à bicyclette et allaient vérifier la praticabilité des passages qu'ils savaient, d'expérience, délicats. Ils informaient les trois bergers qui restaient avec le troupeau de la situation et des voies alternatives à prendre.

Tableau 10 : Les critères de choix de parcours le long des pistes de transhumance en début de saison pluvieuse

Fonctions Parcours	Pâturage	Facilité déplacement	Repos	Abreuvement	Eviter les risques de dégâts
<i>Guyfan</i>	-	+	-	-	+
<i>Ferlo</i>	++	++	++	Après pluies	++
<i>Cofol</i>	++	+/-	-	++	-
<i>Gesa, champs</i>	+	++	++	+/-	-
<i>Piste de latérite</i>	-	++	-	-	+

- inapproprié ; + recherché ; ++ très recherché

Lors de la descente vers le sud, en saison sèche, il n'y a pas de champs mis à part les cultures maraîchères dans les bas-fonds. A grande échelle, les trajets sont plus directs et avant tout structurés par les rares points d'eau disponibles.

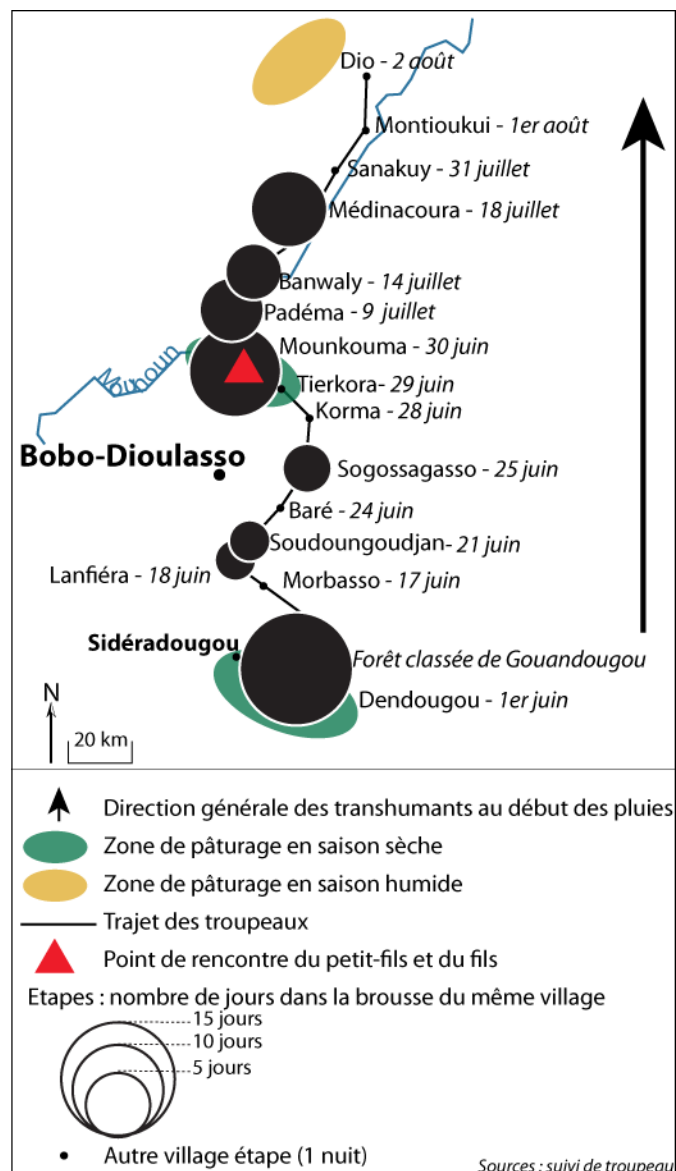
Les rythmes du trajet aller. Sur les 69 transhumants rencontrés en avril 2012 et avril 2013 entre Sidéradougou et Djigoué, tous avaient quitté les pâturages du nord entre début janvier et début mars pour se rendre au sud. Un seul avait quitté début décembre. Il avait eu des problèmes avec les champs qui n'étaient pas encore récoltés. Les transhumants quittent le nord quand ils n'ont plus accès aux résidus dans leur terroir d'attache ou dans les terroirs où ils passent l'hivernage. Les transhumants qui quittent la province des Banwas (Solenzo) doivent parcourir un peu plus de 200 kilomètres jusqu'à Sidéradougou ou Ouou (carte 19). Ils mettent dans la très grande majorité des cas entre une dizaine et une vingtaine de jours, effectuant environ une quinzaine de kilomètres par jour (Turner et al. (2014) enregistrent des distances quotidiennes similaires pour les transhumants au Mali). Pour un troupeau de bovins, cela correspond à un rythme soutenu, mais qui ne s'apparente pas à une marche forcée. En janvier-mars, il reste très peu de fourrage dans les espaces traversés. Les transhumants n'ont pas un accès garanti aux résidus de récolte sur leurs trajets. Le berger cherche donc à maintenir un rythme de marche soutenu qui permette de gagner rapidement les pâturages du sud où il y a, même avant les premières pluies, un peu plus de fourrage. Il ne peut pas non plus trop accélérer sous peine de fatiguer les animaux. BO, parti de Doussenkoi (Banwas) en janvier 2012, résume ainsi le rythme de la marche : « S'il n'y a pas de force majeure, on passe deux nuits maximum au même endroit, sinon une. Arrivés dans le département de Ouou, on ne se précipite plus. Les autres localités avant, même pour stationner les animaux, c'est difficile » (BO, Doussenkoi). La contrainte majeure du trajet aller est la pénurie d'eau. Un transhumant ne peut gaspiller une demi-journée à abreuver un troupeau de plus de 80 têtes à un forage, d'autant plus qu'il aura plus difficilement accès aux forages sur sa route que les éleveurs locaux. Tous les transhumants rencontrés déclarent

abreuver leurs animaux dans les marigots (*yayre*) ou dans des retenues d'eau aménagées. Au départ, les animaux qui quittent la région sur la rive gauche du Mouhoun descendent le long du fleuve et abreuvent quotidiennement dans le fleuve (carte 19). Entre le fleuve Mouhoun et Sogossagasso, il y a un premier passage difficile : il n'y a plus de retenue d'eau et l'eau des marigots est souvent épuisée ou boueuse. A Sogossagasso, les transhumants trouvent une retenue d'eau. Ensuite, les accès à l'eau sont précaires jusqu'à Sidéradougou et Ouou, où l'on trouve des barrages dans chacune des deux localités. A partir de ce point, il n'y a plus de problèmes majeurs. Dans les passages difficiles, le troupeau peut passer une journée sans s'abreuver ; parfois, le berger est obligé d'avancer à marche forcée pour trouver un point d'eau avant le soir. Comme le souligne BO de Doussenkoi, c'est seulement arrivés dans cette zone que les pasteurs relâchent le rythme et quittent la logique de mobilité nord-sud pour adopter la logique des échelles emboîtées de mobilité propres aux zones méridionales.

Les rythmes du trajet retour. Tous les transhumants rencontrés commencent leur trajet retour entre fin mai et fin juin. Lors de la remontée vers le nord, la contrainte majeure n'est plus l'eau mais les premiers champs semés. Plus le départ est tardif, plus le risque de rencontrer un grand nombre de champs, voire d'être bloqué à cause des cultures, est important. Mais plus le départ est précoce, plus le risque d'arriver trop tôt au nord, c'est-à-dire avant les premières pluies, est important. Chaque transhumant a donc un arbitrage à effectuer sur la date de son départ. Ensuite, selon les informations sur les pluies et les champs dont il dispose, il règle le rythme de sa remontée vers le nord. Si les pluies se font attendre, il tempore et stoppe le troupeau à une étape où il a déjà plu et où il n'y a pas encore trop de champs cultivés. S'il pleut beaucoup et que la campagne agricole démarre massivement, il doit accélérer le rythme pour ne pas se retrouver piégé loin des pâturages du nord et être obligé de passer tout l'hivernage dans une localité qu'il ne connaît pas. Chaque année, des transhumants se retrouvent ainsi bloqués à mi-chemin avec le troupeau. Les pasteurs arrivent entre mi-juillet et début août dans les pâturages du nord, quand les pluies sont installées. Le trajet retour dure donc généralement entre un et deux mois, avec des arrêts possibles de une à deux semaines au même endroit. Par exemple, le troupeau que j'ai suivi en transhumance a quitté son point d'abreuvement principal de la saison sèche (Dendougou) le 1^{er} juin (carte 21). Il a ensuite passé 15 jours dans la forêt classée de Gouégnadougou, où il a pu trouver des points d'eau de surface qui n'existaient pas en pleine saison sèche et qui lui ont permis de profiter du pâturage abondant. Ensuite, il a effectué plusieurs arrêts de 2 ou 3 jours. A Soundougoudjan et à Sogossagasso, les bergers ont profité des parcs de vaccination pour traiter les animaux. Sogossagasso est à moins de 30 minutes de véhicule de Bobo-Dioulasso. Les bergers s'y sont arrêtés deux nuits pour aller acheter des produits vétérinaires à Bobo. Ils sont arrivés ensuite à Mounkouma où les bergers ont retrouvé

le reste de leur famille et la deuxième moitié du cheptel familial. C'est le grand frère resté à Mounkouma avec l'autre partie du troupeau qui a alors pris les décisions sur le rythme du trajet. Pour le guider dans ses choix, il téléphonait à sa famille restée à Dio qui lui donnait l'état des pâturages locaux au jour le jour. En 2012, les pluies se sont installées dans la région de Dio à partir de la deuxième décennie de juillet. Jusqu'à la mi-juillet, le berger a temporisé l'avancée du troupeau. Il est resté 10 jours à Mounkouma où le pâturage était abondant. Ensuite, il y a encore eu des étapes d'une semaine à dix jours à Padéma, Banwaly et Médinacoura. Il s'agissait encore de temporiser en attendant que la saison soit bien installée à Dio, tout en avançant progressivement pour ne pas se faire coincer par les champs au sud et profiter des pâturages disponibles dans ces différentes localités. Finalement, le troupeau n'est arrivé à Dio que le 2 août.

Carte 21 : Le trajet retour des Diakhité en 2012



Encadré 3: Méthodologie de suivi d'un troupeau transhumant

J'ai suivi durant quinze jours, en juin-juillet 2012, un troupeau transhumant sur 84 km. Au début de la saison des pluies, ce troupeau quittait les pâturages du sud de saison sèche vers Sidéradougou pour aller 250 km plus au nord, vers les pâturages de saison humide, aux environs de Dio. J'ai suivi ce troupeau sur une portion de son trajet, entre Baré et Mounkouma dans la province du Houët. J'étais équipé d'un récepteur GPS (Global Positioning System) pour localiser mes observations. Je prenais systématiquement un point GPS à chaque fois que le troupeau pénétrait dans un nouveau type d'espace, selon la classification peule. Je confirmais mes propres observations du paysage en interrogeant un berger peul sur la catégorisation de chaque espace. Je notais l'activité du troupeau, le comportement des bergers, le temps passé sur chaque espace. Je prenais également un point GPS à chaque fois que l'on passait à moins de 50 mètres d'un champ labouré où les premières pousses étaient levées. Je portais une attention particulière à chaque conflit potentiel ou effectif, lorsque le troupeau pénétrait dans un espace cultivé. J'échangeais avec les bergers au cours de la journée, sur le trajet, et le soir au campement. Le but était de comprendre de manière fine l'organisation spatiale des pistes de transhumance, les temporalités du déplacement et la façon dont la réduction des parcours les fragilisait. Les données ont été cartographiées et superposées à l'occupation des sols obtenue par classification d'image satellite.

Le troupeau appartient à la famille Diakhité. Il était divisé en trois groupes d'une centaine de têtes chacun, qui se suivaient à distance réduite. Il y avait deux jeunes bergers (de 12 à 20 ans) par groupe, un devant et un derrière. Le berger le plus expérimenté, petit-fils du propriétaire des bœufs, marchait en tête et prenait les décisions sur le choix de l'itinéraire à l'échelle des parcours. Deux autres bergers un peu plus âgés, également petit-fils du propriétaire, effectuaient le trajet en bicyclette en devançant le troupeau et en emmenant sur le porte-bagages les quelques affaires nécessaires au campement du soir. Ils prenaient les décisions sur l'itinéraire quotidien à l'échelle locale, entre deux localités. Le 30 juin, les trois troupeaux en ont rejoint trois autres à Mounkouma, qui représentaient la deuxième moitié de l'effectif familial. La deuxième moitié avait été gérée pendant la saison sèche par le fils du propriétaire. Quand les six troupeaux ont été réunis, c'est lui qui a pris les décisions quotidiennes quant à la gestion du cheptel.

Les espaces de parcours utilisés par les transhumants sont très dynamiques. Au sud, les premières pluies changent rapidement la géographie des pâturages. Durant le trajet, l'abreuvement et les champs ensemencés sont autant de contraintes qui évoluent dans le temps. Malgré la récolte continue d'informations, l'incertitude est forte pour les bergers. L'analyse des mobilités de transhumance de l'échelle régionale à l'échelle du parcours quotidien montre que les pasteurs connaissent de manière fine un espace très étendu, ce qui leur permet de gérer la variabilité des ressources de la façon la plus efficiente pour la productivité du troupeau. La mobilité et la grande adaptabilité aux changements leur confèrent une très grande réactivité. La maîtrise de l'espace permet la maîtrise du temps et de ses incertitudes.

3.2.2 La recomposition des transhumances face à la réduction des parcours

A l'échelle régionale, le recul des espaces de parcours a pour conséquence sur le long terme un allongement des trajets nord-sud. A l'échelle locale, la fragilisation des territorialités pastorales entrave les mobilités, ce qui remet en cause l'adaptation à l'incertitude pluviométrique.

L'allongement historique des trajets à l'échelle régionale

La translation vers le sud des destinations des transhumants. L'historique des transhumances a été retracé en recoupant les informations de Benoit (1978a, 1979), Quéant et Rouville (1969), d'anciens rapports (annexe 6) et de douze anciens transhumants âgés de plus de 60 ans rencontrés chez eux à Djigoué, Sidéradougou, Mangodara et Solenzo. De fait, je documente ici surtout la constitution de l'axe central de transhumance Banwas-Djigoué, plutôt que les deux autres axes à l'est et à l'ouest (carte 19)⁵⁸.

- Avant 1970, les Peuls de Barani transhumaient exclusivement vers les bourgoutières du Sourou. Ces mouvements échappaient à la logique méridienne. Ils visaient les pâturages de décrue de l'affluent-défluent du Mouhoun.
- A partir des années 1970, la logique des transhumances méridiennes se met en place dans l'Ouest du Burkina. Au début, les trajets sont beaucoup plus courts qu'aujourd'hui, de l'ordre d'une centaine de kilomètres. Benoit (1978) a cartographié avec précision les transhumances des Peuls de Barani vers la rive gauche du Mouhoun, dans l'actuelle province des Banwas. Ils y étaient rejoints par des transhumants en provenance du Mali. Les troupeaux pâturaient en saison sèche autour de Sanaba, Solenzo, Béna, Kouka. Sur le bord du fleuve Mouhoun, la grande plaine de Lahirasso était un lieu de parcours majeur en saison sèche. Sur la rive gauche du Mouhoun, les transhumants descendaient jusqu'à

⁵⁸ Je traite ici de la direction principale, sans documenter la constitution de voies secondaires transversales et l'émergence de destinations secondaires.

Padéma. Ensuite, sans que la date soit précisée, les transhumants franchirent le fleuve Mouhoun pour aller sur les parcours de Mounkouma, Satiri et jusqu'à Sogossagasso, à la latitude de Bobo-Dioulasso (carte 19).

- Une nouvelle étape dans la descente vers le sud des transhumants en saison sèche fut franchie au début des années 1980. Quelques transhumants pionniers tentèrent alors de pousser leur transhumance un peu plus loin au sud (une cinquantaine de kilomètres). Leur aventure ayant été couronnée de succès, ils furent rapidement suivis par plusieurs autres. En 1982, il y aurait eu 10 000 bovins transhumants dans la zone de Sidéradougou, soit environ une centaine de troupeaux (Chartier 1982). La présence de transhumants de Kouka à Samorogouan est attestée par un rapport de 1983⁵⁹. Par ailleurs, les transhumants de Barani et du Mali qui fréquentaient la rive gauche du Mouhoun eurent tendance à s'y installer de façon permanente. Ils transhumaient depuis leur nouveau terroir d'attache jusqu'à Sidéradougou.
- D'après des personnes ressources à Mangodara, les vétérinaires en fonction dans la commune à l'époque, et un rapport de 1993⁶⁰, les premiers transhumants en provenance du nord auraient atteint Mangodara au début des années 1990. Je dispose de peu d'informations, mais les transhumants du nord seraient venus à Mangodara jusqu'à la fin des années 1990, période à laquelle ils délaissèrent les pâturages de la zone.
- Enfin, toutes mes informations concordent pour attester que c'est au début des années 2000 que des transhumants du nord ont poursuivi pour la première fois leur trajet depuis Sidéradougou jusqu'à Djigoué, 80 kilomètres plus au sud. Il s'agit certainement d'une réorientation des directions de Mangodara vers Djigoué. Les transhumants parcourent alors en saison sèche la zone de Djigoué, jusqu'à Elentira à la frontière ivoirienne et Govitan, du côté ivoirien, en fonction des pluies et de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire. Toutefois, certains transhumants continuent de s'arrêter à Sidéradougou, en fonction de la pluviométrie.

Comment peut-on expliquer, après l'avoir décrite, la translation vers le sud des destinations des transhumants de l'Ouest burkinabè depuis cinquante ans ?

Evolution du gradient pluviométrique et évolution des transhumances. L'explication la plus immédiate que l'on serait tenté de donner est que le glissement du schéma régional de transhumance vers le sud est la conséquence du glissement des isohyètes vers le sud sur la même période. La diminution des précipitations et l'arrivée plus tardive des premières pluies

⁵⁹ 1983, *Rapport de la mission de diagnostic et d'identification de projets dans le secteur de l'élevage en Haute-Volta*, République de Haute-Volta, Caisse centrale de coopération économique, 229p.

⁶⁰ GTZ, 1993, *Réactualisation des pistes de transhumance et des zones d'accueil*, Ouagadougou. Carte reproduite dans 1998, *Cadre juridique de protection des pistes*, MRA, Ouagadougou.

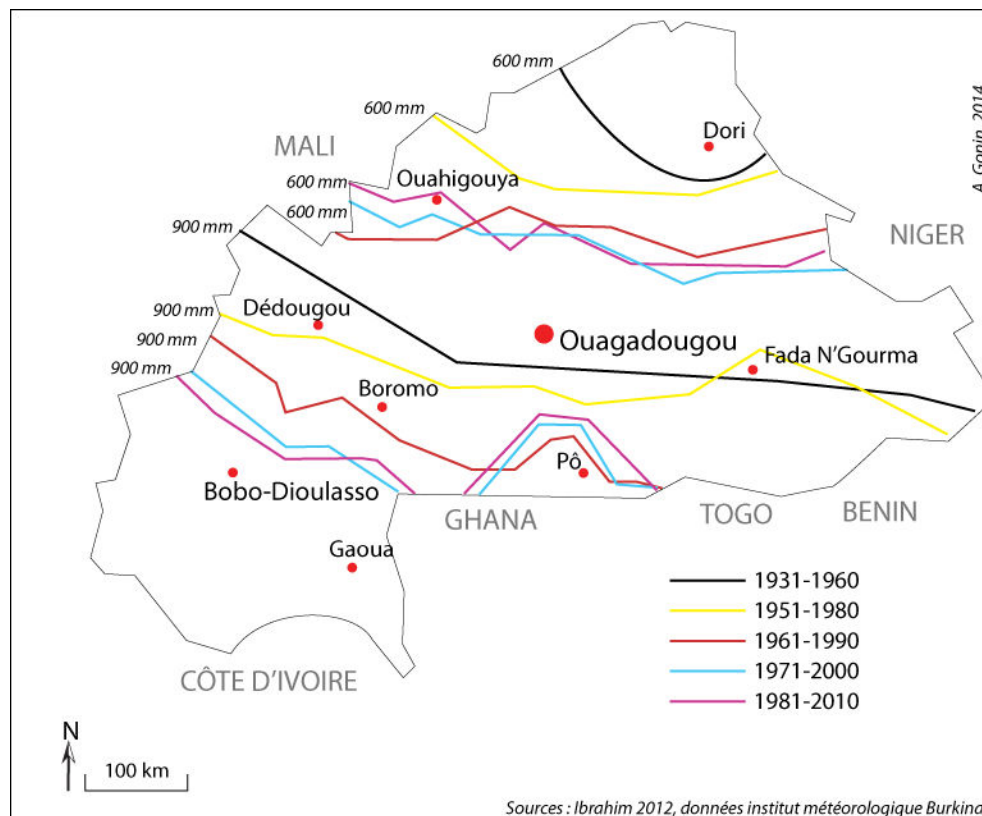
sur la rive gauche du Mouhoun dans les années 1980 auraient entraîné une diminution du fourrage qui aurait à son tour poussé les transhumants à descendre au sud à Sidéradougou pour retrouver des ressources plus abondantes plus tôt dans l'année. Le même schéma se serait reproduit dans les années 1990, poussant les transhumants à dépasser Sidéradougou pour aller jusqu'à Mangodara ; puis dans les années 2000, devant la baisse des précipitations à Mangodara, les transhumants auraient préféré aller à Djigoué. Or le lien de cause à effet entre glissement vers le sud des isohyètes et glissement vers le sud des transhumants doit être établi avec précaution. Il n'a pas valeur d'explication générale.

- Le lien entre la descente des transhumants et le glissement des isohyètes dans les années 1970 et 1980 peut être établi, mais il doit être nuancé. Les moyennes annuelles des précipitations entre 1971 et 1990 ont baissé de 20% par rapport aux moyennes annuelles entre 1961 et 1969 pour l'ensemble du Burkina (Ibrahim 2012). Les deux décennies 1970 et 1980 ont été en Afrique de l'Ouest les plus sèches du XX^{ème} siècle (Paturel *et al.* 2010). Les isohyètes ont alors subi une translation d'une cinquantaine de kilomètres vers le sud (carte 22). On peut donc corréliser le glissement des mobilités pastorales (que ce soit les migrations ou les transhumances) de Barani à la rive gauche du Mouhoun, puis le glissement progressif le long des deux rives du Mouhoun dans les années 1970 avec le déplacement des isohyètes vers le sud durant cette période. Dans les années 1980, les précipitations continuant à diminuer dans ces zones, les transhumants seraient allés chercher des pâturages de saison sèche plus productifs jusqu'à Sidéradougou. Le lien entre la baisse des précipitations, les migrations des pasteurs de la zone sahéenne à la zone soudanienne et/ ou l'allongement des transhumances vers le sud est couramment fait à l'échelle régionale. Les sécheresses de 1974 et 1984 ont servi d'accélérateur à ces déplacements (Barry 1975, Gallais 1979, p. 117, Delgado et Staatz 1980, p. 21, Frelastre 1986, Arditi 1990, p. 139, Benoit 1999, Bernardet 1999, p. 416, Diallo 2000). Il faut toutefois nuancer ce lien de cause à effet. Bassett et Turner (2007) montrent que les migrations des pasteurs vers le sud ne sont pas un changement soudain en réponse à la variation des isohyètes mais un processus long, qui ne répond pas seulement à la baisse des précipitations au nord. Par exemple, les pasteurs doivent explorer les nouveaux pâturages, tisser des liens avec les populations résidentes, métisser les zébus avec les taurins pour les rendre plus résistants à la trypanosomiase, dont la prévalence est plus forte au sud. Tout cela prend du temps (une génération) et les mobilités à l'échelle régionale ne sont donc pas une réponse immédiate aux évolutions de la pluviométrie sur le long terme. D'autre part, la disparition de la trypanosomiase au sud a été un facteur déterminant levant une contrainte majeure. Les transhumants n'auraient pas pu aller jusqu'à Sidéradougou au début des années 1980 si les glossines

vectrices de la trypanosomiase n'avaient pas été en partie éradiquées par le PEOV (Projet d'Élevage Ouest Volta, 1975-1984, financement Banque mondiale).

- Il n'y a pas de lien entre un quelconque glissement des isohyètes vers le sud dans les 20 dernières années et la descente des transhumants de Sidéradougou à Mangodara dans les années 1990, et de Sidéradougou à Djigoué dans les années 2000. Entre 1990 et 2009, les moyennes pluviométriques annuelles ont augmenté de 15% par rapport à celles de 1971-1990 dans l'ensemble du Burkina (Ibrahim 2012). Cette amélioration de la pluviométrie à partir des années 1990 est notable dans toute la zone sahélienne et soudanienne. Dans l'Ouest du Burkina, les isohyètes ont stoppé leur descente vers le sud (carte 22). Pourtant, les transhumants ont continué à descendre vers le sud, de Sidéradougou à Mangodara, puis de Sidéradougou à Djigoué. Ce mouvement n'est donc pas lié à une baisse des précipitations à Sidéradougou. De plus, si Mangodara est plein sud par rapport à Sidéradougou, dans la continuation de l'axe principal, Djigoué est à l'est de Mangodara. Si les transhumants avaient quitté Mangodara pour Djigoué à cause de la diminution des pluies, ils auraient sans doute continué leur chemin au sud, en Côte d'Ivoire. Pourquoi ont-ils privilégié Djigoué et sa région ? Il faut donc trouver d'autres causes explicatives à aux évolutions les plus récentes des destinations des transhumants.

Carte 22 : La migration des isohyètes 600 et 900 mm vers le sud au XX^{ème} siècle au Burkina



L'expansion des anacardiens entrave les mobilités au sud. Les changements de destination des transhumants de Sidéradougou à Mangodara puis de Sidéradougou à Djigoué trouvent en bonne partie leur explication dans les obstacles opposés par les vergers d'anacardiens à leur mobilité (carte 20). La superficie totale des vergers d'anacardes, en grande majorité concentrés dans le sud de la région, est passée de 1000 ha en 1980 à 80 000ha aujourd'hui⁶¹. A l'échelle locale, Mangodara est l'un des premiers pôles de diffusion de cette nouvelle culture de rente dès les années 1990. Aujourd'hui, il y aurait 10 000 ha de vergers d'anacardiens dans la seule commune de Mangodara, soit 12,5% des plantations du Burkina. A Sidéradougou, il y aurait seulement 2 200 ha de vergers⁶². Ces données doivent être prises avec précaution. Elles proviennent d'une estimation des techniciens agricoles locaux. Il est très difficile de mesurer les superficies d'anacardes car on n'arrive pas à les distinguer sur des images satellites. Malgré tout, les observations de terrain à Mangodara laissent l'impression d'une présence extrêmement forte des anacardiens, le long des voies de communication principales et secondaires, mais également de façon éparse en pleine brousse, en périphérie ou loin des villages. Les entretiens avec la vingtaine d'agro-éleveurs rencontrés dans la commune, complétés par des visites de leurs exploitations, montre que l'anacarde est une composante essentielle et omniprésente du système agricole local. Les anacardiens sont plantés au bout de quelques années (moins de 5 ans généralement) sur les champs de cultures annuelles. Au bout de 4 à 5 ans ils sont productifs. Chaque exploitation compte au moins un verger d'anacardiens planté sur d'anciens champs. C'est le modèle agricole ultra dominant à Mangodara. Or, les vergers d'anacardiens constituent une contrainte majeure pour les transhumants sur leurs parcours de saison sèche qui empêche la bonne adaptation à la variabilité des pluies à l'échelle locale. En effet, les anacardes se récoltent entre février et avril, période à laquelle les transhumants arrivent au sud. Le fourrage étant encore relativement rare à cette période, les bovins sont attirés par les pommes d'anacarde. Ils avalent la pomme et son pédoncule, qui contient la noix de cajou, ce qui constitue une perte pour le propriétaire du verger. Les bergers doivent mener une surveillance assidue de leur troupeau pour éviter qu'il ne pénètre dans un verger. De plus, les vergers se répartissent de manière éparse dans la brousse. Les parcours de plaine (*seeno, soynere*) subissent une fragmentation qui altère la fluidité des déplacements et complique considérablement les parcours. La quasi-totalité des 69 transhumants interrogés entre Djigoué et Sidéradougou et les 54 agro-éleveurs et agro-pasteurs rencontrés à Mangodara citent les vergers d'anacardiens comme leur principal souci durant cette période. Les tensions sont très vives entre les transhumants et les cultivateurs d'anacardes et dégènèrent souvent en conflit. A Mangodara, ces tensions sont potentiellement explosives car les relations entre communautés peules et les différentes ethnies d'agriculteurs y

⁶¹ Enquêtes permanentes 2011-2012 du Ministère de l'Agriculture d'Hydraulique et des ressources halieutiques du Burkina Faso

⁶² Aucune donnée n'est disponible pour la commune de Djigoué.

sont très difficiles depuis les années 1990. Entre 1995 et le début des années 2000, trois conflits meurtriers ont éclaté entre des pasteurs peuls et des agriculteurs karaboros dans la commune de Mangodara. A chaque fois, les conflits ont démarré en brousse, entre un berger et un agriculteur à propos de dégâts dans les cultures. Dans ce contexte, les dégâts d'animaux dans les vergers risquaient de dégénérer en conflits encore plus graves que ceux que l'on connaît aujourd'hui. On peut donc émettre l'hypothèse selon laquelle les transhumants ont délaissé Mangodara à la fin des années 1990 à cause de l'expansion des vergers d'anacardiens et du climat très conflictuel avec les agriculteurs et non pas à cause de la diminution de la pluviométrie. Il faut ajouter à ces raisons le manque de points d'abreuvement dans certaines parties de la commune et la présence de la trypanosomiase près du fleuve Comoé au sud. Aujourd'hui, le même problème se pose aux transhumants à Sidéradougou. Dans les années 1990, les vergers d'anacardes s'y sont étendus moins rapidement qu'à Mangodara. Mais les producteurs continuent de planter. Les superficies s'accroissent, posant chaque année un peu plus de problèmes aux pasteurs. Le déplacement d'une partie des transhumants vers Djigoué peut être vu comme une réponse à l'extension des anacardiens à Sidéradougou. Pourtant, la situation n'apparaît pas meilleure à Djigoué. Les vergers d'anacardiens s'y étendent aussi très rapidement. Si les densités d'anacardiens à Djigoué et Sidéradougou atteignent des valeurs aussi élevées qu'à Mangodara, comme c'est probable au vu de la vitesse de diffusion de cette culture de rente (Audouin et Gazull 2014), les transhumants risquent de se trouver très entravés dans leurs mobilités. S'ils s'adaptent de la même façon, ils chercheront d'autres zones de destination, plus loin en Côte d'Ivoire ou au Ghana. Mais cette course en avant devant les anacardiens ne semblent pas être une solution viable à long terme pour la préservation du schéma régional de transhumance.

A l'échelle locale, des mobilités entravées

Grâce aux entretiens et aux observations pratiquées lors du suivi d'un troupeau transhumant, je détaille ici à l'échelle locale les conséquences de la réduction des parcours et de la fragilisation des territorialités pastorales sur les transhumances.

Le rôle ambigu des forêts classées dans les mobilités pastorales. La zone sud bénéficie de trois forêts classées, dont la grande forêt du Dida. Le pâturage y est interdit par la loi. C'est seulement en cas de sécheresse exceptionnelle que le gouvernement peut décider d'ouvrir les forêts à la pâture des animaux. Les gardes forestiers rattachés aux services locaux de l'environnement sont chargés de l'application de la loi. Toutefois, en pratique, les forêts classées sont très largement pâturées par les animaux. Il est compliqué de collecter des informations à ce sujet auprès des bergers eux-mêmes car ils connaissent la règle et n'avouent pas à un étranger qu'ils

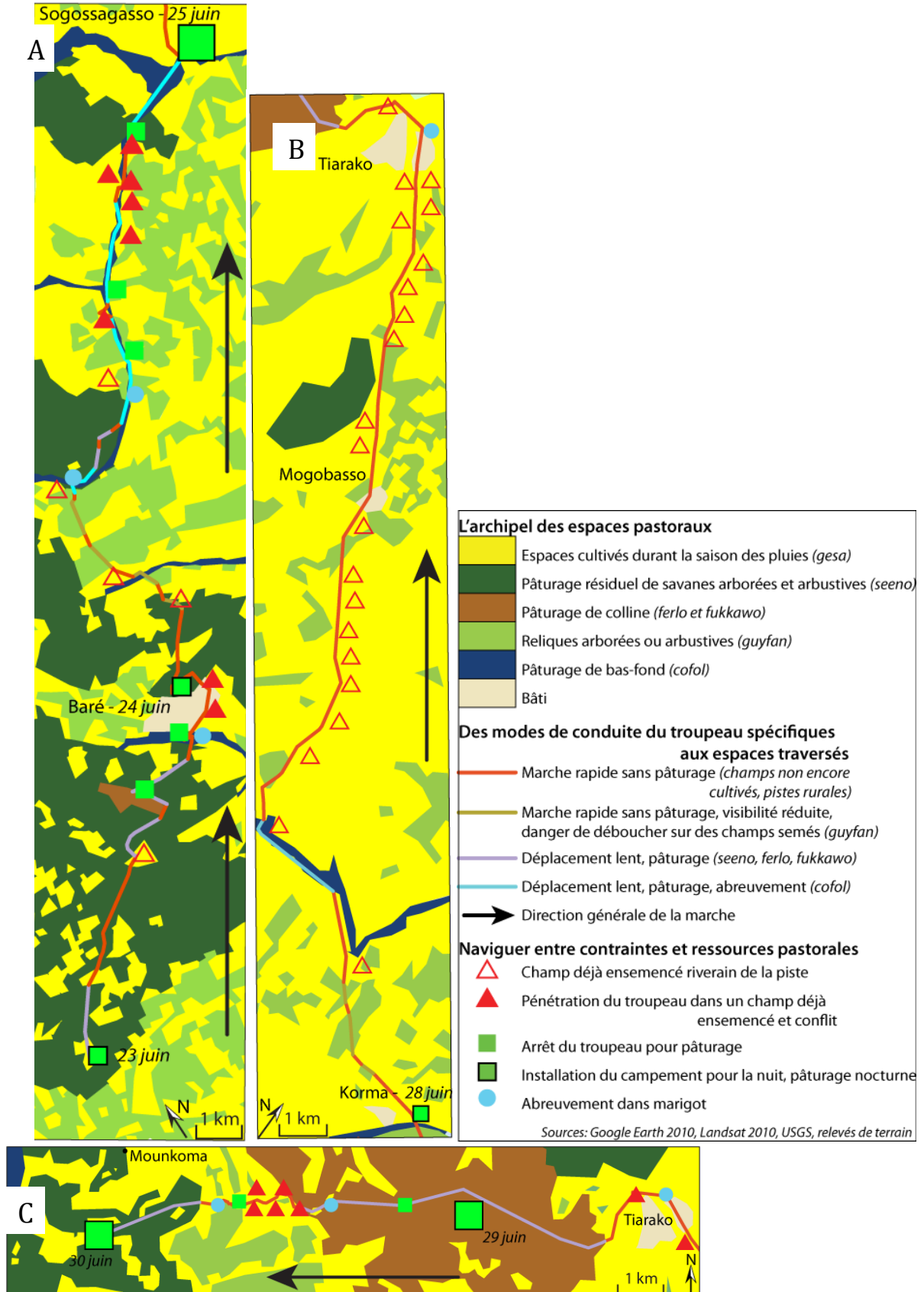
l'enfreignent. Les gardes forestiers de Mangodara déclarent patrouiller dans la forêt du Dida et mettre à l'amende les contrevenants à la règle. A Sidéradougou, ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas payer d'amende voient leurs animaux enfermés à la fourrière. Dans la forêt du Dida, j'ai pu observer de très nombreux troupeaux, notamment de transhumants. C'est une forêt claire, avec de grands pâturages défrichés, qui peuvent être des jachères. La pluviométrie locale est généralement assez favorable, et dès le mois de mars le fourrage y est abondant. Les éleveurs procèdent généralement par incursions dans la forêt. Ils installent leur campement hors de ses limites, et y conduisent le troupeau pour une demi-journée ou une journée, limitant les risques de rencontrer une patrouille de gardes forestiers. C'est donc surtout la périphérie des forêts qui est pâturée. Ainsi, malgré le risque d'être amendés par les services de l'environnement, les forêts classées constituent des réserves de pâturage importantes pour les transhumants.

La perte de l'accès aux résidus de récolte. La logique des trajets allers vers le sud a été profondément modifiée depuis cinquante ans. Les départs vers le sud avaient lieu dans les années 1970 dès octobre (Benoit 1979) à la fin de la saison des pluies (*yaamde*) alors que les enquêtes montrent que les départs ont lieu aujourd'hui au plus tôt en janvier, en pleine saison sèche (*dabbude*). On peut émettre deux hypothèses sur ce recul de la date de départ en transhumance. Premièrement, les troupeaux pouvaient commencer tôt la descente vers le sud car même si les récoltes n'étaient pas terminées, il y avait suffisamment d'espace entre les champs pour qu'ils puissent circuler sur de longues distances. Aujourd'hui, les pistes de transhumances ne sont pas entièrement dégagées avant le mois de décembre, quand la récolte du maïs et du mil est terminée et celle du coton bien entamée. Pour circuler sur de longues distances, les bergers doivent être sûrs qu'ils ne seront pas coincés par des récoltes encore sur pied dans un terroir qu'ils ne connaissent pas et sans ressource. Deuxièmement, les troupeaux quittaient tôt leur terroir d'attache pour descendre lentement vers le sud en pâturant les résidus de récoltes au fur-et-à-mesure que celles-ci étaient effectuées. La saison des pluies se terminant un peu plus tôt au nord qu'au sud, les récoltes se font, à l'échelle régionale, graduellement du nord au sud. Les troupeaux transhumants pouvaient suivre l'avancée de ce « front » des récoltes. Aujourd'hui, les effectifs du cheptel ont considérablement augmenté et de plus en plus de résidus sont ramassés et stockés pour l'embouche des animaux durant la saison sèche. La concurrence pour l'accès aux résidus de récolte est plus forte ; les transhumants, étrangers aux terroirs qu'ils traversent, ne sont pas prioritaires face au cheptel local pour l'accès aux résidus. Ils ne peuvent stationner longtemps dans un terroir pour profiter de cette ressource, comme en témoignent les transhumants rencontrés. Ils préfèrent donc profiter des résidus de récolte dans leur terroir pendant les mois de novembre et décembre, même si localement la pression sur la ressource est forte. Augusseau (2007, p. 224) montre que dans les terroirs d'attache, les

pasteurs peuls ont plus de difficultés à accéder aux résidus de récolte que les agro-éleveurs qui possèdent des champs plus grands et ont accès aux champs de leur parenté. Mes enquêtes concordent avec celles d'Augusseau pour montrer qu'au mois de janvier, les pasteurs peuls transhumants qui ne gèrent pas d'animaux appartenant à un agro-éleveur doivent partir du terroir, tandis que les agro-éleveurs et les agro-pasteurs gérant les animaux d'agro-éleveurs peuvent pâturer dans les résidus jusqu'en février-mars. Les transhumants font donc le trajet vers le sud plus rapidement, pour trouver directement les repousses d'herbes des pâturages soudaniens.

Le risque de discontinuité des pistes méridiennes. La réduction des parcours dans toute la région affecte particulièrement la remontée vers le nord des transhumants en début de saison des pluies (*gataaje*). Les conséquences peuvent être très importantes, car si les pistes sont obstruées localement, le lien entre les parcours septentrionaux et méridionaux est rompu et l'ensemble du territoire régional des transhumants se trouve fragmenté. Les transhumants partent des parcours méridionaux au début de la saison des pluies (*gataaje*) entre fin mai et fin juin. Ils profitent ainsi des repousses d'herbes au-fur-et-à-mesure de l'avancée de la zone intertropicale de convergence vers le nord. S'ils accélèrent trop la marche, ils risquent d'arriver dans les parcours septentrionaux alors qu'il n'y a pas encore assez de fourrage. Mais cette période est aussi celle de l'installation de la campagne agricole. C'est au mois de juin que tombent les premières pluies significatives d'un point de vue agronomique. Les agriculteurs ne doivent pas semer trop tôt, car ces pluies sont encore irrégulières et s'il ne pleut plus pendant plusieurs jours (« faux-départ » de la saison pluvieuse) les semences souffrent de stress hydrique et il faut parfois semer une deuxième fois. Mais les agriculteurs ne doivent pas non plus semer trop tard ; les céréales et le coton n'auraient alors pas le temps suffisant pour croître. La superposition des temporalités agricoles et pastorales au début de la saison pluvieuse est potentiellement conflictuelle. Les pistes de transhumance peuvent très rapidement se trouver obstruées par des champs déjà semées. Les transhumants peuvent se retrouver dans des impasses et être obligés de passer la saison des pluies dans un terroir qu'ils ne connaissent pas. Grâce aux observations pratiquées lors du suivi avec un GPS d'un troupeau transhumant au mois de juin, j'analyse ici ce jeu des temporalités dans les espaces de passage et de culture.

Carte 23 : Le trajet nord-sud du troupeau transhumant de la famille Diakhité



Le récit à l'échelle locale d'un parcours de quelques jours. Lors de la remontée vers le nord, les transhumants tentent d'aller de *ferlo* en *ferlo* (collines) en passant par les dernières forêts claires pâturables (*seeno*), le laci des brousses résiduelles (*guyfan*) et les bas-fonds (*cofol*). (cartes 23). Ce sont les trajets entre deux *ferlo* qui posent généralement problème. Les *seeno* sont de plus en plus empiétés par les champs. Ils peuvent être émiettés par des défriches agricoles en leur centre comme ce fut le cas pour le *seeno* traversé le 24 juin 2012 avant Baré. Le troupeau se déplaçait de manière relativement sûre dans le *seeno* quand il arriva subitement sur un champ déjà semé de maïs en plein milieu de celui-ci. Les bergers durent contenir le troupeau pendant que l'un d'entre eux cherchait un chemin pour contourner le champ.

Le lendemain 25 juin, peu après le départ de Baré, les bergers empruntèrent un labyrinthe de *guyfan* (carte 23b). Le troupeau marchait dans cette brousse arbustive dense sans beaucoup de visibilité. Les *guyfan* sont les dernières reliques de brousse entre les champs, souvent de vieilles jachères. D'une année à l'autre, ils peuvent être défrichés et le réseau de *guyfan* qui sert de couloir de passage aux transhumants peut localement totalement changer d'aspect. A deux reprises, le berger à la tête du troupeau sorti de *guyfan* touffus et arriva sur un champ déjà ensemencé. Il tenta alors de manœuvrer le troupeau pour lui faire contourner le champ. Avec un troupeau de cette importance, c'est une opération délicate. Il réussit néanmoins, même si quelques vaches pénétrèrent rapidement dans le champ pour y prélever quelques jeunes pousses de maïs. Le troupeau trouva ensuite un *cofol* (bas-fond) qu'il longea jusqu'à Sogossagasso. C'est la voie reconnue et empruntée par tous les transhumants entre Baré et Sogossagasso. Le troupeau y brouta une herbe de qualité et s'abreuva facilement. Mais avant d'arriver à Sogossagasso, des champs de riz pluvial avaient été plantés jusqu'au bord du lit du marigot. Le passage entre les champs était réduit et le troupeau déborda dans les cultures, prélevant des pousses de riz. Les agriculteurs présents dans le champ à ce moment-là insultèrent les bergers et lancèrent des mottes de terres sur les animaux (photographie 15). Ce passage difficile effectué, le troupeau put pâturer tranquillement aux abords de Sogossagasso jusqu'au soir.

Photographie 15 : Passage du troupeau en bordure d'un champ déjà cultivé



(A. Gonin, juin 2012)

Photographie 16 : Difficultés liées à la mise en culture des pistes de transhumance (1)



Au premier plan, on voit les premières pousses déjà levées dans le champ. Au second plan, ce qu'il reste de la piste à bétail. L'agricultrice, devant le troupeau, et le berger, derrière, essaient de contenir le troupeau sur la piste, mais quelques bêtes piétinent les semis (25 juin 2012). A.Gonin.

Photographie 17 : Difficultés liées à la mise en culture des pistes de transhumance (2)



Un jeune berger essaie d'empêcher le troupeau de manger le maïs déjà levé (25 juin 2012). A. Gonin

Photographie 18 : Difficultés liées à la mise en culture des pistes de transhumance (3)



En l'absence d'agriculteur, le troupeau traverse un champ dont les premières pousses viennent de lever pour se rendre dans une forêt (25 juin 2012). A. Gonin.

En remontant vers le nord, il y a de moins en moins de *guyfan* et de *seeno*. L'espace est entièrement dédié à l'agriculture. Ce fut le cas entre Korma et Tiarako (journée du 29 juin). On voit sur la carte b que les champs dominent l'espace, alors que dans la région de Baré (carte a), ce sont les brousses qui sont encore dominantes. Le troupeau dut alors emprunter une voie de

latérite. Il ne put s'abreuver ni pâturer pendant la majeure partie de la journée. Beaucoup de champs étaient cultivés au bord de la voie. Il n'y a pas eu de dégâts, mais de légers accrochages verbaux entre les agriculteurs et les bergers. Ce jour-là, les bergers projetaient de s'arrêter à Tiarako. Mais les champs étant déjà semés, ils durent continuer et montèrent sur le *ferlo* pour y passer la nuit. Il n'y avait pas d'eau sur le *ferlo*, et les animaux durent se contenter de l'abreuvement dans le marigot boueux de Tiarako jusqu'au lendemain matin. A cause de l'extension des champs dans toute la zone de Tiarako, le troupeau dut marcher longtemps (23 kilomètres) ce qui occasionna une grande fatigue. Le lendemain, la route à parcourir jusqu'à Mounkouma était courte et les animaux ont pu récupérer.

Le 30 juin, c'est la descente du *ferlo* qui s'avéra délicate. Entre le *ferlo* et le prochain *seeno*, il y avait environ un kilomètre d'espace agricole à traverser. Il y avait déjà beaucoup de champs cultivés en « timbre-poste » dans cet espace. Les bergers durent manœuvrer habilement leur troupeau sous l'œil vigilant des agriculteurs – et parfois sous les menaces quand des animaux s'échappaient dans un champ et pâturaient les jeunes pousses – pour passer entre les champs. La traversée de ce petit espace dura longtemps, les bergers prenant leurs précautions et parlementant avec les agriculteurs pour négocier un passage.

Le suivi d'un troupeau pendant quelques jours montre quelles sont les conséquences très concrètes pour les transhumants de la réduction des pâturages et de la fragilisation des territorialités pastorales. Le début de la saison des pluies est une période stratégique à la fois pour les agriculteurs et pour les éleveurs transhumants. La cohabitation de leurs deux activités dans l'espace est, durant ces quelques semaines, particulièrement difficile. Il y a un risque de fragmentation à l'échelle micro-locale des pistes de transhumance. Les transhumants empruntent aux mois de juin-juillet une voie fragile qui se délite au fil des jours, quand les agriculteurs sèment leurs champs et que les premières pousses voient le jour. Le problème d'espace devient aussi un problème de temps : l'enjeu pour les transhumants est de passer avant que la voie ne soit complètement obstruée, mais pas trop tôt pour ne pas devancer le reverdissement des pâturages. La fragmentation des voies de transhumance à l'échelle micro-locale a des répercussions à l'échelle régionale. Si la voie est obstruée localement, les troupeaux ne peuvent plus rejoindre les pâturages du nord à partir de ceux du sud. La discontinuité à l'échelle régionale naît de la discontinuité à l'échelle micro-locale. C'est tout le schéma des mobilités régionales basé sur le gradient pluviométrique qui est alors remis en cause.

Conclusion du chapitre 3

Le cheptel sédentaire est sous pression de la réduction des parcours et doit de plus en plus se déplacer hors des pâturages locaux, même en saison des pluies. Les parcours de transhumance régionale s'allongent et les zones de destination changent au gré de la disparition des pâturages de saison sèche et de l'obstruction des pistes à bétail.

La mobilité des troupeaux est la caractéristique majeure de l'élevage pastoral. Aux échelles locale et régionale, elle permet aux pasteurs de maximiser les ressources en fourrage et en eau tout en surmontant les contraintes (pénurie de fourrage et d'eau, maladies...). Dans le nouveau contexte de pression sur les parcours, les mobilités évoluent. Elles entrent de nouveau dans le cadre d'une stratégie d'adaptation aux conditions de l'environnement. Ainsi, les transhumances de saison des pluies sont un moyen de pallier à l'insuffisance de pâturages dans les terroirs. L'allongement des transhumances et l'émergence de nouvelles destinations pour les transhumances régionales sont une réponse à la diffusion des anacardiens.

Conclusion de la première partie

Depuis une cinquantaine d'années, l'espace des parcours diminue à l'échelle régionale. A l'échelle locale, cette diminution entraîne une fragilisation des territorialités pastorales qui fait évoluer les pratiques pastorales. Des causes de cette recomposition ont été avancées dès le premier chapitre : l'augmentation de la population rurale entraîne une extension des espaces cultivés et une hausse du cheptel. Il en résulte une pression accrue sur les ressources. Mais si le lien entre croissance démographique et recul des parcours était simple et mécanique, on observerait à l'échelle des terroirs une extension auréolaire des champs autour des noyaux de peuplement villageois. Or, le chapitre 2 a montré que d'un point de vu spatial, le recul des parcours était plus complexe. Les espaces de culture s'étendent de manière sporadique ; les brousses sont fragmentées. Comment expliquer les formes complexes que prend le recul des parcours ? Le chapitre 3 a montré que les éleveurs sédentaires et les transhumants n'étaient pas affectés de la même façon par la diminution des ressources pastorales. Comment expliquer que selon les éleveurs, les conséquences du recul des parcours soient différentes ? Les trois premiers chapitres ont permis d'apporter une partie de la réponse à la problématique sur la place de l'élevage dans l'Ouest du Burkina en décrivant l'évolution des espaces de parcours et ses conséquences sur les mobilités pastorales. Il faut désormais décrire les mécanismes sociaux et les jeux de pouvoir qui sont derrière le recul des parcours pour affiner la réponse à la problématique. Dans la deuxième partie, je mobiliserai les outils de la géographie du pouvoir et de la *political ecology* pour analyser l'évolution de la place de l'élevage.

Deuxième partie

Rapports de force et jeux de pouvoir : la territorialisation des espaces de parcours

Après avoir décrit la réduction des parcours et ses conséquences sur les mobilités, je cherche à expliquer ce processus en analysant les jeux de pouvoir qui le sous-tendent. Dans le chapitre 4, la place de chaque acteur dans les rapports de force en fonction de ses capitaux économiques, sociaux et politiques sera présentée. Le chapitre 5 porte spécifiquement sur les jeux de pouvoir et leur lien avec le recul des espaces de parcours. La première hypothèse de recherche y sera démontrée : la pression foncière dans l'Ouest s'accompagne d'une territorialisation des brousses qui se fait au détriment de l'élevage et qui traduit la faiblesse globale des éleveurs dans les rapports de pouvoir. Enfin, le chapitre 6 porte sur les conséquences de ces jeux de pouvoir. La deuxième hypothèse y sera vérifiée : les espaces de parcours restant font l'objet de processus de territorialisation, ce qui crée une inégalité d'accès aux ressources pastorales entre éleveurs.

Chapitre 4

Les éleveurs et leurs capitaux dans les négociations territoriales

Quelles places pour les éleveurs au sein des sociétés rurales ?

En préalable à l'analyse des jeux de pouvoir (chapitre 5), je présente ici les éleveurs de l'Ouest du Burkina dans toute leur diversité en fonction des capitaux (au sens de Bourdieu (1980)) qu'ils détiennent. Leurs capitaux économiques seront d'abord détaillés sous la forme d'une typologie. Ensuite, j'analyserai la structure des capitaux sociaux, politiques et fonciers et la manière dont ils peuvent être mobilisés dans les négociations territoriales. On aura ainsi une idée sur les rapports de force entre éleveurs d'une part, et entre les éleveurs et les autres acteurs du monde rural d'autre part.

4.1/ Les capitaux économiques des éleveurs : de grandes inégalités

4.2/ Des capitaux socio-politiques plus ou moins bien établis

4.1 Les capitaux économiques des éleveurs : de grandes inégalités

Une typologie basée sur des critères socio-économiques permettra de faire un premier tour d'horizon des différents acteurs de l'élevage. La méthodologie ayant permis de construire la typologie est d'abord présentée, puis les cinq groupes d'éleveurs.

4.1.1 Evaluer les capitaux économiques : méthodologie

La richesse des éleveurs. Duteurtre et Faye (2009) s'interrogent sur les concepts de pauvreté et de richesse chez les éleveurs. Ils montrent que si la possession d'un troupeau représente une certaine richesse, l'élevage est une activité à hauts risques qui rend les pasteurs particulièrement vulnérables. Il est à déplorer que le groupe des éleveurs soit pris dans sa globalité et que nulle part dans cet ouvrage ne soit menée une analyse approfondie sur les différences de richesses et de pauvreté au sein de ce large groupe. Pourtant, il y a de grandes disparités économiques chez les éleveurs. Quelques études récentes ont dressé des typologies basées sur les différences de revenus et de patrimoine entre producteurs ruraux dans l'Ouest du Burkina (Gausset *et al.* 2005, Pouliot 2012, Gray et Dowd-Urbe 2013), mais aucune, à ma connaissance, sur les éleveurs en particulier. Les sources de revenus des producteurs ruraux étant très diverses (agriculture, élevage, produits forestiers, commerce, artisanat...) et les budgets au sein d'une même famille relativement cloisonnés (entre ceux du mari, des femmes, éventuellement des enfants), il est difficile de les quantifier. De même, le patrimoine se présente sous des formes matérielles (cheptel, outils, bâtiments dans la cour, investissements immobiliers...) qu'il est délicat d'évaluer sous forme financière. Gray et Dowd-Urbe (2013) ont cherché à mesurer la richesse de producteurs ruraux dans l'Ouest burkinabè. Ils ont construit un indicateur synthétique de richesse prenant en compte la valeur des charrues, charrettes, bovins, asins, ovins, caprins, bicyclettes, motos et tracteurs détenus par chaque ménage. Trois catégories de richesses ont été définies à partir de cet indice. Ensuite, d'autres indicateurs comme la qualité des bâtiments (cimentés ou en banco, toits de tôle ou de paille) ou la possession d'autres biens de consommation (panneau solaire, télévision, lampes solaires...) ont permis de confirmer l'appartenance du ménage à tel niveau de richesse. Ces catégories de richesse ainsi définies sont corrélées avec la quantité de main d'œuvre et le nombre d'hectares cultivés. Le questionnaire que j'ai fait passer à 129 producteurs avait également pour but principal d'évaluer la richesse économique des individus. Les principaux critères pour évaluer le patrimoine et les revenus portaient, comme pour Gray et Dowd-Urbe, sur les superficies cultivées, les effectifs du cheptel, le matériel agricole, les revenus des activités agricoles, les revenus immobiliers et les bâtiments de la cour. De plus, j'ai tenté d'évaluer de façon sommaire la sécurité économique des individus en prenant en compte la diversification de leurs revenus. Les chiffres utilisés sont ceux déclarés

par les acteurs ; il convient de les manier avec précaution. La comptabilité des exploitations n'étant pas tenue, les chiffres donnés par les producteurs sont souvent des approximations, comme eux-mêmes l'admettent.

Méthodologie de l'enquête par questionnaire. L'échantillon de Gray et Dowd-Urbe portait uniquement sur des producteurs de coton. La richesse globale chez eux est étroitement corrélée avec les superficies cultivées. Dans mon échantillon, deux types de profils socio-économiques se distinguaient tout d'abord. Chez les agro-éleveurs, le niveau de richesse est corrélé avec les superficies cultivées ; chez les agro-pasteurs, avec le nombre de têtes en propriété. Les quatre principaux critères retenus pour établir cette typologie sont donc le profil du producteur (agro-éleveur ou agro-pasteur), la superficie cultivée, les effectifs du cheptel et la composition de la famille (mononucléaire ou élargie) (annexe 1). Le public visé par l'enquête était tous les types d'éleveurs : propriétaires de bovins, gestionnaires de troupeau, bergers. Mise à part les bergers, l'échantillon recouvre de fait la part des producteurs la plus riche : posséder ne serait-ce qu'un seul bovin n'est pas à la portée d'un grand nombre de villageois pauvres. Cette typologie laisse donc de côté une part importante de la population des villages. L'échantillon n'est pas non plus représentatif des éleveurs dans l'Ouest. Avec des moyens financiers et humains trop limités pour une enquête quantitative de grande ampleur, le but n'était pas d'établir un profil statistique de cette population. L'objectif était de saisir en détail toute la diversité des éleveurs pour ensuite la décrire de la manière la plus précise possible à l'aide de quelques grands types. L'échantillon des personnes interrogées, 129, est pourtant assez conséquent. Cela s'explique par deux facteurs. D'abord, l'enquête a été menée dans plusieurs villages des trois communes de Barani, Samorogouan et Mangodara ; je voulais vérifier que quelle que soit la localisation du village, les types d'éleveurs se recoupaient et qu'il n'y avait pas un type spécifique à telle ou telle situation géographique. Ensuite, si les éleveurs relativement riches ont pu être atteints facilement, il a fallu passer du temps dans les villages pour pouvoir enquêter les éleveurs pauvres, moins présents aux assemblées villageoises et plus réticents, par gêne, pour participer aux enquêtes. J'ai arrêté de faire passer le questionnaire quand, ayant fait le tour d'un grand nombre de villages différents, je ne rencontrais plus de profil d'éleveur vraiment différent. Pour analyser les données, j'ai d'abord hiérarchisé les 34 variables socio-économiques distinguées dans le questionnaire. La superficie cultivée par chaque producteur et le nombre de bovins détenus ont été considérés comme les plus significatifs : ils sont une part importante du patrimoine (financier et foncier) et déterminent la majeure partie des revenus de l'exploitation (vente de produits agricoles et vente d'animaux). J'ai pondéré ces deux variables par le nombre de personnes que faisait vivre l'exploitation. Sur la base de ces critères, j'ai commencé à rapprocher des individus qui se ressemblaient. La quantité de main d'œuvre familiale est ensuite apparue comme une

variable importante pour faire des distinctions au sein des premiers groupes constitués et pour recomposer ces groupes. La corrélation entre taille de la famille et niveau socio-économique a déjà été mise en lumière par plusieurs auteurs (Mamdani 1987, Tallet 1989, Peters 2006). Au fur-et-à-mesure, je prenais en compte d'autres variables (ventes/ achats agricoles, ventes/ achats d'animaux, cheptels de petits ruminants, matériel agricole, activités secondaires, état de la cour, investissements immobiliers, scolarisation des enfants...). Procédant par itérations, à chaque fois que je prenais en compte un nouveau critère je constituais de nouveaux sous-groupes au sein des groupes constitués à l'étape précédente et je redistribuais les individus dans chacun d'eux. La plupart des nouveaux critères étaient cohérents avec les précédents et n'induisaient pas une recombinaison majeure des groupes. Les critères qui n'étaient pas corrélés avec les précédents (par exemple la scolarisation des enfants) ont été mis à part et n'ont pas été considérés comme des variables socio-économiques. Je présente ici cette analyse à un niveau intermédiaire du processus d'itération, en retenant cinq groupes socio-économiques d'éleveurs.

Précautions d'usage. La typologie socio-économique donnée ici est une proposition, elle est loin d'être la seule possibilité de classer les éleveurs de l'Ouest du Burkina. Toutefois, les types distingués sont assez classiques. L'objectif est de présenter les différents types et niveaux de capitaux économiques détenus par les éleveurs. Dans le gradient de richesse économique que constitue l'ensemble de ces producteurs, les seuils quantitatifs donnés dans le tableau 11 ne sont que des ordres de grandeur et en rien des limites strictes à chaque catégorie. Après avoir procédé par itérations pour regrouper les individus entre eux, j'ai noté les principaux seuils quantitatifs, plus ou moins nets, qui apparaissaient entre chacun des groupes. Les seuils n'ont donc pas été définis de manière statistique (à l'aide des moyennes, médianes, écarts-types). Certains seuils sont signifiants. En-dessous d'une quinzaine de personnes, la famille est mononucléaire, au-dessus elle est élargie. Une centaine de bovins forment un troupeau « complet » pour les Peuls.

Tableau 11: Ordres de grandeurs économiques pour différentes catégories d'éleveurs

Catégories	Critères	Superficie cultivée	Effectif bovin	Taille famille	Ha/ pers	Bovins/ pers	Estimation du bénéfice annuel des principales activités ⁶³
Grands agro-éleveurs		> 20 ha	10-100	15-40	> 1	0,5-3,5	Céréales + coton ou anacardes. 1 -2,5 MF
Grands agro-pasteurs		< 7 ha	> 100	15-40	< 0,5	5-20	Bovins. 4,5-6 MF
Petits agro-éleveurs		5-20 ha	10-80	10-30	0,5-1	0,5-6	Céréales + coton ou anacardes. 0,3-1 MF
Petits agro-pasteurs		< 4 ha	20-80	5-20	0,1-0,3	1-7	Bovins. 1-5MF
Bergers		1 ha	< 20	< 10	0,1	0-2	Salaire. 7000-10 000F
Médianes		5 ha	50	15	0,3	3	

N = 129.

Toutefois aucun de ces seuils n'est à considérer comme une borne fixe. Les marges de chaque catégorie se recoupent, des acteurs aux limites inférieures ou supérieures des groupes pourraient être classés dans le bas de la catégorie supérieure ou dans le haut de la catégorie inférieure. L'objectif des catégories n'est donc pas de découper en classes l'ensemble des éleveurs mais d'élaborer cinq profils moyens très distincts les uns des autres. Ces profils sont basés sur un niveau de richesse (revenus et patrimoines), un type de structure économique (élevage prépondérant ou agriculture prépondérante), un degré de vulnérabilité économique et des dynamiques économiques (enrichissement ou appauvrissement). Une enquête quantitative sur un échantillon représentatif permettrait de préciser les seuils et de donner la part de chaque groupe au sein de la population. A titre d'ordre de grandeur, Rousseau (communication personnelle) montre que sur 283 exploitations agricoles choisies de façon représentatives dans trois villages de l'Ouest du Burkina Faso, seulement 14% d'entre elles sont constituées de

⁶³ Il s'agit d'estimations grossières destinées à donner un ordre de grandeur des principaux bénéfices. Pour l'agriculture, il s'agit du bénéfice tiré des cultures (vente de la production – intrants). Pour l'élevage, il s'agit du revenu du capital que représente un troupeau de bovin, en considérant que le croît annuel est de 30 à 40%. Les multiples revenus tirés des activités secondaires ne sont pas pris en compte ici.

- **Maïs.** D'après la FAO (2011), entre 2005 et 2010, un sac de maïs de 100 kg était payé aux producteurs burkinabè 15 000 F en moyenne. C'est bien sûr un ordre de grandeur très approximatif tant les fluctuations de prix sont importantes. Il faut enlever à ce prix de vente le coût des intrants. On compte un rendement de 1t/ha et 5 sacs d'engrais NPK et d'urée à 13 000 F le sac par hectare soit 85 000 F par hectare.
- **Coton.** Renaudin et al. (2012) évaluent la marge après remboursement des intrants à 79 078 FCFA pour du coton conventionnel à un rendement de 1t/ha et un prix d'achat de 160F/kg dans quatre villages de l'Ouest burkinabè.
- **Anacarde.** Audouin (2014) compte une moyenne de 300 kg de noix brutes par hectare et un prix de vente moyen de 300F/kg au cours de la campagne 2012. Il n'y a pas d'intrants, on peut donc estimer le bénéfice à 90 000F/ha.
- **Elevage.** Une vache en bon état peut se négocier couramment autour de 100 000 F (prix observés sur le marché de Bobo-Dioulasso ; source : MRA, *Statistiques du secteur de l'élevage*). Le prix peut ensuite varier considérablement en fonction de son âge et son poids. Un taureau peut monter jusqu'à 400 000 FCFA s'il a été engraisé. Mais il se négociera couramment autour de 200 000F. Un mouton peut se négocier aux alentours de 20 000 FCFA.

familles élargies. Or, les deux catégories grands agro-éleveurs et grands agro-pasteurs sont composées de familles élargies. Elles représentent donc une élite économique dont le poids démographique au sein des villages est très restreint.

4.1.2. Une hiérarchie économique des éleveurs

Je distingue cinq types d'éleveurs en fonction du niveau (patrimoine et revenus), de la structure (élevage prépondérant ou agriculture prépondérante), et de la dynamique (enrichissement ou appauvrissement) de leur capital économique.

Les grands agro-éleveurs, une richesse fondée sur le foncier et le contrôle de la main d'œuvre

Des capacités de production importantes. Ce groupe est constitué par les agriculteurs qui exploitent plus de 20 hectares et qui possèdent des bovins. Ce sont typiquement des agriculteurs qui, grâce à leur grande surface, peuvent faire vivre une grande famille et vendent chaque année une partie de leur récolte. Le ratio hectares cultivés/ nombre de membres de la famille (enfants compris) est souvent supérieur à 1, c'est-à-dire qu'il y a plus d'hectares qu'il n'y a de personnes à nourrir dans la famille. Plusieurs familles nucléaires vivent dans l'exploitation qui est dirigée par le patriarce. Plusieurs enfants, frères, neveux mariés ou non du patriarce peuvent vivre dans la même concession, travaillant pour la même exploitation. Moins les enfants partent ailleurs lorsqu'ils se marient, plus l'exploitation pourra bénéficier d'une main d'œuvre importante. Les familles qui réussissent à garder une cohésion peuvent tirer de plus grands revenus de leur exploitation ; de manière réciproque, la réussite économique d'une exploitation est un argument pour renforcer la cohésion familiale. Dans cette catégorie, la taille des familles va de 15 à 40 personnes (elle est généralement comprise entre 20 et 30 personnes) et les superficies cultivées de 20 à 60 hectares. Elles sont bien outillées : elles possèdent plusieurs paires de bœufs de trait, plusieurs charrues, sarclours et buteurs leur permettant de faire face aux périodes agricoles les plus chargées de la campagne. Dans les plus grands villages, il y a souvent un ou deux agro-éleveurs équipé(s) d'un tracteur. Chaque année, ces agro-éleveurs peuvent vendre des céréales. Les quantités sont très variables d'une année à l'autre et d'une exploitation à l'autre, mais lors de la campagne 2011, les agro-éleveurs de l'échantillon avaient vendu de 5 à 8 tonnes de céréales, ce qui représente une valeur ajoutée brute jusqu'à 700 000 FCFA. A Barani, les cultures sont principalement le mil, le sorgho, le sésame. Samorogouan est représentatif des agro-éleveurs du bassin cotonnier. Les individus de cette catégorie sont les plus grands producteurs de coton de leur commune. Près de la moitié de leur superficie est consacrée au coton. Ils peuvent vendre couramment 10 à 25 tonnes de coton par an, soit 800 000 à 2 millions de francs de revenu net pour le producteur après retrait du coût des intrants. A Mangodara, la principale culture de

rente dans laquelle ont investi les agro-éleveurs est l'anacarde. Les plus grands producteurs peuvent exploiter des vergers jusqu'à 20 hectares, ce qui peut représenter un revenu de 1,8 million de francs. La puissance économique des grands agro-éleveurs est donc fondée sur la maîtrise de deux facteurs de production stratégiques, la terre et la main d'œuvre. Grâce à cela, ils peuvent, même les années de pluviométrie déficitaire, dégager un surplus conséquent de leurs productions agricoles, non seulement de rente (coton, anacarde, sésame) mais également vivrières (céréales).

L'élevage, épargne des revenus agricoles. Les agro-éleveurs ont investi dans l'élevage il y a plus de 25 ans pour épargner leurs revenus issus de l'agriculture et faire fructifier leur patrimoine. Certains ont même hérité du troupeau de leur père. Parfois, l'élevage est étroitement intégré à l'agriculture au sein de l'exploitation. Quand les parcs ne sont pas directement installés dans les champs, la fumure organique est ramassée et épandue. Certains ont même investi dans des fosses fumières pour valoriser les déchets domestiques et ceux des petits ruminants de la cour. A *dabbude*, les animaux paissent dans les résidus de récolte, abondants dans ces exploitations. Grâce à la main d'œuvre disponible, il est possible de ramasser et de stocker des résidus pour une partie du cheptel jusqu'à *ceedu*. Toutefois, on constate une très grande disparité dans la taille du cheptel des exploitations ; le nombre de bêtes entretenues n'est pas corrélé avec la superficie cultivée, laissant apparaître des stratégies très différentes parmi les grands agro-éleveurs. On peut distinguer deux groupes : les agro-éleveurs possédant un troupeau de 80-100 têtes, ceux possédant un troupeau de 30-50 têtes. Ils possèdent également (notamment les femmes de l'exploitation) de 30 à 70 petits ruminants (ovins ou caprins). La taille du cheptel de petits ruminants n'est pas corrélée à celle des grands ruminants ; elle dépend de stratégies propres à chaque agro-éleveur. Ces riches agro-éleveurs peuvent décider de la taille de leur troupeau : ils ont peu de difficultés financières et n'ont pas besoin de décapitaliser pour faire face aux dépenses courantes ; lorsqu'une épizootie tue leurs animaux, ils peuvent rapidement, s'ils le veulent, reconstituer leur troupeau. Ainsi, la taille du troupeau est le fruit d'un choix mûri et explicité lors des entretiens. Les agro-éleveurs se fixent un seuil de 50 ou 100 têtes à ne pas dépasser car ils sont conscients que les ressources pastorales locales sont limitées. Ils ne veulent pas être obligés de faire partir leurs troupeaux en transhumance pour aller chercher des ressources pendant la période difficile de *ceedu*. Quand l'effectif atteint ce seuil, ils n'hésitent pas à vendre pour réaliser un investissement, par exemple immobilier. Les dépenses courantes (achat d'intrants agricoles, bien de consommations, réfection de la cours, scolarisation des enfants...) sont généralement couvertes par les revenus agricoles. Seules les dépenses exceptionnelles (moto, mariage, pèlerinage, immobilier) sont financées par la vente de bovins. La vente de petits ruminants permet de bénéficier rapidement de petites sommes de liquide.

L'épargne que représente le troupeau offre donc une sécurité économique importante aux grands agro-éleveurs, même en cas d'évènement exceptionnel.

La diversification conforte le patrimoine à long terme. Outre l'agriculture et l'élevage, les grands agro-éleveurs bénéficient de revenus complémentaires. S'ils possèdent un tracteur, ils peuvent louer leurs services à des agriculteurs voisins. S'ils ont réalisé des investissements immobiliers et fait construire des maisons (généralement sur le modèle une chambre – salon) dans le chef-lieu de la commune, de la province ou à Bobo-Dioulasso, ils perçoivent des loyers mensuels de 5000 à 10 000 FCFA. La scolarisation des enfants peut être analysée comme une stratégie de diversification à long terme. Les agro-éleveurs qui font le choix de mettre leurs enfants à l'école, garçons et filles, sont nombreux. Ils financent la scolarité des meilleurs jusqu'au collège, voire au lycée puis à l'université. La plupart des autres enfants arrêtent à la fin de l'école primaire. En misant sur un enfant, les agro-éleveurs espèrent qu'il obtiendra un poste de fonctionnaire ou de salarié et qu'il touchera un revenu régulier garanti. Il pourra ainsi participer à la retraite de ses parents ou les aider en cas de difficulté majeure et inattendue. Ces stratégies réussissent souvent dans ces familles.

Des signes extérieurs de richesse. Enfin, la réussite économique des grands agro-éleveurs se lit dans les signes extérieurs de richesse. Dans la grande cour familiale, plusieurs habitations sont construites en parpaing et sont cimentés. La plupart des cases ont des toits en tôle. Le patriarche a parfois une voiture, toujours une moto. D'autres chefs de ménage de l'exploitation (frères ou fils) ont également leur propre moto. On voit également dans ces cours des objets de consommation rares dans les villages : poste de télévision, panneau solaire ou générateur électrique, mobilier de salon... S'ils sont musulmans, les hommes les plus âgés de la famille ont pu financer leur pèlerinage à la Mecque, et sont « *el hadj* ». Le nombre de femmes est également un indicateur de richesse, car chaque mariage coûte cher et l'on ne donne une femme qu'à un homme dont on sait qu'il pourra subvenir à ses dépenses et à celles de ses enfants. Les grands exploitants agricoles musulmans de cette catégorie ont généralement trois ou quatre femmes.

Les grands agro-pasteurs, gestion et sécurisation du cheptel comme patrimoine

Le troupeau, un patrimoine majeur source de revenus importants. Les grands agro-pasteurs sont avant tout de grands éleveurs. Tous les membres de cette catégorie sont des Peuls. Tous possèdent une centaine de têtes minimum mais cultivent moins de 7 hectares. Une centaine de bovins est un seuil assez significatif car c'est à peu près, d'après les éleveurs eux-mêmes, la taille maximum d'un troupeau pour qu'il puisse être conduit dans les terroirs de l'Ouest burkinabè sans trop de difficultés par les bergers. Au-delà, les bovins sont plus difficilement contrôlables et trop nombreux sur un même pâturage. Ils sont répartis dans plusieurs troupeaux. Les agro-

pasteurs divisent leur cheptel en au moins deux groupes. Le *garci* est le troupeau de brousse : il comporte l'essentiel de l'effectif, parcourt les pâturages locaux et, éventuellement, part en transhumance. Les grands agro-pasteurs possèdent un ou plusieurs *garci* de 80 à 120 têtes chacun. Dans l'échantillon, le plus grand agro-pasteur gérait six *garci* ; dans l'Ouest, les plus grands peuvent en gérer jusqu'à 10, bien que cela reste exceptionnel. Le *cuuraaji* est le troupeau composé essentiellement de vaches laitières et de veaux (de 10 à 20 animaux) qui pâturent tout au long de l'année dans les espaces autour du campement. Il a pour fonction principale d'assurer l'approvisionnement en lait de la famille tout au long de l'année. Le cheptel bovin est souvent complété par des petits ruminants, mais dans des proportions très variables. Certains n'ont qu'une dizaine d'ovins et de caprins, qui divaguent aux alentours immédiats de la cour. D'autres investissent pleinement dans l'élevage ovin, et peuvent posséder jusqu'à 200 têtes conduites en brousse par un berger. Les chefs d'exploitation de cette catégorie sont à la fois des propriétaires et des gestionnaires de troupeau. Les animaux du troupeau appartiennent à des membres de la famille. Dans ces familles, seuls les plus jeunes (de 15 à 30 ans) sont derrière les troupeaux en brousse. Il s'agit d'une sorte d'apprentissage. Ensuite, ils aident le patriarche dans des tâches de gestion. Beaucoup de grands agro-pasteurs s'attachent les services d'un berger peut salarié. Comme pour les grands agro-éleveurs, la taille des familles des grands agro-pasteurs va de 15 à 40 personnes (elle est généralement comprise entre 20 et 30 personnes). Il s'agit également de plusieurs ménages vivant sous l'autorité d'un patriarche. Les familles nucléaires apparentées vivent dans la même cour ou dans des campements où les cases sont distantes de 200 mètres environ. On peut compter de 5 à 20 bovins par personne de la famille (enfants compris). L'exploitation tire l'essentiel de son chiffre d'affaire de l'élevage. Le croît annuel naturel est généralement compris entre 30 et 40%. D'après les questionnaires, les ventes représentent un peu moins du croît naturel, entre 10 et 30% selon les cas. A titre d'ordre de grandeur, un troupeau de cent têtes, composé de 60 femelles, 30 génisses et veaux et 10 taureaux représente un capital d'environ 15 millions de francs. En comptant un croît annuel de 30 à 40%, ce capital produit un revenu de 4,5 à 6 millions de francs par an. Les agro-pasteurs interrogés déclarent pratiquement tous vouloir augmenter leur cheptel bovin. Certains avaient eu à souffrir de pertes en 2009 suite à une épizootie généralisée dans plusieurs villages visités. Ils voulaient au moins reconstituer leur cheptel. D'autres cherchent simplement à augmenter leur patrimoine. Les ventes sont toutefois nécessaires pour couvrir les dépenses courantes et les dépenses d'investissement et s'effectuent tout au long de l'année. D'après les enquêtes, les grands agro-pasteurs vendent entre 20 et 50 bovins chaque année selon la taille du troupeau et celle de la famille. Cela représente entre 3 et 7,5 millions de francs. Une partie des agro-pasteurs, ceux qui ont les familles les plus nombreuses et qui cultivent le moins, achètent jusqu'à 1 ou 2 tonnes de céréales par an. D'autres n'achètent pas de nourriture une année normale. Un poste important

des dépenses est la santé animale. Pour un bon suivi vétérinaire, il faut au minimum huit traitements dans l'année (trois traitements pour la trypanosomiase, un pour le charbon, un pour la pasteurellose, un pour la péripneumonie et deux déparasitages). Sans compter les traitements curatifs pour les autres maladies qui peuvent se déclarer, les soins vétérinaires d'un troupeau de 100 têtes coûtent environ 225 000 F pour une année⁶⁴. Les autres dépenses courantes concernent la santé de la famille, l'habillement, la scolarisation des enfants... La prospérité économique des grands agro-pasteurs est donc fondée sur leur cheptel bovin, hérité de leurs parents et qu'ils ont réussi à faire fructifier grâce à leurs compétences, en valorisant les ressources pastorales et en évitant les épizooties.

L'agriculture, une sécurisation de l'élevage. La sédentarisation des pasteurs et leur investissement dans l'agriculture ont été abondamment documentés dans la littérature (Bonfiglioli 1990, Boutrais 2000, d' Aquino 2000, Fratkin 2001). Dans l'Ouest du Burkina, les Peuls pratiquent l'agriculture depuis très longtemps. A Barani au XIXème siècle, les *rimaïbe*, les esclaves des Peuls, cultivaient déjà pour leurs maîtres. Lors de leur migration vers le sud à partir des années 1970, les Peuls cultivaient un lopin de terre dès leur installation. Les superficies cultivées sont inférieures à 7 hectares, généralement comprises entre 2 et 4 hectares. Le ratio superficie cultivée/ nombre de personnes dans la famille est faible. On compte dans la plupart des cas un hectare pour 5 à 10 personnes. Les grands agro-pasteurs pratiquent l'agriculture pour ne pas à avoir à acheter toute leur nourriture. Cela leur permet de vendre moins d'animaux et de diversifier leurs sources d'approvisionnement en céréales (marché et champs), réduisant par là leur vulnérabilité aux fluctuations des prix. Certains agro-pasteurs parviennent, en année de pluviométrie normale, à être auto-suffisants (sauf pour le riz). C'est ce que Bonfiglioli (1990) appelle un agro-pastoralisme de sécurité. L'agriculture est permise par une main d'œuvre importante. Les cultures principales sont le mil, le maïs, le sorgho. Quelques rares agro-pasteurs cultivent du coton, ce qui leur assure un revenu secondaire. Les agro-pasteurs réussissent généralement la meilleure intégration agriculture-élevage. Le ratio cheptel/ superficies cultivées leur est très favorable : ils disposent d'une grande quantité de fumure organique à épandre sur des superficies relativement faibles. De fait, ils obtiennent d'excellents rendements. Paradoxalement, cela les met parfois en insécurité foncière. Voyant que les Peuls ont enrichi les terres, les autochtones qui leur ont allouées sont parfois tentés de leur reprendre. A Niambrigo, c'est l'ensemble du campement peul qui a été déplacé de l'est à l'ouest du village par les autochtones dans ce but.

La diversification, une autre forme de sécurisation. Les agro-pasteurs sont impliqués dans le commerce de bétail. Ils réalisent pour leur propre compte de nombreuses ventes chaque année.

⁶⁴ Source : DD, vétérinaire à Bobo-Dioulasso

Certains profitent de leur connaissance du marché pour servir d'intermédiaires dans la filière bétail. Ils peuvent réaliser les ventes au niveau du village, sur le marché communal. Ils peuvent aussi avoir des relations au marché de Bobo-Dioulasso. D'autres enfin assurent le convoyage des animaux vendus localement. Les commissions perçues pour ces activités complètent les revenus. Il existe en outre une multitude de sources de revenus. Certains hommes sont engagés dans la religion et sont marabouts, ou maître à l'école coranique. Les femmes vendent le lait en saison des pluies, quand il y a des surplus. Comme pour les grands agro-éleveurs, l'immobilier est un placement privilégié. Par contre, à l'inverse des grands agro-éleveurs, on observe chez les Peuls, même les plus riches, une méfiance généralisée pour l'école. La scolarisation des élèves fait rarement partie de leur stratégie de diversification et de sécurisation à terme. On peut expliquer ce fait par un attachement à un islam obscurantiste et fermé à l'éducation. Il peut s'agir également du poids des aînés qui ont peur de voir les jeunes gagner à terme trop de pouvoir s'ils sont éduqués. Quelques familles peules scolarisent toutefois leurs enfants. Souvent, elles sont imitées par toutes les familles du campement qui en ont les moyens et il y a ainsi un effet d'entraînement.

Du capital économique au capital social. Chez les grands agro-pasteurs, la richesse est souvent cachée. Contrairement aux grands agro-éleveurs, il y avait peu de bâtiments en parpaing dans les cours peules. Les cases sont tout au plus tôlees. Des agro-pasteurs très riches gardent des cases rudimentaires en banco et toit en paille. On note très peu de biens de consommation courants, mis à part les motos. La richesse économique est un moyen d'augmenter ses relations sociales et son prestige au sein de la communauté d'éleveurs. Le pèlerinage à la Mecque est un premier pas, considéré comme nécessaire, vers le prestige social. Les « *hadj* » sont très respectés chez les Peuls, qui sont généralement des musulmans très pratiquants. Le nombre de femmes et la taille de la famille participent aussi au rayonnement social de l'éleveur. Enfin, la réussite économique d'un agro-pasteur peul se voit à son troupeau. Loin des clichés sur l'élevage contemplatif (Faye 2006), un beau troupeau reste une garantie de prestige social (Baroin et Boutrais 2009). Avoir un grand troupeau permet de gagner le respect de ses pairs et de mieux s'intégrer dans la communauté. Par exemple, Boutrais (2009) décrit la pratique de la « vache d'attache » chez les Peuls du Niger et de Centrafrique, et que l'on rencontre aussi dans l'Ouest du Burkina. Elle consiste à prêter une vache à un parent ou un ami pendant une longue période et lui laisser les veaux qu'elle sera amenée à mettre bas. C'est un grand honneur de recevoir une vache d'attache, elle lie les deux éleveurs par des rapports étroits d'amitié. Sur le plan social, la vache d'attache permet aux éleveurs riches de venir en aide aux éleveurs pauvres. La richesse économique est ainsi transformée en richesse sociale. Plus un éleveur sera en capacité de prêter beaucoup de vaches, plus il se constituera un grand réseau social.

Les petits agro-éleveurs, des dynamiques d'enrichissement encore fragiles

L'agriculture pilier économique de l'exploitation. Les petits agro-éleveurs sont les exploitants pour qui le ratio superficie cultivée/ taille de la famille est compris entre 0,5 et 1 hectare par membre de la famille. Dans l'échantillon, ils cultivent entre 5 et 20 hectares. Les familles sont généralement moins importantes que celles des grands agro-éleveurs : elles sont toutes comprises entre 10 et 30 personnes, mais la plupart font entre 10 et 20 personnes. Il ne s'agit plus de grandes familles restées unies dans lesquelles plusieurs ménages collaborent dans la même exploitation. Néanmoins, il y a généralement au moins deux familles mononucléaires vivant de la même exploitation, le plus souvent un père et l'un de ses fils mariés. Les jeunes frères non mariés constituent la part la plus importante de la main d'œuvre. Ces exploitations sont relativement bien outillées : elles possèdent au moins une paire de bœufs pour l'attelage ainsi qu'une charrue, un buteur, un sarcler. En année normale, un surplus de céréales peut être commercialisé. Durant la campagne 2011, les petits agro-éleveurs ont vendu entre 1 et 5 tonnes de céréales, soit, très approximativement, une valeur ajoutée brute entre 85 000 et 425 000 FCFA. Il y a également une bonne part de la superficie consacrée aux cultures de rente. A Samorogouan, les petits agro-éleveurs avaient produit en 2011 aux alentours de 5 tonnes de coton, soit 400 000 F de revenus nets. A Mangodara, leurs vergers d'anacardiens mesurent généralement jusqu'à 5 hectares, ce qui peut rapporter jusqu'à 450 000F. En année normale, les petits agro-éleveurs assurent l'alimentation de leur famille et peuvent tirer un bénéfice de leur activité agricole, bien que leurs marges de manœuvre financières soient beaucoup moins importantes que celles des grands agro-éleveurs. Ils peuvent néanmoins faire face aux dépenses courantes grâce à la seule agriculture.

L'élevage, une nouvelle activité. Chez les petits agro-éleveurs, l'élevage est une activité relativement récente. La plupart n'ont pas hérité de troupeau de leur père et ont constitué eux-mêmes, depuis une quinzaine d'années, un parc de bovins. Ils ont commencé par l'achat de petits ruminants et par une paire de bœufs de trait, puis éventuellement une deuxième. Les années normales, les bénéfices issus de l'agriculture qui n'ont pas été dépensés pour le fonctionnement courant permettent d'acheter une, deux ou trois femelles pour environ 100 000 FCFA chacune. La constitution du troupeau est très progressive et soumise aux aléas des récoltes. Les mauvaises années, il n'est pas possible d'acheter de nouveaux animaux. Certaines années, il faut même décapitaliser pour combler le déficit de revenus agricoles et faire face à certaines dépenses courantes (frais médicaux, achat d'intrants agricoles, soins vétérinaires...). Cela n'est fait qu'en dernier recours ; contrairement aux grands agro-éleveurs, le troupeau n'est pas un levier de l'investissement dans l'immobilier par exemple. Quelques animaux sont vendus pour les événements sociaux (pèlerinage, mariage) ou pour l'achat d'une moto, mais cela reste

exceptionnel. L'objectif de tous les agro-éleveurs de cette catégorie est d'augmenter leur cheptel bovin car l'élevage est perçu comme une activité rentable à même de leur procurer une certaine sécurité économique. Ils sont à des étapes très différentes du processus de constitution d'un troupeau bovin. Un premier groupe peut être distingué entre 10 et 20 bovins. Il s'agit soit de producteurs qui investissent depuis moins de 5 ans dans l'élevage, soit des producteurs qui ont perdu une partie de leur troupeau récemment à cause de maladies. A ce stade, le troupeau ne constitue pas encore une sécurité économique suffisante. En cas de mauvaise année agricole, ou de maladie grave dans la famille, l'agro-éleveur peut être obligé de décapitaliser jusqu'à perdre son cheptel. En année normale, il s'efforce d'acheter chaque année quelques nouveaux animaux. Quelques-uns investissent plutôt dans les ovins et réussissent à constituer des troupeaux d'une cinquantaine de têtes en plus de leur dizaine de bovins. Un deuxième groupe est constitué des propriétaires de 30 à 40 têtes. Il s'agit déjà d'un troupeau important, fruit de plusieurs années d'épargne sans difficultés économiques majeures. Le troupeau témoigne de la bonne santé économique de l'exploitation agricole. A ce stade, les bénéficiaires agricoles sont investis ailleurs (par exemple réfection et modernisation des bâtiments de la cour) : beaucoup d'agro-éleveurs déclarent compter sur le seul croît naturel pour augmenter leur cheptel. Enfin, certains agro-éleveurs possèdent entre 50 et 80 têtes. Ils constituent la frange la plus haute du groupe des petits agro-éleveurs. Ils cultivent une quinzaine d'hectares et bénéficient d'une main d'œuvre familiale suffisante. Les troupeaux ne s'éloignent jamais de la concession. Ils sont généralement guidés par un berger peul salarié. Parfois, pour les effectifs plus restreints, c'est un des fils de la famille qui accompagne les animaux en brousse. L'important troupeau témoigne de leur puissance agricole, ils sont proches du groupe des grands agro-éleveurs. Toutefois, le manque de terre les empêche d'agrandir leurs champs et d'augmenter leur production : il n'est pas sûr qu'ils soient sur une trajectoire économique ascendante qui leur permette d'augmenter leurs revenus et leur patrimoine.

Une large palette de sécurisation des activités. Les petits agro-éleveurs misent sur la diversification de leurs activités pour sécuriser leur situation économique. L'apport de revenus secondaires est souvent la condition pour pouvoir épargner les revenus principaux issus de l'agriculture et constituer un troupeau. Ils peuvent par exemple être impliqués dans le commerce de bétail, des productions céréalières ou tenir une boutique. Ces activités de commerce se font à l'échelle locale, dans le village ou le chef-lieu de la commune. Elles ne demandent pas, mises à part les boutiques, un investissement de départ très important. D'autres achètent un terrain et construisent une maison pour la location dans le chef-lieu de la commune ou de la province, plus rarement à Bobo-Dioulasso. Les loyers perçus sont faibles, mais la maison constitue un patrimoine appelé à prendre de la valeur et qui pourra être utile pour les

générations suivantes. D'autres pratiquent l'embouche bovine. Ils gardent entre trois et cinq bœufs dans un enclos et les engraisent en achetant du tourteau de coton pour les vendre avec une plus-value au bout de six mois. Enfin, les agro-éleveurs de cette catégorie scolarisent massivement leurs enfants. Ils en ont les moyens et misent ensuite sur le meilleur élève pour qu'il poursuive ses études jusqu'aux concours de la fonction publique.

Des signes de richesses plus modestes. Les petits agro-éleveurs ont les mêmes stratégies de modernisation de leur équipement de consommation courante et de réfection de leurs habitations que les grands. Néanmoins, on note dans leurs cours une réussite économique plus modeste. Les cases sont tôlees, mais construites en banco plutôt qu'en parpaing. Il n'y a qu'une moto pour la famille. L'équipement est sommaire, il n'y a pas de télévision, de panneaux solaires... Les musulmans n'ont qu'une ou deux femmes, ce qui réduit d'autant la taille de la famille.

Les petits agro-pasteurs, des trajectoires économiques contrastées, une grande vulnérabilité

Un développement lent et fragile de l'élevage. Les petits agro-pasteurs ont entre 20 et 80 têtes et cultivent de petites superficies, ne dépassant pas 4 hectares. Tous les animaux sont regroupés en un seul troupeau qui parcourt généralement les pâturages du terroir et du terroir voisin tout au long de l'année. Les transhumances sont locales et ne sont rentables que pour les effectifs atteignant 80 têtes. Certains possèdent en plus 20 à 50 ovins. Les animaux sont généralement gardés en brousse par un fils de la famille. La différence de patrimoine est très importante entre un éleveur qui possède 20 têtes et un autre qui possède 80 têtes. On peut l'estimer à 13 millions de francs pour le premier, 3 millions pour le deuxième. En comptant un croît annuel de 30 à 40%, ce capital rapportera entre 3,9 et 5,2 millions de francs par an pour un propriétaire de 80 têtes, et de 0,9 à 1,2 million de francs pour un propriétaire de 20 têtes. Toutefois, il faut pondérer ce capital par le nombre de personnes dans la famille qui en vivent. En ce sens, il faut distinguer les familles mononucléaires des familles élargies.

- On trouve des familles élargies d'une quinzaine de personnes avec au moins deux ménages associés. Suite à des maladies animales ou au départ d'un frère avec une partie du troupeau, elles se retrouvent avec un troupeau de moins de 80 têtes pour vivre. En fonction de l'ampleur des pertes et de la taille de la famille restée ensemble, le ratio effectif bovins/ nombre de personnes dans la famille permet ou non de faire face à toutes les dépenses et permet ou non d'enclencher une dynamique de reconstitution du cheptel. Toutes ces familles sont très vulnérables aux aléas pluviométriques, aux variations de la production pastorale et agricole, aux aléas sociaux et de santé. Si les bonnes années se

succèdent, certaines parviennent à reconstituer un patrimoine qui leur garantit suffisamment de revenus et les sécurise. D'autres stagnent et, le plus souvent, les ménages se séparent en se partageant le reste des animaux.

- On compte des familles nucléaires de moins de 10 personnes. Elles peuvent atteindre une certaine sécurité même si elles n'ont qu'un petit troupeau de 30-50. Bien qu'elles soient plus petites, la santé économique de ces exploitations est meilleure. Les dépenses, notamment alimentaires, sont moins élevées, ce qui permet de vendre moins d'animaux chaque année. L'effectif peut donc croître à un rythme plus soutenu. Ces familles ne sont toutefois pas à l'abri d'aléas qui peuvent stopper cette dynamique et les engager dans la voie du déclin économique.

Tous les petits agro-pasteurs visent une augmentation de leur effectif, mais celle-ci reste fragile. Pour garantir une croissance du cheptel, ils ne peuvent vendre chaque année plus que le croît naturel, c'est-à-dire 30 à 40% de l'effectif. Seules les grandes familles possédant des troupeaux de plus de 50 têtes et les familles nucléaires possédant un minimum de 20 têtes y parviennent. Sur des petits troupeaux, la marge de manœuvre économique est réduite. Pour ne pas décapitaliser, les ventes sont forcément limitées à quelques unités par an. Il existe de plus une grande différence de revenus entre un propriétaire d'une vingtaine de bovins et de 80. Le premier ne pourra vendre que quelques bovins par an pour subvenir aux besoins de sa famille, qui ne devront pas dépasser un demi-million de francs environ. Il doit limiter ses dépenses sous peine de tomber dans une spirale de décapitalisation. Le deuxième pourra vendre jusqu'à dix animaux pour un revenu brut d'environ un million de francs par an. Toutefois, il devra faire face à des dépenses d'alimentation et de soins plus élevées, ce qui rogne sa marge de manœuvre économique. On trouve parmi les petits agro-pasteurs des groupes aux dynamiques très contrastées. Certains sont en essor économique : ils parviennent à faire face à toutes leurs dépenses et leur troupeau croît. D'autres subissent un déclin et sont obligés de décapitaliser pour subvenir aux dépenses courantes d'une famille nombreuse. Les trajectoires ascendantes et descendantes se croisent à des niveaux de richesse similaires. Le point commun de tous les petits agro-pasteurs est leur vulnérabilité. La trajectoire économique d'une famille peut rapidement se retourner après une année de déficit pluviométrique, une migration forcée, une maladie grave dans la famille, une épizootie affectant une partie du troupeau. Cette vulnérabilité tient au fait que les petits agro-pasteurs ont une marge de sécurité économique très faible et que leur richesse repose principalement sur l'élevage, une activité à hauts risques. En ce sens, ils sont plus vulnérables que les petits agro-éleveurs, dont les principaux revenus proviennent de l'agriculture et qui ont réussi à constituer un troupeau qui représente une certaine garantie économique en cas de mauvaise campagne agricole.

L'agriculture, une activité secondaire stratégique. Pour les agro-pasteurs, l'agriculture est une source primordiale d'équilibre économique de l'exploitation, car les récoltes comblent tout ou partie des besoins alimentaires familiaux ; cela leur permet de limiter les ventes d'animaux pour acheter des céréales. Toutefois l'agriculture n'offre pas une garantie économique très forte au cas où une partie du troupeau serait décimée ; elle ne représente pas un capital sécurisant comme le troupeau représente une sécurité pour les agro-éleveurs. Les petits agro-pasteurs, cultivent une petite parcelle de un ou deux hectares près de leur case. Comme pour les grands agro-pasteurs, l'agriculture permet de sécuriser les familles. Néanmoins, dans les dynamiques fragiles de reconstitution d'un grand troupeau, l'agriculture est encore plus stratégique pour les petits agro-pasteurs. Si la production céréalière est bonne (cela dépend de la pluviométrie, mais grâce à l'apport de fumure en quantité, les rendements sont généralement très satisfaisants), elle permettra de limiter les achats de céréales et donc la décapitalisation du troupeau. L'agriculture conditionne en quelque sorte la réussite de l'élevage. Cette stratégie est plus difficile à suivre pour les grandes familles qui ne cultivent aussi qu'un ou deux hectares. Les besoins alimentaires étant plus importants, elles sont le plus souvent obligées d'acheter une plus grande quantité de sacs de céréales. Bonfiglioli (1991) qualifie cette situation « d'agropastoralisme de passage ou d'attente ». L'agriculture devient pour beaucoup un refuge et la condition nécessaire qui permet de se sécuriser afin de favoriser la reconstitution progressive d'un troupeau. Toutefois, faute de terres et de main d'œuvre suffisantes, ce processus est rarement enclenché dans les exploitations d'agro-pasteurs.

Une diversification des activités qui ne suffit pas à soutenir l'investissement. La plupart des petits agro-pasteurs font valoir leurs compétences de gestionnaire de troupeau et celles de leurs enfants comme bergers. Celles-ci sont reconnues par les agro-éleveurs dont beaucoup leurs confient leurs animaux. Les agro-éleveurs n'ont pas forcément la main d'œuvre ni les compétences nécessaires pour gérer leurs animaux. Les agro-pasteurs peuvent sans travail supplémentaire s'occuper des bovins qu'on leur confie et qu'ils intègrent à leur propre troupeau. En échange, ils perçoivent une rémunération mensuelle de 7 000 à 15 000 FCFA selon les villages et le nombre d'animaux qu'on leur confie. Il s'agit donc d'un partenariat bénéfique aux deux parties et une forme de diversification des activités très accessible aux petits agro-pasteurs. Les troupeaux sont généralement suivis en brousse par leurs fils. En plus, certains d'entre eux s'investissent dans le commerce de bétail. Malgré ces quelques revenus complémentaires, les petits agro-pasteurs ne peuvent pas réaliser de gros investissements, comme l'achat de terrain à bâtir et la construction de cours en ville. Tous n'ont pas une moto. Dans leurs cours, les cases sont généralement en banco et recouvertes de paille plutôt que

tôlées. Les activités secondaires sécurisent ceux qui les pratiquent mais ne leur permettent pas de véritablement sortir de la pauvreté (Arditi 2009).

Les bergers sous le plafond de verre de la grande pauvreté

Un métier précaire. Le métier de berger est souvent exercé par les jeunes des familles d'agro-pasteurs et d'agro-éleveurs. Il existe néanmoins une catégorie de bergers qui sont chefs de famille et chefs d'exploitation. Ce sont des Peuls paupérisés, anciennement agro-pasteurs mais qui ont perdu la majeure partie ou la totalité de leur cheptel. Il peut s'agir également de jeunes Peuls ayant quitté leur famille sans animaux et qui subsistent grâce à un emploi salarié de berger. Quoiqu'il en soit, ce sont souvent des migrants récents qui viennent du Mali, du nord du Burkina ou du plateau mosi. Ils ne restent pas longtemps dans le même village. Cela s'explique par les relations souvent difficiles qu'ils ont avec leur employeur et l'espoir de trouver une situation meilleure ailleurs. Ce *turnover* important fragilise encore la situation économique des bergers qui ne peuvent demander une augmentation de salaire après quelques mois de service ; il renforce aussi chez les employeurs l'idée qu'un berger peut être facilement remplacé par un autre. Grâce au grand nombre de chercheurs d'emploi, ils peuvent exercer une pression à la baisse sur les salaires. Les conditions de travail sont très difficiles. Il faut suivre le troupeau toute la journée, sous le soleil ou sous la pluie, ce qui demande beaucoup d'endurance. Les bergers ne possèdent pas de bovins, ou quelques têtes seulement. Ils ne peuvent subvenir aux dépenses courantes par la vente d'animaux et vivent grâce à la petite parcelle qu'ils cultivent et à leur salaire de berger. La différence entre les catégories de petits agro-pasteurs et de berger est que les premiers gèrent un troupeau où une part importante des animaux appartiennent à leur famille tandis que les seconds gardent un troupeau où ils ne détiennent quasiment pas d'animaux. De plus, les bergers ne se voient confier que des tâches mineures de gestion du troupeau : c'est le propriétaire qui les emploie qui prend les décisions les plus importantes.

Des revenus insuffisants pour reconstituer un cheptel. Les bergers salariés gagnent en général entre 7000 FCFA et 10 000 FCFA par mois. Le salaire atteint au maximum 15 000 FCFA, mais cela reste exceptionnel. D'après les données de Bassett (1994) et Bernardet (1988) ce salaire n'a pas augmenté depuis 30 ans. Il est complété par des avantages en nature plus ou moins importants selon le village et l'accord conclu avec le propriétaire des bœufs. Les employeurs participent à l'alimentation en donnant au minimum 2 *tiines*⁶⁵ de maïs par mois. Le lait est au bénéfice du berger, ce peut représenter un apport non négligeable d'une valeur de 150 000

⁶⁵ Une *tiine* est une unité de mesure locale qui correspond à six grandes boîtes de conserve de tomate. Six *tiines* font un sac de 100 kg.

F/an⁶⁶ Enfin, certains employeurs peuvent prendre en charge les dépenses de santé pour la famille du berger et fournir une case d'habitation, un vêtement de pluie, une gourde, une lampe torche. Le salaire mensuel peut être remplacé par un don d'un veau tous les 6 mois, ce qui est à peu près équivalent. C'est le berger qui indique sa préférence pour de l'argent liquide ou un don en nature. La dernière option lui permet de reconstituer lentement un cheptel pour lui. Certains bergers possèdent quelques bovins à eux qu'ils gardent au sein du troupeau de leur employeur. Ils peuvent être le fruit de leur épargne. Mais cette trajectoire économique ascendante est difficile à suivre pour des bergers ne possédant pratiquement aucun patrimoine matériel et ayant des revenus très faibles. La plupart du temps, les quelques bœufs sont le résidu d'un troupeau autrefois plus grand que le berger a perdu à cause d'épizooties ou qu'il a dû vendre peu à peu pour faire face à des dépenses qu'il ne pouvait assumer avec des revenus trop faibles. Les pertes peuvent être rapides. Les enquêtes avec les producteurs les plus pauvres sont délicates car ils ressentent une certaine honte de leur situation ; il est donc difficile de documenter précisément ces spirales de paupérisation. Une fois descendu sous le seuil de la vingtaine d'animaux, il est difficile de reconstituer le patrimoine perdu car le berger est très vulnérable à tous les événements pouvant affecter sa famille ou son troupeau. Les Peuls dans cette situation sont le plus souvent à la tête d'une famille mononucléaire, avec une femme et quelques enfants. Les plus jeunes peuvent ne pas être mariés car ils n'ont jamais eu une richesse suffisante pour financer un mariage. Ils cultivent une parcelle d'un hectare que le propriétaire des bœufs leur a allouée. La production permet de compléter leur alimentation. Les bergers les mieux lotis n'ont pas à dépenser leur salaire pour acheter de la nourriture et peuvent l'épargner en totalité. Toutefois, cela ne leur permet guère plus que d'acheter un veau tous les six mois. A ce rythme, il faut 5 ans pour avoir 10 bœufs, s'il n'y a pas eu de vente ni de maladie pendant ce temps. Les bergers n'ont pas accès à des sources de revenus supplémentaires. Les femmes peuvent vendre du lait en saison pluvieuse quand il y a des surplus et ramasser quelques produits forestiers non ligneux comme les noix de karité, mais elles n'ont qu'un accès fragile à la production et cela n'apporte qu'un faible complément aux revenus du mari. Les revenus sont donc globalement insuffisants pour sortir de la misère. Rares sont ceux qui parviennent à briser ce plafond de verre et à vivre de leur propre élevage.

Un patrimoine inexistant. La grande pauvreté des bergers est apparente. Leur cour est réduite à une case d'habitation en banco ou en secko (paille tressée). L'habitat paraît très précaire. Ils n'ont pas de moto ; certains ont une bicyclette, les autres se déplacent à pied. Les

⁶⁶ D'après une estimation de Bernardet (1988) qui compte 4-5L de lait par jour à 100F le litre.

biens de consommation sont réduits au strict minimum : quelques nattes, des ustensiles de cuisine, des lampes torches, une *daba* (pioche) pour cultiver... ⁶⁷

Photographie 19 : Case d'un berger peul à Karekuy (Barani)



Gonin février 2012

Cette typologie a permis de faire un premier état des lieux des capitaux économiques de chaque acteur. Pour prendre la complète mesure des rapports de pouvoir pour la négociation de l'accès aux parcours, il est également nécessaire de décrire les autres formes de capitaux des éleveurs.

⁶⁷ De fait, cette typologie ne prend pas en compte une large part de la population villageoise qui vit de l'agriculture mais qui ne dégage pas de revenus suffisants pour investir dans l'élevage. Il ne faut donc pas oublier qu'une classe importante d'agriculteurs pauvres fait le pendant à la catégorie des bergers peuls du point de vue de leur grande pauvreté.

4.2 Des capitaux socio-politiques plus ou moins bien établis

Dans les arènes villageoises où se négocient l'accès aux ressources, les capitaux fonciers, sociaux et politiques des éleveurs sont étroitement intriqués. Ils sont couramment combinés et convertibles l'un en l'autre. Pour mener à bien cette analyse, j'utilise des informations recueillies à la fois par questionnaires et par entretiens.

4.2.1 Les capitaux fonciers : différents degrés de sécurisation des espaces de pratique

Le capital foncier est l'ensemble des droits détenus sur les espaces de production, en premier lieu les champs pour les agro-éleveurs et les pâturages pour les agro-pasteurs. Ces droits permettent l'usage et éventuellement l'attribution des ressources.

La fragilité de leurs droits fonciers laisse les Peuls démunis devant le recul des pâturages

Pour comprendre la fragilité des droits des agro-pasteurs peuls sur les ressources de leur espace de pratique, il est utile de comparer tout d'abord leur situation foncière par rapport à celle des migrants agriculteurs. Contrairement aux migrants agriculteurs qui obtiennent un droit d'accès à la terre à leur arrivée dans un village, les agro-pasteurs peuls ne négocient aucun droit explicite sur les espaces de parcours lors de leur installation dans un village. Cela les handicape dans les négociations lorsque les pâturages diminuent : ils ne peuvent pas s'appuyer sur l'existence d'un droit négocié pour conserver un accès aux parcours qui leur est parfois dénié.

L'installation des agriculteurs migrants au village. La constitution d'un droit à cultiver. Lors de leur installation dans les villages de l'Ouest burkinabè, les agro-pasteurs peuls n'ont pas négocié l'accès à la ressource la plus essentielle pour eux, c'est-à-dire les pâturages. Leurs conditions d'installation contrastent fortement sur ce point avec celles des agriculteurs migrants. A leur arrivée dans un village, ces derniers entament immédiatement les démarches pour avoir accès à la ressource la plus essentielle pour eux, c'est-à-dire la terre à cultiver. Dans la plupart des villages, la procédure formelle de l'installation des migrants est la même (Lavigne-Delville et Chauveau 1998, Lavigne-Delville *et al.* 2000, Chauveau 2004). Ils prennent contact avec un autochtone qui deviendra leur logeur (*djatigui* en dioula). Celui-ci sera le référent du migrant dans le village ; il porte la responsabilité morale de « son » étranger vis-à-vis du village. En cas de conflit, il sera médiateur entre le village et le migrant. Le *djatigui* emmène le migrant chez le chef de terre. Le chef de terre le renvoie à un chef de lignage qui l'installera dans une partie de son domaine foncier si la gouvernance foncière du village est décentralisée (Chauveau *et al.* 2006). Sinon, c'est le chef de terre lui-même qui accompagne le *djatigui* et son migrant en brousse et

indique au migrant une direction dans laquelle il peut défricher pour ouvrir son champ. Cet accord oral est scellé par un sacrifice coutumier, généralement de poulets, moutons ou chèvres. La garantie apportée par le *djatigui* et le sacrifice coutumier entérinent le droit du migrant agricole à cultiver les terres de son village d'accueil. Le fait que le droit soit entériné ne signifie pas qu'il n'est pas contesté et renégocié, même plusieurs décennies après l'installation du migrant. C'est souvent la génération d'autochtones qui suit celle qui a procédé à l'installation des migrants qui remet en cause le droit des fils des migrants à reprendre la terre de leur père. Dans les conflits fonciers de l'Ouest du Burkina, on retrouve souvent les mêmes types d'arguments (Baud 2001, Tallet 2001). Les fils des autochtones contestent le fait que la terre ait été donnée aux migrants ; selon eux elle a été seulement prêtée pour un certain temps qui serait maintenant terminé. Ils contestent aussi que le chef de terre ait aussi donné aux migrants le droit de transmettre une terre qui ne leur appartient pas. Enfin, les récits des fondateurs sont réexpliqués pour confirmer la légitimité des autochtones sur leurs terres (Lentz 2005). Le fait même qu'il y ait un processus de renégociation argumenté, ponctué de conflits ouverts (Le Meur et Hochet 2010), pour contester l'accès à la terre cultivée montre bien que tous, autochtones et migrants, reconnaissent qu'un droit de défriche et de culture est au fondement de l'installation des migrants dans le village. C'est le *contenu* de ce droit qui est ensuite contesté quand le village est gagné par la saturation foncière, et non pas son *existence*. Or, dans le cas des agro-pasteurs peuls, c'est la reconnaissance multipartite de *l'existence* d'un droit d'accès aux pâturages qui fait défaut.

L'installation des Peuls au village. L'absence de négociation d'un droit de pâturer. L'installation des Peuls dans un village suit une procédure coutumière et des accords tacites qui leur permettent de bénéficier du droit d'habiter et de cultiver et garantissent leur intégration sociale dans la communauté villageoise. Mais il n'est jamais question du droit de pâturer : celui-ci est implicite, mais jamais fondé par une procédure coutumière. Les Peuls étaient généralement accueillis sans problème dans les villages de l'Ouest. Il existe une alliance à plaisanterie entre Peuls et Bobos, ce qui facilite leur installation en pays bobo. Dans les autres villages, le *djatigui* des Peuls est souvent un forgeron car il existe également une alliance entre ces deux groupes. « Le fait que les Peuls soient un groupe mobile explique l'existence de relations de plaisanterie entre eux et toute une série de populations sédentaires. De ce point de vue, leur position contraste avec celle des groupes et sociétés sédentaires du Burkina Faso qui n'ont souvent qu'un nombre très limité de partenaires à plaisanterie dans d'autres ethnies. Les Peuls semi-nomades ou transhumants doivent s'intégrer dans des contextes ethniques et culturels toujours nouveaux pour eux. » (Diallo 2006, p. 780). Souvent, l'accueil des agro-pasteurs peuls se fait selon un contrat tacite, bien décrit dans la littérature (Diallo 2008). Historiquement, les éleveurs ont

apporté avec eux un produit nouveau pour les villageois, le lait. Ils l'échangent contre des céréales. Dans certaines régions des contrats de fumure entre un agriculteur et un éleveur permettent au premier de bénéficier de l'amendement naturel des bœufs et au second de l'accès aux résidus de récolte : l'échange fonde le droit de vaine pâture, seul droit sur les pâturages reconnu et explicite. Enfin, les agriculteurs confient leurs bœufs aux éleveurs. Quand l'espace est suffisant, les Peuls sont donc généralement bien accueillis car ils apportent des avantages aux villageois. Toutefois, dans ces contrats et échanges tacites, il n'est nulle part fait mention d'une garantie d'accès aux ressources pastorales, sauf pour la vaine pâture. Autre exception, l'accès aux points d'eau artificiels. Dans la société bwa, pour creuser un puits, les migrants doivent obtenir l'autorisation des autochtones (Diallo 1999a). Pour abreuver ses animaux aux puits, un éleveur demande l'autorisation à celui qui l'a creusé ; de même pour utiliser un forage, il demande l'autorisation aux notables du village. Il se voit alors accorder ou refuser le droit de façon explicite. Par contre, l'abreuvement dans les points d'eau naturels, à l'instar de l'accès aux brousses, n'est soumis à aucun droit explicitement formulé lors de l'installation des migrants. Lorsqu'ils racontent leur arrivée dans le village, les agro-pasteurs peuls disent avoir pris contact avec un *djatigui*, être allé voir le chef de terres et éventuellement les chefs de lignages, et avoir effectué des sacrifices. Aucun ne dit être allé en brousse pour effectuer des sacrifices sur des pâturages ni même avoir discuté de cela avec le chef de terre. LH est un agro-pasteur qui a quitté le nord du Burkina (Ouahigouya) dans les années 1970 pour venir à Loropéni, dans la province du Poni avant de s'installer en 1992 à Gouégnadougou, hameau de culture à deux kilomètres du village de Diarakorosso, dans la commune de Mangodara. Il détaille les conditions de son installation : « *Qui vous a installé ici à Gouégnadougou ?* Les tuteurs sont ceux qui sont à Gouégnadougou. Mais ils ne sont pas les propriétaires terriens. Ils nous ont accompagnés voir les propriétaires de Diarakorosso qui nous ont accompagnés sur la zone. On a donné un poulet et une chèvre. Quand tu t'installes mais que tu ne veux pas exploiter tu donnes un poulet. Quand tu veux exploiter aussi tu donnes un poulet et une chèvre. [Les éleveurs] qui viennent en transhumance vers Diarakorosso ne donnent rien comme poulet et cabri, ils ne sont pas installés. » (LH, 28/03/2013). Ces propos synthétisent bien tous ceux sur les conditions d'installation des agro-pasteurs. Les sacrifices effectués pour les Peuls entérinent d'une part le droit de « s'asseoir quelque part », c'est-à-dire de construire une cour et d'autre part le droit de cultiver, comme pour les migrants agriculteurs. L'existence de deux sacrifices distincts aux modalités différentes montre bien qu'il s'agit de deux droits distincts. A Gouégnadougou, le poulet donne le droit de s'installer, pas celui de cultiver ni celui de parcourir les pâturages. Les sacrifices ont lieu sur le site du futur campement peul, à quelques centaines de mètres du village ou en pleine brousse. En aucun cas il n'y a de sacrifice pour entériner un quelconque droit sur les parcours : c'est la raison pour laquelle LH précise que les éleveurs transhumants qui viennent à Diarakorosso uniquement pour le pâturage et non pas pour

construire une cour ou cultiver ne font pas de sacrifice. Ce fait est confirmé par la totalité des transhumants rencontrés.

L'absence de droit reconnu sur les pâturages fragilise les Peuls. De fait, l'accès aux pâturages n'est pas négocié car, au moment de l'installation des Peuls, il ne pose pas problème. Les agropasteurs choisissent leur village d'accueil d'abord en fonction de la disponibilité des brousses. Au moment de leur installation, le pâturage est une ressource abondante. Ce n'est pas un enjeu, et par conséquent, ce n'est pas un objet de négociation. Le droit n'est qu'une modalité de l'accès parmi d'autres (Ribot et Peluso 2003). Dans un contexte de brousse abondante, l'accès au pâturage n'est conditionné que par la connaissance que les bergers ont de leur environnement. « On peut considérer qu'ils n'y a pas de droit ni individuel ni collectif sur l'espace dont ont besoin les animaux » (Kintz 1982, p. 215). Lorsque les pâturages sont défrichés, les agropasteurs ne peuvent donc pas s'appuyer sur l'existence d'un droit de parcours antérieur reconnu par plusieurs acteurs pour contester le bien-fondé de la mise en culture de ces espaces. En ce sens, les défriches ne sont pas des remises en cause, elles n'ouvrent pas un processus de négociation comme lorsque un autochtone veut prendre le champ qu'un migrant cultive. A Kongodjan, un hameau de Niambriogo dans la commune de Mangodara, le premier Peul est arrivé en 1993. Il est venu trouver le premier migrant agricole qui a fondé le hameau de culture, un Dogossé venu d'une localité voisine. Celui-ci ne voulait pas que des éleveurs s'installent à Kongodjan. Le Peul est alors allé voir le chef de terre de Niambriogo, dont le hameau de Kongodjan dépend coutumièrement et qui avait installé auparavant l'agriculteur dogossé. Celui-ci a donné son accord pour que le Peul s'installe, et forcé le Dogossé à accepter sa décision. Le Peul a donc sacrifié un poulet et une chèvre pour construire sa cour et cultiver. Au début des années 1990, la brousse était vaste à Kongodjan. Au cours des années 1990, deux grandes familles peules sont venues s'installer, ainsi que d'autres agriculteurs. Les champs se sont agrandis, le cheptel a augmenté. Aujourd'hui, la pression est forte sur les pâturages, même si les troupeaux des Peuls peuvent encore rester dans le terroir en saison des pluies (carte 16, chapitre 3). Malgré le fait qu'ils soient « protégés » par la chefferie de Niambriogo qui a imposé leur installation à Kongodjan, les Peuls n'ont pas de recours possibles pour empêcher la disparition des pâturages. S'il était question de les déloger et de leur retirer leurs champs, ils pourraient argumenter sur le fait qu'ils ont rempli les formalités coutumières pour s'installer et qu'ils ont le droit d'être là. Mais ils ne peuvent pas plaider devant les notables coutumiers de Niambriogo pour l'arrêt des défrichements, car ceux-ci ne leur ont jamais formellement reconnu un accès aux pâtures qui était évident pour tous dans les années 1990 mais qui est aujourd'hui en train de se restreindre rapidement. L'exemple de Kongodjan montre que l'installation selon la coutume, même en pleine brousse au milieu des pâturages, ne garantit en rien l'accès aux

parcours environnants mais seulement un droit de culture et d'habitat. Bien plus, l'inexistence d'un droit sur les pâturages laisse les éleveurs démunis quand ils disparaissent.

Les conflits, signes de contestation de l'accès aux pâturages. Le pâturage ne va plus de soi ; il est soumis à un droit implicite que les Peuls doivent gagner. Aucun de mes interlocuteurs n'a formulé ce droit. Toutefois, il y a des façons indirectes d'établir un droit. Comme l'atteste le préfet de Samorogouan, à Camp Peul 1 et dans le village voisin de Djingouan il y a plus de conflits liés à des dégâts dans les cultures que partout ailleurs dans la commune. Le responsable de Camp Peul 1 comme le chef de village de Djingouan évoquent des conflits graves récurrents. Le chef de Djingouan dénombre, rien que dans la zone entre Camp Peul 1 et son village, cinq conflits entre agriculteurs et éleveurs durant la campagne 2012 qui ont fait des blessés ou bien lors desquels des animaux ont été abattus. Les agro-pasteurs de Camp Peul 1 semblent particulièrement traumatisés par un conflit en 2008 où un berger a été attaqué à la machette par un agriculteur alors qu'il faisait paître ses animaux dans son champ récoltés. Il a dû aller à l'hôpital et les Peuls ont porté l'affaire devant le tribunal provincial d'Orodara. Ces conflits violents récurrents sont une forme de remise en cause de l'accès auparavant inconditionnel et non contesté des Peuls aux pâturages de saison des pluies. Les racines de la défiance entre Camp Peul 1 et les autres villages de la zone sont profondes. Elles tiennent notamment au fait que Camp Peul 1 a été installé à la fin des années 1970 directement par l'administration de l'Etat, dans le cadre du projet de la zone pastorale. Il n'y a pas eu de procédure coutumière d'installation, tout s'est passé dans le cadre légal de l'époque. Cela a sans doute participé à alimenter une défiance profonde et ancienne, qui explique que les villageois conditionnent l'accès aux pâturages en saison des pluies à un droit implicite qu'ils veulent nier aux agro-pasteurs de Camp Peul 1.

Les agro-éleveurs : un capital foncier solide mais sous pression

Un capital foncier plus solide que celui des agro-pasteurs et des autres agriculteurs. Contrairement aux agro-pasteurs, qui n'ont pas négocié de droits sur les pâturages, les agro-éleveurs ont des droits fonciers reconnus sur leur principal espace de production, les champs. Mes enquêtes ont montré que les agro-éleveurs ont des droits fonciers bien établis par rapport à l'ensemble des agriculteurs. Les agro-éleveurs se distinguent du reste des agriculteurs en ayant accès à des superficies cultivables plus importantes, d'au moins 5 hectares et d'en moyenne 14,5 hectares pour les 65 agro-éleveurs questionnés. Cela s'explique : la détention de grandes superficies conjuguée à la maîtrise d'une main d'œuvre familiale importante, leur a permis d'augmenter leur capital économique, dont la possession d'un troupeau est l'une des composantes majeures. Le capital foncier alimente le capital économique. Il est toutefois

nécessaire de distinguer les agro-éleveurs autochtones des agro-éleveurs migrants : la structure de leur capital foncier n'est pas la même.

Les agro-éleveurs autochtones : des droits fonciers complets sur de grands espaces. Les agro-éleveurs autochtones mettent en avant leur appartenance aux familles descendantes du fondateur du village pour justifier des droits importants sur les espaces du terroir. Avant la saturation de l'espace, l'accès à la terre cultivable n'était pas un problème pour eux. Il suffisait de demander le droit de défricher au chef de terre et au chef de lignage et d'effectuer les sacrifices coutumiers. L'agrandissement des surfaces cultivées n'était donc qu'une formalité. Alors que la croissance démographique alimentait l'extension des espaces agricoles, les autochtones ont anticipé la saturation foncière en se constituant des réserves de jachères pour les années à venir. Les autochtones qui ont pu combiner ce capital foncier avec la maîtrise d'une main d'œuvre suffisante se sont enrichis et sont devenus des agro-éleveurs. A Samorogouan, la maîtrise foncière est partagée entre onze lignages fondateurs. Il existe un chef de terre mais les chefs de chaque lignage fondateur ont une grande autonomie dans la gestion de leurs brousses. On constate que les chefs de lignage sont des agro-éleveurs, pour certains très riches. De façon réciproque, les agro-éleveurs autochtones sont soit des chefs de lignage, soit des petits frères qui leur sont proches et ont eu un accès facile aux terres par leur intermédiaire. A Niambriogo et Diarakorosso (Mangodara), la situation foncière et économique des autochtones est plus contrastée. Peu d'autochtones sont des agro-éleveurs importants relativement au nombre d'agro-éleveurs migrants. Ils n'ont pas réussi à maîtriser une main d'œuvre suffisamment importante pour valoriser de grandes superficies, même en vergers d'anacardiens qui demandent pourtant peu de travail, et constituer un cheptel. A Samorogouan, les agro-éleveurs autochtones chef des lignages ont non seulement un accès facile aux terres pour leur propre compte ; ils ont aussi les droits d'installation des migrants agricoles dans les brousses qu'ils gèrent. En pouvant allouer la terre à des migrants agricoles, ils ont pu se constituer un réseau social important et conforter leur capital social grâce à leur capital foncier. Les agro-éleveurs autochtones sont donc particulièrement bien dotés dans les négociations villageoises.

Les agro-éleveurs migrants. Pour les migrants, l'accès à la terre est devenu très compliqué dans les villages de l'Ouest où il reste peu de superficies cultivables. La demande de terre se fait au chef de terre et/ ou à un chef de lignage, par l'intermédiaire d'un *djatigui*. Quand la terre était abondante, ou dans les rares terroirs du sud où elle l'est encore, le droit de défricher et de cultiver une parcelle était accordé assez facilement. Ainsi, les migrants qui sont arrivés avant la saturation ont pu se constituer un capital foncier important s'ils avaient une main d'œuvre disponible pour le mettre en valeur. Au fil des années ils ont pu se constituer un grand capital économique. Or, les questionnaires montrent que les agro-éleveurs migrants sont justement des

anciens migrants ou leurs fils. Sur les 38 agro-éleveurs migrants interrogés, 2 seulement se sont installés il y a moins de quinze ans. Ces deux migrants récents se sont installés à Niambrigo (Mangodara) où il y avait encore suffisamment de terres disponibles ces quinze dernières années. Les agro-éleveurs migrants ont généralement, comme les autochtones, un capital foncier important. Par contre, les droits fonciers des agro-éleveurs migrants sont plus limités. Ils n'ont pas le droit d'installer des migrants agricoles. Toutefois, quelques migrants installés depuis longtemps ont suffisamment gagné la confiance des autochtones pour se voir confier par délégation des droits d'installation de nouveaux migrants (Jacob 2003). C'est le cas de certains agro-éleveurs migrants rencontrés à Samorogouan et Diarakorosso (Mangodara). Ils peuvent céder leur droit de culture sur une partie de leurs parcelles ou des jachères de leurs anciens champs à de nouveaux arrivés, généralement de leur propre famille, en informant simplement les autochtones. A Diarakorosso, le chef de terre avoue ne même pas être au courant de toutes les installations faites par les migrants dans « leurs » brousses. Le chef de village décrit l'installation des migrants sous couvert de deux agro-éleveurs migrants de la famille S installés depuis 25 ans dans le hameau de Tchionkè. « *Les S quand ils installent leur cousin, ils viennent vous voir ? Non ils ne viennent pas. Ils viennent juste dire ça c'est mon neveu ; ils s'en vont et ils lui donnent un champ. Chaque terre à sa spécificité, et au niveau de Tchionkè, la coutume veut que vous donniez un bœuf en sacrifice. Tchionkè c'est tout un ensemble de terres. Une fois que vous donnez le bœuf, logiquement ça vous appartient. Vous pouvez mettre ça en valeur quand vous avez donné le bœuf. [...] Selon la coutume, si on donne le bœuf, on peut installer les gens ? Oui, c'est par rapport à toute la portion. C'est ce qui fait qu'à Tchionkè ce n'est que des Karaboro et c'est tous la même famille. Salia, Yacouba, Tiémo... Chacun a installé son neveu.* » (09/04/2013). Les propos du chef de village corroborent d'ailleurs ceux de SO, l'un des deux agro-éleveurs migrants installé à Tchionkè depuis 25 ans : « *Avez-vous augmenté la parcelle qu'on vous a donnée ? Non, car je n'ai même pas fini de cultiver tout ce qu'on m'a donné. On m'a donné 4 ha que j'ai pas encore cultivés. Les 4 ha qui vous restent, les propriétaires terriens peuvent-ils vous le prendre et installer quelqu'un là-bas ? Ils peuvent pas installer quelqu'un car c'est pour moi, on me l'a déjà donné.* » (04/04/2013). Les agro-éleveurs migrants ont donc un capital très solide à Diarakorosso : ils cultivent de larges superficies, peuvent installer des gens dans ce qui est devenu « leur » brousse selon les propos mêmes du chef du village, et comptent même sur des réserves de terres qui, bien qu'elles ne soient pas encore cultivées, leur appartiennent déjà. Cette politique foncière très libérale de la part des autochtones de Diarakorosso s'explique par le fait qu'il y a encore beaucoup d'espace disponible et que le village cherche à accroître sa population pour accroître son importance. En effet, Diarakorosso est un village très isolé, loin des principales voies de communication. Il comptait en 2006 1600 habitants pour un terroir très vaste. Le village de Diarakorosso est en compétition avec un de ses hameaux, Mantinkè, qui l'a sans doute dépassé en termes de taille démographique et dans lequel se tient un marché hebdomadaire, alors qu'il n'y a pas de marché à Diarakorosso. Or, la tenue d'un marché est un

signe de l'importance d'un village et de son rayonnement sur les campagnes alentours. Les migrants profitent donc de cette politique accommodante pour cumuler un capital foncier important, base de leur capital économique (grandes superficies cultivées) et leur capital social (distribution de terres à leur parenté). Les processus fonciers et sociaux en cours à Diarakorosso reflètent ceux qui ont eu lieu dans les autres villages de l'Ouest quand la brousse était encore abondante partout. Alors que le front pionnier avance et que la pression foncière augmente, la situation des migrants se fragilise.

Des capitaux fonciers fragilisés par la pression foncière. Il faut tout de même nuancer l'importance du capital foncier des agro-éleveurs. Celui-ci est fragilisé par les dynamiques démographiques et de saturation foncière. Les nouveaux migrants, les agriculteurs pauvres sont certes plus vulnérables face à la pression foncière. Ce sont eux qui subissent d'abord les retraits de terre dans les villages où la pression foncière est très forte ou dans ceux où la monétarisation des transactions foncières (ventes, locations) se diffuse (Baud 2001). Le capital foncier des agro-éleveurs est renforcé par leurs capitaux sociaux et économiques. Le réseau social des agro-éleveurs migrants les met ainsi relativement à l'abri des retraits de terre. Leur patrimoine leur permet de louer ou d'acheter des terres s'ils veulent agrandir leur superficie. Mais la situation est moins confortable pour eux qu'il y a quelques années, quand ils participaient avec réussite à la « course à la terre ». Pour conserver la cohésion de leur grande famille, ce qui conditionne l'accès à la main d'œuvre et qui constitue donc le deuxième pilier, avec le capital foncier, de leur richesse économique, ils doivent garantir un ratio superficie cultivée/ membres de la famille satisfaisant. Or, les familles s'agrandissant, il faut augmenter en parallèle les superficies cultivées. Dans les terroirs où il reste très peu de brousses, cela est devenu, même pour eux, compliqué. Cela ne peut se faire sans retrait d'un champ à un autre agriculteur, ce qui entraîne des conflits qui, s'ils peuvent les gagner, érodent leurs capitaux. Les jachères disparaissent, et la fertilité des champs diminue pour eux également, même s'ils sont mieux armés que les agriculteurs pauvres pour y faire face en achetant plus d'engrais (Gray et Kevane 2001). Les pâturages qui se réduisent compliquent la conduite de leurs troupeaux.

Même si tous les acteurs sont affectés par la saturation spatiale de l'Ouest, le capital foncier des agro-éleveurs surpasse celui des agro-pasteurs. Les premiers ont des droits, assez étendus, sur la terre cultivable, la ressource au fondement de leur richesse économique. Les seconds n'ont pas de droits fonciers sur les pâturages, la ressource au fondement de leur richesse.

4.2.2 Des capitaux sociaux et politiques inégalement répartis

Dans les villages, le capital social (réseau d'alliance) et politique (occuper des postes à responsabilité et avoir des connections avec ceux qui occupent ces postes) sont souvent liés. Je les analyse ici l'un après l'autre à partir des informations obtenues dans les entretiens, avant de montrer la manière dont ils peuvent être mobilisés dans les stratégies de négociation.

Structure des communautés villageoises et capital social des différents éleveurs

Les capitaux économiques et fonciers des agro-éleveurs alimentent leur capital social. Les enquêtes ont montré l'importance de la richesse économique et l'étendue des superficies cultivées par les agro-éleveurs, ce qui en fait des personnages importants au sein des communautés villageoises. Lorsque j'arrivais pour la première fois dans un village, c'était d'ailleurs les personnes les plus immédiatement et les plus facilement accessibles car elles se trouvent au centre des réseaux sociaux locaux. Du fait de leur richesse, les agro-éleveurs participent beaucoup à la vie économique du village. Ils sont sollicités pour contribuer au financement d'infrastructures communes tels que des forages lorsque les projets les subventionnent en majorité mais qu'une partie du coût de construction doit être supporté par les populations locales. Ils donnent également de petites sommes d'argent pour les événements sociaux et religieux (baptêmes, mariage, funérailles, fêtes religieuses...). Enfin, ils sont au cœur des stratégies matrimoniales, qui sont l'alliance sociale de deux familles. Pour les agro-éleveurs autochtones, le capital foncier renforce le capital social. S'ils sont chefs de lignage, ou s'ils ont une délégation de droit pour installer des migrants, ils peuvent être les *djatigui* de nombreux migrants, ce qui les place en tête de grands réseaux. Les migrants qu'ils ont logés leur doivent en effet un respect fréquemment symbolisé par le don annuel d'une ou deux *tiines*⁶⁸ de céréales. Le capital social des agro-éleveurs migrants est plus variable. Pour ceux qui ont reçu des droits délégués d'installation, comme à Diarakorosso, ils peuvent à l'instar des logeurs autochtones, se constituer une clientèle de migrants redevables. A Diarakorosso, le réseau social des agro-éleveurs migrants est visible dans le paysage. Au centre des hameaux, en brousse, se trouve la case du premier arrivé, qui a reçu les droits délégués d'installation. Autour de sa cour se trouvent les cases de ses parents, arrivés plus récemment et à qui il a donné une portion. Ces derniers cultivent aussi pour lui ses champs, renforçant sa force de travail. La surface défrichée autour du hameau est proportionnelle à la taille de celui-ci. Ce schéma se reproduit dans la dizaine de hameaux de Diarakorosso. Le capital social est d'autant plus solide que les liens sont familiaux. Les agro-éleveurs migrants doivent aussi, en dehors de ce cercle somme toute restreint par rapport à l'ensemble du village, entretenir de bonnes relations avec les

⁶⁸ Unité de mesure

autochtones. Ils leur offrent régulièrement des cadeaux (céréales, poulets, petits ruminants, financement de fêtes...) que leur richesse leur permet. De plus, les agro-éleveurs entretiennent avec les migrants de leur communauté, ou ceux qui viennent des mêmes régions d'origine, une solidarité. C'est le cas notamment des Mossis, qui reproduisent à leur arrivée dans un village d'accueil la structure très hiérarchisée caractéristique de leur société (Tallet 1998). C'est le cas par exemple à Farako et Koko, deux hameaux mossis du village de Djingouan (Samorogouan). Le premier migrant, à qui les autochtones ont donné une délégation de droit pour installer des cultivateurs, est le chef de la communauté mossi pour chacun des hameaux. Ces deux grands agro-éleveurs ont à ce titre un capital social d'autant plus solide qu'ils sont à la tête de hameaux importants (une quinzaine de cours dans chacun). Ils sont également considérés par les autochtones comme les représentants des hameaux et sont donc des interlocuteurs privilégiés lors de chaque assemblée villageoise ou lorsqu'il y a des conflits à régler. Cette position à l'interface entre les deux communautés leur offre une situation stratégique dans le village. Ainsi, les agro-éleveurs, qu'ils soient migrants ou autochtones, ont réussi à convertir leurs capitaux économiques et fonciers en capital social. Les agro-pasteurs peuls eux, n'ont pas réussi cette conversion.

Le campement et la place des Peuls dans la communauté villageoise. Dans les villages, la plupart des agro-pasteurs peuls sont regroupés dans un ou deux campements qui se situent à quelques centaines de mètres du village ou de l'un de ses hameaux. La situation géographique du campement, à la marge du village, symbolise l'ambiguïté de la situation sociale des Peuls au sein de la communauté locale : à la marge tout en étant pleinement intégrés au village. Les campements peuls présentent une certaine unité sociale, souvent renforcée d'une unité familiale. Ils se sont constitués progressivement. Si les pâturages sont abondants et s'il n'y a pas trop de maladies, le premier migrant installé est rapidement rejoint par un autre, souvent un parent. Chaque famille qui arrive est rattachée au même tuteur (*djatigui*). Beaucoup de campements visités sont constitués par une ou deux grandes familles alliées. D'autres sont constitués de familles venues d'horizon différents, mais si une famille reste, c'est qu'elle s'entend bien avec les autres. Même si au sein d'un campement les niveaux socio-économiques peuvent être très différents d'une famille à l'autre, il existe une certaine cohésion sociale. Les cours sont situées à une centaine de mètres les unes des autres, séparées par les champs que chacun cultive. Le premier migrant, ou le patriarche de la famille endosse le rôle de représentant du campement auprès des autres communautés du village. Généralement, les Peuls veillent à entretenir de bonnes relations avec les villageois, particulièrement avec leurs tuteurs autochtones. Sur l'ensemble des campements visités, il y en avait seulement trois où les relations avec les villages voisins étaient très tendues, voire ouvertement conflictuelles (Camp Peul 1 et 2

à Samorogouan, Farakorosso à Mangodara). Ailleurs, les "Peuls honorent périodiquement leurs tuteurs de petits cadeaux symboliques (laits, poulets, chèvres, moutons, *tiines* de céréales...). En pays bobo, les Peuls cultivent la parenté à plaisanterie qui les lie aux Bobos. Ils participent également aux évènements sociaux du village : baptêmes, mariages, funérailles. D'un point de vue socio-économique, les Peuls étaient historiquement liés aux villageois par les échanges de lait contre céréales. Aujourd'hui, les Peuls cultivent leurs propres champs et les agriculteurs ont leurs propres vaches, ces échanges sont donc tombés en désuétude. Par contre, les agro-éleveurs confient toujours massivement leurs bovins aux Peuls, ce qui suppose des relations de confiance et une certaine collaboration. Ils s'adressent également à eux pour vendre ou acheter des animaux. Toutefois, le clivage entre les différentes ethnies du village reste fortement marqué, ce qui ne signifie pas qu'il est forcément conflictuel. D'un point de vue culturel, les Peuls sont toujours considérés comme « à part » par les autres villageois, et eux-mêmes entretiennent ces différences. Cela peut être également dit des autres ethnies de migrants, mais les Peuls, en étant d'abord éleveurs, se différencient des autres à la fois économiquement et culturellement. Enfin, si les migrants ont tous leur quartier distinct, celui-ci est généralement au sein du village, sauf pour les hameaux de culture isolés en pleine brousse. Le campement peul est à proximité du village, mais juste en dehors, à sa périphérie. La situation géographique joue comme une métaphore de la situation sociale. Leur relative marginalité sociale place les Peuls en situation de dominés dans les rapports de pouvoir locaux, même si ils sont pleinement intégrés dans la communauté villageoise.

La représentation politique des éleveurs à l'échelle locale

Une sous-représentation des Peuls dans les structures politiques locales. Les agro-pasteurs peuls sont sous-représentés dans les Conseils Villageois de Développement (CVD) et les Conseils Municipaux (CM), deux structures politiques issues du processus de décentralisation entamé au Burkina en 2006. Bary (2005) avait montré que c'était déjà le cas dans les CVGT (Comité Villageois de Gestion des Terroirs), structures dont les CVD sont les héritiers. Le CVD est chargé de l'application des plans de développement mis en place par la commune dans les villages ; il gère en outre les infrastructures du village (par exemple les forages, bâtiments de l'école, des dispensaires...) et est un médiateur pour le règlement des litiges au sein de la communauté villageoise. Le CVD est constitué sous la responsabilité du conseil municipal. Ses membres sont désignés lors d'une assemblée générale soit par consensus, soit par élection à main levée. « Le CVD est le regroupement de l'ensemble des forces vives du village. »⁶⁹. La présence d'agro-pasteurs peuls parmi les douze membres du bureau du CVD est très variable selon les villages.

⁶⁹Article 3 du décret n° 2007- 032/PRES/PM/MATD portant organisation, composition et fonctionnement des Conseils Villageois de Développement (CVD)

Sur les neuf villages de Samorogouan et Mangodara où j'ai mené des enquêtes, tous avaient au moins un campement peul et cinq seulement avaient un représentant du campement dans le bureau du CVD. La présence ou l'absence de Peuls dans le CVD dénotent de la qualité de relations entre les Peuls et le reste de la communauté. A Tenasso (Samorogouan), les relations entre les Peuls du campement et les villageois sont plutôt bonnes (système de confiage des animaux, peu de conflits à propos des dégâts...); de 2006 à 2012, c'est le responsable du campement peul qui a été le président du CVD, fait assez exceptionnel pour être mentionné. A Camp Peul 1 (Samorogouan), le responsable du campement est vice-président du CVD. Ailleurs, l'absence de représentant peul est souvent corrélée avec de fortes tensions entre les Peuls et les villageois, comme à Farakorosso et Niamengo (Mangodara) ou Camp Peul 2 (Samorogouan). Le CVD agit souvent comme un révélateur de l'état des relations au sein du village, notamment parce que ses membres sont désignés par consensus populaire. Si les Peuls ne participent pas aux assemblées générales du CVD, ils ne peuvent pas être élus ; la même chose arrive, s'il n'y a pas de personnalité peule consensuelle reconnue comme notable dans le village. Toutefois le CVD n'a pas beaucoup de pouvoir politique. Dans certains villages, il ne se réunit même plus. La sous-représentation des agro-pasteurs peuls dans les conseils municipaux (CM) est encore plus révélatrice de leur manque de pouvoir politique. Il y a au moins deux conseillers par village de la commune. Dans les faits, il y a toujours au moins un autochtone représentant le village au conseil municipal ; l'autre conseiller est parfois un autochtone, parfois un agriculteur migrant, mais il est rarement un agro-pasteur. Dans les communes de l'Ouest du Burkina, le taux de représentation des Peuls dans les conseils municipaux est très faible. Cela peut s'expliquer par un vote ethnique majoritaire, la population ayant une préférence pour le candidat de sa communauté. Les Peuls étant le plus souvent minoritaires dans les villages, il leur est difficile d'obtenir une majorité de voix. Cela peut aussi s'expliquer dans certains villages par la configuration des jeux de pouvoir et des alliances entre communautés. Par exemple à Tenasso (Samorogouan), la communauté peule entretient de bonnes relations avec les autochtones. DY, représentant de la communauté, était président du CVD de 2006 à 2012. En 2012, il a voulu se présenter au poste de conseiller municipal de Tenasso. Mais le fils de son logeur brigua le même poste. Selon les propres dires de DY, il a retiré sa candidature pour ne pas entrer dans un conflit politique avec son logeur, ce qui risquait par ailleurs de lui faire perdre beaucoup d'avantages (confiage des bœufs, accès aux pâturages, arrangements pour les dégâts commis dans les champs...). Dans beaucoup de villages, les Peuls sont en bonne relation avec leurs logeurs autochtones. Ils essaient de les garantir par de petits cadeaux en nature (lait, veaux...) mais également par un soutien politique tel que celui de DY à son logeur à Tenasso. Dans d'autres villages, c'est l'inverse. Les Peuls sont en conflit avec le reste du village et la lutte politique peut être un moyen de défendre leurs intérêts contre celui des agriculteurs et agro-éleveurs. C'est le cas à Camp Peul 1, qui est rattaché administrativement

au village de Djingouan. La tension est vive entre le hameau et son village, comme le témoignent les nombreux dégâts dans les cultures qui dégénèrent en conflit. Djingouan compte 2 200 habitants⁷⁰ et doit élire deux conseillers. Camp Peul 1 est un gros hameau d'environ 500 personnes. En minorité dans le village, les agro-pasteurs ne parviennent pas à faire élire un conseiller. Pour cette raison notamment, ils réclament leur indépendance et veulent que le hameau soit érigé en village administratif. Ils mettent en avant pour cela le poids démographique du hameau et ses équipements (forages, dispensaire, école, mosquée...). De leur côté, les villageois de Djingouan refusent que Camp Peul 1 soit détaché du village, ce qui enlèverait du poids démographique et politique à ce dernier. Les exemples de Tenasso et Camp Peul 1 montrent que les Peuls ont souvent le dessous dans les luttes pour l'accès au pouvoir politique local.

Quelle représentation des agro-éleveurs dans les CVD et conseils municipaux ? A l'inverse de ce qui vient d'être exposé pour les Peuls, les autres communautés, autochtones et migrantes, sont plutôt bien représentées dans les CVD et les conseils municipaux. Toutefois, ce ne sont pas les agro-éleveurs et leurs intérêts qui sont spécifiquement représentés dans ces organes. Les candidats sont choisis en fonction de leur appartenance à telle ethnie ou à tel lignage et parce qu'ils sont des notables plutôt que parce qu'ils sont agriculteurs, agro-éleveurs, chasseurs, pêcheurs... Dans le cas des agro-pasteurs, l'ethnie coïncide avec un certain type d'éleveur, ce qui permet d'analyser leur représentation politique. Dans le cas des agro-éleveurs, un groupe très hétérogène d'un point de vue ethnique, l'analyse est plus compliquée. Les autochtones et les communautés de migrants les plus importantes numériquement sont bien représentés dans ces conseils. Les agro-éleveurs, membres éminents de leurs communautés respectives de par leur capital économique et social, sont souvent élus ; autrement, ils sont généralement représentés par des membres de leurs lignages, qui ne sont pas forcément eux-mêmes agro-éleveurs. Les solidarités ethniques ou familiales entre les agro-éleveurs et ceux qui siègent dans les conseils et les pressions sociales et économiques dont sont capables les agro-éleveurs font que leurs intérêts sont bien défendus sur la scène politique locale. A Samorogouan par exemple, l'ancien maire (2006-2012) et le nouveau mènent tous les deux une politique d'aménagement du territoire favorable aux intérêts des agro-éleveurs, plus encore qu'à ceux des agriculteurs et des agro-pasteurs. La zone pastorale de 125 000 ha était à l'origine réservée entièrement à la pâture, mais elle a été en grande partie défrichée. L'intérêt individuel des agriculteurs, petits ou grands, est d'étendre leur superficie pour subvenir aux besoins alimentaires de leur famille et augmenter la production de coton. L'intérêt des agro-pasteurs est de maximiser la superficie des pâturages pour un cheptel en croissance. Les agro-éleveurs, de façon quelque peu ambiguë,

⁷⁰ INSD 2006

cultivent de grandes surfaces, notamment de coton, mais ont aussi besoin de pâturages pour leurs animaux. Interrogés sur leurs orientations politiques en matière d'aménagement de la zone pastorale, les deux maires successifs ont fait valoir une voie médiane qui se rapproche le plus des intérêts des agro-éleveurs. Selon eux, il faut limiter l'extension des champs et notamment expulser les agriculteurs qui cultivent des champs isolés à l'écart des villages, au milieu des pâturages. Par contre, les deux reconnaissent l'importance économique de la culture du coton et encouragent l'augmentation des productions. C'est un discours identique à ceux tenus par TD et TA, agro-éleveurs présidents de deux associations d'éleveurs à Samorogouan. Ainsi, les agro-éleveurs ont une bonne représentation de leurs intérêts dans les conseils locaux de Samorogouan et un capital politique important qui provient de leurs capitaux économiques et sociaux.

Des associations d'éleveurs pléthoriques mais inefficaces. Les associations d'éleveurs regroupent aussi bien des agro-éleveurs que des agro-pasteurs mais sont souvent des cadres institutionnels vides et inefficaces, mise à part les associations nationales (Gning 2005). Si les membres des bureaux des associations renforcent un peu de par la fonction qu'ils y occupent leur capital politique, les groupements échouent généralement à faire valoir efficacement les intérêts des éleveurs. On en rencontre de trois types :

- Les groupements des campements ou des villages. Ils ont souvent un statut officiel d'association, bien qu'ils soient tout simplement la réunion de tous les éleveurs d'un même lieu. Il y a des frais d'adhésions, de 1 000 à 10 000 F par an, mais peu d'actions concrètes sont entreprises avec cette trésorerie. Elles permettent à un éleveur, souvent un grand agro-éleveur ou un représentant d'un campement peul, d'avoir un statut officiel de président d'association, parfois utile avec les interlocuteurs extérieurs. On en rencontre dans pratiquement tous les campements et dans beaucoup de villages.
- Les associations communales. Elles prennent la plupart du temps la forme d'union des associations locales. Elles perçoivent une partie des cotisations versées au niveau local. Si elles affichent la volonté d'intervenir dans les conflits et d'acheter du tourteau de coton à des prix de gros, la plupart sont soit non reconnues, soit inefficaces. Il y a cependant des exceptions, comme l'Union Départementale des Eleveurs (UDE) de Samorogouan qui achète effectivement des tourteaux de coton, l'UDE de Mangodara qui gère des centres d'alphabétisation en fulfulde et qui a été l'interlocuteur de l'administration et des ONG pour la supervision du barrage pastoral de la commune ou encore le puissant Comité Départemental de Gestion des Ressources Naturelles (CDGRN) de Barani, qui encaisse les droits d'entrée dans la zone pastorale et effectue la surveillance de la zone.

- Les associations nationales avec des représentations régionales ou les associations internationales avec des représentations nationales⁷¹. Elles cherchent toutes à promouvoir l'élevage et à influencer les décisions politiques stratégiques concernant l'élevage. On retrouve leurs membres aux tables de négociations. Elles sont les interlocuteurs des dirigeants politiques de haut-niveau, que cela soit le ministre, la CEDEAO... Elles reçoivent généralement des aides financières des coopérations internationales et sont parties prenantes dans la mise en place et le pilotage de projets de développement. Parmi les membres des bureaux, on trouve des hommes d'affaire, des intellectuels, des hauts-fonctionnaires... Elles ont donc un poids politique certain. Toutefois, elles sont le plus souvent constituées uniquement de Peuls, ce qui pourrait affaiblir quelque peu leur légitimité à représenter l'ensemble des éleveurs.

Les associations locales sont le résultat d'une décision d'une administration de l'Etat ou d'une ONG qui désire avoir des relais officiels au niveau local plutôt que le fruit de la volonté des acteurs de base de s'organiser. Par exemple, la principale action du Projet d'Appui à l'Elevage dans l'Ouest du Burkina (PAEOB, 2004-2008) a été de créer des organisations d'éleveurs dites « faïtières », c'est-à-dire des unions d'associations villageoises au niveau communal ou provincial. Pour un projet avec peu de financement, cette action à moindre coût permettait tout de même d'afficher des résultats au terme des cinq ans de fonctionnement. Le PAEOB a organisé les réunions, effectué les démarches pour faire reconnaître officiellement ces associations. Mais le contenu et les objectifs des associations créées par le PAEOB sont flous. Sans financement, sans réunion, sans renouvellement du bureau, elles sont des cadres vides. De manière générale, 'ces associations se voient elles-mêmes comme des associations de projet. Elles concentrent leurs efforts sur l'atteinte des objectifs du projet ou sur la recherche de financements » (Gning 2005, p. 5). A Samorogouan, la situation est caricaturale : chaque projet a pratiquement créé son union, si bien qu'il y a quatre associations communales d'éleveurs. En 2008, le PAEOB a créé l'Union Départementale des Eleveurs (UDE)⁷² ; en 2009 le Syndicat des éleveurs a été créé comme une branche communale du Syndicat des éleveurs provincial ; en 2011, le Ministère des Ressources Animales (MRA) a créé via le PATTEC⁷³ (Campagne Panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose) des comités de gestion locaux de la zone pastorale (Coges) et une coordination des Coges au niveau communal ; enfin, le Réseau de Communication sur le Pastoralisme (Recopa) avait créé depuis une dizaine d'années une représentation à

⁷¹ Parmi elles, on peut citer l'APESS (Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane), Tabital Pulaaku, RBM (Réseau Billital Maroobe), le RECOPA (Réseau de Communication sur le Pastoralisme), la FEB (Fédération des Eleveurs du Burkina)

⁷² Elle a pour ancêtre une autre Union des Eleveurs, créé en 1990 par la direction du CEZIET pour surveiller la zone pastorale. La première union était composée essentiellement de Peuls (Nelen et al., 2000).

⁷³ Projet financé par la Banque Africaine de Développement

Samorogouan. Les présidents de ces quatre unions énoncent des objectifs similaires : faire entendre la voix des éleveurs, promouvoir les « bonnes pratiques », favoriser l'entente entre agriculteurs et éleveurs. Dans les faits, elles apportent un soutien aux éleveurs en cas de conflits avec un agriculteur en accompagnant les services techniques (vétérinaire et technicien agricole) sur le terrain pour évaluer les dégâts commis, puis participent à la médiation avec les autorités. Le président de l'UDE déclare que l'union a participé à la médiation de cinquante conflits en 2012. L'UDE semble donc être un cadre légitime auxquels les acteurs font confiance ; par contre, les trois autres associations ne participent pas de manière effective au règlement des conflits, ou alors de manière ponctuelle comme le syndicat qui a servi une fois de médiateur entre un éleveur et un agent des Eaux et Forêts qui l'avait mis à l'amende pour avoir coupé des branches. Les membres de ces associations ont du mal à justifier l'existence de quatre associations. Une fois le projet parti, les producteurs oublient leur association : « Un ancien membre du Recopa, KM, ne savait même pas qu'il était dans le Recopa » (TD, 08/05/2013, président du Recopa). A Samorogouan, les mêmes personnes appartiennent aux quatre bureaux, ce qui souligne la redondance de ces associations et l'inefficacité d'un tel empilement. Le président du syndicat est aussi celui de la coordination des Coges et il est vice-président de l'UDE. Le président du Recopa est secrétaire du syndicat et trésorier des Coges. Le vice-président du syndicat est secrétaire de l'UDE... Finalement six personnes occupent un poste dans le bureau d'au moins deux associations différentes.

L'inégale participation des éleveurs dans les projets de développement. Les agro-éleveurs sont mieux inclus dans les projets de développement que les agro-pasteurs. Cela tient à deux facteurs. Premièrement, les projets, notamment ceux qui s'inscrivent dans la démarche de « gestion des terroirs » ont pour cadre privilégié le terroir villageois. Or, si le territoire de pratique (« *action space* ») des agro-éleveurs s'inscrit dans ce cadre, celui des agro-pasteurs le dépasse (Painter *et al.* 1994). Plus mobiles, absents du village une partie de l'année, les agro-pasteurs, notamment transhumants, sont moins disponibles pour participer aux réunions et être actifs dans le projet durant toute sa durée (Oxby 1999). Deuxièmement, les agro-éleveurs occupent une position politique et sociale plus centrale que les agro-pasteurs au sein de la communauté locale. Lorsqu'un projet arrive dans un village, ce sont les membres les mieux dotés en capitaux sociaux, politiques et économiques qui sont les interlocuteurs privilégiés du projet. Ainsi les projets renforcent souvent la marginalisation des agro-pasteurs (Bary 2005, Mwangi 2009) et l'intégration des agro-éleveurs. Les projets de gestion de terroir posaient comme principe l'équivalence : un terroir = un village = un groupe d'agriculteurs (Marty 1993). Démontrées dans la littérature, l'exclusion des agro-pasteurs et l'inclusion des agro-éleveurs dans les processus de décision dans le cadre des projets a été de nouveau mise en évidence dans l'Ouest burkinabè

(Gonin et Tallet 2012b). De 2004 à 2009, une Opération Pilote de Sécurisation Foncière (OPSF) a été menée dans la commune de Padéma, au nord de Bobo-Dioulasso⁷⁴. Elle visait à expérimenter de nouveaux outils de formalisation des accords fonciers avec la pleine participation des populations villageoises. Des comités villageois de réflexion se réunissaient régulièrement sous la supervision d'un animateur du projet. L'objectif était de proposer des types d'accords écrits qui clarifiaient la situation foncière, notamment entre autochtones et migrants (accords de prêts à durée déterminée, contrat de jouissance permanente des terres...). Des assemblées villageoises où l'ensemble de la population locale pouvait participer étaient ensuite convoquées pour avaliser ces accords. Ce sont les premières assemblées villageoises qui ont proposé les thèmes sur lesquels les groupes de réflexion devaient travailler. Or, les problèmes pastoraux n'ont été évoqués que deux ans après le démarrage du projet, sur suggestion des animateurs du projet. Cela montre bien que la voix des Peuls dans les assemblées villageoises n'a pas porté et qu'ils n'ont pas su faire « mettre sur l'agenda » la question des parcours. Les agro-éleveurs présents ont manifestement d'abord pensé à leurs intérêts agricoles plutôt que pastoraux. Par la suite, les groupes de réflexion villageois ont parlé de la nécessité d'identifier des pistes à bétail et des aires de pâturage dans la commune. Dans le processus de tracé et de balisage des pistes, ce sont les agriculteurs et les agro-éleveurs qui ont joué les premiers rôles. Dans le groupe de réflexion de Padéma, le représentant des agro-pasteurs était un berger peul, qui n'avait pas beaucoup d'influence dans sa propre communauté. Il avouait lui-même ne pas toujours faire un compte-rendu des débats du groupe de réflexion au campement peul. Il était donc mal placé pour défendre les intérêts des agro-pasteurs. Dans plusieurs assemblées villageoises, des débats animés ont eu lieu entre les agro-pasteurs et le reste de la population sur la largeur des pistes. A Padéma par exemple, le groupe de réflexion avait proposé une largeur de cinquante mètres. Après des discussions houleuses où les Peuls et les agro-éleveurs défendaient cette largeur et les agriculteurs voulaient la réduire à trente mètres, le vote final a donné raison aux agriculteurs. Ensuite, les négociations ont continué à être âpres lors du tracé des pistes : souvent les agriculteurs riverains ne voulaient pas libérer l'emprise nécessaire pour le passage des animaux. Finalement, plusieurs pistes, dont une pour la transhumance régionale qui a été délimitée par des balises en béton, ont été conçues dans la commune ; l'emprise a été libérée, même si régulièrement les agriculteurs riverains cultivent sur une partie de la piste. Un compromis a donc pu être trouvé entre d'un côté les agro-éleveurs et les agro-pasteurs, et les agriculteurs de l'autre. L'exemple de l'OPSF de Padéma confirme la marginalisation des agro-pasteurs dans les projets participatifs, ce qui explique dans ce cas que les questions pastorales aient tardé à être prises en compte. Il montre aussi que les agro-éleveurs sont mieux intégrés : dans les

⁷⁴ L'expérience de Padéma et les types d'accords élaborés dans cette commune ont ensuite fortement inspiré les rédacteurs de la loi 2009-034 sur le foncier, qui est aujourd'hui en cours d'application dans plusieurs communes du pays.

assemblées villageoises, ils ont joué un grand rôle dans les compromis qui ont pu être trouvés entre intérêts agricoles (sécuriser d'abord les terres cultivées) et pastoraux (tracer des pistes entre les pâturages restants et les points d'abreuvement).

Des stratégies différentes selon les capitaux sociaux et politiques

La simple accumulation de capitaux sociaux et politiques ne suffit pas s'ils ne sont pas habilement mobilisés dans les stratégies de négociation. De ce point de vue, chaque acteur élabore des stratégies en fonction de la composition de ses capitaux. Il faut alors différencier petits et grands agro-éleveurs, petits et grands agro-pasteurs et bergers, qui ont tous des stratégies plus ou moins différentes.

Les agro-éleveurs à la recherche d'un équilibre entre agriculture et élevage. A l'échelle de leur exploitation, les agro-éleveurs ont besoin de surfaces cultivées et de pâturages. A l'échelle du terroir, ils sont les défenseurs d'un équilibre entre les espaces cultivés et les espaces de pâture, comme le montrent leurs interventions en ce sens à Padéma et Samorogouan. Les petits agro-éleveurs auront tendance à militer pour un agrandissement des superficies agricoles, les grands qui ont des troupeaux importants sont plus affectés par le recul des pâturages : ils chercheront donc à freiner l'installation de nouveaux migrants et les nouvelles défriches. Pour ce faire, ils ont une assez grande latitude pour agir du fait de leurs réseaux sociaux étendus et de leur bonne représentation dans les conseils politiques locaux. Toutefois, ils peuvent chercher à nouer des alliances avec les agro-pasteurs quand le parti des agriculteurs est trop puissant localement.

Le jeu d'alliance entre agro-éleveurs et agro-pasteurs. Pour les agro-éleveurs, l'alliance avec les Peuls leur permet de défendre leurs intérêts pastoraux quand le recul des pâturages est localement rapide. En situation de faiblesse dans les rapports de force locaux, les grands agro-pasteurs peuvent quant à eux tenter de nouer des alliances avec des agro-éleveurs généralement plus puissants qu'eux pour défendre les intérêts pastoraux. Ces alliances ne sont qu'une stratégie parmi d'autres possibles ; elles dépendent en grande partie des contextes locaux (dynamiques de défrichements, parcours encore accessibles, entente entre les différentes communautés...). A Samorogouan, l'implication directe des agro-pasteurs dans les rapports de force ne semble pas efficace, comme le montre les difficultés des agro-pasteurs de Camp Peul 1 à stopper l'avancée des champs sur leurs pâturages. A l'échelle communale, les grands agro-pasteurs sont légèrement en retrait dans les quatre associations d'éleveurs. S'ils font partie des bureaux, ils ont laissé les postes clés aux agro-éleveurs. J'ai déjà montré l'imbroglie que constituent les quatre associations d'éleveurs de Samorogouan, les mêmes personnes ayant différents postes dans différents bureaux. Sur les six personnes qui cumulent les mandats, trois sont des agro-éleveurs, trois des agro-pasteurs peuls. Toutefois, les présidents sont

systématiquement des agro-éleveurs. L'antenne locale du Recopa était dirigée jusqu'en 2013 par DY, un grand agro-pasteur peul de Tenasso. Le nouveau président est TD, un agro-éleveur d'une quarantaine d'années issu de la famille autochtone du chef de canton. Cette famille a une grande influence politique à Samorogouan ; le nouveau maire notamment en est issu. TD était déjà impliqué dans la coordination des Coges et le syndicat des éleveurs. En 2013, il a été choisi comme président du CVD de Samorogouan. Cet homme d'une quarantaine d'années semble donc monter en puissance au niveau local. Selon ses propres dires, il a été contacté pour être le nouveau président de l'antenne locale du Recopa : « Les gens ont dit que le Recopa dormait, si je pouvais être dedans. » (08/05/2013). Ses propos sont confirmés par SI, président du Recopa pour l'Ouest du Burkina Faso. Il m'a dit avoir souhaité que TD soit président du Recopa de Samorogouan et incité les agro-pasteurs locaux à lui confier le poste. Selon lui, la famille du chef de canton de Samorogouan a une très grande influence politique locale, à l'échelle de la commune mais aussi au-delà ; ils ont des intérêts fonciers jusqu'aux communes voisines, et des relais importants à Bobo-Dioulasso et Ouagadougou, où des ressortissants de Samorogouan toujours en lien avec la famille du chef de canton ont des postes importants dans l'administration. On peut alors en déduire la stratégie des grands agro-pasteurs. Le Recopa semblait ne pas avoir beaucoup de poids dans les rapports de pouvoir locaux alors qu'il était présidé par un Peul. En choisissant un agro-éleveur très influent, président du CVD, les Peuls espèrent faire de lui un allié qui défende, via le Recopa, leurs intérêts, notamment pour stopper l'avancée des champs et préserver des pâturages dans la zone pastorale. Du côté des agro-éleveurs, TD, qui a déjà un capital politique et social important, le conforte encore en trouvant des soutiens dans une communauté qui n'est pas la sienne, les agro-pasteurs peuls. La stratégie est donc gagnante pour lui aussi.

Les grands agro-pasteurs, des leaders politiques. Dans les villages, les Peuls qui ont le plus d'influence dans les jeux de pouvoir sont les grands agro-pasteurs. Par exemple, l'influence de l'Union des Eleveurs de Mangodara (UDEM) traduit celle de ses membres les plus éminents, de grands agro-pasteurs qui sont parmi les premiers migrants peuls installés dans la commune à la fin des années 1980. La décennie 1990 a été marquée par de nombreux conflits sanglants entre agriculteurs et éleveurs, notamment pour l'accès à l'eau durant *ceedu* et à propos de dommages aux cultures qui ont dégénéré. L'UDEM a été créée en 2001 suite à ces événements graves, comme instance de régulation des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Elle unit 27 associations locales d'éleveurs au niveau départemental, et son bureau est composé d'agro-éleveurs et d'agro-pasteurs. Toutefois, les Peuls composent la majorité du bureau et détiennent notamment les postes clés de président et secrétaire. Le président, BY, est réélu à ce poste depuis 2001. C'est un grand agro-pasteur arrivé à Mangodara au début des années 1990. Il est

propriétaire d'un grand troupeau en brousse et possède plusieurs maisons en location à Mangodara. L'UDEM peut être vue, dans une certaine mesure, comme une caisse de résonance pour lui et les quelques grandes familles peules qui ont des membres dans le bureau exécutif. Elle leur donne une légitimité pour intervenir dans le débat public et un statut officiel qui leur permet d'être les interlocuteurs des autorités politiques et administratives et des bailleurs de fonds. L'UDEM est l'une des rares associations d'éleveurs qui mène de véritables actions. Elle est financée par le FONAENF (Fonds pour l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle, alimenté par plusieurs donateurs européens, la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement...); elle gère plusieurs centres d'alphabétisation dans la commune ce qui a permis de former 800 personnes depuis 2001. L'UDEM a réussi à construire sur fonds propres un local pour son bureau de Mangodara. En 2002, après que plusieurs conflits agriculteurs/éleveurs ont eu un écho à l'échelle nationale, le ministre de l'élevage de l'époque était venu à Mangodara. L'UDEM a alors été considérée comme représentante de la communauté des éleveurs, et fut à ce titre un interlocuteur privilégié du ministre. C'est lors de cette visite que la construction d'un barrage pastoral a été annoncée. Tout au long de la construction, l'UDEM a été étroitement impliquée dans la supervision des travaux. Le tracé des pistes à bétail menant au barrage a été le résultat d'une consultation menée par la SNV (coopération hollandaise) pour laquelle l'UDEM a été le répondant local. Aujourd'hui, l'UDEM fait donc figure d'association puissante au niveau communal. Elle est la façade derrière laquelle quelques grands agro-pasteurs leader d'opinion négocient un aménagement du territoire plus favorable aux éleveurs (barrage, pistes à bétail) et mène une politique de renforcement des capitaux culturels et sociaux des pasteurs peuls à long terme (alphabétisation en fulfulde).

Recherche d'alliés extérieurs au village et corruption. Dans d'autres contextes, quand le dialogue entre communautés est rompu ou que les associations d'éleveurs sont impuissantes, le poids politique des grands agro-pasteurs dans les rapports de force locaux s'exprime par d'autres canaux. Les Peuls peuvent facilement se retrouver en situation de faiblesse dans les rapports de pouvoir locaux. Au sein de la communauté villageoise, ils souffrent souvent d'une certaine marginalisation sociale. L'équilibre démographique n'est pas en leur faveur en cas de conflit violent; ils ne constituent qu'une petite minorité de la population dans la quasi-totalité des villages de l'Ouest burkinabè. Compte-tenu de cette situation, certains grands agro-pasteurs peuls préfèrent, en cas de conflit, faire appel à de « grands alliés extérieurs » plutôt que d'affronter directement leurs adversaires au sein de l'arène villageoise. A Farakorosso par exemple, dans le département de Mangodara, BM, grand agro-pasteur peul installé dans le village dans les années 1990, a fait appel aux autorités politiques locales puis nationales pour trouver une issue favorable au conflit qui l'opposait aux autochtones du village. En 2005, un

agriculteur accusa son petit frère qui conduisait son troupeau d'avoir fait des dommages dans son champ. Il y eut une dispute violente. Le soir, les autochtones du village brûlèrent les cases du campement peul et tuèrent une partie du cheptel. Les auteurs des faits furent emprisonnés à Mangodara sept jours, puis libérés suite à l'intervention d'un ressortissant de la communauté membre d'un ministère. Pour obtenir des réparations et rester dans le village, BM demanda alors à un allié local, un marabout de Farakorosso réputé et consulté par des personnalités politiques et du monde du sport à la fois burkinabè et ivoiriennes, d'assurer la médiation entre les Peuls et les autochtones. Le marabout est un grand propriétaire de bœufs qui avait confié son troupeau à un berger peul. Néanmoins, BM ne fut pas satisfait de l'intervention du marabout, qu'il accusa de prendre parti pour les autochtones. L'UDEM soutenait BM, mais elle ne fut pas un allié suffisant face aux autochtones de Farakorosso. BM s'adressa alors aux autorités locales : « je suis allé voir le préfet, un nouveau. Je lui ai dit les gens veulent que je quitte. Le préfet m'a dit qu'il est nouveau, qu'il n'a même pas les frais pour se déplacer. J'ai donné quelque chose au préfet pour qu'il puisse faire ses courses. Il est allé voir le Haut-Commissaire à Banfora. Ils ont réuni la police la gendarmerie. » (11/04/2013). BM utilise son capital économique pour inciter les autorités à intervenir en sa faveur. S'il déclare lui-même avoir « donné quelque chose » au préfet, c'est-à-dire lui avoir versé officieusement une certaine somme d'argent, la corruption des autorités provinciales et nationales n'est pas prouvée dans ce cas. On peut néanmoins émettre l'hypothèse que si la gendarmerie et la police de chef-lieu de province, Banfora, sont intervenues, c'est contre rémunération de la part de BM. En effet, après l'intervention infructueuse des autorités provinciales, BM contacta le directeur de cabinet du ministre de l'intérieur de l'époque, un Peul qu'il connaissait par relation. C'est après s'être adressé à lui que les auteurs de l'incendie furent de nouveau emprisonnés deux mois à Bobo-Dioulasso. Dans un système de patronage généralisé, il est assez vraisemblable que BM ait donné de l'argent au directeur de cabinet pour qu'il intervienne. Depuis, le conflit est resté en l'état et les tensions sont toujours vives entre les autochtones, qui n'ont pas voulu me livrer leur version des faits, et les Peuls de Farakorosso. Le cas de BM n'est pas isolé. Il illustre une stratégie répandue chez les grands agro-pasteurs peuls qui, ne parvenant pas à avoir le dessus dans des rapports de pouvoir locaux trop frontaux, font appel, grâce à leur capital économique, aux agents de l'Etat pour qu'ils aient, espèrent-ils, une intervention décisive dans les conflits.

Conclusion du chapitre 4

Entre les bergers et les grands propriétaires de bétail, les inégalités économiques sont très importantes. Du point de vue des capitaux sociaux, fonciers et politiques, les agro-éleveurs dominent généralement les agro-pasteurs.

Dans les arènes villageoises, les capitaux économiques, fonciers, sociaux, politiques sont inégalement détenus : la place des éleveurs dans les rapports de force est complexe. La distinction entre agro-éleveurs et agro-pasteurs demeurent toutefois une distinction très signifiante. Au-delà des stratégies d'alliance conjoncturelles (chapitre 5), la structure des capitaux des agro-éleveurs est clairement différente de celle des agro-pasteurs. Le modèle économique des premiers repose sur l'agriculture, celui des seconds sur l'élevage. Les premiers sont mieux intégrés dans communautés villageoises, mieux représentés dans les organes de décision. Les premiers dominent généralement les rapports de force pour l'accès aux ressources. J'ai abordé la manière dont ces capitaux peuvent être utilisés dans les jeux de pouvoir. Je m'intéresse dans le chapitre suivant spécifiquement à la mobilisation des capitaux économiques, fonciers, sociaux et politiques dans les stratégies de territorialisation.

Chapitre 5

Le recul des parcours et la territorialisation des brousses

Dans quelle mesure la place des éleveurs dans les jeux de pouvoir explique-t-elle le recul des parcours ?

Je montre dans ce chapitre qu'il n'y a pas de lien purement mécanique entre l'augmentation démographique, l'avancée des champs et le recul des parcours. Avec la saturation foncière et l'augmentation de la population rurale, les espaces qui sont utilisés pour les parcours sont devenus des ressources très convoitées. La stratégie la plus utilisée par les acteurs pour se garantir un accès aux ressources est la territorialisation. Elle consiste à contrôler l'accès des ressources grâce à une délimitation d'espaces dans lesquelles les acteurs cherchent à faire reconnaître leur autorité et à définir les droits d'usage. En m'appuyant sur trois études de cas (Samorogouan, Mangodara, Barani), je démontre (hypothèse 1) que la territorialisation des brousses se fait le plus souvent en défaveur des éleveurs qui ne peuvent plus accéder, au moins à certaines saisons, à ce qui était auparavant des espaces de parcours libres d'usage. Cela s'explique par le fait que les éleveurs ont globalement le dessous dans les rapports de force. Cette inégalité est renforcée par les politiques de développement rural au niveau national qui ont favorisé la territorialisation des brousses en faveur de l'agriculture.

1/ Le cadre de la territorialisation : politiques de développement rural et recul des pâturages

2/ Samorogouan : territorialisations concurrentes et recul des parcours dans une zone pastorale

3/ Mangodara : jeux de pouvoir et territorialisation sur un front pionnier

4/ Barani, une territorialisation en faveur de l'élevage

5.1 Le cadre de la territorialisation : politiques de développement rural et recul des pâturages

Ceux qui mettent en œuvre les politiques d'aménagement de l'espace rural et de développement des productions (l'Etat et ses administrations, les bailleurs de fonds internationaux, les ONG et les projets de développement) ont permis, quand ils n'y ont pas directement participé, le recul des pâturages. Ils ont donné la priorité au développement agricole via l'extension des surfaces cultivées et ne se sont pas investis dans la protection des espaces de parcours. Les données proviennent d'une recherche dans les archives, de l'examen des lois et des entretiens avec les personnes ressources.

5.1.1 Politiques de développement agricole et recul des parcours

L'Ouest est la région la plus arrosée du pays. A ce titre, elle est considérée depuis l'Indépendance au moins comme « le grenier agricole du Burkina ». La production vivrière y est le plus souvent excédentaire et un transfert a lieu entre l'Ouest et le reste du pays. Par ailleurs, 90% du coton, première richesse du Burkina jusqu'à la fin des années 2000, y est cultivé. C'est le résultat d'une pluviométrie plus favorable et des efforts de l'Etat, ses administrations et les ONG qui ont donné la priorité au développement agricole de l'Ouest. Or, si l'augmentation des productions s'est faite dans une petite partie grâce à l'augmentation des rendements, elle s'est surtout réalisée grâce à l'augmentation des surfaces cultivées. Le recul des parcours est donc aussi le résultat de la priorité donnée au développement agricole.

Une priorité historique à l'agriculture. Depuis les Indépendances, l'Etat burkinabè a mis l'accent sur le développement agricole de l'Ouest, dans le but d'atteindre la sécurité alimentaire à l'échelle nationale et de développer les cultures de rente créatrices de richesses. Cette priorité est toujours sensible aujourd'hui. Par exemple, durant la dernière décennie, le budget du MRA a été plus de dix fois inférieur à celui du ministère de l'agriculture, alors même qu'entre 2004 et 2011, le secteur a participé à hauteur du 19% du PIB burkinabè (RDP s.d.). Des efforts ont néanmoins récemment été réalisés en faveur de l'élevage. De 2004 à 2008, le budget du MRA a été relativement constant autour de 8 milliards de FCFA. Il a ensuite connu une augmentation sensible jusqu'à 10-11 milliards entre 2009 et 2011, puis 16 milliards en 2012. Mais sur le long terme, les politiques agricoles ont reçu plus d'attention. Les politiques de développement sont confiées à partir de 1966 à des Organismes Régionaux de Développement (ORD) qui se partagent le pays. Les ORD de l'Ouest, (Volta-Noire et Hauts-Bassins), bénéficient d'une attention particulière : taux d'encadrement plus élevé, financement plus important (Tallet 2007). A partir de la fin des années 1960, l'Etat et ses bailleurs de fonds s'engagent directement dans le développement de grands projets d'aménagements agricoles. Le premier à voir le jour en 1968

est la vallée du Kou, dans le département de Bama, à une trentaine de kilomètres au nord de Bobo-Dioulasso. 1 260 hectares de rizières irriguées sont créés. Au début des années 1970, un vaste complexe sucrier est implanté à Bérégadougou, au nord de Banfora. L'Etat est le principal promoteur du projet via la Société sucrière de la Comoé (SOSUCO) rebaptisée SN-SOSUCO au terme d'un processus de privatisation. Au nord, à la fin des années 1970, l'aménagement du Sourou est relancé, avec la création de périmètres irrigués pour la culture du maïs en contre-saison. Au moment de la révolution sankariste de 1983, le Sourou devient le symbole de l'indépendance alimentaire du pays (Bethemont *et al.* 2003). Près de 2000 ha sont aujourd'hui irrigués pour le maïs, le riz et le maraîchage. A une moindre échelle, la plaine de Banzon, dans le Kéné Dougou, est aménagée en 450 ha de rizières. Dans la vallée du Sourou et du Kou ainsi que dans la plaine de Banzon, l'aménagement des rizières s'est traduit par la perte de bourgoutières et de pâturages de bas-fonds de grande importance pour les pasteurs en saison sèche. Les bailleurs de fonds internationaux ont soutenu l'Etat dans sa politique de grands aménagements agricoles souvent réalisés au détriment des pâturages. De 1977 à 1981, le projet de Développement Agricole de l'Ouest Volta (PDAOV) financé par la Banque mondiale a soutenu les ORD de Dédougou et Bobo-Dioulasso, fourni des intrants agricoles, participé à l'aménagement de 1 120 ha de petits périmètres irrigués et financés la construction d'une usine d'égrenage. De 1991 à 1998, les deux phases du Projet de Développement Rural Intégré (PDRI), dont le financement principal venait de l'AFD, a tenté de promouvoir une meilleure gestion des ressources naturelles dans des villages de trois provinces de l'Ouest (Houët, Kossi, Mouhoun). L'enjeu était d'assurer la reproductibilité des ressources dans le bassin cotonnier, et l'accent fut surtout mis sur l'agriculture. Ses objectifs furent poursuivis par le Projet de Développement Local de l'Ouest (PDLO) de 2004 à 2008. Enfin, le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT), financé par la Banque Mondiale a été mis en œuvre entre 1992 et 1998 (PNGT1) puis à partir de 2002 (PNGT2 phase 1 jusqu'en 2008, phase 2 jusqu'en 2014 ; la phase 3 a été lancée en mai 2014) poursuit également des objectifs de meilleure gestion des ressources naturelles à partir d'une approche « bottom-up ». Les principaux investissements concernent encore l'agriculture. Les politiques agricoles, les projets de gestion des terroirs et de développement local visaient l'augmentation de la production agricole essentiellement par l'intensification de la production. Or, cet objectif n'a pas été atteint, l'essor de la production s'est fait essentiellement depuis l'Indépendance par l'extension des surfaces, ce qui a entraîné une saturation foncière et le recul des parcours. Les grands aménagements y ont participé de manière ponctuelle. Les projets ne sont pas parvenus à freiner l'extension des champs et à intensifier les productions. Toutefois, c'est la filière cotonnière qui offre le meilleur exemple des conséquences des politiques agricoles sur le recul des pâturages.

La politique cotonnière et le recul des espaces de parcours. La Sofitex (Société burkinabè des fibres textiles) a été jusqu'en 2004 une société publique. Aujourd'hui encore, l'Etat est son principal actionnaire. En encadrant toute la filière coton, la Sofitex a joué un grand rôle dans l'extension des surfaces de coton au détriment des pâturages. En 1970, avec l'aide de la Banque Mondiale, le Projet Coton Ouest Volta (PCOV) est lancé. Il s'appuie sur la création d'une nouvelle société (associant l'Etat et l'ancienne compagnie cotonnière coloniale, la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles, CFDT) qui deviendra en 1979 la Sofitex. Le PCOV est relayé en 1977 par le Projet de Développement Agricole de l'Ouest Volta (PDAOV). Le PDAOV et la Sofitex vont avoir un rôle majeur dans la dynamique pionnière de l'Ouest. Jusqu'à aujourd'hui, l'entreprise cotonnière est en situation de monopole dans l'Ouest du Burkina pour l'égrenage et la commercialisation du coton. Elle a également une influence déterminante sur l'étape de la production, en encadrant les paysans. Par exemple, depuis 1980, par le biais de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA), elle offre des crédits avantageux aux paysans. Ils sont de deux types :

- Les crédits à court terme, appelés « crédit campagne », permettent aux paysans de ne pas avoir à acheter en début de campagne les semences et les intrants. Ils sont livrés par la Sofitex à crédit, bien avant le début de la campagne, pour que celle-ci débute dès les premières pluies. Les intrants sont payés en fin de campagne, au moment de la commercialisation du coton dans les villages : la Sofitex retient ce coût sur ce qu'elle paye au paysan pour sa production.
- Les crédits sur cinq ans sont destinés à l'achat de matériel pour la traction animale (paire de bœufs, charrue...). Ils sont remboursés progressivement par annuité.

Jusqu'en 1996, c'étaient les groupements villageois qui se portaient caution solidaire pour leurs membres. A partir de la réforme de 1996, ce sont les groupements de producteurs de coton (GPC), plus petits, qui assurent cette solidarité. Ce double mécanisme de crédit est très important pour comprendre le rôle de la Sofitex dans la dynamique pionnière d'avancée du front agricole. Les crédits ont été décisifs pour les producteurs. Ils ont semé chaque année grâce au crédit à court terme. Ils ont défriché pour agrandir progressivement leur surfaces de coton grâce au crédit à moyen terme, qui leur permettait d'accéder à la culture attelée leur offrant la possibilité d'implanter des surfaces plus importantes (Tersiguel 1995). La Sofitex a donc joué par le biais des crédits un rôle très important dans le développement agricole de l'Ouest, malgré les problèmes de gestion et les brusques chutes dans la production que la filière a pu connaître (Schwartz 1997).

L'histoire des politiques agricoles dans l'Ouest montre que le recul des espaces de parcours n'est pas simplement l'effet de l'augmentation des densités rurales mais le résultat de choix effectués

à l'échelle nationale. Dans les jeux de pouvoir locaux pour l'accès à l'espace, les agriculteurs étaient confortés par les politiques et les projets de développement.

5.1.2 Une politique sur le foncier pastoral quasiment inexistante

Depuis l'époque coloniale jusqu'au début des années 1990, le pastoralisme a fait l'objet de vives critiques scientifiques ; elles ont profondément influencé les politiques d'élevage des Etats d'Afrique de l'Ouest en général et du Burkina en particulier. Cela explique notamment pourquoi l'Etat n'a pas protégé les espaces pastoraux dont il avait pourtant la responsabilité directe de l'avancée des champs. La législation sur le foncier pastoral est relativement récente ; elle est progressivement définie par différents textes depuis 2002 ; toutefois, ceux-ci ont été votés alors que les dynamiques de réduction des parcours dans l'Ouest étaient déjà enclenchées et qu'une bonne partie des pâtures avait déjà disparu. De plus, même si des lois concernant directement ou indirectement le foncier pastoral sont votées, elles ne sont pas réellement appliquées.

Une dévalorisation historique du pastoralisme

Un jugement scientifique négatif sur le pastoralisme. De la période coloniale jusqu'au début des années 1990, les scientifiques européens (agrostologues, agronomes, anthropologues, géographes...) ont porté un regard globalement négatif sur le pastoralisme des régions sahéennes et sahélo-soudaniennes. Le pastoralisme était considéré comme une pratique archaïque (Azarya 1996). Curasson offre un bon exemple de ces jugements de valeur mêlés d'incompréhension des pratiques des pasteurs et de condescendance coloniale : « Or, selon les régions, nous avons affaire, pour ne parler que de l'élevage indigène, aussi bien au pasteur nomade qui en est à peu près au stade de civilisation que connaissaient ses ancêtres migrants, qu'à l'indigène sédentaire qui a plus ou moins modifié, à notre contact, ses méthodes et sa vie ; ou encore à l'éleveur que nous éduquons dans les zones où sont mis à sa disposition des moyens que ne connaissent pas ses congénères » (1953, p. 243). Trois reproches principaux étaient adressés aux pasteurs (Turner 2011) :

- Le « complexe du bétail » (« cattle complex ») (Herskovits 1926) ou ce qui était vu comme une suraccumulation irrationnelle de bétail ;
- La « tragédie des communs » (Hardin 1968) ou la supposée mauvaise gestion des pâturages conduisant au surpâturage et à la désertification ;
- La mobilité du bétail, perçue comme une divagation sans but des troupeaux transhumants.

Tout d'abord, les scientifiques européens pensaient que les pasteurs africains accumulaient du bétail de façon complètement irrationnelle. Ils les croyaient complètement dépourvu de rationalité économique. Les pasteurs auraient accumulé le bétail pour des questions de prestige,

sélectionnant les animaux en fonction de critères esthétiques plutôt que productif : ils auraient été des éleveurs « contemplatifs » (Faye 2006). Ils étaient accusés d'être déconnectés des marchés au moment où l'administration coloniale essayait d'organiser l'approvisionnement des villes du littoral en produits animaux (Aldige 1919, Doutressoulle 1947). Veyret (1952) évoquait une « idolâtrie de la vache » et un « élevage romantique » ; Richard-Mollard qualifiait les pasteurs de « pseudo-éleveurs » (*Hommage à Jacques Richard-Mollard* 1953) ; Gourou (1970) décrivait une « manie pastorale ». Baroin et Boutrais (2009) ont montré que cet élevage prétendument contemplatif n'était pas dénué de rationalité économique. La taille et la beauté d'un troupeau renforce le capital social d'un éleveur, qu'il peut ensuite convertir au besoin en capital économique. Un troupeau de grande taille autorise les prêts de vaches entre éleveurs (par exemple la pratique de « la vache d'attache » décrite par Boutrais au Niger) qui renforce les liens entre familles, sécurise le capital (si plusieurs vaches sont réparties dans plusieurs troupeaux et s'il arrive un accident, une maladie à un troupeau, toutes les vaches ne seront pas touchées) et améliore la génétique du cheptel familial (les veaux mis au monde par une vache prêtée sont offerts à celui qui l'a accueillie dans son troupeau). Le fait de garder de vieilles vaches, habituées aux bergers de la famille, aide ceux-ci à conduire l'ensemble du troupeau au pâturage. Un animal n'est jamais choisi pour sa beauté au détriment de ses capacités productives. De plus, l'économie pastorale repose essentiellement sur la production de lait. Pour avoir une production suffisante pour toute une famille, Dahl et Hjort ont montré qu'il fallait un grand troupeau (1976). Enfin, un grand troupeau est une assurance en cas de sécheresses ou de maladies. Si une large part du troupeau est décimé, plus celui-ci était important au départ, plus il restera d'animaux après la crise (Fratkin et Roth 1990, De Bruijn 1999).

Ensuite, les scientifiques occidentaux reprochaient aux pasteurs la dégradation des écosystèmes sahéliens et de savane. Le modèle de Clément (1916) de la succession écologique et de la stabilité des écosystèmes a été rapidement adapté à la gestion des pâturages (Sampson 1917). Ces analyses seront reprises dans la théorie de Hardin (1968) sur la « tragédie des communs ». Selon lui, lorsqu'un bien est commun, chaque individu a intérêt à maximiser son profit personnel en exploitant, même à outrance, les ressources communes. Les externalités négatives de son action individuelle retombent sur l'ensemble de la communauté, il n'a pas à en supporter personnellement le coût. Ce raisonnement a été appliqué en particulier aux pâturages sahéliens. Ouverts à tous, chaque pasteur peut y faire paître ses animaux ; la ressource étant libre d'accès, il a intérêt à augmenter le nombre de ses animaux car cela ne lui coûte rien à nourrir et lui rapporte. Si chaque pasteur augmente son cheptel, les pâturages sont sur-fréquentés et se dégradent au détriment de la communauté dans son ensemble, mais pas d'un pasteur en particulier. On pensait que la suraccumulation conduisait au surpâturage. La mobilité pastorale

n'était pas comprise ; elle était vue comme une divagation irrationnelle contribuant à la surcharge des parcours : « Cette conduite de l'élevage sans but économique par les populations pastorales amène vite la surcharge des pâturages, problème complexe et qui se pose sur le mode aigu dans la plupart des régions qui constituent les « réserves indigènes ». Les résultats de cette surcharge, directe ou indirecte, sont l'affaiblissement progressif des ressources, la plus grande vulnérabilité aux maladies pour des animaux mal nourris, fragilisés par les longs déplacements, la diminution des pluies et des ressources en eau et, comme conséquence, l'aggravation du ruissellement et de l'érosion » (Curasson 1953) Dans les années 1970 et 1980, la « tragédie des communs » a un écho très large dans la communauté scientifique, dans les sphères politiques et chez les bailleurs de fonds (Fratkin 1997, Homewood 2008). Les pasteurs ont été rendus responsables de la désertification et des programmes de sédentarisation ont été lancés sur ces bases (Milligan et Binns 2007). Les agrostologues se sont attachés à calculer la capacité de charge des pâturages afin de fixer des quotas d'animaux pouvant y avoir accès. Ce n'est qu'à partir du début des années 1990 qu'un changement de paradigme a eu lieu dans la communauté scientifique (Warren 1995). Il a été démontré que les pâturages sahéliens et sahélo-soudaniens n'atteignaient jamais un équilibre écologique. La variabilité des pluies est telle dans ces milieux que la production végétale varie énormément (Behnke *et al.* 1993, Scoones 1998). Dans ces conditions, la mobilité est la pratique la plus rationnelle pour s'adapter à cette variabilité (Niamir-Fuller 1999).

Le pastoralisme déprécié chez les décideurs politiques. Le discours scientifique a eu une très grande influence sur le discours politique. Bailleurs de fonds, décideurs politiques nationaux, consultants et experts ont repris la critique du pastoralisme, qui est devenue, depuis les Indépendances au moins, un *topos*. Le même lexique dépréciatif est accolé aux pasteurs dans les discours et rapports politiques. « Irrationalité », « archaïsme », « désertification », « dégradation de l'environnement » sont les termes que l'on retrouve le plus souvent au service des trois mêmes critiques : inefficacité économique du pastoralisme, surpâturage et divagation des animaux. Pour prendre un exemple représentatif, on peut relever les jugements prononcés lors d'une journée de réflexion sur l'élevage tenue à Ouagadougou en 1986⁷⁵, en pleine période sankariste. Le ministre de l'agriculture et de l'élevage de l'époque reprend quelques uns de ces *topos* : « la productivité de l'élevage caractérisé par la transhumance reste faible ; [...] les éleveurs sont inorganisés, bref l'héritage colonial n'a cessé de se détériorer. [...] Les conséquences néfastes de cet élevage de cueillette sont bien connues : c'est la dégradation de

⁷⁵ Ministère de l'agriculture et de l'élevage, 1986, *Travaux des journées de réflexion sur l'élevage au Burkina Faso*, Ouagadougou, archives nationales

l'écosystème, ce sont les importantes pertes économiques et les nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs ». Dans les commissions, les participants à l'atelier (fonctionnaire du ministère, services techniques, représentants d'ONG, consultants...) font les remarques suivantes : « Les troupeaux sont caractérisés par la présence d'animaux improductifs en surnombre [...]. La structure du troupeau n'est pas rationnelle. [...]. La transhumance étant à l'heure actuelle un mal nécessaire, il faut travailler à l'organiser afin de limiter progressivement la mobilité des troupeaux ». On voit donc que le discours scientifique a profondément imprégné le discours politique. Cela se traduit aussi dans des mesures concrètes qui entravent le pastoralisme. Milligan et Binns (2007) montrent par exemple comment, au nom de la lutte contre la désertification dont les pasteurs sont identifiés à la fois comme les responsables et les victimes, le Nigéria prend des mesures pour sédentariser l'élevage. C'est dans cette optique que la Banque mondiale entreprend à la fin des années 1960 une politique de développement de « ranchs » sur le modèle américain (chapitre 6, 1.2/). En Afrique de l'Ouest, la priorité est très tôt donnée au contrôle de la mobilité pastorale. A défaut de pouvoir sédentariser les éleveurs, les Etats cherchent à canaliser cette mobilité perçue de manière négative : les pasteurs mobiles sont difficilement contrôlables, difficilement taxables, ils sont rendus responsables des conflits avec les agriculteurs et de la propagation des épizooties. Un décret pris en 1957 par le gouverneur de l'Afrique Occidentale Française rend obligatoire un certificat de transhumance dans lequel doivent être consignés tous les déplacements d'un troupeau. La loi relative au pastoralisme 2002-034 réaffirme le caractère obligatoire de ce certificat, qui est pourtant très peu respecté. En 1975, de grands axes de transhumances sont délimités au Burkina ; là encore, il s'agit plus de canaliser la mobilité des troupeaux que de la faciliter. Les discours scientifiques et politiques négatifs sur le pastoralisme ont eu des conséquences très importantes du point de vue du foncier pastoral.

Les failles de la politique sur le foncier pastoral

Les défaillances des lois sur le foncier pastoral. Pendant longtemps, la politique d'élevage du Burkina a surtout été tournée vers la lutte contre les épizooties, se désintéressant du foncier pastoral (Thébaud 2002). La réforme agraire et foncière de 1984 et ses révisions de 1992 et 1996 font mention mais de façon marginale aux espaces pastoraux tels que les pistes⁷⁶ mais ces textes n'ont jamais permis la protection effective de ces espaces. Les brousses non appropriées ou non cultivées étaient *de facto* considérées comme appartenant au domaine foncier national (Kirk 2000). Elles étaient ainsi sous la responsabilité directe de l'Etat. Pourtant, les services de l'Etat n'ont pratiquement rien entrepris pour protéger les brousses utilisées comme espaces de

⁷⁶ Par exemple la RAF 1996 qui reprend le décret du 4 août 85 décret 85-404/CNR/PRES et distingue les pistes de transhumance, d'accès, de commercialisation dans ses articles 88, 89, 90, 91.

parcours. A l'inverse, en immatriculant de nombreuses forêts classées dans l'Ouest (elles représentent 1,9% de la surface totale des quatre régions de l'Ouest), en interdisant leur accès aux ruminants et en faisant appliquer (plus ou moins rigoureusement) cette règle par les services de l'environnement, l'Etat a contribué directement à la réduction des parcours en soustrayant ces brousses aux parcours potentiels des éleveurs. Une nouvelle loi majeure sur le foncier rural a été adoptée en 2009 (*loi 034-2009 portant régime foncier rural*). Les "espaces de terroir affectés à la pâture, et les pistes à bétail" font partie de la catégorie des "espaces locaux de ressources naturelles d'utilisation commune" (article 6). Les parcours sont fragilisés par le fait qu'ils sont souvent considérés comme des espaces non utilisés. Pourtant dans son article 61, la loi précise que les pâturages et emprises de pistes à bétail ne sont « pas considérés comme des terres non mises en valeur ». Les espaces locaux de ressources naturelles, et particulièrement les espaces de parcours, doivent être identifiés et protégés au niveau local par les collectivités territoriales (article 31) et immatriculés au nom de la collectivité territoriale ; "ils font cependant l'objet d'un classement spécial, les soumettant à un régime juridique protecteur assimilé à celui de la domanialité publique et sont de ce fait inaliénables, imprescriptibles et insaisissables, sauf déclassement préalable" (article 32). La loi 2009-034 réaffirme donc la protection que la puissance publique doit apporter à ces espaces ; toutefois, la nouveauté qu'elle apporte est la délégation de cette responsabilité de l'Etat à la commune, ce qui s'inscrit dans la logique du processus de décentralisation entamé en 2006. La loi promeut l'élaboration de chartes foncières locales (au niveau villageois, inter-villageois, communal ou intercommunal), qui doivent être le fruit de concertations au sein des communautés locales. Ces chartes doivent spécifier les règles particulières aux maîtrises foncières pour l'accès à la terre (notamment les prêts de terre). Concernant les "espaces locaux de ressources naturelles d'utilisation commune", les chartes locales doivent les identifier, les préserver, en organiser un accès « équitable » aux différents usagers et en promouvoir la gestion participative (article 13). L'élaboration des chartes foncières se fait de manière participative, avec des représentants de toutes les catégories socio-professionnelles intéressées par l'usage de la ressource ; les membres des associations d'éleveurs sont, entre autres, membres de plein droit des commissions chargées de rédiger ces chartes (article 16). Or, j'avais suivi en 2008 un projet pilote de sécurisation foncière (OPSF) dans la commune de Padéma où de telles chartes avaient été élaborées (Gonin 2008). L'expérience a montré que les pasteurs étaient mal intégrés au processus de participation et ne prenaient pas pleinement part à la définition des règles d'accès. La marginalisation des pasteurs dans les processus de participation a été plusieurs fois montrée (Marty 1993, Bary 2005). La sécurisation menée dans la commune concernait essentiellement les terres à usage agricole. Il a fallu attendre deux ans pour que les espaces pastoraux (pistes et aires de pâture) soient pris en compte, sous l'incitation des animateurs du projet. Il est donc à craindre que l'application de la

loi⁷⁷ laisse de côté, dans l'élaboration des chartes foncières, les pasteurs. Tout laisse à penser qu'elle ne garantira pas pleinement une sécurisation des éleveurs et de leurs espaces de pratique.

La non-application de la loi relative au pastoralisme. Il a fallu attendre 2002 pour que la première grande loi d'orientation relative au pastoralisme soit votée au Burkina Faso (LORP, 2002-034). Les décrets d'applications sont parus cinq ans plus tard, en 2007. Malgré cela, la loi n'est toujours pas concrètement appliquée en ce qui concerne les espaces de parcours. L'article 3 recense tous les types d'espaces pastoraux :

- Les espaces pastoraux d'aménagement spécial ou zones pastorales : espaces identifiés comme tels par les schémas national, régional ou provincial d'aménagement du territoire ou par le schéma directeur d'aménagement et affectés à la réalisation d'opérations de mise en valeur pastorale.
- Les espaces de terroir réservés à la pâture : espaces ruraux traditionnellement affectés à la réalisation d'activités pastorales. Ils comprennent notamment les pâturages villageois ou inter-villageois, les espaces de cure salée et les espaces de bourgou.
- Les espaces ouverts à la pâture : espaces dont la destination principale est autre que pastorale, mais supportant des droits d'usage pastoraux. Il s'agit notamment des espaces forestiers ouverts à la pâture, des terres agricoles laissées en jachère, des champs de cultures après récoltes.
- Les pistes à bétail ; l'article 3 distingue les pistes d'accès (locales, et qui desservent pâturages et points d'abreuvement), les pistes de transhumance, les pistes de commercialisation (vers les marchés à bétail et centres urbains).

L'Etat et les collectivités locales ont des responsabilités vis-à-vis des pasteurs. L'article 5 stipule que « l'Etat et les collectivités territoriales garantissent aux pasteurs le droit d'accès aux espaces pastoraux, le droit d'utilisation équitable des ressources naturelles et la mobilité des troupeaux. ». Selon l'article 6 ; « dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, l'Etat et les collectivités territoriales veillent à l'identification, à la protection et à l'aménagement des espaces à vocation pastorale. ». La simple description, à l'échelle régionale et locale, des dynamiques actuelles de recul des espaces de parcours montre que la loi n'est pas appliquée. Les termes de la loi concernant les « espaces de terroir réservés à la pâture » sont trop vagues et ne donnent pas les moyens aux éleveurs de faire reconnaître leurs territoires de pratique. Ils sont définis comme « espaces ruraux traditionnellement affectés à la réalisation d'activités pastorales ». Le terme de « traditionnel » est discutable et ouvre la porte aux négociations au sein des communautés locales pour définir les espaces réservés à la pâture et ceux qui ne le sont

⁷⁷ La loi est actuellement appliquée dans 47 communes pilotes dans le cadre d'un projet financé par le MCA et dans quelques communes de la Boucle du Mouhoun, projet financé par l'AFD.

pas. Or, dans ces négociations, les éleveurs ont généralement le dessous. Même dans les zones spécialement aménagées pour les activités pastorales et sous le contrôle direct de l'Etat, les pâturages ne sont pas respectés. L'exemple de Samorogouan où les champs sont passés de 8% de la zone pastorale en 1986 à 39% en 2010 montre que l'Etat ne fait même pas respecter les zones qui sont sous sa protection directe. De manière générale, les moyens et la volonté de l'Etat semblent insuffisants. Les services techniques locaux de l'agriculture et de l'élevage ont d'autres missions plus prioritaires que de faire respecter les espaces de parcours locaux. Quand un dégât dans les cultures n'est pas résolu à l'amiable, ils sont commissionnés par le préfet pour dresser un constat des dommages. Dans la quasi-totalité des cas, seuls ceux causés à l'agriculteur sont évalués. La question de l'emplacement du champ, à savoir s'il était ouvert dans une zone pastorale ou dans un « espace de terroir réservé à la pâture » n'est jamais posée. Pourtant, l'article 50 de la loi 2002-034 punit de 100 000 à 300 000 F d'amende et/ ou de un à trois mois de prison l'individu qui défriche un champ dans une zone pastorale ; si le champ est défriché dans « espace délimité de terroir réservé à la pâture », l'amende est de 5 000 à 50 000 F. Malheureusement pour les éleveurs, leurs pâturages sont rarement délimités.

En donnant la priorité à l'agriculture et en se désengageant du foncier pastoral, l'Etat et ses partenaires ont créé les conditions d'une territorialisation locale des espaces de parcours qui a entraîné le recul de ceux-ci. En se focalisant sur le développement agricole et en négligeant le pastoralisme, l'Etat et les projets de développement ont conforté les agriculteurs et contribué à fragiliser les pasteurs dans les rapports de pouvoir locaux. Si les politiques expliquent un contexte général dans lequel se déroule la territorialisation des brousses, c'est bien à l'échelle locale qu'il faut maintenant analyser les jeux de pouvoir sur les brousses. Un changement d'échelle dans l'analyse est donc nécessaire. Trois études de cas locales seront menées, dont deux sur des fronts pionniers particulièrement actifs. A Samorogouan et Mangodara, les rapports de force locaux mènent à une territorialisation des brousses qui entraîne le recul des espaces de parcours. Samorogouan a un statut spécial de zone pastorale, mais la commune est représentative sur le plan des rapports de force locaux, comme Mangodara, de la plupart des situations que l'on rencontre dans l'Ouest. Barani a été choisi comme contre-exemple : les agropasteurs dominent les rapports de pouvoir locaux et la territorialisation des brousses s'effectue en leur faveur.

Encadré 4 : Politique, rapports de pouvoir et recul des parcours dans les savanes d'Afrique soudanienne

Des politiques de développement agricole. La Haute-Casamance, le Sud du Tchad et le Nord-Cameroun ont en commun avec l'Ouest du Burkina Faso d'avoir pendant longtemps été des régions en marges à l'échelle nationale. Bénéficiant d'une pluviométrie souvent plus favorable que le reste du pays (sauf le Nord-Cameroun), peu peuplées, elles semblaient offrir après les Indépendances de bonnes opportunités pour une mise en valeur agricole, afin de devenir les « greniers » de leurs pays (par exemple le sud du Tchad est qualifié de « Tchad utile » en opposition au nord sahélien, le « Tchad des sultans » (Arditi 1999)). Il s'agissait aussi de mieux intégrer ces régions enclavées au reste de l'espace national grâce au peuplement, à la construction d'infrastructures et à la promotion de cultures de rente. Au Sénégal oriental, en Haute-Casamance et au sud du Tchad, le coton a été privilégié non seulement pour des raisons pluviométriques mais également parce que c'est une culture très adaptée à l'enclavement (les graines se conservent longtemps, supportent des trajets longs, l'égrenage peut se faire dans de petites unités (Magrin et Ninot 2005)). Dans ces régions, ce sont des sociétés nationales qui, après les Indépendances, ont joué un rôle majeur dans la diffusion du coton : la COTONTCHAD et la SODEFITEX. Comme dans l'Ouest du Burkina, l'Etat, via les sociétés cotonnières, a joué un rôle majeur dans ces deux régions pour l'extension des surfaces de coton au détriment des brousses. L'augmentation de la production (irrégulière et qui n'a jamais atteint la même importance au sud du Tchad et en Haute-Casamance qu'actuellement dans l'Ouest burkinabè) s'est réalisée essentiellement par l'augmentation des surfaces cultivées. En Haute-Casamance, l'Etat cherche tout d'abord, dans les années 1960, à diffuser l'arachide dans tout le pays, au-delà de son bassin historique. Par l'intermédiaire de l'ONCAD (Office National de Coopération et d'Assistance au Développement) il donne aux paysans les moyens matériels, les crédits, les intrants et les semences pour l'augmentation de la production. Les surfaces augmentent jusqu'aux années 1990, quand la dévaluation du franc CFA rend les intrants très chers et que le cours de l'arachide baisse. En parallèle, le coton est valorisé en Haute-Casamance comme moyen de diversifier l'économie agricole du Sénégal essentiellement basée sur l'arachide. La Sodefitex aidée par la Sodeva (Société de développement et de vulgarisation de l'agriculture) vulgarisent les itinéraires techniques, distribuent les intrants à crédit, encouragent la culture attelée et organisent la commercialisation. Dans le cas de l'arachide comme du coton, les politiques se soldent par une extension des surfaces au détriment des parcours (Fanchette 1999a). Pour soutenir leurs politiques de mise en valeur, le Tchad comme le Sénégal ont laissé faire, plutôt qu'organisé, des migrations agricoles en provenance des régions plus peuplées et plus septentrionales des pays. En Haute-Casamance, les flux de migrants viennent

principalement du bassin arachidier. Il s'agit surtout d'agriculteurs wolofs, dont l'accueil dans les villages est organisé par les puissantes confréries mourides. Comme pour les Mossis du Burkina, il s'agit de migrations de sociétés à l'encadrement très structuré historiquement, dont la région d'origine est très densément peuplée. Les mobilités s'organisent grâce aux réseaux sociaux. De ce point de vue, le Nord-Cameroun fait figure d'exception. Les mouvements de population venant de la province de l'Extrême-Nord ont été appuyés par les pouvoirs publics et la société cotonnière (Sodecoton) dans le cadre des projets Nord-Est Bénoué (NEB) et Sud-Est Bénoué (SEB) dans les années 1980 pour le développement agricole, et notamment cotonnier, de la région. Les migrants se sont essentiellement installés le long des axes routiers (5-20 hab/km²) et en périphérie de Garoua (20-60 hab/km²). Dans tous les cas, les migrations agricoles ont alimenté les fronts pionniers et le défrichement des pâturages (Kossoumna Liba'a 2008).

L'absence de défense des espaces de parcours de la part des pouvoirs publics. Comme au Burkina, aucun des pays considérés n'a mis en œuvre de réelle politique foncière pour préserver des espaces de parcours en parallèle de l'extension des champs. Au Sénégal, « l'Etat a créé les conditions d'une plus grande expansion de l'agriculture. [La loi sur le Domaine National promulguée au lendemain de l'Indépendance] abolit les droits fonciers traditionnels et définit trois critères essentiels pour l'accès à la terre : l'occupation de l'espace, son exploitation directe et sa mise en valeur. L'interprétation de ces dispositions fait que seules les activités agricoles peuvent effectivement donner droit à une attribution de terres, l'élevage n'étant pas perçu comme forme de mise en valeur du milieu » (Touré 1997, p. 21). Au sud du Tchad, la puissance publique ne parvient pas à gérer les conflits fonciers locaux entre éleveurs et agriculteurs, qui s'inscrivent dans un conflit latent à l'échelle nationale, entre le nord musulman peuplé majoritairement d'éleveurs et le sud chrétien pendant longtemps peuplé uniquement d'agriculteurs (Magrin 2001). La législation n'a pas suivi la recomposition majeure qu'a subi la région avec l'arrivée massive (transhumances et migrations) des éleveurs du nord jusqu'au sud et le développement de l'agro-élevage. L'accès aux ressources n'est pas sécurisé pour les éleveurs (Haessler *et al.* 2003). L'Etat se contente de réaffirmer des lois caduques, comme celle du 31 octobre 1959 obligeant les troupeaux à emprunter les pistes à bétail et à se munir de certificat de transhumance, sans prendre de réelle mesure pour ménager la cohabitation entre l'agriculture et l'élevage et réguler les conflits. Les pistes à bétail sont insuffisantes ; celles qui existent sont obstruées par les champs. Dans ce contexte, la réaffirmation de la loi par une administration incapable de gérer les dégâts faits aux cultures et les conflits qui en découlent est purement incantatoire (Arditi 1999, Magrin 2001). Il faudra attendre les projets de sécurisation des pistes à bétail financés par l'AFD pour voir évoluer la situation (chapitre 7,

3.2/). Enfin, dans ces régions soudaniennes, longtemps peu peuplées, les forêts étaient abondantes avant les vagues de migration et de défrichement agricole. En classant de vastes superficies et en interdisant le pâturage dans les aires protégées, les Etats ont participé directement à la restriction des parcours. Le cas le plus remarquable est le Nord-Cameroun, où 45% de la superficie de la province est sous un régime de forêt classée.

Les rapports de force locaux et la territorialisation des brousses. Les rapports de force entre acteurs ruraux sont très différents entre l'Ouest du Burkina, le Sud du Tchad, le Nord-Cameroun et la Haute-Casamance. Les contextes politiques régionaux et nationaux, l'histoire du peuplement varient beaucoup, ce qui rend difficile une analyse comparée des rapports de pouvoir locaux. Au Nord-Cameroun, les FulBe contrôlent l'espace grâce à la hiérarchie des *lamido* (chefs peuls) et des *ardo* (leurs représentants dans les villages) (Boutrais 1995, Seignobos 2000). Ils disposent de larges pouvoirs fonciers sur les populations migrantes et non musulmanes d'agriculteurs ainsi que sur les mbororos, des agropasteurs de plus en plus sédentaires (Kossoumna *et al.* 2010). Au Tchad, les éleveurs du nord dominent la scène politique nationale. Arrivés récemment au sud avec les Peuls, ils sont impliqués dans de nombreux conflits que les fonctionnaires locaux, souvent originaires du nord, règlent en leur faveur (Magrin 2001). La place des agropasteurs peuls dans les rapports de pouvoir locaux dans l'Ouest du Burkina est peut-être plus comparable avec celle des Peuls de Haute-Casamance, bien que les premiers soient des migrants récents tandis que les seconds se soient installés avant les migrants agricoles wolofs. En analysant les rapports de pouvoir dans la forêt classée de Pata (73 000ha), Fanchette (1999b) choisit une zone d'étude représentative du reste de la Haute-Casamance. Bien que cette forêt soit sous la protection de l'Etat, une quarantaine de villages de migrants agricoles ont été créés entre 1977 et la fin des années 1990, et une large partie de la forêt, qui servait d'espace de parcours à des populations peules installées de longue date, a été défrichée. Ce processus de territorialisation des parcours en faveur des agriculteurs wolofs est le résultat du poids de ces derniers dans les rapports de force, aussi bien locaux que nationaux. Les villages wolofs sont fondés par un marabout, venu du bassin arachidier et qui installe ses parents et membres de sa confrérie auprès de lui. Autour du village, un processus de défrichement rapide se met en place. La présence des agriculteurs wolofs dans une forêt classée est tolérée par l'appareil central d'Etat ; au Sénégal, les confréries mourides et tijanes sont très puissantes au niveau national. Leur réseau est très lié au réseau politique. Les marabouts qui s'installent dans la forêt de Pata ont donc des relais puissants qui leur permettent de ne pas être inquiétés. A l'échelle régionale, les fonctionnaires en poste sont souvent originaires des mêmes régions que les migrants wolofs, et issus des mêmes confréries. Ils représentent donc des alliés de poids des agriculteurs wolofs dans leur entreprise de peuplement et de défrichement de la

forêt de Pata. Enfin, au niveau local, les marabouts wolofs cumulent les pouvoirs politiques (chefs de village), religieux (imams et marabouts) et économiques. Ils sont à la tête de villages beaucoup plus importants que les campements des Peuls autochtones et des agropasteurs migrants toucouleurs. Les communautés wolofs sont très structurées autour de leur marabout. Elles ont donc le dessus dans les rapports de force locaux. Cela se manifeste lors des conflits ou des tentatives de négociation des pasteurs sur la limite d'un pâturage à ne pas dépasser : les Wolofs en sortent généralement gagnants. Contrairement aux agriculteurs, les Peuls autochtones et les Toucouleurs sont très mal représentés dans les conseils locaux (Communautés Rurales) ; ils n'ont pas d'associations qui les représentent. Un seul marabout peul a été assez puissant pour s'opposer à l'installation d'une colonie wolof dans la forêt. On retrouve donc en Haute-Casamance un lien comparable entre la faiblesse des éleveurs dans les rapports de force et la territorialisation des brousses au profit des agriculteurs qui mène au recul des pâturages.

5.2 Samorogouan : territorialisations concurrentes et recul des parcours dans une zone pastorale

La zone pastorale de Samorogouan a été créée en 1975. Les terres doivent théoriquement être gérées directement par l'Etat afin d'aménager les parcours locaux. Mais le retrait de l'Etat de la zone pendant trente ans a laissé place à des territorialisations concurrentes. Celles des autochtones et migrants agriculteurs font reculer les parcours ; les éleveurs tentent de s'y opposer en prenant part aux jeux de pouvoir locaux et en faisant appel à l'Etat. Les données proviennent principalement des entretiens avec les acteurs locaux.

5.2.1 Pourquoi les parcours reculent-ils dans la zone pastorale de Samorogouan ?

Les brousses de Samorogouan ont fait l'objet de plusieurs tentatives de territorialisation. Entre 1975 et 1983, l'Etat a beaucoup investi pour délimiter une zone pastorale dans laquelle seul l'usage pastoral des ressources aurait été admis. Après l'échec de ce projet, les jeux de pouvoir entre agriculteurs ont abouti à la délimitation des maîtrises lignagères et au contrôle de ces espaces dans un objectif de mise en valeur agricole, au détriment des surfaces de pâture.

L'Etat et la Banque mondiale : l'échec d'une territorialisation

1975, création d'une zone pastorale. Suite à la grande sécheresse sahélienne de 1974, l'Etat et la Banque mondiale décident de créer, dans le cadre du Projet d'Élevage Ouest Volta (PEOV) une zone pastorale à Samorogouan. C'est la première territorialisation marquante des brousses de la zone. A la fin des années 1960, les densités n'excèdent pas 10 hab/km² (Savonnet, 1968). Les brousses de Samorogouan, comme celles de la grande majorité de l'Ouest du Burkina, ne sont encore que de vastes forêts vides d'hommes et non appropriées. Les ressources sont tellement abondantes par rapport aux besoins que les cueilleurs et chasseurs qui parcourent ces espaces ne s'en réservent pas un usage exclusif. Le terroir est divisé entre onze lignages du village de Samorogouan (Arnaldi di Balme *et al.* 2010), mais il n'y a pas de limites tracées entre ces domaines fonciers. C'est donc sur un espace largement inoccupé et qui n'est pas approprié par des pouvoirs locaux forts que l'Etat investit à partir de 1975. A cette date, les habitants de huit villages (sur les onze pressentis au départ) acceptent, via les notables coutumiers, de céder leurs brousses (c'est-à-dire tout leur terroir hormis les espaces habités et les champs de case) à l'administration étatique pour une durée de 50 ans. Six procès-verbaux sont signés, dont quatre précisent les superficies confiées à la gestion de l'Etat (Nelen *et al.* 2004). L'objectif de l'Etat et de la Banque mondiale était de créer une zone pastorale de 302 500 ha qui serve à la fois de refuge au cheptel victime de la sécheresse sahélienne et de modèle d'intensification de l'élevage pastoral, sur le modèle des ranchs financés par la Banque en Afrique subsaharienne depuis la fin des années 1960 (chapitre 6, 1.2/). Pour Nelen et al., les populations locales ont accepté de céder les brousses dont elles avaient la gestion coutumière à l'Etat pour trois raisons. Tout d'abord, l'administration était encore en 1975 une autorité redoutée, à laquelle il n'était pas facile pour des populations analphabètes de faire face. Ensuite, l'arrivée d'un projet était une promesse d'investissements dans la commune. Enfin, la grande brousse était toujours considérée comme un milieu hostile, et la perspective de son aménagement était la bienvenue pour les autochtones.

Une première territorialisation des brousses par l'Etat et la Banque mondiale. En lançant leur projet de ranching, l'Etat et la Banque mondiale vont mener une première territorialisation des brousses jusqu'alors inoccupées de Samorogouan. Ce qui est appelé une zone agro-pastorale (ZAP), en référence aux champs cultivés autour des villages, trouve un fondement juridique dans l'arrêté n°. 157/MF/PF du 12 avril 1975 et les décisions n. 080/PL-DRE-T du 17 avril 1975 relatif à l'affectation des brousses de Samorogouan au « Projet de Développement de l'Élevage Ouest Volta » : c'est dans le cadre de ce projet que le Centre d'aménagement des ranchs collectifs (CARC) est mis en place en 1975. L'objectif était d'aider 220 000 pasteurs en les sédentarisant et en intensifiant leur production. Neuf ranchs collectifs devaient être créés. L'idée était que les pasteurs garderaient la propriété de leurs animaux, mais ceux-ci seraient gérés collectivement.

Le projet prévoyait un bénéfice à terme de 1,6 millions de dollars⁷⁸. 220 000 éleveurs devaient voir leur revenu augmenter de 5 à 7 dollars par mois. 14 000 éleveurs qui participaient aux ranchs d'embouche devaient voir leur revenu augmenter de 56 dollars par mois. Les premières infrastructures des ranchs voient le jour entre 1975 et 1983. Un centre d'embouche, des hangars, des points d'eau, des bains de détiquage, des pare-feux sont créés. Le ranch est doté en matériel agricole motorisé pour la culture des plantes fourragères. Des comités de surveillance règlent les entrées et sorties de la zone et l'exploitation dans le ranch. Ils relaient de façon concrète l'autorité de l'Etat dans la zone pastorale. Le siège exécutif du CARC est créé au sud de la ZAP, à deux kilomètres du village de Tenasso. Des bureaux sont construits, des logements pour les employés du CARC dont une villa avec piscine pour le directeur du centre. Des campagnes d'éradication de la mouche tsé-tsé sont lancées ; Samorogouan est connu par les éleveurs comme une zone où la prévalence de la trypanosomiase bovine est particulièrement importante. L'embouche bovine débute en 1978. En 1979 il y a 54 animaux engraisés, 326 en 1981 et 218 en 1982⁷⁹. On note 50% de perte à cause de la trypanosomiase. Le gain de poids est de 250g/ jour, ce qui est très peu pour des animaux nourris avec des rations concentrées. Quatre ranchs sont créés et trois effectivement aménagés en 1983, soit 124 500 ha, principalement dans le département de Samorogouan. Ils accueillent 7 800 bovins et 81 familles installées par le projet. De nombreux migrants peuls arrivés à la fin des années 1970 sont repartis très rapidement après avoir perdu un grand nombre de leurs animaux à cause de la trypanosomiase : les campagnes d'éradication n'ont pas été suivies jusqu'au bout et l'épizootie a connu une résurgence. Finalement, 7,43 millions de dollars ont été investis dans le PEOV de 1975 à 1984, 80% de ces fonds ayant servi à financer les ranchs de Samorogouan⁸⁰. Même si le projet est globalement un échec au vu de ses objectifs, notamment celui d'intensification de la production, une grande somme d'argent a été investie pour aménager les 124 500 ha. En délimitant des ranchs, en les aménageant, en les administrant, en y installant des pasteurs migrants selon des procédures administratives et non pas coutumières, ils ont clairement affirmé un pouvoir de contrôle fort sur ces espaces et défini l'usage de ses ressources. Il y a bien eu un premier processus de territorialisation des brousses à Samorogouan mené par l'Etat via le CARC et financé par la Banque mondiale entre 1975 et 1983.

La fragilisation de la territorialisation étatique. Après l'arrivée au pouvoir de Thomas Sankara en 1983, la Banque mondiale se retire du financement du projet pour divergence politique et idéologique. Des malversations supposées dans le cadre du CARC l'encouragent également à se

⁷⁸ Banque Mondiale, 1987, Rapport d'achèvement de projet, Projet de développement de l'élevage, 33p.

⁷⁹ Ibid.

⁸⁰ Ibid.

retirer (Nelen *et al.* 2004). La zone passe alors sous gestion étatique directe et change de dénomination en devenant le Centre d'Encadrement des Zones d'Intensification de l'Élevage (CEZIET). Toutefois, le budget du CEZIET est bien moindre que celui du CARC. Une grande partie du personnel est licenciée, les infrastructures ne sont plus entretenues, les pare-feux s'embroussaillent, les cultures fourragères ne sont plus fauchées (photographies 20, 21, 22). Les comités de surveillance ne fonctionnent plus. Le centre ne commercialise plus directement les bovins. Le contrat avec le CIRDES (Centre International de Recherche Développement sur l'Élevage en zones sub-humides) pour les traitements anti-trypanosomiase est rompu. Les glossines se multiplient, forçant bon nombre de pasteurs à quitter la zone. Le sous-dosage des vaccins contre la trypanosomiase fait apparaître à Samorogouan, pour la première fois dans toute l'Afrique de l'Ouest, des cas de souches de mouches résistantes au traitement anti-trypanosomiase. Le processus de territorialisation mené par l'Etat est interrompu. Celui-ci n'a plus les moyens d'exercer son contrôle direct sur les brousses de Samorogouan. Dans un contexte régional de pression sur les terres cultivables, la zone pastorale de Samorogouan devient alors une destination privilégiée pour les migrants agricoles. Dès la moitié des années 1980, les migrants agricoles sont trois fois plus nombreux que les pasteurs migrants. Le rythme devient tel à partir des années 1990 que le nombre de migrants agricoles double tous les cinq ans, celui des éleveurs migrants tous les dix ans (Nelen *et al.* 2004). Entre 1996 et 2006, la croissance démographique dans le département est de + 4,6% par an⁸¹, en bonne partie entretenue par les migrations. Finalement, entre 1986 et 2010, les champs cultivés sont passés de 8% à 39% de la zone pastorale, comme l'a montré l'analyse diachronique d'images satellite. Théoriquement, les terres de la zone pastorale sont toujours propriété de l'Etat, comme l'attestent les procès-verbaux de palabres signés en 1975. Toutefois, depuis 1983, la puissance publique a largement perdu le contrôle des brousses et laissé faire la colonisation agricole des pâturages – quand ses agents de terrain ne l'ont pas directement encouragé en installant eux-mêmes des migrants agricoles (Nelen *et al.* 2004). Ainsi, en 2012, le chef de la zone pastorale a lui-même porté les contradictions de l'Etat, en cultivant un champ dans la zone et en blessant des bovins qui avaient pénétré dans son champ. Les éleveurs peuls se sont plaints et le MRA a muté son agent à un autre poste. C'est un évènement anecdotique mais qui symbolise la démission de l'Etat de la territorialisation qu'il avait entamée.

⁸¹ INSD

**Photographie 20 : Etable pour l'embouche au siège du CEZIET à Tenasso
(Samorogouan)**



(Gonin, avril 2013)

Photographie 21 : Atelier d'embouche au siège du CEZIET



(Gonin, avril 2013)

Photographie 22 : Ancienne piscine du directeur du CEZIET



(Gonin, avril 2013)

Une tentative tardive de reprendre la main sur le processus de territorialisation. Depuis la fin des années 2000, l'Etat, par le biais du Ministère des Ressources Animales (MRA), et plus particulièrement de la Direction Générale des Espaces et Aménagements Pastoraux (DGEAP) tente de reprendre la main sur le processus de territorialisation. Il est dans son droit car juridiquement, il est toujours gestionnaire de la zone pastorale jusqu'en 2025. En 2010, via le PATTEC⁸², la puissance publique a fait rédiger, en concertation avec les populations des « cahiers des charges spécifiques » aux différentes zones pastorales du pays, dont un pour la zone de Samorogouan. Toujours sur l'initiative du PATTEC, des comités de gestion de la zone (coges) ont été installés dans les villages pour surveiller les défrichements intempestifs. Ils ne sont pas sans rappeler la précédente Union des Eleveurs fondée en 1990 par la direction du CEZIET dans le même objectif, et qui avait elle-même pour origine les comités de surveillance mis en place par le CARC dans les années 1970. En 2012, le balisage des limites extérieures de la zone pastorale a été financé par le budget du MRA. Une équipe de trois géographes, topographes et cartographes, accompagnée par un référent de chaque village concerné a repéré sur le terrain ces limites ; par la suite, des balises en béton ont été posées pour la matérialiser. La réaffirmation des limites de la zone est une action qui s'inscrit pleinement dans le processus de territorialisation : l'Etat différencie la zone du reste du territoire en le délimitant ; il y édicte des règles particulières,

⁸² Campagne Panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose.

consignées dans le cahier des charges⁸³ ; il affiche sa volonté d'y contrôler les pratiques des acteurs et leur accès aux ressources. La volonté de reprise en main de la zone est également marquée par la réhabilitation de deux points d'abreuvement (bouli) à Camp Peul 1 et Camp Peul 2 en 2012-2013. Enfin, le MRA a supervisé en 2011-2013 une étude sur les zones pastorales du pays, financée par la FAO (Food and Agriculture Organisation). Elle a donné lieu en 2013 à la rédaction d'un « projet d'investissement pilote en faveur de sept zones pastorales ». Le but est de réhabiliter les zones pastorales pour en faire des pôles d'intensification de la production animale.

Une tentative de reterritorialisation porteuse de contradictions. Cette volonté du MRA de s'imposer de nouveau comme le principal acteur de territorialisation de la zone pastorale se trouve confrontée à des contradictions majeures. Pendant près de 30 ans, depuis 1983, l'Etat a abandonné l'aménagement d'un espace placé sous sa souveraineté directe. Les parcours pastoraux ont été défrichés et mis en culture pour reculer de 92% à 61% de la zone. La mosaïque des espaces de culture et des espaces de parcours est une réalité à laquelle le MRA, comme les autres acteurs, doivent faire face et qu'ils ont pourtant du mal à prendre en compte. On note nombre de contradictions et d'ambiguïtés dans les discours des responsables politiques nationaux et locaux, ainsi qu'entre leurs discours et les actions réalisées sur le terrain. La zone doit-elle conserver sa vocation initiale et être majoritairement pastorale, ou agriculture et élevage doivent-ils cohabiter au sein du même espace ? Dans cette dernière hypothèse, comment organiser la cohabitation ? Faut-il aménager deux types d'espaces séparés ou organiser les deux activités sur les mêmes espaces ? Quelle proportion de la zone allouer à l'agriculture, quelle proportion à l'élevage ? L'agriculture dans la zone doit-elle être uniquement vivrière, ou le coton peut-il aussi être cultivé sans contradiction avec la vocation pastorale ? Les responsables du projet au MRA et le ministre lui-même réaffirment la vocation avant tout pastorale de la zone. Dans une réunion publique avec les représentants de la population de Samorogouan le 10 mai 2012 à Orodara (chef-lieu de province), le ministre des ressources animales, Jérémy Ouédraogo, déplorait le recul des pâturages dans la zone pastorale : « Les éleveurs ont leur part de responsabilité ; ceux qui font la culture de coton ou de céréales, ou qui coupent du bois pour faire du charbon, ont aussi leur part de responsabilité »⁸⁴. Pourtant, dans le même temps, l'Etat encourage indirectement le défrichement des parcours. Par exemple, les services de l'environnement délivrent des autorisations pour produire du charbon dans la zone alors que cela est formellement interdit par le cahier des charges. Plus important, la Sofitex, la société qui encadre la production de coton dans l'Ouest et dont l'Etat demeure l'un des principaux

⁸³ Validé par l'arrêté 2009-32/MRA/SG/DGEAP du 7 août 2009, portant approbation du Cahier des charges spécifique de la zone pastorale du Ceziét.

⁸⁴ Sidwaya, 13 mai 2012.

actionnaires, encourage toujours la production de coton au sein même de la zone pastorale. Or, dans le même temps, un haut-fonctionnaire du MRA affirme en réunion publique en mai 2012 à Samorogouan que pour réhabiliter complètement la zone, il faut y interdire la culture de coton, consommatrice d'espace et dont les engrais et traitements insecticides et fongicides polluent les points d'abreuvement. Il évoque également l'expulsion de tous les agriculteurs qui sont installés en pleine brousse, loin des villages. L'expulsion des « occupants illégaux » est l'un des préalables à l'aménagement des zones préconisé par le « projet d'investissement pilote en faveur de sept zones pastorales ». De telles opérations ont déjà été réalisées avec le soutien de l'armée pour chasser les agriculteurs installés dans la zone pastorale de Sidéradougou. Néanmoins, après le départ de l'armée des lieux, les agriculteurs revenaient prendre possession de leurs anciens champs. Pour ne pas expulser tous les agriculteurs installés dans la zone après sa création, le cahier des charges de Samorogouan propose que des enclaves agricoles soient constituées autour des villages. Au regard de la carte 12 (chapitre 2), dans le nord de la zone, les enclaves autour des villages ont tendance à se rejoindre pour faire disparaître tout espace de pâture viable. De plus, certains hameaux de culture fondés avant ou après la création de la zone sont au centre de grands espaces agricoles. Ainsi, autoriser des enclaves agricoles au sein de la zone semble un déni de réalité : aujourd'hui, au vu de l'occupation de la zone, il est plus vraisemblable de considérer des enclaves de pâturages, plus (au sud) ou moins (au nord) importantes, plus (au nord) ou moins (au sud) fragmentées. Les agriculteurs isolés devraient abandonner leurs champs pour rejoindre les enclaves agricoles. Là encore, l'opération semble difficile à réaliser. Elle aboutira à l'agrandissement des enclaves qui se rejoindront dans de vastes espaces de culture englobant plusieurs villages. Une telle mobilité pose aussi des questions foncières cruciales. Les agriculteurs concernés devront trouver des réserves de terres dans le domaine lignager ou auprès de nouveaux tuteurs. Dans un contexte de saturation foncière aux échelles régionales et locales, il semble difficile de trouver de la place pour tout le monde au sein des enclaves agricoles... à moins, comme le veut le MRA, d'interdire le coton dans la zone. Cela libérerait de l'espace pour les cultures vivrières, mais il n'est pas évident que (1) les producteurs de coton acceptent d'abandonner une production à la base du modèle économique de leur exploitation sans solution palliative viable et (2) qu'ils cèdent les espaces ainsi libérés aux agriculteurs chassés des espaces de parcours. De plus, le cahier propose la création de « fermettes » de quatre hectares où l'agriculture et l'élevage seraient intégrés. La culture serait autorisée sur les quatre hectares, ce qui risque d'ouvrir la porte à de nouvelles défriches. Si les fermettes peuvent être installées en dehors des enclaves agricoles, cela risque d'aggraver encore la fragmentation des parcours.

Malgré ses tentatives pour reprendre l'autorité dans la zone et contrôler l'accès aux ressources (Coges, délimitation, nouvelles infrastructures), l'Etat ne parvient pas à reprendre la main sur un processus de territorialisation qui lui a échappé depuis 1983. De fait, depuis une trentaine d'années, la territorialisation est plutôt le fruit des jeux de pouvoir entre acteurs locaux.

La territorialisation des brousses par le défrichement agricole

A partir de 1983 et l'abandon de fait de la zone par l'Etat et la Banque mondiale, les acteurs locaux vont déployer des stratégies spatiales pour contrôler l'usage des brousses en créant des zones délimitées et en cherchant à y faire reconnaître leur autorité. L'Etat a quitté la partie de façon temporaire, mais le processus de territorialisation est relancé de plus belle. Au vu de la saturation foncière régionale, de tels espaces disponibles, pour la culture ou la pâture, représentent un enjeu majeur. Les jeux de pouvoir locaux se traduisent par le défrichement des brousses (principalement les *seeno*), ce qui entraîne un recul des parcours de saison des pluies (*ndungu*). Sur le terrain, la situation est souvent confuse et les discours contradictoires, mais à l'analyse on peut émettre trois explications possibles et non exclusives les unes des autres sur l'état des rapports de force et le lien de causalité entre territorialisation et recul des parcours de brousses :

- Les brousses reculent du fait de la compétition entre lignages autochtones
- Les brousses reculent du fait du délitement des structures de pouvoir coutumières et de la vente de terre par les cadets sociaux
- Les brousses reculent à cause des défrichements réalisés par les migrants.

Les autorités politiques locales, qui doivent conserver leur électorat, ont un rôle ambigu dans les rapports de pouvoir.

La territorialisation des brousses par les lignages autochtones. Les autochtones de Samorogouan mettent régulièrement en cause les migrants qu'ils accusent de s'installer de manière « anarchique » dans la zone pastorale. Le recul des parcours serait la responsabilité des migrants qui viendraient s'installer où bon leur semble dans la zone et défricher de grandes superficies pour leurs champs. Or, Arnaldi di Balme et al. (2010) ont mené en 2009 une enquête anthropologique approfondie à Samorogouan qui met à jour les logiques sociales qui sous-tendent l'installation des migrants. Ils mettent en lumière le rôle des autochtones dans le recul des pâturages. L'installation des migrants est loin d'être anarchique : elle correspond à des stratégies de territorialisation bien réfléchies (Hochet et Arnaldi di Balme 2012). Ils comptent vingt-quatre lignages autochtones à Samorogouan qui ont des droits de gestions élargis (jusqu'à l'installation de migrants et la charge des sacrifices sur les autels) sur une cinquantaine de

brousses. Dans un contexte de saturation foncière régionale et locale, tous les autochtones ont pris conscience de la richesse que pouvaient représenter les vastes espaces disponibles de Samorogouan. Les règles d'appropriation des brousses reposent sur les récits fondateurs et les négociations passées et actuelles entre lignages autochtones. Ces règles sont fragilisées par la pression foncière ; les autochtones ont donc tout intérêt à consolider les droits acquis en réaffirmant un pouvoir sur « leurs » brousses. La territorialisation, en tant que « stratégie territoriale pour faire-valoir des droits sur des ressources » (Peluso 2005) est le moyen privilégié de réaffirmation du droit des premiers arrivants. Les limites des domaines lignagers sont connues, mais tenues secrètes. Tant qu'elles ne sont pas matérialisées dans l'espace elles sont négociables et possiblement mouvantes. Dans un contexte de pluralisme des règles foncières et de « course à la terre », chaque lignage autochtone court le risque de voir les limites de sa brousse redéfinies à son désavantage. Pour les consolider et maîtriser un processus de territorialisation à leur profit, les autochtones « marquent » leur espace en installant des migrants agricoles. Une terre défrichée et cultivée est un signe visible que l'espace est approprié, contrairement à une brousse qui est utilisée pour le pâturage, la cueillette ou la chasse, ces activités laissant peu de traces pérennes. Mais les lignages autochtones n'ont pas assez de main d'œuvre pour cultiver l'ensemble des brousses qui leur ont été attribuées. Ils suivent donc une stratégie bien analysée par Jacob (2003) pour « imposer leur tutorat foncier ». Dans les espaces dont l'appropriation peut leur être potentiellement contestée, les lignages autochtones installent en leur nom des migrants agricoles. Ceux-ci défrichent et cultivent la brousse ; les récoltes leur reviennent, mais la propriété de la terre reste aux autochtones. Les champs sont une marque visible de l'appropriation de l'espace : chacun sait quel agriculteur cultive à cet endroit, qui l'a installé dont, *in fine*, à qui appartient l'espace. Quand ils installent les migrants, les autochtones de Djingouan leur montrent une brousse délimitée qu'ils doivent mettre en valeur. Le chef de village témoigne : « *Quand les migrants s'installent, est-ce que vous leur montrez une limite qu'ils ne doivent pas dépasser avec leur champ ?* Oui. On leur montre des limites naturelles. Ceux qui sont venus en 1992 [hameau mossi de Koko dépendant du village de Djingouan], on leur a montré la grande route, qui croise un marigot. On leur a dit vous descendez ce marigot. Il y a un sentier qui va à Sibougou. On leur a dit c'est cette portion-là. » (02/05/2013). Le découpage de la brousse en portions qui vont être défrichées par les migrants, le fait même de montrer une limite prouvent que l'installation de migrants par les autochtones s'inscrit clairement dans un processus de territorialisation. Les agriculteurs migrants du hameau de Pédongo, au sud-ouest de Samorogouan, ont été installés par T. Sanogo. Les Sanogo sont un lignage autochtone, à qui les Traoré du quartier Finou, un des deux lignages fondateurs détenteurs de la chefferie de terre, avaient donné cette brousse. En 1991, T. Sanogo décide de marquer l'appropriation de cette brousse et installe un premier migrant à Pédongo. Aujourd'hui Pédongo est un hameau de culture important de plus d'une

vingtaine de familles ; il est au centre d'un espace de culture continu (carte 14, chapitre 3). On assiste bien à un processus de territorialisation : une action spatiale (l'installation de migrants et le défrichage de la brousse) assure à un groupe d'acteurs un contrôle sur l'accès à une ressource (la terre cultivable). A Samorogouan, autochtones et autorités politiques dénoncent les installations « anarchiques » d'agriculteurs en brousse et mettent en cause les migrants, notamment mossis, qui seraient responsables du recul des espaces de parcours. Cet exemple montre bien les logiques sociales découlant des rapports de force à l'origine de ces installations. Derrière l'apparente « anarchie », il y a des stratégies de territorialisation très rationnelles. Les autochtones ne rentrent pas directement en conflit : ils s'affrontent par migrants interposés. Ils installent des migrants dans les zones litigieuses et conservent des réserves de terre pour leur propre usage dans les brousses qui ne sont pas contestées. Les autochtones se constituent ces réserves dans un but spéculatif. En 2025, ils retrouveront de droit la pleine gestion de la zone avec la fin du contrat de bail signé en 1975 avec l'Etat. Dans un contexte régional de pénurie de terres, ils espèrent pouvoir monnayer leurs terres aux migrants déjà installés ou à de futurs migrants. Cependant, cette stratégie est à double tranchant. Si un jour les autochtones veulent récupérer « leurs » brousses pour les cultiver eux-mêmes, ils devront faire partir les migrants. Or, le contenu exact des droits alloués (don ou prêt de terre) et leur durée n'ont que rarement été précisés. Les migrants installés depuis des années considèrent le droit de culture comme un acquis et ne partiront certainement pas de leur plein gré. Si la situation dégénère en conflit, les migrants auront la majorité numérique face aux autochtones.

Conflits entre aînés et cadets sociaux et recul des parcours. Normalement, les brousses de Samorogouan sont gérées par les aînés des lignages fondateurs. Mais dans chaque lignage, les cadets ont tendance à s'émanciper et à installer pour leur propre compte des migrants agricoles, ce qui accélère encore les défriches et le recul des espaces de parcours. Dans un contexte de pression foncière, la terre a acquis une certaine valeur, et pour beaucoup d'autochtones la tentation est forte de tirer profit de cette rente. Il arrive fréquemment, et pas seulement à Samorogouan (Baud 2001), que les cadets sociaux vendent ou louent la terre à l'insu des responsables fonciers ordinairement reconnus. Ainsi, des agriculteurs migrants installés à l'Ouest du hameau de Pédongo citent un certain K. Konaté comme leur tuteur ; or, il n'est pas le chef de son lignage. Selon des informations que ni les migrants, ni K. Konaté n'ont confirmées, il aurait vendu la terre à 30 000F/ha. Les Traoré du quartier Finou considèrent que cette brousse leur appartient et qu'eux seuls peuvent y installer des migrants. Pour réaffirmer leurs droits, ils sont allés dénoncer en 2011 K. Konaté au préfet. Celui-ci, au prétexte qu'il est interdit d'installer des personnes dans la zone pastorale, a fait enfermer K. Konaté pendant une semaine. Pour les Traoré de Finou, l'interdiction de cultiver dans la zone pastorale était un argument de

circonstance destiné à mobiliser la force publique : eux-mêmes installent des migrants agricoles dans d'autres parties de la zone pastorale. Quant à K. Konaté, soit il a installé de sa propre initiative des migrants pour toucher de l'argent, soit il a été commandité par les responsables de son lignage pour affirmer leurs droits face aux autres autochtones. Le chef de lignage des Konaté, un vieil homme grabataire, n'a pas voulu commenter l'emprisonnement de K. Konaté. Il affirme : « Moi je suis chef de terre pour ma portion. [Dans la partie de cette portion qui s'étend] de Dienbouguou jusqu'au siège du Cezié, il n'y a pas de migrants installés là-bas » (07/05/2013). Or, après avoir parcouru cette zone, j'ai constaté qu'il y avait plusieurs champs ouverts et de nouvelles défriches dans cet espace. Soit le chef de lignage est de mauvaise foi et ne veut pas avouer qu'il a lui-même installé des migrants dans la zone pastorale, soit ce sont les cadets de son lignage qui ont effectué ces installations. La deuxième hypothèse semble plus probable. Le chef de lignage est très âgé, malade et ne tient pas toujours des propos cohérents : il n'est plus en mesure d'assurer un contrôle actif de sa brousse et ses enfants ont pu en profiter pour installer des migrants à son insu. De plus, les champs sont défrichés de manière éparse dans la brousse ; quand les chefs de lignage mènent des stratégies de territorialisation contre d'autres lignages, ils installent plusieurs migrants sur un espace continu pour constituer un véritable hameau de culture. K. Konaté aurait donc pu lui aussi profiter de la faiblesse de son chef de lignage pour installer des migrants ; il l'a fait dans une zone conflictuelle et a donc été dénoncé par les autres autochtones, perdant le bénéfice de son opération en payant une amende. Parfois, ce sont les migrants agricoles les plus anciennement installés qui usurpent les droits des chefs de lignage. Dans le cas de Pédongo, les migrants étaient présentés à K. Konaté et T. Sanogo par GA, responsable des migrants mossis du hameau de Faraka. GA a reçu des droits délégués de la part des autochtones pour installer des migrants en son nom dans le hameau. Toutefois, GA a aussi participé à l'installation des migrants dans la brousse de Pédongo, hors de son hameau. Il a certainement touché une commission pour avoir présenté des migrants à K. Konaté et T. Sanogo. Ces exemples montrent que les chefs de lignage perdent une partie de leur autorité. Un grand nombre de personnes prennent désormais la liberté d'installer des migrants dans les brousses pour percevoir des sommes d'argent. Une fois encore, ce n'est pas les migrants qui sont responsables de « l'anarchie » dans la zone pastorale. Le délitement des institutions lignagères participe à l'avancée des champs sur les pâturages.

Les migrants et l'accélération de la territorialisation des brousses. Les migrants qui s'installent dans la zone pastorale depuis les années 1980 participent également au processus de territorialisation pour se garantir leur propre espace de production. Encore une fois, la territorialisation s'effectue par le défrichement des brousses. Dans beaucoup de hameaux de culture, le premier migrant arrivé s'est vu déléguer des droits d'installation. Le chef de village de Djingouan confirme : « *Les premiers migrants peuvent-ils installer ensuite leurs neveux ? Voilà un*

problème qu'on a eu à débattre. Si celui qui vient c'est un parent, et que ta parcelle le fait vivre, tu le laisses avec toi. Tu es responsable. Ça se faisait. Mais pas hors de ta parcelle. » (02/05/2013). Pour les autochtones, il s'agit toujours de s'approprier un espace par sa mise en valeur par des migrants dont ils sont les tuteurs. En déléguant l'installation des nouveaux venus au premier migrant, ils arrivent plus rapidement à leurs fins. En effet, tant que l'espace à défricher est suffisant, le premier migrant contacte des personnes de sa famille ou de son village d'origine pour qu'ils viennent s'installer avec lui. Pour le premier migrant, il s'agit également de mettre en valeur l'espace que les autochtones lui ont attribué ; s'il ne fait pas, il risque de se voir retirer la portion de terre qu'on lui a allouée. D'une part, en installant des parents dans l'espace qu'on lui a attribué, il fait avancer le défrichement jusqu'aux limites que les autochtones lui ont montrées, les rendant ainsi visibles. D'autre part il s'approprie l'espace de brousse qu'on lui a confié : il le cultive et la production revient à sa famille. C'est donc bien un mécanisme de territorialisation. Koko est un hameau mossi dépendant de Djingouan. ZB est un mossi venant de Ziga (région de Sanaba, dans les Banwas) qui a été installé à Koko en 1992. Il s'est vu confier des droits d'installation de la part des autochtones de Djingouan : « Ceux qui sont dans la zone, c'est comme si c'était la même famille, ils viennent tous du même endroit. Comme les gens m'ont donné une grande portion, j'ai vu que seul je ne pouvais pas exploiter. Les autochtones m'avaient dit que je ne pourrai pas avoir d'autres coins. Donc quand des frères ou des cousins viennent, je les installe là. Je n'ai pas pu exploiter toute ma portion, les autochtones sont venus prendre une partie et donner à un autre migrant. » (04/05/2013). La « course à la terre » transparait dans ses propos. ZB est pressé de défricher pour qu'on ne lui retire pas toute la portion qu'on lui a donnée, ce qui arrive finalement. Les autochtones veulent également une mise en valeur rapide pour marquer l'appropriation de la zone. Comme ZB n'organise pas les migrations assez rapidement, ils ont installé un autre migrant à qui ils ont donné des droits délégués. A Faraka, un autre hameau de culture de Djingouan créé en 1999 selon la même procédure qu'à Koko, le problème est inverse. GA, le premier migrant mossi, a réussi à faire venir beaucoup de parents pour mettre en culture la brousse qu'on lui a attribuée. Selon le chef de village de Djingouan, il aurait dépassé les limites qu'il lui avait montrées : « Ceux qui sont venus en 1999, on a eu des petits problèmes avec ça. On a montré la limite en faisant des marques sur les arbres. Or les gens sont malins ; s'ils veulent augmenter, ils abattent ça et ils font une marque sur un autre arbre. On a découvert ça. » (02/05/2013). En dépassant le cadre spatial fixé par les autochtones, les migrants se sont quelque peu affranchis de leur tutelle pour maîtriser localement le processus de territorialisation au-delà de l'espace qu'on leur avait donné. En conséquence, ils accélèrent le recul des espaces de parcours.

Le rôle ambigu des autorités politiques locales dans la territorialisation. Le discours et les actes concernant l'aménagement de la zone pastorale des deux maires qui se sont succédés en 2012 et ceux du député Barro, originaire de Samorogouan sont emprunts d'ambiguïtés. Ils

appartiennent tous à des lignages autochtones. Le député Barro et TL, maire de 2006 à 2012, sont de la même famille. Le nouveau maire, TT, est du lignage du chef de canton. La représentation que les hommes politiques ont des migrants est très ambiguë : les migrants sont à la fois un moyen d'appropriation des terres, un moyen d'augmenter la « grandeur de la cité » et une source d'insécurité car ils alimentent la saturation foncière (Hochet et Arnaldi di Balme 2012). En tant qu'hommes politiques, ils doivent être suffisamment consensuels pour obtenir le soutien de la plus large partie de la population, en dépassant les clivages autochtones/ migrants, agriculteurs/ agro-éleveurs/ agro-pasteurs. De fait, comme l'ont montré les luttes pour gagner l'élection municipale en 2012 entre l'ancien maire, TL, qui se représentait et TT, son adversaire qui a finalement remporté le suffrage, les clivages les plus profonds sont ceux qui divisent les lignages autochtones entre eux. La campagne électorale n'a pas frontalement abordée la question du devenir de la zone pastorale, tant cette question divise. De fait, les hommes politiques, dans les réunions publiques ou dans les conversations privées, entretiennent toujours un certain flou sur le sujet. Il semble qu'aucun n'a d'idées très claires sur l'aménagement possible de la zone. Surtout, prendre des décisions concernant la réhabilitation ou non de la zone diviserait leur électorat. Toutefois, ces trois personnes semblent avoir pour objectif que les autochtones récupèrent les terres qu'ils ont données aux migrants. Selon des informateurs ayant mené des études pour des projets à Samorogouan (SNV, Négos-GRN), le député Barro aurait par exemple une stratégie de spéculation sur les terres de la zone pastorale. Il voudrait récupérer au nom de son lignage d'importantes superficies pour qu'en 2025, quand le bail entre les autochtones et l'Etat prendra fin, il revende ses terres. Il a de très importantes connexions parmi les notables locaux pour mener à bien, de façon indirecte, ses projets. Lorsqu'ils sont interrogés, les deux maires évoquent aussi la nécessité de d'expulser les migrants qui ont été, reconnaissent-ils, installés par les autochtones, afin de réhabiliter la zone pastorale. Ils sont cependant conscients du risque de conflit social majeur qu'une telle décision pourrait provoquer. En 1996, les autochtones, soutenus activement par les ressortissants du village à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, se sont alliés aux services de l'environnement pour demander le classement des brousses du village en aire protégée. Ils prétextaient la présence d'éléphants à sauvegarder ; le but non-avoué était d'obtenir le soutien de l'Etat, qui n'était pas encore revenu pour réhabiliter la zone, afin d'expulser les migrants installés dans les brousses et reprendre la main sur leurs terres. De la même façon, la mairie soutient aujourd'hui le MRA dans ses efforts de réhabilitation de la zone pour en faire partir les migrants. Toutefois, cet objectif est contraire avec un autre but poursuivi par les autorités politiques. Elles mènent une politique de « grandeur de la cité » (Arnaldi di Balme 2006) : il s'agit d'augmenter le poids démographique du chef-lieu de la commune en regroupant tous les migrants répartis dans les hameaux de culture au centre du village. Avec une taille démographique plus importante, il leur sera plus facile de

négoier l'accès à des infrastructures (goudron, électricité...). Pour cela, les migrants devraient loger au centre, mais ils conserveraient leurs champs en brousse, dans la zone pastorale. Pour cette raison aussi, la mairie soutient la réhabilitation de la zone par le MRA en demandant l'expulsion des migrants, bien qu'ils s'agissent dans son projet plutôt d'un regroupement des habitations au centre pour passer d'un habitat dispersé à un habitat groupé plutôt qu'un abandon de leurs champs par les migrants pour les restituer à la pâture. Quant à la réhabilitation de la zone pastorale en elle-même, les deux maires ne semblent pas avoir d'idées très claires. Ils soutiennent le projet, sans avoir vraiment les moyens de s'opposer au MRA puisque juridiquement, la zone appartient toujours à l'Etat. Dans le même temps, ils ne doivent pas se couper de leur clientèle électorale. Pour TL, le premier maire, il faut délimiter des enclaves agricoles suffisamment larges pour laisser de la place à l'extension future des champs. Pour TT, le maire actuel, il faut réduire les surfaces agricoles en intensifiant la production. Les deux maires soutiennent la production de coton, source de richesse majeure pour les habitants de la commune. Les autorités locales ne s'imposent donc pas, entre l'Etat et les producteurs locaux, comme un acteur majeur de la territorialisation. Les objectifs politiques parfois contradictoires, la nécessité de ménager l'électorat les empêchent d'avoir un discours clair et des actions décisives. Toutefois, dans la logique du processus de décentralisation en cours au Burkina depuis 2006, et avec la fin du bail de 50 ans en 2025, la commune est amenée à jouer un rôle majeur dans la gestion de la zone dans les prochaines années.

L'analyse des jeux de pouvoir entre acteurs permet de comprendre pourquoi les espaces de parcours reculent dans la zone pastorale, au-delà du simple lien de causalité entre croissance démographique et extension des surfaces cultivées. Le retrait de fait de l'Etat du CEZIET durant de nombreuses années a encouragé les agriculteurs à défricher les brousses pour marquer leur appropriation. Ce faisant, les usages possibles de ces espaces se sont restreints : durant la saison des pluies, l'activité agricole y est incompatible avec l'élevage. Ces brousses étaient pourtant des parcours appréciés par les éleveurs. La territorialisation par le défrichement agricole a conduit à la réduction et à la fragmentation de ces parcours, si bien que beaucoup de grands troupeaux doivent désormais quitter Samorogouan pendant l'hivernage pour trouver des pâturages ailleurs. Toutefois, à Samorogouan, quelques éleveurs s'engagent dans les rapports de force dans l'espoir de mener une territorialisation des brousses subsistantes à leur profit.

5.2.2 Quelles sont les stratégies des éleveurs pour stopper le recul des espaces de parcours ?

Les éleveurs, au premier rang desquels les agro-pasteurs peuls, mais aussi plus largement tous ceux qui ont intérêt à préserver des espaces pour la pâture, ne restent pas inertes face à l'avancée des champs depuis 1983. Ils défendent un accès aux brousses pour le pâturage, contre leur mise en culture. Eux aussi appliquent avant tout des stratégies spatiales pour garder le contrôle des ressources : ils tentent de maîtriser les processus de territorialisation à leur profit. Mais le recul continu des espaces de parcours depuis 1983 prouve qu'ils ont le dessous dans les jeux de pouvoir.

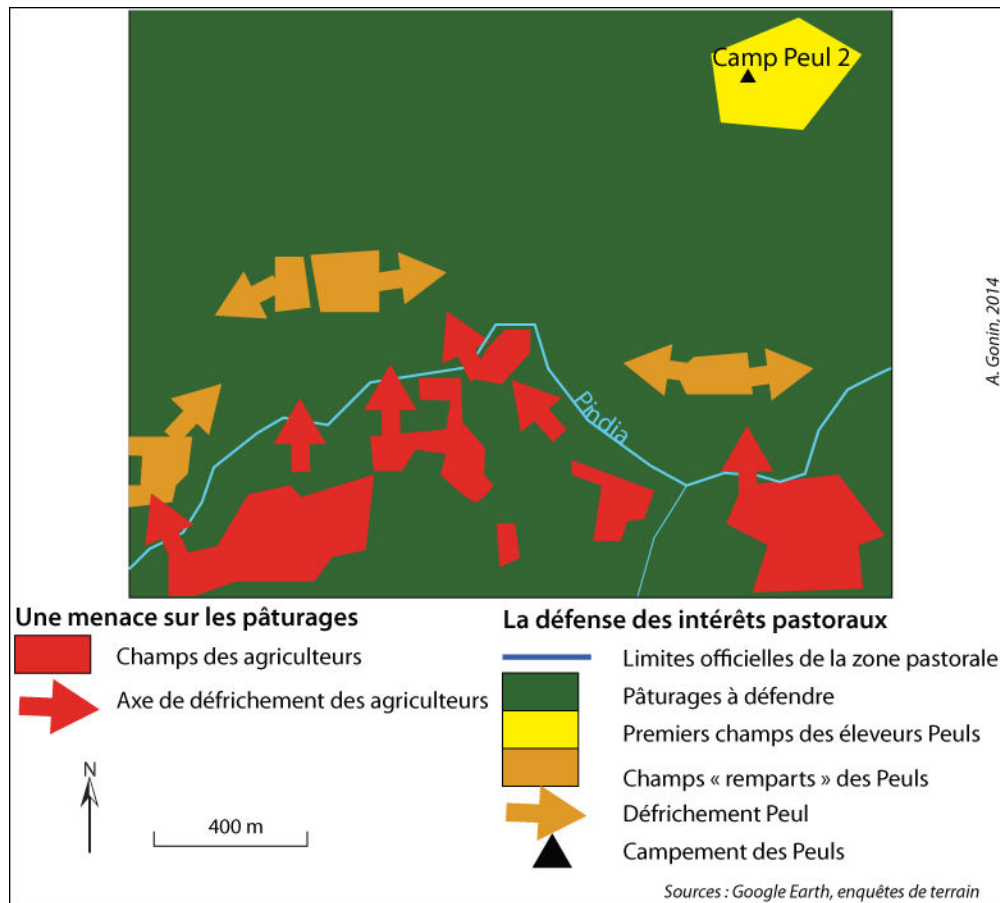
Contestations de la territorialisation des agriculteurs par les éleveurs. Pour contester le défrichement d'une brousse qu'ils utilisaient comme pâturage, les éleveurs peuvent, durant la campagne agricole, intentionnellement envoyer leurs animaux dans le champ cultivé pour saccager les plants. Cela arrive notamment sur les champs isolés, défrichés en pleine brousse. Ceux-ci peuvent d'ailleurs être des « champs pièges » cultivés sur les parcours pour maximiser les chances que les animaux y pénètrent et entamer ainsi, par le conflit, une territorialisation du parcours au profit de l'agriculture. Comme le rappellent Hochet et Le Meur (2010), le conflit est un type de négociation possible, voulu ici soit par les agriculteurs, soit par les éleveurs. Les dégâts dans les champs peuvent être réglés facilement à l'amiable, ce qui est généralement préférable pour les des deux parties d'un point de vue financier. Lorsqu'un conflit éclate à ce propos, c'est parce qu'il est un moyen pour les acteurs en jeu de revendiquer des droits d'usage sur l'espace concerné. S'ils sortent gagnants d'un conflit qui a eu un certain écho au sein de la communauté locale, les éleveurs garantissent un droit d'accès au parcours qui ne sera plus contesté ; inversement, si les agriculteurs remportent le conflit, ils peuvent étendre leurs cultures dans l'espace concerné. A Samorogouan en 2009, un tel conflit a pris une ampleur exceptionnellement importante. Il a été documenté par Arnaldi Di Balme et al. (2010) et Hochet et Guissou (2010). Le 10 août 2009, des animaux d'agropasteurs du campement peul de N'Gana pénètrent dans le champ d'agriculteurs, en majorité des autochtones samogho. Depuis quelques années, plusieurs fronts pionniers de culture avançaient au détriment des espaces de parcours qui entourent le camp peul de N'Gana. Les Peuls ont sans doute senti cela comme une menace et ont décidé de réagir en saccageant les cultures. Ils espéraient avoir le soutien de l'administration en faisant valoir que ces champs n'avaient aucune raison d'exister dans une zone reconnue comme pastorale par l'Etat depuis 1975. Une première tentative de conciliation à l'amiable échoue. Le préfet dépêche alors sur place les services de l'agriculture et de l'élevage pour évaluer le montant des dommages. Les agriculteurs réclament vingt-cinq millions de francs, les Peuls proposent vingt-cinq mille francs, les services techniques évaluent les dommages à un peu

plus d'un million de francs. Manifestement, aucune des parties ne cherche le compromis. Le tribunal de grande instance d'Orodara est saisi, ce qui satisfait tout le monde. Les négociations locales ont abouti à une impasse. Agriculteurs comme éleveurs espèrent remporter le rapport de force en le menant à l'échelle provinciale. Les agriculteurs autochtones sont soutenus par les notables de Samorogouan, qui sont eux-mêmes en liaison étroite avec les ressortissants citadins de Samorogouan et le député Barro. Les Peuls espèrent un soutien du MRA mis devant ses contradictions : celui-ci, pensent-ils, sera obligé de faire reconnaître aux agriculteurs qu'ils sont dans une zone pastorale en appliquant les statuts officiels de la zone. De plus, les Peuls ont le soutien de TA, agro-éleveur, président de l'UDE. Il est lui-même accusé d'avoir commandité les dégâts aux cultures. Le 22 octobre 2009, le jugement a lieu à Orodara, le chef-lieu de province. Le procureur réclame des peines de prison ferme contre trois agropasteurs peuls et contre le président de l'UDE, ainsi que des amendes de près d'un million-quatre-cent-mille francs. Finalement, le verdict du jugement ne sera jamais rendu public. Un arrangement à huis clos a eu lieu entre le président de l'UDE, le chef de la zone pastorale à Samorogouan, le représentant des agriculteurs autochtones et le procureur. Aucune peine de prison n'est proclamée, les Peuls sont condamnés à verser une amende de un million de francs. En parallèle des négociations menées à Orodara, d'autres sont menées à Ouagadougou, entre le MRA (qui se rend compte que l'Etat perdrait la face si des éleveurs étaient condamnés pour des dégâts dans une zone pastorale qui est théoriquement sensée ne pas contenir de champs) et les ressortissants de Samorogouan, notamment le député Barro, qui défendent les intérêts des agriculteurs. Les négociateurs à Ouagadougou ont poussé ceux d'Orodara à trouver un arrangement à l'amiable. Cet exemple est riche d'enseignements. Il montre que les services de l'Etat (services techniques locaux, justice) mis devant la contradiction d'une zone pastorale placée sous la protection de la puissance publique mais largement occupée par les champs cherchent des compromis en catimini. De ce point de vue, les agriculteurs et les éleveurs qui voulaient porter le conflit au niveau provincial pour clarifier la situation ne sont pas parvenus à leurs fins : une fois de plus, l'Etat a esquivé le problème. Par ailleurs, on se situe bien ici dans un processus de territorialisation : la mise en culture d'un pâturage, les dommages dans les champs sont des actions spatiales qui visent pour les agriculteurs et les agro-pasteurs à imposer leur autorité sur une zone délimitée pour revendiquer des droits d'usage sur une ressource (la brousse de N'Gana). Le conflit de N'Gana montre que la territorialisation est un processus socio-spatial encastré dans des rapports de pouvoir. Ceux-ci mettent en jeu des acteurs aux intérêts différents, intervenant aussi bien, pour un espace local, aux échelles locales, provinciales et nationales.

Champs contre champs : un rare exemple de territorialisation menée par les agro-pasteurs peuls. A la manière d'un contre-feu, certains agro-pasteurs défrichent des champs autour de

leurs pâturages pour empêcher que ceux des agriculteurs n'y avancent. Cette stratégie qui relève de la territorialisation des parcours a été observée par Arnaldi di Balme et al. (2010) à N'Gana et lors de mes propres enquêtes à Camp Peul 2. Dans ce campement, les Peuls ont abandonné leurs premiers champs autour des habitations pour envoyer leurs jeunes en défricher des nouveaux deux kilomètres plus au sud, au bord de la rivière Pindia qui marque la limite de la zone pastorale. Depuis quelques années, les agriculteurs de la commune de Djigouéra, hors de la zone pastorale, tentaient de franchir la rivière Pindia pour cultiver dans la zone pastorale. Par mesure de représailles, les Peuls ont saccagé les récoltes et brûlé la cour d'un de ces pionniers qui avait franchi le Pindia. Puis, ils ont ouvert leur propre front pionnier, sur la bordure sud du vaste espace de parcours qui entoure leur campement : « On cultive près du Pindia pour faire une barrière aux agriculteurs qui viennent. » (SM, responsable du Camp Peul 2, 16/05/2012). Les champs sont alignés et défrichés dans le sens de la longueur, traduisant bien la volonté de faire « barrière » aux agriculteurs (carte 24). En effet, il sera plus difficile pour eux d'implanter des champs au milieu de la zone de pâture par-delà les champs des Peuls que de grignoter les bordures de cette zone en défrichant progressivement le long d'un front. Délimitation d'une zone de pâture et contrôle de cette zone : la stratégie des agro-pasteurs de Camp Peul 2 est bien une stratégie de territorialisation. Toutefois, elle n'est pas forcément toujours efficace : « Notre barrage, un gars est venu défricher à côté. On s'est plaint, on est allé voir le préfet. On a senti que le préfet soutenait le gars, la gendarmerie aussi. On est allé voir le vétérinaire, qui a dit que l'affaire le dépassait. Donc on est allé voir le Haut-Commissaire. Il a convoqué le préfet et la gendarmerie à Orodara pour qu'ils rendent des comptes. Maintenant le préfet est venu se plaindre, pourquoi nous sommes allés nous plaindre au Haut-Commissariat. On a répondu qu'on est allé voir le Haut-Commissaire car on a tout fait ici pour que le gars déguerpisse, il est pas parti, donc nous on est allé là-bas. » (SM, responsable du Camp Peul 2, 01/05/2013). Sentant qu'ils sont en train de perdre le rapport de force à l'échelle locale, les Peuls l'ont déplacé à l'échelle provinciale en faisant intervenir le Haut-Commissaire, responsable de la province. Les acteurs allient plusieurs stratégies dans le processus de territorialisation pour parvenir à leurs objectifs.

Carte 24 : Une forme de territorialisation des pâturages : la "barrière" de champs



Conclusion. Quelle territorialisation pour la zone pastorale? Les brousses de Samorogouan subissent les conséquences des jeux de pouvoir, avant tout locaux depuis que le CEZIET n'investit plus dans la zone, mais avec des intervenants extérieurs (les ressortissants) et une influence perturbatrice de l'Etat. Lignages autochtones, migrants, agriculteurs, agro-éleveurs, agro-pasteurs, cadets, aînés, l'administration étatique... veulent contrôler l'accès et l'usage des brousses en cherchant à y imposer leur autorité et à faire reconnaître leur définition des droits sur tel espace. Les brousses de Samorogouan sont bien l'objet de territorialisations contradictoires, qui préservent parfois la vocation pastorale de la zone quand les éleveurs ont le dessus dans les rapports de force, mais qui aboutissent le plus souvent à sa mise en valeur agricole. Finalement, quel visage les processus de territorialisation donnent-ils à la zone pastorale ? En 2012, le MRA est redevenu un acteur de premier plan des territorialisations locales en matérialisant les limites externes de la zone. A t-il les capacités financières, ou les capacités de trouver des partenaires extérieurs pour poursuivre sa volonté de réhabilitation de la zone ? Dans ce cas, les éleveurs trouveraient un allié certainement décisif pour renverser les rapports de force en leur faveur et reconquérir des pâturages. De 2009 à 2012, le projet de

recherche-action Négos-GRN⁸⁵ a tenté d'évaluer avec les populations locales l'occupation des terres de façon réaliste. Le cœur de son action était de proposer un diagnostic pour négocier le cahier des charges de la zone adoptée en 2009 et le rendre ainsi applicable. Il résulte de leurs travaux et de ma propre analyse de l'occupation des sols par télédétection que si les champs prennent une grande place de la zone, il existe encore des marges d'action pour sauvegarder la vocation pastorale de la zone. Les dynamiques de défrichements peuvent être stoppées, mais, malgré les déclarations des fonctionnaires du MRA, de certains élus locaux, ou le souhait des agro-pasteurs, il semble irréaliste d'inverser la tendance et d'augmenter les superficies de pâturage. Il faudrait pour cela expulser les agriculteurs déjà installés. Cela semble possible pour quelques migrants dont le champ est isolé en pleine brousse ; si leur tuteur autochtone les abandonne, ils seront forcés de quitter leurs champs. Mais il n'est pas réaliste de vouloir expulser tous les agriculteurs installés dans les villages et les hameaux après 1975, à moins de créer un conflit social qui prendrait rapidement une ampleur nationale. Le cahier des charges stipule que les champs seront regroupés au sein de périmètres dédiés à l'agriculture situés exclusivement autour des villages. Plus loin des villages, en pleine brousse, des fermettes de quatre hectares seront possibles. Elles correspondront à des exploitations isolés et hors des périmètres agricoles principaux. Si chaque ayant-droit réclame sa ferme, les pâturages reculeront encore considérablement. La zone pastorale aura les motifs d'une peau de léopard, dont les tâches, plus ou moins grandes, seraient les espaces mis en culture (enclaves ou fermettes). L'enjeu est de réguler à la fois la taille des tâches, leur extension et leur densité : de ces trois paramètres dépendra la superficie restante consacrée à la pâture. Mais au regard de la carte 12 (chapitre 2), des rapports de forces et des dynamiques actuelles de défrichement, les « tâches » de la peau de léopard semblent plutôt être les pâturages encerclés de toute part par l'espace agricole. La territorialisation future de la zone pastorale dépendra des jeux de pouvoir entre autochtones, migrants, agriculteurs, agro-éleveurs, agro-pasteurs, ressortissants, services de l'Etat...

⁸⁵ Coordonné au Burkina Faso par le Gret et mis en œuvre par le Laboratoire Citoyenneté et le Cinesda. Financement UE et FFEM.

5.3 Mangodara : jeux de pouvoir et territorialisation sur un front pionnier

La territorialisation des brousses de Mangodara est caractéristique du front pionnier du sud marqué par l'avancée des anacardiens. Le cas de la forêt du Dida, développé dans un second temps, est particulier. Il montre, comme dans le cas de la zone pastorale de Samorogouan, les ambiguïtés qui naissent des interventions de l'Etat dans les jeux de pouvoir locaux. Les données viennent des entretiens avec les acteurs locaux.

5.3.1 Pourquoi les brousses reculent-elles à Mangodara ?

L'avancée du front pionnier à Mangodara s'accompagne de la territorialisation des brousses, dont les conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs sont l'un des symptômes. En effet, cette territorialisation se solde par un recul des pâturages, notamment ceux fréquentés pendant la saison sèche et chaude (*ceedu*), fragmentés par les vergers d'anacardiens. J'étudierai les jeux de pouvoir à l'œuvre d'abord à l'échelle communale, puis à l'échelle locale.

Des territorialisations qui marquent le recul des parcours sur le front pionnier

Des dynamiques pionnières très actives. La commune de Mangodara se situe sur un des derniers fronts pionniers actifs dans l'Ouest du Burkina. Celui-ci s'étend entre les communes de Banfora, Niangoloko, Sidéradougou, Mangodara, Ouou, Djiguoué, Loropéni, Kempti. Pour la province de la Comoé, la densité moyenne a connu un fort accroissement de 11,5 hab/km² en 1996 à 26,5 hab/km² en 2006⁸⁶. Dans la commune de Mangodara, elle est passée de 12 hab/km² en 1996 et 20 hab/km² en 2006. Sangli (2011) montre bien que le peuplement sur le front pionnier se diffuse à la fois à partir des villages les plus importants et que des hameaux de culture sont créés, puis grossissent jusqu'à devenir des villages. Ainsi, les zones de vides démographiques, encore très importantes au début des années 1990, se résorbent rapidement. A l'échelle de Mangodara, on observe ces mêmes dynamiques. Le chef-lieu de la commune et les villages les plus importants (Madiasso, Torokoro, Noumoukiédougou) ont été des pôles de peuplement qui ont reçu la majeure partie des migrants. Le nord de la commune est plus densément peuplé que le sud, où les forêts occupent encore largement l'espace, notamment sur les rives de la Comoé. A l'échelle des villages, des hameaux de culture ont été créés, renforçant la dispersion de l'habitat. Certains d'entre eux sont devenus aussi, voire plus importants que les villages-mères. Les migrations ont débuté dans les années 1970, mais se sont vraiment accélérées à partir de la fin des années 1980 et surtout dans les années 1990. Elles se poursuivent toujours à un rythme soutenu. Les migrants sont des Mossis venus directement du

⁸⁶ INSD

plateau central ou de la région Ouest, où leurs familles avaient migré une première fois. On compte aussi beaucoup de migrants Karaboro qui viennent de Banfora, à une centaine de kilomètres plus au nord. Enfin, Mangodara, commune frontalière, accueille des migrants burkinabè installés en Côte d'Ivoire et qui ont fui ce pays car ils y étaient en situation d'insécurité. C'est le cas des Peuls qui ont commencé à gagner Mangodara à la fin des années 1980, après les tensions avec les agriculteurs sénoufos au nord de la Côte d'Ivoire. C'est aussi le cas de Burkinabè, en majorité mossis, travaillant dans les plantations du sud de la Côte d'Ivoire et fuyant leur pays d'accueil après la crise de 2002.

Les paysages du front pionnier. La commune de Mangodara présente des faciès paysagers très distincts qui traduisent l'avancée différenciée du front pionnier à l'échelle locale. Au nord, se trouve la forêt classée de Koflandé ; au sud-ouest celle de la Comoé-Léraba. Ces forêts sont préservées des défrichements. Dans la moitié nord de la commune, entre la forêt de Koflandé et Mangodara, de part et d'autre de l'axe Mangodara-Banfora, ainsi que dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour du chef-lieu, les brousses sont abondamment défrichées pour laisser place aux champs de cultures annuelles et aux vergers d'anacardes et de mangues. Dans la moitié sud de la commune, ainsi que dans la forêt classée du Dida à l'est, les dynamiques de défrichement sont très actives, mais les brousses sont encore abondantes. Les deux villages où j'ai mené des enquêtes approfondies présentent deux stades différents dans l'avancée du front pionnier à l'échelle locale. Niambrigo, à une dizaine de kilomètres à l'est de Mangodara, accueille des migrants depuis les années 1980. Le peuplement a été rapide, le village comptait en 2006, 1 200 habitants. Les champs occupent la majeure partie du terroir, notamment les vergers d'anacardes. Le rythme des installations de nouveaux migrants s'est ralenti devant le manque d'espace : le front pionnier est en train de se fermer. Diarakorosso est situé à une quarantaine de kilomètres à l'est de Mangodara, dans une partie beaucoup plus isolée de la commune, loin des principaux axes de communication. Les premiers migrants ont également été accueillis dans les années 1980, mais les dynamiques de peuplement de ce très vaste terroir ont été moins rapides. Le village et ses hameaux comptaient en 2006, 1 500 habitants. Même si les vergers d'anacardes sont très présents, de grandes forêts constituent la caractéristique majeure du paysage. Le front pionnier est encore ouvert à Diarakorosso. Les éleveurs ont accès à de vastes pâturages, notamment ceux de la forêt classée du Dida. Néanmoins, leurs espaces de parcours se réduisent. A Niambrigo, les agro-pasteurs du campement peul du centre n'ont accès qu'à des pâturages très réduits ; la majeure partie de leurs troupeaux ne se rendent plus dans le terroir d'attache, que ce soit en saison des pluies ou en saison sèche. Les agro-pasteurs de Kongodjan, un hameau au nord de Niambrigo, ont encore accès à des espaces suffisamment grands en saison des pluies pour que leurs troupeaux restent à proximité, bien qu'ils subissent une diminution rapide des surfaces. En

saison sèche, à cause des vergers d'anacardiens et du manque d'eau, ils doivent partir en transhumance dans le sud de la commune. A Niambriko et à Diarakorosso, je n'ai pas observé de stratégies de territorialisation mises en place par les agro-pasteurs peuls pour s'approprier et défendre des espaces de pâture comme dans la zone pastorale de Samorogouan.

Conflits violents pour la territorialisation des ressources. Dans les années 1990, alors que les espaces étaient encore largement disponibles mais que les flux importants d'agriculteurs et d'éleveurs migrants entretenaient les dynamiques de défrichements et d'accroissement de la pression sur les pâturages, le département de Mangodara a connu des conflits meurtriers entre agriculteurs et éleveurs qui ont eu un écho national. Ces conflits portent sur l'accès des agro-pasteurs aux pâturages situés près des champs cultivés et sur leur accès à l'eau pour abreuver leurs troupeaux. A ce titre, ils peuvent être interprétés comme l'exacerbation de jeux de pouvoir pour contrôler l'accès aux ressources en créant des zones agricoles délimitées où les agro-pasteurs n'auraient pas le droit d'accéder. Ces conflits sont des moments du processus de territorialisation. Le peuplement rapide de la zone par des agriculteurs et des éleveurs dans un espace où ils n'avaient pas l'habitude de cohabiter a généré des tensions qui ont éclaté en conflits, dont trois sont particulièrement marquants. Le premier a eu lieu en 1995. D'après les informations recueillies lors des entretiens avec BY (agro-pasteur peul président de l'UDEM) et TA (notable peul) que j'ai ensuite recoupé avec celles contenues dans l'ouvrage de Ouédraogo (1997), une bagarre a éclaté en brousse entre un agriculteur et trois bergers peuls qui traversaient son champ (non cultivé). Une plainte est déposée au commissariat. Pendant la nuit, les animaux des Peuls sont tués, et la viande est retrouvée chez les agriculteurs karaboros de Tiébata. L'un d'eux est emprisonné à la gendarmerie de Mangodara, et ses parents viennent le lendemain le délivrer par la force. Des violences ont lieu en ville et en brousse. Au total, sept Peuls sont tués. Trois suspects karaboros passeront quelques mois en prison. Le deuxième conflit est celui entre agriculteurs et agro-pasteurs peuls de Farakorosso en 2005 ; les cases des Peuls sont brûlées par les agriculteurs suite à un accrochage entre un cultivateur et un berger en brousse. Enfin, un troisième conflit meurtrier a eu lieu entre un agriculteur dogossé et un berger peul. Un frère du berger peul sera tué au cours du règlement de compte. Ces récits ont pour point commun un incident en brousse entre éleveur et agriculteur qui dégénère ensuite en conflit violent impliquant deux communautés. L'ampleur prise par ces conflits témoigne de la tension qui règne entre agriculteurs et éleveurs à Mangodara. Au cours du conflit, les deux groupes opposés évoquent l'accès à l'eau ou au fourrage dans les champs comme origine du désaccord. Les agriculteurs de Farakorosso qui ont été impliqués dans le conflit de 2005 l'évoquent de manière très allusive : *Y'a-t-il des tensions entre agriculteurs et éleveurs ?* Beaucoup à cause des dégâts. Les bœufs ne peuvent pas pâturer sans aller vers les champs. Quand tu arrives tu lui demandes, il veut se révolter, il sort sa machette. On essaie de trouver une solution à l'amiable. » (11/04/2013, notables de Farakorosso en

assemblée). Interrogés à leur tour, les Peuls nient le fait que leur berger ait fait des dégâts. Ils affirment que c'est l'agriculteur qui a commencé à prendre le berger à partie et que c'est celui-ci qui a été blessé. Quelle que soit la bonne version des faits, il apparaît clairement que ce qui pourrait n'être qu'un accrochage en brousse entre deux individus dégénère en conflit violent entre deux communautés car chacune se dispute un droit d'accès aux ressources (pâturages près des champs ou vaine pâture, accès à l'eau). Pour chacune des deux parties, le conflit entre dans une stratégie de territorialisation. Les agriculteurs refusent la vaine pâture aux Peuls : « *Y'a-t-il des contrats de fumure entre vous et les éleveurs peuls ?* Non. Quand ils viennent dans les champs, on leur demande qui les a installés là ils refusent de dire. Ils disent qu'ils sont Burkinabé qu'ils ont le droit d'être là. » (11/04/2013, notables autochtone de Farakorosso en assemblée). BM, responsable du campement peul, confirme à sa manière les propos des agriculteurs : « *Y'a-t-il des contrats de fumure ?* Non, les gens d'ici ne connaissent pas ça. Même trace des animaux dans leur champ ils veulent pas. » (11/04/2013). Pour les agriculteurs, le conflit est une stratégie de territorialisation par laquelle ils veulent interdire l'accès des troupeaux à leur espace de culture, même quand les récoltes sont enlevées. Ils rappellent implicitement aux éleveurs venus pâturer les résidus de culture dans leurs champs ou les pâturages à proximité que ce sont eux, les autochtones du village, qui les ont installés (« on leur demande qui les a installés là ») ; ils semblent vouloir leur dire que le droit de pâture et d'abreuvement ne leur a pas été donné en même temps que le droit de s'installer dans le village et que si les autochtones le veulent, ils peuvent chasser les Peuls. En ce sens, la violence qu'ils exercent sur le berger et en brûlant les cases des Peuls est une manière d'intimider les agro-pasteurs pour qu'ils quittent les lieux. C'est la manière dont BM, agro-pasteur peul a ressenti les événements : « *Quel est le climat entre vous et les autochtones à présent ?* Jusqu'à présent on ne s'aime pas. Les autochtones ont dit qu'on avait qu'à tous partir. J'ai dit aux gens que j'allais rester. » (11/04/2013). Les Peuls argumentent du fait qu'ils sont Burkinabé et qu'ils ont donc le droit d'habiter où bon leur semble. En allant porter plainte à la gendarmerie, ils font intervenir les services de l'Etat comme arbitre sur la base de cette règle commune à tous. Si la gendarmerie et la justice leur avait donné raison dans ce conflit, ils auraient assuré par la voie légale un droit d'accès aux ressources. Malheureusement pour eux, le dossier porté devant le tribunal provincial de Banfora n'a toujours pas abouti à ce jour. De la même manière, un conflit a éclaté en 2012 dans le même village à propos de l'accès à l'eau : « Il y a un point d'abreuvement chez nous qui a posé des problèmes. On a dit aux gens de ne pas abreuver car c'est un de nos marigots sacrés ; les gens refusent. » (11/04/2013, notables de Farakorosso en assemblée). Il y a eu à ce propos des accrochages violents en brousse. Comme pour l'accès aux fourrages autour et dans les champs récoltés, les agriculteurs autochtones veulent interdire l'accès au marigot aux éleveurs. Ils se réfèrent pour cela à leurs règles coutumières. Les éleveurs ont de nouveau porté plainte à la gendarmerie. Le rapport de force qui s'est engagé entre agriculteurs et éleveurs peut ici encore être lu comme une stratégie de territorialisation en ce sens qu'il s'agit pour les agriculteurs d'interdire l'accès à la ressource en eau tandis que pour les éleveurs au contraire, il

s'agit d'en gagner l'accès. A chaque fois, les autochtones cherchent par le conflit à faire respecter des limites (celles de l'espace cultivé, celles du marigot sacré) que les agro-pasteurs contestent. Les conflits sont aujourd'hui encore récurrents à Farakorosso. Ils ont une résonance importante à l'échelle communale : dans beaucoup d'autres villages, les tensions sont fortes, et la manière dont les agro-pasteurs, les autorités, et les autochtones réagissent est observée par tous. En fonction du déroulement du conflit dans un village, les agriculteurs et agro-pasteurs d'un autre village peuvent se lancer à leur tour dans un conflit pour mener à bien un processus de territorialisation qui leur serait favorable.

Quelle territorialisation des espaces par le barrage ? Le barrage de Mangodara, dont la construction s'est terminée en 2012, participe d'un processus de territorialisation à l'échelle communale. Mis en eau à la saison des pluies 2012, il couvre une surface d'environ 25 ha actuellement, mais pourrait couvrir 70 ha à terme. Actuellement, des processus de négociations sont en cours pour déterminer quels seront les droits d'accès à l'eau, aux berges, et aux espaces environnants. La nouvelle infrastructure relance donc un processus de territorialisation au cours duquel se joue le partage des ressources entre éleveurs, agriculteurs, planteurs d'anacardes, maraîchers, pêcheurs. Les travaux de construction ont été lancés en mai 2004 par le ministre des ressources animales de l'époque, Alphonse Bonou. C'est le ministère qui les a financés. Le barrage avait été promis lors d'une précédente visite du ministre de l'élevage, après la série de conflits agriculteurs/ éleveurs dans le département. Les acteurs, et notamment l'UDEM, avaient identifié le manque d'eau comme source de ces conflits. Pour le ministre, il s'agissait d'apaiser une situation de tensions et de violences qui avait des répercussions politiques négatives à l'échelle nationale. A l'époque, le barrage avait été qualifié de « pastoral » par le ministre : il devait résoudre le problème d'abreuvement des troupeaux de la zone. L'emplacement du barrage, à deux kilomètres au sud-est du chef-lieu de la commune, sur les terres du village de Nérékorosso, a été décidé par les notables autochtones komonos de Mangodara, et approuvé par les ingénieurs. Les travaux ont été retardés et ce n'est qu'en 2012 que la digue de retenue a été réellement terminée. Lors de l'annonce du projet comme lors de la réception des travaux, la « vocation essentiellement pastorale »⁸⁷ du barrage a été clairement affirmée par les ministres de l'élevage successifs. Toutefois, le maire et beaucoup de ses administrés défendent un projet de culture de contre-saison sur les berges du barrage. Il n'y a quasiment pas de maraîchage dans la zone, ce qui rend ce projet particulièrement pertinent. Il semble possible techniquement de faire cohabiter la pêche, l'abreuvement des animaux et le maraîchage. Pourtant, le président de l'UDEM affirme : « ce sont les éleveurs qui ont demandé le barrage et c'est donc à eux que le barrage a été donné. L'UDEM n'acceptera pas forcément que des cultures maraîchères soient

⁸⁷ Sidwaya, le 13 février 2012, à l'occasion d'une visite du ministre des ressources animales Jérémy Ouédraogo à Mangodara. <http://www.sidwaya.bf/quotidien/spip.php?article3016> consulté le 29/05/2014.

installées car nous n'avons pas l'assurance que cela ne sera pas source de conflits par la suite. » (BY, 01/03/2013). Pourtant selon toute vraisemblance, le barrage ne sera pas uniquement pastoral mais agro-pastoral. Des rapports de pouvoir se jouent pour l'appropriation des espaces environnants revalorisés par cette nouvelle ressource majeure. Pour le moment, le processus de territorialisation semble plutôt en faveur des éleveurs. Officiellement, le barrage est toujours à vocation pastorale, ce qui encourage les autorités à valoriser les pâturages autour. 104 hectares de rizières ont été sacrifiés au profit de la retenue d'eau. Quatre pistes à bétail partent depuis le barrage dans quatre directions différentes pour relier des campements peuls et les pâturages afférents jusqu'à une dizaine de kilomètres. Leur tracé et leur balisage ont été négociés au cours d'un processus participatif encadré par la SNV (coopération hollandaise). Les propriétaires de quelques vergers d'anacardiens situés à côté de la retenue d'eau ont été forcés de les abandonner, contre dédommagement. Les éleveurs ont donc gagné des espaces où ils ont un accès exclusif. Néanmoins, il semble difficile qu'ils arrivent à territorialiser d'autres nouveaux espaces à leur profit. De nombreux autres vergers entourent la retenue d'eau, ce qui limite le pâturage à proximité en saison sèche, au moment où le barrage sera le plus utile pour abreuver les animaux. En 2013, une première parcelle avait été clôturée sur les berges du plan d'eau pour le maraîchage. Le chef de terre de Nérékorosso affirme que plusieurs autres avaient été vendues dans le même but. Dans les rapports de force qui sont en train de se jouer, l'enjeu pour les éleveurs est de sauvegarder, au débouché des pistes, les points d'accès à l'eau. Il leur faut aussi reconquérir des pâturages dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour du barrage : cela semble beaucoup plus difficile à réaliser car les brousses environnantes sont mitées par les vergers d'anacardes.

Les jeux de pouvoir pour l'aménagement du barrage et les nombreux conflits qui ont eu lieu dans la commune montre que la territorialisation est très active et disputée sur le front pionnier. Néanmoins, celui-ci continue d'avancer, conséquence de la faiblesse des éleveurs dans les rapports de force. Pour comprendre pourquoi la territorialisation conduit à un recul des parcours, il est nécessaire d'analyser les jeux de pouvoir sur les espaces à l'échelle des villages.

Territorialisation par les anacardiens et recul des parcours

Niambrigo et Diarakorosso sont deux villages de la commune de Mangodara représentatifs des dynamiques pionnières actuelles dans le sud du Burkina, caractérisées par la diffusion rapide de l'anacardier. Il reste cependant plus de brousses, pour le moment, à Diarakorosso qu'à Niambrigo. A partir des enquêtes menées dans les deux villages, j'analyse ici les jeux de pouvoir locaux qui mènent à la diminution des espaces de parcours de saison sèche dans les bassins de production de l'anacarde.

L'avancée des vergers d'anacardiens dynamisée par la demande globale. L'extension locale des vergers d'anacardiens est due à l'augmentation de la demande mondiale (Audouin et Gonin à paraître). L'Inde et le Vietnam, qui traitent 96% de la production mondiale de noix brutes, sont arrivés en Côte d'Ivoire puis au Burkina Faso à partir de 1995. Les prix d'achat de la noix augmentent rapidement, ce qui a pour effet de stimuler la création de vergers paysans. La filière anacarde est structurée de manière complètement différente par rapport à la filière coton : les mécanismes socio-économiques qui expliquent l'extension des vergers sont différents de ceux qui expliquent l'extension des champs de coton. La Sofitex encadre verticalement la filière coton. Elle délivre les intrants à crédit aux producteurs, leur prodigue des conseils grâce à son réseau d'agents de terrain, collecte, traite et commercialise le produit. Dans la filière anacarde, les producteurs ne sont pas organisés à la manière des GPC (Groupements de Producteurs de Coton). Ils sont en contact direct avec une multitude d'acheteurs locaux, préfinancés ou non par les grossistes, qui couvrent de grandes étendues du bassin de production, y compris les zones isolées. Les noix brutes sont ensuite concentrées à Bobo-Dioulasso et revendues⁸⁸ par une poignée de grands intermédiaires puis acheminées vers les ports d'Abidjan en Côte d'Ivoire ou de Téma au Ghana. Au cours d'une saison, les prix varient considérablement en fonction de l'offre et de la demande et de la qualité des noix. La filière est donc très libéralisée : c'est la tendance à la hausse des cours depuis plusieurs années, et les perspectives de croissance du marché qui incitent directement les paysans à planter. Mangodara, l'ancienne « capitale de l'igname au Burkina » est devenue une des communes du bassin de production qui compte le plus de vergers d'anacardiens (une surface estimée à 10 000 ha⁸⁹). L'igname, qui doit être planté dans des terres très riches, réclame chaque année de nouvelles parcelles (photographie 23). A Mangodara, le système de rotation ne pouvait plus se reproduire faute d'espaces de brousse vierges suffisants. L'anacarde a donc progressivement remplacé, au cours des deux dernières décennies, l'igname dans le système agricole local. La récolte de la noix s'effectue dans une période creuse dans le calendrier agricole, en février-avril. Le reste de l'année, le verger ne demande pas beaucoup de soins (nettoyage de l'herbe sous les arbres pour éviter les feux de brousse). SO, un grand agro-éleveur migrant installé dans un hameau de Diarakorosso, possède 14 ha d'anacardiens et 2 ha de manguiers. Sa stratégie d'exploitation, qu'il explique très clairement, est représentative de celle des producteurs de Mangodara : « *Que cultivez-vous ?* Au départ je faisais de l'igname. Mais j'ai arrêté, il y avait réduction des pluies, les terres n'étaient plus fertiles. Je faisais les céréales. Je faisais le coton, mais ça me fatigue ; je n'ai plus de jeunes pour m'aider à récolter. Ils sont partis dans les sites d'orpillage. J'ai décidé de me focaliser sur les anacardes et les manguiers. C'est plus rentable et moins fatigant. J'ai repiqué de nouveaux pieds de manguiers. J'ai repiqué 2 ha de

⁸⁸ 85% des noix sont exportées à l'état brut, les unités de transformation locales traitant un volume marginal pour des marchés de niche.

⁸⁹ Enquêtes Permanentes Agricoles, Direction Régionale de l'Agriculture.

mangue cette année. Quand tu cultives, tu mets les pieds d'anacardiens et de manguiers. Des années après tu commences à récolter et tu n'as plus de problème. Les céréales, tu es obligé de faire chaque année, mettre de l'engrais, avec les pluies tu ne peux plus récolter... A l'âge que j'ai atteint aujourd'hui, ça m'arrange de planter des vergers. C'est mes anacardes qui me permettent de construire aujourd'hui mes cours. » (SO, 04/04/2013). Les anacardiens commencent à produire au bout de quatre à cinq ans. Avant cela, ils peuvent être complantés avec des céréales. Pour installer un nouveau verger, les producteurs défrichent d'anciennes jachères. L'extension des anacardiens, alimentée par la demande mondiale, nouvelle source majeure de richesse pour les producteurs locaux, est donc le principal facteur de réduction des espaces de parcours à Mangodara.

Photographie 23 : Champ d'igname à Mangodara

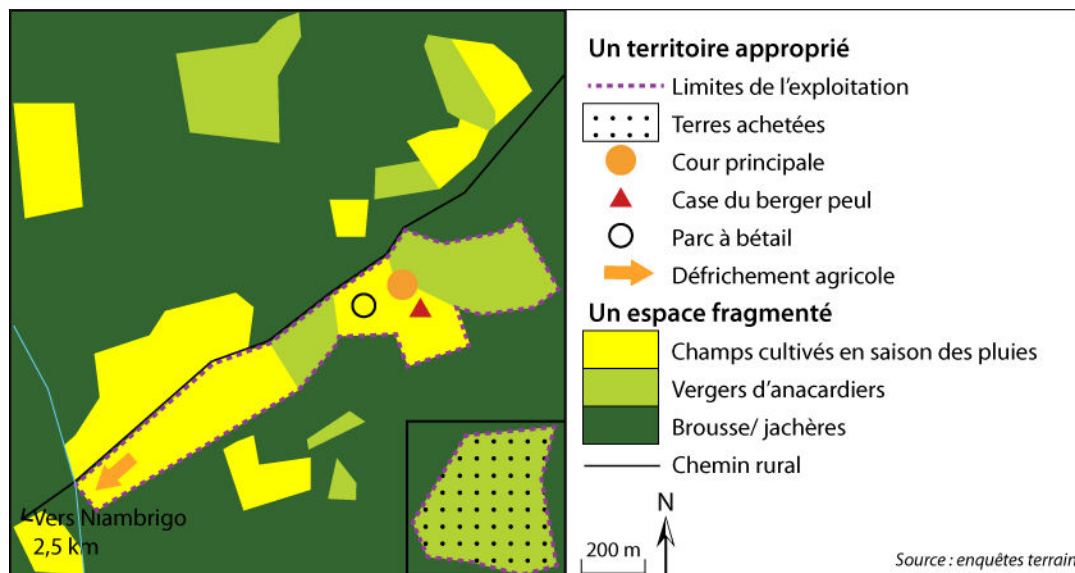


(Gonin, mars 2013)

L'anacardier, facteur de la territorialisation des brousses. L'anacardier, parce qu'il est un arbre planté, bouleverse le jeu foncier local. Il permet aux planteurs de consolider leurs droits ou d'en gagner des nouveaux sur les terres cultivées et les jachères. A l'échelle locale, l'extension rapide de l'anacarde accélère le processus de territorialisation (Audouin, Gonin à paraître). A Diarakorosso et Niambriko, les producteurs d'anacardiens ont généralement un capital foncier et économique important. A l'image de SO à Diarakorosso, nombre d'entre eux s'étaient déjà enrichis dans les années 1990 avec l'igname. Dans ces terroirs où la pression foncière était encore très légère il y a une dizaine d'années, les agriculteurs qui avaient suffisamment de main d'œuvre pouvaient se tailler de larges domaines fonciers. Dans les deux villages, c'est le cas notamment des migrants qui ont obtenu de la part des autochtones des droits de défriche et des droits délégués d'installation sur de très grandes surfaces (jusqu'à une cinquantaine d'hectares)

(carte 25). Ils ont ainsi de véritables territoires agricoles, délimités par les autochtones, sur lesquels ils exercent un contrôle fort de l'accès aux ressources pour leur propre compte. On peut rappeler les propos de SO, agro-éleveur migrant installé à Tchionkè, un hameau de Diarakorosso, qui montrent que les migrants ont le sentiment que la brousse qu'ils exploitent (champ en cultures annuelles, vergers d'anacardiers et jachères) leur appartient : « Avez-vous augmenté la parcelle qu'on vous a donnée ? Non, car je n'ai même pas fini de cultiver tout ce qu'on m'a donné. On m'a donné 4 ha que j'ai pas encore cultivés. Les 4 ha qui vous restent, les propriétaires terriens peuvent-ils vous les prendre et installer quelqu'un là-bas ? Ils peuvent pas installer quelqu'un car c'est pour moi, on me les a déjà donnés. » (04/04/2013). Le fait que SO pense que les autochtones ne lui retireront pas une jachère est un signe d'un fort sentiment de sécurité foncière et d'une territorialisation avancée de son espace de pratique.

Carte 25: Territoire d'un agro-éleveur à Niambrigo (46 ha)



En installant des parents à côté d'eux, ils ont constitué des hameaux en brousse qui ne cessent de grandir. Grâce à la main d'œuvre familiale, de nouveaux champs peuvent être ouverts et plantés d'anacardes. Avec les revenus perçus, la plupart d'entre eux se constituent progressivement un troupeau de bovins. Grâce à leur capital économique, les agro-éleveurs migrants ont pu renforcer leur capital social dans les villages : à Niambrigo et Diarakorosso, j'ai pu observer que les autochtones les associent étroitement aux assemblées villageoises et aux discussions informelles concernant les aménagements à réaliser, les choix politiques à prendre, les conflits de tout ordre à résoudre. En plantant des anacardes, les agro-éleveurs ont encore renforcé leurs droits fonciers. Les autochtones donnent facilement le droit de planter dans les deux terroirs, ce qui n'est pas le cas partout (Audouin 2014). Les chefs de terres ne semblent pas au courant de tous les projets de plantation ; les migrants qui plantent sans demander l'autorisation ou sans

informer leur logeur ne sont pas pour cela chassés du village. A Niambrigo, l'espace étant réduit, certains agriculteurs sont partis s'installer ailleurs mais ont gardé leur verger d'anacardiens dans le village et reviennent chaque année pour récolter les noix. Dans les transactions initiales de la très grande majorité des sociétés villageoises du Sud-Ouest burkinabè, il est pourtant stipulé au migrant qu'il n'a pas le droit de planter des arbres, fruitiers ou non. Comme le montrent les exemples de Niambrigo et Diarakorosso, cette règle est amenée à être renégociée. Pour les autochtones, planter des anacardiens c'est réaffirmer très fortement leurs prérogatives dans la gestion des terres du village. Pour les migrants, planter des anacardiens c'est revendiquer des droits élargis sur la terre ; au-delà de la seule subsistance alimentaire, c'est affirmer leur droit à tirer un profit économique des ressources de leurs villages d'accueil. « En principe, les droits sur les arbres ne s'étendent pas à la terre qui les supporte, mais en pratique les ventes ou les baux concernant les arbres sont également considérés comme un transfert des droits sur la terre » (Berry 1988). Fortman (1985) abonde en ce sens : « planter des arbres peut être un moyen d'obtenir ou de maintenir des droits sur la terre ». C'est typiquement ce qui s'est passé à Niambrigo et Diarakorosso. Les autochtones, et surtout les migrants, ont renforcé leurs droits sur des domaines fonciers personnels qui peuvent être assimilés à des territoires de production car ils y contrôlent étroitement l'usage et l'accès aux ressources des tiers. Pour reprendre la typologie des droits d'accès aux ressources de Schlager et Ostrom (1992), les planteurs d'anacardiens ont renforcé leur droit de gestion sur leur terre, et certains ont même gagné des droits d'exclusion (droits de planter, d'attribuer des terres) et d'aliénation (coupe du verger, droit de vente). Pour les migrants qui ont eux-mêmes planté des arbres sur les terres qu'on leur a prêtées, il est plus difficile de leur retirer. Selon les règles coutumières, même si la terre ne leur appartient pas, les anacardiens, qui sont le fruit de leur investissement, sont leur propriété. A Niambrigo, les anacardiens ont été un vecteur d'introduction des ventes de terre. Dans ce village, certains achètent des vergers aux autochtones ou à d'autres migrants qui les revendent. Le fait qu'un migrant puisse revendre une terre de son village d'accueil montre bien qu'il a gagné des droits fonciers très solides. Les planteurs ont donc renforcé leur appropriation de leur terre et de ses ressources ; les défriches et les plantations marquent les limites de leur territoire agricole. Ils participent bien à un processus de territorialisation.

Les conflits éleveurs/ planteurs, et la négociation pour l'accès aux pâturages. Le processus de territorialisation qui accompagne l'extension de l'anacarde participe à la réduction des parcours et à l'exclusion progressive des éleveurs de leurs espaces de pratique. A ce titre, les conflits, très fréquents entre février et mars, entre planteurs d'anacardes et éleveurs, peuvent être analysés comme des moments de négociations pour l'accès aux brousses. Les agriculteurs cherchent à avoir accès aux brousses pour planter ; pour cela, ils mènent un processus de

territorialisation qui aboutit au renforcement de leurs droits fonciers. Les éleveurs cherchent à avoir accès au brousse pour faire pâturer leurs troupeaux. A Niambriko et Diarkorosso, ils n'ont pas vraiment de stratégie de territorialisation qui préserverait leurs accès. Lorsque les anacardes sont mures, les bovins sont attirés par les fruits. Ils les ingèrent avec le pédoncule qui contient la noix, ce qui constitue une moins-value pour le producteur. Pour les bergers, il est difficile de garder les troupeaux. Les vergers sont plantés de manière éparse en brousse ; de plus, en pleine saison sèche, le fourrage est rare ce qui rend l'anacarde encore plus attirante pour les bovins. Les vergers peuvent être considérés comme des espaces dont la limite est clairement marquée par les arbres (de plus en plus, on voit à Niambriko et Diarakorosso des fils barbelés entourant les vergers). Les producteurs ont dû mal à faire respecter ces limites en empêchant les troupeaux de les franchir. Les dommages sont quotidiens à Niambriko et Diarakorosso, et ils tournent souvent au conflit. Lors de mes enquêtes, j'ai vu de nombreux bovins ayant reçu des coups de machette des agriculteurs après être entrés dans un verger. Durant mes séjours à Mangodara, en février, mars et avril, durant la récolte des anacardes, la fourrière municipale est occupée chaque jour par des animaux emmenés par les producteurs les ayant trouvés dans leurs vergers. Dans tous les cas de règlement de litige auxquels j'ai assisté ou qui m'ont été rapportés, l'éleveur est toujours considéré *a priori* comme responsable et doit se défendre. Il peut alors arguer que le champ est une nouvelle parcelle défrichée sur ce qui était auparavant un pâturage. Néanmoins, c'est rarement l'interprétation qui est retenue que ce soit devant les autorités municipales, devant les conseils de village, ou encore quand le règlement se fait en face à face. Jamais il n'ait demandé à l'agriculteur de payer une amende parce qu'il a défriché un pâturage, alors même que la loi le permet (articles 51 et 52 de la Loi 2002-034 dite Loi d'Orientation Relative au Pastoralisme, LORP⁹⁰). Quel que soit le niveau de résolution des conflits, on signifie aux éleveurs qu'ils sont les intrus dans ces brousses ; leur accès aux parcours est contesté, tandis que les droits de gestion et d'exclusion des producteurs d'anacardes sont légitimés par les décisions prises par les autorités villageoises ou municipales quand elles résolvent des conflits. Devant cette territorialisation qui les exclut des pâturages locaux, la plupart des éleveurs préfèrent éviter les zones où il y a trop d'anacardes. A Niambriko, la totalité des troupeaux des agro-pasteurs peuls partent, en particulier pour cette raison, en transhumance vers le sud de la commune où les vergers sont moins denses.

A Mangodara comme à Samorogouan, les éleveurs subissent le processus de territorialisation des brousses qui conduit à la réduction des espaces de parcours et à leur exclusion des

⁹⁰ Selon l'article 51, un individu qui défriche et/ ou cultive « une portion de terre à l'intérieur des limites d'un espace pastoral appartenant à une collectivité territoriale » peut être punie d'une amende de 50 000 à 100 000 F et/ou d'une peine d'emprisonnement de 15 jours à deux mois. Selon l'article 52, si le défrichement et/ ou la mise en culture a lieu dans « un espace délimité de terroir réservé à la pâture », le contrevenant s'expose à une amende de 5 000 à 50 000F.

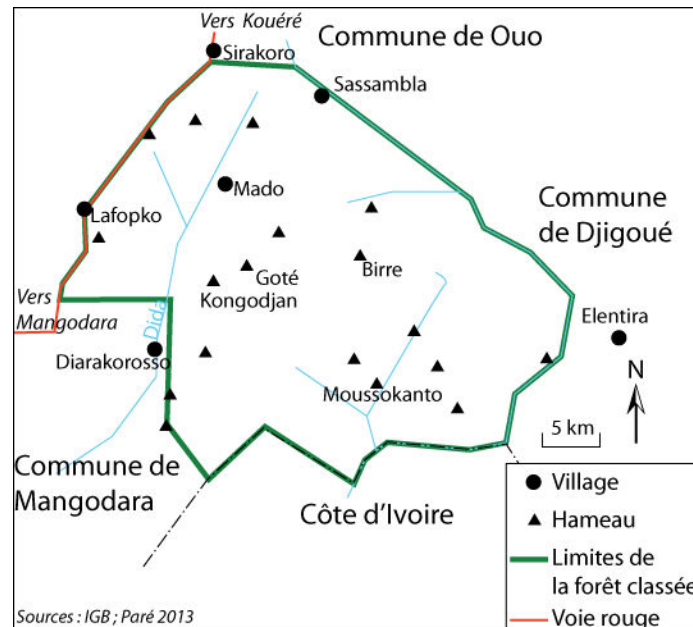
pâturages résiduels. Les deux zones sont sur un front pionnier actif, mais Mangodara présente des caractéristiques particulières. La réduction des parcours se fait particulièrement sentir en saison sèche, à cause de l'anacarde. A Samorogouan, la territorialisation s'effectuait essentiellement à l'échelle des domaines lignagers et résultait des stratégies de sécurisation des uns et des autres dans un contexte de grande incertitude. Ces stratégies de sécurisation interviennent aussi à Mangodara, mais la territorialisation se fait surtout à l'échelle de l'exploitation avec la conquête de nouveaux droits fonciers grâce à l'anacarde. Les migrants ont un poids plus important dans ce processus par rapport aux autochtones à Mangodara qu'à Samorogouan. A Samorogouan, l'Etat était partie prenante, directement ou indirectement selon les époques, du processus de territorialisation ; l'administration a également un certain pouvoir perturbateur dans les négociations villageoises à Diarakorosso, autour de l'enjeu que représente la forêt classée du Dida.

5.3.2 La forêt classée du Dida : territorialisations concurrentes

Contradictions dans la politique de protection de la forêt. La forêt du Dida est située à l'est de la commune de Mangodara ; administrativement, elle fait partie de la commune de Ouou. En 1955, l'administration coloniale classe la forêt comme aire protégée, notamment en vue de constituer une réserve pour la production de charbon de bois pour le train à vapeur Abidjan-Bobo-Ouagadougou. L'Etat indépendant a conservé le statut d'aire protégée pour la forêt du Dida, qui constituerait officiellement une réserve d'environ 75 000 ha. Pour autant, ce n'est que très tardivement que le ministère de l'environnement a pris des mesures pour rendre effectif le classement de la forêt en aire protégée. Cette politique se rattache à un mode de gestion de type préservationniste des aires protégées qui fut pendant longtemps la seule politique de gestion des parcs naturels africains ; elle stipule la stricte séparation des activités humaines et des espaces de protection de l'environnement (Dupraz 2008, Héritier et Laslaz 2008). Or, dans les faits, cette vision ne correspond plus à la réalité : la forêt du Dida est colonisée par des migrants agricoles et utilisée par les pasteurs pour le pâturage depuis des décennies. Comme tant d'autres espaces protégés des savanes d'Afrique de l'Ouest, la forêt du Dida sert de refuge aux pasteurs, notamment transhumants (Boutrais *et al.* 2008, Boureima et Boutrais 2012). Kiéma et Fournier (2007) montrent par exemple l'importance cruciale de trois aires protégées de l'Ouest burkinabè (mares aux hippopotames de Bala, forêt de Maro et du Tuy) pour la reproduction du système pastoral : malgré l'interdiction, les éleveurs fréquentent les aires protégées aux périodes de pénuries quand le fourrage est rare partout ailleurs. De même, les pâturages de la forêt du Dida attirent de nombreux éleveurs de la région. En dépit de la réalité de la mise en valeur de la forêt par les populations et des arguments scientifiques montrant que la conciliation de l'élevage et des objectifs de protection est possible, l'Etat intensifie depuis quelques années

ses efforts pour protéger la forêt. Les usagers résistent aux actions entreprises pour les expulser. Les jeux de pouvoir complexes, mêlant différentes échelles d'intervention, se traduisent sur le terrain par des tentatives de territorialisation concurrentes.

Carte 26 : Les lieux de peuplement dans la forêt du Dida



La territorialisation de la forêt par les autochtones et les migrants agricoles. De 1955 à 2000, l'Etat n'a jamais mené de véritable territorialisation de la forêt. Les limites et le statut d'aire protégée de la forêt étaient consignés dans un décret de 1955 mais sur le terrain, aucune mesure concrète n'a été prise pour l'appliquer : pas de délimitation, pas de patrouille des services de l'environnement... Durant ces années, et surtout à partir de 1990 alors que la pression foncière commence à augmenter à l'échelle régionale, agriculteurs et éleveurs migrants se sont donc installés, sous l'égide des autorités coutumières autochtones, dans la forêt. L'appropriation de ces brousses par les autochtones et les migrants rentre dans le cadre d'un processus de territorialisation. Le terroir de Diarakorosso est très grand et les autochtones komono et dogossé sont très peu nombreux, beaucoup d'entre eux ayant migré très tôt vers la Côte d'Ivoire. Ainsi, pour marquer leur contrôle foncier sur leur vaste terroir, les notables coutumiers de Diarakorosso ont cru bon d'emprunter la stratégie classique d'installation de migrants et de délégation de droits fonciers pour peupler et mettre en valeur leurs brousses. Ainsi, quand on leur demande si elles ont installé des migrants dans la forêt avant que l'Etat entreprenne sa délimitation et monte les premières opérations d'expulsion des migrants au début des années 2000, les autorités coutumières de Diarakorosso répondent positivement : « Avant qu'on sache que c'était la forêt, on a installé des gens dedans. On savait rien. ». (BO, chef de terre de Mangodara, 11/06/2012). Sur les dix-huit lieux de peuplement comptés dans la forêt, cinq

hameaux relèvent toujours de Diarakorosso (Delgo, Wankoro, Komborgo, Dorpo et Lenguemouwoukou). Toutefois, cette stratégie s'est retournée contre les autochtones de Diarakorosso. Le rapport des forces entre eux et les migrants, surtout du point de vue démographique, leur était trop défavorable. Ils n'ont pas réussi à garder la mainmise sur leur vaste terroir : la délégation foncière leur a échappé et certains hameaux, tels que Goté, ne reconnaissent plus depuis les années 1980 leur rattachement au village-mère. Goté a désormais son propre chef de village qui installe des migrants sous sa tutelle, sans en référer aux coutumiers de Diarakorosso. Ce sont les migrants qui ont maîtrisé le processus de territorialisation de la forêt jusqu'à ce que l'Etat intervienne dans la zone. Venus du plateau central burkinabè, de l'Ouest, mais aussi burkinabè de retour de la Côte d'Ivoire⁹¹, ils se sont massivement installés dans la forêt. Selon le ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD), il y avait environ 8 000 habitants dans le périmètre de la forêt en 2006, majoritairement des migrants. Les agriculteurs ont bénéficié d'une politique d'installation très libérale de la part des autochtones, recevant de larges superficies à défricher pour eux-mêmes et le droit d'installer d'autres migrants. Dans les hameaux où les installations échappent aux autochtones (comme à Goté), Paré (2013) signale des cas de vente de terres (alors qu'il y a très peu de cas ailleurs sur le terroir de Diarakorosso). Comme ailleurs hors de la forêt, les migrants ont planté de grandes superficies d'anacardiens, outil de délimitation d'un territoire agricole et preuve de la solidité de leurs droits fonciers. L'igname est toujours beaucoup cultivé dans la forêt. Il est le moteur du défrichement des brousses. Selon la BDOT⁹², en 1992, 4,6% de la superficie de la forêt était cultivée ; en 2002, 35%. La dynamique de défrichement s'est donc considérablement accélérée dans les années 1990. Toutefois, selon ces chiffres, en 2002, il restait encore beaucoup de pâturages disponibles pour les éleveurs (52 500 ha). Les espaces de parcours de la forêt du Dida sont très appréciés par les éleveurs en saison sèche, notamment par des transhumants venus du nord. Les pluies arrivent généralement très tôt dans l'année (février-mars), il y a suffisamment de points d'eau pour l'abreuvement, et la densité d'anacardiens est moins élevée qu'ailleurs, ce qui minimise le risque de dégâts et de conflits avec les planteurs. Les éleveurs rencontrés à Diarakorosso fréquentent la forêt depuis les années 1990. Ils déclarent ne pas avoir été au courant que cet espace était protégé avant 2000 et l'implantation de pancartes autour de la forêt. A l'inverse des autochtones et des agriculteurs migrants, ils n'ont pas entamé de processus de territorialisation pour marquer l'appropriation des pâturages qu'ils fréquentent ; ils subissent donc le recul de leurs espaces de pratique.

⁹¹ Il s'agit notamment de ceux qui étaient installés dans la forêt classée de la Comoé et qui ont été récemment expulsés après la fin de la rébellion dans le nord du pays qui avait affaibli l'administration étatique et la surveillance des forêts classées.

⁹² Base de données sur l'occupation des terres

Une territorialisation confuse et inaboutie de la forêt par l'Etat. A partir de 2000, les jeux de pouvoir locaux pour la territorialisation des brousses de la forêt du Dida prennent une autre dimension avec l'arrivée de l'Etat et de ses services dans la partie. Ceux-ci vont vouloir reprendre la main sur le processus de territorialisation et réaffirmer leur souveraineté exclusive sur cet espace en faisant respecter son statut particulier d'aire protégée, ce qui interdirait l'agriculture et l'élevage dans le périmètre. En 2000, le ministère de l'environnement, appuyé par son partenaire financier la JICA (coopération japonaise) entreprennent de marquer les limites de la forêt classée. Des panneaux en béton signalant l'entrée ou la sortie de la forêt classée sont plantés, surtout du côté ouest (dans la partie mitoyenne avec la commune de Mangodara).

Photographie 24 : Balise marquant l'entrée de la forêt classée plantée dans une concession de Diarakorosso



(Gonin, mars 2013)

Selon les dires des populations locales, l'opération était une initiative unilatérale du ministère : il n'y a pas eu de discussions entre elles et les techniciens venus planter les panneaux. Devant les contestations, la délimitation a été, jusqu'à ce jour, suspendue. En 2003, les services de l'environnement et l'armée organisent une première opération d'expulsion des migrants installés « illégalement » dans le périmètre de la forêt classée. Elle ne sera pas menée jusqu'au bout et la plupart des personnes demeureront. En 2007, puis en 2009, deux autres opérations seront organisées, avec des résultats tout aussi mitigés. Si quelques éleveurs et agriculteurs, intimidés, ont quitté le périmètre de la forêt en abandonnant leur cour et leurs champs, la

plupart sont restés. En 2012, le gouvernement avait posé un ultimatum au 30 mars pour que les populations quittent d'elles-mêmes la forêt, après quoi les forces de l'ordre seraient intervenues. Finalement, les populations ne sont pas parties et les forces de l'ordre ne sont pas intervenues. La dernière déclaration d'intention est celle du conseil des ministres du 10 juillet 2013 qui a adopté un rapport sur « l'apurement de la forêt classée du Dida » qui préconise « l'information et la sensibilisation, les rencontres de concertation, l'ouverture des limites et le déguerpissement de quatre hameaux de culture ». La délimitation de la forêt et les opérations d'expulsion sont clairement des actions spatiales qui rentrent dans le cadre d'une territorialisation de cet espace par l'Etat : celui-ci use des pouvoirs à sa disposition pour réaffirmer son contrôle de l'usage des ressources de cet espace en le délimitant et en y imposant son autorité. Néanmoins, malgré des déclarations d'intentions très fortes, aucune de ces initiatives n'a été menée jusqu'au bout. Ce faisant, l'Etat a perdu depuis une quinzaine d'années beaucoup de sa crédibilité auprès des populations locales, ce qui explique que le peuplement dans la forêt classée n'ait pas diminué.

Photographie 25 : Concession abandonnée dans la forêt du Dida après une opération de déguerpissement



(Gonin, mars 2013)

Photographie 26 : Parc à bétail et champ ayant été cultivé dans le périmètre officiel de la forêt classée du Dida, à Diarakorosso



(Gonin, mars 2013)

Les véritables bénéficiaires de ce processus de territorialisation mené de façon très partielle sont les services de l'environnement des communes voisines. La réaffirmation de caractère légalement interdit de toute activité agricole et pastorale dans le périmètre de la forêt leur donne la possibilité d'amender les populations contrevenantes. De l'avis unanime de toutes les personnes rencontrées à Diarakorosso, le service de l'environnement de Mangodara organise des patrouilles fréquentes dans la forêt en taxant fortement les individus rencontrés. Selon les agro-pasteurs peuls de Kongodjan, l'amende serait de 25 000 FCFA par troupeau, renouvelée plusieurs fois par an. L'adjoint au chef du service de l'environnement explique lui-même ainsi le système des amendes : « *Quel est le montant de l'amende ?* Il n'est pas fixe. On a pris quelqu'un dans la forêt classée de la Comoé-Léraba, il a payé 250 000F. Son amende c'était de 10 000F à 1 million selon le code forestier. *On peut négocier le montant de son amende ?* Oui, c'est des cas comme ça. On a proposé 300 000F, il a payé 250 000F. » (IK, 05/04/2012). ». La prétendue latitude dans le montant de l'amende donne un grand pouvoir aux forestiers sur le terrain. Elle montre bien l'autonomie des services de l'environnement, qui peuvent faire valoir un certain arbitraire dans le montant de l'amende infligée à un agriculteur ou à un éleveur. On peut légitimement soupçonner les agents d'enrichissement personnel, au vu de leurs biens matériels. On s'interroge également sur l'ouverture en 2012 d'un débit de boisson et d'un lieu de restauration dans l'enceinte même du service de l'environnement de Mangodara. Je n'ai pas recueilli d'explication sur le financement de cet investissement ni sur la destination des bénéfices engendrés par ce commerce. Comme

l'exemple de la zone pastorale de Samorogouan l'avait déjà montré, l'Etat n'est pas une institution monolithique, en particulier quand elle intervient dans un processus de territorialisation. Les déclarations et les actes du gouvernement, du ministre, de son administration locale ne sont pas univoques. Dans ses rapports annuels, le chef du service de l'environnement de Mangodara pointe les ambiguïtés qui résultent de cette situation. Chargé de faire respecter l'interdiction de toute activité dans la forêt classée, il déplore dans le même temps que les collectivités locales autorisent la construction de forages, d'un dispensaire et d'une école dans la forêt, ces équipements renforçant les lieux de peuplement ; l'Etat, quant à lui, a organisé en 2012 le recensement des populations de la forêt en vue de leur inscription sur le fichier électoral, ce qui est pour lui une reconnaissance de la légitimité de la présence de la population. Enfin, le chef des forestiers dénonce nommément un agro-businessman de Bobo-Dioulasso qui cultiverait 400 ha dans la forêt et qui aurait des liens avec des personnalités politiques du plus haut niveau. Le responsable du service environnement se trouve pris, en tant que fonctionnaire, dans les contradictions de l'appareil administratif ; dans le même temps, il profite de ces contradictions. Il démontre l'illégalité des installations dans la forêt, mais la présence de cette population lui permet de tirer d'importantes sommes d'argent des amendes. En un sens, il a aussi intérêt à ce que l'ambiguïté de la situation perdure. A l'instar des forestiers, les contradictions de l'Etat laissent de grandes marges de manœuvre à chacun pour poursuivre ses objectifs de territorialisation de l'espace à son profit.

La résistance des populations à la territorialisation étatique. Les faiblesses et les ambiguïtés de l'Etat et de ses services dans la territorialisation qu'ils souhaitent mener de la forêt a permis aux agriculteurs et éleveurs résidants de résister aux expulsions programmées. Le compte-rendu de la manifestation des habitants de la forêt du Dida à Banfora le 14 mars 2012 permet d'analyser en profondeur les jeux de pouvoir qui alimentent la territorialisation de cet espace.

Encadré 5 : Une manifestation contre la territorialisation étatique de la forêt du Dida

FORET CLASSEE DE DIDA : Des déguerpis prennent d'assaut le gouvernorat des Cascades



Plus de 300 occupants de la forêt classée de Dida, située dans la Comoé à une centaine de kilomètres à l'Est de Banfora ont fait une descente sur Banfora, le mercredi 14 mars 2012. Ils se sont rendus au gouvernorat des Cascades, le drapeau burkinabè en main, pour demander des mesures d'accompagnement suite à leur déguerpissement de la forêt classée, souhaité par l'Etat. Mais en attendant leur départ de la forêt, ils exigent l'arrêt de ce qu'ils qualifient d'exactions des agents du service départemental de l'Environnement et du développement durable de Mangodara. Au sortir de leur rencontre avec le gouverneur, ils se sont dits satisfaits mais attendent que le gouvernement leur trouve un site d'accueil.

C'est une foule semblable à celle des grands rassemblements de protestation, qui est arrivée très tôt le mercredi 14 mars 2012, devant les locaux du gouvernorat des Cascades. Plus de 300 personnes à vue d'œil, certaines sur des motos et d'autres à pied mais conduits jusqu'à l'auto-gare de Banfora par un camion. Renseignement pris, nous apprenons qu'il s'agit de producteurs établis dans la forêt classée de Dida, située à cheval entre la commune de Mangodara et celle de Ouo, à une centaine de kilomètres à l'Est de Banfora. Cette forêt, selon les producteurs, abrite plus de 200 000 personnes établies dans une vingtaine de villages.

A tous les occupants de la forêt, une mission instruite par le gouverneur de la région des Cascades, à la demande du gouvernement, et conduite par le Directeur régional de l'environnement, a, au cours du mois de février 2012, intimé l'ordre de quitter les lieux dans un délai d'un mois. Ce délai arrive à expiration en principe le 22 mars 2012 et les producteurs se sentant incapables de le respecter, ont décidé de se faire entendre. D'où cette descente à Banfora.

Mon village existe bien avant la razzia de Samory Touré

Pendant que l'un d'eux s'évertuait à nous expliquer l'objet de leur manifestation, un autre, Yacouba Ouattara qui allait se révéler plus tard comme étant le principal porte-parole de la délégation lors de l'entretien avec le gouverneur, s'avance et résume le tout en ces termes : « Nous sommes ici à Banfora parce que tout Burkinabè que nous sommes, l'Etat nous a reniés. Il nous demande de quitter les terres que nous exploitons parce que c'est une forêt classée sans pour autant nous montrer une zone où nous pourrions nous installer ». Après lui, nous avons approché les maires des communes rurales de Ouo et de Mangodara qui partagent ladite forêt classée.

Le second, Doulaye Ouattara, nous donne un aperçu des revendications de la population en quatre points. Il s'agit, en effet, du délai qu'elle juge trop court pour le déguerpissement ; de l'inexistence d'un centre d'accueil ; des exactions du service départemental de l'Environnement et du développement durable de Mangodara dont le premier responsable est accusé de tous les maux. Les habitants de Sassamba et de Goté, deux villages dans la forêt, quant à eux, récusent leur appartenance à la zone de la forêt classée au motif que leurs villages existaient bien avant même les razzias de Samory Touré dans la zone autour des années 1900 et la bataille de Tièfing. Bakary Ouattara, un vieux d'environ 70 ans, qui s'est ainsi exprimé demande, par conséquent, un nouveau tracé de la voie périmétrale de la forêt. Toute chose qui lui

permettra de s'assurer, si oui ou non, il est établi dans la forêt classée.

L'Etat est-il jaloux de notre épanouissement ?

C'est sur ces faits que le gouverneur décide de les rencontrer vers 10 heures passées. Après plus de 4 heures d'explications les plaignants dont la position s'était radicalisée ont commencé à comprendre. Des détails qu'ils ont fournis, on retient, que la forêt classée de Dida est devenue une mine d'or pour les agents du service départemental de l'Environnement et du développement durable de Mangodara qui verbalisent à des sommes allant de 50 mille à 300 mille francs CFA. Même les véhicules qui viennent chercher nos productions sont verbalisés, déplorent les producteurs qui vont même jusqu'à se dire que le gouvernement burkinabè est jaloux de leur épanouissement à Dida. « Comme nous arrivons à nous réaliser par nos travaux, à nous acheter de grosses motos et à nous marier à deux ou trois femmes, l'Etat, pris de jalousie, nous demande de quitter » disent-ils sous des acclamations.

Je ne peux pas vous dire de rester alors que le gouvernement m'instruit de vous faire partir

Le gouverneur Léonard T Guira, avant tout propos, a fait savoir que la décision des producteurs de lui soumettre leur préoccupation, est noble. « Seulement, sachez que votre déguerpissement est obligatoire. C'est le gouvernement qui le demande et moi je ne peux pas vous dire de rester », leur a-t-il dit, d'emblée, avant d'ajouter que la mission conduite par le directeur régional de l'Environnement a été instruite par l'équipe du gouvernement, venue s'enquérir des préoccupations de la région en février dernier. Pour le gouverneur, cette mission avait pour but de sensibiliser les occupants et les amener à quitter la forêt. Et le délai d'un mois qu'elle a fixé, devrait l'être de concert avec vous.

A la délégation venue de Dida, le gouverneur a indiqué qu'il est également contre l'idée d'autorisation à chercher auprès du service départemental de l'Environnement et du développement durable et qui précède leur départ. Tout en les prévenant qu'il n'y a, pour le moment, aucune mesure pour accompagner leur déguerpissement, il a signifié que les camions doivent pouvoir pénétrer dans la forêt pour effectuer les déménagements sans être saisis par les agents forestiers. « Ceux qui en ont les moyens dès à présent, peuvent partir », a-t-il lancé avant de leur demander une fois de retour à Dida, de se concerter pour trouver un délai réaliste qui doit lui être transmis au plus tard le 30 mars 2012.

Mamoudou TRAORE

Le Pays, 20 mars 2012. (*lefaso.net, consulté le 02/06/2014*).

Les habitants de la forêt de Dida s'engagent dans le rapport de force en faisant la démonstration lors d'une manifestation au chef-lieu de région de leur importance numérique et de leur détermination. Dans l'article, on relève plusieurs arguments avancés par les manifestants pour contester la territorialisation menée par l'administration étatique :

- On note une exagération du nombre d'habitants de la forêt communiqué au journaliste par les manifestants. Le poids démographique des producteurs installés légitime leur présence et rend plus difficile leur expulsion.
- Le drapeau burkinabè brandit par les manifestants et le discours du porte-parole (« tout Burkinabè que nous sommes, l'Etat nous a reniés ») rappelle un argument souvent soutenu par les migrants face aux autochtones dans les villages où on les menace de leur retirer leurs terres. Ils se réfèrent à une nationalité commune qui dépasse les droits

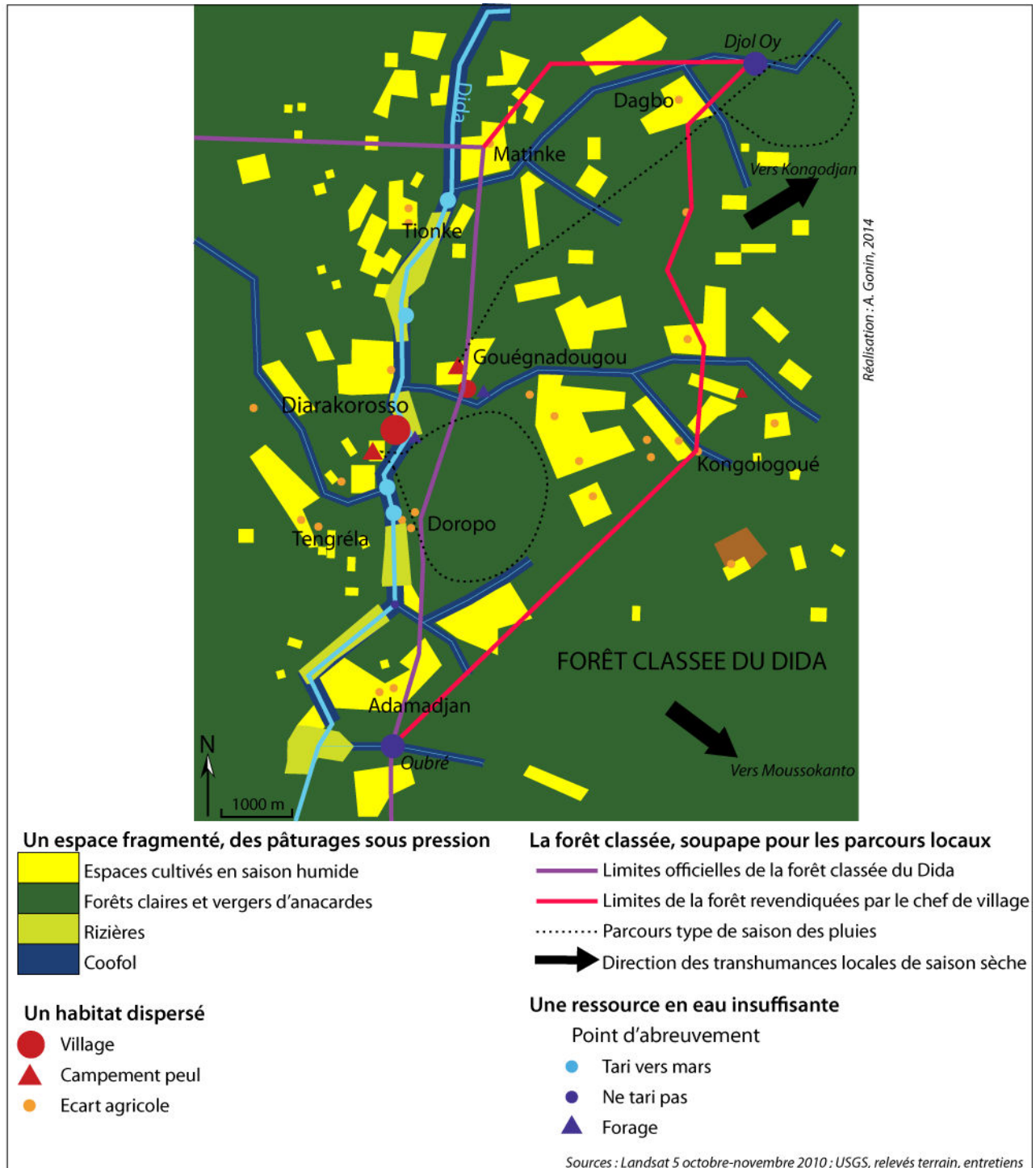
coutumiers locaux et qui légitime le fait que « la terre appartient à celui qui la travaille ». Ici, cet argument est utilisé contre l'Etat lui-même, ce qui lui donne une résonance encore plus grande : l'Etat ne peut expulser des nationaux de son propre territoire.

- Parmi les arguments repris par le maire de Mangodara, le délai trop court et l'absence de lieu de ré-installation sont une manière pour les manifestants de ne pas contester directement le fait qu'ils sont illégalement installés dans une forêt classée. Ils ne refusent pas en bloc d'être expulsés et ouvrent la porte à la négociation. C'est d'ailleurs la voie de sortie de crise qu'empruntera ce-jour là le gouverneur de région, en laissant les habitants proposer un nouveau délai pour leur départ.
- Les patrouilles des agents des services de l'environnement sont la seule action concrète dans le processus de territorialisation de l'Etat. Les services de l'environnement s'appuient sur le caractère légal de leur action dans la forêt pour la justifier. Les manifestants contestent leur action du point de vue de la légitimité. C'est la manière de procéder des agents de l'environnement qui est ici mise en cause.
- Enfin, on comprend encore une fois à la lecture de cet article l'importance des récits historiques. Pour légitimer son action, l'Etat s'appuie sur le décret de 1955 et le classement de la forêt par l'administration coloniale. Les habitants de Goté et Sassandra évoquent eux l'antériorité de leur village, et défendent la légitimité de leur présence dans la forêt par le droit du premier occupant.

La position du gouverneur de région montre bien le caractère non univoque de l'Etat. Plusieurs fois, il se décharge de toute responsabilité en disant que la décision d'expulsion et l'ultimatum fixé viennent du gouvernement et du ministère de l'environnement. Finalement, cette manifestation a eu raison, au moins pour un temps, des velléités de la puissance publique. Le jour de la manifestation, le gouverneur a demandé aux manifestants de lui proposer un nouveau délai pour l'expulsion. Ils ne l'ont pas fait, et ni le gouverneur, ni l'administration du ministère de l'environnement n'avaient, jusqu'en avril 2013, date des dernières enquêtes de terrain, posé de nouveaux ultimatums. Après la manifestation, les patrouilles des forestiers dans la forêt ont été suspendues, certainement sur ordre des autorités régionales pour ne pas attiser les tensions sociales et provoquer un conflit de plus grande ampleur. Dans son rapport annuel de 2012, le chef du service environnement de Mangodara déplorait cette situation qui donnait de fait raison aux populations contre son service. La décision du conseil des ministres de juillet 2013 pourrait relancer un nouveau cycle dans les jeux de pouvoir, l'Etat menaçant d'expulsion et les populations s'y opposant. Toutefois, dans cette décision, il est d'abord mentionné des missions de concertation ; il est question de l'expulsion de quatre hameaux seulement (qui ne sont pas précisés). On pourrait donc s'acheminer vers un compromis qui laisserait inaboutie la

territorialisation menée par l'Etat, la majeure partie des populations restant sur place et continuant leurs activités.

Carte 27 : Territorialisations inabouties et espaces de parcours dans la forêt du Dida



L'affrontement des projets de territorialisation : le débat sur les limites de la forêt classée.
 Les résistances à la territorialisation menée par l'Etat se font également jour à l'échelle locale, sur le terrain. Les pancartes plantées en 2000 par les services de l'environnement et la JICA sur

le terroir de Diarakorosso matérialisent une limite que les habitants contestent (carte 27). Les services de l'Etat s'appuient sur une carte dressée à partir du décret de 1955, montrée aux notables de Diarakorosso et conservée à Ouagadougou. Comme le soulignent Vandergeest et Peluso (1995, 2005), la carte est un moyen privilégié pour l'Etat d'activer un processus de territorialisation. La vision abstraite de l'espace que la carte véhicule ne coïncide pas avec la manière dont les populations appréhendent, de façon concrète, leurs espaces de pratique. Cette disjonction se retrouve à Diarakorosso. Les notables du village s'appuient sur le récit transmis de génération en génération de l'arrivée d'un colon blanc dans le village en 1955 et de ses discussions avec les notables de l'époque pour justifier une autre limite de la forêt classée. Le chef de village actuel, fils du chef de terre qui a reçu le colon en 1955 explique ainsi la confusion entre deux limites, celle qui aurait été décidée par son père et le colon et celle qui a été délimitée en 2000 : « Mon père a dit nous c'est la noix de karité qu'on ramasse, on fait du beurre et on le porte sur la tête jusqu'à Bobo pour le vendre et payer l'impôt. Il a dit à l'inspecteur il faut une limite, laissez nous des karités. Il a demandé que notre marigot sacré, à Délongo, soit hors de la limite. Chacun connaissait donc la limite de la forêt avant qu'elle ne soit classée. Bizarrement, ils sont venus [en 2000] et ont tracé par devers les marques sans consulter mon papa. [...] La limite en 1955 était celle de la route qui va de Diarakorosso en Tiékéta, en Côte d'Ivoire. Or, cette route Diarakorosso-Tiékéta a été déplacée vers l'est. » (OF, chef de village, 05/03/2013). Selon OF, son père avait négocié pour que la limite de la forêt passe à sept kilomètres à l'est du village, laissant ainsi un espace de culture et d'exploitation aux habitants. La route qui allait à Tiékéta servait en partie de limite. Or, cette route a été décalée deux kilomètres plus à l'est depuis 1955 : en 2000, les services techniques se seraient servis du nouveau tracé de la route comme point de repère, sans comprendre que c'était l'ancienne route qui servait de repère. Le chef de village m'a montré lors d'une visite de son terroir l'ancienne route de Tiékéta, et des arbres, marigots et roches qui seraient censés matérialiser la limite de 1955. Le chef de terre de Diarakorosso affirme lui-aussi que les notables de l'époque ont négocié une enclave autour des villages qui n'appartiennent pas à la forêt classée et dans laquelle l'agriculture serait permise : « Personne n'a de preuve ici, en son temps, ils n'étaient pas malins pour faire des papiers. Les blancs sont venus, ils ont dit de signer à des gens qui savaient pas lire et écrire. Verbalement, ils disent qu'ils vont garder 5 km pour nous. Ils ont même tracé sur les arbres. S'il y a une forêt, il y a des villages il faut faire des enclaves. Ceux qui sont venus tracer [en 2000], ils ont pas tenu compte de cette enclave. [...] Si les ancêtres vivaient, ça se passerait pas ainsi. Faut pas profiter qu'ils sont morts pour piétiner la descendance. Nous on est d'accord pour qu'il y ait une forêt classée. La condition c'est de respecter les 7km et les enclaves. » (BO, chef de terre de Mangodara, 11/06/2012). C'est le fait que les panneaux posés en 2000 rognent cette enclave de deux kilomètres qui fait aujourd'hui débat. L'enjeu est d'importance pour les hameaux de Gouégnadougou, Kongologoué, Matinkè, Dagbo et Adamadjan qui ont tout ou partie de leurs champs entre la limite officielle et la limite revendiquée (carte 27). Il est également important pour les agro-pasteurs des campements peuls de

Gouégnadoukou et Diarakorosso qui pâturent dans la zone. Le cas de Diarakorosso est un exemple de contestation ponctuelle contre l'entreprise de territorialisation de l'Etat ; il en existe beaucoup d'autres à l'intérieur et à la périphérie de la forêt classée. Comme lors de la manifestation à Banfora, les populations ne rejettent pas le processus de territorialisation mené par l'Etat dans son intégralité mais elles le contestent à la marge.

Les conséquences sur les pâturages des territorialisations contradictoires et inabouties. L'intervention de l'Etat et ses services depuis 2000 a un effet perturbateur dans les jeux de pouvoir locaux qui a des répercussions inattendues sur les espaces de la forêt. D'une part, les déclarations répétées des services de l'Etat et les différents ultimatums fixés pour l'expulsion des populations résidents dans la forêt n'ont certes pas été suivis d'effets, ce qui a fragilisé la crédibilité de l'Etat. Malgré tout, cela a créé une situation d'insécurité foncière, et les migrants hésitent à s'y installer. En parcourant la partie est et sud de la forêt, j'ai observé quelques cours abandonnées et de nombreuses jachères de ce qui avait été il y a entre cinq et dix ans des champs cultivés.

Photographie 27 : Jachère dans la forêt du Dida



(Gonin, mars 2013)

L'avancée des champs dans la forêt semble donc (provisoirement ?) freinée. D'autre part, la territorialisation inaboutie de l'Etat permet aux agro-pasteurs de la forêt et des environs de la fréquenter massivement en saison sèche. Une sorte de compromis tacite a été trouvée entre les agro-pasteurs et les services de l'environnement chargés d'appliquer la loi et de mener la chasse aux agriculteurs et aux éleveurs. Les éleveurs assimilent les amendes qu'ils payent pour avoir

emmené leur troupeau dans la forêt à une sorte de droits d'entrée. Ainsi, chacun y trouve son compte : les éleveurs qui peuvent bénéficier de pâturages riches et les services de l'environnement qui touchent leur argent. En fin de compte, la forêt classée du Dida constitue, dans l'état actuel des processus de territorialisation concurrents et inaboutis dont elle est l'objet, une grande réserve de pâturages qui attirent les éleveurs de la région. La situation est paradoxale car les agro-pasteurs, qui sont ceux qui ont le moins de poids dans les jeux de pouvoir et qui ne parviennent pas à maîtriser un processus de territorialisation à leur compte, sont ceux parmi ceux qui profitent des ambiguïtés de l'intervention étatique depuis une dizaine d'années.

5.4. Barani, une territorialisation en faveur de l'élevage

Les jeux de pouvoir et la territorialisation à Barani présentent un profil très différent de ceux observés à Mangodara et Samorogouan. Dans l'Ouest, Barani est de ce point de vue une localité atypique. Seule Dokuy, soixante-dix kilomètres plus au sud, pourrait être comparable : il s'agit de deux anciennes principautés peules où le pouvoir des agro-pasteurs a des racines historiques profondes. De ce point de vue, les deux localités sont plus représentatives des régions d'élevage sahéliennes où les pasteurs sont considérés comme les autochtones que de l'Ouest du Burkina, région avant tout agricole où les agro-pasteurs peuls sont des immigrés. L'exemple de Barani est intéressant car il apporte la preuve qu'une territorialisation qui sécurise les droits fonciers des éleveurs est possible là où les agro-pasteurs dominent les rapports de pouvoir.

5.4.1 Déclin et renouveau du pouvoir des agro-pasteurs Sidibe de Barani

Le puissant royaume des Peuls de Barani. Fondé vers la fin du XVII^{ème} siècle, le royaume peul de Barani s'étendait jusque dans l'intérieur de la boucle du Mouhoun (carte 10, chapitre 1). Comme la principauté des Peuls Sangaré de Dokuy, fondée vers le milieu du XIX^{ème} siècle, il s'agissait d'un petit ensemble qui, d'un point de vue géopolitique, pouvait être assimilé à un Etat tampon entre les grands empires du Macina au nord et Mossi à l'est. Diallo (1997) montre que l'implantation des Peuls dans la région de Barani s'est réalisée à partir de la fin du XVII^{ème}, début du XVIII^{ème} siècle de manière très progressive et pacifique. Les autochtones bwa et bobo accueillent volontiers ces peuples de pasteurs. Ce n'est que quelques décennies plus tard, lorsque le rapport démographique a joué en leur faveur, que les Peuls Sidibe de Barani et Sangaré de Dokuy sont passés à une stratégie d'appropriation de leur territoire d'accueil et ont pris le dessus sur leurs hôtes bwa et bobo. La puissance des Peuls Sidibe de Barani repose au XIX^{ème} siècle sur trois piliers :

- L'élevage des chevaux leur offre une puissance militaire que les populations bobo et bwa n'ont pas. L'économie du royaume repose sur les razzias de récoltes et d'esclaves dans les villages d'agriculteurs voisins, puis le versement d'un tribut annuel en cauri quand ils passaient sous l'autorité directe du pouvoir central de Barani.
- La domination politique et les razzias permettaient aux Sidibe de bénéficier d'une main d'œuvre asservie abondante, les *riimaaybe*. Les esclaves cultivaient et gardaient les troupeaux de leurs maîtres.
- Enfin, le royaume de Barani était situé sur une portion de l'axe commercial Kong-Djenné, d'importance régionale. Au début, les Peuls attaquaient les caravanes des commerçants. Ils ont ensuite fait fructifier le commerce sur les grands marchés de Kari, Wonikoro et Warkoye qui étaient situés sur leur territoire, ce qui leur permettait de bénéficier des taxes. S'y échangeaient or, esclaves, bandes de coton, chevaux, fer, barres de sel, cola. Le royaume de Barani était au carrefour de l'axe nord-sud Kong-Djenné et de l'axe est-ouest qui reliait la grande route commerciale à l'empire mossi. Cette situation géographique propice au commerce a enrichi le royaume, grand fournisseur de chevaux pour les Mossis.

Le lent déclin des Peuls de Barani. Le royaume atteint son apogée sous le règne de Widi (1883-1901). Avec la conquête coloniale dans les années 1890 commence un long et très progressif déclin. Widi prête allégeance aux Français et les aide à collecter les impôts, fournit des éclaireurs aux colonnes militaires. Les Sidibe aident même militairement les Français à prendre en 1894 la principauté de Busse, un important centre religieux et commerçant marka sur la rive est du Sourou qui ne voulait pas se soumettre à la nouvelle autorité. L'Etat de Barani prend officiellement fin en 1898. Le chef peul devient chef de canton et intègre ainsi la hiérarchie administrative coloniale. Son principal rôle est de réunir l'impôt annuel pour payer la puissance occupante. La paix coloniale et l'interdiction de l'esclavage par l'administration coloniale – même si elle ne prendra effet que très progressivement et jamais totalement – obligent les Peuls à revoir leur modèle économique. Barani reste un carrefour commercial très important, mais cela ne suffit pas à faire vivre toute la population. Les *riimaaybe* affranchis, les Sidibe doivent retrouver les pratiques pastorales qu'ils avaient abandonnées à la fin du XVIII^{ème} siècle. Ils font alors eux-mêmes la transhumance jusqu'au Sourou. Les années 1950 marquent une nouvelle étape dans ce déclin. Les Sidibe de Barani émigrent massivement vers le sud, le Mali, la Côte d'Ivoire (Quéant et de Rouville 1969, Benoit 1978a, Diallo 2008). Ces migrations sont causées par le manque de pâturage (croissance du cheptel), et la pression fiscale. Elles dénotent aussi la baisse de l'influence du chef de canton qui avait réussi, dans les années 1940, à freiner les

départs pour sauvegarder le poids démographique de l'ancienne capitale. Dans les années 1950 et 1960, Barani se vide rapidement d'une grande partie des Peuls Sidibe, ce qui affaiblit la chefferie traditionnelle. Elle avait auparavant des relais dans tous les villages sous son autorité : elle y plaçait un chef de village Sidibe qui bénéficiait d'un droit délégué d'installation des migrants. « Les propriétaires terriens de toute la commune c'est les Peuls. Avant la révolution [sankariste], si tu venais pour une portion de terre, tu vas chez le chef du village. Il se met devant toi pour t'emmener au niveau du chef de canton. Le chef de canton lui dit de te donner une portion de terre pour trois ans. Trois ans d'études, après on peut lui accorder un coin personnel, il est connu, on connaît son caractère. » (SI, 22/02/2012, fils de l'ancien chef de canton). Avec l'émigration massive des Sidibe, beaucoup de chefs de village sont eux-mêmes partis. La responsabilité des villages a alors été confiée aux anciens esclaves, les *riimaaybe*. Ceux-ci s'affranchissent de plus en plus de la tutelle du chef de canton sur les questions foncières : « Barani colonisait les gens et les ramenait. Bambara, mossi, dogon... Les villages voisins sont obligés de demander au chef. S'il y avait des problèmes dans les villages voisins, les gens n'étaient pas en sécurité, ils venaient à Barani. Ils y trouvaient la sécurité. Après trois ans, ils pouvaient s'installer. Mais maintenant ce n'est plus respecté, chacun installe qui il veut. » (SS, 05/06/2013, chef de canton). Le rapport démographique va définitivement tourner en défaveur des Peuls dans les années 1970 et 1980, avec l'installation de nombreux migrants agricoles, notamment des Dogons venus du Mali. Les densités augmentent et les champs s'étendent au détriment des espaces de parcours. Les migrants agricoles s'installent notamment dans la grande plaine sableuse (*seeno*) entre Barani et le Sourou, qui avait toujours été réservée pour le pâturage de saison des pluies. Cinq campements de migrants maliens s'implantent et défrichent la zone. Aujourd'hui encore, les Sidibe mettent en cause les Comités de Défense de la Révolution (CDR), conseils villageois mis en place sous la période de Sankara, qui seraient responsables de l'installation massive de migrants dogons dans les zones de pâturage. Les CDR auraient été un moyen pour les *riimaaybe* de prendre le pouvoir politique local au détriment de leurs anciens maîtres : les Sidibe étaient en effet en retrait par rapport à ces structures révolutionnaires. Les membres des CDR auraient vendu des parcelles de terres aux migrants pour leur propre compte. A la fin des années 1980, les Sidibe avaient donc perdu leur pouvoir militaire, politique et leur poids démographique.

Le PDRI et la restauration de l'autorité des Sidibe sur leur territoire. C'est dans ce contexte que le Projet de Développement Rural Intégré (PDRI), lancé en 1991 dans trois provinces de l'Ouest (Houët, Kossi, Mouhoun), arrive à Barani. Une équipe de trois experts (un sociologue, un forestier, un zootechnicien) est chargée d'assurer l'animation locale et de promouvoir la participation des populations à l'aménagement de leurs terroirs. Lors du diagnostic initial réalisé par l'équipe du projet avec la population de Barani, le sujet de l'installation des agriculteurs dans les pâturages ressort comme un problème majeur. L'idée de sauvegarder la

vocation pastorale historique de la grande plaine du *seeno* par l'instauration d'une zone pastorale est née de ces premiers échanges. Le projet finance l'aménagement de la zone : pose de balises en béton et pare-feux pour marquer la limite extérieure. Le problème majeur vient des migrants agricoles installés dans les années 1980 dans la zone. L'équipe du PDRI et les Sidibe vont s'allier pour les expulser (carte 28). Selon l'actuel chef de canton, qui était déjà à ce poste lors de l'intervention du PDRI, le départ des migrants s'est passé sans difficulté : « Quand le projet est venu, on a dit que notre difficulté, c'était la zone pastorale. On a discuté avec tous les villages, ils ont tranquillement quitté la zone pastorale. » (SS, 05/06/2013, chef de canton). Ce point de vue est confirmé par DM, ancien membre de l'équipe du PDRI au titre de zootechnicien : « Il y avait des populations installées à l'intérieur. Il fallait les faire ressortir. Et là c'est aussi par consensus villageois qu'on l'a obtenu. » (DM, 06/07/2012). Il nuance toutefois ensuite son propos : « C'était pas simple de faire bouger les colons qui étaient dans la zone. Les colons ont fait un petit recrutement qui consistait à avoir le préfet avec eux. Quand on a senti avec toute l'équipe, parce qu'on était trois, un sociologue, un forestier et moi, qu'avec le préfet... parce qu'ils lui versaient des cadeaux, des sacs de mil... Donc c'était pas évident. Il a fallu que je joue avec le haut-commissaire qui nous a donné tout l'appui nécessaire. Et le préfet désormais faisait les sorties avec nous. Lors d'une première tournée on a réussi à lui faire dire en public que lui-même soutient ça. Ceux qui lui donnaient les cadeaux ont dû se mettre définitivement en tête que lui ne peut plus arrêter ça car l'autorité centrale est au courant de ce qui se fait et donc ça [la zone pastorale] ne peut pas ne pas se faire. C'est comme ça qu'on a eu les coudées franches pour aller jusqu'au bout. (DM, 06/07/2012). DM a donc réussi à faire du préfet un allié du PDRI et des Sidibe pour l'expulsion des colons agricoles de la zone. Selon d'autres témoignages d'anciens membres du PDRI, l'expulsion des migrants récalcitrants se serait finalement réalisée grâce au soutien de la police et de la gendarmerie, loin du consensus décrit aujourd'hui par le chef de canton. Délimitation, contrôle de l'accès aux ressources : le PDRI a manifestement mené une territorialisation du grand *seeno* de Barani au profit des éleveurs. Très affaibli politiquement à la fin des années 1980, le chef de canton perçoit d'ailleurs très clairement le profit qu'il peut tirer de l'arrivée du PDRI : « L'actuel chef de canton c'est lui qui était là quand on a commencé l'aménagement. Il était très engagé. [...] Durant tout le processus d'identification de la limite, le chef de canton nous suivait avec son cheval. Il est avec nous du matin jusqu'à la descente. Parfois même en période de carême. » (DM, 06/07/2012 ; ancien intervenant du PDRI à Barani). En s'investissant massivement dans le projet et en s'affichant symboliquement lors de la délimitation de la zone, étape clé du processus de reterritorialisation, le chef de canton suit une stratégie politique claire. Il s'impose de nouveau comme le véritable gestionnaire des terres de Barani. Le PDRI lui a apporté les moyens matériels et financiers pour restaurer son pouvoir foncier. De fait, après le départ du projet, le chef de canton et les lignages Sidibe vont contrôler la zone pastorale et restaurer ainsi le pouvoir qu'ils avaient progressivement perdu tout au long du XX^{ème} siècle.

5.4.2 La zone pastorale de Barani, territoire de l'élevage

Sur le terrain, tout montre que la zone pastorale de Barani est le résultat d'une territorialisation aboutie ; les anciens maîtres du royaume de Barani, les Sidibe, dominent les jeux de pouvoir locaux qui sous-tendent ce processus spatial.

Une territorialisation aboutie, qui n'est contestée qu'à la marge

Une territorialisation aboutie. La zone pastorale de Barani, qui couvre 48 924 ha, est l'exemple-type d'une territorialisation aboutie dans une zone de forte pression agricole (carte 28). Elle est bien le résultat d'une stratégie spatiale déployée par les éleveurs de Barani, avec l'aide du PDRI et des services de l'Etat pour contrôler l'accès et l'usage d'un grand *seeno* au moyen d'une aire géographique délimitée sur laquelle ces acteurs cherchent à faire reconnaître leur autorité. Les observations sur le terrain montrent que cette territorialisation est réussie. D'abord, les limites de la zone sont clairement marquées par des balises en béton disposées régulièrement sur son pourtour.

Photographie 28 : Balise marquant la limite de la zone pastorale de Barani



(Gonin février 2012)

Un pare-feu qui sert aussi de piste de circulation vient renforcer dans le paysage cette limite. Ce marquage permet de distinguer la zone pastorale comme un territoire dont l'accès est contrôlé et sur lequel des règles d'usage particulières des ressources s'appliquent. De façon concrète, les règles d'usage sont consignées dans un cahier des charges, élaboré en 2010 et venant remplacer un précédent cahier des charges datant des années 1990 (annexe 8). Le cahier a été conçu de

manière participative par la population avec l'appui financier et technique du PATTEC. En 2010, le PATTEC a aidé à la création de cahiers des charges pour chacune des zones pastorales du pays. Chaque cahier des charges est censé être spécifique à chaque zone. Néanmoins, quand on les compare entre eux, beaucoup d'articles sont semblables et ne prennent pas toujours en compte de manière fine les particularités de chaque zone : on peut émettre des doutes sur le caractère réellement participatif de leur élaboration. Quoiqu'il en soit, le cahier des charges de la zone de Barani a été approuvé par l'arrêté 2009-31/MRA/SG/DGEAP et est donc le document de référence, officiellement reconnu, pour le contrôle de l'usage des ressources de la zone. Il affirme le caractère uniquement pastoral de la zone (même si l'exploitation des produits forestiers est autorisée sous condition). Il en entérine les limites ; il en officialise les structures de gestion ; il détaille les modes d'utilisation des pâturages, des infrastructures, règlemente le mouvement du cheptel, l'abreuvement... Enfin, il prévoit les sanctions en cas d'infractions. Le cahier des charges est bien une pièce maîtresse du processus de territorialisation puisqu'il fait reconnaître l'autorité des éleveurs sur la zone, leur donne des outils légaux pour exercer cette autorité et leur assure le soutien de l'Etat et de l'administration. Son effet est toutefois limité par le fait qu'il n'est pas traduit en langues locales et que la plupart des usagers de la zone sont analphabètes. Sur le terrain, le texte est néanmoins concrètement appliqué. L'entrée dans la zone et l'usage de ses ressources est soumis à une redevance (article 14). Les montants (tableau 12) ont été fixés par le Comité Départemental de Gestion des Ressources Naturelles (CDGRN). La zone est prioritairement réservée aux animaux de Barani (article 33), ce qui explique que le droit d'entrée soit moins élevé pour les habitants de la commune que pour ceux qui n'en sont pas ressortissants. Toutefois, de nombreux troupeaux viennent des communes voisines et du Mali jusque dans la zone pastorale de Barani (carte 13, chapitre 3). Les éleveurs doivent s'acquitter de ce droit auprès des Comités Villageois de Gestion des Ressources Naturelles (CVGRN). Ils déclarent eux-mêmes le nombre de têtes dans leur troupeau. Ils se voient remettre un coupon prouvant qu'ils l'ont payé (annexe 9).

Tableau 12 : Droits d'entrée dans la zone pastorale de Barani

Provenance Taille troupeau	Commune	Communes voisines	Mali
Bovins < 50 têtes	2 500 F	5 000 F	50 000 F
Bovins > 50 têtes	5 000 F	10 000 F	100 000 F
Petits ruminants	1 250 F	2 500 F	5 000 F

Source : CDGRN Barani

A partir du mois de juillet, des membres du CDGRN assistés du chef de zone vétérinaire, du chef de poste et de la police, effectuent des patrouilles dans la zone pour contrôler que tous les éleveurs présents ont bien payé leur droit d'entrée. Si ce n'est pas le cas, ils doivent s'acquitter d'une amende qui représente le double du montant initial. En 2011, entre 60 et 80

contrevenants ont été verbalisés. La patrouille ainsi que les CVGRN surveillent qu'il n'y ait pas de champs implantés dans la zone ni de coupes de bois abusives. En 2010, le chef de poste vétérinaire rapporte que dix champs ont été trouvés dans l'ouest de la zone, vers le village de Illa. Les producteurs ont été amendés. En 2011, aucun champ n'a été signalé dans la zone. Les patrouilles rendent donc effectif le contrôle de l'usage des ressources dans la zone et participent de ce fait pleinement à la territorialisation de la zone.

Le CDGRN maîtrise la territorialisation. Le CDGRN existe depuis 1994. Il siège au chef-lieu de la commune. Le cahier des charges prévoit que la zone doit être gérée de concert par le CDGRN et les CVGRN, avec la contribution des associations d'éleveurs et l'appui des services techniques de l'Etat. Il donne des pouvoirs étendus au CDGRN (annexe 8, article 21) et dans les faits, cette structure a le monopole de la gestion de la zone, ce qui lui donne un grand pouvoir dans le processus de territorialisation. Même la mairie se trouve écartée de la gestion de la zone, qui couvre pourtant une large partie du territoire communal : « *Est-ce que la commune intervient dans l'aménagement de la zone pastorale avec le CDGRN ?* Pour le moment la commune intervient timidement. On ne nous a pas donné toute latitude pour intervenir. Le CDGRN est assez indépendant. Maintenant on peut intervenir dans certains cas, pour des conseils, des sensibilisations. Pour ce qui est de la gestion elle-même on n'est pas impliqué. Et *pour les aménagements ?* Même dans ce cas on n'intervient pas financièrement. » (SB, 06/06/2013, maire de Barani). La puissance du CDGRN repose en partie sur les CVGRN, qui sont ses représentations (annexe 8, article 18) dans chaque village sur le pourtour de la zone (carte 28). Les CVGRN permettent au CDGRN une plus grande efficacité dans la récolte des droits d'entrée et la surveillance de la zone, notamment ceux de Boulemporo, Kinséré et Torokoto, grands centres d'enregistrement des usagers. Contrairement à beaucoup d'associations locales d'éleveurs, le CDGRN n'est pas une coquille vide. Il se réunit une fois par mois en saison sèche, deux à trois fois dans le mois pendant la saison des pluies, quand la zone pastorale est investie par les troupeaux. Il est un interlocuteur privilégié de tous les intervenants extérieurs : ONG, services de l'Etat... Le CDGRN est aussi respecté grâce aux patrouilles qu'il effectue et qui montrent qu'il a les moyens de faire respecter la zone. Enfin, le CDGRN dispose d'une trésorerie non négligeable pour une association locale, ce qui assoit définitivement son pouvoir.

Tableau 13: Bilan comptable du CDGRN pour l'année 2011-2012 (FCFA)

Recettes		Dépenses	
Droits d'entrée	2 425 000	Ristourne reversée aux CVGRN	0
Dont troupeau bovins	1 932 500	Autre	1 570 450
Dont petits ruminants	492 500		
Amendes	522 750		
Total recette	2 947 750	Total dépenses	1 570 450
		Solde	1 377 300

Source : CDGRN

Tableau 14 : Bilan comptable du CDGRN pour l'année 2012-2013 (FCFA)

Recettes		Dépenses	
Droits d'entrée	2 291 200	Ristourne reversée aux CVGRN	458 000
Dont troupeau bovins	1 740 000	Autre	415 500
Dont petits ruminants	551 200		
Amendes	115 000		
Total recette	2 376 200	Total dépenses	873 500
		Solde	1 502 700

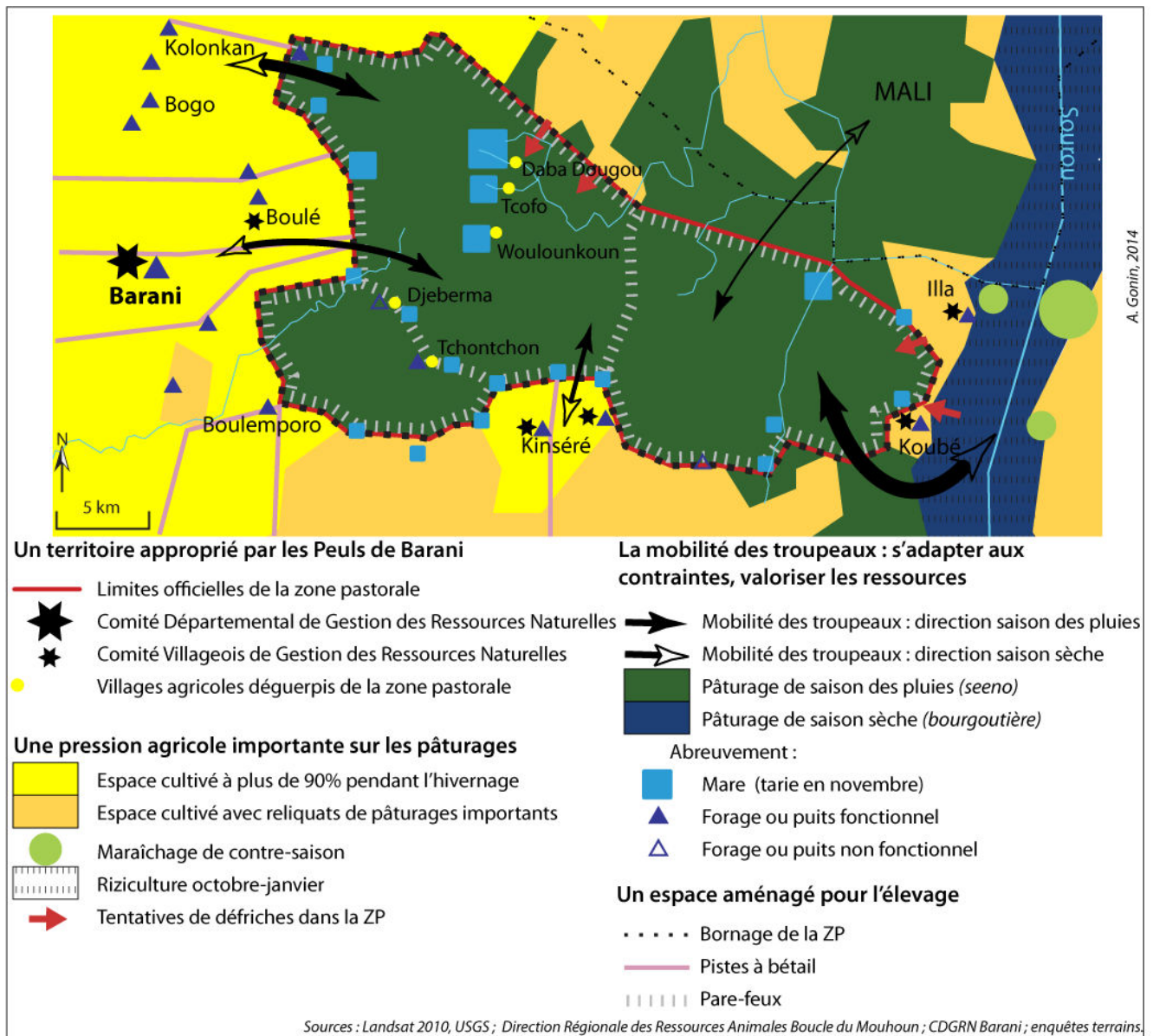
Source : CDGRN

Le bilan comptable est celui montré par le trésorier du CDGRN (tableaux 13 et 14). Les recettes ont été moins élevées en 2012-2013 qu'en 2011-2012 à cause de la baisse des amendes récoltées. Cela peut s'expliquer par un contrôle moins actif de la zone. Cela concorde aussi avec la baisse des dépenses, qui recouvrent en grande partie les frais des sorties des patrouilles dans la zone. Au total, le CDGRN avait réalisé un bénéfice de 1,3 millions de francs (2 100€) en 2011-2012 et 1,5 millions de francs (2 290€) en 2012-2013. Le cahier des charges prévoit que cet argent doit être placé sur un compte en banque pour financer ultérieurement des investissements dans la zone, ce que le trésorier confirme. D'après un ancien animateur du PDRI, il y aurait eu des détournements de fonds dans les années 2000, après le départ du projet. Cela n'a pas été confirmé par les acteurs sur place. En temps normal, le bon taux de recouvrement des droits d'entrée montre que le CDGRN est une institution légitime et respectée. Ses recettes lui permettent d'être autonome et d'effectuer la surveillance de la zone. La puissance financière du CDGRN assure donc en grande partie son pouvoir de contrôle du territoire.

Des contestations à la territorialisation pastorale. Le contrôle fort du CDGRN sur la zone pastorale n'empêche pas des contestations à ce processus de territorialisation. Elles ont lieu sur la périphérie de la zone plutôt que sur la zone elle-même, mais pourraient tout de même la fragiliser à terme. A la fin de la saison des pluies, *yaamde*, les mares d'eau se résorbent très vite à l'intérieur de la zone ; pourtant, le fourrage y est encore abondant et les récoltes ne sont pas effectuées à l'extérieur. Les troupeaux demeurent donc dans la zone, et vont s'abreuver aux puits villageois à l'extérieur une fois dans la journée. Ils doivent emprunter pour cela des pistes, qui

parfois sont étroites, parfois partiellement envahies par les champs ; d'autres fois encore, les animaux échappent au contrôle des bergers. Les dégâts qui en résultent sont cités comme un problème important par la plupart des producteurs interrogés. Les conflits qui éclatent parfois à propos de ces dégâts peuvent être analysés comme une forme de contestation de la territorialisation des parcours par les agriculteurs.

Carte 28 : La zone pastorale de Barani, une territorialisation aboutie, des mobilités protégées



A Cissé, au sud de la commune, un conflit à propos d'une piste qui mène jusqu'à la zone pastorale a eu une résonance particulièrement forte. En 2008, des agriculteurs migrants se sont installés sur une piste non encore balisée, mais négociée par le CDGRN et acceptée par les représentants de la population villageoise. L'affaire a été portée devant le tribunal provincial de Nouna, qui a

donné raison aux agriculteurs, la piste n'étant pas immatriculée. Les éleveurs, sous couvert du CDGRN ont fait appel de la décision. L'affaire est actuellement entre les mains du tribunal d'appel de Bobo-Dioulasso, mais il semble qu'elle s'enlise car aucun jugement n'a encore été donné. Quoiqu'il en soit, le cas de la piste de Cissé montre les limites du pouvoir du CDGRN. Il en est de même pour le hameau de culture de Barikaba qui s'est réinstallé, après le départ du PDRI, dans la zone pastorale et que le comité n'a pas encore réussi à faire expulser. Toutefois, de manière générale, les défrichements agricoles dans la zone pastorale restent très ponctuels et les contrevenants sont généralement amendés. Le danger le plus important qui menace peut-être à terme les parcours locaux est l'aménagement de la berge occidentale du Sourou pour le maraîchage (carte 28). Tout le long du cours d'eau, des rizières sont installées par les agriculteurs riverains ; elles retardent jusqu'en janvier l'accès des troupeaux aux bourgoutières. De plus, depuis cinq ans, les habitants de Illa ont aménagé un périmètre maraîcher qui couvrait en 2013 200ha. Il n'a pas l'ampleur des aménagements réalisés sur l'autre rive du Sourou et ne gêne pas pour l'instant les mobilités pastorales, mais le périmètre ne cesse de s'agrandir au détriment des pâturages. Or, ceux-ci sont stratégiques en saison sèche : ces bourgoutières sont complémentaires avec le *seeno* de la zone pastorale. Les troupeaux les plus grands transhument de l'un à l'autre (carte 28). Si les bourgoutières disparaissent, cela met par contrecoup la zone pastorale en péril. Les bourgoutières étaient auparavant contrôlées par la chefferie de Barani. Or, si le chef de terre de Illa reconnaît toujours l'autorité du chef de canton de Barani, il semble que l'installation des producteurs sur le périmètre maraîcher échappe à son contrôle au profit d'un autre autochtone, conseiller municipal, qui organise l'attribution des parcelles. La production est vendue à des transporteurs qui l'acheminent vers Ouagadougou et jusqu'au Ghana. La demande est forte, ce qui suscite beaucoup de nouvelles vocations de producteurs maraîchers. Le périmètre s'étend le long du Sourou au-fur-et-à mesure de l'achat de nouvelles pompes. Le chef de canton déplore cette extension mais avoue ne pas avoir les moyens de s'y opposer : « *Quand a commencé le maraîchage à Illa ?* Depuis 4 ou 5 ans. Les projets ont amené ça. L'administration crée des problèmes, le chef de canton n'a plus de pouvoir. On a essayé d'empêcher mais ça n'a pas marché. » (05/06/2013). Contrairement à ce qu'il affirme, aucun projet n'a promu le maraîchage à Illa ; les services de l'Etat ne sont pas non plus intervenus. C'est la population locale qui conteste le pouvoir du chef de canton sur les marges de son territoire.

Les Sidibe maîtrisent la territorialisation

Le CDGRN investi par les Peuls Sidibe. La participation au bureau du CDGRN représente un enjeu de pouvoir majeur pour les acteurs au niveau local, comparable à l'élection municipale. Sur les six membres du bureau choisi en 2011, cinq font partie des lignages des Peuls autochtones Sidibe, soit 83%. Deux sont de Barani, les autres de villages du pourtour de la zone. Il faut

comparer ces chiffres à ceux des utilisateurs de la zone. En 2012, 422 éleveurs ont payé un droit d'entrée dans la zone pastorale. 60% d'entre eux étaient des agro-pasteurs peuls, 40% des agro-éleveurs migrants. Les Sidibe ne représentent que 20% des utilisateurs de la zone. Ils sont donc surreprésentés dans le CDGRN, le seul organe ayant un véritable pouvoir dans la gestion de ce territoire. La désignation de ces membres s'est faite par consensus lors d'assemblées villageoises. Selon le consultant qui a organisé ces assemblées, le taux de participation moyen aux assemblées était de 17% de la population villageoise : vraisemblablement, seuls les chefs de famille y ont assisté. Pour être membre d'un CVGRN, il faut être majeur, ressortissant du village et reconnu par les autres comme éleveur. Pour chaque poste, l'assemblée propose des noms et se met d'accord sur une personne. Le CDGRN a été constitué à Barani lors de la réunion de tous les CVGRN, en présence des autorités, dont le Haut-Commissaire de la province. La procédure de désignation a été la même. Le fait que cinq des six membres du CDGRN soit des Sidibe montre que leurs capitaux sociaux et politiques sont encore très importants dans la commune, comparés à ceux des migrants et des *riimaaybe*. Le chef du canton a été de nouveau désigné en 2011 comme président du CDGRN ; il occupe ce poste depuis sa création. Le CDGRN a vraiment été l'instrument de reconquête de son pouvoir de contrôle du territoire qu'il avait perdu quand il n'avait plus qu'une fonction coutumière et qu'il ne maîtrisait plus le processus d'installation des migrants.

Les piliers du pouvoir des Sidibe. Les Sidibe de Barani ont retrouvé un pouvoir important dont le CDGRN n'est que la partie émergée. Localement, il a été consolidé par la maîtrise territoriale de la zone pastorale, une des seules vraiment fonctionnelles au Burkina. Au premier abord, cette domination dans les jeux de pouvoir locaux peut sembler surprenante. Les Sidibe sont devenus très minoritaires dans la population locale. Les entretiens avec les personnes ressources et les enquêtes de terrain montrent qu'ils ne sont plus les producteurs les plus riches. Par exemple, sur les 36 éleveurs qui ont déclaré avoir envoyé un troupeau de plus de 100 têtes dans la zone pastorale en 2012, seuls 16% étaient des Sidibe ; dans les villages aux alentours de Barani, les agro-éleveurs dogons sont ceux qui produisent le plus (notamment du sésame, une culture de rente très répandue dans la région et dont les cours ont fortement augmenté les deux dernières années). Dans l'ancien empire du Macina, dans le delta intérieur du Niger, Benjaminsen et Ba (2009) montrent d'ailleurs un phénomène d'inversion du pouvoir économique et politique entre les *riimaaybe* et leurs anciens maîtres. Mais malgré les apparences, cette inversion ne s'est pas produite à Barani car le capital économique des Sidibe visible localement n'est qu'une partie de la richesse sur laquelle ils peuvent compter. Ensuite, à l'instar de ce que Bruijn et Pelckmans (2005) décrivent dans la région de Hayre au centre du Mali, les *riimaaybe* semblent avoir gardé à Barani un statut social d'inférieur par rapport à leurs

anciens maîtres, ce qui assure à ces derniers une clientèle importante. Enfin, le pouvoir des Sidibe repose sur des piliers qui dépassent l'échelle locale. A l'échelle régionale, les Sidibe représentent une diaspora importante qui, depuis les années 1950, a émigré vers la Côte d'Ivoire et le sud du Burkina. Nombre d'entre eux font partie de grandes familles qui disposent d'un cheptel bovin très élevé réparti dans toute la grande région. Quand les familles ont gardé leur cohésion, les membres restés à Barani peuvent compter sur la solidarité économique de leurs parents (généralement les enfants et les neveux), ce qui leur assure un capital économique conséquent qui peut, le cas échéant, servir leurs ambitions politiques locales. A l'échelle nationale, de nombreux Sidibe sont des fonctionnaires ou des acteurs économiques importants. La bonne entente entre les chefs de Barani et l'administration coloniale a favorisé depuis un siècle la scolarisation des enfants à « l'école des blancs » (l'école publique non islamique). Depuis l'Indépendance, les Sidibe réussissent donc particulièrement bien leur insertion dans le monde citoyen. Aujourd'hui, les ressortissants de Barani organisent chaque année le Festival Hippique de Barani (Fechiba) qui a un rayonnement international. Le festival rappelle la gloire ancienne du royaume et l'importance que l'élevage des chevaux a tenue dans sa puissance commerciale et militaire. Surtout, il montre la cohésion des ressortissants de Barani, leurs liens forts avec les parents restés au village et la volonté de soutenir la localité. La chefferie et les Sidibe restés au village peuvent compter sur un soutien économique et politique important de leurs parents, qu'ils soient citoyens ou ruraux, ce qui renforce encore les capitaux mis en jeu dans le processus local de territorialisation.

Conclusion du chapitre 5

Les parcours reculent car les éleveurs ont globalement le dessous dans les jeux de pouvoir et que la territorialisation des brousses passe généralement par une mise en valeur agricole.

Au terme de ce chapitre, la première hypothèse de recherche se trouve vérifiée. Le recul des pâturages n'est pas seulement la conséquence mécanique de l'avancée des champs. Défricher ou faire défricher un champ, planter des arbres sont des actions spatiales qui vont au-delà d'une simple extension des surfaces de culture pour augmenter la production. Ce sont aussi des moyens de délimiter une brousse et de s'approprier des ressources. Ce type d'action rentre dans le cadre de stratégies de territorialisation menées par les acteurs locaux. Les agriculteurs ont globalement le dessus dans les rapports de pouvoir, ce qui fait que les anciens espaces de parcours sont transformés en espaces cultivés. Durant au moins une saison (l'hivernage pour les cultures principales, la saison sèche pour l'anacarde) l'usage agricole de ces espaces est exclusif

de l'usage pastoral. Les agro-pasteurs ont généralement le dessous dans les jeux de pouvoir car ils ont moins de capitaux, ou savent moins bien les mobiliser. Dans les rares endroits où ils ont le dessus, comme à Barani, la territorialisation des brousses se fait au profit de l'élevage. Les agro-éleveurs quant à eux se sont engagés plus tardivement dans la défense des espaces pastoraux locaux et de façon plus ambiguë : ils participent toujours largement à la territorialisation des brousses par la mise en valeur agricole. Les politiques de développement agricole et l'absence de politique foncière pour le pastoralisme ont également créé les conditions du recul des parcours dans l'Ouest. De façon plus ponctuelle, les projets d'aménagements de l'Etat et des ONG, comme la zone pastorale de Samorogouan ou la forêt classée du Dida créent des territorialisations inabouties et ambiguës qui fragilisent le plus souvent les éleveurs.

Chapitre 6

Inégalités des droits sur les ressources : gagnants et perdants de la territorialisation

En quoi la territorialisation change-t-elle les droits d'accès aux ressources pastorales selon les catégories d'éleveurs ?

Ce chapitre porte sur les brousses qui ne sont pas encore défrichées pour l'agriculture et les autres ressources pastorales (résidus de récolte, certains points d'abreuvement...) qui font l'objet d'une concurrence de plus en plus exacerbée entre un nombre de plus en plus importants d'usagers. Je démontre que grâce à des stratégies de territorialisation, certains éleveurs cherchent à se réserver un accès prioritaire à ces ressources au détriment d'autres (deuxième hypothèse de recherche. Une différence majeure apparaît entre les agro-éleveurs d'une part, qui sont globalement en position de force dans le processus de territorialisation, et les agro-pasteurs d'autre part, qui s'adaptent avec plus ou moins de succès à ce même processus sans vraiment le maîtriser. Les premiers ont la capacité d'adapter leurs territoires à la mobilité de leurs troupeaux pour sécuriser leurs droits d'accès et conforter leur pratique de l'élevage. Pour les seconds c'est l'inverse : ils doivent adapter (quand ils en ont les moyens) leurs pratiques de mobilités aux territoires que les agro-éleveurs ont tendance à leur imposer.

1/ Les agro-éleveurs consolident leurs droits sur les ressources locales

2/ Les agro-pasteurs ont des stratégies d'adaptation à la territorialisation plus ou moins réussies

6.1 Les agro-éleveurs consolident leurs droits sur les ressources locales

Dans le chapitre 4, j'ai montré toute la diversité du groupe des agro-éleveurs, ces agriculteurs qui épargnent les revenus issus des cultures de rente en constituant progressivement un troupeau. Le fait même de posséder une épargne sur pied les classe parmi les villageois les plus riches. Toutefois, entre autochtones, migrants, jeunes, plus âgés, l'importance de ce capital économique et des capitaux fonciers, politiques et sociaux varie considérablement. Mais du point de vue des principaux critères retenus ici, la place dans les jeux de pouvoir qui sous-tendent la territorialisation des ressources et l'échelle spatiale des mobilités pastorales, les agro-éleveurs présentent de fortes similarités entre eux et peuvent être rassemblés dans un même groupe. En effet, d'une part, le chapitre 5 a montré que les agro-éleveurs de Mangodara et Samorogouan dominent les jeux de pouvoir locaux pour mener une territorialisation à leur profit. D'autre part, la quasi-totalité des agro-éleveurs pratiquent des mobilités locales telles que celles qui ont été décrites dans le chapitre 3. Ils ont donc tous un ancrage territorial (que l'on peut définir comme l'insertion d'un individu ou d'un groupe dans les réseaux sociaux et la nature et l'étendue de ses droits sur les ressources) similaire. Je démontrerai ici qu'au cours du processus de territorialisation, les agro-éleveurs ont tendance à affirmer des droits d'accès exclusifs sur les brousses locales et autres ressources pastorales. Ces tentatives de territorialisation sont encore timides et ponctuelles : il s'agit plus de tendances qui se dessinent. Toutefois, je montrerai ensuite comment les politiques publiques d'élevage, parce qu'elles demeurent inachevées, peuvent accélérer ce processus et conforter les agro-éleveurs dans leur ancrage territorial local. Les données viennent principalement des entretiens avec les producteurs et les personnes ressources, des observations, de la recherche d'archive et de la lecture de rapports politiques.

6.1.1 Une territorialisation des parcours locaux au profit des agro-éleveurs

Le chapitre 5 a montré que les agriculteurs et agro-éleveurs maîtrisent globalement la territorialisation des brousses à leur profit : ils sont les moteurs de l'avancée du front pionnier agricole au détriment des espaces de parcours. Je démontrerai ici qu'il existe également une tendance à la territorialisation des derniers pâturages et autres ressources pastorales existant par et pour les agro-éleveurs. De façon ponctuelle, on observe à l'échelle locale, celle de l'espace de pratique des agro-éleveurs, une délimitation (plus ou moins claire) des zones de pâtures et un contrôle de l'accès (plus ou moins explicite) au profit de leur propre cheptel.

La territorialisation des pâturages de saison des pluies

L'appropriation implicite des ressources fourragères locales par les agro-éleveurs. Durant la campagne agricole, les espaces de parcours sont fragmentés à l'échelle des terroirs. Les champs cultivés séparent les pâturages les uns des autres ; ils sont plus ou moins bien reliés entre eux par un réseau de pistes souvent obstruées. L'état de fragmentation des parcours est variable selon la situation des terroirs, qu'ils se situent dans le bassin cotonnier historique au nord de la région ou dans la zone pionnière du sud (carte 6, chapitre 1). De façon générale, des surfaces en réduction doivent accueillir un cheptel croissant. Cette pression sur les ressources conduit à une territorialisation des pâturages de saison des pluies qui entraîne elle-même une exclusion de certains troupeaux. La territorialisation se caractérise par deux mécanismes : (1) la délimitation des espaces et (2) l'affirmation d'un contrôle sur les ressources qu'ils contiennent. Les pâturages de saison des pluies (*cofol, fukkaawo*, fragments de *seeno...*) sont encerclés par les cultures : ce sont de fait des espaces délimités (1). Il existe un contrôle de l'accès aux ressources fourragères en saison des pluies, mais il est le plus souvent implicite (2). A l'échelle d'un terroir, quand la diminution des pâturages et l'augmentation du cheptel villageois ont atteint un certain stade, la pression sur les ressources fourragères est telle que tous les troupeaux ne peuvent pas rester sur place. Ils sont obligés de partir en transhumance. Contrairement à la transhumance de saison sèche, c'est une mobilité subie. Ce sont d'abord les plus grands troupeaux de bovins qui partent car ce sont eux qui ont les besoins alimentaires les plus importants : ils sont les premiers à subir la pression sur les ressources locales. Parmi les personnes interrogées par questionnaire, 66 avaient plus de 50 bovins ; 44 étaient des agro-pasteurs peuls, 22 des agro-éleveurs. 38% sortaient leur troupeau de leur terroir en saison des pluies à cause de la réduction des pâtures. Plus spécifiquement, 45 % des troupeaux de plus de 50 têtes appartenant à des agro-pasteurs transhument en saison des pluies contre 22 % de ceux appartenant à des agro-éleveurs. Ces chiffres sont corroborés par les observations d'Augusseau (2007) qui note que les transhumances de saison des pluies sont essentiellement pratiquées par les agro-pasteurs peuls. Cela s'explique en partie par le fait que les grands troupeaux (supérieurs à 80 têtes) qui sont le plus touchés par la pression foncière appartiennent en majorité à des Peuls. Mais lorsque l'on considère uniquement les propriétaires de plus de 80 bovins, on constate les mêmes tendances. Ils sont 40 dans l'échantillon interrogé, 30 agro-pasteurs et 10 agro-éleveurs. 55% des troupeaux de plus de 80 têtes transhument en saison des pluies. Plus spécifiquement, 60% des troupeaux de plus de 80 têtes appartenant à des agro-pasteurs transhument en saison des pluies contre 40% de ceux appartenant à des agro-éleveurs. En moyenne, à taille similaire, les troupeaux appartenant aux agro-éleveurs restent plus fréquemment sur les pâturages de leur terroir en saison des pluies que ceux des agro-pasteurs. Quand la pression sur les ressources locales augmente, les agro-pasteurs peuls sont les premiers à partir en transhumance. C'est

seulement dans les terroirs où la pression sur les pâturages est très forte que les quelques agro-éleveurs commencent à être obligés d'envoyer leur troupeau ailleurs pendant la saison des pluies. Dans une logique similaire, parmi les agro-pasteurs peuls qui ont migré, la réduction des pâturages dans le village d'origine est, de loin, la réponse la plus citée. Parmi les agro-éleveurs migrants, ce n'est jamais une raison évoquée ; c'est la pression foncière sur les champs plutôt que sur les pâturages qui leur fait prendre la décision du départ. Quand la pression sur les pâturages augmente à l'échelle d'un terroir, il y a donc bien une forme d'exclusion des agro-pasteurs peuls par rapport aux agro-éleveurs. On peut l'interpréter comme le résultat d'une forme subtile de territorialisation. La volonté de contrôle des ressources fourragères locales en saison des pluies n'a jamais été clairement exprimée par un agro-éleveur ou par un notable coutumier lors d'un entretien. Au contraire, le principe du libre accès pour tous aux pâturages est toujours réaffirmé. Pourtant, dans les faits, il existe une exclusion progressive des troupeaux des agro-pasteurs.

Enclosure et appropriation exclusive des pâturages. Il existe d'autres formes de territorialisation des pâturages de saison des pluies, plus formelles mais également beaucoup plus rares. Certains pâturages sont enclos au moyen de grillages, de barrières ou de fils barbelés.

Photographie 29 : Pâturage enclos à Mè (Bobo-Dioulasso)



(Rousseau, mars 2014)

Les éleveurs qui réalisent ces infrastructures ont soit acheté les parcelles, soit acquis des droits fonciers suffisamment solides sur les terres. Dans l'Ouest burkinabè, les éleveurs qui achètent des pâturages et qui les enclosent sont extrêmement rares. Il y a quelques exemples de grands agro-pasteurs, mais ils se comptent sur les doigts d'une main. Quand ils achètent des terrains, les

agro-éleveurs les consacrent à l'agriculture plutôt qu'à l'élevage. Mais des formes plus discrètes de territorialisation par l'enclosure existent dans le sud de la région, sur le front anacardier. J'ai déjà souligné (chapitre 4, 2.1/ et chapitre 5, 3.1/) que les agro-éleveurs de Niambriko et Diarakorosso, dans la commune de Mangodara, avaient des droits fonciers très solides, qu'ils soient autochtones ou migrants. Ils ont pu sécuriser leur situation jusqu'à constituer de véritables territoires de production. Ceux-ci contiennent non seulement les champs cultivés, les vergers d'anacardiers, mais également les jachères, que les agro-éleveurs considèrent comme des réserves et sur lesquelles ils peuvent installer des migrants de leur choix. Leur troupeau est gardé par un berger peul qui a sa case non loin de celle de son employeur, sur une jachère qui « appartient » à celui-ci. En saison des pluies, leur troupeau pâture dans leurs jachères, à proximité de leurs champs : « *En saison des pluies où pâturent les animaux ?* Ils pâturent beaucoup dans les 4 ha que l'on m'a donnés et qui sont non cultivés. [...]. *Y'a-t-il des gens qui viennent avec leur troupeau pour pâture dans les 4 ha ?* Oui, il y a des Peuls qui viennent. Mais comme c'est un peu coincé par les champs, ils ne peuvent pas s'arrêter. Le coin est coincé, les gens se méfient de rentrer avec les animaux là-bas. » (SO, 04/04/2013, agro-éleveur migrant à Diarakorosso). L'observation du paysage à Diarakorosso montre que les pâturages sont fragmentés, ce qui gêne les parcours à l'échelle du terroir mais favorise les mobilités très locales, au sein des territoires des agro-éleveurs. De plus, à Diarakorosso et Niambriko, j'ai observé de nombreuses clôtures en fil de fer autour des vergers d'anacardiers.

Photographie 30 : Clôture autour d'un verger d'anacardier en saison sèche



(Gonin, mars 2013)

Elles ont pour but premier de protéger les fruits des bovins pendant la période des récoltes. Mais en saison des pluies, l'herbe qui a poussé sous les arbres fait des vergers de très bons pâturages.

Or, le fil de fer installé par le propriétaire du verger limite toujours son accès à cette saison, alors même que la récolte est terminée. Les producteurs d'anacardes qui sont des agro-éleveurs déclarent réserver l'accès de leur verger à leurs animaux en saison des pluies. Il s'agit bien d'une territorialisation explicite d'un certain type de pâturage, dans la mesure où il est délimité et où son accès est réservé à un individu. On est loin de l'ampleur pris par le mouvement d'enclosure en Angleterre aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, mais les logiques peuvent être comparables. Surtout, les conséquences sociales pourraient être similaires : appropriation des terres pour l'usage exclusif de quelques propriétaires parmi les plus riches et marginalisation des producteurs ruraux les plus pauvres exploitant les communs.

La territorialisation des pâturages de saison sèche

La restriction du droit de vaine pâture. La vaine pâture est le droit pour les éleveurs d'exploiter les résidus de culture (*nyayle* : tiges de maïs, mil, sorgho, coton, fanes d'arachides...) après que les récoltes ont été effectuées. Elle rentre dans le cadre d'un contrat classique bien décrit dans la littérature (Benoit 1982b, Bonfiglioli 1990) qui organise l'échange d'amendement des champs par la fumure animale contre les résidus, un fourrage de bonne qualité. Les agro-pasteurs cultivent de petites surfaces, et ne bénéficient pour leur propre compte que d'une quantité de résidus assez limitée. C'est pour cette raison qu'ils ont l'habitude, dès la fin des récoltes pendant la saison sèche et froide (*dabbude*) d'aller faire paître leurs animaux dans les champs des agriculteurs. Or, avec le développement de l'agro-élevage, il y a une concurrence de plus en plus forte sur ces résidus. Comme l'observent également Augusseau (2007) et Breuser (1998) dans l'Ouest du Burkina et Dongmo et al. (2012) dans l'Ouest du Burkina et dans le Nord Cameroun, les agro-éleveurs ont tendance à réserver l'accès aux résidus de leurs champs à leur troupeau. La liberté d'accès à ces pâturages est très variable entre les villages et même au sein des villages, comme le souligne le président de l'UDE de Padéma : « *Comment se passe la vaine pâture ? Faut-il négocier l'accès ? Avec certains l'accès est libre. Avec d'autres, si tu négocies pas, tu ne rentres pas. L'accès peut être donné contre une somme d'argent, du thé, du sucre, du lait.* » (BM, 21/01/2012). Beaucoup d'agro-éleveurs et d'agro-pasteurs rencontrés affirment que la vaine pâture est toujours un droit respecté. D'autres agro-pasteurs disent ne plus pouvoir accéder aux résidus de récoltes dans leur terroir à *dabbude* : « *L'accès au résidu n'est-il pas libre ? On n'a pas accès. C'est très difficile. Quand on te prend dans les résidus, tu payes. Tu peux aller à la fourrière. L'indemnisation pour les résidus ça dépend. Tu discutes. Vous n'emenez donc pas les troupeaux paître dans les résidus ? C'est difficile. Généralement les cultivateurs ont des animaux de trait.* » (SB, 20/05/2012, Camp Peul 1, Samorogouan). Un agro-éleveur de Diarakorosso (Mangodara) déclare réserver ses résidus pour son propre compte : « *Les autres peuvent-ils venir dans vos résidus de haricot et arachides?*

Non, c'est d'abord mes animaux qui pâturent. Aujourd'hui le champ est vide, je ne peux empêcher personne de rentrer. » (SO, 04/04/2013). L'article 27 de la LORP (2002-034) stipule :

« Après l'enlèvement des récoltes, les champs sont ouverts aux animaux pour la vaine pâture. Tout exploitant agricole souhaitant conserver les résidus de récoltes est tenu de les enlever ou de les protéger avant la période d'ouverture des champs aux animaux.

Nonobstant les dispositions de l'alinéa ci-dessus, l'accès des animaux à un champ après les récoltes est subordonné à l'accord préalable de son propriétaire.

La période d'ouverture des champs aux animaux est déterminée par un texte pris par les autorités locales territorialement compétentes en concertation avec les organisations de producteurs. »

D'une part, le droit de vaine pâture est reconnu. D'autre part, la loi accorde aux agro-éleveurs le droit de se réserver les résidus pour leur propre compte. Elle leur donne le moyen juridique de refuser l'accès à leur champ aux autres éleveurs même après les récoltes. Sur le terrain, beaucoup d'éleveurs disent demander l'autorisation de pâturer dans un champ à son exploitant, ne serait-ce que par simple politesse. Dans les faits, il est difficile pour les agro-éleveurs de contrôler l'accès à leur champ. Quand leur troupeau est en train d'y pâturer, ils peuvent demander à leur berger d'interdire la venue de troupeaux étrangers. Mais il n'y a pas de surveillance continue des résidus de récolte, notamment la nuit. Beaucoup d'agro-pasteurs en profitent pour pratiquer le pâturage nocturne à cette période. Certains agro-éleveurs ramassent et stockent les résidus immédiatement après les récoltes pour les donner ensuite à leurs animaux pendant la saison sèche ou parfois pour les vendre. Cette pratique est plus répandue au Nord-Cameroun que dans l'Ouest burkinabè⁹³. Elle demande beaucoup de main d'œuvre à une époque où la récolte de coton n'est pas entièrement terminée, ainsi que des moyens matériels conséquents (charrettes et ânes). Peut-on évoquer une territorialisation des pâturages de résidus de récolte à *dabbude* ? Les champs peuvent être considérés comme des espaces délimités (chaque agriculteur connaît la limite de son champ, ainsi que les gestionnaires fonciers). Les enquêtes de terrain montrent une volonté de contrôle et de restriction de l'accès de leurs résidus par des agro-éleveurs. Ce contrôle ne peut toutefois pas être totalement effectif, la surveillance des résidus étant trop coûteuse en temps et en main d'œuvre. Il y a donc bien un effort de territorialisation de ces ressources, même s'il demeure inabouti et qu'il ne concerne pas la totalité des champs au sein d'un même terroir.

L'appropriation des points d'eau. En saison sèche et chaude (*ceedu*), l'abreuvement devient le principal problème. Les points d'eau de surface sont rares, il faut généralement abreuver les animaux au puits, au forage ou creuser des puisards (*bildi*) dans le lit des marigots.

⁹³ C. Raimond, communication personnelle

L'accès à un point d'eau commande l'accès aux pâturages environnants. Par extension, le contrôle d'un point d'eau permet le contrôle des pâturages environnants. De manière générale, celui qui a creusé un puits en conserve l'usage exclusif ; il peut néanmoins permettre à d'autres de l'utiliser. Le droit de creuser un puits doit être demandé aux autochtones ; il n'est pas toujours accordé, car il est le signe d'une autonomisation d'un quartier ou d'un hameau de migrants (Diallo 1999a). Les agro-pasteurs sont donc souvent dépendant des puits des autres villageois ; en saison sèche et chaude, quand l'eau devient rare, on leur accorde rarement le droit d'abreuver leurs animaux aux puits. L'accès au forage, infrastructure collective, est négociable. Dans tous les villages visités, les femmes ont la priorité, voire l'exclusivité de l'usage des forages pour les besoins domestiques en eau. Enfin, l'accès aux rares points d'eau de surface subsistant dans les marigots durant *ceedu* est théoriquement ouvert à tous. A Mangodara, de nombreux conflits ont éclaté à propos de l'accès à l'eau que des agriculteurs et agro-éleveurs voulaient interdire aux agro-pasteurs peuls. Un des derniers a eu lieu en avril 2012 dans le village de Farakorosso. L'affaire est montée jusqu'à la gendarmerie de la commune. « On a dit aux gens de ne pas abreuver car c'est un de nos marigots sacrés ; les gens refusent. L'abreuvement autour des champs, nous on refuse ; mais les Peuls veulent abreuver là-bas. » (11/04/2013, notables autochtones de Farakorosso, commune de Mangodara). L'argument du caractère sacré du marigot est un moyen de donner la priorité aux agro-éleveurs autochtones, qui ont continué d'abreuver au marigot de Farakorosso, et d'exclure les agro-pasteurs peuls. Durant *ceedu*, l'accès au point d'eau commande l'accès aux pâturages environnants : le contrôle du point d'eau est un moyen de contrôler les pâturages. C'est une stratégie de territorialisation à laquelle participent les agro-éleveurs autochtones pour se réserver l'usage de ressources pastorales très réduites à cette époque de l'année.

La territorialisation des pâturages menée par les agro-éleveurs leur permet de contrôler les ressources pastorales locales à leur profit en renforçant leurs droits sur ces ressources. Elle est un moyen pour eux de sécuriser leurs espaces de pratique en les transformant en territoires de pratique. Elle est également un moyen, lorsque la pression locale devient trop forte, de se réserver un usage prioritaire des ressources. En utilisant les catégories d'Ostrom et Schlager (1992) on peut dire que la territorialisation des pâturages permet aux agro-éleveurs de passer d'un droit d'accès et de prélèvement des ressources à un droit de gestion (le droit de réguler les usages et de transformer les ressources, par exemple le ramassage des résidus de récolte), voire, quand la territorialisation est plus aboutie, à un droit d'exclusion (le droit de décider qui a accès ou non). A travers ce processus, les agro-éleveurs construisent des maîtrises foncières spécialisées voire exclusives (Le Roy 2011). Dans ces territoires de pratique ainsi sécurisés, les

agro-éleveurs peuvent développer la synergie entre leurs deux activités, l'agriculture et l'élevage, à l'échelle de leur exploitation. Renforçant leur capital foncier, ils augmentent leur capital économique.

6.1.2 Politiques pro-sédentarisation et territorialisations inabouties récupérées par les agro-éleveurs

Depuis l'époque coloniale, les pouvoirs publics affichent leur volonté de sédentariser et d'intensifier l'élevage pour augmenter la production animale. L'intensification suppose une territorialisation des parcours. Le MRA monte toujours des projets et des politiques en ce sens. Je montre ici comment on glisse d'un discours historiquement pro-sédentarisation à des politiques pro-sédentaires qui donnent l'avantage aux agro-éleveurs. Ce sont en effet des politiques inachevées, qui donnent lieu à des territorialisations inabouties, récupérées localement par les agro-éleveurs.

Les discours pro-sédentarisation induisent une territorialisation des parcours locaux

Augmentation de la production, sédentarisation, intensification : continuité historique d'une doctrine coloniale. La très forte croissance urbaine que connaît l'Afrique de l'Ouest depuis les années 1970 ainsi que l'émergence très progressive d'une classe moyenne au pouvoir d'achat un peu plus élevé, s'accompagne d'une augmentation sur le long terme de la demande en produits animaux, lait et viande. Pour les experts et décideurs politiques depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours, l'augmentation de la production à même de répondre à cette demande ne peut passer que par une transformation radicale des systèmes pastoraux en systèmes d'élevage sédentaire dans lesquels la production animale serait intensifiée. Un apport plus important en intrants alimentaires (fourrage, tourteau), un contrôle sanitaire plus rigoureux et une amélioration génétique des races locales grâce au croisement avec des races bovines européennes très productives sont les trois piliers de l'intensification de l'élevage. On retrouve l'équation sédentarisation = intensification = augmentation de la production dans tous les rapports et discours politiques sur l'élevage⁹⁴, au Burkina comme dans le reste de l'Afrique de l'Ouest (Ancy et Monas 2005, Milligan et Binns 2007). Le même lexique revient systématiquement : la sédentarisation est assimilée à la « modernisation », au « développement », à la « rationalisation » de l'élevage. Il est opposé au lexique employé pour parler du pastoralisme : « archaïsme », « irrationalité », « divagation des animaux », « dégradation de l'environnement », « désertification »... (chapitre 5, 1/). Le discours pro-sédentarisation a des racines historiques qui remontent à l'époque coloniale. Au début du XX^{ème} siècle, l'administration coloniale envisage

⁹⁴ Pour ce qui concerne les rapports récents : (SASVEAP 2009, PAPISE 2010, PNDE 2010, PNDP 2013, PIP 2013)

d'exporter de la viande depuis ses colonies sahélo-soudaniennes jusqu'à la métropole. L'idée se renforce pendant la Première Guerre mondiale, alors que la France est en déficit de production animale ; elle est cependant abandonnée très vite car dès les années 1930, la production atteint un niveau suffisant en métropole pour répondre à la demande. Le projet est alors d'augmenter la production animale dans les colonies sahélo-soudaniennes pour répondre à la demande des grandes villes de la côte et exporter vers les colonies anglaises. Très tôt, la sédentarisation et l'intensification de l'élevage sont vues comme le moyen d'y parvenir. L'idée devient une doctrine formulée par les vétérinaires coloniaux de l'école de Maisons-Alfort (Curasson 1947). Concrètement, l'intensification de l'agriculture et de l'élevage doivent être atteintes conjointement par l'intégration des deux activités au sein d'une même exploitation (Landais et Lhoste 1990), sur le modèle de la ferme danoise qui se généralise en France dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale (Mazoyer et Roudart 2002). Définie à l'époque coloniale, l'équation augmentation de la production = sédentarisation = intensification va être reprise sous cette forme après l'Indépendance et jusqu'à nos jours. L'ONERA (Office National de l'Exploitation des Ressources Animales), institution publique créée en 1975 sous la tutelle du ministère de l'aménagement rural avait par exemple pour objectif majeur l'intensification par l'organisation de la production d'intrants (construction d'un atelier de fabrication d'aliments pour le bétail à Bobo-Dioulasso, financé par l'Allemagne), la promotion de l'amélioration génétique et la sensibilisation des éleveurs organisés en groupements. Egalement à titre d'exemple, on peut citer les travaux d'un atelier sur l'élevage au Burkina Faso qui s'est déroulé en 1986⁹⁵ à Ouagadougou, pendant la période sankariste. Le ministre de l'agriculture et de l'élevage de l'époque, clôturant les débats, dénigre le pastoralisme et termine son discours par une adaptation du slogan de la révolution au secteur de l'élevage : « Pour un élevage rationnel au service du peuple burkinabè, en avant ! ». Il s'agit là encore d'une référence à la sédentarisation et à l'intensification.

Intensification et territorialisation. Telle qu'elle est conçue depuis l'époque coloniale, l'intensification va de pair avec une territorialisation des pâturages qui devrait trancher avec l'inscription spatiale du pastoralisme fondée sur l'opportunisme et l'exploitation des espaces libres. Les participants à l'atelier de 1986 (fonctionnaires du ministère, vétérinaires, représentants d'associations d'éleveurs, ONG...) émettent des recommandations qui sont représentatives de la pensée dominante des experts et décideurs politiques depuis l'Indépendance jusqu'à nos jours :

- Appliquer la réforme agraire pour permettre l'intensification : « permettre une gestion rationnelle de l'espace rural par la sédentarisation progressive des éleveurs ».

⁹⁵ Ministère de l'agriculture et de l'élevage, 1986, *Travaux des journées de réflexion sur l'élevage au Burkina Faso*, Ouagadougou, archives nationales

- Réaliser un zonage rural et dédier des espaces spécifiques à la culture, au pâturage, aux habitations, au reboisement⁹⁶ ;
- Aménager des zones de production fourragère ;
- Organiser les éleveurs en coopératives par type : transhumants, sédentaires, pasteurs non propriétaires ;
- Monter des fermes d'Etat de production intensive, modernes. Elles serviront de « modèle » aux éleveurs qui pourront s'imprégner des nouvelles techniques ;
- Création de zones pastorales ;
- Lutte contre l'extension anarchique des cultures, des feux de brousse. Dès 1986, il y a une prise de conscience de la réduction des pâturages et de ses conséquences pour les éleveurs.

Les recommandations émises lors de cet atelier n'ont rien d'original. On y retrouve les piliers de l'intensification : apport de fourrage et soi-disant « nouvelles » techniques d'amélioration génétique. Les moyens imaginés pour passer d'un système majoritairement pastoral à un système sédentaire sont également les mêmes depuis cinquante ans : sécurisation foncière des éleveurs sur des pâturages délimités ; cultures fourragères qui supposent des droits consolidés sur la terre agricole ; instauration de zones pastorales locales ; investissement dans des exploitations modèles qui devront être des pôles de diffusion de l'innovation que représenterait la sédentarisation. L'intensification, suppose des investissements importants en termes de travail, d'infrastructures, d'apports d'intrants. Elle doit donc se dérouler sur des espaces sécurisés et délimités, contrôlés par les éleveurs eux-mêmes ou par l'administration au service des éleveurs. Les cadres spatiaux imaginés pour parvenir à la sédentarisation (zones pastorales et fermes modèles) induisent donc l'idée d'une territorialisation de l'élevage qui tranche avec l'inscription spatiale du pastoralisme.

Tentatives de territorialisation des parcours locaux pour l'intensification. Les politiques d'élevage du Burkina Faso ont été largement soutenues et financées par les bailleurs de fonds internationaux, en particulier la Banque mondiale. Depuis l'Indépendance, les choix des bailleurs de fonds ont été profondément influencés par les discours scientifiques sur les bienfaits de la sédentarisation (Oxby 1999). Les projets mis en œuvre dans ce sens montrent que l'intensification telle qu'elle est imaginée passe par une territorialisation de l'élevage. J'ai analysé les projets d'élevage de la Banque mondiale depuis 1960⁹⁷. Les projets concernant principalement l'élevage ne représente que 7% du total des projets ruraux en Afrique subsaharienne, et 3,3% des fonds. Si l'on prend en compte tous les projets ruraux avec au moins une composante sur l'élevage, on arrive à 14% des projets ruraux et 7,6% des fonds. En

⁹⁶ Zonage inscrit repris par la loi foncière 2009-034.

⁹⁷ Archives disponibles en ligne, www.worldbank.org/projects consulté le 5 mai 2014

comparaison, les projets concernant principalement l'élevage financés par l'AFD représentent 10% des projets d'aménagement rural de l'AFD et 10% des fonds⁹⁸. L'évolution des choix politiques de financement des projets d'élevage par la Banque mondiale peut être retracée grâce aux mots-clés utilisés dans les fiches de description. La Banque a été la plus active dans le secteur entre 1968 et 1980 puisque 27% des fonds décaissés pour l'élevage entre 1968 et 2010 l'ont été durant ces 12 années. C'est la période où elle a promu les ranchs basés sur le modèle américain (Boutrais 1990). Les premiers ranchs ont été aménagés en Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda en 1968...) et australe (Madagascar 1969, Botswana 1972...) puis en Afrique de l'Ouest et centrale (Mauritanie 1971, Tchad 1972...). Au total, quinze pays ont bénéficié de ce type d'aménagements. Cette politique fut progressivement abandonnée dans les années 1980 après le constat de son échec, mais l'intensification (amélioration génétique et production de fourrage et d'aliments améliorés) est restée un objectif majeur des projets dans les années 1980. A la fin des années 1980, dans le contexte des plans d'ajustement structurel, la Banque a concentré son attention sur la filière dans le but de libéraliser les activités. Les caisses de stabilisation des prix et les institutions publiques de gestion des filières furent démantelées. Depuis les années 1990, peu de nouveaux projets concernant directement l'élevage sont financés. La Banque mondiale a donc beaucoup investi dans la sédentarisation de l'élevage dans le but d'intensifier la production. Les ranchs ont représenté de la fin des années 1960 au début des années 1980 l'essentiel de cet effort. Comme le montre l'exemple du CARC de Samorogouan (1975-1983) qui s'inscrivait pleinement dans cette politique, la volonté d'intensification est allée de pair avec la tentative de construction de territoires de l'élevage. Les projets de développement ont acquis les brousses pour le pâturage par des négociations avec les autochtones ; ces espaces ont été délimités et sont passés sous le contrôle des Etats via les structures projets ; l'usage des ressources à l'intérieur de ces limites a été réglementé pour encourager l'intensification de la production pastorale. Les ranchs se sont quasiment tous soldés par des échecs par rapport aux objectifs initiaux (Boutrais 1990). Ils ont tout de même été la quintessence de la volonté d'augmentation de la production par sédentarisation et intensification telle que définie depuis l'époque coloniale. Ils montrent bien que l'intensification, telle qu'elle est imaginée, passe par une territorialisation des parcours locaux.

Le discours pro-sédentarisation et pro-intensification induit donc une territorialisation de l'élevage sur des parcours locaux. Aujourd'hui, ce discours alimente toujours la politique du MRA qui se déploie à l'échelle des terroirs locaux et favorise ainsi particulièrement les agro-éleveurs, bien qu'initialement ces politiques ne soient pas conçues spécifiquement à destination d'une catégorie particulière d'éleveurs.

⁹⁸ www.afd.fr consulté le 5 mai 2014

Les territorialisations inachevées de l'Etat sont récupérées par les agro-éleveurs

Le renouveau d'une politique ancienne. Une série de rapports d'orientation et de projets préparés au MRA (SASVEAP 2009, PAPISE 2010, PNDE 2010, PNDP 2013, PIP 2013) dessinent les contours de la politique d'élevage des prochaines années au Burkina Faso. Cette politique s'inscrit dans le droit fil du discours pro-sédentarisation depuis la colonisation et rappelle par beaucoup de ses aspects les ranchs de la Banque mondiale des années 1970. De façon synthétique, les objectifs affichés dans les différents documents sont :

- L'amélioration de la production grâce à l'intensification de l'élevage dit « traditionnel »
- La sédentarisation de l'élevage ;
- La protection des espaces de parcours ;
- Le renforcement des capacités des éleveurs et une meilleure organisation des associations professionnelles ;
- La spécialisation régionale entre un élevage naisseur dans le nord sahélien, la promotion de l'embouche, notamment péri-urbaine, dans le plateau central et l'intensification grâce à l'intégration agriculture-élevage au sein des exploitations dans l'Ouest.

Le MRA veut concentrer ses investissements dans des zones pastorales pour atteindre les objectifs énoncés, notamment la sédentarisation, l'intensification et la protection des parcours. Pour cela, le ministère veut passer de vingt-six zones pastorales immatriculées au nom de l'Etat ou des collectivités locales actuellement à cent-vingt en 2025 à travers tout le Burkina. Ces espaces mesureront entre 1 000 et 130 000 ha. Ils sont envisagés comme des « pôles de développement » dont le but serait d'être les centres de diffusion des « bonnes pratiques » en matière d'élevage intensif. Du bétail génétiquement amélioré y serait parqué dans des étables ou des pâturages enclos, nourri avec du fourrage cultivé à proximité et des compléments d'aliments bétail. Le suivi vétérinaire y serait particulièrement rigoureux. Selon les décideurs politiques, les « pasteurs traditionnels » pourraient alors constater l'efficacité des méthodes « modernes » et les adopter : l'élevage intensif se diffuserait ainsi progressivement à l'ensemble du pays. Comme on le voit, les objectifs et les méthodes d'une politique présentée comme innovante sont en fait très comparables à ceux des ranchs de la Banque mondiale.

Une territorialisation inachevée. La création ou la réhabilitation de zones pastorales qui devront être les centres de sédentarisation et d'intensification de l'élevage recouvrent une tentative de territorialisation des espaces de parcours locaux par l'Etat. Les zones pastorales sont en effet conçues pour être à terme des espaces délimités sur lesquels l'administration ou les collectivités locales exerceront le contrôle de l'accès et de l'usage des ressources. Or, les expériences passées et la politique du MRA telle qu'elle est par exemple appliquée depuis 2011 à Samorogouan laissent penser que cette territorialisation sera inachevée :

- Le MRA dénombre vingt-six zones pastorales dites fonctionnelles à travers le pays (PNDP 2013). Parmi les sept zones existant déjà dans l'Ouest, une seule, celle de Barani, est réellement fonctionnelle. Dans les deux plus grandes zones pastorales du pays, celle de Samorogouan et Sidéradougou, les pâturages de saison des pluies ont connu une forte réduction. La très grande majorité des zones pastorales créées par le passé par l'Etat ou des projets de développement est donc dans un état de territorialisation inachevée : limites officialisées par décret mais non bornées sur le terrain, surveillance des activités insuffisante, ambiguïté et faiblesse de la gouvernance...
- L'Etat veut réhabiliter les zones existantes en leur rendant leur vocation pastorale ou créer de nouvelles zones. Pour cela, il devra forcer des agriculteurs à quitter leurs champs. L'exemple de Samorogouan montre qu'il est très difficile de mener une telle politique dans un contexte de pression foncière forte à l'échelle régionale et dans des espaces fortement agricoles où les autochtones ne sont pas des agro-pasteurs. De plus, dans un pays où la majorité de la population est agricole, déguerpier des agriculteurs des zones pastorales pourrait avoir une répercussion politique à l'échelle nationale avec des risques de déstabilisation du pouvoir en place très importants.
- Barani est le seul exemple d'une territorialisation réussie en faveur de l'élevage. La zone s'inscrit dans les schémas locaux de mobilité pastorale : elle n'est pas un outil de sédentarisation et d'intensification de l'élevage. De plus, sa réussite tient au fait qu'elle a été réalisée avec le soutien des autochtones, le clan des Sidibe, qui sont des agro-pasteurs. C'est une situation sociale et politique très particulière qui ne se retrouve pratiquement nulle part ailleurs dans l'Ouest.
- Les ranchs de la Banque mondiale, sur lesquels le MRA prend implicitement exemple, sont des espaces de parcours dont la territorialisation est inachevée. A l'instar du CARC à Samorogouan, l'échec des ranchs en Afrique subsaharienne tient aux ambiguïtés foncières découlant de la cession initiale des terres de pâtures par les autochtones aux Etats et aux investissements massifs (infrastructures, personnel pléthorique) et jamais rentabilisés (Boutrais 1990). A Samorogouan, de 1983 à 2010, le CEZIET a existé de façon formelle, avec des limites consignées dans des documents officiels et une gestion théorique de l'administration de l'espace ; mais en pratique, les services de l'Etat n'exerçaient plus leur contrôle sur cette zone. Il s'agit bien d'une territorialisation inachevée.

La réhabilitation des zones pastorales par l'Etat présente des similarités avec sa politique de conservation des forêts classées comme celle de Dida (chapitre 5, 3.2/). Le ministère de l'environnement tente de réaffirmer le statut d'aire protégée d'une forêt qui est largement exploitée par les agriculteurs et les éleveurs. Il tente d'en borner les limites et de déguerpier les

populations installées à l'intérieur. Devant la résistance de celles-ci, il stoppe ses efforts et depuis dix ans, un statu quo instable règne sur l'aménagement de la forêt du Dida, qui se traduit sur le terrain par une territorialisation inachevée. Tout laisse à penser que le volontarisme affiché par le MRA pour la réhabilitation et la création de nouvelles zones pastorales dans des espaces largement exploités par les agriculteurs rencontrera des résistances locales fortes. Si des actions sont entreprises, elles ne seront vraisemblablement pas menées jusqu'au bout, laissant des parcours dans un état de territorialisation inachevée.

Une territorialisation inachevée, récupérée par les agro-éleveurs. Même si elle demeure inaboutie, la politique du MRA de réhabilitation des zones pastorales a des conséquences territoriales importantes. La territorialisation inachevée des pâturages par le MRA est récupérée par les agro-éleveurs à leur propre profit. Plusieurs arguments soutiennent cette hypothèse :

- L'aménagement des zones pastorales est pensé à l'échelle locale. Il n'y a pas de véritable schéma régional visant à articuler les différentes zones grâce à des pistes à bétail, l'ensemble formant un réseau propre à préserver les transhumances nord-sud. Par exemple, la piste de transhumance entre la province des Banwas et le Houët ne relie aucune zone pastorale ; elle n'est balisée que sur la moitié du trajet des transhumants. Les zones pastorales sont dessinées à l'échelle inter-villageoise, celle de l'espace de pratique des agro-éleveurs. Les agro-pasteurs transhumants se trouvent de fait écartés du projet du MRA.
- Pour créer de nouvelles zones, il faudra négocier la cession de droits fonciers sur des brousses pouvant servir de pâturage avec les autochtones. La loi foncière 2009-034 prévoit que les pâturages villageois puissent être identifiés, consignés dans des chartes locales et immatriculées au nom de la collectivité territoriale. L'exemple de Samorogouan montre que dans ces négociations les agro-éleveurs jouent le rôle de premier plan. Ils sont soit eux-mêmes détenteurs de droits fonciers, soit ils intercèdent grâce à leurs capitaux socio-économiques auprès des autochtones pour la protection des pâturages. Les agro-pasteurs peuls ont beaucoup moins de poids dans les jeux de pouvoir locaux pour négocier la délimitation et la protection de pâturages communautaires. S'ils veulent mener leur projet à bien, les services du MRA devront donc s'appuyer au niveau local sur les agro-éleveurs plutôt que sur les agro-pasteurs, ce qui renforcera encore leur pouvoir. De leur adhésion ou non dépendra certainement la réussite des zones pastorales.
- Que des zones pastorales soient créées, ou que les efforts des services de l'Etat aboutissent à une territorialisation inachevée, la gestion de ces espaces de parcours au statut ambigü est en très grande partie assurée par les populations locales. Or, j'ai

montré que les agro-éleveurs étaient en position de force dans les jeux de pouvoir locaux, par leurs capitaux économiques, sociaux, fonciers et politiques. L'étude de cas sur la zone de Samorogouan a montré que les agro-éleveurs sont aux avant-postes de la réhabilitation de la zone : à la tête des associations de producteurs, interlocuteurs privilégiés des agents du ministère et des équipes techniques chargées de la réalisation des infrastructures, ils ont une grande influence sur les premières actions d'aménagement. La mairie est appelée à avoir un rôle croissant dans la réhabilitation et la gestion de la zone ; or, les agro-éleveurs y sont très bien représentés et peuvent y faire défendre leurs intérêts mieux que les agro-pasteurs ou les petits agriculteurs. A l'échelle de leur terroir, ils ont un grand rôle dans la définition de l'équilibre entre espaces de culture et espaces de pâture en saison des pluies. Les aménagements du MRA pour les zones pastorales sont un moyen pour eux de préserver des pâturages locaux pour leurs troupeaux tout en ménageant de grandes superficies agricoles. Même si le financement du projet de réhabilitation n'est pas assuré jusqu'au bout, ils auront les moyens de faire respecter par les agriculteurs les zones de pâture définies si cela les avantage.

- Quand il n'y a pas de zone pastorale officielle dans un terroir, les agro-éleveurs ont déjà tendance à approprier de manière exclusive les pâturages de saison sèche et de saison humide pour leurs animaux, au détriment de ceux des grands agro-pasteurs. Dans les zones pastorales, l'Etat pourra se porter garant de la liberté d'accès pour tous les éleveurs. Mais si l'Etat n'assure pas sa mission jusqu'au bout et laisse le projet inachevé, comme il l'a fait dans le passé, les agro-éleveurs auront tout loisir de contrôler la zone à leur profit. Dans un contexte de forte pression sur les ressources pastorales, ils seront tentés d'imposer une maîtrise exclusive des zones pastorales restées inachevées.

Les enquêtes de terrain montrent une tendance à la territorialisation des derniers pâturages restant par les agro-éleveurs au profit de leurs animaux. La politique du MRA, inspirée par les chimères de l'intensification et de la sédentarisation, se solde par une territorialisation inachevée des pâturages locaux. Les agro-éleveurs, qui dominent les rapports de pouvoir, récupèrent à leur profit le processus de contrôle des parcours locaux. Ils sécurisent ainsi leur espace de pratique en adaptant les territoires en construction aux mobilités locales de leur cheptel.

6.2 Les agro-pasteurs : des stratégies d'adaptation à la territorialisation plus ou moins réussies

Les agro-pasteurs adaptent leurs pratiques à la territorialisation locale des parcours en la contournant plutôt que de s'engager vraiment, à l'instar des agro-éleveurs, dans les négociations pour sécuriser leur accès aux ressources. Je reprends les trois types d'agro-pasteurs distingués dans le chapitre 4 pour montrer qu'ils s'adaptent de trois manières différentes à la territorialisation et que leurs droits sur les ressources diffèrent. Les grands agro-pasteurs s'adaptent aux restrictions locales d'accès aux pâturages en pratiquant une mobilité régionale. Les petits agro-pasteurs sont en difficultés car ils n'ont pas les moyens de pratiquer de grandes mobilités ; en négociant la garde des animaux des agro-éleveurs, ils arrivent néanmoins à sauvegarder un accès aux pâturages locaux pour leur propre cheptel. Enfin, la marginalisation des bergers peut être lue à la lumière de processus de territorialisation qui aboutissent à leur exclusion de l'accès aux ressources. Les données proviennent des entretiens avec les familles de transhumant, les agro-pasteurs sédentarisés et les bergers centrés sur les récits de vie (annexe 2) et la description des mobilités pastorales.

6.2.1 Les grandes familles peules : le régional au secours du local

Malgré leurs capitaux économiques importants, les grands agro-pasteurs ne se sont pas (ou très peu) engagés dans un processus de territorialisation de leurs espaces de parcours. Ils ont le dessous dans les jeux de pouvoir locaux. Toutefois, ils ont les moyens économiques et la main d'œuvre nécessaire pour pratiquer une mobilité à l'échelle régionale qui leur permet d'adapter leurs pratiques à la réduction des espaces de parcours et à leur relative appropriation par les agro-éleveurs. Cette stratégie se révèle cependant perdante à long terme.

Des territoires régionaux de la mobilité

Transhumances et migrations : construction de territoires réticulaires régionaux. Les grands agro-pasteurs peuls construisent sur le long terme des territoires réticulaires d'échelle régionale fondés sur les liens entre individus d'une même famille. Je reprends ici Painter (2010) qui définit les territoires comme un produit des réseaux sociaux. Les territoires des grandes familles peules sont construits par et pour la mobilité des troupeaux et des personnes. Bassett et Turner (2007) montrent que la migration historique des pasteurs peuls vers le sud à partir des années 1970 à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest (Boutrais 1994) se déroule de façon très progressive et n'est en rien un basculement total et soudain de l'élevage pastoral de la zone sahélienne vers la zone soudanienne. Les territoires des grandes familles d'agro-pasteurs se « déroulent » du nord au sud au fil des générations. Ils se bâtissent grâce à la mobilité des

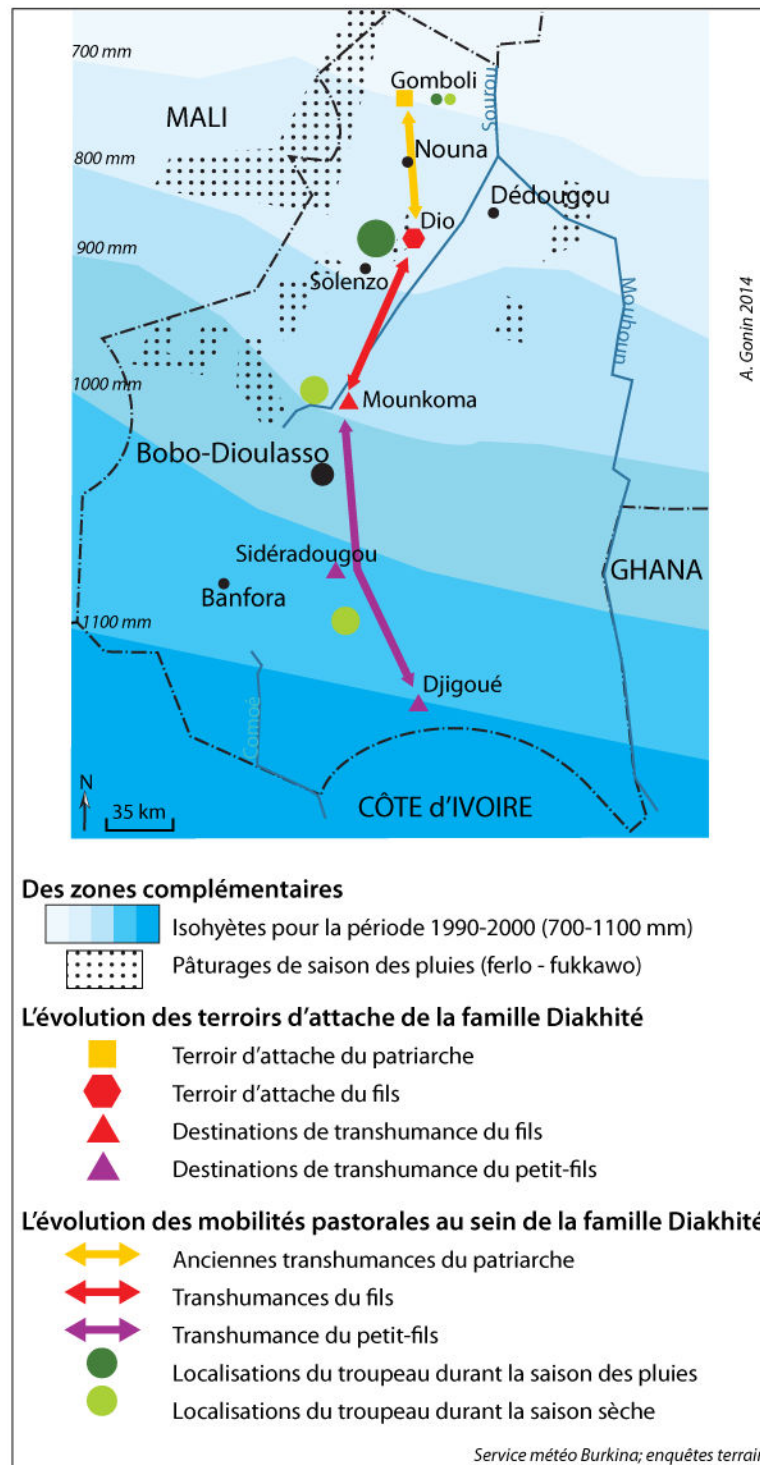
troupeaux et des pasteurs. Les migrations (départ de tout ou d'une partie de la famille vers un autre lieu d'habitation permanent) sont couplées aux transhumances (aller-retour saisonnier du troupeau et des bergers). Les transhumances saisonnières vers le sud précèdent l'installation durable de la famille dans un nouveau terroir. J'ai suivi particulièrement l'histoire des mobilités de dix familles d'agro-pasteurs transhumants le long de l'axe qui va de la province des Banwas à Djigoué. J'ai réalisé des entretiens avec plusieurs membres des différentes générations rencontrés dans des localités du nord au sud de la région. De manière schématique, le patriarce familial s'est installé avec sa famille et son troupeau dans un village au nord de la région dans les années 1960- 1970. Rapidement, il a pratiqué une petite transhumance saisonnière vers le sud. Puis, ses fils ont suivi le troupeau qui transhumait (*garci*) tandis que le patriarce restait au village tout au long de l'année avec quelques femelles pour le lait (*cuuraaji*). Au gré des variations pluviométriques et des opportunités, les fils ont exploré de nouveaux pâturages de transhumance en saison sèche, plus au sud. Ils ont noué des relations avec les villageois, en échangeant du lait contre des céréales, et en concluant des contrats de fumures formels ou informels. Dans les années 1970, 1980, les fils se sont installés tout au long de l'année avec leur(s) femme(s) et leurs enfants dans l'un des terroirs qu'ils ont découvert au cours de la transhumance. Désormais, l'essentiel du troupeau n'est plus remonté au nord dans le terroir du patriarce en saison des pluies : il passe l'hivernage dans le terroir des fils et part en transhumance encore plus au sud. Ce sont les petits-fils qui accompagnent maintenant le troupeau transhumant, tandis que le *cuuraaji* reste avec les fils dans leur terroir. Les petits-fils répètent ce qu'ont fait leurs pères et leur grand-père : ils explorent de nouveaux pâturages de transhumance, nouent des contacts. Dans les années 1980, 1990, ils s'installent eux-mêmes dans les villages où ils pratiquaient la transhumance. De nouveau, dans les années 1990, 2000, les arrière-petits-fils reprennent les transhumances encore plus au sud avec une partie du troupeau. La migration de la famille vers le sud s'accompagne du métissage des races de zébu avec des taurins, qui sont une race de bovin résistant à la trypanosomiase. Il faut plusieurs années pour renforcer l'immunité du cheptel. A chaque génération, les terroirs de transhumance deviennent des terroirs d'attache : les transhumances précèdent les migrations. Les jeunes générations sont les « têtes chercheuses » grâce auxquelles le réseau se ramifie. Ce schéma régional de construction d'un territoire régional est valable pour de nombreuses grandes familles d'agro-pasteurs de l'Ouest, comme les Diakhité ou les Diallo (encadré 6, carte 29).

Encadré 6: Les territoires réticulaires des familles Diakhité et Diallo

La famille Diakhité offre un bon exemple de construction d'un territoire réticulaire régional sur trois générations (carte 29). Le patriarche de la famille habite à Gomboli, au nord de la région. Dans les années 1970, il faisait la transhumance jusqu'à Dio, sur la rive gauche du Mouhoun. Dans les années 1980, son fils s'est installé à Dio de manière permanente. Une partie du troupeau (*cuuraaji*) restait à Gomboli toute l'année avec le patriarche tandis qu'une autre restait avec le fils à Dio. Il y avait des échanges d'animaux entre les deux parties du troupeau familial. Le troupeau géré par le fils faisait des transhumances de saison sèche vers Mounkoma, plus au sud sur l'autre rive du Mouhoun. Dans les années 1990, le troupeau a commencé à aller vers Sidéradougou. Aujourd'hui, la moitié du troupeau conduite par le fils transhume toujours entre Dio et Mounkoma, tandis que l'autre moitié, sous la conduite du petit-fils, va jusqu'à Sidéradougou, et même jusqu'à Djigoué certaines années. Le patriarche, toujours vivant, garde quelques vaches laitières avec lui à Gomboli. La famille Diakhité gère, sur un territoire qui s'étend sur 600 km du nord au sud, un cheptel de plus de 600 têtes divisé en six grands troupeaux (*garci*) et plusieurs petits (*cuuraaji*).

La famille Diallo offre un autre exemple similaire, avec un territoire plus ramifié au sud. Le patriarche habitait à Dogola, près de Nouna. Il partait en transhumance jusqu'à Bossola, au nord de Bobo-Dioulasso, sur la rive gauche du Mouhoun. Les quatre fils du patriarche se sont ensuite installés à Bossola toute l'année. Ils transhumaient alors vers Sidéradougou, puis vers Mangodara. Un des fils a quitté ses frères avec une partie du troupeau et s'est installé à Niambrigo (Mangodara). Il transhume aujourd'hui dans le sud de la commune, près du fleuve Comoé qui fait la frontière avec la Côte d'Ivoire. Ses autres frères ont continué à transhumer vers Sidéradougou, puis plus loin au sud, vers Djigoué. En 2010, DH, petit-fils du patriarche, s'est installé à Douté, juste au nord de Djigoué. Il explique son choix : « Avant je n'arrivais pas en transhumance jusqu'ici. Maintenant la zone [de transhumance] est encore devant. Avant on se limitait à Sidéradougou. Maintenant ça avance [vers le sud]. Je me suis rapproché pour aller plus facilement en transhumance. » (DH ; 15/04/2012, Douté). Aujourd'hui, le cheptel familial est divisé en plusieurs lots. Celui géré par les fils installés à Bossola transhume de Bossola à Djigoué, où il est pris en charge par DH, ou alors de Bossola à Mangodara, où il est pris en charge par son oncle. DH gère un lot à l'année qui transhume entre Douté et Djigoué ; son oncle un autre lot qui transhume entre Niambrigo et la frontière ivoirienne. Dans chaque point du réseau familial, des *cuuraaji* assurent l'approvisionnement en lait des membres de la famille qui sont sédentaires.

Carte 29 : L'évolution des transhumances de la famille Diakhité



Ces exemples montrent que selon les familles, ces territoires ont des formes très diverses. Certaines familles sont arrivées dans l'Ouest seulement dans les années 1990 ou 2000 et se sont installées directement au sud de la région. D'autres n'ont pas poursuivi très loin au sud leur implantation régionale. Parfois, l'axe nord-sud est particulièrement ramifié : la famille peut compter sur plusieurs fils, neveux, cousins, oncles, chacun installé dans une localité différente.

Des frères gèrent alors le cheptel hérité du patriarche, mais peuvent compter sur des solidarités familiales pour envoyer tout ou partie de leur cheptel sur les pâturages pratiqués par le troupeau de leur cousin, oncle... Dans certaines familles encore, le terroir d'attache du patriarche est abandonné à son décès. Toutefois, habituellement, tous les territoires familiaux prennent place dans un des trois couloirs nord-sud de transhumance de l'Ouest (carte 19, chapitre 3) que Moutari et Giraut (2013) définissent comme des « territoires multi-situés ». Je préfère les assimiler à des territoires réticulaires : les terroirs d'attache des différents membres de chaque génération en sont les nœuds ; les trajets de transhumance des troupeaux relient ces nœuds entre eux. Il y a plus ou moins de nœuds et de liens entre eux selon la taille, la cohésion, la stratégie, ou encore l'histoire de la famille.

Réticularité et flexibilité. Ces territoires de la mobilité offrent une grande flexibilité pour s'adapter à la fois aux changements soudains des conditions locales et aux changements régionaux de long terme. La maîtrise de territoires régionaux offre la possibilité aux agro-pasteurs de s'adapter aux variations pluviométriques et à la réduction des parcours locaux. Dans les entretiens, certains transhumants disent ainsi avoir changé au mois de mars 2012 leur destination finale de plus d'une centaine de kilomètres en allant de Loropéni à Djigoué (carte 19, chapitre 3) car les premières pluies avaient atteint la deuxième localité avant la première. Pour les mêmes raisons, certains ont poursuivi de la région de Banfora à celle de Ferkéssédougou en Côte d'Ivoire. Enfin, beaucoup de transhumants hésitent jusqu'au dernier moment entre Sidéradougou et Djigoué (carte 20, chapitre 3) pour passer la saison sèche en fonction des premières pluies. Cette adaptation de dernière minute est possible car les transhumants connaissent les pâturages (qualité du fourrage, densité des anacardiens, relations avec les agriculteurs...) de plusieurs terroirs, souvent distants de 100 ou 200 kilomètres. Grâce à leurs relations avec les autres transhumants et avec des contacts locaux (logeurs, boutiquiers, agro-pasteurs sédentaires...) ils ont rapidement une information actualisée sur l'état des parcours locaux. Plusieurs confirment que s'ils ne connaissaient pas une zone, ils n'y partiraient pas avec le troupeau. L'armature de leur territoire réticulaire leur ouvre des possibilités de mobilités. Plus leur réseau est ramifié, plus la palette des destinations possibles est ouverte, et plus les pasteurs sont flexibles. La logique est identique pour l'adaptation aux contraintes. Quand des pâturages locaux ne sont plus accessibles (expansion des anacardiens au sud en saison sèche, des champs au nord en saison des pluies, appropriation des parcours par les éleveurs locaux...), les agro-pasteurs maîtrisant un territoire régional peuvent orienter leurs animaux vers une autre localité, où se trouve un fils, un frère, un oncle... En fonction de la pression sur les pâturages en chaque point de leur réseau, ils peuvent pratiquer différents allotements et équilibrer à l'échelle régionale la charge du cheptel familial sur les ressources. Sur un pas de temps court, c'est la

forme réticulaire du territoire familial qui permet une grande flexibilité. Sur le long terme, c'est la forme du réseau familial en elle-même qui évolue en fonction des changements pluviométriques (comme le montre leur allongement vers le sud dans les années 1970 et 1980) et en fonction de l'avancée des espaces cultivés (comme le montre par exemple l'abandon des points d'ancrage vers Mangodara et les nouvelles implantations à Djigoué).

Fragilités de la stratégie territoriale des grandes familles peules

Une stratégie réservée aux agro-pasteurs les plus riches. Turner et Bassett (2007) ont décrit ces territoires réticulaires construits par les transhumances et les migrations des Peuls. Ils ont montré que la construction de ces territoires n'était pas une réponse immédiate et automatique à la baisse de la pluviométrie dans les années 1970 et 1980, mais une adaptation très progressive à un ensemble de changements environnementaux, économiques et politiques. Mais dans leur article, ils insistent peu sur le fait que seuls les agro-pasteurs les mieux dotés en capitaux économiques et sociaux, ceux que j'ai distingués comme étant des « grands agro-pasteurs », peuvent suivre cette stratégie adaptative. Tout d'abord, les mobilités sur lesquelles reposent ces territoires coûtent relativement chers. Pour effectuer la transhumance, il faut payer des bergers supplémentaires, effectuer des traitements plus fréquents (il y a plus de maladies dans le sud, notamment une prévalence plus élevée de la trypanosomiase). Les migrations demandent aussi des capitaux : construction de nouvelles habitations... De plus, il faut maîtriser une main d'œuvre suffisante pour gérer et conduire les différents troupeaux du cheptel familial. Hiernaux et Turner (2008) montrent que les mobilités régionales demandent un investissement en travail plus important que pour les mobilités locales, à la fois en qualité (compétences du berger, qui sont notamment liées à son âge) et en quantité. Ensuite, plus la famille est grande et riche, plus cette stratégie d'adaptation est efficace. La taille du territoire maîtrisé est en effet plus ou moins proportionnelle à celle de la famille. Enfin, l'investissement dans un grand réseau territorial n'est rentable que si la famille possède un cheptel important. Au-dessous de 80 têtes environ, les agro-pasteurs ne prennent pas la peine d'emmener leur troupeau en transhumance car les coûts et les risques engendrés par celle-ci sont supérieurs aux bénéfices qu'ils peuvent en escompter. Les territoires réticulaires régionaux ne peuvent donc être construits que par les grandes familles d'agro-pasteurs.

La connectivité territoriale repose sur une cohésion familiale fragile. La connectivité du réseau territorial repose sur la cohésion entre les membres de la famille. Celle-ci demeure fragile. Lorsqu'ils se marient, les fils du patriarche ont tendance à vouloir s'autonomiser. Beaucoup s'en vont alors avec les animaux du troupeau qui leur appartiennent (ceux qu'on leur a donné à la naissance puis à leur retour de l'école coranique...), ceux que leur père veut bien

leur donner et ceux que leur nouvelle épouse leur apporte. A la mort du patriarche, la famille est de nouveau fragilisée et c'est souvent à ce moment que les fils divisent le cheptel en plusieurs troupeaux que chacun gère de façon indépendante. Il faut toute l'autorité d'un aîné pour garder la famille unie. Seuls les frères qui continuent de travailler ensemble bénéficient de la souplesse d'un territoire très ramifié à l'échelle régionale. Les forces des liens familiaux fondent celles des liens territoriaux. Le patriarche a un grand rôle comme garant de la cohésion familiale. Son autorité en tant que gestionnaire du troupeau permet de conserver l'unité de ses fils. Pour la faire reconnaître, il doit prendre les bonnes décisions en matière d'allotement, de mobilité, de soins vétérinaires, de ventes... La réussite économique de l'exploitation et la redistribution équitable des richesses produites entre les fils évitent la division du cheptel et la fragmentation du territoire familial. On retrouve la corrélation entre la mobilité sur des territoires régionaux comme stratégie d'adaptation et le capital économique.

Un ancrage territorial local qui demeure faible. L'ancrage territorial (insertion sociale et droits d'accès aux ressources) des grandes familles dans les différents points de leurs réseaux régionaux demeurent fragiles. Ce sont souvent les patriarches qui ont l'ancrage territorial le plus solide dans le terroir d'attache originel du réseau, situé le plus souvent au nord, dans le bassin cotonnier ou dans la région de Nouna. Ils y sont installés depuis plusieurs décennies, et ont su construire peu à peu un capital social local solide. Etre installé depuis longtemps dans un même village témoigne d'une relation de confiance bien établie avec les autres communautés. Cette situation confortable sur le plan social explique pourquoi les patriarches et une partie de leurs familles restent dans ces localités du nord alors que souvent leurs troupeaux n'y viennent plus car les pâturages y ont quasiment disparu. En effet, malgré leurs capitaux sociaux et économiques, les patriarches ne sont pas, le plus souvent, parvenus à sauvegarder les espaces que leurs troupeaux parcouraient lors de leurs premières venues. Dans les villages des anciennes zones de transhumance dans lesquelles ils se sont installés, les fils ont à leur tour fait des efforts d'intégration pour se constituer de nouveaux terroirs d'attache. Ils ont cherché la protection d'un *djatigui* (logeur), demandé la terre aux autorités coutumières, participé à la vie du village... Ils ont essayé de consolider leur ancrage territorial pour justifier d'un droit d'accès aux parcours locaux. Mais une fois de plus, leurs droits d'accès sont remis en cause par l'avancée des champs sur les pâturages et la croissance du cheptel des agro-éleveurs. L'ancrage territorial est encore plus faible dans les zones de transhumance, qui sont les ramifications les plus récentes et les moins bien établies du territoire réticulaire des grandes familles. Beaucoup de transhumants n'ont pas de tuteur (*djatigui*) dans les localités du sud qu'ils fréquentent en saison sèche. Les patriarches m'ont confirmé qu'ils avaient un tuteur local dans les villages où ils transhumaient dans les décennies précédentes. La relation se construisait année après année, à

force de fréquenter les mêmes zones. Des échanges de lait contre des céréales avaient lieu entre eux et les sédentaires (Welte 1997). Un ancien transhumant explique le rôle du *djatigui* : « C'est un représentant. Il est devant nous. Il peut nous guider par rapport aux trucs rituels de la zone, il maîtrise. Tu peux pas aller quelque part sans avoir des problèmes. » (DS, 14/05/2013, Béna). Aujourd'hui, ces relations semblent s'effiloche : « *Est-ce que vous avez un tuteur à Logoniégué ?* Non nous n'avons pas de tuteur parce que nous nous installons dans la brousse donc on n'a pas besoin de tuteur. Mais parfois quand on arrive dans les villages on essaie de rentrer en contact avec le chef de village et l'informer que nous sommes installés dans sa zone » (BM, 07/04/2013, transhumant de Bama à Logoniégué). La plupart des transhumants rencontrés déclarent ne pas avoir de tuteurs dans les zones où ils transhumant. Les autochtones de Djigoué et Sidéradougou, deux villages en plein cœur de grandes zones de transhumance, disent ne pas avoir de contact avec les transhumants ; les agro-pasteurs sédentaires des villages concernés déclarent la même chose. J'ai tout de même rencontré le responsable d'un campement peul de Djigoué qui avait autorisé des transhumants à s'établir auprès de chez lui et qui leur servait de *djatigui* : « Les transhumants, ceux qui viennent me voir, je les emmène voir aux autorités. Je les présente, dire qu'il y a des transhumants qui sont venus près de chez moi. Les autres passent seulement. » (SA, 15/04/2013, agro-pasteur sédentaire installé à Djigoué). SA explique le rôle d'un *djatigui* pour les transhumants : « *Que se passent-ils quand il y a dégât ?* Si le gars vient dire, tu le soutiens, sinon tu laisses tomber. S'il vient, je rassemble les vieux peuls qui sont dans la zone, et on va discuter avec les autochtones. Les autochtones les chassent généralement à la fourrière. On essaye de les intercepter avant qu'ils arrivent à la fourrière, négocier donner quelque chose. Mais c'est rare que l'affaire aille jusqu'à la préfecture. » (SA, 15/04/2013, Djigoué). La plupart des transhumants n'ont pas de *djatigui*. Si leur troupeau rentre dans un verger d'anacardiens par exemple, ils sont immédiatement fragilisés dans le conflit qui s'ensuit. Etrangers à la zone et sans personne pour négocier et défendre un droit d'accès aux parcours, ils sont obligés de payer de fortes indemnités ou de fuir. Cette absence de *djatigui* témoigne des failles de la stratégie opportuniste des transhumants et de la fragilité d'un espace de pratique qui n'est pas sécurisé. La faiblesse des points d'ancrage locaux du réseau des grandes familles fragilise leur territoire régional en entier.

Une fuite en avant devant l'extension des cultures. Les territoires réticulaires offrent des portes de sortie aux troupeaux des grands agro-pasteurs quand les pâturages locaux se résorbent. Plus le réseau territorial a de points d'ancrage locaux (ce qui est corrélé avec la taille de la famille), plus il y a de portes de sorties possibles en cas de difficulté en un lieu. Mais ces territoires ne préservent absolument pas les parcours de l'avancée des cultures et de l'appropriation des pâturages par les agro-éleveurs car ils ne garantissent pas des droits d'accès aux agro-pasteurs. Ainsi, la mobilité que permettent ces territoires s'apparente à une fuite en avant devant l'extension des cultures sur les pâturages. Les grands agro-pasteurs, qui ont les moyens de cette mobilité, préfèrent le plus souvent faire partir leur troupeau d'un terroir quand

les pâturages y sont réduits plutôt que de s'engager plus avant dans les négociations pour défendre un droit d'accès aux pâturages. Ils privilégient un contournement des difficultés locales par des déplacements régionaux plutôt qu'un approfondissement de leur ancrage territorial local. Il en est ainsi pour les agro-pasteurs de Camp Peul 1 (Samorogouan), dont une partie des troupeaux partent en transhumance vers Banfora en saison sèche et vers la commune voisine de Koloko en saison humide, tandis que l'autre partie est toute l'année avec leurs enfants au nord de la Côte d'Ivoire. Il en est de même des agro-pasteurs de Niambriogo (Mangodara), dont les troupeaux passent la saison sèche dans le sud de la commune car les anacardes ont réduit les parcours dans leur terroir et la saison humide dans la forêt du Dida car les champs y occupent la majeure partie de l'espace (carte 17, chapitre 3). Pourtant, les agro-pasteurs transhumants se sont installés à Niambriogo au début des années 1990 pour fuir la restriction des pâturages au nord de Bobo-Dioulasso et les conflits avec les agriculteurs sénoufos au nord de la Côte d'Ivoire. Aujourd'hui, ils doivent de nouveau partir de Niambriogo pour des raisons similaires : l'histoire semble se répéter donnant l'impression d'une fuite en avant.

De rares exemples de consolidation des points d'ancrage du réseau territorial. Très peu de grands agro-pasteurs choisissent une autre option que la fuite en avant en s'engageant localement dans les processus de territorialisation pour essayer de préserver des pâturages locaux de l'avancée des champs et de l'appropriation par les agro-éleveurs. On peut citer l'exemple de BM, un grand agro-pasteur qui a acheté deux terrains pour le pâturage, l'un de 13 hectares à Séguéré au nord de Bobo-Dioulasso, l'autre de 30 hectares près de Sidéradougo (acquis pour 930 000 FCFA soit 1 417€). Il a enclos son terrain de Sidéradougo avec des *acacia senegalensis*, des arbres qui portent des épines. Il a aménagé dans sa parcelle un forage et une étable pour emboucher des animaux. A Toroko (Mangodara), cinq familles d'un même grand lignage ont également acheté un terrain pour la pâture de 45 hectares (acquis pour 1,5 millions de FCFA soit 2 286€). Ils ont tous quitté Sokoura, un autre village de la commune en 2005 pour venir faire cet investissement collectif. Ils étaient restés une dizaine d'années à Sokoura, au bout desquelles ils ont vu les pâturages diminuer ; comprenant que cette fuite en avant devant l'avancée des cultures ne se terminerait pas, ils ont décidé d'une façon originale de consolider leurs droits fonciers en achetant un pâturage. La vente a été réalisée par le chef de terre de Toroko et consignée sur un acte officiel. Les agro-pasteurs de Toroko font partir leurs troupeaux en transhumance en saison sèche à cause du manque d'eau, mais les font revenir sur leur terrain durant la saison des pluies. Ailleurs en Afrique de l'Ouest, dans la vallée du fleuve Sénégal, Faye Diouf (2013) met en avant l'existence d'une stratégie originale des Peuls transhumants dont les pâturages dans la vallée réduisent à cause de l'extension des champs. Ces pasteurs diversifient leur activité en pratiquant eux aussi l'agriculture irriguée. Pour cela, ils négocient de véritables

droits fonciers sur les parcelles de culture. Ainsi, ils augmentent d'une part leurs revenus, et d'autre part ils ont un meilleur accès aux abondants résidus de récoltes. Ces très rares exemples de territorialisation des pâturages prouvent que l'acquisition de droits fonciers solides (en l'occurrence, des droits d'aliénation selon la typologie de Ostrom et Schlager, 1992) par les agro-pasteurs est possible. A défaut d'une solution politique par l'élaboration d'un droit foncier sur les parcours, les grands agro-pasteurs auraient les moyens financiers d'acheter des terrains pour la pâture. Cela serait une solution au moins pour les plus riches d'entre eux. Au lieu de cela, la majorité esquivent la territorialisation et se contentent de droits d'accès et de prélèvements non sécurisés et régulièrement remis en cause. Les dynamiques de réduction des parcours sont toujours en cours : la stratégie des grands agro-pasteurs est perdante sur le long terme.

6.2.2 Les petits agro-pasteurs : prisonniers du local

Des mobilités locales contraintes. Les petits agro-pasteurs n'ont pas les portes de sortie que les territoires réticulaires régionaux des grands-agro-pasteurs ménagent à ces derniers. Leur espace de pratique se cantonne à l'échelle du terroir dans lequel ils sont installés et des terroirs voisins. Contrairement aux agro-éleveurs dont les territoires de pratique se déploient à la même échelle, les petits agro-pasteurs n'ont pas choisi de réduire les mobilités de leur cheptel. C'est à cause de certaines contraintes qu'ils ne peuvent plus pratiquer des transhumances régionales de saison sèche. Tout d'abord, ils possèdent entre 20 et 80 têtes. Le troupeau géré par le père a été divisé entre ses différents fils. Chacun n'a donc qu'une fraction de la richesse du père. Selon leurs propres dires, en-dessous de 80 têtes, les bénéfices de la transhumance ne sont pas assez importants pour en compenser les coûts. Leur exploitation ne dégage pas assez de revenus pour payer la logistique induite par des mobilités régionales. Ensuite, les petits agro-pasteurs ne possèdent pas une main d'œuvre suffisante pour diviser leur cheptel en plusieurs lots et lui faire parcourir de grandes distances. Ce sont des chefs de familles mononucléaires, dans lesquelles les enfants sont souvent trop jeunes pour mener un troupeau en transhumance, ou qui quittent l'exploitation familiale lorsqu'ils atteignent leur majorité. Au maximum, deux frères gèrent ensemble un même troupeau. Le plus souvent, ils n'ont pas les moyens d'engager un berger salarié. Ils doivent accompagner eux-mêmes les troupeaux sur les parcours, ou laisser la surveillance à un jeune enfant qu'ils supervisent étroitement. Ces individus cumulent donc les fonctions de propriétaires, gestionnaires et bergers, ce qui leur demande beaucoup d'investissement personnel en termes de travail. De plus, le fait de vivre en famille mononucléaire relativement isolée de la grande famille prive les petits agro-pasteurs des relations sociales nécessaires pour construire un territoire réticulaire d'échelle régionale. Les individus rencontrés qui étaient dans cette situation disent ne plus avoir de nouvelles de leurs frères. Ils n'échangent pas d'animaux avec eux. Chacun gère la mobilité de son troupeau de façon

autonome. Pour beaucoup d'entre eux, il y a, par rapport à l'espace de pratique de leur père, un changement d'échelle considérable du régional au local. Le fait de ne pas pouvoir compter sur un territoire régional de mobilité fragilise considérablement les petits agro-pasteurs. Ils sont très vulnérables à la pression locale sur les pâturages. Ils subissent la réduction des parcours en saison des pluies, l'appropriation des résidus de récolte à *dabbude*, l'extension des anacardiens dans les terroirs du sud en saison sèche. Il leur arrive tout de même de pratiquer des déplacements dans les terroirs voisins, jusqu'à une cinquantaine de kilomètres. Souvent, plusieurs propriétaires groupent leurs animaux dans un même troupeau et partagent les frais de gardiennage. En saison des pluies, ces mobilités ont pour but de trouver un refuge un peu plus loin face à la réduction des pâturages locaux. En saison sèche, il s'agit d'atteindre des bas-fonds ou des zones où le reverdissement est plus précoce. Mais la faible amplitude de ces déplacements limite considérablement la capacité d'adaptation des petits agro-pasteurs au manque de fourrage.

La migration comme échappatoire à la pression locale sur les pâturages. Comme les grandes familles peules, avec qui ils partagent les mêmes campements, les petits agro-pasteurs ne sont pas véritablement engagés dans les processus locaux de territorialisation, sauf dans quelques cas exceptionnels comme à Samorogouan ou Barani. Si les grands agro-pasteurs ont la solution des mobilités régionales de leur troupeau, les petits n'ont que les migrations comme échappatoire à la pression locale sur les pâturages. Dans les jeux de pouvoir villageois, ils sont encore plus mal placés que les grands agro-pasteurs. Ce sont généralement des migrants plus récents, dont les capitaux économiques et sociaux sont moins fournis. Leurs droits fonciers sont faibles et se réduisent à la petite parcelle de deux ou trois hectares qu'ils cultivent. Ils ont un tuteur villageois qui les représente devant les notables coutumiers. Mais leur accès aux pâturages n'est pas protégé par un droit reconnu. De ce point de vue, leur situation est très similaire à celle des grands agro-pasteurs. Par contre, ils ne disposent pas comme eux d'une capacité de mobilité de leur cheptel qui leur permettrait de contourner la restriction locale des pâtures. Ils subissent très fortement les conséquences de leur non-implication dans la territorialisation des parcours. Les mobilités régionales n'agissent pas pour eux comme une soupape à la pression locale sur les parcours. Quand cette pression est trop forte, ils quittent leur terroir d'accueil avec toute leur famille et leur cheptel pour partir s'installer ailleurs. Il y a un *turn-over* dans les campements peules beaucoup plus important pour les petits agro-pasteurs que pour les grandes familles qui s'installent plus durablement dans les villages d'accueils. Sur les 23 petits agro-pasteurs rencontrés, 12 (52%) étaient installés dans leur village depuis moins de 12 ans. Sur les 30 grands agro-pasteurs rencontrés, 4 seulement (13%) étaient installés depuis moins de 12 ans ; les autres l'étaient depuis plusieurs décennies. Dans les entretiens, la

raison quasiment systématiquement évoquée pour expliquer une migration est la diminution des pâturages dans le village d'origine et la recherche de fourrage plus abondant ailleurs. Ces migrations sont très différentes de celles des membres des familles des grands agro-pasteurs. Pour ces derniers, ce n'est pas toute la famille qui migre mais seulement un de ses jeunes membres. Il bénéficie des terroirs d'attache de ses aînés qui constituent autant de bases arrière pour se replier si jamais l'installation dans un nouveau village ne marche pas. Surtout, les transhumances précèdent les migrations, ce qui sécurise considérablement les nouvelles installations. Les nouveaux migrants commencent ainsi à bâtir un réseau social dans leur futur village d'accueil et connaissent les ressources et les contraintes locales avant de prendre la décision de s'installer plus durablement. Les migrations des petits agro-pasteurs sont beaucoup plus risquées. Quand ils quittent un village, c'est un départ sans possibilité de retour en arrière. Ils ne connaissent le village dans lequel ils vont s'installer que par des parents plus ou moins proches ; ils n'ont pas pratiqué les parcours locaux auparavant, ils n'ont pas commencé à tisser des liens avec les autochtones. Les migrations plus fréquentes sont donc des facteurs de fragilisation. D'une part, toute nouvelle installation dans un endroit inconnu est porteuse de risques qui peuvent affecter le capital économique des agro-pasteurs. D'autre part, le fait de ne pas séjourner très longtemps dans un même village minore leur capital social local et les handicape dans les jeux de pouvoir locaux. Ils ont par conséquent encore plus de difficulté pour participer aux jeux de pouvoir et sécuriser leur pâturage. Quand la pression augmente, ils n'ont d'autres choix que de migrer : un cercle vicieux a tendance à se mettre en place. A terme, il maintient les petits agro-pasteurs dans une situation de relative pauvreté.

Le confiage pour ouvrir l'accès aux pâturages locaux. A l'échelle locale, quand les pâturages sont abondants, leur accès n'est pas un enjeu social. Quand ils se réduisent et que le cheptel villageois augmente, l'accès à la ressource devient plus compétitif. L'usage des pâturages est soumis à un droit d'accès, informel et jamais formulé comme tel, mais pourtant bien réel. Dans certaines localités, les agro-pasteurs peuls qui n'avaient pas garanti par le droit leur accès aux pâtures quand la brousse était abondante, doivent, quand les pâturages sont réduits, négocier pour gagner ce droit d'accès. Bassett (2009) remarque que « les Peuls se trouvent de plus en plus en compétition avec les agro-éleveurs pour les ressources fourragères. Ils trouvent cependant qu'ils peuvent améliorer leur accès aux pâturages quand ils intègrent des animaux détenus par les agriculteurs dans leurs propres troupeaux » (p. 759). BM, agro-pasteur à Farakorosso, semble confirmer cette analyse quand il parle de son installation Farakorosso (Mangodara) : « On a quitté Banfora directement jusqu'ici. On connaissait personne. On est juste venu demander. Ça été la cause que j'ai pu prendre les bœufs des autochtones. Si j'ai pris les bœufs des gens, je pouvais avoir une place encore plus importante. » (11/04/2013). A Samorogouan, dans un contexte de diminution des pâturages au sein de la zone pastorale, certains agro-pasteurs, comme ceux de

Camp Peul 1, sont tous obligés de quitter leur terroir en saison des pluies. D'autres, comme ceux de Tenasso, peuvent rester. Pourtant, les deux campements peuls sont distants de moins de dix kilomètres et peuvent avoir potentiellement accès aux mêmes parcours. S'il y a plus de troupeaux à Camp Peul 1 qu'à Tenasso, la plupart font sensiblement la même taille (une centaine de têtes). Par contre, les Peuls de Tenasso ont intégré les bovins des agro-éleveurs du village dans leurs troupeaux, contrairement à ceux de Camp Peul 1 qui n'ont pas d'accord avec les villages voisins. On peut émettre l'hypothèse que le système de confiage entre les agro-éleveurs et les agro-pasteurs de Tenasso donne tacitement à ces derniers le droit d'accès aux pâturages locaux. Du point de vue des Peuls, intégrer les animaux des villageois dans leur troupeau n'est pas un inconvénient ; ils y ont même tout intérêt car, outre l'accès plus facile aux pâtures, ils perçoivent un revenu pour cela. Du point de vue des agro-éleveurs, les Peuls sont reconnus pour leurs compétences en matière de gestion et de conduite des troupeaux aux pâturages (Turner et Hiernaux 2008, Turner 2009). Ces compétences sont donc un atout sur lequel les agro-pasteurs peuvent jouer pour bénéficier d'un droit d'accès aux pâturages locaux. On peut considérer le confiage comme une négociation entre agro-pasteurs et agro-éleveurs sur le droit d'accès aux parcours locaux.

6.2.3 Les bergers pauvres et isolés : territorialisation et marginalité socio-économique

Il n'y a pas un lien direct et unique entre territorialisation des parcours et paupérisation de certains agro-pasteurs. Toutefois, on peut raisonnablement poser l'hypothèse que la pauvreté des bergers provient, entre autre, de leur progressive exclusion des ressources pastorales. Leur ancrage territorial fragilisé par leurs migrations répétées hypothèque leur chance de reconstituer un cheptel et de regagner un droit d'accès solide aux ressources.

Quel est l'impact de la territorialisation dans les trajectoires de paupérisation ?

Des trajectoires de paupérisation. Les bergers pauvres sont d'anciens petits agro-pasteurs, ou d'anciens membres de grandes familles qui ont connu des trajectoires de paupérisation et qui ne possèdent aujourd'hui quasiment plus de ruminants. L'analyse de leurs capitaux sociaux et économiques avaient révélé leur grande pauvreté (chapitre 4, 1.2/). Si l'on mène maintenant une analyse dynamique en termes de trajectoires de vie des entretiens réalisés avec les bergers, il apparaît que l'isolement familial et la paupérisation vont de pair. C'est en se séparant de leur famille que ces individus ont entamé une trajectoire de paupérisation qui les a conduits dans leur situation actuelle. Bassett (1994) a montré que les bergers salariés du Nord de la Côte d'Ivoire était de jeunes hommes ayant quitté leur famille au nord du Mali. Actuellement, dans l'Ouest du Burkina, les bergers salariés sont non seulement des jeunes mais aussi des hommes

d'âge mûr, mariés et avec des enfants. DY, un homme d'une soixantaine d'années, est depuis six ans le berger d'un migrant mossi de Niambrigo (Mangodara) dont il garde les 10 bovins et pour qui il ramasse les anacardes. Il a quitté Bursa et sa famille, dans le plateau mossi, en laissant sa parcelle, et en vendant les quelques bœufs qui lui restaient. Les 30 bœufs de DA, lui aussi berger à Niambrigo pour un agro-éleveur mossi, sont morts ou ont été vendus quand il a quitté Tougan, au nord de la région, pour rejoindre Bama, au nord de Bobo-Dioulasso. Après quelques années à Bama comme berger, il a cherché un autre employeur et est venu à Niambrigo où il réside depuis quatre ans ; il n'a toujours pas réussi à acheter de nouveaux animaux. SI est berger pour un autochtone de Samorogouan. Originaire de Dokuy, il a quitté le village au décès de son père. Le partage du troupeau familial entre ses trois frères s'est effectué en sa défaveur ; il a vendu les quelques animaux dont il a hérité puis est allé à Lahirasso (Padéma) s'engager comme berger en 1982. En 2000, il a quitté Lahirasso pour venir à Samorogouan, où il réside toujours. Il n'a toujours pas de bovins à lui. Ces quelques exemples montrent que la rupture des liens avec la famille, la migration et la perte du troupeau sont des facteurs qui sont liés. Les récits de vie recueillis auprès des bergers montrent qu'il est très difficile de reconstituer un cheptel à partir de rien. Les personnes qui peuvent de nouveau faire augmenter leurs effectifs sont celles qui n'ont pas tout perdu (c'est-à-dire les personnes à qui il restait au minimum une dizaine de bœufs au moment le plus difficile de leur vie). Les petits agro-pasteurs se caractérisent donc par une très grande vulnérabilité. Les aléas de la vie peuvent les faire basculer dans la grande pauvreté : division de la famille, problème de santé, déficit pluviométrique, maladie des animaux... Parmi ces aléas, quel est l'impact de la territorialisation des parcours dans les trajectoires de paupérisation qui conduisent certains agro-pasteurs à la situation de bergers salariés sans capitaux ?

Territorialisation des parcours et paupérisation des agro-pasteurs. La paupérisation des agro-pasteurs tient à une multitude de facteurs : il est difficile d'isoler et d'évaluer l'impact de la territorialisation et de la perte de l'accès aux parcours dans ce processus complexe. Les bergers eux-mêmes restent flous sur les causes de leur paupérisation : « Chacun avait ses bœufs. Le vieux avait ses bœufs. Après ça dépend de la chance de tout un chacun. Moi j'ai pas eu la chance j'ai tout perdu. D'autres ont beaucoup d'animaux, d'autres pas beaucoup. Entre les frères, il y en a qui ont toujours beaucoup. (DY, 03/03/2013, berger à Niambrigo) ; « Aviez-vous des bœufs à Tchitchenti [près de Sidéradougou] ? Oui, je faisais l'élevage là-bas. Mais ça s'est gâté, les maladies, les ventes, j'ai perdu le fil. Voilà pourquoi j'ai quitté. » (DI, 06/04/2013, Diarakorosso). La paupérisation des agro-pasteurs commence quand ils vendent plus d'animaux que le croît naturel du troupeau. Cela répond à des besoins monétaires croissants : besoins alimentaires de la famille qui augmentent sans que les cultures vivrières puissent y répondre, problèmes de santé dans la famille, augmentation des prix des denrées... (Arditi 2009). Dans une situation de grande vulnérabilité, les petits agro-

pasteurs sont beaucoup plus sensibles aux aléas sociaux, économiques et climatiques que les grands agro-pasteurs dont la mobilité et les capitaux renforcent la résilience. Par exemple, Fratkin et Roth (1990) démontrent que la sécheresse de 1983-84 a aggravé les inégalités entre éleveurs au sein des pasteurs Ariaal du Kenya. En moyenne tous ont perdu la moitié de leur effectif. Mais les plus riches avant la sécheresse avaient pu à la fin des années 1980 reconstituer un cheptel à partir du noyau des animaux survivants, tandis que la perte de la moitié de leur cheptel a fait passer les plus pauvres sous la barre de la grande pauvreté : à la fin des années 1980, ils n'avaient pas pu reconstituer leur cheptel. A côté de ces facteurs, quel est l'impact de la territorialisation des parcours sur la paupérisation des agro-pasteurs ? Beaucoup de bergers, comme DY de Niambriigo, donnent comme raison de leur départ et de la vente de leurs quelques animaux la réduction des parcours : « C'était pas facile car les gens cultivaient jusque devant notre concession. C'est aussi ce qui nous a encouragé à quitter la zone. » (03/03/2013). On peut tisser un lien logique entre l'exclusion progressive de certains agro-pasteurs des pâturages et la perte d'une partie de leur cheptel. Beaucoup ont perdu leurs bovins à la suite de maladies. Celles-ci peuvent être liées directement à un mauvais suivi vétérinaire. L'éleveur n'a pas fait tous les soins recommandés par manque de moyens. Mais la mauvaise alimentation des ruminants est aussi une cause de fragilisation de leur état de santé. Les propriétaires qui n'ont pas les moyens de faire partir leurs animaux en transhumance peuvent perdre beaucoup d'animaux en saison sèche à cause de la malnutrition. La saison sèche et chaude (*ceedu*) est encore plus difficile à passer si les ruminants n'ont pas eu accès à suffisamment de résidus de récolte pendant la saison sèche et froide (*dabbude*). La faiblesse de certains agro-pasteurs dans les négociations pour l'accès à la vaine pâture dans un contexte où celle-ci est de plus en plus réservée au propriétaire du champ, joue directement sur la nutrition du troupeau, et à terme sur le capital économique de son propriétaire. En saison humide, la réduction des parcours et la relative appropriation des pâturages restants par les agro-éleveurs, peuvent également jouer négativement sur la prise de poids et la santé des animaux des agro-pasteurs les moins bien placés dans les négociations pour l'accès aux ressources. Enfin, la fragmentation des pâturages locaux augmente le risque de dégâts dans les champs, et donc, pour les éleveurs, la probabilité d'avoir à payer des indemnités. Si pour les grands éleveurs ces sommes sont relativement indolores, elles peuvent grandement fragiliser l'équilibre économique des plus pauvres. Restriction de l'accès à la vaine pâture, réduction des pâturages de saison des pluies, augmentation du nombre de dégâts : on comprend par quels mécanismes la territorialisation des parcours peut entraîner la paupérisation des agro-pasteurs les plus fragiles. Toutefois, les données issues de mon terrain ne permettent pas de conclure quant à la réalité et l'importance de cet impact. La relation de causalité entre territorialisation et paupérisation des agro-pasteurs les plus vulnérables ne peut rester qu'à l'état d'hypothèse. En revanche, d'autres travaux, surtout basés sur des études de cas est-

africaines, ont établi le lien entre territorialisation des parcours et paupérisation d'une frange des agro-pasteurs. Homewood et al. (2004) et Fratkin (2001) montrent que le processus de privatisation des pâturages communs des Masaï dans le sud du Kenya profite aux plus riches d'entre eux et aux agro businessmen citadins. L'administration coloniale britannique avait déjà expulsé les Masaï de leurs meilleurs pâturages en les repoussant au sud de la ligne de chemin de fer Mombassa-Nairobi-Kampala. Après l'indépendance, beaucoup des pâturages du sud ont été privatisés et vendus ou loués pour pratiquer la céréaliculture. Une large partie des Masaï, exclue du processus de titrisation, se retrouve aujourd'hui dépourvue de l'accès aux parcours ce qui entraîne leur paupérisation. Desta et Coppock (2004) montrent que les Boran du sud de l'Éthiopie connaissent le même processus d'accroissement des inégalités au sein de leur communauté que les Masaï. La diminution des pâturages apparaît également comme un facteur de paupérisation. La privatisation des grands pâturages communs est la seule modalité de la territorialisation étudiée par les chercheurs en Afrique de l'Est. En Afrique de l'Ouest, Bassett (2009) élargit le spectre en considérant un large spectre de processus participant à la territorialisation des espaces ruraux du Nord de la Côte d'Ivoire : défrichements agricoles, plantations de vergers, délimitation au GPS des limites de terroir... Cette territorialisation a été accélérée par la loi foncière de 1998 qui prévoit une privatisation des terres, mais elle ne s'y réduit pas. En comparant les mobilités des troupeaux à vingt ans d'intervalle, il montre qu'au début des années 2000, les agro-éleveurs et agro-pasteurs les plus mobiles sont les plus riches. Les troupeaux des plus pauvres restent dans les limites des terroirs et sont moins productifs. Ils se trouvent confrontés à un nombre croissant de difficultés liées à la territorialisation (multiplication des vergers et des dégâts, réduction des parcours) et qui fragilisent leurs capitaux socio-économiques. La territorialisation a donc un rôle avéré dans la paupérisation des agro-pasteurs les plus fragiles et explique en partie les trajectoires socio-économiques des bergers.

Des exclus de la territorialisation

Les bergers sont étroitement dépendants à leur employeur. Les bergers sont très dépendants, économiquement, socialement, politiquement, des agro-éleveurs et agro-pasteurs qui les emploient. Leur installation dans un village est souvent fragile. A Mangodara, les bergers construisent leur petite cour à quelques centaines de mètres de celle de l'agro-éleveur qui les emploie. C'est leur employeur qui leur a indiqué où s'installer et la portion de terre qu'ils pouvaient cultiver, sans forcément en référer aux chefs de terre autochtones. Dans la commune de Mangodara, les notables du village ignorent l'existence de ces bergers qui n'ont pas été installés selon la procédure coutumière. Ils ne sont donc même pas reconnus comme interlocuteurs possibles dans les discussions sur les enjeux fonciers du village. En cas de conflit,

ils peuvent difficilement s'opposer à leurs employeurs sans risquer de perdre leur emploi, leur parcelle de culture et leur habitation. Ils n'ont donc pratiquement pas de marge de manœuvre dans la négociation. Ailleurs, comme à Samorogouan, les bergers et petits agro-pasteurs peuvent avoir une situation sociale moins marginale, surtout s'ils vivent dans un campement peul. Ils sont alors insérés dans la communauté peule. A leur arrivée au campement, ils ont été conduits par le premier migrant peul au chef de terre autochtone, à qui il a été demandé l'autorisation pour l'installation ; les sacrifices coutumiers ont été effectués. L'éleveur qui les emploie n'est donc pas celui qui les a installés. En cas de conflit avec celui-ci, ils ne perdent pas leur cour et leur champ. Certains arrivent à se sécuriser en se voyant confier des bœufs de plusieurs éleveurs. Ils ne sont alors plus dépendant économiquement d'une seule personne. Toutefois, même les bergers qui vivent de façon indépendante dans un campement peul n'ont pas beaucoup de poids dans les négociations pour l'accès aux ressources. Leur dépendance économique aux agro-éleveurs ou aux agro-pasteurs se traduit fréquemment par un clientélisme politique lorsque ceux-ci ont besoin de leur soutien. Ainsi, dans le groupe de réflexion de l'OPSF (Opération Pilote de Sécurisation Foncière), un représentant des éleveurs était requis. Les villageois de Padéma avaient choisi un berger peul sans légitimité sociale auprès des autres agro-pasteurs mais dépendant des agro-éleveurs qui l'employaient ; ils ne pouvaient donc qu'être d'accord avec eux dans les discussions du groupe de réflexion sur le tracé et la largeur des pistes par exemple. Les bergers sont donc dépendants de leur employeur sur le plan politique comme sur le plan économique. Dans ces conditions, ils n'ont pas de place en tant que tels dans les négociations villageoises sur les ressources : ils se retrouvent complètement exclus du processus de territorialisation.

Un groupe exclu de l'accès aux ressources. Sans capitaux, sans bœufs, avec une insertion sociale dans les villages très fragile reposant uniquement sur le lien avec leur employeur, les bergers se trouvent quasiment exclus de l'accès aux ressources. Ils n'ont accès qu'à un petit champ que leur employeur leur prête pour subvenir aux besoins alimentaires de leur famille. Bassett (1994) avait déjà mis en avant le *turn-over* très important qui caractérise les bergers, comme les petits agro-pasteurs. Il mettait cela sur le compte des conditions de travail difficiles et des relations parfois tendues avec les employeurs. DA, berger pour des agro-éleveurs à Diarakorosso, offre un bon exemple d'instabilité géographique : « *Pourquoi avez-vous quitté Gbongnin (Sidéradougou) ?* Je voulais venir chercher mieux ailleurs. Je suis venu faire une année chez les Ly [agro-pasteurs à Diarakorosso]. Je suis reparti faire deux ans à Gbongnin. Après je suis revenu encore chez les Ly faire une année avec leurs animaux. Ensuite je suis reparti une année en famille à Dori. Puis je suis revenu encore, cette fois-ci. Quand je suis revenu, chez les Ly, tous les bergers étaient là au complet. Donc j'ai été embauché chez les autochtones. » (DA, 09/04/2013, Diarakorosso). Ces migrations très fréquentes aggravent encore le fragile ancrage territorial des bergers. Il est corrélé avec le fait

qu'ils ne parviennent pas à reconstituer un troupeau. Ces deux faits se conjuguent pour hypothéquer leurs chances de construire un droit d'accès aux ressources. Comme en témoigne l'article de Bassett, ce groupe marginalisé existait avant que la territorialisation se généralise. Il ne serait donc pas le résultat de ce processus. Toutefois, les bergers décrits par Bassett au début des années 1990 sont surtout de jeunes hommes qui avaient quitté leur famille au nord pour venir tenter l'aventure en Côte d'Ivoire. Aujourd'hui, on trouve tout un groupe de bergers d'âge mûr, mariés, qui ont perdu leur troupeau et qui restent durablement dans une situation précaire. Le fait que l'accès aux ressources pastorales soit désormais plus difficile vient s'ajouter à leurs difficultés économiques pour rendre encore moins probable une sortie de la pauvreté. Dans certains cas, des petits agro-pasteurs perdent leurs animaux à force de migrer suite à la réduction des pâturages. Chaque migration fragilise leur ancrage territorial et leur place dans la négociation pour l'accès aux ressources. A terme, cela a des répercussions négatives sur leur capital économique. La trajectoire des bergers peut donc être lue à l'aune de la territorialisation comme une perte progressive, à chaque migration, de l'accès aux ressources pastorales ; la perte de l'accès aux ressources est un nouveau facteur précipitant leur paupérisation.

Conclusion du chapitre 6

L'accès aux parcours subsistants est plus concurrentiel et a tendance à se restreindre, ce qui alimente les inégalités d'accès aux ressources pastorales entre éleveurs

Dans certains villages, les agro-éleveurs mènent une stratégie de territorialisation des ressources pastorales. Celles-ci étant en diminution, ils cherchent à en contrôler l'accès au profit de leurs propres troupeaux. Ces territorialisations des parcours sont encore ponctuelles et inabouties. Toutefois, elles pourraient s'accélérer par l'implication de l'Etat et des ONG pour sécuriser des zones pastorales locales. Toutes les tentatives en ce sens sont pour le moment restées inachevées et ont été récupérées localement par les agro-éleveurs à leur profit. Force est de constater aujourd'hui que contrairement aux agro-éleveurs, les agro-pasteurs sont peu engagés dans les processus de territorialisation et de construction de droits fonciers sécurisant leurs espaces de pratique. C'est ce dont témoigne à sa manière DY, berger à Niambrigo, quand je lui demande si le champ qu'il cultive lui appartient : « Est-ce qu'un Peul a un point qui lui appartient ? » (03/03/2013). Pourtant, Bassett (2009) écrivait : « *Whether or not the FulBe will be able to maintain access to rangelands in the future will be contingent upon their engagement in the tenure building process* ». En ne cherchant pas à consolider leur droit d'accès et de prélèvement en droits de gestion, d'exclusion ou d'aliénation (Schlager et Ostrom 1992, Le Roy 2011), les agro-pasteurs peuls n'ont pas pris en compte les évolutions majeures et récentes des conditions d'accès aux ressources dans un espace régional sous pression. Ils ont toujours une approche

opportuniste des ressources, prenant ce qui est disponible, changeant de lieu quand cela ne l'est plus. Ils sont en large partie responsables de cette situation. Les grands agro-pasteurs auraient les moyens économiques de renforcer et sécuriser leurs droits sur les pâturages. En investissant plus dans l'éducation de leurs enfants, ils pourraient avoir gagné sur le long terme plus d'influence politique au niveau national, ce qui aurait renforcé leur position dans les villages. En s'enfermant encore dans un certain communautarisme, en ne tissant pas assez d'alliances sociales et politiques avec les agro-éleveurs, ils ne jouent pas le jeu des négociations. Aujourd'hui, ils apparaissent globalement comme les perdants de la territorialisation. L'exploitation des derniers pâturages par les grands agro-pasteurs qui y ont toujours accès grâce à la mobilité n'est pas une stratégie gagnante à terme. D'ici quelques années, tous les espaces de brousse seront cultivés ou appropriés. Ceux qui n'auront pas construit et fait reconnaître des droits solides sur ces espaces en seront exclus. Les petits agro-pasteurs subissent d'ores et déjà la pression locale sur les pâturages. Pour eux, la mobilité des troupeaux n'est pas une échappatoire. Quand la pression devient trop forte, seule la migration est envisageable, mais les migrations répétées n'enrayent pas le déclin de leur cheptel et fragilisent leur place dans les jeux de pouvoir pour la négociation de l'accès aux ressources. La condition de berger peut être vue comme l'aboutissement de ce processus de paupérisation dans lequel la territorialisation joue un rôle grandissant.

Conclusion de la deuxième partie

Territorialisation des espaces de parcours et place de l'élevage dans l'Ouest du Burkina

Des territorialisations récentes, concurrentes, inabouties. La territorialisation des brousses est un processus récent dans l'Ouest du Burkina, entamé dans le sillage du front pionnier. Auparavant, les brousses étaient largement disponibles, le nombre d'usagers restreint : l'accès à cette ressource n'était pas discuté, encore moins disputé. D'un point de vue foncier, les brousses étaient certes appropriées, dans le cadre de terroirs, de maîtrises foncières et de domaines lignagers. Néanmoins, il s'agissait d'une territorialisation faible voire inexistante : les limites de ces ensembles étaient floues, non matérialisées, l'accès et le prélèvement n'étaient pas restreints pour les éleveurs, les chasseurs, les cueilleurs, et ils étaient facilement donnés aux agriculteurs (droit de défriche et de culture). Aujourd'hui, les brousses font l'objet de territorialisations multiples et le plus souvent concurrentes. Elles sont regardées comme des ressources soit en tant que pâturages, terres cultivables, réserves de gibier... mais c'est le plus souvent la mise en valeur agricole qui est privilégiée. La territorialisation des brousses de l'Ouest demeure inaboutie, en ce sens que les tentatives de contrôle des ressources sont sans cesse contestées et objets d'appropriations concomitantes et concurrentes. C'est pour cette raison que j'ai le plus souvent préféré le terme de territorialisation à celui de territoire car il était plus à même de décrire une réalité spatiale changeant au gré des jeux de pouvoir.

La territorialisation comme stratégie spatiale et négociation sociale. Les territorialisations observées dans l'Ouest correspondent bien à des stratégies spatiales déployées par des acteurs (individus, institutions, Etat) participant à des jeux de pouvoir pour contrôler l'accès et l'usage d'une ressource au moyen d'une aire géographique délimitée sur laquelle ces acteurs cherchent

Conclusion de la deuxième partie

à faire reconnaître leur autorité. Les études de cas donnent un aperçu des formes concrètes que peut prendre la territorialisation à l'échelle locale. La (ré)instauration d'une zone pastorale à Samorogouan ou à Barani, d'une forêt classée à Mangodara sont clairement une tentative de contrôle et de définition de l'usage des ressources des brousses par l'Etat au moyen d'une aire géographique délimitée. L'Etat et ses services sont pris dans les jeux de pouvoir locaux, tant leurs tentatives de territorialisation sont contestées ou contournées. L'installation de migrants par les autochtones à Samorogouan et Mangodara sont des territorialisations des domaines lignagers par la mise en valeur et l'actualisation des limites. Le défrichement et la mise en culture des brousses par les agriculteurs peuvent également être analysés comme une territorialisation : un territoire agricole est délimité (extension des champs), des droits sur la terre sont affirmés (droit de culture et de récolte, appropriation plus ou moins assurée des parcelles sur le plan foncier). Planter des anacardiens est clairement une territorialisation forte de l'espace, les droits sur l'arbre renforçant ceux sur la terre et excluant de fait d'autres usages (comme le pâturage en saison sèche) de cet espace. Une grande variété de données récoltées sur le terrain peuvent être interprétées comme des actions spatiales s'inscrivant dans des stratégies de territorialisation ou de contestation des territorialisations : défricher, planter des arbres, garder un verger, causer intentionnellement des dégâts dans un verger ou un champ cultivé avec ses animaux, borner un espace, discuter un règlement, installer des champs sur le pourtour d'une brousse... Toutes ces actions s'inscrivent dans des négociations territoriales, médiatisées par des systèmes de normes, des institutions (coutumières, étatiques, collectivités territoriales...) (Scoones 1998). L'arrivée d'un nouveau migrant, le règlement d'un conflit sont par exemple des points saillants de ces négociations et de la territorialisation.

Des territorialisations renforçant les inégalités. Au terme de la deuxième partie, j'ai pu vérifier les deux hypothèses de recherche. (1) La pression foncière dans l'Ouest s'accompagne d'une territorialisation des brousses qui se fait au détriment de l'élevage et qui traduit la faiblesse globale des éleveurs dans les rapports de pouvoir. (2) Les espaces de parcours restant font l'objet de processus de territorialisation, ce qui crée une inégalité des droits des éleveurs sur les ressources pastorales. Le chapitre 5 a présenté les résultats montrant que la territorialisation des brousses se fait globalement en défaveur des éleveurs ; le chapitre 4 donnait les clés de compréhension de la relative faiblesse des éleveurs dans les rapports de force, tout en montrant que les agro-éleveurs, les agro-pasteurs et les bergers n'ont pas les mêmes atouts ni les mêmes stratégies. Le chapitre 6 a repris et approfondi les différences entre ces groupes pour montrer que les inégalités socio-économiques sont liées à des inégalités territoriales de droits sur les ressources. Dans un contexte de pression foncière, on peut distinguer deux effets de la territorialisation des brousses utilisées pour la pâture : d'une part le recul des parcours en

Conclusion de la deuxième partie

général au profit des espaces agricoles, d'autre part l'appropriation exclusive des ressources pastorales restantes. Les choix politiques de l'Etat ont donné la priorité au développement agricole de l'Ouest, et ont privilégié la sédentarisation de l'élevage par rapport à la sécurisation du pastoralisme. Ce faisant, l'Etat a indirectement soutenu les agriculteurs et les agro-éleveurs dans les rapports de pouvoir locaux, ce qui a alimenté l'avancée des champs au détriment des espaces de parcours. Les agro-éleveurs ont un rôle clé dans les jeux de pouvoir locaux. Leur intérêt est de trouver, à l'échelle du terroir, un équilibre : ils cherchent à cultiver des superficies agricoles aussi grandes que leur force de travail le permet, tout en conservant suffisamment de pâturages pour que leurs troupeaux puissent rester à proximité de l'exploitation. A Samorogouan, les agro-éleveurs sont très engagés dans la résolution des conflits liés aux dégâts dans des champs implantés sur des pâturages. Ils sont également beaucoup plus impliqués dans la délimitation d'une piste de transhumance régionale que les agro-pasteurs transhumants. Ces deux exemples ont montré que les agro-éleveurs se retrouvent souvent en position d'arbitre entre les agriculteurs et les agro-pasteurs peuls pour trouver un compromis spatial entre agriculture et élevage. L'équilibre entre champs et pâturages correspond aux espaces de pratique des agro-éleveurs et favorisent leurs intérêts économiques. Il existe aussi une tendance à l'appropriation exclusive des ressources pastorales locales, dont l'accès était auparavant relativement ouvert, au profit des agro-éleveurs et au détriment des agro-pasteurs. A l'inverse, les agro-pasteurs peuls ne s'imposent pas dans les processus de territorialisation. Ils n'entreprennent pas de délimiter leurs pâturages, de réaliser des investissements visibles marquant leur appropriation. Leur contrôle sur les ressources pastorales est faible. Ils n'ont pas su protéger leurs territorialités, telles que décrites par Vall et Diallo (2009. *Seeno, fukkaawo, ferlo, cofol...*). Samorogouan est un cas spécial : les agro-pasteurs tentent de tirer profit de la reterritorialisation de la zone pastorale menée par l'Etat. Dans la forêt du Dida, ils profitent (provisoirement) de la confusion et des ambiguïtés dans les territorialisations concurrentes pour accéder à des pâturages abondants. Mais en règle générale, ils tirent parti des ressources quand elles sont disponibles et ne mettent pas vraiment en œuvre de stratégie pour les défendre. Barani présente un cas différent, à la limite de la zone soudanienne, sur un territoire où les Peuls ont affirmé leur domination depuis deux siècles. Les agro-pasteurs de Barani font la preuve qu'une véritable territorialisation au profit des éleveurs (délimitation d'une zone pastorale, accès réglementé et surveillé aux ressources) est possible. Mais en règle générale, les grands agro-pasteurs préfèrent contourner les difficultés locales en pratiquant la mobilité régionale plutôt que de s'engager vraiment dans les négociations pour la territorialisation de leurs parcours. Les petits agro-pasteurs, qui n'ont pas les moyens de cette mobilité, gardent les bovins des agro-éleveurs pour conserver un accès aux pâtures locales. Enfin, les bergers sont complètement exclus des processus de territorialisation et ont perdu tout droit sur les

Conclusion de la deuxième partie

ressources. En analysant les jeux de pouvoir, j'ai montré que la place de l'élevage et des éleveurs dans l'Ouest n'est donc pas le résultat mécanique de la pression démographique et de la saturation foncière. C'est une place qui se négocie, et qui doit être sécurisée par l'engagement des éleveurs dans les processus de territorialisation locaux.

Troisième partie

Quelle place pour l'élevage dans les régions sous pression foncière ?

A la lumière des jeux de pouvoir analysés dans la deuxième partie, je questionne ici les différents systèmes d'élevage et leurs ancrages spatiaux quant à leur capacité à répondre aux défis de demain. Le dernier chapitre et la conclusion générale qui constituent cette troisième partie apportent une réponse globale à la problématique de cette thèse sur la place de l'élevage dans les régions sous pression foncière telles que l'Ouest du Burkina Faso.

Chapitre 7

Comment répondre aux défis auxquels sont confrontés les éleveurs ?

Quelle sera la place de l'élevage qui permettra de répondre aux grands défis de demain ?

Les éleveurs sont confrontés à quatre grands défis. Pour les relever, ils devront faire évoluer leurs systèmes de production. De l'élevage sédentaire intensif à la transhumance, plusieurs systèmes sont possibles, plus ou moins efficaces des points de vue économiques et environnementaux. Chacun repose sur une échelle de mobilité pastorale différente. Je passerai en revue plusieurs modèles d'élevage présentés successivement selon deux grands types, les élevages dits intensifs puis les élevages transhumants. Je m'interrogeai sur leur pertinence face aux enjeux qui découlent de la recomposition régionale. La partie précédente a permis de comprendre que la place de l'élevage se joue dans les rapports de force entre acteurs sur l'espace. Je montrerai ici que quel que soit le modèle privilégié, celui-ci ne répondra aux enjeux de demain que si tous les acteurs (producteurs, politiques...) s'engagent plus avant dans une territorialisation des ressources pastorales qui sécurise les parcours sur le plan foncier.

1/ Les quatre grands défis auxquels les éleveurs sont confrontés

2/ Intensifier l'élevage : une réponse à la pression foncière ?

3/ Pérennité des transhumances et sécurisation des parcours

7.1 Les quatre grands défis auxquels les éleveurs sont confrontés

Sur la base des dynamiques actuelles, on peut distinguer quatre grands enjeux fonciers, environnementaux, économiques et sociaux, auxquels les éleveurs vont devoir répondre dans les prochaines années : le recul continu des espaces de parcours, l'incertitude pluviométrique, l'augmentation de la demande en produits animaux et le risque de paupérisation des éleveurs. Les systèmes d'élevage actuels évolueront en fonction des réponses apportées à ces défis.

7.1.1 Le recul continu des espaces de parcours

L'augmentation de la population rurale. Malgré les migrations vers les villes, la population rurale reste majoritaire en Afrique subsaharienne et continuera d'augmenter après 2050, une exception mondiale (Losch *et al.* 2013). A l'échelle continentale, l'Afrique aura 310 millions de ruraux de plus en 2050 qu'en 2010, soit une augmentation de 57%. Avec 77% de la population vivant dans les campagnes en 2006⁹⁹, le Burkina Faso fait partie des pays du continent au caractère rural le plus marqué. A l'image des autres campagnes sahélo-soudaniennes d'Afrique de l'Ouest, la population rurale dans l'Ouest du Burkina Faso continue d'augmenter. Le taux de natalité va rester durablement élevé car il n'y a pas de signe d'une baisse prochaine et rapide de la fertilité. Les facteurs qui commandent la fertilité, (l'âge du mariage, l'usage des méthodes contraceptives, l'éducation des femmes...) évoluent lentement (Guengant 2007). De plus, la population est majoritairement jeune et fait beaucoup d'enfants. La croissance des prochaines années sera donc en partie due à l'inertie démographique. A l'échelle de l'Ouest burkinabè, les effets d'un solde naturel élevé sont renforcés par ceux du solde migratoire, lui aussi durablement positif. Le dernier recensement de 2006 montre que les campagnes de l'Ouest accueillent toujours beaucoup de migrants en provenance du plateau central mossi. On observe une recomposition des flux, qui se dirigent désormais vers les derniers espaces de moindre densité, dans le sud. Il n'y a pas de données récentes sur les migrations rurales, mais l'observation des paysages (défrichements) et les dynamiques dans les villages montrent que les campagnes continuent d'accueillir de nouvelles populations. C'est ce qui explique que la population rurale de l'Ouest a augmenté plus vite entre 1996 et 2006 (+ 2,4% par an) que dans la population rurale de l'ensemble du Burkina (+ 2,2% sur la même période). Si l'on se fie aux prévisions de croissance de l'ONU qui prévoit des taux de croissance de la population rurale burkinabè de 1,7% sur la période 2010-2025 et 1,4% sur la période 2010-2050 et que l'on applique ces taux seulement à l'Ouest du Burkina, la population rurale de la région devrait atteindre 4,4 millions de personnes en 2025 et 5,9 millions en 2050 contre 3,2 millions en 2006 (tableau 15).

⁹⁹ INSD

Tableau 15 : Projections de croissance de la population rurale de l'Ouest aux horizons 2025 et 2050

	Taux de croissance actuel*	Projection ONU**
Population 2006 (millions)	3,2	3,2
Densité rurale 2006 (hab/km ²)	34	34
Population 2025 (millions)	5	4,4
Densité rurale 2025 (hab/km ²)	53	46
Population 2050 (millions)	9,1	5,9
Densité rurale 2050 (hab/km ²)	96	61

Sources : INSD 2006, Projections démographiques ONU 2011.

* J'applique le rythme de croissance de la population rurale de l'Ouest enregistré entre 1996 et 2006, soit 2,4%, sur l'ensemble de la période 2006-2050.

** Le taux de croissance de la population rurale burkinabè prévu par l'ONU sur la période 2010-2025 est de 1,7% par an, et de 1,4% par an sur la période 2010-2050.

Les densités rurales devraient passer de 34 hab/km² en 2006 à 46 en 2025 et 61 hab/km² en 2050, soit un quasi-doublement. A titre indicatif, je rapporte dans le tableau 15 l'évolution de la population si le taux de croissance pour les prochaines décennies reste le même que celui enregistré sur la période 1996-2006, soit 2,4%. Il conduirait à un triplement des densités rurales. La baisse probable et anticipée par l'ONU du taux de croissance de la population rurale découlerait de la baisse de la fertilité. On peut aussi vraisemblablement s'attendre à une diminution des flux migratoires. Les terroirs du bassin cotonnier au nord de Bobo-Dioulasso, où la densité est très forte, ont déjà attiré moins de nouveaux migrants entre 1996 et 2006 que lors des décennies précédentes (carte 8, chapitre 1). Néanmoins, une grande incertitude demeure sur le rythme et l'ampleur de la baisse attendue du taux de croissance démographique.

Croissance démographique et recul des pâturages. En 2050, les densités dans l'Ouest atteindront des niveaux comparables à celles actuelles du plateau mossi. Or, la croissance de la population rurale dans cette région a conduit à une quasi disparition des espaces de parcours dans beaucoup de terroirs. Le contexte technique et les rapports de force laissent penser que l'Ouest suivra les mêmes dynamiques dans les prochaines années. La demande en produits vivriers et de rente va continuer de croître. Or, les dernières années n'ont pas vu une hausse significative des rendements agricoles. Dubresson et al. (2011) notent que l'agriculture africaine n'a pas, pour le moment, connu de mutation majeure en réponse à la demande croissante ; malgré les changements économiques et environnementaux et des adaptations à la marge des techniques de production, les mêmes logiques de production extensives perdurent tant qu'il y a

de nouveaux espaces à défricher disponibles. La solution pour augmenter la production dans les prochaines années sera donc vraisemblablement l'extension des superficies cultivées. Une intensification des techniques agricoles ne sera possible que lorsque les producteurs seront au pied du mur et qu'à l'échelle d'un terroir il n'y aura plus aucune brousse à défricher. En outre, Gray et Dowd-Urbe (2013) ont montré que les techniques d'intensification n'étaient accessibles qu'aux producteurs les plus riches. Ainsi, il ne faut pas s'attendre à une intensification générale et rapide de la production à l'échelle régionale. Par ailleurs, l'extension des champs n'est pas la simple réponse à la demande croissante en produits agricoles. Les producteurs ont conscience de la croissance démographique et de la pression foncière. Ils les perçoivent à l'échelle de leur village comme à l'échelle régionale. Cela les met dans une situation de grande insécurité foncière pour eux-mêmes et leurs enfants. Ils cherchent à se sécuriser en défrichant et en mettant en culture les plus grands domaines possibles, alimentant ainsi la course à la terre (Tersiguel 1995). La saturation foncière devient une prophétie auto-réalisatrice (Staszak 2000) : c'est en l'anticipant que les acteurs finalement la réalisent. Enfin, les rapports de force demeurent en faveur de l'agriculture. A l'échelle locale, les agriculteurs dominent globalement les jeux de pouvoir face aux éleveurs, ce qui se traduit par un recul des parcours au profit des espaces cultivés. Les systèmes de droits fonciers sont plus protecteurs pour les usages agricoles que pastoraux. A l'échelle nationale, les politiques de protection des espaces de parcours sont tardives et timides. La politique de création et de réhabilitation des zones pastorales qui est en train d'être élaborée n'est que ponctuelle. Ce sont des espaces de 1 000 à 130 000 ha qui seront protégés à l'échelle locale, sans qu'un véritable schéma régional de protection des parcours ne soit imaginé. Dans des contextes locaux où les pâturages sont réduits et fragmentés, il sera difficile de créer des zones pastorales, même sur de petites surfaces de 1 000 ha. Cette politique intervient une quinzaine d'années trop tard. Absence de véritable intensification de l'agriculture, anticipation de la saturation foncière, rapports de force en faveur de l'agriculture : les liens entre croissance démographique et extension des superficies cultivées/ recul des espaces de parcours sont toujours en place. On peut donc poser l'hypothèse que dans les prochaines années, les mêmes causes continueront à produire les mêmes effets et que les pâturages suivront la même dynamique de diminution.

Quelle géographie des espaces de parcours dans les prochaines années ? On peut prolonger les tendances actuelles de réduction des parcours décrites dans le premier chapitre (carte 6) pour esquisser une géographie des espaces de pâture dans les prochaines années. Si l'on se fie aux projections de l'ONU, il faut s'attendre à un quasi doublement des densités rurales d'ici 2050. La moyenne de 61 hab/km² sera atteinte par remplissage des dernières grandes zones peu densément peuplées, notamment au sud de la région. Le rattrapage démographique de ces

zones est déjà en cours (carte 8, chapitre 1). La population augmentera également dans les terroirs déjà très densément peuplés voire saturés, ce qui conduira soit à de profondes mutations (par exemple intensification des techniques), soit à des crises (fragmentation du tissu social à cause de l'aggravation des inégalités, conflits violents...). A l'échelle locale, les pâturages de saison humide seront toujours plus fragmentés. On peut imaginer qu'ils se cantonneront aux hauteurs et collines incultes, comme c'est le cas dans certains terroirs des Banwas entre Sanaba, Solenzo et Kouka. Au sud, les jachères, encore nombreuses aujourd'hui, se résorberont. Les dernières grandes forêts sont déjà en train d'être défrichées et mises en culture. Durant *dabbude*, les résidus de récolte devraient logiquement augmenter avec l'extension des champs, mais si le cheptel bovin poursuit son rythme de croissance annuel de 2% par an, la concurrence pour y avoir accès sera plus difficile et de plus en plus d'éleveurs en seront exclus. A l'échelle régionale, on peut donc imaginer que la migration historique du cheptel des agro-pasteurs vers le sud va se poursuivre. Au nord, il ne restera plus que le cheptel des agro-éleveurs sur des espaces de plus en plus réduits. Les plus grands troupeaux des agro-éleveurs devront eux-aussi migrer vers le sud, comme on commence à le voir pour certains producteurs de la province des Banwas. La progression du cheptel des agro-pasteurs vers le sud va se trouver limitée par la trypanosomiase. Même si les densités rurales dans le nord de la Côte d'Ivoire sont plus faibles que dans l'Ouest (inférieures à 25 hab/km²¹⁰⁰), cette région n'est pas un refuge durable pour les éleveurs. La région de Korhogo est déjà massivement occupée par les Peuls depuis les années 1960. Les dynamiques de réduction des parcours sont les mêmes que dans l'Ouest du Burkina. Les densités sont beaucoup plus faibles dans la région de Kong ; mais la grande forêt classée de la Comoé, interdite à la pâture et dans laquelle il y a de fortes prévalences de trypanosomiase, limite les possibilités de parcours. A l'échelle locale comme à l'échelle régionale, il ne reste donc que très peu d'échappatoires aux éleveurs. Il s'agit toutefois de projection à partir des dynamiques actuelles. Contrairement à ce qu'on entend dans les campagnes de l'Ouest, la brousse n'est pas encore « finie ». S'il y a saturation foncière de certains terroirs et une pression très forte à l'échelle régionale, il n'y a pas saturation foncière dans l'ensemble de la région. Il reste donc encore des marges d'action pour les éleveurs et les politiques publiques.

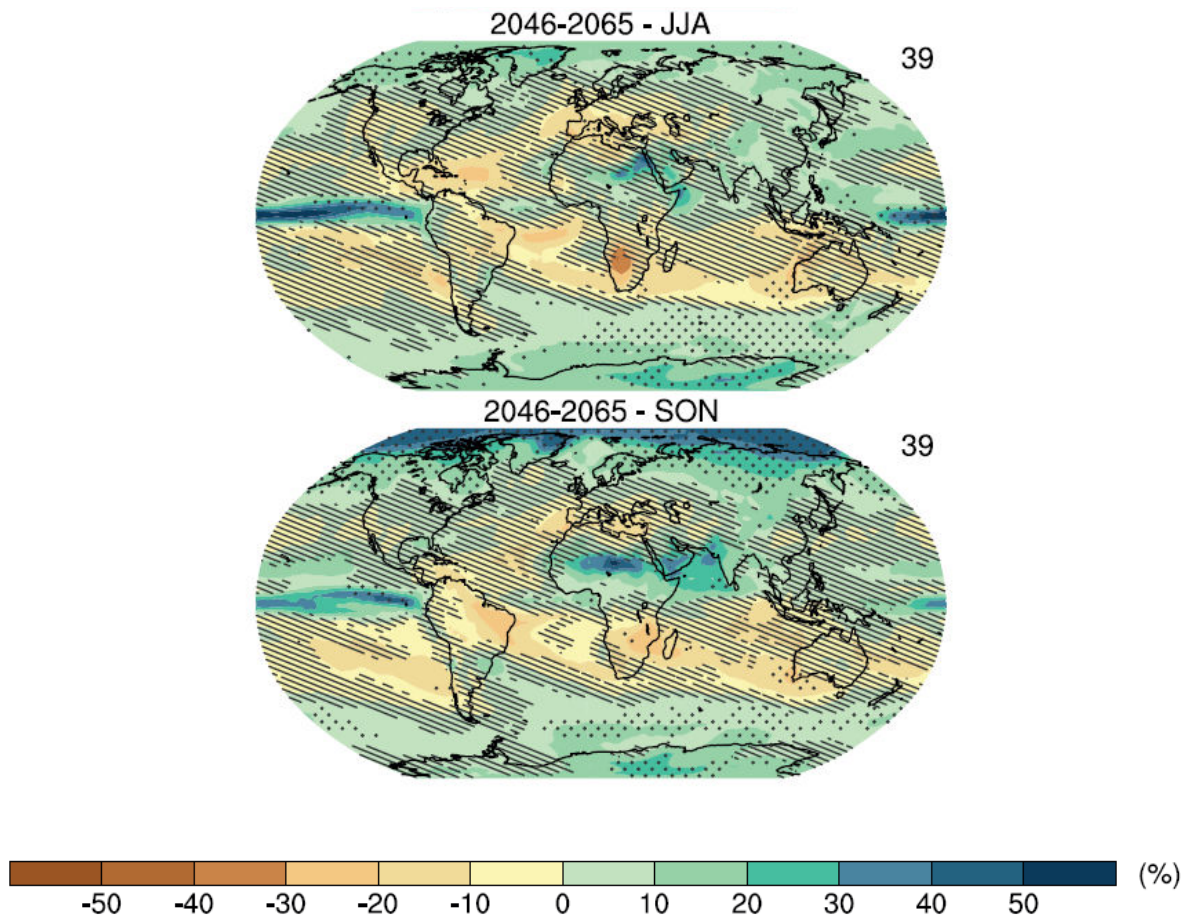
7.1.2 L'incertitude pluviométrique

Incertitude à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest. Si le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) montre un certain consensus quant au réchauffement des températures de 1,5 à 3°C sur la période 2046-2065 par rapport à la période 1986-2005 en Afrique de l'Ouest, aucun consensus ne se fait jour entre les experts sur l'évolution des précipitations dans les prochaines décennies. Différents modèles mathématiques

¹⁰⁰ Données Banque mondiale

sont utilisés pour prédire les variations des pluies. Certains concluent à une augmentation des précipitations dans les zones sahéliennes, soudaniennes et guinéennes, d'autres à une diminution, d'autres encore à une diminution dans la zone sahélienne et une augmentation dans la zone guinéenne (Paeth *et al.* 2011). Le dernier rapport du GIEC (2013) présente les prévisions de 39 modèles pour l'ensemble de la planète.

Carte 30 : Evolution des précipitations dans le monde selon le GIEC



Variation des précipitations en 2046-2065 par rapport à la période 1986-2005. Les valeurs représentées sont les moyennes des 39 modèles utilisés. Variations pour les mois de juin-juillet-août (JJA) en haut, septembre-octobre-novembre (SON) en bas. Les zones en pointillées sont celles où plus de 90% des modèles sont d'accord sur l'ampleur des variations. Les zones hachurées sont celles où moins de 66% des modèles sont d'accord sur le signe (+/-) des variations. Source : Collins *et al.* 2013

Le planisphère du haut représente les variations pour les mois de juin-juillet-août, en pleine période des pluies dans les zones soudaniennes et sahéliennes d'Afrique de l'Ouest. Moins de 66% des 39 modèles sont d'accord sur une augmentation ou une diminution des précipitations en Afrique de l'Ouest. Certains peuvent montrer de fortes hausses, d'autres de fortes baisses, d'autres encore de faibles variations. La moyenne des résultats donne une faible hausse des précipitations de moins de 10%. Par contre (planisphère du bas), entre 66 et 90% des modèles s'accordent pour prévoir une hausse de 10 % (zone guinéenne) à 40% (zone sahélienne) en fin

de saison des pluies (septembre-octobre-novembre). Ibrahim (2012) prend en note l'absence de consensus sur la variation des pluies en Afrique de l'Ouest dans les prochaines décennies. Il a repris cinq modèles régionaux de variation des pluies pour les appliquer spécifiquement au Burkina Faso. Deux modèles présentent une légère augmentation des précipitations annuelles moyennes entre 2021 et 2050 par rapport à la période 1971-2000 ; deux montrent une légère diminution ; le dernier ne prévoit pas de variation significative. Finalement, une grande incertitude scientifique règne sur l'ampleur et le sens des variations des précipitations causées par le changement climatique.

Les conséquences pour les éleveurs. Or, les variations pluviométriques futures seront d'une importance cruciale pour les éleveurs. L'alimentation des troupeaux, quel que soit le système d'élevage le plus répandu, reposera sur la production de fourrage naturel, dont la géographie dépend de la répartition des pluies dans le temps et dans l'espace. De manière schématique, si les totaux pluviométriques diminuent, on peut s'attendre à une poursuite du glissement historique du cheptel bovin ouest-africain vers le sud. S'ils augmentent au contraire, une partie des éleveurs qui a migré vers le sud sera tentée de retourner vers les régions sahéliennes. L'évolution d'autres données doit être considérée : la date et l'importance des premières et dernières pluies, qui déterminent la longueur de la saison sèche ; la fréquence des sécheresses. En la matière, le GIEC prévoit une augmentation de la fréquence des épisodes climatiques extrêmes. Face à une telle incertitude, les éleveurs doivent donc plus que jamais être très adaptables aux variations climatiques. C'est un enjeu majeur pour les éleveurs de toute la sous-région.

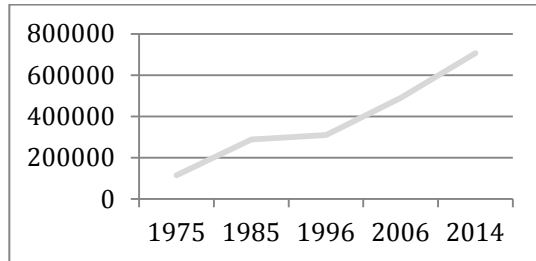
7.1.3 L'augmentation de la demande en produits animaux

Jusqu'à présent, les éleveurs ont répondu à la demande en viande (bœuf, mouton, chèvre, poulet) et œufs du pays. Le Burkina est également un important exportateur dans la sous-région. Mis à part pour le lait et les produits laitiers, il n'y a pas d'importation de produits animaux. Mais la demande intérieure et extérieure va continuer à croître rapidement. L'augmentation de la production pour répondre à cette demande est à la fois un enjeu et une opportunité économique importante pour les éleveurs de l'Ouest et le Burkina dans son ensemble.

L'équilibre de l'offre et de la demande sur le marché régional. La demande en produits de consommation d'origine animale (viande et lait) est en augmentation au Burkina Faso, à l'instar des autres pays d'Afrique de l'Ouest. Cela est lié à la croissance démographique, et notamment la croissance urbaine. Celle-ci a été de 4,7% par an à Bobo-Dioulasso entre les deux derniers recensements de 1996 et 2006 (graphique 11). La croissance de Ouagadougou, de 7,6% par an

sur la même période, a aussi un impact sur la demande en viande dans l'Ouest : le marché de Bobo alimente en partie celui de la capitale.

Graphique 11 : Evolution de la population de Bobo-Dioulasso

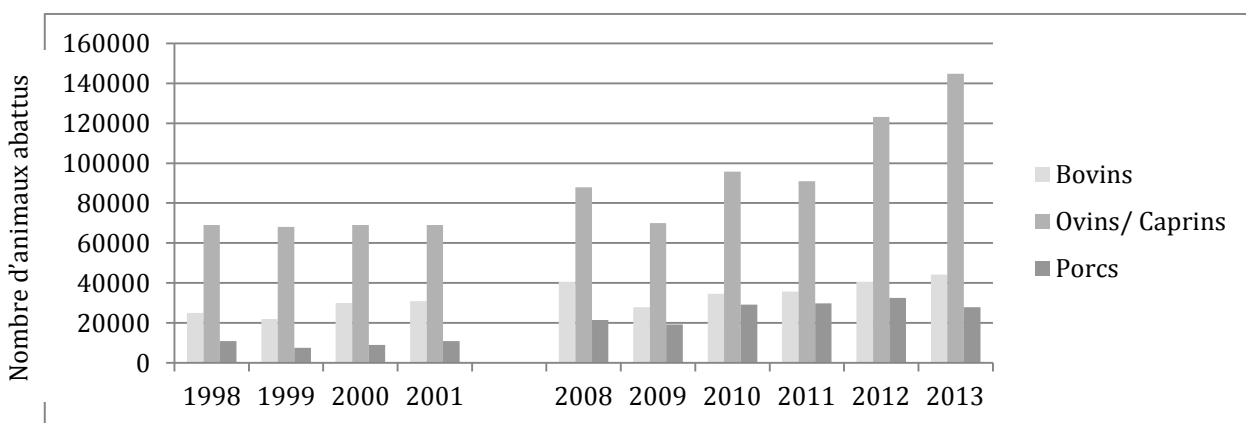


Source : recensements de la population. 2014 : projection à partir d'un rythme de croissance de 4,7% par an (taux annuel moyen observé entre 1996 et 2006).

Progressivement, une classe de citoyens au pouvoir d'achat un peu plus élevé que les ruraux et aux nouvelles habitudes de consommation, émerge. Elle tire vers le haut la demande en viande et en lait. Outre la viande améliorant la sauce accompagnant le riz ou le tô (le plat le plus courant au Burkina), les citoyens consomment régulièrement de la viande grillée dans les points de restauration de rue. Il s'agit aussi bien de viande de poulet, mouton, chèvre, bœuf ou porc. Pour répondre à cette demande essentiellement urbaine, les commerçants ont un réseau de collecte très ramifié à l'échelle régionale. Si une bonne part de la production de porc et de poulet (notamment pour les œufs) est urbaine ou périurbaine, l'approvisionnement en bœuf, mouton et chèvre provient de toute la région. Les éleveurs vendent leurs animaux sur les marchés villageois. A l'échelle locale, certains marchés polarisent tout le commerce de bétail de leur zone, comme celui de Barani pour toute la commune. A l'échelle régionale, on trouve des marchés plus importants où sont concentrés les animaux produits et vendus dans une large zone. C'est le cas du marché de Béna, dans la province des Banwas, où se concentrent les échanges de toute la province. Les animaux vendus à Béna sont ensuite acheminés jusqu'au marché de Bobo-Dioulasso. Le marché de Bobo-Dioulasso est le troisième du pays par ordre d'importance, derrière ceux de Pouytenga et Djibo. Les commerçants revendent au marché de Bobo des animaux qu'ils ont achetés directement aux éleveurs, dans les marchés villageois ou dans les marchés intermédiaires. Un tel système hiérarchisé de marchés pour l'approvisionnement d'un centre urbain a été décrit par Cesaro et al. (2010) au Sénégal. Il permet un approvisionnement efficace du centre urbain. Les prix sont fortement encadrés par les coûts de production d'une part, et par le pouvoir d'achat des consommateurs d'autre part. Si le prix de la viande augmente trop, la consommation diminue rapidement (Renard 2009). Les marges des intermédiaires sont très faibles. Renard étudie la filière viande burkinabè et montre qu'entre l'achat au producteur et la vente au consommateur, les prix sont multipliés par un facteur compris entre 1,2 et 1,9, contre un facteur compris entre 5 et 8 en Europe. A Bobo-Dioulasso, les bouchers sont des

intermédiaires obligés. Ils achètent les animaux dans les marchés de la région ou sur le marché de la ville. L'abattoir de Bobo-Dioulasso est devenu de fait un prestataire de service pour les bouchers, financé à 90% par les taxes d'abattage (Festas 2001). Festas montre que dans les années 1990, une cinquantaine de bouchers, en grande majorité Peuls, ont contrôlé le marché de la viande local en remplaçant les anciens bouchers, en majorité Maliens et Haoussas. Organisés en syndicat, ils contrôlaient étroitement l'arrivée de nouveaux venus dans la profession en exerçant des pressions sur le nombre d'agrément distribués pour l'abattage. Les membres du syndicat s'entendaient entre eux pour limiter le nombre d'abattages et pour garder ainsi des prix assez stables et suffisamment rémunérateurs. Un décret de 2001 a bouleversé la donne et a permis à de nouveaux bouchers d'origines ethniques plus diversifiées d'obtenir l'agrément. La concurrence s'est donc accrue, sans pour autant que les prix chutent de façon spectaculaire. Le graphique 12 montre une augmentation spectaculaire des abattages d'ovins et caprins dans les dernières années. Il s'agit des viandes les plus consommées car les moins chères. Une faible part des ovins et caprins consommés à Bobo-Dioulasso sont égorgés à l'abattoir. Il en est de même pour les porcs, dont les abattages ont également augmenté. Enfin, le nombre de bovins abattus a également augmenté sensiblement dans les dernières années ; la quasi-totalité est égorgée à l'abattoir de Bobo-Dioulasso. Toutefois, derrière ces tendances globales, les variations interannuelles sont importantes. Elles peuvent être liées aux variations de l'offre, de la demande, ou à des problèmes d'organisation de la filière. Si la production de viande suit de façon globale la tendance à l'augmentation de la demande, les variations brusques posent question quant à la capacité des producteurs et des transformateurs à suivre sur le long terme une forte croissance.

Graphique 12 : Evolution des abattages à l'abattoir de Bobo-Dioulasso (1998-2013)



Sources : Direction Régionale des Ressources Animales ; Festa 2001. 2002-2008 : données manquantes.

Une forte demande en lait existe également sur le marché urbain. En 2008, le MRA¹⁰¹ dénombrait 43 unités laitières de transformation dans l'Ouest, produisant chacune en moyenne 10 758 litres de lait par an. Comme le montrent Corniaux et al. (2005) au Mali et au Sénégal, la

¹⁰¹ MRA, Statistiques du secteur de l'élevage

filière lait fait face à plusieurs difficultés qui l'empêchent de satisfaire la demande locale. D'abord, la chaîne du froid n'est pas systématiquement respectée à cause d'un déficit d'équipement et des délestages fréquents d'électricité. Cela joue sur la qualité du lait et l'approvisionnement du marché urbain ne peut se faire que par des unités de production en périphérie ou bien reliées à la ville. Ensuite, la production baisse considérablement en saison sèche. La demande ne peut donc être satisfaite toute l'année. Enfin, la concurrence avec le lait en poudre importé, vendu sur le marché local à des prix très compétitifs, décourage les producteurs. Les importations de produits laitiers sont passées de 5,6 milliards de francs CFA en 2000 à 13 milliards de francs CFA en 2011 soit une hausse de 7,8% par an¹⁰². Ainsi, si les producteurs régionaux répondent à peu près à la demande en viande, ils sont loin de répondre à celle pour le lait.

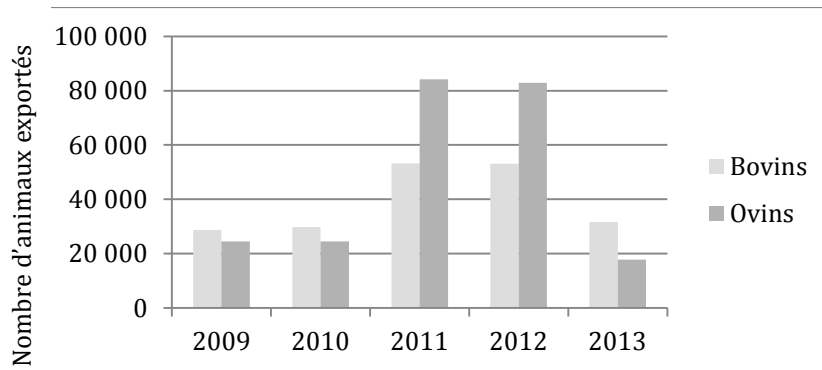
Les marchés d'exportation. Les exportations concernent 25% du commerce de bétail au Burkina (Renard 2009). Dans les années 1970-1980, la production burkinabè était concurrencée par les importations de viande européenne par les pays côtiers (McCarthy 2004). Dans les années 1990, la demande pour le bétail burkinabè a de nouveau augmenté, grâce à la dévaluation du FCFA et aux mesures anti-dumping. Les exportations des produits de l'élevage (viande, bétail sur pied, peaux, cuirs principalement) du Burkina vers les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest ont été stables durant la décennie 2000-2010. Elles s'élevaient à une valeur représentant entre 1,5% et 2% du PIB sur la période (Bedossa 2012) et représentaient ainsi la troisième recette d'exportation après l'or et l'agriculture (14% des exportations en valeur en 2009 ((RDP s. d.)). A Bobo-Dioulasso, ce secteur est dominé par de grands commerçants mossis (Festas 2001). Faute d'une logistique suffisante permettant d'assurer la chaîne du froid, la quasi-totalité du bétail est exportée sur pieds. Les principales destinations des bovins burkinabè sont le Nigéria (32% des exportations en 2008¹⁰³), le Bénin (30%), le Ghana (23%) et la Côte d'Ivoire (7%). Historiquement, les animaux du marché de Bobo-Dioulasso partent à destination de la Côte d'Ivoire, notamment en train par la ligne de chemin de fer Ouagadougou-Bobo-Abidjan. Après 2002, les exportations ont souffert de la guerre en Côte d'Ivoire et se sont rapidement et massivement réorientées vers le Ghana. Aujourd'hui, des camions à destination du Nigéria, du Bénin et du Ghana partent de Bobo tandis que les exportations en train vers la Côte d'Ivoire ont repris. En valeur, les exportations de bovins sur pieds sont les plus importantes, celles de petits ruminants sont négligeables d'un point de vue économique. Le graphique 13 n'indique aucune tendance significative pour les exportations des animaux vendus au marché de Bobo-Dioulasso.

¹⁰² Contribution de l'élevage à l'économie et à la lutte contre la pauvreté et les déterminants de son développement, ministère des Ressources animales (MRA) du Burkina Faso, Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), novembre 2011

¹⁰³ idem

Les variations importantes indiquent que la filière régionale ne profite pas pleinement de l'opportunité économique que représente la forte demande dans les pays voisins.

Graphique 13 : Animaux exportés depuis le marché de Bobo-Dioulasso vers les pays voisins



Sources : Direction Régionale des Ressources Animales

Portée par la croissance démographique des grandes villes de la côte, la demande extérieure va continuer à croître. C'est une réelle opportunité pour les éleveurs burkinabè car, situés en grande partie dans la zone infestée par la trypanosomiase, les pays côtiers ne peuvent pas satisfaire seuls la demande sur leurs propres marchés. Le Burkina doit continuer à produire à moindre coût pour rester compétitif par rapport à ces principaux concurrents, le Mali et le Niger. Il est aussi menacé par la concurrence des importations, particulièrement pour le secteur laitier : la production est insuffisante et non compétitive pour empêcher les importations de lait en poudre. La filière régionale de l'élevage ne profite pas pleinement à l'heure actuelle de l'opportunité économique que cela représente.

7.1.4 Les risques de paupérisation d'une partie des éleveurs

Elevage et pauvreté : un paradoxe ? Un cheptel représente une certaine richesse ; cheptel et capital ont d'ailleurs la même racine latine. Il peut donc apparaître paradoxal d'évoquer la pauvreté des éleveurs, car toute personne possédant des animaux détient un capital économique qui lui permet *a priori* de ne pas faire partie de la catégorie des plus pauvres. Toutefois, ce capital est très fragile face aux risques environnementaux et d'épizootie. Théoriquement, les pasteurs sont moins vulnérables aux sécheresses que les agriculteurs grâce à la mobilité de leur troupeau. Néanmoins, les sécheresses de 1974 et 1983-84 ont affecté durement les éleveurs (Fratkin et Roth 1990, Arditi 2009). Tous les animaux qui n'ont pas quitté les zones touchées assez tôt sont morts, trop affaiblis pour de longues marches. De plus, en période de sécheresse, les termes de l'échange se dégradent pour les éleveurs. Le prix des denrées alimentaires augmente, tandis que l'afflux d'animaux affaiblis sur les marchés fait baisser les prix. Les

éleveurs doivent donc décapitaliser massivement pour faire face aux difficultés. En dehors de ces événements exceptionnels, le cheptel peut être régulièrement et gravement touché par des épizooties se répandant dans de vastes zones, comme la peste bovine, la pasteurellose... Les éleveurs peuvent donc perdre subitement tout ou partie de leur richesse et tomber dans la pauvreté. Comme le rappelle Rahnema (2003), la pauvreté est multiforme et ne doit pas être réduite à son seul aspect matériel, l'absence de capital économique. L'isolement social, par rapport à la famille ou par rapport à un groupe plus large de connaissances est une dimension importante de la pauvreté. Il prive l'individu des solidarités qui peuvent se tisser au sein d'un groupe. Cet aspect est particulièrement important chez les éleveurs, pour qui le troupeau apporte du prestige social, et autorise des mécanismes de solidarités basés sur la réciprocité par échanges ou don d'animaux qui sécurisent le capital (Boutrais 2009, Faye 2009). L'analphabétisme, très répandu chez les Peuls de l'Ouest du Burkina, et le faible niveau de scolarisation sont aussi des dimensions de la pauvreté car elles privent les individus des *capabilities* (Sen 1984) susceptibles de les sortir, à terme, de leur condition. La pauvreté chez les éleveurs tient à la fois à un cheptel inexistant ou insuffisant pour subvenir aux besoins, à un certain isolement social, à une perte des droits d'accès aux ressources pastorales et à un manque d'éducation. Les trois premiers critères sont liés directement ou indirectement au troupeau possédé. Faye (2001) distingue trois degrés de pauvreté chez les éleveurs :

- Les éleveurs qui ont perdu tous leurs animaux sont les plus démunis de tous ; ils perdent jusqu'à leur statut d'éleveur. Chez les Peuls, cette situation est source d'une grande honte vis-à-vis du groupe. Leur dernière richesse est leur compétence pour garder les troupeaux. Ils deviennent bergers salariés des autres éleveurs.
- Les éleveurs qui n'ont plus un effectif suffisant pour faire face aux besoins de leur famille ; il existe un seuil, différent pour chaque région et pour chaque exploitation, en-deçà duquel le troupeau ne produit plus assez de lait pour nourrir la famille et plus assez de veaux pour vendre des animaux sans décapitaliser. Les éleveurs peuvent passer plusieurs fois juste au-dessus ou en-dessous de ce seuil au cours de leur trajectoire de vie. Ceux qui restent trop longtemps en-dessous doivent décapitaliser totalement et se retrouvent dans la catégorie précédente, de laquelle il est difficile de sortir.
- Enfin, il existe des éleveurs très endettés et qui, même s'ils peuvent faire face aux besoins de leur famille, ne peuvent plus assurer leurs remboursements ce qui les plonge dans une spirale de paupérisation par endettement croissant.

Les éleveurs restent donc une catégorie vulnérable de producteurs, bien qu'il faille nuancer le propos en différenciant les grandes familles d'agro-pasteurs, les agro-éleveurs, les petits agro-pasteurs et les bergers.

Entre marginalisation et levier du développement. Une partie des agro-pasteurs (bergers, petits agro-pasteurs) est déjà pauvre. Les prochains changements qui toucheront les systèmes d'élevage font courir le risque d'une paupérisation d'une partie plus large encore des éleveurs. La diminution des espaces de parcours et la concurrence croissante entre usages et usagers participent à la paupérisation d'un nombre grandissant d'éleveurs. Les mécanismes d'exclusion qui se mettent en place entraînent donc un accroissement des inégalités socio-économiques. Pourtant, Duteurtre et Faye (2009) et Faye (2001) montrent que l'élevage peut être un levier pour sortir de la pauvreté. Il sécurise les individus, représente une diversification des productions et des sources de revenus, permet d'améliorer la production agricole, renforce le capital social, permet d'intégrer plus pleinement l'économie monétaire... Dans l'Ouest du Burkina, il semble aujourd'hui que cette spirale vertueuse concerne surtout les agro-éleveurs et un petit nombre d'agro-pasteurs. Pour que l'élevage joue son rôle de moteur du développement, il faudra garantir un accès pour tous aux ressources et éviter ainsi la marginalisation de la majorité des éleveurs.

L'élevage est confronté à quatre grands enjeux. Ceux-ci représentent à la fois des opportunités et des risques pour le développement de la filière. L'efficacité économique et l'efficacité environnementale et sociale des systèmes d'élevage ouest-africains dépendent étroitement de l'échelle des mobilités pastorales. Dans la zone sahélienne, il y a désormais un consensus dans la communauté scientifique pour défendre la mobilité pastorale comme la stratégie la plus rentable et la mieux adaptée à l'environnement incertain de ces régions. En zone soudanienne, les pluies sont plus abondantes et la production fourragère naturelle plus importante. On trouve pratiquement toute la gamme de mobilité des troupeaux, depuis les quelques élevages en stabulation jusqu'aux éleveurs qui pratiquent la grande transhumance régionale. La question de l'échelle des mobilités à privilégier (élevage sédentaire, mobilités locales ou régionales) est cruciale. Elle détermine l'échelle des espaces de pratique la mieux adaptée pour rendre les systèmes d'élevage soudanien aptes à répondre aux grands enjeux. La configuration de ces espaces de pratique influencera grandement la nature des droits fonciers pastoraux à construire.

7.2 Intensifier l'élevage : une réponse à la pression foncière ?

La sédentarisation du cheptel et l'intensification de l'élevage sont une antienne des discours politiques depuis la colonisation. Elles sont souvent présentées comme la bonne solution pour répondre à la croissance de la consommation de produits animaux dans un contexte de pression foncière sur les espaces de production. En suivant une trajectoire bosérienne d'innovation, il s'agirait de produire plus sur des espaces plus restreints. Toutefois, les modèles intensifs proposés ne se sont jamais vraiment diffusés au-delà d'une petite catégorie d'éleveurs. Pour comprendre les raisons de cet échec relatif, il convient de distinguer au moins deux grands systèmes : l'élevage intensif à fort investissement en capital et la ferme d'agro-élevage intégrée.

7.2.1 Atouts et limites des modèles intensifs à fort investissement en capital

On peut distinguer deux modèles d'élevage intensif. Le premier est celui de la ferme intensive qui nécessite un investissement en capital très important. Il ne s'est pas diffusé au-delà de la périphérie de Bobo-Dioulasso et est le fait de quelques entrepreneurs citadins qui diversifient leurs activités dans l'élevage. Le deuxième est celui de l'embouche qui nécessite des apports en capitaux beaucoup moins importants et qui s'est ainsi diffusé assez largement dans les villages.

Le modèle périurbain : la ferme intensive à fort apport en capital.

Un fort apport en capital. Le modèle de la ferme périurbaine est constitué d'exploitations agricoles à fort investissement en capital. Les infrastructures sont très développées par rapport à la moyenne des exploitations burkinabè : étables, hangars, silos de stockage, matériel motorisé... Il y a également un fort investissement en capital travail avec de nombreux salariés embauchés. Les animaux sont en stabulation (apports de fourrage et aliments toute l'année) ou en semi-stabulation (pâturage de fourrage naturel dans des prairies encloses durant l'hivernage). Dans l'Ouest, les exploitations de ce type sont très peu nombreuses et se trouvent essentiellement autour de Bobo-Dioulasso. Les types d'élevage les plus fréquemment pratiqués dans ce type de structure sont les poules pondeuses, les porcs et les vaches laitières. Selon la direction des ressources animales, les élevages de poules pondeuses sont ceux qui connaissent la plus forte augmentation ces dernières années, mais aucun recensement n'a été fait. Les élevages intensifs de vaches laitières dans la périphérie de Bobo-Dioulasso quant à eux se comptent sur les doigts d'une main. En 2001, une équipe de chercheurs du CIRDES avait effectué un recensement complet de tous les élevages vendant du lait sur le marché urbain dans un rayon de 30 kilomètres autour de la ville. Sur 457 fermes recensées, cinq correspondaient au type de la ferme intensive. Les autres étaient des exploitations agro-pastorales classiques. Hamadou et al. (2008) qualifient les fermes intensives « d'exploitations à visée commerciale ». Ils en distinguent

deux types. Les trois fermes intensives les plus petites exploitent 11 hectares en moyenne et des troupeaux d'une soixantaine de bovins. Les deux fermes intensives les plus grandes cultivent 40 hectares avec production de fourrage. La moyenne des deux troupeaux est de 81 têtes. Dans les élevages laitiers, porcins ou avicoles, une partie ou la totalité de l'alimentation est apportée de l'extérieur. Pour les poules et les porcs, l'aliment le plus important est le maïs. Pour les bovins, c'est le fourrage sec, le tourteau (de coton ou de soja) et des aliments bétail préparés en usine (qui contiennent dans des proportions variables maïs, son de blé, tourteau, mélasse de canne à sucre...). Certaines fermes ont des superficies fourragères. Le reste de l'alimentation doit être acheté à l'extérieur. Les producteurs les plus importants de tourteau et d'aliments bétail sont les huileries qui traitent les graines de coton qu'elles obtiennent de la Sofitex. Les dépenses d'alimentation du cheptel représentent donc une part importante des coûts de production, contrairement aux élevages pastoraux où elles sont très réduites.

Un modèle réservé à une élite urbaine. Seule une infime part des éleveurs burkinabè a la capacité d'investir dans des fermes intensives à fort apport en capital. Sur les cinq chefs d'exploitations des fermes intensives recensées par Hamadou et al. (2008), deux étaient des fonctionnaires à la retraite et trois des vétérinaires privés. Dans les quarante et une autres fermes de la périphérie de Bobo ayant subi une enquête approfondie, de type agro-pastoral, seules quatre étaient dirigées par des fonctionnaires ou des employés du secteur privé ; les autres chefs d'exploitations avaient tous pour profession principale l'agriculture ou l'élevage. Les investissements très importants dans les infrastructures avant de commencer les activités et les charges variables nécessaires à la production demandent des capitaux très importants, que les éleveurs des villages ne possèdent pas, mises à part quelques très rares exceptions. Selon Hamadou et al., la valeur des infrastructures dans les cinq fermes périurbaines de Bobo vont de 8,7 millions de F CFA à 67 millions de F CFA. Les dépenses annuelles d'alimentation du bétail, qui ne représentent qu'une partie des charges variables, atteignent de 500 000 à 1,1 million de F CFA. Seuls des individus ayant une activité principale salariée peuvent avoir une partie des capitaux nécessaires et un accès au crédit auprès des banques pour se lancer dans l'activité. Cette catégorie d'éleveurs est le pendant des agro-businessmen. Ce sont des citadins qui investissent leurs capitaux dans les activités productives rurales. Bonfiglioli (1988b) et Turner (2009) mettent en évidence l'importance de cette catégorie d'éleveurs dans les régions sahéniennes. Au Mali et au Niger, ils investissent aussi bien dans l'élevage périurbain que dans le pastoralisme classique. Ils confient leur activité à des éleveurs qui gèrent leur exploitation au quotidien, que ce soit dans les fermes intensives ou pour suivre les troupeaux en brousse. Turner fait remarquer que l'élevage au Sahel présente un avantage comparatif plus important que dans les zones soudaniennes. Dans l'Ouest du Burkina, les investissements des urbains dans

les espaces ruraux sont surtout agricoles, ce qui explique que cette catégorie d'éleveurs y est beaucoup plus marginale qu'au Sahel.

Photographie 31 : Vaches laitières dans un élevage intensif



Vaches laitières en stabulation au mois de mai dans une ferme intensive de la périphérie de Bobo-Dioulasso. Notez la maigreur des flancs qui traduit une rupture de plusieurs semaines dans l'apport de fourrage. Cliché F. Rengard mai 2014.

Un modèle qui peine à faire ses preuves sur le plan économique. A l'échelle macro-économique, l'élevage intensif apparaît relativement marginal. Selon le MRA, l'élevage intensif assurait à l'échelle nationale 8% de la production laitière et 23% de la production de viande. Les chiffres plus élevés pour la production de viande s'expliquent par les élevages périurbains de volailles, ovins et porcins. Au Burkina Faso, contrairement aux pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, les élevages intensifs de poulet de chair se développent peu ; ce sont surtout les élevages de poules pondeuses qui connaissent un grand succès et assurent une part croissante de l'approvisionnement en œufs des villes. Les élevages laitiers périurbains représentent toujours une part marginale de l'approvisionnement des villes. Hamadou et al. (2008) montrent que les élevages intensifs périurbains représentent 1,8% de l'offre en lait sur le marché de Bobo-Dioulasso. L'essentiel de l'approvisionnement est assuré par les petites fermes agro-pastorales, comme c'est le cas pour Kolda en Haute-Casamance (Dieye *et al.* 2003) ou Moundou au sud du Tchad (Duteurtre et Atteyeh 2000). Les facteurs qui limitent l'expansion des fermes laitières intensives sont connus (Corniaux *et al.* 2005). D'abord, les ruptures de la chaîne du froid, dues aux délestages fréquents d'électricité et au sous-équipement en matériel frigorifique, limitent l'implantation des fermes laitières et centres de collectes du lait aux périphéries des villes, ou

aux abords des grands axes goudronnés qui permettent un transport rapide et fiable des produits laitiers frais jusqu'au marché urbain. Ensuite, la production est très irrégulière : elle chute en saison sèche, à cause du manque de fourrage naturel que l'apport de fourrage stocké et d'aliments bétail ne parvient pas à suppléer (photographie 31). Enfin, la concurrence avec le lait en poudre importé est rude pour les producteurs locaux, dont les coûts de production dépassent le prix de vente du lait en poudre (Duteurtre 2009). Dans un contexte où le pouvoir d'achat de la très grande majorité des urbains est faible, la production locale de lait ne peut viser qu'un marché de niche tant que les coûts de production resteront élevés. Or, à l'échelle micro-économique, les élevages laitiers intensifs ne sont pas forcément rentables. Hamadou et Bouyer (2007) ont calculé les coûts de production de deux fermes laitières de la périphérie de Bobo-Dioulasso en distinguant charges variables et charges fixes. Les charges variables sont essentiellement constituées par l'alimentation et les soins vétérinaires au troupeau. Dans le calcul des charges fixes rentre en compte l'amortissement des infrastructures et des vaches laitières dont le producteur a estimé la durée de vie ; les auteurs ont ensuite ramené le coût de l'investissement au nombre d'années d'utilisation. En une année, la première ferme a dégagé un produit brut (valeur des ventes) de 1,460 million de francs CFA. Le total des charges variables et fixes engagées dans la production s'élève à 1,523 million de francs CFA. L'exploitation a donc perdu 63 000F sur l'année. La deuxième a dégagé un produit brut de 1, 825 million de francs CFA pour un montant des charges de 2, 287 millions de francs CFA. Elle a donc perdu 1, 46 million de francs CFA. Les auteurs calculent que la première ferme perd 22 francs CFA pour 100 francs CFA de lait vendu et la deuxième 142 francs CFA pour un prix du litre fixé à 250 francs FCA. La non rentabilité des fermes tient aux charges fixes très élevées. Les investissements réalisés pour intensifier la production sont beaucoup trop élevés pour qu'elle soit rentable, même sur le long terme avec un très faible taux de remplacement du matériel. Les performances moins mauvaises de la première ferme tient à ce qu'elle produit plus de lait grâce à l'exploitation de vaches laitières de race Azaouak, contre des vaches Goudali pour la seconde. Finalement, les coûts de production d'un litre de lait dans ces deux fermes sont de l'ordre de 450 F CFA, contre 15 à 19 F CFA dans les exploitations agro-pastorales périurbaines (Hamadou *et al.* 2008). Le litre de lait en poudre à Bobo-Dioulasso se vend environ 200 FCFA. Ces deux fermes intensives laitières ne sont donc pas compétitives, ni avec les fermes agro-pastorales locales, ni face aux importations. Il ne faut toutefois pas généraliser les faibles performances de la filière laitière à tous les secteurs de production. Par exemple, un propriétaire d'une ferme intensive de la périphérie de Bobo-Dioulasso déclare gagner entre 45 000 et 65 000 F de bénéfices pour les porcs qu'il élève¹⁰⁴. Plusieurs facteurs de risques menacent la rentabilité des fermes intensives. L'enjeu est d'amortir des investissements coûteux par une production suffisante et régulière.

¹⁰⁴ Enquêtes F. Rengard, 22/05/2014, BP, éleveur à Lèguéma.

Pour cela, il ne faut pas de rupture dans l'alimentation des animaux et un bon suivi vétérinaire est nécessaire. Il ne faut pas que la ferme soit équipée en infrastructures inutiles ou trop coûteuses à entretenir. L'importance des investissements à consentir au départ et la rentabilité de l'exploitation qui n'est pas toujours assurée a, jusqu'à présent, limité l'extension du modèle de la ferme intensive aux fermes avicoles et porcines.

Le modèle d'intensification paysanne : l'embouche.

Les atouts de l'embouche : faible investissement et rentabilité. L'embouche bovine et ovine est un mode d'élevage intensif beaucoup plus répandu dans les campagnes de l'Ouest que les fermes intensives à fort apport en capital. Cela s'explique d'abord par le fait qu'il faut un investissement de départ beaucoup moins important pour l'embouche. L'activité est financièrement accessible à un nombre beaucoup plus grands d'éleveurs : c'est un modèle d'intensification paysanne. Ensuite, bien menée, l'embouche s'avère rentable pour le producteur. Ce système est pratiqué en périphérie des villes, mais aussi dans les villages par les grands agro-pasteurs ou les grands agro-éleveurs. Elle représente une forme de diversification des activités ; ces producteurs gèrent en parallèle un troupeau conduit selon un mode pastoral. Les deux formes d'élevage sont étroitement liées au sein de la même exploitation. Les animaux embouchés sont fréquemment choisis parmi le troupeau qui part en brousse. Les éleveurs achètent des animaux maigres en début de saison sèche et les gardent deux à quatre mois dans des enclos ou attachés pour les revendre ensuite sur les marchés ruraux avec un petit bénéfice. Sow et al. (2004) ont étudié l'embouche bovine dans 120 exploitations de 42 villages du bassin arachidier au Sénégal. Leurs résultats permettent de mettre en perspective les données recueillies grâce aux entretiens dans l'Ouest du Burkina. Les éleveurs constituent des lots de 2,5 animaux en moyenne, et jusqu'à une dizaine de bovins par cycle. Au Sénégal, les fanes d'arachides sont prépondérantes dans l'alimentation. Dans l'Ouest, ce sont les résidus de récoltes (mil, maïs, occasionnellement paille de riz). C'est pour cela que l'embouche est pratiquée préférentiellement durant *dabbude*. L'achat de tourteau et d'aliments bétail est tout de même nécessaire pour enregistrer des prises de poids supérieures au reste du troupeau. La réussite de l'embouche est liée à la minimisation des coûts. Il n'y a pas d'investissement en infrastructures nécessaires (photographie 32).

Photographie 32 : Enclos pour l'embouche d'un agro-éleveur de Samorogouan



(Gonin, février 2012)

Sow et al. calculent des taux de rentabilité (total des sommes investies (achat de l'animal + alimentation)/ bénéfice net) de 29 à 42% selon les groupes d'éleveurs suivis. Les différences tiennent à l'âge des animaux (l'âge optimum étant 5 ans) et à la qualité de l'alimentation apportée. Les bénéfices nets pour un animal embouché vont de 28 000 à 65 000 F CFA. La négociation du prix d'achat de la bête maigre est stratégique : elle conditionne en grande partie le bénéfice final. L'autre facteur influençant ce bénéfice est la quantité de tourteau ou d'aliment bétail achetée. Pour l'éleveur, l'enjeu est d'engraisser ses bêtes sans trop dépenser en intrants en utilisant au maximum les fourrages naturels disponibles. Pour Moritz (2012) l'embouche répond au modèle boserupien d'innovation face à la pression démographique (Boserup 1965). Ce système permet de produire plus sur des surfaces moins importantes. Moritz critique la thèse de Spencer (1998) pour qui le modèle boserupien ne s'applique qu'à l'agriculture : le pastoralisme se déroulant sur des espaces arides et semi-arides où les ressources sont rares et variables, il ne serait pas possible de l'intensifier. Moritz montre qu'en zone sahélo-soudanienne et soudanienne, il est possible que les pratiques d'élevage soient plus intensives en prenant l'exemple d'exploitations agro-pastorales à la périphérie de Maroua au Nord Cameroun. L'embouche serait donc une solution face à l'augmentation de la demande en viande et à la diminution des espaces de parcours. Toutefois, l'accès au fourrage et aux aliments bétail limite la diffusion du système à une part plus large des éleveurs.

Un prix élevé des aliments bétail qui empêche la généralisation du système. Le prix des aliments donnés en complément du fourrage naturel (résidus de récolte) reste très élevé, ce qui rogne les marges des producteurs et empêche les éleveurs qui n'ont pas la capacité de financer l'investissement de départ de se lancer dans l'activité. Dans l'Ouest, c'est le tourteau de coton, ou un aliment bétail préparé à base des résidus de la graine du coton qui est l'aliment privilégié. Selon la saison, le sac de 100 kg de tourteau de coton se négocie entre 6 000 et 10 000 F CFA. La nouvelle usine SOFAB (Société de Fabrication d'Aliments Bétail) de Koubri, ouverte en 2014, prévoit de vendre son aliment bétail amélioré à plus de 20 000 F CFA le sac de 100 kg. Sow et al. montrent que les emboucheurs qui ont les meilleurs rendements sont ceux qui donnent 1,5 kg de tourteau par jour aux animaux, pendant 77 jours en moyenne. Il faut donc 115 kg de tourteau par animal embouché pour de bons résultats, soit une dépense de 11 500 F CFA pour un prix du tourteau à 10 000 F/ sac. Cela coïncide avec les résultats de Moritz (2012) qui montre que les dépenses annuelles pour un animal embouché dans la périphérie de Maroua au Nord-Cameroun sont de 12 371 F CFA. Cela représente un coût beaucoup plus élevé que les animaux conduits selon un mode pastoral dans les villages voisins (entre 1 581 et 2344 F CFA). Beaucoup d'éleveurs n'ont donc pas les moyens de se lancer dans l'embouche, ou ne peuvent la pratiquer qu'à petite échelle. C'est pour cela que quelques animaux seulement sont embouchés chaque année dans chaque exploitation ayant adopté l'activité. C'est également pour cette raison que les emboucheurs rencontrés sur le terrain étaient tous des grands agro-éleveurs ou des grands agro-pasteurs au patrimoine économique important. De plus, le coût élevé des aliments bétail rogne les bénéfices réalisés. Sow et al. ont certes démontré que l'embouche dans le bassin arachidier sénégalais était rentable. Moritz arrive aux mêmes conclusions au Nord-Cameroun : les coûts de productions plus importants pour les animaux embouchés sont compensés par le gain en poids et le prix de vente final plus élevé sur le marché. Toutefois, la rentabilité de l'embouche est moins élevée que celle de la transhumance pratiquée par les mêmes éleveurs. Cela constitue également une limite à la généralisation du système.

Les limites à la diffusion des cultures fourragères. Une solution pour diminuer les coûts de l'intensification paysanne serait de remplacer en partie les apports en tourteau par du fourrage produit sur l'exploitation. Toutefois, la production fourragère est très faible dans l'Ouest du Burkina. Sur tous les éleveurs rencontrés, une poignée d'entre eux seulement la pratiquaient. A partir d'un échantillon de 337 exploitations productrices de lait dans la périphérie de Bobo-Dioulasso, Hamadou et al. (2005) ont dégagé les facteurs expliquant cette faible diffusion des cultures fourragères. Le manque de main d'œuvre familiale crée des goulots d'étranglement dans le calendrier agricole ; les cultures vivrières et de rentes sont prioritaires sur les cultures fourragères. La pression foncière et le manque d'espace agricole font qu'ici encore, les cultures

vivrières et de rentes sont privilégiées sur les cultures fourragères si l'exploitation ne dispose que d'une petite superficie cultivable. Les parcelles de plantes fourragères doivent être protégées par des haies vives d'épineux ou par un fil barbelé. Le coût de ces infrastructures (800 F/ mètre pour les haies vives, 1 300 F/mètres pour les épineux) empêche beaucoup d'éleveurs de les installer. De plus, de tels investissements ne sont réalisés que si le producteur se sent en sécurité foncière. Enfin, les semences sont rares sur le marché burkinabè et relativement chères. Le coût pour un hectare serait de 200 000F pour des graminées *panicum maximum* et *brachiaria ruziziensis* et des légumineuses *stylosanthes hamata*, *stylosanthes guyanensis* et *aeschynomene histrix* (Grimaud et Touré 1997). Le taux de germination n'est que de 10 à 40%. Enfin, toujours selon Hamadou et al., le gain de productivité dans les exploitations cultivant des plantes fourragères sera faible par rapport à celles qui n'en cultivent pas : la production par vache passerait de 0,75L/jour à 0,86L/jour. Beaucoup d'obstacles doivent donc être levés pour une diffusion plus large des cultures fourragères qui réduirait les coûts de l'embouche. Des solutions techniques existent, comme les cultures sur couvert végétal. Cela nécessiterait notamment des espaces disponibles pour ces productions. Or, selon Hamadou et al., il ne semble pas qu'à superficie égale, les fourrages semés soient beaucoup plus nutritifs que les pâturages naturels. La généralisation des cultures fourragères entraînerait un changement dans les systèmes d'élevage, mais pas forcément vers un modèle plus intensif.

Les modèles intensifs, une solution ?

Intensifier pour produire plus sur des surfaces réduites. L'équation sédentarisation = intensification = augmentation de la production a été formulée dès l'époque coloniale en réaction au pastoralisme, jugé improductif (chapitre 6, 1.2/). Depuis que la pression foncière augmente dans les régions soudaniennes, elle a trouvé un regain de légitimité chez les décideurs politiques. Jérémy Ouédraogo, ministre des ressources animales du Burkina Faso, déclarait par exemple le 10 mai 2012 à Orodara : « La nature nous donne beaucoup, mais nous pouvons faire en sorte que ça soit suffisant, en produisant et en fauchant nous-mêmes. L'éleveur de demain ne sera pas le transhumant d'aujourd'hui. »¹⁰⁵. Si les fermes intensives sont très peu nombreuses dans l'Ouest et limitées à la périphérie de Bobo-Dioulasso, l'embouche paysanne est beaucoup plus courante. Ces formes d'élevage, imaginées sur le modèle des exploitations intensives européennes, apparaissent à première vue comme de bonnes solutions pour répondre aux enjeux actuels : ils permettraient d'augmenter la production tout en consommant moins d'espace. C'est l'un des arguments les plus fréquemment brandi par les défenseurs d'une intensification des systèmes pastoraux. L'augmentation de la production résulterait d'un apport accru en travail et en intrants. Un autre avantage de ces élevages est qu'ils se déroulent sur des

¹⁰⁵ Sidwaya, 14 mai 2012

espaces sécurisés d'un point de vue foncier : les investissements réalisés nécessitent et renforcent des droits fonciers clairs et légitimes (Gray et Kevane 2001). A l'inverse des parcours sur lesquels s'effectuent les activités pastorales, les prairies encloses et les étables utilisées dans le cadre d'un élevage intensif sont des marqueurs spatiaux visibles d'une territorialisation réussie. Toutefois, les différentes études présentées, qu'elles portent sur les fermes intensives ou sur l'embouche, ont montré de nombreuses limites à ces modèles.

Un modèle marginal, peu rentable et réservé à une élite. Alors qu'il est promu depuis l'époque coloniale, l'élevage intensif ne représente qu'une faible part de la production animale dans l'Ouest burkinabè comme dans le reste de l'Afrique aride, semi-aride et subhumide, où le pastoralisme reste dominant (Homewood 2008). Les ranchs d'élevages promus par la Banque mondiale à partir de la fin des années 1960 jusqu'au début des années 1980 à travers toute l'Afrique ont été la seule tentative de grande ampleur pour généraliser l'élevage intensif. A l'image de celui de Samorogouan, ces ranchs se sont tous soldés par des échecs, principalement dûs à la non rentabilité de la production (investissements de départ trop importants et charges trop élevées) et à la mauvaise sécurisation foncière des espaces sur lesquels ils étaient implantés (Boutrais 1990). De manière générale, les modèles intensifs demandent des investissements de départ plus importants que le pastoralisme, ce qui limite le nombre d'acteurs se lançant dans l'activité. Selon le modèle adopté, la rentabilité est faible, nulle, voire parfois négative. Enfin, l'élevage intensif n'est pas une solution à la pression foncière. Même si les troupeaux sont en stabulation ou parqués dans des prairies encloses, des superficies sont nécessaires pour produire les aliments bétail apportés. Le tourteau, sous-produit de la filière coton, n'est pas suffisant pour nourrir l'ensemble du cheptel, même dans un grand bassin cotonnier comme l'Ouest burkinabè. Les promoteurs de l'usine d'aliment bétail de Koubri veulent compléter le tourteau de coton par du tourteau de soja : il faudra des surfaces importantes pour produire ce soja, au Burkina ou ailleurs. L'apport de fourrage sec nécessite aussi des superficies qui semblent difficilement négociables dans le contexte de pression foncière de l'Ouest. Les modèles intensifs ne doivent toutefois pas être rejetés. Ils ont donné lieu à quelques expériences concluantes dans les campagnes soudaniennes. Mais ils ne peuvent être une solution globale, comme le voudrait le MRA qui veut sédentariser l'ensemble du cheptel dans des zones pastorales pour intensifier la production. Les observations de terrain montrent que les emboucheurs pratiquent cette activité pour diversifier leur élevage : ils ont tous un troupeau plus important conduit selon un mode pastoral. Ces résultats confirment ceux de Moritz (2012) dans le Nord-Cameroun : « Dans les faits, l'intensification des systèmes périurbains en saison sèche, n'est possible que parce que le troupeau part aussi en transhumance en saison des pluies ». Au sein des mêmes exploitations, les systèmes pastoraux et intensifs sont couplés. A

l'échelle régionale, le co-développement des systèmes extensifs et intensifs pourrait apporter une partie de la solution pour que le maximum d'éleveurs participe à l'augmentation de la production malgré la diminution des parcours.

7.2.2 Intégration et intensification conjointe de l'agriculture et de l'élevage

Une intégration plus poussée de l'agriculture et de l'élevage permettrait d'intensifier chacune des deux activités, notamment par une meilleure utilisation de la fumure animale pour fertiliser les champs et des sous-produits de l'agriculture pour engraisser les animaux. Un cercle vertueux se mettrait en place : la production agricole augmenterait sans que les pâtures soient mises en culture ; le surplus de sous-produits issus de l'agriculture nourrirait un cheptel sédentarisé, dont la fumure alimenterait en retour les champs. Ce modèle est en partie une réalité dans beaucoup d'exploitations de l'Ouest, mais l'intégration n'est pas assez approfondie pour mener à une véritable intensification qui relâcherait la pression foncière.

Intégrer pour intensifier

Une intégration multi-facettes qui devrait conduire à une « intensification écologique ». L'intégration de l'agriculture et de l'élevage recouvre plusieurs dimensions : l'attelage bovin pour travailler les champs, l'épargne des revenus de l'agriculture dans la constitution d'un troupeau, l'utilisation des résidus de récolte pour l'alimentation du bétail en saison sèche et l'amendement des champs par la fumure organique d'origine animale. Les deux activités sont étroitement associées dans les exploitations de l'Ouest depuis les années 1980 au moins. C'est par le développement de la culture attelée que l'élevage a fait son entrée dans les exploitations agricoles. Dans la province du Tuy, dans les années 1990, 30 à 40% des exploitations possédaient un attelage, 0,2 à 0,5% un tracteur et 60 à 70% cultivaient à la main (Tersiguel 1995). A la fin des années 2000, 84% des exploitations possèdent un attelage, 2% un tracteur et seulement 14% cultivent encore à la main (Vall *et al.* 2012). Cette première forme d'intégration agriculture-élevage n'a pas favorisé l'intensification des activités. Au contraire, Tersiguel (1995) montre que l'adoption de la culture attelée a conduit à une extension des superficies cultivées. L'épargne, grâce au troupeau, est allée de pair avec une augmentation du cheptel sans intensification. Depuis plusieurs dizaines d'années, les chercheurs de l'unité Systèmes d'élevage méditerranéens et tropicaux du Cirad travaillent sur les moyens d'approfondir l'intégration agriculture-élevage afin d'intensifier les productions. Les travaux ont surtout porté sur l'intensification de l'agriculture grâce aux apports en fumure organique des troupeaux. Les déjections des animaux pâturent les résidus de récolte dans les champs, le transport des fèces et de la poudrette des parcs vers les champs ou la valorisation de ces déchets dans des fosses fumières permettent d'améliorer la fertilité du sol et les rendements agricoles. Par exemple Vall

et al. (2012, 7) montrent sur 350 exploitations de l'Ouest burkinabè que des éleveurs utilisant environ deux fois moins d'engrais minéraux que des agriculteurs (62 kg/ ha contre 115 kg/ha) mais environ deux fois plus de fumure animale (922 kg/ ha contre 382 kg/ha) obtenaient des rendements similaires en coton (1299 kg/ha contre 1 205 kg/ha) et maïs (1 383 kg/ha contre 1 382 kg/ha). Si la fumure animale était mieux valorisée, elle favoriserait la restauration de la fertilité des sols de l'Ouest, détériorée par le lessivage, la rotation coton-maïs et la réduction des jachères. La production pourrait augmenter sans extension des surfaces cultivées au détriment des parcours. En retour, le cheptel aurait accès à plus de fourrage : les pâturages naturels cesseraient de diminuer, il y aurait plus de résidus de récoltes en saison sèche, plus de tourteau de coton disponible. Le relâchement de la pression foncière permettrait la culture fourragère. Des solutions techniques existent pour augmenter la production fourragère locale. Des graminées et des légumineuses peuvent être par exemple associées aux céréales en cultures intercalaires ou dérobées. Elles enrichissent le sol en azote, limitent l'érosion et constituent un bon fourrage (Dugué, Vall, *et al.* 2004). Mieux nourri, le cheptel serait plus productif. Une plus grande partie du cheptel pourrait se sédentariser, augmentant ainsi les quantités de fumure animale disponible localement (Dongmo, Djamen, *et al.* 2007). Un cercle vertueux se mettrait ainsi en place, qui aboutirait à une augmentation des productions et à un relâchement de la pression foncière. Les investissements réalisés sur les espaces de production apporteraient plus de sécurité foncière aux producteurs, comme Gray et Kevane (2001) l'ont montré dans l'Ouest burkinabè. Ce cycle vertueux correspond au modèle de « l'intensification écologique » prôné par Griffon (2013).

A quelle échelle réaliser l'intégration agriculture-élevage ? L'intégration agriculture-élevage a longtemps été conçue à l'échelle de l'exploitation. Ce modèle, dominant en Europe, a échoué en Afrique de l'Ouest et Centrale. Il n'est couronné de succès que dans les exploitations agropastorales, où le ratio entre bétail et superficies cultivées autorise un très bon apport en fumure animale dans les champs. Boutrais (2000) a étudié ce système chez les Peuls de Ngaoundéré dans l'Adamaoua camerounais. Ils possèdent des troupeaux d'une cinquantaine d'animaux, moins nombreux que les pasteurs mais plus importants que ceux des agro-éleveurs. Ils cultivent principalement du sorgho sur des petites surfaces (2 hectares) pour l'alimentation de la famille. L'apport de fumure se fait par deux voies. Pendant la saison sèche, le troupeau stationne la nuit dans les champs. Les fèces sèchent et deviennent de la poudrette qui fertilise la terre jusqu'à deux années. En fin de saison sèche, un apport plus massif est réalisé. Le troupeau est parqué dans les champs toute la journée, il broute les premières repousses. Le parc est déplacé régulièrement pour fertiliser tout le champ. Ces apports importants de fumure et la culture du sorgho, peu exigeante, permettent d'attendre vingt-cinq ans avant la mise en jachère des

parcelles. Dans l'Ouest du Burkina, les observations de terrain et les résultats de Vall et al. (2012) montrent également que ce sont également les agro-pasteurs qui obtiennent les meilleurs rendements grâce à un ratio nombre d'animaux/ superficie cultivée très favorable. Dans ce cas, l'intégration agriculture-élevage est réalisée à l'échelle de l'exploitation : c'est le troupeau familial qui permet d'amender le champ familial. Toutefois, ce modèle n'est pas reproductible par les agro-éleveurs. Ceux-ci possèdent des effectifs généralement plus réduits ; surtout, ils cultivent des superficies bien plus grandes que celles des agro-pasteurs. L'intégration agriculture-élevage à l'échelle de l'exploitation est « un mythe techniciste » (Landais et Lhoste 1990) promu par les vétérinaires coloniaux (Curasson 1947). Il prend modèle sur la ferme européenne en polyculture-élevage dans laquelle le troupeau est en stabulation l'hiver et dans des prairies clôturées l'été et où la fumure produite est épandue sur les cultures. Le contexte foncier, économique et climatique européen a permis le succès de ce modèle. Mais celui-ci paraît difficilement exportable en Afrique, malgré les efforts des vétérinaires et agronomes qui l'ont suivi jusqu'aux années 1980. Désormais, les chercheurs s'accordent à dire que l'intégration doit être pensée et réalisée à l'échelle des terroirs (Landais et Lhoste 1990, Dugué et Dongmo 2004, Dugué, Vall, *et al.* 2004). Les transferts de fumure animale seraient potentiellement beaucoup plus importants, des troupeaux des agro-pasteurs vers les champs des agro-éleveurs. La vaine pâture, qui est une forme d'intégration des deux activités à l'échelle des terroirs, permet à l'ensemble du cheptel local de bénéficier des résidus de récolte produits sur un terroir donné. Prenant plusieurs exemples au Tchad, au Nord-Cameroun et en Centrafrique, Gautier et al. (2005) montrent que l'intégration entre agriculture et élevage est plus aboutie lorsque les espaces de pratique des agro-pasteurs et des agro-éleveurs s'interpénètrent à l'échelle du terroir. Les règles de vaine pâture, de fumure, d'échange de bœufs de trait, de lait, de céréales... sont discutées par la communauté. L'intégration la moins réussie est celle d'un terroir centrafricain, où l'administration a décidé de disjoindre les deux activités sur deux territoires distincts, une commune agricole, une commune d'élevage. Les conflits entre communautés ont augmenté et la productivité de chaque activité a diminué. L'intégration agriculture-élevage doit donc être réalisée à l'échelle des terroirs, en favorisant d'abord l'intégration socio-économique des communautés et la clarification des règles foncières.

Les failles de l'intensification par l'intégration agriculture – élevage

Le modèle boserupien ne se met pas en place. Dans un modèle boserupien, au fur et à mesure de la croissance des densités rurales, et de l'augmentation de la pression sur les ressources, des pratiques innovantes se mettraient en place, telle qu'une intégration agriculture-élevage plus approfondie conduisant à une intensification des productions. Dugué et al. (2004) décrivent l'évolution des relations entre agriculture et élevage en fonction de la croissance des densités

dans les terroirs, à partir d'études de cas au Sénégal et au Nord-Cameroun. D'après leurs observations, l'augmentation des densités ne conduit à une intensification des productions végétales et animales. En deçà de 20 hab/km², l'équilibre fourrager et la fertilité des sols se maintiennent grâce aux fourrages naturels abondants d'une part et aux longues jachères d'autre part. De 20 à 60 hab/km², les superficies et le cheptel augmentent. La pression foncière entraîne la disparition progressive des jachères et le déclin de la fertilité des sols. A partir du moment où il y a plus de superficies cultivées que de brousses pâturables dans les terroirs en saison des pluies, des charges élevées en bétail (30 à 60 UBT/km²) ne sont plus possibles. Une partie du cheptel doit partir en transhumance tout ou partie de l'année. Au-delà de 60 hab/km² (seuil qui devrait être franchi dans l'Ouest du Burkina en 2050) et quand les pâturages naturels représentent moins de 30% de la surface du terroir, le cheptel local diminue (migrations et déstockage des troupeaux), ce qui entraîne une diminution de la fumure organique. Le déclin de la fertilité des sols devient problématique car il n'est pas compensé par les engrais minéraux. Cette évolution schématiquement décrite par Dugué et al. tend à prouver qu'il n'y a pas de changement bosserupien des systèmes agricoles et d'élevage. Pour le moment, l'intégration agriculture - élevage traduit plus une volonté des producteurs de diversifier les activités dans un souci de sécurisation des revenus plutôt qu'une réelle intensification des activités (Vall *et al.* 2012). Le cercle vertueux de l'intégration des deux activités ne se met pas en place, d'une part car les quantités de fumure organique produites et effectivement épandues dans les champs sont insuffisantes, d'autre part parce que la production de fourrage déclinante ne permet pas de nourrir un cheptel local important.

Le manque de fumure organique et le manque de fourrage. Dans leurs études de cas en Afrique de l'Ouest, les chercheurs mettent souvent en évidence le manque de fumure organique par rapport aux surfaces cultivées pour amender correctement les champs (Niane Badiane et Szempruch 2000, Picard 2000, Vall *et al.* 2012). Vall et al. (2006) affirment que dans les trois terroirs de l'Ouest burkinabè qu'ils étudient, plus de 60% de la fumure organique produite par le cheptel local est « perdue ». Cela s'explique par deux séries de facteurs. D'une part, l'essentiel de la fumure organique est produite en dehors des espaces cultivés. En saison humide, le cheptel utilise les parcours de brousse ; les déjections n'amendent pas les champs. En saison sèche et chaude, une bonne partie des troupeaux part en transhumance, la fumure organique est donc produite hors du terroir. C'est seulement lors du pâturage des résidus de récolte en saison sèche et froide et lorsque le troupeau stationne dans les champs avant les semis que les sols sont directement amendés. Plus l'offre fourragère diminue dans un terroir, moins le cheptel restera sur place : à partir d'un certain seuil d'occupation des sols (30% pour Dugué et al. 2004), la fumure organique diminue considérablement. D'autre part, même si des techniques de

valorisation de la fumure animale existent, elles sont peu utilisées par les producteurs. Les fosses fumières se sont répandues dans les villages. Les enquêtes montrent qu'elles ne sont pas rares, mais les exploitations qui en possèdent et qui en utilisent restent toutefois très minoritaires. L'exploitation de la fumure demande des moyens de transport (charrettes) et de la main d'œuvre disponible pour ramasser les fèces séchées et la production des fosses fumières. Gray et Dowd-Urbe (2013) expliquent ainsi que les exploitations les plus riches, c'est-à-dire les mieux dotées en main d'œuvre, appliquent plus de fumure animale (3,6 charretées/ hectare en moyenne dans les 17 exploitations les plus riches sur 77 enquêtées dans trois villages de l'Ouest burkinabè) que les plus pauvres (0,93 charretées/ hectare pour les 30 exploitations les plus pauvres). L'insuffisante disponibilité et/ou utilisation de la fumure organique handicape l'intensification écologique de l'agriculture. D'un autre côté, la diminution du fourrage empêche l'intensification de l'élevage : les ressources locales ont tendance à devenir insuffisantes pour nourrir à l'année un cheptel sédentaire. La diminution des parcours naturels se fait sentir surtout en saison des pluies. Les sous-produits de l'agriculture pouvant servir de fourrage sont insuffisants ou mal alloués. La vaine pâture connaît des restrictions. Les pailles et tiges ramassées après les récoltes ne suffisent généralement pas à nourrir le troupeau des agro-éleveurs ou des agro-pasteurs concernés. A l'échelle régionale, le tourteau de coton est trop cher et les quantités trop réduites pour alimenter l'ensemble du cheptel. Au final, dans la région de Fakara dans l'Ouest du Niger, Turner et Hiernaux (2008) affirment que la sédentarisation de l'élevage se traduit par une extensification de la production plutôt que par une intensification. Sédentarisé, l'élevage est certes mieux intégré à l'agriculture. La fumure organique et les résidus de récoltes sont mieux valorisés. Toutefois, cela est fait de manière très insuffisante. Il y a moins de quantité de travail investi dans la conduite d'un troupeau sédentaire que transhumant, au profit des activités agricoles. Les chefs d'exploitations qui pratiquent l'agriculture et l'élevage désignent des bergers plus jeunes et donc moins compétents pour conduire les troupeaux que leurs homologues qui conduisent les troupeaux transhumants. Ce sont donc la quantité et la qualité du travail investi dans l'élevage qui diminuent avec la sédentarisation. Les auteurs montrent que cela joue négativement sur la productivité des troupeaux sédentaires. On est donc à l'opposé d'un modèle bozerupien d'intensification conjointe des activités qui permettrait d'augmenter la production tout en relâchant la pression foncière.

La sécurisation foncière comme condition de l'intégration agriculture-élevage et de la sédentarisation de l'élevage

Le modèle de l'intégration agriculture-élevage paraît très prometteur en théorie. Il semble beaucoup plus réaliste de vouloir le diffuser que le modèle de la ferme d'élevage intensive à hauts apports en capitaux, qui restera durablement marginal. A première vue, les producteurs

auraient tout à gagner à une intégration plus approfondie de leurs activités d'élevage et d'agriculture : leurs besoins alimentaires seraient mieux couverts ; leurs revenus augmenteraient ; l'insécurité et la tension sociale liées à la pression foncière diminueraient. Ce modèle a des externalités positives pour l'ensemble des producteurs ruraux. Pourtant, malgré les nombreuses recherches, opérations de développement et politiques publiques, le processus d'intégration agriculture – élevage paraît bloqué. L'attelage animal et le troupeau comme moyens d'épargne sont désormais largement répandus en Afrique subsaharienne, mais la valorisation de la fumure animale et l'augmentation de la production fourragère restent limités. En plus d'une volonté politique soutenant l'intégration, il faut que le processus d'intensification des deux activités comprenne une réelle sécurisation des espaces locaux de production.

Un manque de volonté politique. Tout d'abord, s'il y a eu dans les années 1980 et 1990 une véritable volonté politique d'intégration de l'élevage dans les exploitations cotonnières, la libéralisation des filières et des structures d'encadrement handicape désormais la poursuite en avant de cet effort (Dugué, Vall, *et al.* 2004, Vall *et al.* 2006). Dans l'Ouest du Burkina, les crédits accordés par la Sofitex ont permis à beaucoup de producteurs de s'équiper d'une paire de bœufs de trait et de charrues. Mais désormais, les actions en faveur d'un approfondissement de l'intégration agriculture-élevage, qui dynamiseraient pourtant la production cotonnière régionale, connaissent un certain ralentissement. La promotion des fosses fumières par exemple, existe : c'était l'une des réalisations majeures du PDLO (Projet de Développement Local de l'Ouest) ; l'UNPCB (Union Nationale des Producteurs de Coton) accorde des crédits à ses membres pour s'équiper. Toutefois, elles restent trop ponctuelles et tiennent plus du « saupoudrage » de l'aide que d'une politique d'envergure réellement volontariste. Dans le même ordre d'idée, la filière du tourteau de coton est mal organisée : une fois que le coton a été traité, le tourteau est revendu aux producteurs à un prix élevé qui les dissuade de l'utiliser de manière plus systématique dans l'alimentation de leur troupeau. Les graines sont vendues par la Sofitex aux huileries, qui revendent ensuite le tourteau à des grossistes qui le revendent à leur tour aux producteurs. La multiplication des intermédiaires renchérit à chaque étape le prix final du produit. Une véritable politique d'approfondissement de l'intégration agriculture-élevage devrait avoir pour objectif de maximiser la production de tourteau à moindre coût.

Sécurisation foncière et intensification. L'insécurité foncière décourage les investissements dans la fertilisation des sols que demande l'intensification de l'agriculture (Dugué, Vall, *et al.* 2004). Contrairement à ce que les politiques et les concepteurs de projets de réforme foncière ont longtemps soutenu, ce n'est pas l'absence de propriété privée en tant que tel qui décourage l'investissement. De Zeeuw (1997) a par exemple montré que le système de prêt de terre n'empêchait pas les migrants d'investir pour le maintien de la fertilité de leurs parcelles.

Toutefois, beaucoup de producteurs sont sous la menace périodique de retrait de terre par leur logeur autochtone. Gray et Kevane (2001) ont montré dans l'Ouest du Burkina que seuls les plus riches agro-éleveurs avaient la sécurité foncière suffisante pour investir massivement dans l'épandage de fumure organique, d'engrais minéraux et de structures anti-érosives. Grâce aux apports d'intrants garantissant le maintien de la fertilité des sols, ils pratiquent une culture continue. Or c'est au moment de la mise en jachère de leurs terres que les cultivateurs, particulièrement les migrants, sont fragilisés et risquent de se voir retirer leurs parcelles. Les plus riches d'entre eux évitent ainsi ce risque. Gray et Dowd-Urbe (2013) confirment dans leurs enquêtes que ce sont les exploitants les plus riches qui utilisent le plus la fumure organique parce qu'ils ont la main d'œuvre suffisante pour effectuer ce travail. Ils enclenchent donc un cercle vertueux intégration agriculture-élevage, intensification, sécurisation foncière. Les plus pauvres, c'est-à-dire la grande majorité des producteurs dans les villages, n'ont pas les capitaux économiques et fonciers nécessaires pour entrer dans une telle logique. C'est pour cela également que le modèle intégration agriculture-élevage ne se diffuse pas au-delà de la frange la plus aisée des producteurs.

Intégration territoriale et sécurisation foncière. Gautier et al. (2005) insistent sur le fait que l'intégration territoriale de l'agriculture et de l'élevage (l'interpénétration des espaces de pratique des différentes communautés d'agro-éleveurs et d'agro-pasteurs et la gestion de cette interpénétration par les communautés elles-mêmes) doit précéder l'intégration technique (échange de fumure et de fourrage) pour que celle-ci réussisse. Les auteurs expliquent les nombreux échecs de projet de développement par le fait qu'ils aient mis la priorité sur l'intégration technique plutôt que la médiation facilitant l'intégration territoriale. Alors que les terroirs connaissent une faible pression foncière, l'intégration territoriale existe et est facile à gérer. Dans l'Ouest du Burkina, on peut expliquer que la croissance démographique ne s'accompagne pas, comme dans le modèle boserupien, d'une intensification conjointe de l'agriculture et de l'élevage par le fait que dans beaucoup de terroirs, l'intégration territoriale se délite avec la pression foncière. Alors que les parcours diminuent, les situations de concurrence entre agriculture et élevage prennent souvent le pas sur les complémentarités. Faute de pâturages suffisants et de pistes facilitant le passage des animaux, les dégâts d'animaux dans les cultures se multiplient. Les tensions foncières font parfois dégénérer ces dégâts en conflits ouverts. L'intégration de l'agriculture et de l'élevage et l'intensification qui pourrait s'ensuivre tiennent donc aussi à la clarification de règles locales de gestion des ressources naturelles légitimes et reconnues par les communautés. Cela implique d'une part une meilleure définition de règles, à la fois légitimes et légales, d'accès et d'usage de la terre agricole (Lavigne-Delville et Chauveau 1998). La loi 2009-034 innove dans ce domaine en offrant de nouveaux outils

juridiques (reconnaissance de jouissance permanente, de prêt...). D'autre part, il faut une reconnaissance et une sécurisation des espaces de parcours locaux (pâturages de saison des pluies, pistes à bétail, accès aux points d'abreuvement et aux résidus de récolte). Ces pâturages communs doivent être identifiés, délimités et protégés par la communauté locale. La loi 2009-034 prévoit que les espaces de pâture pourront être identifiés dans les chartes foncières locales et immatriculés au nom de la commune. Les échelles du terroir ou de la commune semblent les plus appropriées pour gérer le foncier local. Une utilisation des outils de la loi 2009-034 pour sécuriser conjointement le foncier pastoral et agricole permettrait d'inverser les dynamiques d'avancée des champs et de recul des pâturages. Cela pourrait être un premier pas vers une intégration vertueuse des deux activités qui relâcherait la pression foncière locale sur les champs et les pâturages. L'intégration territoriale, qui inclut la sécurisation foncière des activités, doit bien précéder leur intégration technique. Par la suite, intégration technique (qui engendre l'intensification et diminue les besoins spatiaux des activités) et intégration territoriale s'alimentent l'une l'autre dans un cercle vertueux.

En théorie, l'intensification de l'agriculture et de l'élevage devrait conduire à une augmentation de la production et à un relâchement de la pression foncière, ce qui faciliterait la sécurisation foncière des parcours. Une association de pasteurs comme l'APESS (Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane) a pour horizon ce type d'élevage semi-sédentaire et intensifié dans le cadre d'exploitations paysannes familiales¹⁰⁶. Mais en pratique, les modèles d'intensification sont peu diffusés. Si les fermes à fort apport de capitaux ont une place dans la filière, elles resteront sans doute durablement marginales d'un point de vue économique et du nombre d'acteurs concernés. Pourtant l'embouche et l'élevage sédentaire intensifié grâce à son intégration avec l'agriculture pourraient se diffuser plus largement dans les campagnes soudanaises d'Afrique de l'Ouest. Tous ces modèles induisent une sédentarisation de l'élevage. Pour que celle-ci soit viable, il faut enclencher un processus de sécurisation des espaces de parcours locaux avant que ceux-ci ne soient trop réduits. S'il est quasiment trop tard dans certains terroirs, il est encore temps d'agir dans beaucoup d'autres. Il faudrait pour cela une volonté politique très forte à même d'inverser les dynamiques d'extension des superficies agricoles et de diminution des pâturages. Cela nécessiterait aussi une clarification du jeu foncier dans les terroirs : sécurisation des droits sur les terres cultivées et invention d'un droit foncier pastoral sur les parcours locaux garantissant leur protection face aux défrichements agricoles et un accès pour tous aux ressources pastorales. La commune, nouvel acteur clé depuis les lois de décentralisation de 2006, est appelée à jouer le rôle de protecteur des ressources d'utilisation partagée. De tels modèles n'ont toutefois pas vocation à remplacer le pastoralisme transhumant

¹⁰⁶ APESS, 2011, *Document d'orientation stratégique*.

qui conserve toute sa pertinence économique, sociale et environnementale. Dans un contexte de variabilité pluviométrique importante et d'incertitude climatique pour les décennies à venir, l'élevage sédentaire ne peut être le seul système de production animale. Il faut ménager des portes de sortie vers les parcours régionaux aux éleveurs locaux pour qu'ils les empruntent lors des épisodes d'insuffisance du fourrage, en saison sèche ou lors des sécheresses épisodiques.

7.3 Pérennité des transhumances et sécurisation des parcours

La transhumance est aujourd'hui le système d'élevage dominant au Burkina Faso. Selon le MRA (PNDP, 2013), le système pastoral concernerait 80% des ruminants et assurerait 77% de la production de viande et 92% de la production de lait. Toutefois, le système pastoral ne se résume pas à la transhumance. L'importance de celle-ci reste difficile à évaluer¹⁰⁷. Le système transhumant est performant ; il se trouve pourtant fragilisé par le recul des parcours. La sécurisation de ceux-ci par un véritable droit foncier pastoral adapté à l'espace de pratique des transhumants est la condition *sine qua non* de la pérennité du système.

7.3.1 Les transhumances régionales : un système efficient en recomposition

Un système d'élevage performant

Les mobilités permettent de tirer profit des ressources sans dégrader les milieux. Les pasteurs ont pendant longtemps été accusés d'être responsables de la désertification au Sahel à cause du surpâturage. Ces critiques se basaient sur la « tragédie des communs » de Hardin (1968). Selon celle-ci, les pâturages étant en accès libre, chaque éleveur a intérêt à maximiser son usage des ressources en augmentant son cheptel. Les externalités négatives d'un tel comportement retombent sur la collectivité en entier : chaque éleveur pris séparément n'a pas à en supporter la totalité du coût. Les écologues travaillant sur les milieux sahéliens ont longtemps cherché à prouver la responsabilité des pasteurs dans la désertification (Homewood 2008). Les partisans de l'équilibre des milieux pensaient que les écosystèmes sahéliens, s'ils ne sont pas perturbés, atteignent un climax : il existe un point d'équilibre entre les différentes composantes de l'écosystème. Sans perturbation extérieure, telle que le surpâturage, la production écosystémique varie faiblement autour de son climax. En fonction des ressources en eau disponible, un certain niveau de production est atteint pour les différentes espèces végétales, qui s'équilibrent avec la faune prédatrice. La conclusion majeure des tenants de la théorie de

¹⁰⁷ Le MRA comptabilise le nombre des éleveurs qui demandent un certificat de transhumance. Selon cette méthode, seule 2,6% des troupeaux de l'Ouest auraient pratiqué la transhumance en 2008. Or, très peu d'éleveurs remplissent ces formalités. Par exemple le vétérinaire de Djigoué, commune qui accueille des centaines de troupeaux chaque année, n'avait visé en 2012 que 7 certificats. Le chiffre de 2,6% paraît donc très sous-estimé.

l'équilibre des milieux est de préconiser la régulation stricte de l'accès au pâturage en fonction de la capacité de charge de ceux-ci. Ainsi les hommes pourront intégrer leurs activités à l'écosystème sans le perturber. Les travaux premiers d'Horowitz (1979) et Sandford (1983) ont commencé à remettre en cause ces analyses, en montrant que la variabilité pluviométrique entraîne une telle irrégularité dans la production fourragère des pâturages sahéliens d'année en année qu'il est impossible de calculer une capacité de charge ou de conclure à la dégradation durable de tel ou tel pâturage. Au début des années 1990, un changement de paradigme s'opère dans la communauté scientifique (Warren 1995). Les partisans de la théorie du déséquilibre deviennent dominants. Pour eux, ces écosystèmes n'atteignent jamais de point d'équilibre (Scoones 1994, Zimmerer 1994, 2000, Turner 1998). C'est justement ce qui les caractérise. Les variations pluviométriques intra- et interannuelles sont telles que la production végétative varie de façon très importante. Les partisans de la théorie du déséquilibre mettent en avant la très grande incertitude liée à la variabilité des milieux sahéliens (Ellis 1994). Ils ont de fait changé le regard porté sur les pasteurs. En effet, la mobilité apparaît comme la meilleure réponse à la variabilité pluviométrique (Niamir-Fuller 1999). En permettant de s'adapter de façon très fine aux ressources disponibles, elle évite le surpâturage. La théorie du déséquilibre a été construite à partir des milieux sahéliens. En milieu soudanien, la variabilité interannuelle des ressources existe, mais elle est moins importante. Dans un article récent, Brottem et al. (2014) démontrent que la variabilité des milieux sahéliens et sahélo-soudaniens n'est pas si imprévisible que les partisans de la théorie du déséquilibre l'ont fait croire. Ils concentrent leur étude sur quatre couloirs de transhumance nord-sud au Mali, entre 16°N et 12°N. Grâce au NDVI calculé à partir d'images satellite de la zone prises entre 2000 et 2010, ils montrent que les périodes de reverdissement de la végétation qui commande l'avancée des troupeaux du sud au nord au début de la saison des pluies, et de sénescence, qui commande l'avancée du nord au sud au début de la saison sèche, sont très stables d'une année à l'autre. De plus, ils montrent que certaines zones reverdisent toujours en premier, et que d'autres connaissent une sénescence de leur végétation toujours en dernier : ce sont les mêmes zones d'une année à l'autre. Ils en concluent que les trajets et les rythmes de transhumance sont stables et que les espaces de pratique de ces éleveurs pourraient donc être sécurisés par des territoires fixes. Cela concorde avec les entretiens réalisés dans l'Ouest burkinabè. A l'échelle régionale, les pistes de transhumance sont les mêmes depuis des décennies, ce qui n'empêche pas les pasteurs de s'adapter, à l'échelle des zones d'accueil, à la variabilité des pluies d'une année à l'autre et au cours d'une même saison. Brottem et al. ne remettent pas en cause les transhumances comme adaptation au gradient nord-sud de végétation ; ces mouvements permettent de tirer le meilleur profit des ressources et d'éviter le surpâturage. Ils démontrent simplement que la mobilité des troupeaux d'une année à l'autre est bien plus prévisible que ce que les partisans de la théorie du déséquilibre le laissaient

entendre. Dans un contexte d'incertitude sur l'évolution de la pluviométrie dans les prochaines années, nul doute que le système transhumant est le plus flexible et le plus adaptable aux changements.

Des systèmes efficaces sur le plan environnemental. Dans sa thèse soutenue récemment, Vigne (2012) démontre une fois de plus l'efficacité des systèmes d'élevage extensif basés sur la mobilité pastorale par rapport aux systèmes intensifs. Il compare quatre types d'élevage (extensif au Mali, semi-intensif en Bretagne et dans le Poitou, et intensif à la Réunion) grâce à la méthode « Emergy ». Il calcule l'énergie nécessaire pour produire une quantité donnée de lait et/ ou de viande. Le travail humain, animal, l'alimentation (que ce soit du tourteau ou des prairies naturelles), les soins vétérinaires... : toutes les ressources qui rentrent dans le cycle de production sont converties en une unité unique, le joule d'énergie solaire (seJ). Les ressources renouvelables (vent, soleil...) sont distinguées de celles qui ne le sont pas (concentré, engrais, matériel, eau de forage...). La méthode « Emergy » est basée sur deux principaux indicateurs. La « transformité » mesure l'efficacité. Elle ramène la quantité d'énergie utilisée à la quantité d'énergie produite (sous forme de lait, viande, travail animal...). La « renouvelabilité » mesure l'impact sur l'environnement des ressources utilisées en distinguant les ressources renouvelables et les ressources non renouvelables. Finalement, le système malien extensif utilise près de 2,5 fois moins de ressources (490 GseJ) que le système réunionnais intensif (1 210 GseJ) et à peu près autant que les systèmes breton (410 GseJ) et poitevin (500 GseJ) pour produire une quantité donnée. Par ailleurs, il utilise 44% d'énergie renouvelable dans le cycle de production, contre 24% à La Réunion et 21% dans l'Ouest de la France. L'efficacité environnementale des systèmes extensifs ouest-africains tient à leur bonne utilisation, grâce à la mobilité, des parcours naturels.

La mobilité rentable sur le plan économique. D'un point de vue économique, plusieurs études ont montré que le pastoralisme était un système intéressant. Les premières datent des années 1980 (Western 1982, de Ridder et Wagenaar 1986, Upton 1986, Livingstone 1991). Breman et De Wit (1983) comparent par exemple la productivité du travail (quantité de protéines animales produites par heure de travail) et la productivité de la terre (quantité de protéines animales produites par hectare) de plusieurs systèmes d'élevage dans des milieux similaires (climat semi-aride avec moins de 500 mm de pluie par an) :

- Un système de ranching, aux Etats-Unis et en Australie ;
- Trois systèmes dans la région du Sahel au Mali : un élevage nomade, un élevage transhumant le long d'un axe de 1 250 km nord-sud et un élevage sédentaire.

La productivité du travail est bien plus élevée dans les systèmes de ranching étasunien et australien. Par contre, le système transhumant permet de produire de 1,5 à 6 fois plus de

protéines animales par hectare que les systèmes nomades ou sédentaires au Sahel et le ranching en Australie et aux Etats-Unis. Plus récemment, Colin de Verdière (1995) a suivi 27 familles nigériennes (région de Filingué, Sahel), 10 pratiquant un agro-pastoralisme sédentaire, 8 un agro-pastoralisme transhumant et 9 un pastoralisme nomade. La production est surtout laitière (les revenus issus du lait représentent le double de ceux issus de la viande). « La production des troupeaux sédentaires est inférieure de 20% à celle des troupeaux nomades, celle des troupeaux transhumants étant intermédiaire ; la productivité de l'élevage augmente avec la mobilité du troupeau » (194). Bien que ces résultats soient produits à partir d'études de cas sahéliennes, il semble possible de les généraliser aux systèmes transhumants sahélo-soudaniens. Au nord du Cameroun par exemple, Moritz (2012) montre qu'au sein de mêmes exploitations, la production de viande selon le système transhumant est plus rentable que selon le système d'embouche. Loin des clichés sur la soi-disant irrationalité des pasteurs, ceux-ci ont démontré la rentabilité de leur activité dans les milieux sahéliens et soudaniens et leur capacité à répondre, jusqu'ici, à la demande en viande (mais pas en lait) des marchés.

Les recompositions des transhumances régionales

La complexification des parcours régionaux. L'analyse attentive des mobilités régionales a montré que celles-ci ne se résument pas à des allers retours nord-sud saisonniers (chapitre 3, 2/). Les descriptions des vieux transhumants laissent penser que les troupeaux se déplaçaient entre leur terroir d'attache et des pâturages de saison sèche d'un terroir méridional. Ces mouvements nord-sud étaient une adaptation au gradient de végétation. Depuis les années 1990, les mobilités régionales sont non seulement une adaptation au gradient de végétation, mais l'évolution des trajets et des zones d'accueil est également une adaptation à la réduction des parcours. Les territoires réticulaires construits par les grandes familles peules en témoignent (chapitre 6, 2.1/). Plusieurs terroirs d'ancrage sont interconnectés grâce aux relations de solidarité entre les membres de la famille. Le cheptel est divisé en plusieurs lots qui se déplacent d'un point à un autre, de saison en saison et d'année en année, en fonction du reverdissement et de la sénescence de la végétation fourragère et de la mise en culture des pâturages. Au sein des trois corridors nord-sud de l'Ouest burkinabè (carte 19, chapitre 3), les trajets évoluent au gré de l'obstruction des pistes à bétail (remontée vers le nord en début de saison des pluies) ou du tarissement des points d'eau (descente vers le sud en début de saison sèche). Les zones d'accueil au sud évoluent également au gré de l'avancée du front anacardier, comme le montre par exemple l'abandon de Mangodara par les transhumants au profit de Djigoué. Au nord, les possibilités de refuge en hivernage diminuent en se restreignant à quelques grandes collines (*ferlo*). Les déplacements des troupeaux ne sont plus forcément nord-sud, et ne sont plus toujours des allers retours. Entre transhumance saisonnière et courte migration de

deux ou trois ans, la distinction n'est pas toujours évidente. Les territoires de la mobilité régionale, dans lesquels les points d'ancrage locaux se sont multipliés, sont plus complexes à maîtriser. Outre une bonne connaissance des parcours à l'échelle régionale, les éleveurs doivent avoir suffisamment de moyens financiers pour assurer la logistique des déplacements du troupeau ; ils doivent surtout pouvoir compter sur des solidarités familiales qui leur assurent des points d'ancrage dans les villages et de la main d'œuvre pour gérer et conduire le cheptel. Tous n'ont pas les capitaux qui permettent la maîtrise d'un territoire régional. On assiste ainsi à une recomposition sociale du groupe des transhumants.

La recomposition du groupe des transhumants. Face au recul des parcours, seuls les éleveurs qui ont les moyens de construire un territoire réticulaire régional peuvent s'adapter, grâce aux mobilités, à la variabilité pluviométrique et au recul des pâturages locaux. Beaucoup d'agro-pasteurs peuls qui pratiquaient la transhumance n'ont plus ces moyens. A côté de ces acteurs qui sortent du groupe des transhumants, de nouveaux y font leur entrée depuis quelques années. J'ai rencontré à Djigoué et Mangodara quatre agro-éleveurs qui partaient en transhumance à plusieurs centaines de kilomètres de leur domicile depuis un à trois ans. C'est un changement majeur dans les pratiques d'acteurs qui ont toujours privilégié l'agriculture à l'élevage et qui se sont donc attachés à consolider un espace de pratique à l'échelle locale plutôt que régionale. Tous ont déclaré être partis en transhumance poussés par le manque de pâturage en saison sèche. Cela est directement lié à la croissance de leur cheptel, devenu trop nombreux (autour d'une centaine de têtes) pour attendre l'arrivée des pluies dans les terroirs du nord. En saison humide, leurs troupeaux ne restent pas dans le terroir où ils ont leur champ mais se déplacent à quelques dizaines de kilomètres de chez eux, dans les collines des Banwas entre Kouka, Balavé, Sanaba. Leur stratégie territoriale est la même que celle des grandes familles peuls. Ce sont les grandes familles d'agro-éleveurs qui effectuent de tels déplacements ; le cheptel de plusieurs frères est mis en commun. Parfois, plusieurs familles réunissent leurs animaux dans un même troupeau. Plusieurs bergers sont salariés, et un ou deux jeunes de la famille partent avec eux pour les superviser. Le problème de la confiance à accorder aux bergers peuls qui retenait beaucoup d'agro-éleveurs d'envoyer leur troupeau en transhumance est ainsi résolu. Les quatre groupes rencontrés déclarent avoir tissé des liens avec un tuteur, aussi bien dans le village qu'ils rejoignent en saison sèche que dans celui qu'ils gagnent en saison des pluies. Les tuteurs sont choisis sur le critère de leur appartenance ethnique. En cas de dégâts des animaux dans les cultures, les agro-éleveurs transhumants gèrent le problème par l'entremise de leur tuteur local. Les agro-éleveurs n'avaient pas de connaissance régionale des parcours. Lorsque la décision de faire partir le troupeau en transhumance a été prise par le patriarche, le choix de la destination s'est fait en prenant des informations auprès des transhumants peuls

plus aguerris. OO, un agro-éleveur mossi installé à Solenzo, suit le troupeau familial à Balavé (à trente kilomètres de Solenzo) en saison des pluies. Pour la première fois en 2013, il accompagne le troupeau en saison sèche à plusieurs centaines de kilomètres vers le sud, avec l'intention d'aller jusqu'à Nafana, en Côte d'Ivoire, dans la région de Ferkessédougou. Interrogé sur le choix de la destination, il déclare : « Le petit berger, son papa a des amis éleveurs qui nous ont indiqué là-bas [Nafana]. Moi-même j'y suis allé, et j'ai vu que c'était très bon. » (OO, 04/03/2013). Ce transhumant, rencontré à Mangodara, ne suit pas les trajets les plus courants. Cela est peut-être dû à son inexpérience. Comme les grandes familles peules, les agro-éleveurs paraissent en voie de construire un territoire régional avec plusieurs points d'ancrage, profitant des transhumances pour connaître d'autres localités où une partie de la famille pourrait s'implanter et pratiquer l'agriculture et l'élevage. Ainsi, OO de Solenzo arrive pour la première fois à Mangodara et se déclare agréablement surpris par la disponibilité en terres, la possibilité de planter des anacardiers, les pistes et le barrage pastoral. Il mûrit le projet de s'installer dans cette localité découverte lors de sa transhumance : « *Allez-vous retourner à Nafana [zone de transhumance] ?* Oui. Mais on veut venir s'installer ici à Mangodara. On a des ovins chez nous, on veut même les faire ramener ici. » (OO, 04/03/2013). En passant de la petite à la grande transhumance, les agro-éleveurs changent l'échelle de leur espace de pratique et la nature de celui-ci. Ils construisent des territoires réticulaires régionaux comme les grandes familles d'agro-pasteurs et sont en passe de rejoindre celles-ci dans le groupe des transhumants.

Le système transhumant est performant des points de vue environnementaux et économiques. Pourtant, il est remis en cause par la réduction des parcours à l'échelle régionale (chapitre 3, 2.2/). Seuls les éleveurs qui parviennent à construire des territoires réticulaires d'échelle régionale peuvent continuer à pratiquer des mobilités régionales. Ils s'adaptent ainsi non seulement à la variabilité pluviométrique (fonction originelle des transhumances nord-sud) mais également à la diminution des parcours. Si depuis une date récente, quelques grands agro-éleveurs suivent le modèle des grandes familles peules en construisant un réseau régional (ce qui montre bien l'intérêt économique de la transhumance pour tous les types d'acteurs), beaucoup d'agro-pasteurs peuls n'ont pas les moyens d'effectuer de tels mouvements. De manière globale, une part croissante du cheptel dans l'Ouest parcourt des espaces locaux. L'absence de véritables droits fonciers sur les parcours fragilise les transhumants. Cela s'explique par le désintérêt de l'Etat pour la question (chapitre 5, 1.2/) et la faiblesse politique des agro-pasteurs (chapitre 4, 2/). Depuis vingt-cinq ans, les scientifiques défendent les systèmes pastoraux dans les milieux sahéliens et soudaniens ; aujourd'hui, des programmes, encore ponctuels, de sécurisation des parcours sont entrepris par les Etats et les ONG.

7.3.2 Quelle sécurisation foncière des parcours de transhumance ?

La reconnaissance progressive de l'efficacité du pastoralisme dans les sphères politiques et du développement s'est accompagnée d'une prise de conscience que le système transhumant était menacé par la réduction des pâtures et ne pourrait perdurer que si les parcours régionaux sur lesquels il s'appuie sont sécurisés. Depuis quelques années, les projets de sécurisation foncière des pasteurs se multiplient ; ils concernent essentiellement le balisage concerté de pistes à bétail régionales. Cette forme de sécurisation se révèle insuffisante. Un droit foncier qui sécurise les espaces de pratique des pasteurs reste à inventer.

La sécurisation des parcours par le balisage concerté de pistes à bétail

Des expériences récentes en Afrique de l'Ouest. La reconnaissance de l'efficacité du pastoralisme dans les milieux sahélo-soudaniens a peu à peu infusé dans les sphères politiques et du développement. Elle y a pris plus de temps que dans le milieu scientifique, où le changement de paradigme s'est effectué rapidement au début des années 1990. Selon les pays et les bailleurs de fonds, la prise en compte du changement de paradigme scientifique et l'élaboration de lois et de programmes d'action s'en inspirant a été plus ou moins rapide. Jusqu'à présent, la sécurisation foncière des parcours de transhumance s'est surtout traduite par le balisage concerté de pistes à bétail régionales. Depuis les années 1990, mais surtout depuis les années 2000, de nombreux projets en ce sens sont lancés, financés par les bailleurs de fonds internationaux et les coopérations bilatérales. On peut retenir ici trois exemples de balisage de corridors de transhumance, au Tchad, au Niger et au Nord-Cameroun. Au Nord-Cameroun, près de 200 000 têtes de bétail convergent chaque année au mois de décembre vers les bourgoutières de la plaine d'inondation du Logone. Les pasteurs peuls et arabes viennent du Tchad, du Nigeria, du Niger et du Cameroun ; il s'agit de la transhumance la plus importante de tout le bassin du lac Tchad. Or, au mois de décembre, les récoltes ne sont pas encore terminées autour de la plaine du Logone. Les déplacements de ruminants occasionnent des dégâts dans les champs ; les cultures ont tendance à obstruer les pistes traditionnellement empruntées par les pasteurs. Dans les années 1990, le projet Waza-Logone avait déjà balisé des pistes de transhumance à destination de la plaine du Logone ; la Fédération des Eleveurs de Bovins a également participé au balisage de 150 km de pistes, et le CARPA (Centre d'Appui à la Recherche et au Pastoralisme) a lui aussi fait protéger quelques dizaines de kilomètres. Au total, 10% des pistes de transhumance menant à la plaine du Logone (en ne comptant que leur partie camerounaise) auraient ainsi été balisées (Moritz *et al.* 2013). Au sud du Niger, le PASEL (Projet d'Appui au Secteur de l'Elevage), financé par la coopération suisse, a œuvré à la protection de 3000 kilomètres de pistes dans la région de

Maradi. Depuis 1998, près de 11 millions d'euros ont été décaissés¹⁰⁸ pour sécuriser les transhumances entre le nord du Niger et le sud du pays et le nord du Nigéria. Le sud du Niger, en zone sahélo-soudanienne, est majoritairement agricole, et les champs avaient ici aussi tendance à obstruer les pistes empruntées par les pasteurs venus du nord. Enfin, au Tchad, l'AFD est engagée depuis le début des années 1990 dans huit projets d'hydraulique pastorale. Les projets contiennent deux volets. Le premier porte sur l'aménagement de forages et puits pastoraux le long des parcours de transhumance qui permettent d'ouvrir de nouveaux espaces de pâture. Le deuxième concerne le balisage des pistes dans les régions agricoles. 2000 kilomètres de pistes ont ainsi été sécurisés¹⁰⁹. Au total, 60 millions d'euros ont été déboursés. Les infrastructures réalisées dans les trois pays concernent non seulement la pose de balises en béton de chaque côté de pistes de 25 à 100 mètres de large, mais aussi la délimitation d'aires de repos avec des points d'abreuvement plus ou moins régulièrement aménagés le long de ces voies. Les projets s'efforcent de réunir tous les acteurs concernés par les pistes : les éleveurs (locaux et transhumants), les agriculteurs, les autorités coutumières et administratives, les services techniques et l'administration étatique.... Les tracés à l'échelle régionale et locale, la largeur des pistes, l'emplacement des aires de repos sont discutés par tous les acteurs lors de rencontres et de sorties sur le terrain. Au Nord-Cameroun Moritz et al. (2013) pointent du doigt le fait que le coût de la concertation est plus élevé que celui des infrastructures en elles-mêmes ; au Tchad le coût de ce processus de participation a atteint 40% du coût total des projets (Jullien 2011). Toutefois, les auteurs analysant ces projets insistent sur le fait que ces dépenses élevées sont nécessaires. La participation assure la légitimité des pistes, et donc leur respect par les producteurs sur le terrain. Il faut accorder du temps pour ce processus. Le deuxième pilier pour une véritable sécurisation foncière des pistes est d'assurer leur légalité. Leur réalisation doit rentrer dans le cadre des dispositions législatives de chaque pays. Les lois foncières et codes pastoraux des pays sahélo-soudaniens d'Afrique de l'Ouest reconnaissent les droits des pasteurs sur les pistes et donnent des outils pour les faire respecter (pénalités prévues en cas de mise en culture). Au Nord-Cameroun, les ONG s'appuient sur un décret (78-263) visant à résoudre les conflits agriculteurs-éleveurs pour légaliser les pistes (Moritz *et al.* 2013). Les gouverneurs ou préfets concernés doivent ensuite signer un arrêté administratif qui entérine l'usage exclusivement pastoral des pistes et permet de juger les agriculteurs empiétant sur ces espaces. Enfin, les pistes ne demeurent fonctionnelles que si des comités de surveillance sont mis en place pour veiller à ce qu'aucun champ cultivé ne déborde sur leur emprise spatiale. Une fois encore, ces comités doivent répondre à la double exigence de légitimité et de légalité. Au Niger, le PASEL a confié le rôle de surveillance des pistes aux commissions foncières, des structures

¹⁰⁸ www.cooperation-suisse.admin.ch/niger/ consulté le 09/07/2014

¹⁰⁹ www.afd.fr consulté le 09/07/2014

prévues par la loi sur la décentralisation de 2001. Le projet a contribué à la mise en place de 200 commissions foncières aux niveaux villageois, communaux et départementaux (Moutari et Fendrich 2011). Les Commissions Foncières de Bases (Cofob) sont constituées majoritairement de représentants des agriculteurs et des éleveurs et ont plein pouvoir pour arbitrer les conflits et contraindre un agriculteur à abandonner un champ cultivé sur une piste. Les commissions à l'échelle communale et départementale, constituées par les maires et les préfets, décident des tracés, et arbitrent en dernier recours les conflits. Pour Moutari et Giraut (2013), ce dispositif est en concordance avec les institutions issues de la décentralisation tout en étant légitime : il est une bonne garantie de la pérennité des pistes.

Deux expériences en cours dans l'Ouest du Burkina. Cinq pistes de commercialisation amenant le bétail aux trois principaux abattoirs du pays (Pouytenga, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) avaient déjà été dessinées à la fin des années 1970. Le PEOV (Projet d'élevage Ouest Volta) avait financé le balisage partiel d'une portion de l'un des itinéraires de l'Ouest, depuis Solenzo jusqu'à l'abattoir de Bobo-Dioulasso. En 1989, ces cinq pistes ont été reconnues avec cinq autres comme partie intégrante d'un réseau national d'axes de transhumance (annexe 7) ¹¹⁰. Ces pistes nord-sud allaient d'une frontière à l'autre et devaient favoriser les transhumances aussi bien nationales qu'internationales. Sur 1 200 km prévus, un tiers a été balisé, dont 300 km dans l'Ouest par le PDRI 1. Ces pistes bénéficiaient d'une protection juridique puisqu'elles étaient reconnues dans la RAF ; par contre, leur tracé n'avait pas été légitimé par des négociations sur le terrain avec les éleveurs qui les empruntaient et les agriculteurs riverains. Dès la fin des années 1990, la majorité des pistes était rétrécie voire complètement obstruée en saison des pluies par les champs (Sahel Consult 1998). C'est sur le constat de cet échec de méthode qu'en 2012, deux ONG, le GRAF (Groupe d'Action sur le Foncier) et la SNV (coopération hollandaise) ont initié deux projets différents de délimitation de pistes à bétail dans l'Ouest. Le premier concerne l'axe de transhumance le plus à l'ouest, le long de la frontière avec le Mali (carte 19, chapitre 3). La SNV finance et mène le projet. Dans toutes les communes traversées par une piste d'environ 300 kilomètres, des ateliers réunissent autorités officielles et coutumières, éleveurs et agriculteurs. Les participants sont sensibilisés à la nécessité de protéger les pistes comme moyen d'éviter les dégâts dans les champs cultivés et les conflits qui s'ensuivent. Ensuite, sur le terrain, le tracé est reconnu village par village. Lorsque les acteurs se sont mis d'accord, il est validé par le conseil municipal. En 2012, la phase de concertation et de reconnaissance du tracé était pratiquement terminée. La SNV cherchait des bailleurs de fonds pour financer la pose de balise tout au long du parcours ; les balises n'avaient pas encore été posées en 2013. Le deuxième projet est plus abouti car la matérialisation des limites de la piste a eu lieu sur une grande partie du parcours. Il

¹¹⁰ Arrêté 5 septembre 1989 (Raabo conjoint n°AN-V1/0012/FP/Agri-EI/-MET/ME/MAT/MF).

s'agit dans les faits de deux pistes de l'axe central de transhumance, de Balavé à Bobo-Dioulasso (carte 19, chapitre 3). Le GRAF a animé le processus de participation. Le tracé et la largeur de deux pistes, l'une de 182 kilomètres l'autre de 145 kilomètres, ont fait l'objet de négociations locales à deux niveaux. D'abord à l'échelle intercommunale, avec la participation des maires des communes traversées ; ensuite, à l'échelle des villages concernés, avec les riverains de la piste et les éleveurs, pour valider son tracé et délimiter son emprise sur le terrain. La commune de Padéma, dans le cadre de l'OPSF, avait fait figure de précurseur en délimitant une première portion de la piste dès 2009. Le reste de l'une des deux pistes du corridor a été validé en 2013 et des balises en béton sont toujours en train d'être posées en 2014, grâce à un financement du MRA. La deuxième piste du même corridor ne bénéficie pas pour le moment d'un balisage. Des aires de repos ont également été prévues le long des parcours. Ces pistes devraient permettre aux transhumants d'être sécurisés lors de leur remontée vers le nord en début de saison des pluies. C'est en effet à cette période, alors que les champs sont semés, que la piste balisée va lever les incertitudes concernant l'obstruction de certains passages (chapitre 3, 2.2/). Les transhumants pourront profiter plus longtemps des pâturages du sud et attendre que les pâturages du nord connaissent un véritable reverdissement. Ils ne craindront plus de se trouver bloqués loin de leurs pâturages d'hivernage à cause de cultures obstruant les pistes et les empêchant de remonter au nord. Les portions de piste entre les collines (*ferlo et fukkaawo*), traversant les espaces cultivés grâce aux jachères et résidus de brousse (*guyfan*) étaient les plus vulnérables à l'expansion des champs : ce sont ces passages que la piste négociée va particulièrement protéger.

En Afrique de l'Ouest en général et dans l'Ouest burkinabè en particulier, la sécurisation foncière des parcours de transhumance, opération stratégique pour la survie du pastoralisme dans les régions sous pression foncière, a essentiellement pris la forme du balisage des pistes à bétail. Les projets qui ont réussi sont ceux qui ont couplé une approche participative, assurant la légitimité des aménagements auprès des populations, et un enregistrement des pistes, assurant leur légalité et ouvrant des possibilités de recours juridiques en cas de conflits entre éleveurs et agriculteurs. Plusieurs critiques peuvent toutefois être opposées à la sécurisation des parcours par le balisage des pistes.

Les limites de la sécurisation foncière par le balisage des pistes de transhumance

Participation et légitimité des aménagements. Depuis les échecs des premières pistes à bétail tracées dans une démarche *top-down*, les ONG soutenant les nouveaux projets ont compris l'importance de la participation pour légitimer les aménagements pastoraux et assurer ainsi une véritable sécurisation des transhumants. Pourtant, l'analyse des projets de délimitation de pistes

en Afrique de l'Ouest en général et dans l'Ouest burkinabè en particulier dévoile les failles du processus participatif. Même lorsque des pistes ont été négociées au niveau local, que leurs limites ont été matérialisées et que des comités de surveillance sont en place, elles ne sont pas toujours respectées, comme le montrent Moritz et al. (2013) dans le Nord-Cameroun, ou des observations dans l'Ouest du Burkina (photo).

Photographie 33 : Un aménagement pastoral contesté



Les restes d'une balise d'une piste à bétail tracée lors d'un processus participatif soutenu par le PNGT à Tenasso (Samorogouan). Il ne reste plus que des morceaux de la balise en béton délimitant le bord de la piste ; autour, l'ancienne piste a été mise culture. (Gonin, mai 2012)

L'empiètement des champs sur des pistes balisées montre que la participation n'est pas une garantie suffisante de la légitimité des pistes. Les failles des projets participatifs sont dénoncées depuis le début des années 2000 (Cooke et Kothari 2001, Blanc-Pamard et Fauroux 2004). Les assemblées villageoises convoquées par les projets sont souvent inopérantes. Les dignitaires les plus âgés dominent les débats : les jeunes, les femmes peuvent être présents mais ne participent pas vraiment. Les discours sont souvent convenus, tandis que les véritables jeux de pouvoir se jouent en dehors de ces rencontres organisées par les acteurs du projet, extérieurs au village. Ces critiques peuvent être retenues dans le cas des projets participatifs pour la sécurisation des pistes de transhumance. Marty (1993) a mis en avant le fait que les agro-pasteurs, et particulièrement les transhumants, font partie des catégories de population marginalisées dans les processus de participation. Interrogé sur la participation des éleveurs dans les ateliers de

concertation sur le tracé de la piste de l'ouest, l'animateur de la SNV répond : « Généralement les éleveurs sont très peu loquaces dans ces situations. » (DM, 06/07/2012). Les agro-pasteurs peuls n'ont pas un poids politique et social important dans les villages (chapitre 4, 2/) ; les transhumants ne sont que de passage dans les localités sur leur trajet et ne peuvent s'impliquer dans les décisions concernant les aménagements locaux. Bary (2005) a souligné que le processus de décentralisation excluait encore plus les pasteurs de la procédure de décision. C'est ce que montrent Fendrich et Moutari (2011) dans le cas particulier de la négociation des pistes de transhumance dans la région de Maradi au Niger. Les structures de concertations sont les commissions foncières villageoises, municipales et départementales. Or, les pasteurs sont minoritaires dans tous ces types de circonscriptions au sud du pays, celles qu'ils traversent pour rejoindre les pâturages soudaniens de saison sèche. Ils n'ont donc pas pu participer au choix du tracé et de la largeur de la piste, ni à celui de la localisation des aires de repos et des points d'abreuvement. De même dans l'Ouest burkinabè, les transhumants ont été très mal intégrés dans le processus de négociation, que ce soit dans l'expérience encadrée par le Graf ou celle encadrée par la SNV. Dans les assemblées de maires, en plus des services techniques de l'Etat, il n'y avait qu'un seul représentant d'une association de pasteurs. A l'échelle locale, les éleveurs qui participaient au tracé et à la délimitation n'étaient pas forcément des transhumants. Leurs logiques de mobilité locale ne coïncidaient pas forcément à celles des transhumants. Il aurait fallu impliquer les transhumants dans le tracé sur toute la longueur du trajet, qu'ils connaissent d'ailleurs très bien pour le pratiquer deux fois par an. Mais les jeux de pouvoir ne sont pas en leur faveur. Le responsable du projet à la SNV a bien pris en compte l'état des rapports de force. Selon lui, réussir à faire accepter l'idée d'une piste de transhumance régionale au niveau local « c'est une question d'animation de rencontres, de trouver les personnes les plus habilitées qui ont un bon capital en matière de négociation et de concertation pour accompagner les acteurs sur le terrain. » (DM, 06/07/2012). Or, ces personnes ne sont pas les transhumants mais les agro-éleveurs locaux les plus influents : « Au niveau village, l'argument le plus fort qu'on utilise quand il y a des réticences, c'est de dire vous êtes plus éleveurs que les Peuls. Et ce qu'on fait c'est pour les autochtones et non pour les migrants. » (DM, 06/07/2012). Les animateurs de la SNV se sont donc appuyés sur les autochtones, et particulièrement les agro-éleveurs, car ce sont les personnes qui ont le plus de pouvoirs en matière foncière (chapitre 4, 2.2/). La sécurisation des parcours des transhumants questionne particulièrement les méthodes participatives. Pour D'Aquino (2002), un processus participatif réussit s'il s'appuie sur un territoire local. Il doit mettre en avant la proximité spatiale qu'implique l'appartenance à un même territoire plutôt que les limites de ce territoire (c'est-à-dire mettre en avant ce qui rassemble plutôt que ce qui différencie des autres). Le rassemblement par territoire permet de regrouper une pluralité d'acteurs et garantit une diversité sociale : un débat avec de multiples intérêts différents peut alors s'ouvrir, en évitant

que la démocratie locale soit accaparée par un réseau social particulier. Or, le territoire de pratique des transhumants est régional et réticulaire : il s'appuie sur des ancrages locaux forts (terroirs d'attache, terroirs de pâture de saison des pluies, de saison sèche) reliés entre eux par des liens spatiaux faibles (les pistes de transhumance). Il est difficile de réunir transhumants, éleveurs locaux, agriculteurs, élus et autorités locales autour d'une même table : leurs espaces de pratique et leurs territoires politiques ne sont pas à la même échelle. De fait, les négociations pour la sécurisation des pistes s'effectuent à l'échelle locale, même si ces pistes prennent sens à l'échelle régionale. Des incohérences à propos du tracé ou des aménagements le long des pistes peuvent surgir de ce décalage entre échelle des pratiques et échelle des négociations. De fait, la sécurisation des pistes est plutôt menée comme une concession à obtenir des agriculteurs locaux que comme un aménagement à réaliser en cohérence avec les pratiques des transhumants à l'échelle régionale. Si elles sont menées à bien, les pistes de transhumance assurent une solution de continuité spatiale qui transcende de multiples territoires locaux superposés (terroirs villageois, territoires municipaux, zones d'intervention de projet, aires protégées...) qui contribuent, en instaurant des limites, à la fermeture et à la fragmentation de l'espace (Moutari et Giraut 2013). C'est toutefois loin d'être le cas pour toutes les pistes. Par exemple, seule la moitié de l'axe de transhumance de Barani à Djigoué dans l'Ouest burkinabè a été balisée par le projet initié par le GRAF, faute de financements suffisants. Ce territoire ne s'étend pas sur la totalité de l'espace de pratique des transhumants, qui est toujours fragmenté entre différents territoires locaux qui échappent à leur contrôle. La sécurisation des pistes est pensée et réalisée par tronçons, ce qui fragilise la cohérence globale de l'aménagement. Pour réussir, le processus participatif de sécurisation des parcours devrait être mené conjointement aux échelles locales et régionales.

Discordance entre les aménagements et les pratiques pastorales. Le compte-rendu d'un atelier de réflexion sur l'élevage au Burkina réunissant à Ouagadougou en 1987 experts et fonctionnaires du ministère de l'agriculture et de l'élevage concluait que la transhumance était « un mal nécessaire », et qu'il fallait « travailler à l'organiser afin de limiter progressivement la mobilité des troupeaux »¹¹¹. Depuis l'époque coloniale, l'aménagement des espaces pastoraux s'inscrit dans cette philosophie. Ainsi, les pistes à bétail sont plus conçues pour canaliser les flux de bétail que pour s'adapter aux pratiques des transhumants. L'Etat se préoccupe depuis longtemps de la mobilité pastorale, mais plus pour la contrôler que pour la sécuriser. En 1957, un premier décret rend obligatoire un certificat de transhumance. Tout éleveur déplaçant son troupeau doit remplir une fiche auprès de chef vétérinaire de sa commune de départ en précisant sa commune de destination ; une fois arrivé, il doit faire viser son certificat par le

¹¹¹ Ministère de l'agriculture et de l'élevage, 1986, *Travaux des journées de réflexion sur l'élevage au Burkina Faso*, Ouagadougou, archives nationales

vétérinaire de la zone. Le caractère obligatoire du certificat a été réaffirmé depuis 1957 par plusieurs décrets et par la loi 2002-034. Toutefois, il n'est toujours pas utilisé. En 2013, le vétérinaire de Djigoué, une commune qui est la destination de centaines de troupeaux transhumants, n'avait visé que sept certificats. La dizaine de pistes tracées par l'Etat dans les années 1970 et 1980 devait obligatoirement être empruntée par les éleveurs sous peine de fortes amendes. Il s'agissait de combattre la « divagation des troupeaux », l'une des trois luttes nationales du régime de Sankara. Cette volonté de contrôle des pasteurs vient du fait que les troupeaux transhumants suscitent la crainte des populations et administrations locales : on les accuse de disséminer des maladies, les bergers transhumants sont régulièrement accusés de vol et de dégâts ; ils agiraient en toute impunité en prenant la fuite après avoir commis des troubles. La manière dont sont conçues actuellement les pistes dans l'Ouest du Burkina répond aussi à l'impératif de contrôle des flux de bétail. Il s'agit pour les sédentaires de les canaliser sur des couloirs restreints pour qu'ils traversent leurs terroirs le plus rapidement possible, sans s'y attarder et sans commettre de dommages dans les cultures. Dans le chapitre 3 (2.1/), j'ai montré que la remontée vers le nord s'effectuait progressivement, au rythme du reverdissement des pâturages, pour profiter des jeunes pousses d'herbes. S'ils ne sont pas contraints par la fermeture des espaces, les transhumants ne font pas plus de dix à quinze kilomètres par jour, s'arrêtant fréquemment plusieurs jours dans des terroirs où de vastes pâturages sont disponibles. Les pistes telles qu'elles sont tracées remettent en cause cette logique. La loi prévoit que la largeur de pistes est de 100 mètres réduits à 50 mètres en cas d'impossibilité ; dans les faits, la piste délimitée de Barani à Sogossagasso est très souvent réduite à moins de 50 mètres lors de la traversée des espaces agricoles. Sachant que lors de la remontée vers le nord en juin-juillet plusieurs dizaines de troupeaux se suivent sur cette piste, celle-ci ne peut être qu'un lieu de passage, pas de pâturage. De plus, la loi prévoit des espaces de repos tous les 20 à 40 kilomètres le long des pistes, d'un diamètre de 500 mètres au moins. Cela est plus ou moins respecté par la piste de Balavé à Bobo-Dioulasso. Ces espaces de repos sont trop réduits en superficie et trop éloignés les uns des autres pour permettre à un ou plusieurs troupeaux de rester plusieurs jours au même endroit. Ils ne sont conçus que pour accueillir les transhumants durant une nuit, avant qu'ils ne repartent le lendemain. Pour le moment, les pistes traversent alternativement des espaces où la pression foncière est très forte dans lesquels les transhumants ne s'arrêtent pas et des espaces où il reste encore suffisamment de brousses pour accueillir les troupeaux durant quelques jours lors de leur remontée. Mais si la piste telle qu'elle est balisée devient le seul espace subsistant pour les pasteurs entre les pâturages du sud et ceux du nord, elle changera profondément les logiques de transhumance. La piste, peu large et jalonnée de quelques aires de repos, s'apparente plus à une « autoroute » à bétail qui doit canaliser le mouvement des troupeaux pour les faire traverser le plus rapidement possible les terroirs

locaux (Gonin et Tallet 2012b). La discordance entre l'espace tel qu'il est pratiqué par les transhumants et l'espace tel qu'il est aménagé tient à deux facteurs principaux. Premièrement, les pasteurs ne sont pas assez engagés dans les négociations et ne parviennent pas à défendre (encore moins à l'échelle régionale qu'à l'échelle locale) leur accès aux ressources. Deuxièmement, la politique de sécurisation est trop tardive et trop timide : il reste peu de brousses disponibles, ce qui réduit les marges de négociations pour aménager des espaces pastoraux. Toutefois, on peut renverser la perspective et considérer qu'il existe encore des brousses disponibles : une véritable politique de sécurisation des parcours à même de sauvegarder les transhumances est encore possible.

Quel droit foncier inventer pour sécuriser les parcours de transhumance ?

Barrière et Barrière (2002) évoquaient la nécessité « d'inventer un droit foncier » environnemental dans le delta intérieur du Niger au Mali qui sécurise les différents usages des ressources tout en protégeant ces dernières. En détournant leur expression, on peut défendre l'idée que les droits fonciers sur les parcours pastoraux dans les régions sous pression agricole restent à inventer.

Le paradoxe du foncier pastoral : un droit impossible à inventer ? Il y aurait un « paradoxe du foncier pastoral » (Fernández-Giménez 2002) qui poserait problème pour sécuriser les parcours pastoraux. On peut le résumer ainsi : les pasteurs s'adaptent grâce à la mobilité à des ressources dispersées et très variables dans le temps et l'espace ; ils ont à la fois besoin d'un accès sécurisé à ces ressources et d'une grande flexibilité ; or, la flexibilité et la sécurité seraient antinomiques. La sécurité reposerait sur un territoire précisément délimité, des ressources bien définies et un groupe d'usagers circonscrit et responsable de leur durabilité. La flexibilité nécessiterait, pour un ensemble de pasteurs n'appartenant pas aux mêmes clans, un accès ouvert à des ressources très variables sur un très grand espace aux contours flous et évolutifs. A partir d'une étude de cas sur le pastoralisme en Mongolie, Fernandez-Gimenez propose trois solutions pour dépasser le paradoxe et sécuriser les ressources tout en permettant leur usage respectueux par un large groupe :

- Un enregistrement formel des parcours, ainsi consignés dans un cadastre. L'Etat serait responsable de leur gestion dans le sens de l'intérêt collectif.
- La cogestion par les collectivités territoriales et les usagers organisés en association. Cela permettrait de fonder un droit foncier légitime et légal.
- La régulation des mouvements de transhumance pour rendre plus prévisible l'usage de tel ensemble de ressources par tel groupe d'usagers.

On pourrait ajouter la solution mise en œuvre par les pasteurs sahéliens et décrite par Kintz (1982) : la sécurité et la flexibilité dans l'usage des ressources est assurée par la réciprocité entre groupes. Un transhumant a accès à un puits dans la zone où il part faire pâturer son troupeau ; en échange, il doit faciliter l'accès aux puits aux transhumants qui viendraient sur les parcours de son terroir d'attache. Le paradoxe du foncier pastoral n'est toutefois qu'apparent. Le besoin de flexibilité des pasteurs est moins important que les partisans de la théorie du déséquilibre (Behnke *et al.* 1993, Scoones 1994) ne le pensent car la variabilité des ressources pastorales n'est pas si grande. Brottem *et al.* (2014) montrent une grande régularité interannuelle dans le rythme du reverdissement et de la sénescence de la végétation qui commande les mouvements nord-sud des transhumants au Mali. Partant de ce résultat, ils défendent l'idée que les espaces de pratique des pasteurs ne sont pas si changeants d'une année à l'autre et qu'ils peuvent donc être sécurisés par le biais d'une territorialisation. Au Nord-Cameroun, Moritz *et al.* (2013) décrivent les corridors de transhumance comme des réseaux structurés par des campements, des points d'eau, et des pistes qui les rejoignent : les transhumants reviennent chaque année dans les mêmes espaces. Aux confins du Niger, du Burkina et du Bénin, dans la zone du parc du W, Boureima et Boutrais (2012) montrent eux aussi que lors de la remontée vers le nord au début de la saison des pluies, les transhumants empruntent les mêmes pistes chaque année. Mes résultats rejoignent ces travaux : les pistes de transhumance sont connues de tous et empruntées depuis de nombreuses années, ce qui permet de les cartographier (carte 19, chapitre 3). Les territoires réticulaires régionaux des grandes familles peules évoluent pour s'adapter à la diminution des parcours (chapitre 6, 2.1/). Pour cela, ils s'appuient sur des structures spatiales existantes (zones de pâture, pistes). On est donc à l'opposé de « l'espace mobile » théorisé par Retailé (2005) pour décrire l'espace de pratique des nomades au Sahel. Il serait un espace en construction toujours recommencé, selon les usages et les représentations des sociétés qui s'y adaptent sans cesse. En zone soudanienne, les espaces de pratique des transhumants peuvent être clairement définis et délimités. Cela ouvre donc la voie à une territorialisation formelle et légitime qui assurerait une sécurisation foncière des ressources pastorales sans contradiction avec le besoin de flexibilité.

Quelles caractéristiques pour les droits fonciers pastoraux ? Il est donc possible d'inventer un droit foncier qui sécurise les parcours régionaux et assure ainsi la continuité du système transhumant. Quelles devraient en être les caractéristiques ? Tout d'abord, il faut penser une meilleure intégration territoriale de l'agriculture et de l'élevage transhumant. Ce dernier ne peut être seulement considéré comme une menace pour l'agriculture. Les seuls aménagements ne peuvent être les pistes qui canalisent le bétail avec pour objectif que les troupeaux transhumants traversent le plus rapidement possible les terroirs. Durant la saison des pluies, les espaces

cultivés et les espaces de pâture doivent être, à l'échelle locale, distincts et clairement délimités. Au sud, les zones de pâture de saison sèche doivent être également délimitées et protégées de l'extension des anacardiens. La production de fumure du cheptel transhumant est très importante et très largement sous-utilisée. Des accords avec des tuteurs dans les zones de parcours, aussi bien celles du nord en saison des pluies que celles du sud en saison sèche, devraient faciliter la valorisation de ce potentiel. On peut imaginer que les déchets des animaux soient collectés en saison des pluies, et transportés depuis leurs parcs de nuit jusqu'aux champs voisins. En saison sèche, les agriculteurs des terroirs du sud auraient tout à gagner à héberger plus systématiquement des transhumants dans leurs champs récoltés. La fumure produite durant la nuit par le troupeau qui y stationne fertiliserait les champs pour la saison suivante. Ensuite, les espaces à sécuriser doivent aussi être pensés à l'échelle régionale. C'est ce qui manque à la politique de sécurisation foncière telle qu'elle est en train d'être conçue par le MRA (PIP 2013). Le projet est de sécuriser des parcours locaux dans des zones pastorales négociées avec les acteurs locaux et immatriculées par l'Etat. Ces zones (le projet est d'en créer 120 en 2025), de 1 000 à 130 000 hectares, seraient disséminées dans tout le pays. En parallèle, le MRA commence à s'engager dans le balisage de pistes de transhumance qui sont jalonnées d'aires de repos insuffisantes pour que les troupeaux y pâturent vraiment. Les deux projets (balisage des pistes et réalisation de zones pastorales) ne sont pas pensés conjointement. Or, cela n'a pas de sens de baliser des pistes à bétail nord-sud s'il n'y a plus de pâturage ni au nord ni au sud. Il faudrait élaborer un schéma régional où les zones pastorales seraient logiquement disposées du nord au sud, certaines étant des pâturages de saison sèche (au sud), d'autres de saison des pluies (au nord) ; ces zones devraient être reliées entre elles par un réseau de piste suffisamment ramifié. Par ailleurs, il manque dans certaines zones des points d'abreuvement. Dans les années 1980, lorsque la Côte d'Ivoire menait une politique d'accueil des éleveurs du Burkina et du Mali, de nombreux barrages pastoraux avaient été construits dans le nord. L'Ouest du Burkina manque de telles infrastructures. Il faudrait multiplier les petits barrages (*bouli*). Plutôt que d'instaurer un droit pour abreuver, ce qui a tendance à exclure les transhumants au profit des éleveurs locaux, Jullien (2011), tirant les leçons des projets d'hydraulique pastorale au Tchad, préconise de financer l'entretien de ces infrastructures par une taxe sur les marchés à bétail. Enfin, concernant la méthode à adopter pour mener cette sécurisation, il faut chercher les moyens de mieux inclure les transhumants dans les négociations. Pour cela, il faut qu'ils s'organisent plus efficacement pour être des interlocuteurs fiables et reconnus ; c'est l'un des objectifs majeurs que s'est donné l'APSS¹¹². Il faut également que les négociations soient menées conjointement à l'échelle locale et régionale. Le statut des parcours doit être soigneusement étudié. Immatriculé au nom de l'Etat ou des collectivités locales, leurs limites et

¹¹² APSS, 2011, *Document d'orientation stratégique*.

leurs règles d'utilisation peuvent être consignées à la fois dans les lois foncières au niveau national et dans les chartes foncières locales, ainsi que la loi 2009-032 sur le foncier rural le prévoit : les « espaces locaux de ressources naturelles d'utilisation commune », donc notamment les espaces de parcours, peuvent « faire l'objet d'une délégation de gestion au profit des utilisateurs locaux spécialement organisés à cet effet. Les modalités d'utilisation et de gestion des espaces locaux de ressources naturelles d'utilisation commune sont précisées par les chartes foncières locales » (art. 32). On rejoint le système de cogestion proposé par Fernandez-Gimenez qui permet de réguler l'accès aux ressources communes grâce à des règles légales et légitimes. La surveillance du respect des espaces de parcours pourrait ainsi être effectuée par des groupes locaux, sous l'autorité des commissions foncières communales, et par les services techniques de l'Etat, comme le dispositif mis en place au Niger par le PASEL (Moutari et Fendrich 2011).

Conclusion du chapitre 7 :

La sauvegarde des mobilités pastorales permettra aux éleveurs de répondre aux grands enjeux de demain. Pour cela, l'ensemble des acteurs du secteur doit s'engager dans le processus de territorialisation pour une véritable protection foncière des parcours.

Le pastoralisme paraît mieux adapté pour répondre aux enjeux qui se posent aux éleveurs dans l'Ouest du Burkina. L'élevage intensif à fort apport en capital est un modèle qui ne se diffusera pas dans les prochaines années : dans le contexte socio-économique burkinabè, il n'est accessible qu'à une très faible part de la population et restera marginal dans la production. Le pastoralisme est le système d'élevage qu'il est le plus réaliste de soutenir. Un large gradient de mobilité est envisageable, de celles circonscrites au terroir jusqu'aux transhumances régionales. Les systèmes reposant sur des mobilités locales et ceux reposant sur des transhumances régionales ne doivent pas être opposés. Il existe une continuité entre eux : les mobilités sont plus ou moins grandes, selon les éleveurs et selon les années, sans que l'on puisse réellement fixer un seuil entre élevage sédentaire et transhumant. Des acteurs qui pratiquent des mobilités strictement locales peuvent utiliser occasionnellement les parcours régionaux en cas d'insuffisance des ressources locales. De plus, le développement du pastoralisme n'exclut pas certaines formes d'amélioration de la production dans le cadre des exploitations familiales, comme le soutient l'APESS : l'intégration agriculture élevage peut être améliorée dans ce cadre, une réorganisation de la filière des tourteaux de coton faciliterait leur utilisation aux saisons critique. Le pastoralisme, dans toute sa diversité, est accessible à une grande variété d'acteurs, des agro-éleveurs aux agro-pasteurs. A l'inverse, la diffusion de l'élevage à fort apport en capital entraînera la paupérisation d'une part plus grande encore des acteurs. Le pastoralisme est le système qui permet de produire de la viande et du lait à moindre coût : il sera plus à même de

répondre à la croissance de la demande que l'élevage intensif en stabulation. Enfin, grâce à la mobilité, les éleveurs qui pratiquent le pastoralisme auront une plus grande capacité de gérer la variabilité pluviométrique dans les années à venir. Pourtant, les hommes politiques continuent de vanter dans leurs discours et leurs rapports les bienfaits d'un modèle d'élevage intensif à fort apport en capital. L'absence de considération politique pour le pastoralisme a beaucoup fragilisé ce système, notamment en laissant faire le recul des pâturages. La clé de la réponse aux enjeux majeurs auxquels est confronté l'élevage tient à un engagement politique fort en faveur de systèmes d'élevage réalistes. Cet engagement devra en particulier se concrétiser dans l'invention d'un droit foncier pastoral qui protège les parcours aux échelles locales et régionales.

Conclusion générale

Les zones rurales de l'Ouest du Burkina Faso, à l'instar de beaucoup de régions de savanes sahélo-soudaniennes et soudaniennes d'Afrique de l'Ouest connaissent depuis une cinquantaine d'années des mutations majeures. Derniers fronts pionniers de la sous-région, elles enregistrent une croissance démographique durablement soutenue qui entraîne une pression accrue sur les ressources. La question de l'équilibre hommes-ressources se pose de façon aiguë sans que des innovations dans les systèmes productifs ou des politiques novatrices n'apportent une réponse globale aux contradictions soulevées par la pression démographique sur les ressources de l'environnement. Dans ce travail, j'ai choisi de me concentrer sur les ressources pastorales. Au-delà des approches malthusiennes ou boserupiennes, j'ai abordé la question des relations entre les hommes et les ressources de leur environnement par une géographie du pouvoir qui met l'accent sur les rapports de force comme modalités d'accès et d'usages de ces ressources.

Principaux résultats

Dans les savanes soudaniennes d'Afrique de l'Ouest, la croissance démographique alimente une augmentation des surfaces cultivées au détriment des espaces de parcours alors que dans le même temps, l'élevage prend de l'importance au point de devenir la deuxième source de richesse de ces régions. La concurrence spatiale entre agriculture et élevage devient alors potentiellement conflictuelle. Le constat de cette contradiction, étayé dans la première partie, fonde un questionnement sur la place de l'élevage dans les régions sous pression foncière telle que l'Ouest du Burkina. J'ai progressivement apporté une réponse à cette problématique dans les chapitres de la deuxième partie en vérifiant, à partir de l'analyse des politiques publiques de développement rural et des jeux de pouvoir entre acteurs locaux, deux hypothèses de recherche :

- (1) La pression foncière dans l'Ouest s'accompagne d'une territorialisation des brousses qui se fait au détriment des espaces de parcours et qui traduit la faiblesse globale des éleveurs dans les rapports de pouvoir.

(2) Les espaces de parcours restant font l'objet de processus de territorialisation, ce qui crée une inégalité d'accès aux ressources pastorales entre éleveurs.

La troisième partie reprend la problématique sur la place de l'élevage dans les régions sous pression foncière pour lui apporter une réponse générale et synthétique à la lumière des grands défis auxquels sont confrontés les éleveurs.

Tableau 16 : Principaux résultats obtenus

Résultats	Données	Chp	Hyp
1/ A l'échelle régionale, les parcours ont diminué dans les années 1970 et 1980 dans le bassin cotonnier, puis dans les années 1990 sur ses marges sud et ouest. Depuis les années 2000, les deux derniers fronts pionniers se situent sur la frange ouest de la région et au sud.	Archives, images satellites	1	Etablissement du constat
2/ A l'échelle locale, le recul des parcours est ressenti différemment par les éleveurs selon la saison et le type de pâturage. Elle se traduit par une diminution du fourrage disponible, une fragmentation des parcours et un risque accru de dégâts dans les cultures	Images satellites, entretiens, suivi de troupeaux	2	
3/ A l'échelle locale, le recul des parcours a pour conséquence principale une augmentation des transhumances de saison des pluies hors des terroirs d'attache	Questionnaires entretiens	3	
4/ La transhumance régionale était d'abord une adaptation au gradient pluviométrique nord-sud et à la variabilité des pluies. La modification des trajets et l'évolution des zones d'accueil témoignent du fait que la transhumance régionale est désormais également une adaptation au recul des parcours.	Questionnaires entretiens	3	
5/ La fragmentation des parcours de transhumance à l'échelle locale entraîne leur fragmentation à l'échelle régionale et menace l'ensemble du système pastoral.	Suivi d'un troupeau transhumant	3	
6/ Entre les bergers et les grands propriétaires de bétail, les inégalités économiques sont très importantes. Les agro-éleveurs convertissent leur capital économique en capitaux sociaux, fonciers, politiques, ce que les agro-pasteurs échouent généralement à faire.	Questionnaires entretiens	4	1
7/ Le recul des parcours est le résultat d'un processus de territorialisation. Les brousses qui servaient de pâturage sont appropriées au profit d'un usage exclusivement agricole en saison des pluies.	Entretiens	5	
8/ L'absence de politique foncière pour le pastoralisme, l'accent mis sur le développement agricole de l'Ouest et l'objectif de sédentarisation poursuivi par les politiques et les projets, ont participé à la diminution des parcours locaux et régionaux.	Entretiens, archives	5	
9/ Les agro-éleveurs mènent un processus implicite de territorialisation des parcours locaux pour en restreindre l'accès au cheptel local qu'ils possèdent.	Entretiens	6	2
10/ Grâce aux territoires réticulaires régionaux qu'elles possèdent, les grandes familles d'agro-pasteurs peuvent échapper – pour le moment – aux restrictions locales de pâture.	Entretiens	6	
11/ Les petits agro-pasteurs gardent les animaux des agro-éleveurs pour conserver un accès aux pâturages locaux	Entretiens	6	
12/ Les bergers sont exclus de la territorialisation, ce qui participe à leur paupérisation	Entretiens	6	

Données : principales sources de données utilisées pour établir les résultats ; Chp : chapitre où sont exposés les résultats ; Hyp : hypothèse vérifiée grâce aux résultats.

Réduction des parcours et conséquence sur les mobilités. Dans la première partie, j'ai décrit l'évolution de la place de l'élevage au sens de l'évolution des espaces de pratique des éleveurs. En voulant appréhender la diminution des parcours à l'échelle régionale depuis une

cinquantaine d'années, on se heurte à deux principales difficultés. D'une part, la définition de surfaces comme étant des pâturages doit être faite avec beaucoup de nuances. Il y a plusieurs typologies de pâturages, selon la vision des techniciens et selon celle des pasteurs eux-mêmes. Les surfaces de pâtures évoluent au fil des saisons, et ce qui peut être un champ cultivé pendant l'hivernage devient un pâturage après les récoltes. Il faut donc préciser quel type de pâturage on prend en compte avant de décrire une évolution. J'ai préféré utiliser les catégories des Peuls qui sont celles qui décrivent avec le plus de précisions les espaces de pâture utilisés. D'autre part, sur les images satellites, il est difficile de distinguer entre les champs sous parcs arborés et les différents pâturages de brousse. Finalement, en croisant les sources de données, j'ai tout de même pu restituer une image récente de la répartition des espaces de parcours à l'échelle régionale et décrire les dynamiques de diminution depuis les années 1970 (chapitre 1). Un changement d'échelle permet de mieux comprendre les difficultés que cette réduction pose localement aux éleveurs. La fragmentation des pâturages complique considérablement les parcours (chapitre 2). A l'échelle locale, le cheptel sédentaire croissant se trouve sous la pression des ressources qui diminuent tandis qu'à l'échelle régionale, les transhumants doivent adapter leurs mobilités nord-sud en fonction des dernières grandes zones de pâturages disponibles (chapitre 3).

La territorialisation des espaces de parcours. Les facteurs globaux de diminution des parcours sont la croissance de la population rurale et l'extension des surfaces cultivées. Toutefois, j'ai voulu approfondir les mécanismes sociaux à l'œuvre derrière cette dynamique spatiale. J'ai posé au préalable l'hypothèse que la pression foncière dans l'Ouest engendre une territorialisation provoquant le recul des espaces de parcours qui traduit la faiblesse globale des éleveurs dans les rapports de pouvoir. Dans le chapitre 4, j'ai montré que tous les éleveurs ne possédaient pas les capitaux économiques, sociaux, fonciers et politiques suffisants pour maîtriser la territorialisation des espaces de brousse à leur profit. J'ai défini la territorialisation comme une stratégie spatiale déployée par des acteurs (individus, institutions, Etat) participant à des jeux de pouvoir pour contrôler l'accès et l'usage d'une ressource au moyen d'une aire géographique délimitée sur laquelle ces acteurs cherchent à faire reconnaître leur autorité. Des ressources auparavant abondantes et dont l'accès était relativement facile d'un point de vue foncier (terres, fourrages, produits forestiers ligneux et non ligneux...) font désormais l'objet de tentatives de contrôle et d'appropriation. La territorialisation est la stratégie privilégiée dans la compétition pour l'accès et l'usage de ces ressources. La faiblesse globale des éleveurs dans les rapports de force villageois font que les brousses sont l'objet d'une mise en valeur agricole d'autant plus rapide que les politiques de développement rurales n'ont jamais protégé de manière efficiente les espaces de parcours (chapitre 5). En saison des pluies, les troupeaux sont

exclus de ces espaces. Si les éleveurs sont globalement dominés dans les rapports de force, tous ne sont pas égaux dans ce processus (chapitre 6). Grâce à des stratégies, encore timides, de territorialisation des derniers pâturages restants dans les terroirs, les agro-éleveurs cherchent à se garantir l'accès aux ressources pastorales locales. Ils récupèrent à leur profit les tentatives inachevées de l'Etat de création de zones pastorales. Les agro-pasteurs déploient, en fonction de leurs capitaux propres, des stratégies d'adaptation plus ou moins efficaces mais toutes potentiellement perdantes à long terme. J'ai ainsi vérifié dans le chapitre 6 la deuxième hypothèse : les espaces de parcours restant font l'objet de processus de territorialisation, ce qui crée une inégalité d'accès entre éleveurs aux ressources pastorales.

L'analyse du recul des parcours en termes de territorialisation met en lumière les jeux de pouvoir locaux et nationaux entre acteurs. Elle permet de replacer dans les champs sociaux et politiques le débat sur l'échelle des systèmes d'élevage et la place de l'élevage dans une région sous pression foncière (chapitre 7) : faut-il favoriser la sédentarisation de l'élevage, comme préalable à son intensification, ou faut-il préserver le pastoralisme et les transhumances régionales dans leurs formes actuelles ? Une revue de la littérature a permis de montrer qu'un consensus scientifique s'est formé pour défendre l'idée que les systèmes pastoraux demeurent les plus efficaces en milieu soudanien.

Répondre à la question de la place de l'élevage dans les régions soudaniennes sous pression agricole en prenant mieux en compte le foncier pastoral

Le pastoralisme a toute sa place dans les régions soudaniennes pour répondre aux enjeux économiques et sociaux qui sont posés aux éleveurs. J'ai distingué quatre grands défis : le recul des parcours, l'incertitude pluviométrique, l'augmentation de la demande en produits animaux et les risques de paupérisation des éleveurs. Pour les relever, il faut engager une véritable mutation des logiques spatiales du pastoralisme en menant une territorialisation des parcours concertée entre acteurs locaux et encadrée par la puissance publique.

Les systèmes pastoraux, la meilleure réponse aux enjeux sociaux économiques et environnementaux. Les systèmes pastoraux, dans toute leur diversité, sont les mieux adaptés pour répondre à la croissance de la demande en produits animaux, à l'incertitude pluviométrique et au risque de paupérisation des éleveurs. Certains systèmes sont quasiment sédentaires, basés sur des mobilités circonscrites aux terroirs ; d'autres sont basés sur des transhumances régionales. Tous ces types de systèmes pastoraux sont complémentaires les uns des autres. Les éleveurs changent facilement, d'une saison à l'autre ou d'une année à l'autre, d'échelle de mobilité, à l'instar des grands agro-éleveurs qui commencent à pratiquer la transhumance régionale. La production animale dans le cadre des systèmes pastoraux est la plus

rentable, car elle est basée sur des ressources en grande partie gratuites que la mobilité permet de valoriser au mieux. Ces systèmes de production paraissent donc les plus à même de répondre à la hausse de la demande en provenance des villes. Basés sur la mobilité, les systèmes pastoraux permettent une adaptation fine à la variabilité pluviométrique. Alors que personne ne sait comment la pluviométrie va évoluer à long terme dans les zones sahéliennes et soudaniennes, il est plus sûr de développer un système de production flexible. Enfin, les systèmes pastoraux impliquent une multitude d'acteurs (propriétaires, gestionnaires, bergers, commerçants...). Contrairement aux élevages intensifiés à fort apport en capital, ils sont potentiellement accessibles à une large majorité des producteurs ruraux. Toutefois, les systèmes pastoraux ne joueront leur rôle économique et social qu'à la condition que des espaces de production soient préservés du recul des parcours. Pour mener une telle politique, il faut prendre en compte les spécificités du foncier pastoral dans les savanes soudaniennes par rapport aux zones sahéliennes.

Prendre en compte les spécificités du pastoralisme dans les régions de savanes sous pression foncière. L'essor de l'élevage dans les régions soudaniennes est un phénomène qui date d'une quarantaine d'années. Si les problèmes de cohabitation entre l'agriculture et l'élevage sont perçus depuis longtemps, la très forte pression foncière rend la question de la place de l'élevage dans ces régions de plus en plus pressante. Or, le foncier pastoral en zone soudanienne a fait l'objet de peu d'études. Il est pourtant très différent du foncier pastoral en zone sahélienne. La territorialisation des parcours constitue la spécificité majeure du foncier pastoral en zone soudanienne par rapport au foncier pastoral en zone sahélienne. Si la question de l'intégration agriculture-élevage n'est pas complètement absente des zones sahéliennes, elle est cruciale dans les zones soudaniennes. Les peuples pasteurs sont des migrants considérés comme des étrangers dans les savanes soudaniennes ; ce sont des autochtones dans les zones sahéliennes. Enfin, les agro-éleveurs sont des acteurs essentiels de l'élevage en zone soudanienne, alors qu'en zone sahélienne on trouve surtout des pasteurs et des agro-pasteurs. Il est nécessaire de prendre en compte ces spécificités pour inventer un droit foncier pastoral qui réponde aux enjeux propres des zones soudaniennes.

Quatre enseignements pour l'invention d'un droit foncier pastoral dans les savanes soudaniennes. Des résultats présentés ici, on peut tirer quatre grands enseignements à même d'inspirer des politiques de sauvegarde des espaces de parcours, condition *sinae qua non* pour la promotion du pastoralisme et le maintien de l'élevage comme grande source de création de richesse à côté de l'agriculture. Tout d'abord, j'ai documenté l'évolution des espaces de parcours dans l'Ouest burkinabè depuis l'ouverture du front pionnier et montré qu'il reste encore des brousses disponibles : il existe donc toujours des marges de manœuvre pour l'action publique

(tableau 16, résultat 1). Deuxièmement, en étudiant les pratiques pastorales, j'ai mis en évidence la façon dont les bergers s'adaptent à la restriction des pâturages. J'ai également décrit les types d'espaces de parcours stratégiques à préserver en priorité et montrer l'importance de l'articulation des échelles locales et régionales de mobilité (résultats 2 à 5). Troisièmement, j'ai mis en lumière un processus souvent implicite de territorialisation des brousses qui accompagne la réduction des parcours (résultats 7 et 8). Les éleveurs et la puissance publique devront reprendre en main ce processus et le conduire de façon explicite pour faire cohabiter agriculture et élevage dans les savanes soudaniennes. Enfin, j'ai mis en valeur les rapports de pouvoir et les inégalités qui se créent entre acteurs lors des négociations pour l'accès aux ressources pastorales (résultats 6 à 12). L'Etat devra prendre en compte ces mécanismes sociaux s'il veut accompagner la construction d'un droit foncier pastoral adapté aux spécificités de l'élevage dans les savanes soudaniennes. Les éleveurs et les acteurs politiques doivent prendre conscience du fait que la réduction des brousses s'accompagne d'une mutation majeure de leur statut : l'accès aux ressources qu'elles contiennent devient l'objet d'intenses négociations. Concrètement, cette mutation appelle en retour un changement majeur dans les logiques spatiales du pastoralisme en zone de savane.

Amorcer une mutation majeure dans les logiques spatiales du pastoralisme en zone de savane. Les systèmes pastoraux ont pu être qualifiés « d'opportunistes » au sens où les éleveurs utilisaient des espaces de brousses faiblement appropriés dont l'accès était libre. L'accroissement de la pression foncière bouleverse le statut de ces espaces qui sont devenus très convoités et font l'objet de tentatives d'appropriations. Des acteurs essaient de s'arroger le contrôle de leur accès : c'est le processus de territorialisation. Si les agro-éleveurs commencent à territorialiser des brousses pour en garantir l'accès à leur troupeau, les agro-pasteurs ont jusqu'à présent plutôt subi ce processus. Dans les régions de savane soudanienne où la pression foncière est forte, la logique pastorale doit radicalement changer. L'ensemble des éleveurs gagnerait à engager plus explicitement un processus de territorialisation de leurs parcours. Ils suivraient en cela la logique des agriculteurs qui territorialisent clairement (même si cela est souvent fait de façon conflictuelle) leurs espaces de production (délimitation de fait des parcelles par les cultures, droit de gestion, d'aliénation...). La territorialisation des espaces de parcours favoriserait leur sécurisation. L'Etat a un grand rôle à jouer auprès des éleveurs. Il doit améliorer le statut des espaces de parcours dans les textes législatifs, et surtout rendre accessibles les outils d'enregistrement et de protection des ressources pastorales. Cela passerait par une reconnaissance juridique des espaces de pratique des éleveurs par les communautés locales et une immatriculation auprès des instances légales ; une matérialisation de leurs limites ; des règles d'usage discutées et acceptées par tous ; des comités locaux de gestion et de

contrôle des pratiques. Ainsi sécurisés, les parcours pourront faire l'objet d'investissements (semis de plantes fourragères, aménagement des points d'eau...). Ils valoriseront les pâturages et participeront à leur reconnaissance en tant qu'espaces productifs à part entière, et non pas seulement comme des brousses inutilisées comme les agriculteurs ont tendance à les considérer actuellement. La territorialisation des parcours doit être pensée en relation avec celle des espaces agricoles. Si les deux types d'espaces de production doivent être clairement séparés en saison des pluies pour éviter les dégâts d'animaux dans les champs, il faut faciliter leur intégration en saison sèche avec des règles garantissant la vaine pâture et l'amélioration de l'amendement naturel des champs. L'emboîtement des échelles de parcours, locales et régionales, doit être pris en compte dans la sécurisation. Les parcours régionaux s'imposent de plus en plus comme une solution nécessaire pour les cheptels sédentaires des agro-éleveurs à l'étroit dans les terroirs, en saison sèche comme en saison des pluies. La territorialisation gagnerait à être menée dans le cadre de la décentralisation. Dans une logique de subsidiarité, l'identification et la protection des pâturages locaux se ferait au niveau des communes, tandis que la cohérence régionale des parcours et la garantie d'accès pour tous relèveraient de la responsabilité de l'Etat. Les discussions doivent être menées à la base, dans les communautés villageoises. Mais la puissance publique, dans ses représentations locales, doit accompagner les débats en prenant en compte les inégalités de pouvoir entre éleveurs, et arbitrer les débats de manière à rééquilibrer les rapports de force afin que les droits de chacun soient reconnus.

Dans l'Ouest, la brousse n'est pas encore « finie » : il reste donc une marge de manœuvre pour agir et territorialiser les pâturages restants. Il faut toutefois mettre rapidement en œuvre des politiques en ce sens, ce qui ne semble pas être totalement le cas à l'heure actuelle. Les dynamiques d'extension des champs perdurent ; il faudra une réelle volonté politique et une implication beaucoup plus forte des éleveurs pour les inverser et amorcer une territorialisation équitable des parcours au profit du plus grand nombre. La protection des parcours par un droit foncier pastoral est la condition pour que les systèmes pastoraux répondent aux enjeux de demain : incertitude pluviométrique, croissance de la demande en produits animaux, et risque de paupérisation des éleveurs.

Bibliographie

- Adriansen, H.K. 2008. Understanding pastoral mobility: the case of Senegalese Fulani. *The Geographical Journal*, 174(3), 207-22.
- Adriansen, H.K. et Nielsen, T.T. 2002. Going where the grass is greener: on the study of pastoral mobility in Ferlo, Senegal. *Human Ecology*, 30(2), 215-26.
- Adriansen, H.K. et Nielsen, T.T. 2005. The geography of pastoral mobility: A spatio-temporal analysis of GPS data from Sahelian Senegal. *GeoJournal*, 64(3), 177-88.
- Agnew, J. 2010a. Territory. In: Gregory, D., Johnston, R., Pratt, G., et al., éd. *The Dictionary of Human Geography*. Chichester: Wiley-Blackwell, p. 746-747.
- Agnew, J. 2010b. Territoriality. In: Gregory, D., Johnston, R., Pratt, G., et al., éd. *The Dictionary of Human Geography*. Chichester: Wiley-Blackwell, p. 745-746.
- Aldige, E. 1919. *Situation de l'élevage et disponibilité en viande de l'Afrique Occidentale Française*. Paris: Larose, 131p.
- Analyse de la filière bétail-viande au Burkina Faso*. 2007. Ouagadougou: Ministère des ressources animales, ministère de l'agriculture.
- Ancey, V. et Monas, G. 2005. Le pastoralisme au Sénégal, entre politique « moderne » et gestion des risques par les pasteurs. *Tiers-Monde*, 46(184), 761-783.
- Angassa, A. et Oba, G. 2008. Herder perceptions on impacts of range enclosures, crop farming, fire ban and bush encroachment on the rangelands of Borana, southern Ethiopia. *Human Ecology*, 36(2), 201-15.
- Antheaume, B. et Giraut, F. 2005. *Le territoire est mort, vive les territoires! Une (re) fabrication au nom du développement*. Paris: IRD éditions.
- D' Aquino, P. 2000. L'agropastoralisme au nord du Burkina Faso (province du Soum) : une évolution remarquable mais encore inachevée. *Autrepart*, 15(15-16), 29-47.
- D' Aquino, P. 2002. Le territoire entre espace et pouvoir: pour une planification territoriale ascendante. *L'espace géographique*, (1), 3-22.
- D' Aquino, P., Lhoste, P., et Le Masson, A. 1995. *Systèmes de production mixtes agriculture pluviale et élevage en zones humide et sub-humide d'Afrique*. Maison-Alfort: CIRAD-EMVT, 103p.
- Arditi, C. 1990. Les Peuls, les Senufo et les vétérinaires : pathologie d'une opération de développement dans le nord de la Côte-d'Ivoire. *Cahiers des sciences humaines*, 26(1-2), 137-53.
- Arditi, C. 1999. Paysans sara et éleveurs arabes dans le sud du Tchad : du conflit à la cohabitation? In: Baroin, C. et Boutrais, J., éd. *L'homme et l'animal dans le bassin du lac Tchad*. Orléans: IRD éditions, p. 555-73.
- Arditi, C. 2009. La paupérisation des éleveurs de République Centrafricaine. In: Duteurtre, G. et Faye, B., éd. *L'élevage, richesse des pauvres*. Versailles: Quae, p. 37-49.

- Arnaldi di Balme, L. 2006. *La grandeur de la cité: migrations et reproduction politique dans trois villages moose de la vallée du Mouhoun (Burkina Faso)*. Ouagadougou: ACE-RECIT-Laboratoire de recherche sur les citoyennetés en transformation, 46p.
- Arnaldi di Balme, L., Guissou, C., Hochet, P., et al. 2010. *Réduire l'incertitude, la production des règles de gestion des ressources pastorales et foncières à Padéma et Samoroguan (Burkina Faso)*. Ouagadougou, Paris: Laboratoire Citoyenneté, Gret.
- Audouin, S. 2014. Systèmes d'innovation et territoires : un jeu d'interactions; les cas de l'anacarde et du jatropha dans le Sud-Ouest du Burkina Faso. Thèse de doctorat. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2IE, Paris, Ouagadougou, 417p.
- Audouin, S. et Gazull, L. 2014. Les dynamiques d'un système d'innovation à travers le prisme des diffusions spatiales. Le cas de l'anacarde au Sud-Ouest du Burkina Faso. *L'Espace Géographique*, (1), 35-50.
- Audouin, S. et Gonin, A. à paraître. L'anacarde : produit de la globalisation, moteur de la territorialisation. L'exemple du sud du Burkina Faso. *EchoGéo*.
- Augusseau, X. 2007. Évolution des systèmes agro-pastoraux dans le sud-est du Burkina Faso, interactions et dynamiques territoriales. Thèse de doctorat. Montpellier 3 Paul Valéry, Montpellier, 315p.
- Azarya, V. 1996. *Pastoralism and the state in Africa: Marginality or incorporation?* Hebrew University of Jerusalem, Harry S. Truman Institute for the Advancement of Peace.
- Baldyga, T.J., Miller, S.N., Driese, K.L., et al. 2008. Assessing land cover change in Kenya's Mau Forest region using remotely sensed data. *African Journal of Ecology*, 46(1), 46-54.
- Baroin, C. et Boutrais, J. 2009. Bétail et société en Afrique. *Journal des africanistes*, (78-1/2), 9-52.
- Barrière, O. 2008. Introduction générale. Les régulations foncières et environnementales, clefs de voûte du développement durable. In: *Foncier et environnement en Afrique*. Paris: Karthala, p. 7-22.
- Barrière, O. et Barrière, C. 2002. *Un droit à inventer: foncier et environnement dans le delta intérieur du Niger (Mali)*. Paris: IRD éditions, 472p.
- Barrière, O. et Rochegude, A., éd. 2008. *Foncier et environnement en Afrique. Des acteurs au(x) droit(s)*. Paris: Karthala, 427p.
- Barry, M. 1975. Economie de l'élevage transhumant dans le nord Côte d'Ivoire. *Cahiers du CIRES*, 7, 1-18.
- Bary, H. 2005. Dealing with mobility in decentralisation: risks and opportunities for pastoralists. *Bulletin Royal Tropical Institute*, 356, 49-60.
- Bassett, T.J. 1988. The political ecology of peasant-herder conflicts in the Northern Ivory Coast. *Annals of the Association of American Geographers*, 78(3), 453-72.
- Bassett, T.J. 1994. Hired herders and herd management in Fulani pastoralism (Northern Côte d'Ivoire). *Cahiers d'Etudes africaines*, 34(133/135), 147-73.
- Bassett, T.J. 2009. Mobile pastoralism on the brink of land privatization in Northern Côte d'Ivoire. *Geoforum*, 40(5), 756-766.
- Bassett, T.J. et Turner, M.D. 2007. Sudden shift or migratory drift? Fulbe herd movements to the Sudano-Guinean region of West Africa. *Human Ecology*, 35(1), 33-49.
- Baud, J. 2001. *Transactions et conflits fonciers dans l'ouest du Burkina Faso: le cas des départements de Bama et Padéma*. Paris: UMR Prodig, 110p.
- Beaud, S. et Weber, F. 2010. *Guide de l'enquête de terrain: produire et analyser des données ethnographiques*. La Découverte, 334p.
- Bedossa, B. 2012. Burkina Faso : l'émergence du secteur aurifère suffira-t-elle à redresser un modèle de croissance en perte de vitesse ? *Macroéconomie et développement*, (5), 24.
- Behnke, R. 1986. *The implications of spontaneous range enclosure for African livestock development policy*. Addis Abeba: Alpan, 25p.
- Behnke, R.H., Scoones, I., et Kerven, C. 1993. *Range ecology at disequilibrium: new models of natural variability and pastoral adaptation in African savannas*. London: Overseas Development Institute, 248p.

- Benjaminsen, T.A. 2002. Enclosing the land: Cotton, population growth and tenure in Mali. *Norsk Geografisk Tidsskrift - Norwegian Journal of Geography*, 56(1), 1-9.
- Benjaminsen, T.A., Alinon, K., Buhaug, H., et al. 2012. Does climate change drive land-use conflicts in the Sahel? *Journal of Peace Research*, 49(1), 97-111.
- Benjaminsen, T.A. et Ba, B. 2009. Farmer-herder conflicts, pastoral marginalisation and corruption: a case study from the inland Niger delta of Mali. *Geographical Journal*, 175(1), 71-81.
- Benoit, M. 1972. La genèse d'un espace agraire mossi en pays bwa (Haute-Volta). *L'Espace Géographique*, 4, 239-50.
- Benoit, M. 1977. *Introduction à la géographie des aires pastorales soudaniennes de Haute Volta*. Paris: Orstom éditions, 95p.
- Benoit, M. 1978a. Pastoralisme et migration Les Peul de Barani et de Dokui (Haute-Volta). *Etudes rurales*, 9-49.
- Benoit, M. 1978b. Le Pastoralisme en savane et la territorialisation des parcours. *Cahiers de l'Orstom, série sciences humaines*, 14(2), 217-219.
- Benoit, M. 1979. *Le chemin des Peul du Boobola: contribution à l'écologie du pastoralisme en Afrique des savanes*. Paris: Orstom éditions, 208p.
- Benoit, M. 1982a. *Oiseaux de mil: les Mossi du Bwamu (Haute-Volta)*. Paris: Orstom éditions, 118p.
- Benoit, M. 1982b. *Nature peul du Yatenga, remarques sur le pastoralisme en pays Mossi*. Paris: Orstom éditions, 82p.
- Benoit, M. 1999. Peuplement, violence endémique et rémanence de l'espace sauvage en Afrique de l'Ouest : le no man's land du 'W' du Niger. *Espace Populations Sociétés*, 1(101), 29-52.
- Bernardet, P. 1984. *Association agriculture-élevage en Afrique: les Peuls semi-transhumants de Côte d'Ivoire*. Paris: L'Harmattan, 235p.
- Bernardet, P. 1988. *Vache de la houe, vache de la dot*. Paris: CNRS.
- Bernardet, P. 1999. Peuls en mouvement, Peuls en conflits en moyenne et haute Côte d'Ivoire, de 1950 à 1990. In: Botte, R., Boutrais, J., et Schmitz, J., éd. *Figures peules*. Paris: Karthala, p. 408-444.
- Berry, S. 1988. Property rights and rural resource management: the case of tree crops in West Africa. *Cahier des sciences humaines*, 24(1), 3-16.
- Bethemont, J., Faggi, P., et Zoungrana, T.P. 2003. *La vallée du Sourou (Burkina Faso): Genèse d'un territoire hydraulique dans l'Afrique soudano-sahélienne*. Paris: L'Harmattan, 230p.
- Bierschenk, T., Chauveau, J.-P., et Olivier de Sardan, J.-P. 2000. *Courtiers en développement: les villages africains en quête de projets*. Paris: Karthala, 328p.
- Binger, L.G. 1892. *Du Niger au Golfe du Guinée par le pays de Kong et le Mossi*. Musée de l'homme.
- Blanc-Pamard, C. et Boutrais, J. 1994. *À la croisée des parcours: pasteurs, éleveurs, cultivateurs*. Paris: Orstom éditions, 336p.
- Blanc-Pamard, C. et Fauroux, E. 2004. L'illusion participative. *Autrepart*, 3(31), 3-19.
- Bonfiglioli, A.M. 1988a. *Dudal: histoire de famille et histoire de troupeau chez un groupe de Wodaabe du Niger*. Paris, Cambridge: Les Editions de la MSH, Cambridge University Press, 293p.
- Bonfiglioli, A.M. 1988b. Gestion de la production pastorale au Sahel : problèmes et options. In: Falloux, F. et Mukendi, A., éd. *Lutte contre la désertification et gestion des ressources renouvelables dans les zones sahéliennes et soudaniennes de l'Afrique de l'Ouest*. Washington: Banque Mondiale, p. 48-64.
- Bonfiglioli, A.M. 1990. Pastoralisme, agro-pastoralisme et retour: itinéraires sahéliens. *Cahiers des sciences humaines*, 26(1-2), 255-66.
- Bonnemaison, J. 1981. Voyage autour du territoire. *Espace géographique*, 10(4), 249-62.
- Bonnet, B., Marty, A., et Demante, M.-J. 2005. *Hydraulique et sécurisation des systèmes pastoraux au Sahel, appui à la gestion locale, démarches et méthodes*. Paris: Iram, 28p.

- Borjeson, L., Hodgson, D., et Yanda, P. 2008. Northeast Tanzania's disappearing rangelands: historical perspectives on recent land use change. *The International Journal of African Historical Studies*, 41(3), 523-556.
- Boserup, E. 1965. *The conditions of agricultural growth: The economics of agrarian change under population pressure*. Chicago: Aldine Transaction, 125p.
- Botoni, H.E. 2003. Interactions élevage-environnement: dynamique des paysages et évolution des pratiques pastorales dans les fronts pionniers du Sud-Ouest du Burkina Faso. Thèse de doctorat. Université Montpellier 3 Paul Valéry.
- Boudet, G. 1975. *Manuel sur les pâturages tropicaux et les cultures fourragères*. Paris: Orstom éditions, 254p.
- Boudet, G. 1984. L'exploitation des parcours et la conduite des troupeaux dans les systèmes d'élevage. *Cahier Recherche et Développement*, 97-101.
- Bourdieu, P. 1980. *Le sens pratique*. Paris: Editions de minuit, 475p.
- Bourdieu, P. 1986. The forms of capital. *Handbook of theory and research for the sociology of education*, 241, 258.
- Boureima, A. et Boutrais, J. 2012. Logiques pastorales et de conservation de la nature : les transhumances et le Parc du W (Niger, Burkina Faso, Bénin). *Autrepart*, 60(1), 55-75.
- Boutrais, J. 1990. Derrière les clôtures... Essai d'histoire comparée de ranchs africains. *Cahiers des sciences humaines*, 26(1-2), 73-95.
- Boutrais, J. 1992. L'élevage en Afrique tropicale: une activité dégradante? *Afrique contemporaine*, (161), 109-24.
- Boutrais, J. 1994. Pour une nouvelle cartographie des Peuls. *Cahiers d'études africaines*, 137-46.
- Boutrais, J. 1995. *Hautes terres d'élevage au Cameroun*. Orstom éditions. Paris, 1302p.
- Boutrais, J. 2000. L'agro-élevage des Peuls de Ngaoundéré. In: Schlee, G. et Diallo, Y., éd. *L'ethnicité peule dans des contextes nouveaux: la dynamique des frontières*. Paris: Karthala, p. 161-89.
- Boutrais, J. 2009. La vache d'attache chez les Peuls pasteurs (Niger et Centrafrique). *Journal des africanistes*, 78(1/2), 71-104.
- Boutrais, J., Aubertin, C., et Rodary, E. 2008. Pastoralisme et aires protégées d'Afrique de l'Ouest en regard de l'Afrique de l'Est. In: *Aires protégées, espaces durables*. Paris: IRD éditions, p. 215-46.
- Breman, H. et De Wit, C.T. 1983. Rangeland productivity and exploitation in the Sahel. *Science*, 221, 1341-1347.
- Breusers, M., Nederlof, S., et Van Rheenen, T. 1998. Conflict or symbiosis? Disentangling farmer-herdsman relations: the Mossi and Fulbe of the Central Plateau, Burkina Faso. *The Journal of Modern African Studies*, 36(3), 357-80.
- Brottem, L., Turner, M.D., Butt, B., et al. 2014. Biophysical Variability and Pastoral Rights to Resources: West African Transhumance Revisited. *Human Ecology*, 42(3), 351-365.
- De Bruijn, M. 1999. The pastoral poor: hazard, crisis and insecurity in FulBe society in central Mali. In: Azarya, V., éd. *Pastoralism under pressure, Fulbe societies confronting change in West Africa*. Leiden: Brill, p. 285-312.
- De Bruijn, M. et Pelckmans, L. 2005. Facing Dilemmas: Former Fulbe Slaves in Modern Mali. *Canadian Journal of African Studies*, 69-95.
- Butt, B., Shortridge, A., et WinklerPrins, A.M.G.A. 2009. Pastoral Herd Management, Drought Coping Strategies, and Cattle Mobility in Southern Kenya. *Annals of the Association of American Geographers*, 99(2), 309-334.
- Caillault, S. 2011. Le feu, la brousse et la savane. Modélisation spatiale de la dynamique des paysages soudaniens (Burkina Faso). Thèse de doctorat. Université de Caen, 377p.
- Caillault, S., Ballouche, A., et Delahaye, D. 2012. Vers la disparition des brousses ? Analyse multi-scalaire de la dynamique des paysages à l'ouest du Burkina Faso depuis 1952. *Cybergeo : European Journal of Geography*, (599).

- Campbell, D.J., Lusch, D.P., Smucker, T.A., *et al.* 2005. Multiple Methods in the Study of Driving Forces of Land Use and Land Cover Change: A Case Study of SE Kajiado District, Kenya. *Human Ecology*, 33(6), 763-794.
- Capron, J. 1973. *Communautés villageoises Bwa: Mali, Haute Volta*. Paris: Institut d'ethnologie.
- Cecchi, P., Meunier Nikiema, A., Moiroux, N., *et al.* 2007. Pourquoi un atlas des lacs et réservoirs au Burkina Faso? *In: AfricaGis*. Ouagadougou: IRD éditions, p. 20.
- CEDEAO. 2006. *Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*. Abuja: CEDEAO, CSAO, OCDE, 16p.
- Cesaro, J.-D., Magrin, G., et Ninot, O. 2010. *Atlas de l'élevage au Sénégal: commerce et territoires*. Montpellier, Paris: CIRAD, Prodig, 32p.
- Chaléard, J.-L. 1996. *Temps des villes, temps des vivres: l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*. Karthala, 665p.
- Chauveau, J.-P. 1998. Quelle place donner aux pratiques des acteurs ? *In: Lavigne Delville, P., éd. Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?* Paris: Karthala, p. 36-39.
- Chauveau, J.-P. 2004. L'organisation de la mobilité dans les sociétés rurales du Sud. *Autrepart*, (2), 3-23.
- Chauveau, J.-P., Jacob, J.-P., Colin, J.-P., *et al.* 2006. *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*. Londres: IIED, 92p.
- Chauveau, J.-P., Le Pape, M., et Olivier de Sardan, J.-P. 2001. La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique. *In: Winter, G., éd. Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité de normes et jeux d'acteurs*. Paris: IRD éditions, p. 145-62.
- Cissé, C. 2013. Bobo-Dioulasso dans l'histoire ouest africaine : de la révolution dioula de Kong à la fin de l'ère coloniale (1710-1960). *In: La ville de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso*. Paris: Karthala, p. 69-82.
- Clements, F.E. 1916. *Plant succession: an analysis of the development of vegetation*. Carnegie Institution of Washington.
- Colin de Verdière, P. 1995. Étude comparée de trois systèmes agropastoraux dans la région de Filingué (Niger); les conséquences de la sédentarisation de l'élevage pastoral au Sahel. Thèse de doctorat. INA Paris-Grignon, Paris, 220p.
- Cooke, B. et Kothari, U. 2001. *Participation: The new tyranny?* London: Zed Books, 211p.
- Coquery-Vidrovitch, C. 1999. *L'Afrique et les Africains au XIXe siècle: mutations, révolutions, crises*. Paris: Armand Colin, 304p.
- Cormier Salem, M.-C. 2007. Front pionnier et environnement. *In: Veyret, Y., éd. Dictionnaire de l'environnement*. Paris: Armand Colin, p. 159.
- Corniaux, C., Duteurtre, G., Dieye, P., *et al.* 2005. Les minilaiteries comme modèle d'organisation des filières laitières en Afrique de l'Ouest : points forts et limites. *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux*, 58(4), 237-243.
- Coulibaly, S. 1978. *Le paysan sénéoufo*. Abidjan, Dakar: Nouvelles éditions africaines, 245p.
- Crozier, M. et Friedberg, E. 1977. *L'acteur et le système*. Paris: Le Seuil, 288p.
- Curasson, G. 1947. Le rôle et l'importance du pâturage dans l'économie des pays chauds. *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux*, 1(4), 279-289.
- Curasson, G. 1953. Etude sur les pâturages tropicaux et sub-tropicaux. *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux*, 4(4), 243-266.
- D'Alessandro-Scarpari, C. 2005. *Géographes en brousse: un métissage spatial entre discours et pratiques*. Paris: L'Harmattan, 375p.
- Daget, P. et Godron, M. 1995. *Pastoralisme: troupeaux, espaces et sociétés*. Paris: Hatier, 510p.
- Dahl, G. et Hjort, A. 1976. *Having herds: pastoral herd growth and household economy*. Stockholm: Department of Social Anthropology, University of Stockholm., 335p.
- Debardieux, B. 2009. Territoire - territorialité - territorialisation : aujourd'hui encore, et bien moins que demain... *In: Vanier, M., éd. Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*. Rennes: Presses universitaires de Rennes, p. 75-89.
- Delgado, C. et Staatz, J. 1980. *Livestock and meat marketing in West Africa*. Michigan: Center for Research and Economic Development, 340p.

- Demangeot, J. 1999. *Tropicalité: géographie physique intertropicale*. Paris: Armand Colin.
- Desta, S. et Coppock, D.L. 2004. Pastoralism under pressure: tracking system change in southern Ethiopia. *Human Ecology*, 32(4), 465-86.
- Déverin, Y. 2004. Facteurs culturels et représentations de l'espace en pays mossi. In: Dulucq, S. et Soubias, P., éd. *L'espace et ses représentations en Afrique*. Paris: Harmattan, p. 15-31.
- Devèze, J.-C., éd. 2008. *Défis agricoles africains*. Paris: Karthala, 416p.
- Diallo, Y. 1994. Barani : une chefferie satellite des grands États du XIXe siècle. *Cahiers d'études africaines*, 34, 359-84.
- Diallo, Y. 1997. *Les Fulbe du Boobola: genèse et évolution de l'Etat de Barani (Burkina Faso)*. Köln: Köppe, 240p.
- Diallo, Y. 1999a. Autour du puits. Paysans, pasteurs et politique de l'eau dans le Gondo-Sourou (Burkina Faso). In: Botte, R., Boutrais, J., et Schmitz, J., éd. *Figures peules*. Paris: Karthala, p. 373-383.
- Diallo, Y. 1999b. Dimensions sociales et politiques de l'expansion pastorale en zone semi-humide ivoirienne. In: Azarya, V., Breedveld, A., De Bruijn, M., et al., éd. *Pastoralists under Pressure*. Leiden, Boston, Köln: Brill, p. 211-236.
- Diallo, Y. 2000. Les Peuls et les Sénoufo de la savane ivoirienne : quelques modalités de leurs relations. In: Diallo, Y. et Schlee, G., éd. *L'ethnicité peule dans des contextes nouveaux*. Paris: Karthala, p. 65-92.
- Diallo, Y. 2006. Identité et relations de plaisanterie chez les Peuls de l'Ouest du Burkina Faso. *Cahiers d'études africaines*, (184), 779-794.
- Diallo, Y. 2008. *Nomades des espaces interstitiels: pastoralisme, identité, migrations (Burkina Faso-Côte d'Ivoire)*. Rüdiger Köppe Verlag, 418p.
- Dieye, P.N., Duteurtre, G., Sissokho, M.M., et al. 2003. La production laitière périurbaine au sud du Sénégal. Saisonnalité de l'offre et performances économiques. *Tropicultura*, 21(3), 142-8.
- Dongmo, A.L., Djamen, P., Vall, E., et al. 2007. L'espace est fini! Vive la sédentarisation? Innovations et développement durable en question chez les pasteurs des zones cotonnières d'Afrique de l'ouest et du centre. In: *Rencontres Recherches Ruminants*. p. 153-60.
- Dongmo, A.L., Havard, M., Dugué, P., et al. 2007. Gestion du foncier et de la biomasse végétale: fondement de l'association et de l'agriculture et de l'élevage en zone de sédentarisation au Nord-Cameroun. In: *Exploitations agricoles familiales en Afrique de l'Ouest et du Centre*. Versailles: Quae, p. 331-43.
- Dongmo, A.-L., Vall, E., Diallo, M.A., et al. 2012. Herding territories in Northern Cameroon and Western Burkina Faso: spatial arrangements and herd management. *Pastoralism*, 2(1), 1-21.
- Doumbia, D. 2006. An integrated herder knowledge and ecological methods for assessment of rangeland in Nara, north-western Mali. Doctoral Dissertation. Norwegian University of life science, 42p.
- Doutressoulle, G. 1947. *L'élevage en Afrique occidentale française*. Larose Paris, 298p.
- Dubresson, A., Moreau, S., Raison, J.P., et al. 2011. *L'Afrique subsaharienne, une géographie du changement*. Paris: Armand Colin, 256p.
- Dugué, P. 2000. Flux de biomasse et gestion de la fertilité à l'échelle des terroirs. In: *Fertilité des relations agriculture-élevage en zone de savane*. Montpellier: Cirad, p. 27-59.
- Dugué, P. et Dongmo, A.-L. 2004. Traction animale et association agriculture élevage dans les savanes d'Afrique de l'ouest et du centre. D'un modèle techniciste à une démarche d'intégration raisonnée à différentes échelles. *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux*, 57(3-4), 157-165.
- Dugué, P., Koné, F.R., Koné, G., et al. 2004. Production agricole et élevage dans le centre du bassin cotonnier de Côte d'Ivoire. *Cahiers Agricultures*, 13(6), 504-9.

- Dugué, P., Vall, E., Lecomte, P., *et al.* 2004. Evolution des relations entre l'agriculture et l'élevage dans les savanes d'Afrique de l'Ouest et du Centre. *Oléagineux, corps gras, lipides*, 11(4), 268-76.
- Dunlop, J. 2009. *Les 100 mots de la géographie*. Paris: Presses universitaires de France, 122p.
- Dupire, M. 1970. *Organisation sociale des Peul*. Plon, 624p.
- Dupraz, S. 2008. *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux*. Paris: Armand Colin, 320p.
- Durand-Dastès, F. 2001. Le temps, la géographie et ses modèles. *Bulletin de la Société géographie de Liège*, 1(40), 5-13.
- Duteurtre, G. 2009. Lait des pauvres, lait des riches: réflexion sur l'inégalité des règles du commerce international. In: Duteurtre, G. et Faye, B., éd. *L'élevage, richesse des pauvres*. Paris: Quae, p. 249-66.
- Duteurtre, G. et Atteyeh, A. 2000. Le lait à Moundou, témoin de l'intégration marchande des systèmes pastoraux au sud du Tchad. *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux*, 53(3), 299-306.
- Duteurtre, G. et Faye, B. 2009. *L'élevage, richesse des pauvres : stratégies d'éleveurs et organisations sociales face aux risques dans les pays du Sud*. Paris: Editions Quae, 288p.
- Ehrlich, P.R. 1972. *La bombe P*. Paris: Fayard, 230p.
- Ellis, J. 1994. La variabilité climatique et la dynamique des écosystèmes complexes : implications pour le développement pastoral. In: *Living with uncertainty*. London: Intermediate Technology Publications, p. 37-46.
- Evans-Pritchard, E.E. 1940. *The Nuer: A Description of the Modes of Livelihood and Political Institutions of a Nilotic people*. Oxford Clarendon, 691p.
- Fanchette, S. 1999a. Densité de population et intensification agro-pastorale en Haute-Casamance. *Espace, populations, sociétés*, 17(1), 67-81.
- Fanchette, S. 1999b. *Colonisation des terres sylvo-pastorales et conflits fonciers en Haute-Casamance*. London: International Institute for Environment and Development, 41p.
- Fanchette, S. 2011. *Au pays des Peuls de Haute-Casamance: l'intégration territoriale en question*. Paris: Karthala, 396p.
- Fauroux, E. 2002. *Comprendre une société rurale: une méthode d'enquête anthropologique appliquée à l'Ouest malgache*. Paris: Gret, 152p.
- Faye, B. 2001. Le rôle de l'élevage dans la lutte contre la pauvreté. *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux*, 54(3-4), 231-238.
- Faye, B. 2006. Les pasteurs sont des éleveurs contemplatifs. In: Courade, G., éd. *L'Afrique des idées reçues*. Paris: Belin, p. 281-7.
- Faye, B. 2009. Pauvreté et solidarité chez les peuples pastoraux. In: Duteurtre, G. et Faye, B., éd. *L'élevage, richesse des pauvres*. Paris: Quae, p. 77-87.
- Faye Diouf, I. 2013. Système mixte agriculture irriguée et élevage transhumant : l'enjeu autour de l'accès aux ressources foncières dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal. Thèse de doctorat. Toulouse 2 Le Mirail, Toulouse, 316p.
- Fernández-Giménez, M.E. 2002. Spatial and Social Boundaries and the Paradox of Pastoral Land Tenure: A Case Study from Postsocialist Mongolia. *Human Ecology*, 30(1), 49-78.
- Ferry, B., éd. 2007. *L'Afrique face à ses défis démographiques. Un avenir incertain*. Paris: Karthala, 382p.
- Festas, L. 2001. Enjeux et dynamiques du commerce de produits alimentaires à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) et Tamale (Ghana). Thèse de doctorat. Paris 10 Nanterre, Paris, 407p.
- Fortman, L. 1985. The tree tenure factor in agroforestry with particular reference to Africa. *Agroforestry systems*, 2(4), 229-51.
- Foucault, M. 1976. *Histoire de la sexualité. Tome 1: La volonté de savoir*. Paris: Gallimard, 211p.
- Foucault, M. 1977a. Pouvoirs et stratégies. In: *Dits et écrits*. Paris: Gallimard, p. 418-28.
- Foucault, M. 1977b. Les rapports de pouvoir passent à l'intérieur des corps. In: *Dits et écrits*. Paris: Gallimard.
- Foucault, M. 1981. Les mailles du pouvoir. In: *Dits et écrits*. Paris: Gallimard.

- Foucault, M. 1982. Le sujet et le pouvoir. *In: Dits et écrits*. Paris: Gallimard.
- Fratkin, E. 1997. Pastoralism: Governance and development issues. *Annual review of anthropology*, 235-61.
- Fratkin, E. 2001. East African pastoralism in transition: Maasai, Boran, and Rendille cases. *African Studies Review*, 44(3), 1-25.
- Fratkin, E. et Roth, E.A. 1990. Drought and economic differentiation among Ariaal pastoralists of Kenya. *Human Ecology*, 18(4), 385-402.
- Frelastre, G. 1986. Le Troupeau Nigérien en Péril. *Revue Française d'Etudes Politiques Africaines*, 247(248), 97-105.
- Gallais, J. 1979. La situation de l'élevage bovin et le problème des éleveurs en Afrique occidentale et centrale. *Cahiers d'Outre-Mer Talence*, 32(126), 113-38.
- Gallais, J. 1984. *Hommes du Sahel. Espaces-Temps et Pouvoirs. Le Delta intérieur du Niger. 1960-1980*. Paris: Flammarion, 289p.
- Gausset, Q., Yago-Ouattara, E.L., et Belem, B. 2005. Gender and trees in Péni, South-Western Burkina Faso. Women's needs, strategies and challenges. *Geografisk Tidsskrift-Danish Journal of Geography*, 105(1), 67-76.
- Gautier, D. 2011. De la gestion centralisée des savanes d'Afrique de l'Ouest aux territoires de conservation et de développement dans un contexte de globalisation environnementale. Habilitation à Diriger des Recherches (HDR). Université Panthéon-Sorbonne-Paris I, Paris, 473p.
- Gautier, D., Ankogui-Mpoko, G.-F., Réounodji, F., et al. 2005. Agriculteurs et éleveurs des savanes d'Afrique centrale: de la coexistence à l'intégration territoriale. *L'Espace géographique*, 05(3), 223-36.
- Gautier, D. et Benjaminsen, T.A. 2012. *Environnement, discours et pouvoir: L'approche Political Ecology*. Versailles: Editions Quae, 256p.
- Gautier, D., Bonnerat, A., et Njoya, A. 2005. The relationship between herders and trees in space and time in northern Cameroon. *Geographical Journal*, 171(4), 324-39.
- Gemedo-Dalle, Isselstein, J., et Maass, B.L. 2006. Indigenous ecological knowledge of Borana pastoralists in southern Ethiopia and current challenges. *The International Journal of Sustainable Development and World Ecology*, 13(2), 113-30.
- George, P. et Verger, F. 2004. *Dictionnaire de la géographie*. Presses universitaires de France.
- GIEC. 2013. Long-term climate change: projections, commitments and irreversibility. *In: Stocker, T., Qin, D., Plattner, G.-K., et al., éd. Climate change 2013: The physical science basis*. Cambridge, New-York: Cambridge University Press, p. 1029-1136.
- Girard, M.-C. et Girard, C.-M. 2010. *Traitement des données de télédétection*. Paris: Hachette, 538p.
- Gning, M.C. 2005. *Navigating the livestock sector: the political economy of livestock policy in Burkina Faso*. Rome: FAO.
- Gonin, A. 2008. La crise foncière dans le département de Padéma (Burkina) : entre conflits d'intérêt et jeux de pouvoir. Mémoire de master 1. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris, 133p.
- Gonin, A. et Tallet, B. 2012a. Quel avenir pour l'élevage dans le bassin cotonnier de l'Ouest du Burkina Faso ? Dynamiques agro-pastorales et recompositions territoriales. *Autrepart*, 60(1), 95-110.
- Gonin, A. et Tallet, B. 2012b. Changements spatiaux et pratiques pastorales : les nouvelles voies de la transhumance dans l'Ouest du Burkina Faso. *Cahiers Agricultures*, 21(6), 448-454.
- Gourou, P. 1970. *L'Afrique*. Paris: Hachette, 488p.
- Gourou, P. 1973. *Pour une géographie humaine*. Paris: Flammarion, 388p.
- Gray, L. et Dowd-Urbe, B. 2013. A political ecology of socio-economic differentiation: debt, inputs and liberalization reforms in southwestern Burkina Faso. *Journal of Peasant Studies*, 40(4), 683-702.
- Gray, L.C. et Kevane, M. 2001. Evolving tenure rights and agricultural intensification in southwestern Burkina Faso. *World Development*, 29(4), 573-87.

- Griffon, M. 2013. *Qu'est-ce que l'agriculture écologiquement intensive?* Quae, 224p.
- Grimaud, P. et Touré, S.M. 1997. Introduction des cultures fourragères pérennes en milieu paysan : l'appui d'un centre international de recherche développement. In: Grimaud, P., Godet, G., et Guérien, H., éd. *Cultures fourragères et développement en zone sub-humide*. Bobo-Dioulasso: CIRDES-IDESSA-CIRAD, p. 26-29.
- Guengant, J.-P. 2007. La démographie africaine entre convergences et divergences. In: Ferry, B., éd. *L'Afrique face à ses défis démographiques, un avenir incertain*. Paris: Karthala, p. 27-122.
- Guijt, I. et Shah, M.K. 1998. *The myth of community: Gender issues in participatory development*. London: Intermediate technology publications, 282p.
- Haessler, C., Djimadoum, A., et Duteurtre, G. 2003. Développement du cheptel au sud du Tchad: quelles politiques pour l'élevage des savanes? In: *Savanes africaines: des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis*. Garoua: Prasac.
- Hamadou, S. et Bouyer, J. 2007. Production laitière en zone périurbain. Calcul de la rentabilité des fermes.
- Hamadou, S., Kamuanga, M., Abdoulaye, T., et al. 2005. Facteurs affectant l'adoption des cultures fourragères dans les élevages laitiers périurbains de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso). *Tropicultura*, 23(1), 29-35.
- Hamadou, S., Tou, Z., et Toé, P. 2008. Le lait, produit de diversification en zone périurbaine à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso). *Cahiers Agricultures*, 17(5), 473-8.
- Hammel, R. 2001. *Securing land for herders in Niger*. London: International Institute for Environment and Development, 27p.
- Hardin, G. 1968. The Tragedy of the Commons. *Science*, 162(3859), 1243-1248.
- Héritier, S. et Laslaz, L. 2008. *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*. Paris: Ellipses.
- Herring, D. et Weier, J. 2000. Measuring Vegetation (NDVI and EVI) [online]. *Nasa Earth Observatory*. Available from: http://earthobservatory.nasa.gov/Features/MeasuringVegetation/measuring_vegetation_2.php [Consulté le 14 avr 2014].
- Herskovits, M.J. 1926. The cattle complex in Africa. *American Anthropologist*, 28(1), 230-72.
- Hesse, C. et Thébaud, B. 2006. Will pastoral legislation disempower pastoralists in the Sahel? *Indigenous Affairs*, 1(06), 14-23.
- Hochet, P. et Arnaldi di Balme, L. 2012. La dialectique de l'étranger. La construction des relations contradictoires à l'étranger à la croisée des institutions coutumières et des politiques publiques dans l'Ouest du Burkina Faso. *Autrepart*, (4), 55-70.
- Holas, B. 1966. *Les Sénoufo*. Paris: PUF, 183p.
- Homer-Dixon, T.F. 2010. *Environment, scarcity, and violence*. Princeton: Princeton University Press, 253p.
- Homewood, K. 2008. *Ecology of African Pastoralist Societies*. Oxford, Athens, Pretoria: James Currey, Ohio University Press, 292p.
- Homewood, K., Coast, E., et Thompson, M. 2004. In-migrants and exclusion in East African rangelands: access, tenure and conflict. *Africa*, 74(4), 567-610.
- Hommage à Jacques Richard-Mollard*. 1953. Paris: Présence africaine, 382p.
- Horowitz, M.M. 1979. *The sociology of pastoralism and African livestock projects*. Washington DC: Bureau for Program and Policy Coordination, US Agency for International Development, 102p.
- Ibrahim, B. 2012. Caractérisation des saisons de pluies au Burkina Faso dans un contexte de changement climatique et évaluation des impacts hydrologiques sur le bassin du Nakanbé. Thèse de doctorat. Université Pierre et Marie Curie-Paris VI, Paris, 245p.
- IGN. 2004. Analyse diachronique et comptes du patrimoine naturel et agricole du Burkina Faso.
- Igoe, J. et Brockington, D. 1999. *Pastoral land tenure and community conservation: a case study from North-East Tanzania*. London: IIED, 114p.

- INSD. 2006. *Recensement général de la population*. Ouagadougou: Institut National de la Démographie et de la Statistique.
- Jacob, J.-P. 2003. Imposer son tutorat foncier. Usages autochtones de l'immigration et tradition pluraliste dans le Gwendégoué (centre-ouest Burkina). In: Lentz, C., Somda, C.N., et Kuba, R., éd. *Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso*. Paris: Karthala, p. 77-95.
- Jayne, T.S., Yamano, T., Weber, M.T., et al. 2003. Smallholder income and land distribution in Africa: implications for poverty reduction strategies. *Food Policy*, 28(3), 253-275.
- Jolly, J. 2008. *L'Afrique et son environnement européen et asiatique*. Paris: L'Harmattan.
- Jonckers, D. 1987. *La société minyanka du Mali*. Paris: L'Harmattan, 234p.
- Jouve, P. 2006. Transition agraire: la croissance démographique, une opportunité ou une contrainte? *Afrique contemporaine*, (1), 43-54.
- Jullien, F. 2006. Nomadisme et transhumance, chronique d'une mort annoncée ou voie d'un développement porteur? *Afrique contemporaine*, (1), 55-75.
- Jullien, F. 2011. Les projets d'hydraulique pastorale financés par l'AFD au Tchad (leçons d'une longue expérience). In: Alfoukh, I.O., Avella, N., et Grimaud, P., éd. *La politique sectorielle du pastoralisme au Tchad : quelles orientations ?* N'Djaména, p. 61-66.
- Kaplan, R.D. 1997. *The Ends of the Earth: A Journey at the Dawn of the 21st Century*. New York: Random House, 476p.
- Kaplan, R.D. 2000. *The coming anarchy: Shattering the dreams of the post cold war world*. New York: New York: Random House.
- Kaufmann, J.-C. 2011. *L'entretien compréhensif*. Paris: Armand Colin, 122p.
- Kiéma, S. et Fournier, A. 2007. Utilisation de trois aires protégées par l'élevage extensif dans l'ouest du Burkina Faso. In: Fournier, A., Sinsin, B., et Mensah, G.A., éd. *Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest*. Paris: IRD éditions, p. 498-506.
- Kintz, D. 1982. Pastoralisme, agro-pastoralisme et organisation foncière: le cas des Peuls. In: Le Bris, E., Le Roy, É., et Leimdorfer, F., éd. *Enjeux fonciers en Afrique Noire*. Paris: Orstom éditions, p. 212-7.
- Kirk, M. 2000. The context for livestock and crop-livestock development in Africa; The evolving role of the state in influencing property rights over grazing resources in sub-Saharan Africa. In: McCarty, N., Swallow, B., Kirk, M., et al., éd. *Property rights, risk, and livestock development in Africa*. Washington DC, Nairobi: International Food Policy Research Institute, International Livestock Research Institute.
- Kodjo, G.N. 2006. *Le royaume de Kong (Côte d'Ivoire), des origines à la fin du XIX^e siècle*. Paris: L'Harmattan, 377p.
- Kohler, J.-M. 1972. *Les migrations des Mossi de l'Ouest*. Paris: Orstom éditions, 106p.
- Kossoumna, L.N., Dugué, P., et Torquebiau, E. 2010. Sédentarisation des éleveurs Mbororo et évolution de leurs pratiques au Nord Cameroun. *Agricultures*, 19(1), 60-7.
- Kossoumna Liba'a, N. 2008. De la mobilité à la sédentarisation: gestion des ressources naturelles et des territoires par les éleveurs Mbororo au Nord du Cameroun. Thèse de doctorat. Université Paul-Valéry Montpellier III, 284p.
- Labonne, M., Magrong, P., et Oustalet, Y. 2003. Le secteur de l'élevage au Cameroun et dans les provinces du grand Nord: situation actuelle, contraintes, enjeux et défis. In: *Savanes africaines: des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis*. Garoua: Prasac.
- Landais, E. et Lhoste, P. 1990. L'association agriculture-élevage en Afrique intertropicale: un mythe techniciste confronté aux réalités du terrain. *Cahiers des sciences humaines*, 26(1-2), 217-35.
- Lavigne-Delville, P. 2002. When Farmers Use 'Pieces of Paper' to Record Their Land Transactions in Francophone Rural Africa: Insights into the Dynamics of Institutional Innovation. *The European Journal of Development Research*, 14(2), 89-108.
- Lavigne-Delville, P. et Chauveau, J.-P., éd. 1998. *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? : réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris: Karthala, 745p.

- Lavigne-Delville, P., Toulmin, C., et Traore, S., éd. 2000. *Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest*. Paris: Karthala, 357p.
- De Leeuw, P.N. 1997. Crop residues in tropical Africa: trends in supply, demand and use. In: *Crop residues in sustainable mixed crop/livestock farming systems. Proceedings of an international workshop*. CAB International, p. 41 - 77.
- Lentz, C. 2003. Premiers arrivés et nouveaux venus. Discours sur l'autochtonie dans la savane ouest africaine. In: Lentz, C., Somda, C.N., et Kuba, R., éd. *Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso*. Paris: Karthala, p. 113 - 34.
- Lentz, C. 2005. First-comers and late-comers: The role of narratives in land claims. In: Evers, S., Spierenburg, M., et Wels, H., éd. *Competing Jurisdictions: Settling Land Claims In Africa*. London: BRILL, p. 157 - 180.
- Lentz, C., Somda, C.N., et Kuba, R. 2003. *Histoire du peuplement et des relations interethniques au Burkina Faso*. Paris: Karthala, 294p.
- Lericollais, A. 1999. *Paysans sereer: dynamiques agraires et mobilités au Sénégal*. Paris: IRD éditions, 668p.
- Lesorogol, C.K. 2003. Transforming institutions among pastoralists: inequality and land privatization. *American Anthropologist*, 105(3), 531 - 41.
- Livingstone, I. 1991. Livestock management and « overgrazing » among pastoralists. *Ambio*, 20(2), 80 - 5.
- Losch, B., Imbernon, J., et Magrin, G., éd. 2013. *Une nouvelle ruralité émergente: Regards croisés sur les transformations rurales africaines*. Paris: Cirad, Nepad, 48p.
- Lowe, P. et Worboys, M. 1978. Ecology and the end of ideology. *Antipode*, 10(2), 12 - 21.
- Magrin, G. 2001. *Le sud du Tchad en mutation: des champs de coton aux sirènes de l'or noir*. Paris: Editions Quae, 429p.
- Magrin, G. et Ninot, O. 2005. Les zones soudaniennes du Tchad et du Sénégal: deux Suds enclavés entre mondialisation et marginalisation. *Espace populations sociétés*, (1), 15 - 30.
- Malthus, T.R. 1798. *An essay on the principle of population*. Londres: Johnson, 318p.
- Mamdani, M. 1987. Extreme but not exceptional: towards an analysis of the agrarian question in Uganda. *The Journal of Peasant Studies*, 14(2), 191 - 225.
- Manessy, G. 1960. *Tâches quotidiennes et travaux saisonniers en pays bwa*. Dakar: Université de Dakar.
- Mapinduzi, A.L., Oba, G., Weladji, R.B., et al. 2003. Use of indigenous ecological knowledge of the Maasai pastoralists for assessing rangeland biodiversity in Tanzania. *African Journal of Ecology*, 41(4), 329 - 36.
- Marchal, J.-Y. 1983. *Yatenga, nord Haute Volta. La dynamique d'un espace rural soudano-sahélien*. Paris: Orstom éditions, 873p.
- Marchal, J.-Y. et Quesnel, A. 1997. Dans les vallées du Burkina Faso, l'installation de la mobilité. In: Gastellu, J. et Marchal, J.-Y., éd. *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XX siècle*. Paris: Orstom éditions, p. 495 - 614.
- Marty, A. 1993. La gestion de terroirs et les éleveurs: un outil d'exclusion ou de négociation? *Tiers-Monde*, 34(134), 327 - 44.
- Marty, A., Bonnet, B., Guibert, B., et al. 2006. *La mobilité pastorale et sa viabilité, entre atouts et défis*. Note thématique Iram, 5p.
- Marty, A., Eberschweiler, A., et Dangbet, Z. 2009. *Au coeur de la transhumance: Un campement chamelier au Tchad central*. Paris, Orléans: Karthala, Iram, Antea, 277p.
- Mathieu, P., Delvigne, P.L., Paré, L., et al. 2003. *Sécuriser les transactions foncières dans l'ouest du Burkina Faso*. London: International institute for environment and development (IIED), 40p.
- Mazoyer, M. et Roudart, L. 2002. *Histoire des agricultures du monde*. Paris: Seuil, 534p.
- Mbonile, M., Misana, S., et Cosma, S. 2003. *Land use change patterns and root causes on the Southern slopes of Mount Kilimanjaro, Tanzania*. Dar-es-Salam: International Livestock Research Institute, 44p.

- McCabe, J.T., Leslie, P.W., et DeLuca, L. 2010. Adopting cultivation to remain pastoralists: the diversification of Maasai livelihoods in northern Tanzania. *Human ecology*, 38(3), 321-34.
- McCarthy, N. 2004. *The relationship between collective action and intensification of livestock production: the case of northeastern Burkina Faso*. Washington DC: International Food Policy Research Institute, 44p.
- Di Méo, G. 2003. Territorialité. In: Lévy, J. et Lussault, M., éd. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris: Belin.
- Le Meur, P.-Y. et Hochet, P. 2010. Property Relations by other Means: Conflict over Dryland Resources in Benin and Mali. *European Journal of Development Research*, 22(5), 643-659.
- Milligan, S. et Binns, T. 2007. Crisis in policy, policy in crisis: understanding environmental discourse and resource-use conflict in northern Nigeria. *The Geographical Journal*, 173(2), 143-56.
- Moritz, M. 2012. Pastoral intensification in West Africa: implications for sustainability. *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 18(2), 418-38.
- Moritz, M., Catherine, B.L., Drent, A.K., et al. 2013. Rangeland governance in a open system: Protecting transhumance corridors in the Far North Province of Cameroon. *Pastoralism: Research, Policy and Practice*, 3(26).
- Moutari, E.M. et Fendrich, P. 2011. Case study: PASEL Niger. In: Byrne, S., Fendrich, P., Arnold, P., et al., éd. *Four case studies on the experience of SDC and its partners in supporting socially inclusive local governance*. Berne: Swiss Agency for Development and Cooperation, p. 25-31.
- Moutari, E.M. et Giraut, F. 2013. Le corridor de transhumance au Sahel: un archétype de territoire multisitué? *L'Espace géographique*, (4), 306-23.
- Mugisha, S. 2002. *Patterns and root causes of land cover/use change in Uganda: An account of the past 100 years*. Dar-es-Salam: International Livestock Research Institute, 41p.
- Mwangi, E. 2009. Property rights and governance of Africa's rangelands: A policy overview. *Natural Resources Forum*, 33(2), 160-170.
- Nelen, J., Traoré, N., et Ouattara, M. 2004. *De la colonisation du vide à la concertation sur le plein: Réglementation de l'exploitation d'une zone pastorale à Samorogouan, Burkina Faso*. London: International institute for environment and development (IIED), 62p.
- Niamir, M. 1995. Indigenous systems of natural resource management among pastoralists of arid and semi-arid Africa. In: Warren, D.M., Slikkerveer, L.J., et Brokensha, D., éd. *The cultural dimension of development*. London: Intermediate Technology Publications, p. 245-257.
- Niamir-Fuller, M. 1999. *Managing mobility in african rangelands*. London: Food and Agricultural Organization and the Beijer International Institute of Ecological Economics, 328p.
- Niane Badiane, A. et Szempruch, B. 2000. Gestion et utilisation de la matière organique dans la zone centre du bassin arachidier (Sénégal). In: Dugué, P., éd. *Fertilité et relations agriculture-élevage en zone de savane*. Montpellier: Cirad, p. 79-88.
- Oba, G. et Kotile, D.G. 2001. Assessments of landscape level degradation in southern Ethiopia: pastoralists versus ecologists. *Land Degradation & Development*, 12(5), 461-75.
- Oba, G., Post, E., Syvertsen, P.O., et al. 2000. Bush cover and range condition assessments in relation to landscape and grazing in southern Ethiopia. *Landscape Ecology*, 15(6), 535-46.
- Olivier de Sardan, J.-P. 2008. *La rigueur du qualitatif: Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain: Academia Bruylant, 365p.
- Ouédraogo, J.-B. 1997. *Violences et communautés en Afrique Noire: la région Comoé entre règles de concurrence et logiques de destruction (Burkina Faso)*. Paris: l'Harmattan, 240p.
- Oxby, C. 1999. Mirages of pastoralist futures: a review of aid donor policy in Sahelian pastoral zones. *Review of African Political Economy*, 26(80), 227-37.

- Paeth, H., Hall, N.M.J., Gaertner, M.A., *et al.* 2011. Progress in regional downscaling of west African precipitation. *Atmospheric Science Letters*, 12(1), 75-82.
- Painter, J. 2010. Rethinking territory. *Antipode*, 42(5), 1090-118.
- Painter, T., Sumberg, J., et Price, T. 1994. Your terroir and my action space': implications of differentiation, mobility and diversification for the approche terroir in Sahelian West Africa. *Africa : Journal of the International African Institute*, 64(4), 447-447.
- Paré, L. 2001. Dynamiques foncières et changements sociaux dans l'aire cotonnière. *Grafigéo*, 15, 61-79.
- Paré, L. et Tallet, B. 1999. D'un espace ouvert à un espace saturé. Dynamique foncière et démographique dans le département de Kouka (Burkina Faso). *Espace, populations, sociétés*, 17(1), 83-92.
- Paré, S.D. 2013. Enjeux socio-économiques et conservation des ressources naturelles: dynamique des populations et perspectives de gestion durable de la forêt classée de Dida (Burkina-Faso). Mémoire de DESS. Université de Kinshasa, Kinshasa.
- Paturel, J.-E., Boubacar, I., L'Aour, A., *et al.* 2010. Analyses de grilles pluviométriques et principaux traits des changements survenus au 20ème siècle en Afrique de l'Ouest et Centrale. *Hydrological Sciences Journal-Journal des Sciences Hydrologiques*, 55(8), 1281-8.
- Pélissier, P. 1978. L'arbre dans les paysages agraires de l'Afrique Noire. In: *Etudes géographiques offertes à Louis Papy*. Bordeaux: Institut de Géographie de Bordeaux, CEGET, MSHA, p. 27-32.
- Pélissier, P. 1995. *Campagnes africaines en devenir*. Paris: Arguments, 360p.
- Pélissier, P. 1996. Le paysan et le technicien, quelques aspects d'un difficile face-à-face. In: *Campagnes africaines en devenir*. Paris.
- Peluso, N.L. 2005. Seeing property in land use: Local territorializations in West Kalimantan, Indonesia. *Geografisk Tidsskrift-Danish Journal of Geography*, 105(1), 1-15.
- Peluso, N.L. et Watts, M.J. 2001. *The Violent Environments: Social Bonds and Racial Hubris*. London: Cornell University Press, 464p.
- Penning de Vriès, F. et Dijitèye, M., éd. 1982. *La Productivité des pâturages sahéliens: une étude des sols, des végétations et de l'exploitation de cette ressource naturelle*. Wageningen: Center for agricultural publishing and documentation, 525p.
- Peters, P.E. 2004. Inequality and social conflict over land in Africa. *Journal of Agrarian Change*, 4(3), 269-314.
- Peters, P.E. 2006. Rural income and poverty in a time of radical change in Malawi. *The Journal of Development Studies*, 42(2), 322-45.
- Petit, C., Scudder, T., et Lambin, E. 2001. Quantifying processes of land-cover change by remote sensing: resettlement and rapid land-cover changes in south-eastern Zambia. *International Journal of Remote Sensing*, 22(17), 3435-56.
- Petit, S. 2000. Environnement, conduite des troupeaux et usage de l'arbre chez les agropasteurs peuls de l'Ouest burkinabé. Approche comparative et systématique de trois situations: Barani, Kourouma, Ouangolodougou. Thèse de doctorat. Université d'Orléans, Cirad, IRD, Cirdes, Orléans, 449p.
- Picard, J. 2000. Espaces et pratiques paysannes. Les relations élevage-agriculture dans deux terroirs cotonniers du Nord-Cameroun. In: Dugue, P., éd. *Fertilité des relations agriculture-élevage en zone de savane*. Montpellier: Cirad, p. 61-72.
- Plan d'actions et programme d'investissements du sous-secteur de l'élevage 2010-2015*. 2010. Ouagadougou: Ministère des ressources animales.
- Politique nationale de développement durable de l'élevage au Burkina Faso*. 2010. Ouagadougou: Ministère des ressources animales.
- Pouliot, M. 2012. Contribution of « Women's Gold » to West African livelihoods: The case of shea (*Vitellaria paradoxa*) in Burkina Faso. *Economic botany*, 66(3), 237-48.

- Pourtier, R. 2005. Les âges de la territorialité. In: Antheaume, B. et Giraut, F., éd. *Le territoire est mort. Vive les territoires*. Paris: IRD éditions, p. 39-46.
- Pourtier, R. 2006. L'Afrique Noire au crible de la mémoire coloniale. *Hérodote*, (120), 215-230.
- Programme d'action national d'adaptation à la variabilité et aux changements*. 2007. Ouagadougou: Ministère de l'environnement et du cadre de vie.
- Programme national de développement pastoral*. 2013. Ouagadougou: Ministère des ressources animales.
- Projet d'investissement pilote en faveur de sept zones pastorales*. 2013. Ministère des ressources animales.
- Quéant, T. et de Rouville, C. 1969. *Agriculteurs et éleveurs de la région du Gondo-Sourou*. Ouagadougou: Centre voltaïque de la recherche scientifique, 295p.
- Raffestin, C. 1980. *Pour une géographie du pouvoir*. Paris: LITEC, 249p.
- Rahnema, M. 2003. *Quand la misère chasse la pauvreté: essai*. Paris: Actes Sud, 458p.
- Rapport d'évolution du secteur agricole*. 2009. Ouagadougou: Direction générale de la promotion de l'économie rurale.
- Rémy, G. 1973. *Les migrations de travail et les mouvements de colonisation mossi: recueil bibliographique*. Paris: Orstom éditions, 128p.
- Rémy, G. 1979. Les Mossi à la rencontre de la grande brousse (région de Dédougou, Haute Volta). In: *Les phénomènes de « frontière » dans les pays tropicaux, table ronde en l'honneur de Pierre Monbeig*. Paris: Institut des Hautes Etudes de l'Amérique latine, p. 117-131.
- Rémy, G. 1981. Les Mossi à la rencontre de la grande brousse (région de Dédougou, Haute-Volta). In: *Les phénomènes de frontière dans les pays tropicaux*. Paris: IHEAL, p. 117-131.
- Rémy, G., Capron, J., et Kohler, J.-M. 1977. Mobilité géographique et immobilisme social: un exemple voltaïque. *Tiers-Monde*, 18(71), 617-53.
- Renard, J.-F. 2009. Filières de commercialisation et pauvreté: le cas des produits animaux au Burkina Faso. In: Duteurtre, G. et Faye, B., éd. *L'élevage, richesse des pauvres*. Paris: Quae, p. 239-48.
- Renaudin, C. 2010. Les riches heures et l'avenir incertain de la culture cotonnière en Afrique de l'Ouest et du Centre. *EchoGéo*, (14).
- Renaudin, C., Pelc, H., et Opois, J. 2012. Cotonnier génétiquement modifié: l'expérience d'une campagne agricole au Burkina Faso. *Cahiers Agricultures*, 21(6), 387-94.
- Retaillé, D. 2003. Le destin du pastoralisme nomade en Afrique. *L'information géographique*, 67(1), 88-102.
- Retaillé, D. 2005. L'espace mobile. In: Antheaume, B. et Giraut, F., éd. *Le territoire est mort. Vive les territoires !* Paris: IRD éditions, p. 175-202.
- Retaillé, D. et Collignon, B. 2010. Le terrain. *L'information géographique*, 74.
- Revue diagnostique des dépenses publiques de base dans le secteur agricole (2004-2012)*. s. d. Ouagadougou: Banque mondiale.
- Ribot, J.C. et Peluso, N.L. 2003. A Theory of Access. *Rural sociology*, 68(2), 153-81.
- De Ridder, N. et Wagenaar, K.T. 1986. Energy and protein balances in traditional livestock systems and ranching in eastern Botswana. *Agricultural Systems*, 20(1), 1-16.
- Rigby, P. 1988. Class formation among East African pastoralists: Maasai of Tanzania and Kenya. *Dialectical anthropology*, 13(1), 63-81.
- Riutort, P. 2004. *Précis de sociologie*. Paris: Presses universitaires de France.
- Le Roy, É. 1995. La sécurité foncière dans un contexte africain de marchandisation imparfaite de la terre. In: Blanc-Pamard, C. et Cambrézy, L., éd. *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières. Dynamique des systèmes agraires*. Paris: Orstom éditions, p. 455-72.
- Le Roy, É. 2011. *La terre de l'autre. Une anthropologie des régimes d'appropriation foncière*. Paris: LGDJ, 441p.
- Le Roy, É., Karsenty, A., et Bertrand, A. 1996. *La sécurisation foncière en Afrique: Pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Paris: Karthala, 392p.

- Ruf, F. 1987. Elements pour une théorie sur l'agriculture des régions tropicales humides. De la forêt, rente différentielle, au cacaoyer, capital travail. *L'Agronomie Tropicale*, 42(3), 218-32.
- Sack, R.D. 1983. Human territoriality: a theory. *Annals of the Association of American Geographers*, 73(1), 55-74.
- Sack, R.D. 1986. *Human territoriality: its theory and history*. Cambridge: Cambridge University Press, 259p.
- Sahel Consult. 1998. *Etude sur le cadre juridique de la protection des pistes à bétail*. Ouagadougou: Ministère des ressources animales.
- Salzman, P.C. 1999. Is inequality universal? *Current Anthropology*, 40(1), 31-61.
- Sampson, A.W. 1917. Plant succession in relation to range management. *Journal of Forestry*, 15, 593-596.
- Sandford, S. 1983. *Management of pastoral development in the Third World*. Chichester: Wiley, 316p.
- Sangli, G. 2011. La dynamique du peuplement dans le sud-ouest du Burkina Faso de 1975 à 2006. Thèse de doctorat. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris, 357p.
- Sanjuan, T. 2008. *Carnets de terrain : pratique géographique et aires culturelles*. Paris: L'Harmattan, 243p.
- Sanou, M. 2001. Les transformations des paysages le long du fleuve Mouhoun. *Grafigéo*, 15.
- Sautter, G. 1966. *De l'Atlantique au fleuve Congo: une géographie du sous-peuplement: République du Congo, République Gabonaise*. La Haye, Paris: Mouton, 1102p.
- Sautter, G. 1980. Migrations, société et développement en pays Mossi. *Cahiers d'études africaines*, 215-53.
- Savonnet, G. 1959. Un système de culture perfectionnée pratiquée par les Bwaba (Bobo-oulé) de la région de Houndé, Haute-Volta. *Bulletin IFAN*, (31), 424-458.
- Savonnet, G. 1968. *Atlas de Haute-Volta*. Ouagadougou: CVRS.
- Schlager, E. et Ostrom, E. 1992. Property-rights regimes and natural resources: a conceptual analysis. *Land economics*, 68(3), 249-62.
- Schwartz, A. 1996. Pratiques paysannes et gestion de la fertilité des terres sur les exploitations cotonnières dans l'ouest du Burkina Faso. *Cah. Sci. hum*, 32(1), 153-75.
- Schwartz, A. 1997. Des temps anciens à la dévaluation du franc CFA, les tribulations de la culture du coton au Burkina Faso. *Annales de géographie*, 106, 288-312.
- Schwartz, A. 2008. L'évolution des zones cotonnières de l'Ouest du Burkina Faso. In: Devèze, J.-C., éd. *Défis agricoles africains*. Paris: Kathala.
- Scoones, I. 1994. *Living with uncertainty: new directions in pastoral development in Africa*. London: Intermediate Technology Publications, 210p.
- Scoones, I. 1998. *Sustainable rural livelihoods: a framework for analysis*. Brighton: Institute of development studies, 22p.
- Sebastian, K., éd. 2014. *Atlas of African agriculture research and development: Revealing agriculture's place in Africa*. Washington DC: International Food Policy Research Institute, 108p.
- Seignobos, C. 2000. Les Fulbe. In: *Atlas de la province de l'Extrême-Nord Cameroun*.
- Seignobos, C. et Thys, É. 1998. *Des taurins et des hommes: Cameroun, Nigéria*. Paris: IRD éditions, 399p.
- Sellamna, N.-E., Marilou, M., et Lavigne-Delville, P., éd. 2000. *Les enquêtes participatives en débat: ambition, pratiques et enjeux*. Karthala, 545p.
- Sen, A. 1984. Rights and capabilities. In: *Resources, Values and Development*. Oxford: Basil Blackwell, p. 307-324.
- Sen, A.K. 2000. *Repenser l'inégalité*. Paris: Seuil, 320p.
- Serneels, S., Said, M.Y., et Lambin, E.F. 2001. Land cover changes around a major east African wildlife reserve: the Mara Ecosystem (Kenya). *International Journal of Remote Sensing*, 22(17), 3397-420.
- De Singly, F. 2005. *Le questionnaire*. Armand Colin, 128p.

- Slingerland, M. 2000. *Mixed farming: scope and constraints in West African savanna*. Wageningen: Wageningen Universiteit, 289p.
- Sougnabe, S.P. 2003. Conflits agriculteurs-éleveurs en zone soudanienne au Tchad: Une étude comparée de deux régions: Moyen-Chari et Mayo-Kebbi. In: *Savanes africaines: des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis*. Garoua.
- Sow, F.D., Aminata, B., et Maloney, M. 2004. L'embouche paysanne, un exemple d'adaptation de l'élevage traditionnel à la nouvelle situation agricole dans le bassin arachidier du Sénégal. *Cahiers Agricultures*, 13(2), 211-9.
- Spencer, P. 1998. *The Pastoral Continuum: The Marginalization of Tradition in East Africa: The Marginalization of Tradition in East Africa*. Oxford: Clarendon Press.
- Staszak, J.-F. 2000. Prophéties autoréalisatrices et géographie. *Espace géographique*, 29(2), 105-19.
- Stenning, D.J. 1957. Transhumance, migratory drift, migration; patterns of pastoral Fulani nomadism. *Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, 57-73.
- Stratégie d'aménagement, de sécurisation et de valorisation des espaces et aménagements pastoraux*. 2009. Ouagadougou: Ministère des ressources animales.
- Sutter, J. 1987. Cattle and Inequality: Herd Size Differences and Pastoral Production among the Fulani of Northeastern Senegal. *Journal of the International African Institute*, 57(2), 196-218.
- Tallet, B. 1989. Connaître les exploitations agricoles: un outil pour les politiques de développement rural au Burkina Faso. In: *Tropiques, lieux et liens : florilège offert à P. Pelissier et G. Sautier*. Paris: Orstom éditions, p. 241-248.
- Tallet, B. 1997. La brousse est finie. In: Tersiguel, P., éd. *Développement durable au Sahel*. Paris: Karthala, p. 167-79.
- Tallet, B. 1998. Du visible au caché. La présence mossi dans la zone de colonisation de l'Ouest burkinabè. In: Guillaud, D., Seysset, M., et Walter, A., éd. *Le voyage inachevé... à Joël Bonnemaïson*. Paris: Orstom éditions, p. 269-273.
- Tallet, B., éd. 2001. *Visages de l'ouest burkinabé: dynamiques socio-spatiales d'un ancien front pionnier*. Paris: Prodig, 114p.
- Tallet, B. 2007. A l'arrière des fronts pionniers: recompositions territoriales dans l'Ouest du Burkina Faso et le Sud du Veracruz (Mexique). Habilitation à Diriger des Recherches (HDR).
- Tersiguel, P. 1995. *Le pari du tracteur. La modernisation de l'agriculture cotonnière au Burkina Faso*. Paris: Orstom éditions, 280p.
- Thébaud, B. 1995. Le foncier dans le Sahel pastoral. In: *Terres, terroirs, territoires: Les tensions foncières*. Paris: IRD Editions.
- Thébaud, B. 2002. *Foncier pastoral et gestion de l'espace au Sahel: Peuls du Niger oriental et du Yagha burkinabé*. Paris: Karthala, 343p.
- Thébaud, B. et Batterbury, S. 2001. Sahel pastoralists: opportunism, struggle, conflict and negotiation. A case study from eastern Niger. *Global environmental change*, 11(1), 69-78.
- Toulmin, C. 2002. Forewords. *European Journal of Development Research*, 14(2).
- Touré, O. 1997. *Espace pastoral et dynamiques foncières au Sénégal*. London: IIED, 33p.
- Toutain, B. 1979. *Premier ranch collectif de Samorogouan. Etude agrostologique*. Paris, Ouagadougou: Ministère de la coopération, République française, Ministère du développement rural, République de Haute-Volta, Institut d'élevage et de Médecine vétérinaire des pays tropicaux.
- Turner, M.D. 1998. The interaction of grazing history with rainfall and its influence on annual rangeland dynamics in the Sahel. In: Zimmerer, K.S. et Young, K.R., éd. *Nature's Geography: New Lessons for Conservation in Developing Countries*. Madison: University of Wisconsin Press, p. 237-61.
- Turner, M.D. 2004. Political ecology and the moral dimensions of « resource conflicts »: the case of farmer-herder conflicts in the Sahel. *Political geography*, 23(7), 863-89.

- Turner, M.D. 2009. Capital on the move: The changing relation between livestock and labor in Mali, West Africa. *Geoforum*, 40(5), 746-55.
- Turner, M.D. 2011. The New Pastoral Development Paradigm: Engaging the Realities of Property Institutions and Livestock Mobility in Dryland Africa. *Society & Natural Resources*, 24(5), 469-484.
- Turner, M.D. et Hiernaux, P. 2008. Changing access to labor, pastures, and knowledge: The extensification of grazing management in Sudano-Sahelian West Africa. *Human Ecology*, 36(1), 59-80.
- Turyahabwe, N. 2013. Wetland use/cover changes and local perceptions in Uganda. *Sustainable Agriculture Research*, 2(4), 95-105.
- Upton, M. 1986. Production policies for pastoralists: The Borana case. *Agricultural Systems*, 20(1), 17-35.
- Vall, É. et Diallo, M.A. 2009. Savoirs techniques locaux et pratiques: la conduite des troupeaux aux pâturages (Ouest du Burkina Faso). *Natures Sciences Sociétés*, 17(2), 122-35.
- Vall, E., Djamen Nana, P., Havard, M., et al. 2009. Seuils de pauvreté et projets d'équipement agricole: une étude de cas sur 4 exploitations cotonnières du Nord-Cameroun. In: Duteurtre, G. et Faye, B., éd. *L'élevage, richesse des pauvres*. Versailles: Quae, p. 149-162.
- Vall, É., Dugué, P., et Blanchard, M. 2006. Le tissage des relations agriculture-élevage au fil du coton. *Cahiers Agricultures*, 15(1), 72-9.
- Vall, E., Koutou, M., Blanchard, M., et al. 2012. Intégration agriculture-élevage et intensification écologique dans les systèmes agrosylvopastoraux de l'Ouest du Burkina Faso, province du Tuy. In: Vall, É., Andrieu, N., Chia, E., et al., éd. *Partenariat, modélisation, expérimentations: quelles leçons pour la conception de l'innovation et l'intensification écologique?* Bobo-Dioulasso: ASAP.
- Vandergeest, P. et Peluso, N.L. 1995. Territorialization and state power in Thailand. *Theory and society*, 24(3), 385-426.
- Veyret, P. 1952. L'élevage dans la zone tropicale. *Cahiers d'Outre-Mer*, 5, 70-88.
- Vigne, M. 2012. Flux d'énergie dans des systèmes d'élevage laitiers contrastés : élaboration d'indicateurs et analyse de la diversité inter et intra-territoire. Thèse de doctorat. Agrocampus Ouest, Rennes, 269p.
- Warren, A. 1995. Changing understandings of African pastoralism and the nature of environmental paradigms. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 193-203.
- Weber, J. 1998. Ressources renouvelables et systèmes fonciers. In: Lavigne Delville, P., éd. *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?* Paris: Karthala, p. 20-22.
- Welte, T. 1997. La grande transhumance. In: Bierschenk, T. et Le Meur, P.-Y., éd. *Trajectoires peules au Bénin*. Paris: Karthala, p. 77-108.
- Western, D. 1982. The Environment and Ecology of Pastoralists in Arid Savannas. *Development and Change*, 13(2), 183-211.
- Winter, G. 2001. Introduction. In: Winter, G., éd. *Inégalités et politiques publiques en Afrique: pluralité des normes et jeux d'acteurs*. Paris: Karthala, p. 11-25.
- De Zeeuw, F. 1997. Borrowing of Land, Security of Tenure and Sustainable Land Use in Burkina Faso. *Development and Change*, 28(3), 583-95.
- Zimmerer, K.S. 1994. Human geography and the « new ecology »: The prospect and promise of integration. *Annals of the Association of American Geographers*, 84(1), 108-25.
- Zimmerer, K.S. 2000. The reworking of conservation geographies: nonequilibrium landscapes and nature-society hybrids. *Annals of the Association of American Geographers*, 90(2), 356-369.
- Zongo, M. 2003. La diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire. *Politique africaine*, (2), 113-26.

Tables

Table des cartes

Carte 1 : Régions du Burkina et zones climatiques	30
Carte 2 : Localisation des terrains d'étude	63
Carte 3 : L'état des pâturages à la fin des années 1970.....	90
Carte 4 : Les dynamiques de disparition des pâturages (1992-2002).....	94
Carte 5 : Les pâturages de saison des pluies en 2002	95
Carte 6 : Le recul des espaces de parcours dans l'Ouest.....	100
Carte 7 : Le peuplement de l'Ouest en 2006	108
Carte 8 : Les dynamiques de peuplement récentes.....	110
Carte 9 : Le peuplement du sud-ouest du Burkina en 2006 (Sangli, 2011)	111
Carte 10 : Le peuplement peul de l'Ouest burkinabè	126
Carte 11 : La répartition du cheptel dans l'Ouest	129
Carte 12 : La diminution des parcours à Samorogouan	160
Carte 13 : Le rayonnement de la zone pastorale de Barani	180
Carte 14: Fragmentation des parcours et mobilités dans le sud de la zone pastorale de Samorogouan.....	183
Carte 15 : Niambriogo, espaces de cultures et de pâtures intriqués pendant l'hivernage.....	188

Carte 16 : A Kongodjan, des mobilités locales sous pression.....	189
Carte 17 : Les transhumances des agro-pasteurs de Niambriogo.....	190
Carte 18: Evolution du NDVI moyen de février à juillet dans l'Ouest.....	198
Carte 19 : Les transhumances régionales dans l'Ouest.....	202
Carte 20: Les dynamiques de la zone d'accueil des transhumants de Sidéradougou.....	206
Carte 21 : Le trajet retour des Diakhité en 2012.....	215
Carte 22 : La migration des isohyètes 600 et 900 mm vers le sud au XX ^{ème} siècle.....	220
Carte 23 : Le trajet nord-sud du troupeau transhumant de la famille Diakhité.....	225
Carte 24 : Une forme de territorialisation des pâturages : la "barrière" de champs.....	306
Carte 25: Territoire d'un agro-éleveur à Niambriogo (46 ha).....	316
Carte 26 : Les lieux de peuplement dans la forêt du Dida.....	320
Carte 27 : Territorialisations inabouties et espaces de parcours dans la forêt du Dida.....	329
Carte 28 : La zone pastorale de Barani, une territorialisation aboutie.....	340
Carte 29 : L'évolution des transhumances de la famille Diakhité.....	364
Carte 30 : Evolution des précipitations dans le monde selon le GIEC.....	390

Table des figures

Figure 1: Territorialisation et droits sur les ressources.....	60
Figure 2 : La typologie des pâturages des Peuls de l'Ouest.....	152

Table des photographies

Photographie 1 : Un <i>ferlo</i> à Diarakorosso en début de saison des pluies	147
Photographie 2 : Un <i>fukkaawo</i> à Samorogouan en début de saison de pluies.....	148
Photographie 3 : Un <i>seeno</i> à Mangodara en début de saison des pluies.....	148
Photographie 4 : Pâturage dans les résidus de récolte en saison sèche et froide	149
Photographie 5 : Une jachère à Diarakorosso en début de saison des pluies	150
Photographie 6 : Un <i>guyfan</i> à Baré en début de saison des pluies.....	151
Photographie 7 : Un <i>cofol</i> à Baré en début de saison des pluies.....	152
Photographie 8 : Un marigot à Diarakorosso (Mangodara) en saison sèche	176
Photographie 9 : Avancée lente et pâturage sur un <i>ferlo</i> le 24 juin à Baré	209
Photographie 10 : Repos et pâturage le soir sur un <i>ferlo</i> après une journée de marche (Sogossagasso 25 juin 2012).....	209
Photographie 11 : Le troupeau transhumant au pâturage et à l'abreuvement dans un <i>cofol</i> le 24 juin 2012 à Baré	210
Photographie 12 : Le troupeau traverse un <i>guyfan</i>	211
Photographie 13 : Arrivée du troupeau transhumant dans un espace en train d'être mis en culture (Sogossagasso, 25 juin 2012).....	211
Photographie 14 : Pâturage du troupeau dans un espace de culture.....	212
Photographie 15 : Passage du troupeau en bordure d'un champ déjà cultivé	227
Photographie 16 : Difficultés liées à la mise en culture des pistes de transhumance (1).....	227
Photographie 17 : Difficultés liées à la mise en culture des pistes de transhumance (2).....	228
Photographie 18 : Difficultés liées à la mise en culture des pistes de transhumance (3).....	228
Photographie 19 : Case d'un berger peul à Karekuy (Barani)	251
Photographie 20 : Etable pour l'embouche au siège du CEZIET à Tenasso (Samorogouan)	292
Photographie 21 : Atelier d'embouche au siège du CEZIET	292
Photographie 22 : Ancienne piscine du directeur du CEZIET.....	293
Photographie 23 : Champ d'igname à Mangodara.....	315
Photographie 24 : Balise marquant l'entrée de la forêt classée plantée dans une concession de Diarakorosso.....	322

Photographie 25 : Concession abandonnée dans la forêt du Dida après une opération de déguerpissement.....	323
Photographie 26 : Parc à bétail et champ ayant été cultivé dans le périmètre officiel de la forêt classée du Dida, à Diarakorosso.....	324
Photographie 27 : Jachère dans la forêt du Dida.....	331
Photographie 28 : Balise marquant la limite de la zone pastorale de Barani	336
Photographie 29 : Pâturage enclos à Mè (Bobo-Dioulasso)	348
Photographie 30 : Clôture autour d'un verger d'anacardier en saison sèche.....	349
Photographie 31 : Vaches laitières dans un élevage intensif.....	400
Photographie 32 : Enclos pour l'embouche d'un agro-éleveur de Samorogouan	403
Photographie 33 : Un aménagement pastoral contesté	425

Table des graphiques

Graphique 1: Evolution de la part des sous-secteurs dans la valeur ajoutée du secteur primaire.....	43
Graphique 2: Evolution des superficies cultivées en Afrique de l'Ouest depuis 1960	112
Graphique 3: Production céréalière de l'Ouest.....	113
Graphique 4 Evolution des rendements de sorgho dans deux régions de l'Ouest.....	114
Graphique 5 : Evolution des rendements de maïs dans les Hauts-Bassins.....	115
Graphique 6 : Evolution des rendements de coton pour deux régions de l'Ouest	115
Graphique 7 : Evolution des rendements, superficies et production de coton-graine pour la zone CFA	116
Graphique 8 : Evolution des rendements, superficies et production de coton-graine pour l'Ouest.....	116
Graphique 9 : Evolution des rendements et des surfaces de coton-graine au Burkina	117

Graphique 10 : Variation interannuelle des pluies dans deux stations de l'Ouest.....	200
Graphique 11 : Evolution de la population de Bobo-Dioulasso	392
Graphique 12 : Evolution des abattages à l'abattoir de Bobo-Dioulasso (1998-2013)	393
Graphique 13 : Animaux exportés depuis Bobo-Dioulasso vers les pays voisins	395

Table des encadrés

Encadré 1: Choix de vocabulaire : élevage ou pastoralisme ?.....	Erreur ! Signet non défini.
Encadré 2: Dynamiques pionnières et réduction des parcours dans quelques savanes soudaniennes d'Afrique de l'Ouest	131
Encadré 3: Méthodologie de suivi d'un troupeau transhumant	216
Encadré 4 : Politique, rapports de pouvoir et recul des parcours dans les savanes d'Afrique soudanienne	285
Encadré 5 : Une manifestation contre la territorialisation étatique de la forêt du Dida	326
Encadré 6: Les territoires réticulaires des familles Diakhité et Diallo	363

Table des tableaux

Tableau 1 : Complémentarité des méthodes et triangulation de l'information.....	77
Tableau 2 : Mortalité et natalité au Burkina	103
Tableau 3 : Les migrations internes au Burkina.....	104
Tableau 4 : Provenance des migrants installés dans les Hauts-Bassins et les Cascades	105
Tableau 5 : La diminution des parcours analysée par télédétection	137
Tableau 6 : Les parcours selon les Peuls. Des unités spatio-temporelles.....	153
Tableau 7 : A quelles saisons et sur quels pâturages les pasteurs rencontrent-ils des difficultés pour accéder aux parcours ?.....	163
Tableau 8 : A quelles saisons et sur quels pâturages les éleveurs ont-ils le plus de risque d'occasionner des dégâts ?.....	165
Tableau 9 : Bibliographie : le suivi des troupeaux.....	171
Tableau 10 : Les critères de choix de parcours le long des pistes de transhumance en début de saison pluvieuse	213
Tableau 11: Ordres de grandeurs économiques pour différentes catégories d'éleveurs	237
Tableau 12 : Droits d'entrée dans la zone pastorale de Barani.....	337
Tableau 13: Bilan comptable du CDGRN pour l'année 2011-2012 (FCFA).....	339
Tableau 14 : Bilan comptable du CDGRN pour l'année 2012-2013 (FCFA).....	339
Tableau 15 : Projections de croissance de la population rurale de l'Ouest aux horizons 2025 et 2050.....	387
Tableau 16 : Principaux résultats obtenus.....	435

Annexes

Annexe 1 – Questionnaire éleveurs

Personnes cibles

Tous les éleveurs et anciens éleveurs

Méthode

Questionnaire fermé

Echantillon

Dans chaque village, chercher à saisir toutes la diversité des éleveurs présents

Objectif

- Dresser une typologie socio-économique des éleveurs sur des critères précis
- Avoir un tableau de la diversité des éleveurs

Déroulement

A/ Identité de la personne enquêtée

1. Age
2. Lieu d'habitation
3. Etes-vous membre d'une association ? Laquelle/ Lesquelles ?
4. Etes-vous membre du bureau d'une association ? Quelle responsabilité avez-vous ?
5. Qui sont les membres de la concession ? Combien d'enfants ? Combien en âge de travailler ? Combien de femmes ?
6. Combien d'enfants sont scolarisés (école publique/ école islamique) ?
7. Ethnie du chef de concession
8. Etes-vous né dans ce village ?
9. Date d'arrivée de la famille dans le village ou génération qui est arrivée en 1^{er} (père, grand-père...)
10. Avez-vous habité dans d'autres villages auparavant ? Lesquels ? Combien de temps ? Pourquoi êtes-vous parti ?
11. Est-ce que vous faites partie de la famille du chef de village, du chef coutumier, duprésident CVD du conseiller municipal ?
12. Comment avez-vous obtenu les terres que vous cultivez ? (achat, location, prêt, don, appartenant à la famille, héritage)
13. Est-il possible d'agrandir vos champs ? Par quel moyen ?
14. Avez-vous des parents qui habitent en ville et qui peuvent vous envoyer de l'argent ?

B/ Caractéristiques socio-économiques

15. Quelle superficie avez-vous cultivé l'an dernier / spéculation ?
16. Quelle quantité de maïs/ mil/ sorgho avez-vous vendu l'an dernier ?
17. Quelle quantité de coton/ anacardes avez-vous vendu l'an dernier ?
18. Quelle quantité de céréales avez-vous acheté l'an dernier pour les besoins alimentaires de votre famille ?
19. Détaillez les outils agricoles que vous possédez
20. Combien possédez-vous de bovins ? Petits ruminants ?
21. Quelle est la taille de votre troupeau de brousse (*garci*)/ domestique (*cuuraaji*) ?
22. Depuis combien de temps possédez-vous des bovins ?
23. Combien de bovins avez-vous vendu l'an dernier ?
24. Combien de bovins avez-vous acheté l'an dernier ?
25. Par rapport à une dizaine d'années, votre effectif a-t-il augmenté/ stagné/ diminué ?
26. Combien d'animaux avez-vous possédé au maximum ? Quand était-ce ?
27. Niveau des habitations : construction en parpaing/ en banco/ en secko : toit en banco/ tôle/ secko.
28. Combien de motos/ vélos possédez-vous ?
29. Avez-vous réalisé des investissements l'an dernier ? De quel type (immobilier au village ou en ville, bétail, pèlerinage, rénovation/ agrandissement bâtiments cour, moto, matériel agricole...)
30. Avez-vous une autre activité rémunératrice que l'élevage et l'agriculture ?

C/ Mobilité du troupeau

31. Qui suit votre troupeau sur les parcours ?
32. Y'a-t-il d'autres animaux que les vôtres dans ce troupeau ? A qui appartiennent-ils ?
33. Détaillez, à chaque saison :
34. Où était votre troupeau durant la dernière année ?
35. Où s'abreuvait-il ?
36. Où stationne-t-il la nuit ? Stationne-t-il dans un parc ?
37. Après les récoltes, combien de charrettes de résidus avez-vous ramassé ?
38. Quelle quantité de tourteau ou d'aliment bétail avez-vous acheté l'an dernier ?
39. Pratiquez-vous l'embouche ? Combien de bovins avez-vous embouché l'an dernier ? Quand les avez-vous acheté/ vendu ? Combien ?
40. Avez-vous occasionné/ subi des dégâts l'an dernier ?
41. Au cours des cinq dernières années, avez-vous dû indemniser pour des dégâts occasionnés ? Avez-vous été indemnisé ?
42. Le troupeau part-il en transhumance ? Depuis quand ?/ Pourquoi ne partez-vous plus ?
43. A quelle période ? Qui part avec lui ? Quel a été le trajet l'an dernier ?

Annexe 2 – Exemple de guide d'entretien : récit de vie

Personnes cibles

Propriétaires et ex-propriétaires de bœufs

Méthode

Entretien non-directif

Echantillon

Choisir les personnes selon les types socio-économiques définis grâce au questionnaire. Aller vers des personnes qui ont passé le questionnaire.

Objectif

- Compléter la typologie issue des questionnaires. Pour chaque type, comprendre les dynamiques sociales (enrichissement, appauvrissement). Comprendre si l'accès aux ressources et aux espaces de parcours a été un facteur important ou pas dans les dynamiques d'appauvrissement/ enrichissement.

- Comprendre les relations de pouvoirs locales entre les personnes.
- Comprendre la situation foncière de chaque personne interrogée

Déroulement

- 1/ Histoire personnelle, famille, migrations...
- 2/ Historique élevage, organisation et évolution de l'activité
- 3/ Historique de l'agriculture, organisation et évolution de l'activité
- 4/ Difficultés rencontrées

Annexe 3 – Exemple de guide d'entretien : discussion collective

Personnes cibles

Personnes ressources : tous les types d'éleveurs + autorités coutumières et politiques.

Objectifs

- Avoir une première vision générale du lieu de peuplement
- Avoir une première idée des jeux de pouvoir
- Informations sur la mobilité du troupeau

Déroulement

A/ Présentation du campement/ du village/ du hameau

1. Chef, responsable ?
2. Combien de famille ?
3. Où sont les champs ?
4. Possibilité de défrichement ?
5. Associations/ groupements ? Actions ? Financement ?

B/ Migrations

6. Historique des migrations
7. Logeurs, conditions d'installation
8. Où se sont installés les différents migrants ? Quels quartiers ? Où sont leurs champs ?
9. Emigrations

C/ Où sont les troupeaux ?

10. A chaque période : abreuvement, type de pâturage (brousse, champs, perlé...)
11. Transhumance : date départ, trajet, durée, retour. Difficultés, abreuvement, stationnements. Causes transhumance ? Combien de troupeaux ?

D/ Quel est le principal problème rencontré par les éleveurs ? / Solutions

12. Abreuvement
13. Conflits agri-éleveurs
14. Réduction pâturage
15. Vaine pâture : libre, autorisation, divagation/ troupeaux guidés, payantes.
16. A qui avez-vous fait part de vos problèmes pour vous aider ?
17. Agro-éleveurs : qui sont les bergers ? Où habitent-ils ? Migrants ? Rémunération ?
18. Accueil de transhumants ? Provenance ? Tuteur ?
19. Contrat de fumure entre agri et éleveurs ? Quels éleveurs ?
20. Lister aménagements locaux utilisés : forages, puits, coofi, marigots... Pistes à bétail (période d'utilisation, trajet, largeur) ; parc vaccination ; magasin vétérinaire.

Annexe 4 – Enjeu locaux, entretien avec les personnes ressources

Personnes cibles

Autorités coutumières, administratives, services de l'Etat, personnes importantes...

Méthode :

Entretien semi-directif

Echantillon

En fonction du déroulement des enquêtes et des informations déjà recueillies

Objectifs

- Comprendre quels sont les enjeux locaux (zone pastorale, barrages, forêt classée...)
- Comprendre quelles sont les personnes/ groupes qui ont du pouvoir localement
- Comprendre les intérêts, les stratégies de chacun

Annexe 5 - Cartographie participative et lecture de paysage

Personnes cibles

Personnes ressources : tous les types d'éleveurs + autorités coutumières et politiques.

Echelle

Terroir

Objectifs

Cartographie du terroir précise et correspondant à la vision des acteurs

Cartographie des mobilités pastorales à l'échelle du terroir.

Méthode

Constituer des groupes homogènes : agro-pasteurs/ agro-éleveurs

Déroulement

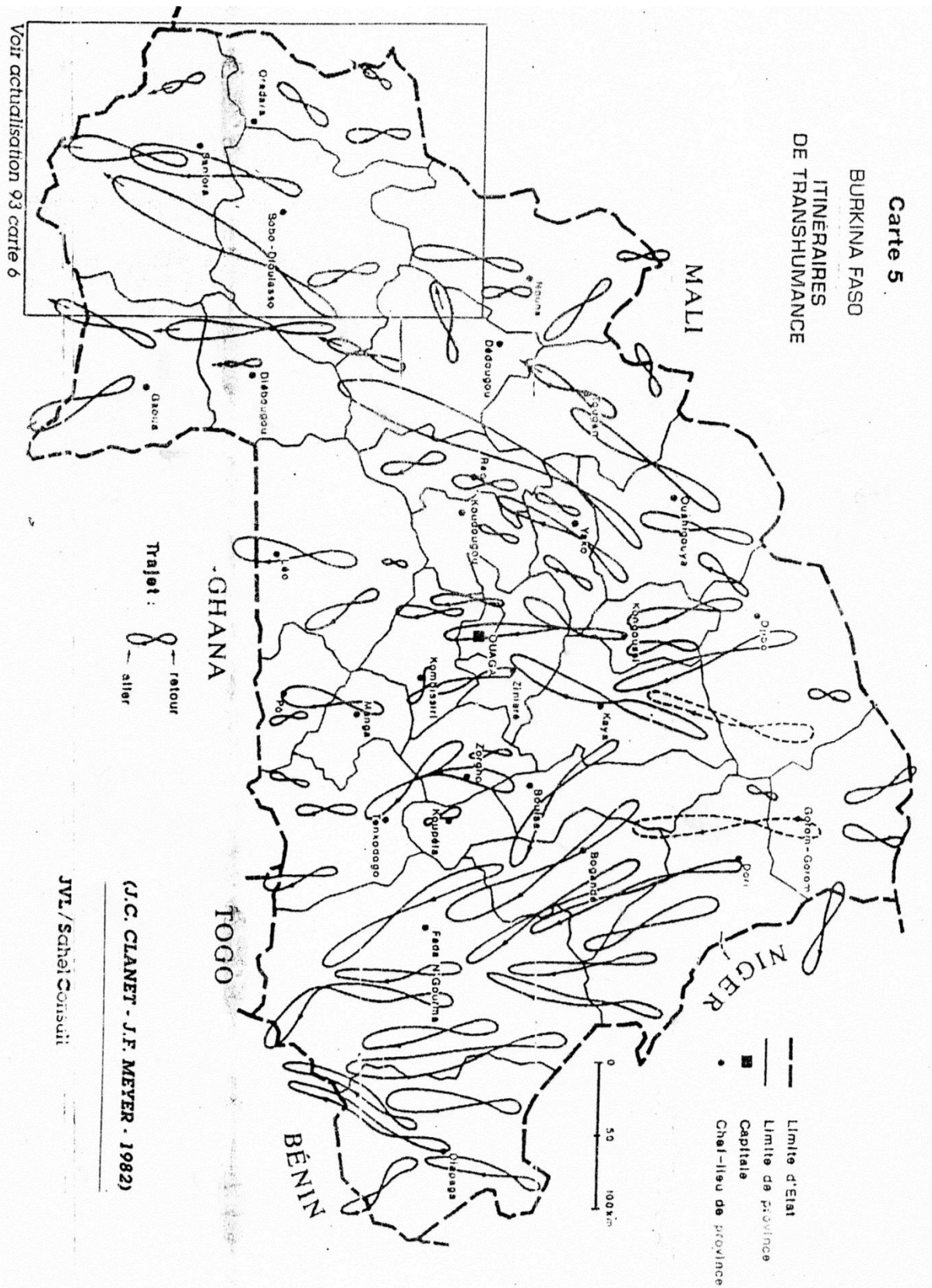
Quels sont les endroits où les animaux peuvent aller/ ceux où ils ne peuvent pas aller pendant l'hivernage ? *Sur le sol, tracer :*

- Lieu central
- Lever/ coucher du soleil
- Hameaux, hameaux de culture, campements peuls...
- Marigots + abreuvement (+ quand finissent-ils ?)
- Rizières, vergers, champs...
- Perle, jachères, forêts...
- Recul des pâturages
- Aménagements, pistes à bétail...
- Autres difficultés, lieu à problème...

En complément, après la cartographie, faire des visites du terroir avec différentes personnes. Description paysage, relevé GPS des lieux décrits lors de la cartographie

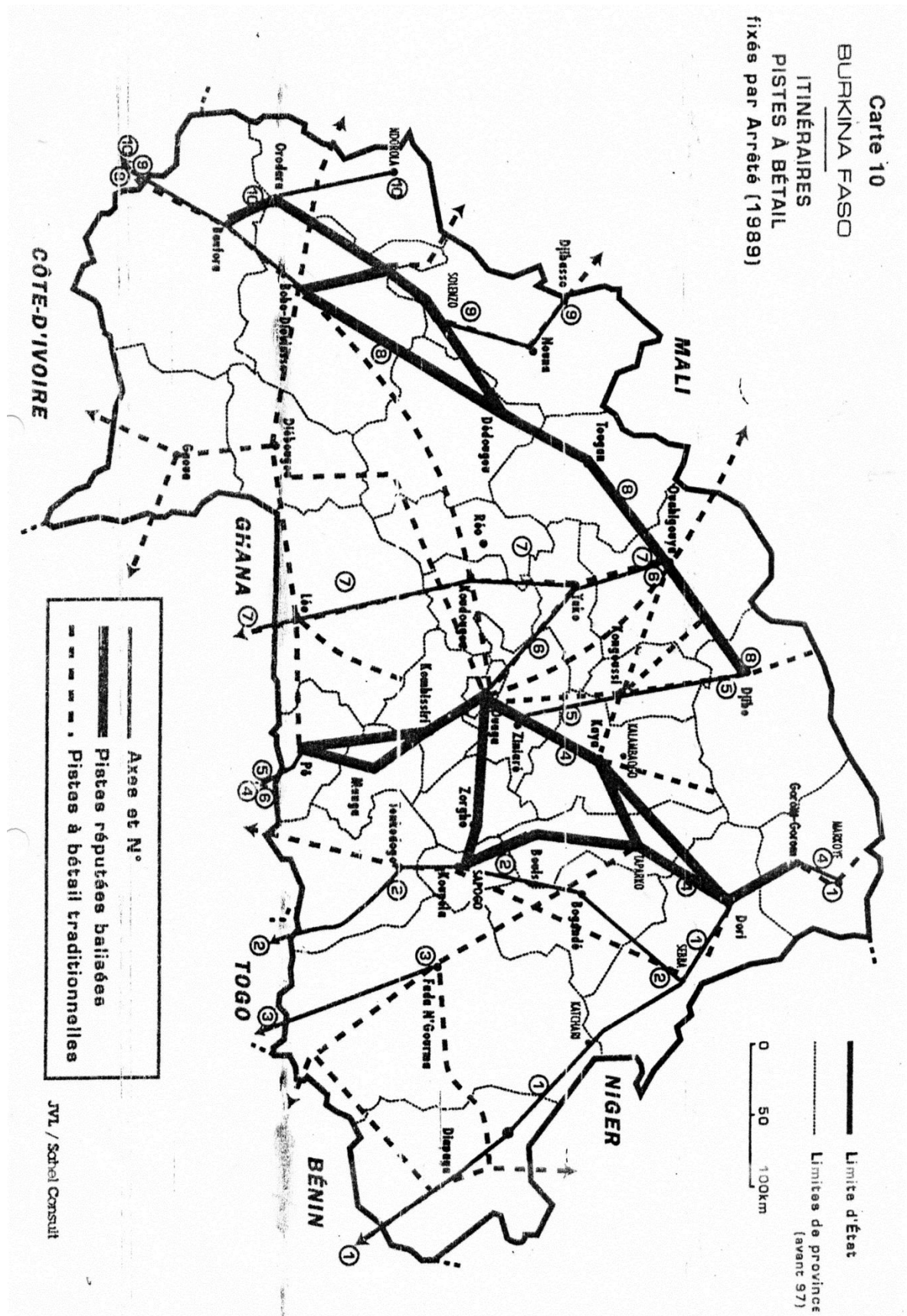
- Abreuvement
- Zones anacardes
- *Perle*
- Hameaux

Annexe 6 - Itinéraires de transhumance au Burkina en 1982



Source : JVL, Sahel Consult, 1998, « Etude sur le cadre juridique des pistes » d'après Clanet J.C., Meyer J.F, 1982

Annexe 7 - Pistes à bétail au Burkina en 1989



Source : JVL, Sahel Consult, 1998, « Etude sur le cadre juridique des pistes ».

Annexe 8 – Cahier des charges spécifique de la zone de Barani

MINISTÈRE
DES RESSOURCES ANIMALES

BERKIN FASSO
Unité – Progrès – Justice

CAHIER DES CHARGES SPECIFIQUE DE LA ZONE PASTORALE DE BARANI

Avec la contribution du PCZLID / PATTTEC - BF

Arrêté portant approbation du cahier
des charges spécifique de la zone
 Pastorale

Février 2010

MINISTERE
DES RESSOURCES ANIMALES



017-65858

Arrêté N°2009 31 /MRS/SGG/CM/GEAP portant
approbation du Cahier des Charges Spécifique
de la Zone Pastorale de Barani

LE MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES

- Vu la Constitution;
- Vu le décret n° 2007-349/PRES du 04 Juin 2007, portant nomination du Premier Ministre
- Vu le décret n° 2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008, portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso;
- Vu le décret n° 2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007, portant attributions des membres du Gouvernement du Burkina Faso;
- Vu le décret n° 2006-411/PRES/PM/MRA du 11 septembre 2006, portant organisations du Ministère des Ressources Animales;
- Vu la loi n°014/96/ADP du 23 mai 1996, portant Réorganisation Agricole et Foncière au Burkina Faso;
- Vu le décret n° 97-054/PRES/PM/MEF du 06 février 1997, portant conditions et modalités d'application de la loi sur la Réorganisation Agricole et Foncière au Burkina Faso;
- Vu la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004, portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso;
- Vu la loi n°34-2002/AN du 14 novembre 2002, portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso;

- Vu le décret n 2007-410/PRES/PM/MRA/MFB du 3 juillet 2007, portant conditions générales d'attribution, d'occupation et d'exploitation des zones pastorales aménagées;
- Vu le Procès-verbal des travaux de la Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire de la Kossi en date du 17 décembre 2008.

ARRETE

Article 1
Est approuvé le Cahier des Charges Spécifique de la Zone Pastorale de Barani (Province de la Kossi) dont le texte joint en annexe fait partie intégrante du Présent Arrêté.

Article 2
Le présent Arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 07/08/2009

Le Ministre des Ressources Animales

7

8

PREAMBULE

La zone pastorale de Barani est située au Nord et à l'Est du village de Barani, dans le département dudit et dans la province de la Kossi. Elle constituait jadis une zone traditionnellement réservée au reploi des animaux en saison pluvieuse.

En 1990, face à une occupation anarchique de la zone pastorale par des migrants, une initiative endogène des communautés villageoises a permis d'engager des concertations en vue de sa protection.

En 1992, suite au besoin d'appui exprimé par les populations, le Projet de Développement Rural Intégré/ Houet Kossi Mouloun (PDR/IHKM) a entrepris des concertations avec toutes les parties prenantes qui ont permis de réaffirmer la vocation pastorale de la zone.

La détermination des limites a été faite par une équipe composée des représentants de chaque village. Le PDR/IHKM procédera à la matérialisation des limites au moyen d'un pare feu.

Les objectifs poursuivis par la création de la zone peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

- empêcher l'occupation de la zone par des migrants ;
- réduire les conflits nés des dégâts des champs occasionnés par les animaux ;
- mieux gérer les ressources naturelles ;
- préserver la zone comme espace de pâture pour les animaux ;
- disposer de bois de services et d'œuvre.

La pâture des animaux, sans installation de concessions définitives à l'intérieur ou sur le pourtour de la zone, est le mode d'exploitation de la zone retenu par la population. Depuis sa création, la gestion de la zone pastorale est faite sur la base de règles locales de gestion non formelles.

La zone pastorale conserve toujours ses énormes potentialités. Toutefois, les feux de brousse, l'occupation anarchique par les agriculteurs due à l'avancée du front agricole et la faible fonctionnalité des structures de gestion mises en place limitent la valorisation efficace des potentialités.

Il s'avère donc impératifs de rendre formelles les règles locales de gestion de la zone pastorale en la dotant d'un cahier des charges spécifique conformément aux dispositions de la loi N°034/2002/AN du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso.

L'élaboration du présent cahier des charges spécifique a suivi un processus de concertation et de responsabilisation des acteurs à la base que sont les productrices et producteurs des villages exploitant les ressources de la zone. Cette concertation s'est enrichie de la contribution des services techniques et des autorités administratives et coutumières de la province de la Kossi.

Ce cahier des charges spécifique est l'œuvre de la population des quarante deux (42) villages du département avec le concours des structures du Ministère des Ressources Animales à travers l'appui financier du Projet de Création de Zones Libérées durablement de la Mouche Tsetse et de la Trypanosomiase (PATTEC).

Le présent cahier des charges spécifique se veut donc être celui des productrices et des producteurs du département de Barani. Il a été adopté par la Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire (CPAT) et approuvé par le Ministre des Ressources Animales.

CHAPITRE I : DES DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Le présent cahier des charges spécifique détermine les modalités d'accès et d'exploitation de la zone pastorale de Barani.

Article 2 : L'exercice des droits d'accès à la zone et d'exploitation des ressources de la zone pastorale de Barani est soumis aux dispositions des textes en vigueur notamment celles :

- de la loi N°014/96/ADP du 23 mai 1996, portant Réorganisation Agricole et Foncière au Burkina Faso et de son décret d'application N°97-054/PRI/S/PM/MEF du 06 février 1997 ;
- de la loi N°020/96/ADP du 10 juillet 1996, portant institution d'une taxe de jouissance pour l'occupation et la jouissance des terres du Domaine Foncier National appartenant à l'Etat ;
- de la loi N°005/97/ADP du 30 janvier 1997, portant code de l'environnement au Burkina Faso ;
- de la loi N°006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant code forestier au Burkina Faso ;
- de la loi N°014/99/AN du 15 avril 1999, portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso ;
- de la loi n°002/2001/AN du 08 février 2001, portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ;
- de la loi N°034/2002/AN du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso ;
- de la loi N°055/2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso ;
- du décret N°2007-410/PRI/S/PM/MR/AN/MB du 3 juillet 2007 portant conditions générales d'attribution, d'occupation et d'exploitation des zones pastorales aménagées ;
- des clauses et conditions du présent cahier des charges spécifique.

Article 3 : La zone pastorale de Barani est incorporée dans le domaine foncier de l'Etat.

Article 4 : Elle est immatriculée au nom de l'Etat et peut être transférée ou cédée en gestion aux collectivités territoriales ou à toute personne physique ou morale.

CHAPITRE 2 : DE LA DELIMITATION ET DE L'ORGANISATION SPATIALE DE LA ZONE

Section 1 : De la délimitation de la zone pastorale

Article 5 : La zone pastorale de Barani est située entre les parallèles 13°04' et 13°19' de latitude Nord et les méridiens 3°30' et 3°52' de longitude Ouest.

Article 6 : La zone pastorale de Barani, est constituée par l'ensemble des espaces définis et délimités aux termes des articles 3 et 4 de l'arrêté conjoint n°2000-32/MR/A/GRI/ MEF/MEF/ MATS/ MEM/ MIHU du 21/7/2000 portant délimitation de la zone à vocation pastorale de Barani.

Article 7 : La zone pastorale de Barani couvre une superficie de 48 924 ha et est délimitée sur le terrain ainsi qu'il suit :

- au Nord par la République du Mali ;
- au Sud, à l'Est et à l'Ouest par un pare feu de 10 m de large compris entre les villages de Torokoto, Karékuy, Boulé, Pampakuy, Boulemporo, Kinseré, Wéréssé, Wérébéré, Koubè et Ila.

Section 2 : De l'organisation spatiale de la zone pastorale

Article 8 : La zone pastorale est divisée en quatre secteurs pastoraux par des pare - feux numérotés et tenant lieu de pistes de descentèlement.

Article 9 : Le zonage de la zone pastorale tient compte des ressources disponibles. Il permet une meilleure orientation des usagers de la zone pastorale et une gestion rationnelle des ressources.

Article 10 : Il est créé dans les villages environnants des pistes à bétail permettant aux animaux d'accéder à la zone pastorale. Ces pistes à bétail sont matérialisées par des balises.

Article 11 : Les portes d'entrée dans la zone pastorale sont balisées et identifiées par des plaques indicatives.

CHAPITRE 3 : DES CONDITIONS D'ACCES DES TROUPEAUX A LA ZONE PASTORALE

Article 12 : L'entrée des animaux dans la zone pastorale se fait pour compter du 1^{er} juin au 30 novembre de chaque année.

Les animaux entrent dans la zone pastorale par les portes d'entrée qui tiennent compte des pistes à bétail identifiées par les populations.

Article 13 : Tout éleveur désirant faire entrer ses animaux dans la zone pastorale est tenu de déclarer l'effectif de ses animaux et la durée de son séjour à l'intérieur de la zone au CVGRN du village d'accueil défini à l'article 17 ci-dessous.

Article 14 : L'accès à la zone par les éleveurs et leurs animaux est soumis au paiement de redevances et au contrôle de l'état sanitaire des animaux.

Article 15 : Outre le paiement de la redevance d'accès, l'admission des animaux à l'intérieur de la zone, est conditionnée à la présentation du certificat national de transhumance pour les animaux venant d'autres départements et du certificat international de transhumance pour les animaux en provenance d'autres pays.

CHAPITRE 4: DES STRUCTURES DE GESTION DE LA ZONE PASTORALE

Article 16 : Les structures locales en charge de la gestion de la zone pastorale travaillent avec les organisations de producteurs existantes.

Section 1 : Des structures de gestion de la zone

Article 17 : Les structures locales de gestion sont les suivantes :

- le Comité Villageois de Gestion des Ressources Naturelles (CVGRN) ;
- le Comité Départemental de Gestion des Ressources Naturelles (CDGRN) ;
- les Comités de Gestion des Ouvrages et Infrastructures ;
- les Groupements d'Éleveurs et leurs Patêres ;

Paragraphe 1 : Du Comité Villageois de Gestion des Ressources Naturelles (CVGRN)

Article 18 : Il est créé dans chaque village, par les groupements d'éleveurs, un Comité Villageois de Gestion des Ressources Naturelles (CVGRN) chargé:

- de récupérer les redevances et amendes et de les reverser au CDGRN ;
- d'assurer le contrôle des pistes à bétail, des balises et de toutes les infrastructures de la zone;
- de surveiller la zone;
- d'entretenir les pare-feux au niveau des villages ;
- d'informer le Comité Départemental de Gestion des Ressources Naturelles (CDGRN) de tout ce qui se passe dans leurs terroirs ;
- de tenir à jour les effectifs des animaux (entrées et sorties) ;
- de négocier et réaliser l'ouverture de pistes à bétail dans les villages qui n'en disposent pas.

Article 19 : Le CVGRN représente dans chaque village le Comité Départemental de Gestion des Ressources Naturelles (CDGRN) à qui il rend compte et fait recours en cas de besoin.

Paragraphe 2 : Du Comité Départemental de Gestion des Ressources Naturelles (CDGRN)

Article 20 : Il est créé dans le département de Barani par les fatières des groupements d'éleveurs, le Comité Départemental de Gestion des Ressources Naturelles (CDGRN) constitué par l'ensemble des CVGRN.

Article 21 : Le Comité Départemental de Gestion des Ressources Naturelles est chargé de coordonner et de diriger les activités d'aménagement, de restauration et de gestion de la zone. A ce titre, il est spécifiquement chargé :

- d'élaborer les programmes d'activités et les budgets de la zone ;
- de superviser et d'appuyer les CVGRN ;
- de négocier et réaliser des pistes à bétail ;
- de centraliser les fonds provenant des redevances et amendes ;
- de veiller à l'application du cahier des charges spécifique ;
- d'organiser l'exploitation des ressources de la zone pastorale ;
- d'assurer la gestion financière et d'en informer les CVGRN ;
- de contribuer à élaborer les projets de viabilisation de la zone.

Paragraphe 3 : Des comités de gestion des ouvrages et infrastructures

Article 22 : Les CVGRN créent des structures spécialisées chargées d'assurer l'entretien et le bon fonctionnement des infrastructures, équipements et aménagements communitaires ainsi que de la gestion des ressources naturelles et des litiges.

Article 23 : Les comités de gestion des infrastructures et ouvrages veillent à l'entretien et au bon usage des ouvrages par les producteurs sous la supervision du Comité Villageois de Gestion des Ressources Naturelles. A ce titre, ils sont chargés :

- de proposer des règles de gestion des points d'eau et des parcs de vaccination ;
- de veiller à l'application des règles de gestion des ouvrages et infrastructures ;
- de récupérer les redevances et de les reverser au CVGRN.

Paragraphe 4 : Des groupements d'éleveurs et de leurs fatières

Article 24 : Dans chaque village ou groupe de villages, les groupements villageois d'éleveurs (GVE) existants sont chargés :

- de contribuer à l'ouverture et à l'entretien des pistes à bétail ;
- de participer à l'entretien et à la protection des infrastructures socio-économiques ;
- de contribuer à la surveillance et à la protection de la zone ;
- de contribuer à la réalisation des infrastructures ;
- de contribuer au respect des dispositions du présent cahier des charges spécifique.

Article 25 : Les groupements villageois d'éleveurs conformément à la loi n° 014/99/AN du 15 avril 1999 portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso peuvent constituer leur (s) union (s).

Article 26 : Les unions de groupements villageois d'éleveurs (UGVE) sont des organes chargés d'assurer l'orientation et la coordination des actions de développement des productions animales dans la zone pastorale. A cet effet, elles participent aux commissions foncières, contribuent à l'élaboration des plans de gestion et/ou de développement, appuient leurs membres dans la mise en œuvre de leurs plans de développement.

Section 2 : De la structure technique de gestion et de la structure de contrôle

Article 27 : Il est créé une Structure Technique de Gestion relevant de la Direction Régionale des Ressources Animales (DRRA) et placée sous la responsabilité du chef de zone pastorale. La structure technique de gestion est composée des agents des services techniques en charge du développement.

Cette Structure est chargée du suivi et de l'appui technique aux différents acteurs de la zone pastorale de Barani.

Article 28 : Il est créé une structure de contrôle de l'exploitation des ressources fourragères, forestières et des infrastructures et équipements de la zone composée des représentants des UGVE, de l'administration, des services techniques et des représentants du Conseil Municipal.

Le Comité de Contrôle est un organe de soutien à la gestion de la zone. A cet effet, il joue un rôle de suivi, de contrôle et veille à la bonne application des règles de gestion et notamment les dispositions du présent cahier des charges spécifique.

Article 29 : Un règlement intérieur précise les attributions, le mode de fonctionnement et le mode de désignation des membres de chaque structure locale de gestion.

CHAPITRE 5 : DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA ZONE PASTORALE ET LA CONDUITE DES ANIMAUX

Article 30 : L'exploitation des ressources dans la zone pastorale consiste en :

- la pâture directe par les animaux ;
- la fauche et conservation du fourrage ;
- l'exploitation des produits forestiers ;
- l'exploitation des infrastructures hydrauliques ;
- l'exploitation des parcs de vaccination et autres infrastructures et équipements.

Article 31 : L'exploitation de ces ressources est soumise au paiement de redevances définies au Chapitre 7 du présent cahier des charges spécifique.

Article 32 : Le paiement des redevances donne droit à la délivrance d'un reçu par le CVGRN du village d'accueil.

Section 1 : De la pâture

Article 33 : L'exploitation de la zone pastorale est réservée prioritairement aux animaux du département de Barani.

Elle peut être ouverte aux animaux d'autres départements et des pays tiers.

Article 34 : L'entrée des animaux des villages du département de Barani dans la zone est soumise à l'accord préalable du CVGRN du village d'accueil.

Article 35 : L'admission des animaux d'autres départements et des pays tiers se fait sur autorisation du CDGRN.

Article 36 : Les cultures et/ou travaux destinés à l'amélioration et/ou à l'enrichissement du pâturage sont réalisés collectivement avec l'accord et sous le contrôle des services techniques compétents.

Le CDGRN et l'UGVE s'organisent avec les éleveurs pour la plantation de haies vives au niveau des parcs de nuit et le long des parc - feux.

Article 37 : Toutes cultures ou tous travaux autres que ceux destinés à l'amélioration et/ou à l'enrichissement du pâturage sont formellement interdits dans la zone pastorale.

Article 38 : Tout éleveur qui a accès à la zone pastorale est tenu, sous le contrôle de la structure de gestion, de veiller scrupuleusement au respect :

- du système de gestion des pâturages et de la protection de l'environnement tels que définis par les services techniques compétents ;
- des techniques d'exploitation et plus généralement des clauses et conditions édictées par le présent cahier des charges spécifique.

Section 2 : De la pratique de la fauche et conservation du fourrage dans la zone

Article 39 : La fauche et conservation du fourrage est autorisée. Toutefois, elle est réservée prioritairement aux éleveurs qui se sont acquittés de leurs droits d'entrée.

Article 40 : L'autorisation de fauche et conservation du fourrage est accordée par le CYGRN après avis des services techniques compétents.

Section 3 : De l'exploitation des produits forestiers

Article 41 : L'exploitation des produits forestiers est limitée aux usages domestiques des pasteurs et des populations riveraines de la zone pastorale. Il s'agit notamment du ramassage du bois mort, de la cueillette des fruits et plantes alimentaires et de la récolte de plantes médicinales.

Article 42 : Nonobstant les dispositions de l'article 41 ci dessus, l'exploitation des produits forestiers à des fins industrielles et/ou commerciales, la chasse et la pêche peuvent être autorisées par les services

compétents dans le respect des textes en vigueur. Elles sont soumises dans ce cas au versement au CDGRN d'une contribution pour la reconstruction du potentiel de la zone pastorale. Les montants de cette contribution sont fixés en accord avec les services techniques compétents.

Article 43 : L'ébranchage, la coupe des arbres et des arbustes à des fins pastorales sont autorisées sur les essences fourragères plantées par les éleveurs et leurs organisations.

Section 4 : De l'abreuvement des animaux et de l'exploitation des ouvrages hydrauliques

Article 44 : Les mouvements de bétail vers les points d'abreuvement situés hors de la zone pastorale s'effectuent suivant les pistes à bétail, conformément aux dispositions prévues par les textes en vigueur.

Section 5 : De l'exploitation des parcs et autres infrastructures

Article 45 : Les mouvements de bétail vers les parcs de vaccination et autres infrastructures situés hors de la zone à vocation pastorale s'effectuent par les pistes à bétail prévues à cet effet.

Article 46 : L'exploitation des parcs et autres infrastructures réalisées dans la zone pastorale est réservée prioritairement aux éleveurs exploitant ladite zone.

Article 47 : La gestion et l'entretien des infrastructures et des équipements communitaires incombent au CDGRN, sous le contrôle direct de la structure technique de gestion

Section 6 : De la conduite des animaux

Article 48 : Tout éleveur voulant accéder à la zone pastorale doit faire vacciner obligatoirement tous ses animaux contre les principales maladies faisant l'objet de vaccination au Burkina Faso.

Article 49 : La vaccination des animaux donne droit à la délivrance d'un certificat de vaccination.

Article 50 : L'introduction dans la zone pastorale de végétaux et d'animaux domestiques de races exotiques en vue d'améliorer les performances des pâturages et des troupeaux est soumise à une autorisation préalable des autorités compétentes.

Article 51 : Le gardiennage des animaux dans la zone pastorale est permanent et obligatoire par des bergers âgés d'au moins 17 ans et en nombre suffisant conformément aux textes en vigueur.

Article 52 : Des parcs de nuit doivent être obligatoirement installés dans la zone pastorale après obtention d'une autorisation de coupe de bois délivrée par les services en charge de l'environnement. Ces parcs de nuit sont distants d'au moins 100 mètres du pare-feu externe.

Article 53 : Le troupeau et particulièrement le troupeau laitier est régulièrement soumis au suivi, au contrôle sanitaire et au dépistage des maladies et principalement les zoonoses.

CHAPITRE 6 : DES RESSOURCES FINANCIERES DE LA ZONE PASTORALE

Section 1 : Des principales sources de revenu de la zone

Article 54 : Les fonds des structures de gestion pour assurer le fonctionnement de la zone sont constitués par :

- les redevances d'accès à la zone ;
- les redevances d'accès aux infrastructures (ouvrages hydrauliques, parcs de vaccination etc..) ;
- les redevances d'exploitation des produits forestiers ;
- les amendes des infractions ;
- les ressources générées par les activités diverses ;
- les subventions.

Section 2 : De la gestion des fonds

Article 55 : Les fonds doivent être déposés dans un compte bancaire. Le CDGGRN peut disposer de plusieurs comptes bancaires dont les mouvements sont toujours soumis à la double signature du président et du trésorier général.

Article 56 : Les dépenses sont faites sur la base d'un devis programme approuvé en Assemblée Générale du CDGGRN à laquelle participent les services techniques à titre consultatif.

Article 57 : Les recettes sont injectées prioritairement dans les actions d'aménagement, de restauration et de gestion de la zone pastorale.

Article 58 : Un manuel de procédures de gestion administrative et financière précise les mécanismes de financement des activités.

CHAPITRE 7 : DES REDEVANCES

Article 59 : Les redevances sont fixées par le CDGARN conformément aux dispositions qui régissent son fonctionnement.

Article 60 : Les redevances s'entendent :

- des redevances d'accès à la zone ;
- des redevances d'eau ;
- des redevances d'accès aux parcs de vaccination.

Article 61 : Outre les redevances énumérées à l'article 59, le CDGARN fixe les contributions nécessaires à l'entretien et au bon fonctionnement des infrastructures, ouvrages hydrauliques et parcs de vaccination.

CHAPITRE 8 : DES INTERDICTIONS ET OBLIGATIONS

Article 62 : Les feux de brousse sont strictement interdits. Tout feu de brousse déclaré doit être combattu.

Le pare-feu périmétral et les pare-feux internes doivent être obligatoirement nettoyés chaque année par le CDGARN.

Article 63 : L'exploitation des pistes à bétail à des fins agricoles est strictement interdite.

En outre, il est interdit d'installer des exploitations agricoles à moins de 20 mètres de part et d'autres des limites des pistes à bétail.

Article 64 : L'utilisation de ces pistes à bétail par les éleveurs est obligatoire pendant la période hivernale

Article 65 : La destruction des haies et autres aménagements est strictement interdite.

Article 66 : La pollution ou le déversement de produits toxiques dans les cours d'eau et les points d'abreuvement, de même que sur les pâturages est interdite.

Toute activité ou action troublant l'eau ou susceptible de la troubler au point de la rendre impropre à la consommation du bétail est également interdite.

Article 67 : L'occupation des abords immédiats dans un rayon minimum de 100 mètres autour des infrastructures et particulièrement des points d'eau et parcs de vaccination est formellement interdite.

Article 68 : L'occupation des pare - feux est strictement interdite. Le CDGARN prend toute mesure visant à en matérialiser les limites par des plantations d'intérêt fourrager ou mixte.

Article 69 : La production de charbon de bois dans la zone pastorale est strictement interdite.

Article 70 : Tout auteur pris en flagrant délit doit être signalé aux autorités compétentes qui appliqueront les textes en vigueur.

CHAPITRE 9 : DES RELATIONS AGRICULTEURS-ELEVEURS

Article 71 : L'ouverture des prises à bétail fait l'objet de concertations entre agriculteurs et éleveurs.

Les conclusions des concertations sont consignées dans un procès-verbal soumis à l'appréciation des autorités compétentes.

Article 72 : En cas de différend lié à des dégâts de cultures ou de préjudices causés aux animaux, les agriculteurs et les éleveurs privilégient la voie du règlement à l'amiable.

Il est interdit aux parties en conflit de se rendre justice. Ils doivent se référer aux mécanismes de gestion des litiges tels que recommandés par la loi d'orientation relative au pastoralisme.

Article 73 : Dans le souci de favoriser un développement harmonieux de la zone pastorale et de ses environs, les agriculteurs et les éleveurs mettent en place diverses commissions de concertation.

L'existence, l'objet et la composition desdites commissions doivent faire l'objet d'une large diffusion auprès des autorités administratives, des services techniques et des producteurs.

CHAPITRE 10 : DES INFRACTIONS ET SANCTIONS

Article 74 : Tout manquement aux dispositions du présent cahier des charges spécifique constitue une infraction passible de l'une et/ou de l'autre des sanctions suivantes à l'encontre des contrevenants:

- l'avertissement ;
- le paiement d'amende ;
- l'expulsion de la zone pastorale.

Article 75 : Ces sanctions sont prononcées par le CDGRN et n'excluent pas celles pouvant être prises par l'administration.

Article 76 : L'avertissement des contrevenants est laissé à l'appréciation du CDGRN dans le strict respect du présent cahier des charges spécifique et des textes en vigueur.

Article 77 : Sont passibles d'amendes :

- l'exploitation à des fins agricoles à l'intérieur de la zone ;
- la destruction des balises et autres aménagements ;
- la pollution ou le déversement des produits toxiques dans les points d'eau ;
- l'occupation des pare-feux ;
- la production de charbon de bois dans la zone ;
- le non respect du contrôle sanitaire des animaux ;
- la non présentation du certificat national ou international de transhumance

Article 78 : En cas de récidive les contrevenants encourrent l'expulsion de la zone pastorale

Article 79 : Les infractions non prévues par le présent cahier des charges spécifiques sont constatées et punies conformément aux textes en vigueur

CHAPITRE 11 : DE L'APPUI DU MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES

Article 80 : Le Ministère des Ressources Animales assure la sensibilisation, l'information, l'appui-conseil et l'organisation des éleveurs dans la zone pastorale de Barani.

Article 81 : Le Ministère des Ressources Animales avec l'appui des partenaires au développement :

- mène des études pour la réalisation des infrastructures et aménagements complémentaires nécessaires à l'installation et à la bonne conduite des activités des éleveurs dans la zone pastorale ;
- appuie et renforce les acquis de l'encadrement par des actions de formation, d'appui-conseil, d'alphabétisation, d'organisation des producteurs, d'introduction de semences (animale et végétale) améliorées, d'accès au crédit et de mobilisation de l'épargne ;
- œuvre au bornage complet de la zone et à l'immatriculation de la zone au nom de l'Etat ;
- contribue à l'évaluation de la capacité de charge de la zone pastorale de Barani.

**CHAPITRE 12 : DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES, DIVERSES
ET FINALES**

Article 82 : L'actuel CDGRN est chargé de la mise en place des organes avec l'appui de l'administration et du conseil municipal.

Article 83 : Le CDGRN dispose d'un an à compter de la date d'adoption du présent cahier des charges spécifique pour le diffuser auprès des utilisateurs de la zone pastorale.

Article 84 : Le CDGRN et les organisations professionnelles d'éleveurs supportent toutes servitudes que l'administration juge utiles de constituer dans la zone pastorale.

Article 85 : Le Secrétaire Général du Ministère des Ressources Animales, le Haut Commissaire de la Kossi, le Préfet de Barani, le CDGRN, les CVGRN, l'UGVE, les GVI, les bergers et éleveurs sont chargés de veiller à l'application des dispositions du présent cahier des charges spécifique. Ils feront recours aux services techniques compétents en cas de besoin.

Article 86 : Le présent cahier des charges spécifique de la zone pastorale de Barani fera l'objet annuellement d'un suivi de son application de la part de l'administration, des partenaires, des organisations professionnelles d'éleveurs et des membres CVGRN et CDGRN.

Article 87 : Le présent cahier des charges spécifique de la zone pastorale de Barani fera l'objet d'une large diffusion auprès de tous les acteurs concernés par tout outil et canal appropriés.

Article 88 : L'Etat se réserve le droit de modifier tout ou partie des clauses du présent cahier des charges spécifique.

Toutefois, les populations peuvent proposer des modifications à l'Etat qui en apprécie.

Article 89 : Le présent cahier des charges spécifique abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Annexe 9 – Billet d'entrée dans la zone pastorale de Barani



Zone Pastorale de Barani
Comité Départemental de Gestion
COGES de : Tél :

Réçu

N^o 0000662

Droit d'accès à la zone Amende Autre BPF

Nom du Berger :

Nom du propriétaire du troupeau :

Origine du troupeau : Nombre de tête : Prix unitaire :

Montant payer :

Date d'édition : Date d'expiration : 30 Avril 20.....



Le Président

Utilisons durablement nos ressources pour les générations futures